REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE: 1863





REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

XIe Année.

NOUVELLE SÉRIE. — TOME VI.

JANVIER 1863.

N° 1.

BRUGES,
IMPRIMERIE DE DAVELUY, QUAI VERT.

PARIS { P. LETHIELLEUX, libraire, 66, rue Bonaparte.
A. DURAND, libraire, 7, rue des Grès.

LA HAYE, NYHOF, libraire.

LISTE DES PRINCIPAUX COLLABORATEURS

MM. BOSCAVEN, H. littérateur.
BRANQUART, L. professeur de troisième à l'athénée de Tournai.
BRAUCH, H. professeur au collége de Nivelles.
BROUWERS, J.-G. professeur au collége de Ruremonde.
CAMBIER, A. professeur de mathématiques à l'athénée de Mons.
COUNE, J.-J.-L. préfet des études à l'athénée d'Anvers.
COUVEZ, Adre. professeur de rhétorique française à l'athénée de Bruges.
DARAS, P. surveillant à l'athénée de Namur.
DEFOSSÉ, LÉOP. professeur de sixième à l'athénée d'Arlon.
DELBAIZE, E. professeur de français à l'athénée de Mons.
DEMARTEAU, J. professeur agrégé, à Liége.
DISCAILLES, E. professeur d'histoire à l'athénée de Bruges.
DÜBNER, FRÉD. homme de lettres, à Paris.
DUYKERS, J. professeur de sixième à l'athénée d'Anvers.
FEYS, E. professeur de rhétorique latine à l'athénée de Bruges.
GILLES, D. professeur de cinquième à l'athénée de Bruges.
HANSOTTE, A. préfet des études à l'athénée de Namur.
HENNEBERT, O. professeur de quatrième à l'athénée de Gand.
HURDEBISE, A.-C. professeur de quatrième à l'athénée de Tournai.
ILIAS, H.-J. professeur de la classe préparatoire à l'athénée de Liége.
JUSTE, ÉD. docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.
KERN, H. professeur à l'université de Leyde.
LAGARDE, MARC. professeur de rhétorique française à l'athénée de Hasselt.
LEBROCQUY, GUILL. professeur de poésie au collége de Thuin.
LECOINTE, L. professeur de mathématiques supérieures à l'athén. de Namur.
LE ROY, ALPH. professeur à l'université de Liége.
LOISE, FERD. professeur de rhétorique française à l'athénée de Tournai.
MARTENS, ÉD. docteur en médecine et en sciences naturelles, à Louvain.
MAERTENS, ÉD. professeur de quatrième latine à l'athénée de Bruges.
MERTEN, ALPH. professeur au collége de Louvain († 1861).
MILLER, ancien élève de l'université de Bonn.
MOELLER, docteur en philosophie et lettres, à Louvain.
NÈVE, FÉL. professeur à l'université de Louvain.
NOEL, J.-N. professeur émérite de l'université de Liége.
POODTS, LÉOP. professeur de mathématiques à l'athénée de Bruges.
RETSIN, FR. professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Gand.
ROERSCH, L. professeur de troisième à l'athénée de Bruges.
ROULEZ, J. professeur à l'université de Gand.
SCHELER, AUG. bibliothécaire du Roi des Belges.
SCHROEDER VAN DER KOLK, H.-W. professeur de mathématiques à l'athénée de Maestricht.
VAN DER HAEGHE, PH. bibliothécaire du duc d'Aremberg.
VAN HOLLEBEKE, B. professeur de français à l'athénée de Namur.
WILLEMS, T. docteur en philosophie et lettres, à Maestricht.
WOUTERS, P. professeur d'histoire à l'athénée de Gand.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

XI. Xme ANNÉE.

NOUVELLE SÉRIE. — TOME SIXIÈME.

BRUGES,
Imprimerie de DAVELUY, Quai Vert.

1863.



REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

NOUVELLE SÉRIE — TOME VI.

Numéro 1. Janvier 1863.

MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE LA GRAMMAIRE LATINE.

(Suite. — Voir la livraison de novembre 1862.*)*

Charles-François Lhomond naquit à Chaulnes, diocèse de Noyon, en 1727, et mourut à Paris, en 1794. De principal du collége d'Inville, il devint professeur d'une classe inférieure dans celui du cardinal Lemoine. Il s'éprit de l'enseignement élémentaire au point d'interrompre les études qui devaient le conduire aux honneurs académiques, et de n'accepter aucune espèce d'avancement. C'était par excellence un homme simple et pratique, doux, humble de cœur, sincère dans sa piété, d'un jugement sain et d'une vie exemplaire : un profond connaisseur de l'enfance, un guide familier, un instituteur modèle. On lui doit des livres religieux, dont nous ne parlerons pas, et divers ouvrages classiques, dont le succès n'a été égalé, de nos jours, que par la *Grammaire française* de Noël et Chapsal. Tous ces écrits, notamment la *Grammaire latine,* ont d'ailleurs subi, avec le temps, des modifications fréquentes : on peut dire qu'il y a eu presque autant de Lhomonds que de Despautères. Il est même assez difficile de retrouver aujourd'hui le Lhomond primitif, le véritable Lhomond. En revanche, malgré toutes ces altérations et corrections de texte, la méthode à laquelle s'attache ce nom est parfaitement connue de tout le monde.

Si Lhomond s'est ressenti, plus ou moins, de l'influence de Port-Royal, c'est indirectement, en quelque sorte malgré lui, et parce que, enfin, les idées justes ressemblent aux grandes eaux, dont les infiltrations, d'abord insensibles, finissent par percer les digues les plus solides. Mais Lhomond, au point de vue de la méthode, repousse ouvertement et indistinctement les Lancelot, les Dumar-

sais. les Condillac : une grammaire particulière, selon lui, n'a rien de commun avec une grammaire générale ; « dans un rudiment, on doit enseigner *comment on s'exprime* dans une telle langue ; dans une grammaire générale, on doit montrer *comment on doit s'exprimer* » (1). De là le caractère essentiellement empirique, concret, élémentaire des écrits de Lhomond ; de là cette absence complète de métaphysique grammaticale, de bagage scientifique, d'apparente rigueur même dans la disposition : autant de traits distinctifs de son originalité. Burnouf, recommandable par des qualités plus sérieuses aux yeux des esprits logiques ; Burnouf, qui s'inspira de Port-Royal, de Silvestre de Sacy et des Allemands, se fit moins goûter de l'enfance et ne supplanta que passagèrement, dans les classes inférieures, ce vieux précepteur bonhomme qui avait su se faire si petit avec les petits, confiant les préceptes à la mémoire en les incarnant pour ainsi dire dans des exemples faciles à retenir, se gardant bien enfin d'avoir l'air de dogmatiser et même de planer de haut sur son sujet. Lhomond est le soutien des commençants, l'apôtre du bon sens tout uni, des réductions à la plus simple expression ; à cet égard, il n'est pas étonnant que les plus illustres régulateurs de l'éducation française, ceux qui ont le mieux compris la nature et les besoins de l'esprit français, se soient inclinés devant l'humble professeur de sixième, et aient souhaité qu'autant que possible sa tradition lui survécût.

« J'estime la grammaire de Lhomond, dit Mgr d'Orléans, parce que Lhomond, sans ambition, sans enflure et sans hauteur, au lieu de faire de la science à pure perte, observe l'enfant, se met à sa portée, prévient ses incertitudes, court au devant de ses doutes, et lui en donne la solution, avant même qu'ils soient nés dans son esprit » (2).

« Comment ne voit-on pas, ajoute l'éminent écrivain (3), que les règles d'une grammaire élémentaire ne sont que les observations que l'enfant aurait faites, *s'il avait été capable de les faire?*

(1) Destutt de Tracy approuve cette manière de voir. « C'est bien là, dit-il, déterminer la nature de ces deux sortes d'ouvrages, que leurs auteurs eux-mêmes confondent trop souvent. Je voudrais ne pas étendre ce reproche à Condillac. » *Éléments d'idéologie,* 2e partie : *Grammaire.* Bruxelles, 1826, in-18°, p. 142, *note.*

(2) *De l'éducation,* t. III (*De la haute éducation intellectuelle,* t. I). Orléans, 1857, in-8°. p. 267.

(3) *Id. ibid.* p. 270 et 272.

« Je prends un exemple dans Lhomond : *Eo lusum.* — N'est-il pas évident que cet exemple frappe du premier coup l'esprit de l'enfant, beaucoup mieux que s'il rencontrait ces deux mots et la règle qui les régit, confondus au milieu d'autres mots et d'autres règles?

« *Eo lusum* devient désormais pour lui un point de repère parfaitement connu, toujours le même, et autour duquel viendront se grouper tous les faits de même sorte qui se présenteront dans les auteurs.

« C'est manifestement la méthode, tout à la fois analytique et synthétique, la plus simple, la plus courte et la plus puissante pour atteindre le but.

« Sans doute, un petit enfant intelligent et studieux éprouve un plaisir extrême à voir la règle qu'il a apprise le matin expliquée le soir dans son auteur, et cette sorte de découverte qu'il vient de faire grave de plus en plus cette règle dans son esprit; mais s'il n'avait auparavant étudié cette règle dans son Lhomond, tous les exemples possibles passeraient à peu près inaperçus, et sans laisser chez lui presque aucune trace... »

« Quelles précautions (chez Lhomond) pour ne jamais présenter aux enfants trop d'objets à la fois! Quel soin pour ne point partager leur attention, et pour fixer leur esprit et leurs regards sur le mot qui est l'objet de la règle!

« Comme il évite tout ce qui pourrait laisser de l'incertitude dans leur esprit, jeter la confusion dans leurs idées et les rebuter!

« Comme il met de côté toute la métaphysique qu'il lui aurait été été si facile de faire sur les *substantifs* et les *adjectifs,* sur les *cas* et les *temps*, sur les verbes *actifs, neutres* et *déponents!* Comme il va droit au fait et au but! Sans doute il emploie tous les grands noms de la science grammaticale, par la raison très-simple qu'il faut appeler les choses par leur nom : ce sont des faits; mais cela dit, il ne s'arrête pas à les expliquer savamment; il en montre l'usage, et par là même il en fait suffisamment comprendre le sens.

« J'ai surtout admiré toujours le choix de ses exemples : combien ils sont courts, familiers, populaires, intéressants! Quel fond même de sagesse, de morale, de vertu et d'amabilité ils renferment pour la plupart!

« On l'a dit, et après cent années bientôt d'expérience, il faut encore le dire : la grammaire latine de Lhomond est certainement

un chef-d'œuvre de clarté, de simplicité et de bon sens. Ce n'est pas assez dire : il faut ajouter que c'est aussi un chef-d'œuvre d'amour pour l'enfance. »

Lhomond estime qu'il faut commencer l'étude du latin par la grammaire ; mais, comme on vient de le voir, la grammaire qu'il fait apprendre à ses écoliers est essentiellement une grammaire d'exemples. *Ludovicus rex, Eo lusum, Credo Deum esse sanctum, Me pœnitet culpæ meæ, Puer, abige muscas,* et cent autres petites phrases semblables s'imprimeront aisément dans l'esprit des enfants et leur présenteront, sous une forme palpable et ineffaçable, l'application immédiate des règles que d'autres exposent d'abord d'une manière abstraite. Ne disons pas l'*application*, car les règles ne seront appliquées, à proprement parler, que quand on lira des auteurs. Les phrases modèles précèdent l'énoncé des règles, ou plutôt encore elles sont apprises simultanément; elles sont, nous le répétons, les *incarnations* des règles. C'est cela qui constitue le vrai mérite de Lhomond : il montre le *fait* en même temps que la loi qui le régit, avant même de formuler cette loi; l'enseignement n'est plus chez lui qu'une explication, et il a l'avantage d'être proportionné et gradué tout autrement qu'il ne pourrait l'être, si l'on devait attendre que les textes à traduire fournissent naturellement les exemples dont on a besoin. La grammaire de Lhomond renferme ainsi de fait, quoique dans un cadre très-restreint, une sorte de chrestomathie.

Dès que l'élève est arrivé à un certain point, c'est-à-dire dès qu'il connait ses déclinaisons, ses conjugaisons et trois ou quatre des règles les plus essentielles de la syntaxe, il commence à débrouiller l'*Epitome historiæ sacræ,* autre ouvrage de Lhomond; viendra ensuite le *De viris*. Les auteurs anciens n'auront leur tour que plus tard, parce que les difficultés de leur style ne sont pas progressives : évidemment ils n'ont pas songé, en écrivant, qu'on les expliquerait un jour dans les classes. Voilà comment nous avons tous commencé nos humanités, comment on procède encore en France. En Belgique, on fait usage de nouvelles grammaires et de chrestomathies spéciales, qui sont de véritables cours de versions graduées.

Demandons-nous maintenant, la main sur la conscience, si Lhomond a ou s'il n'a pas résolu le grand problème; si nous ferons bien de l'accueillir encore à bras ouverts, ou de maintenir contre lui une sentence d'exil. Pour être plus sûrs de ne pas nous tromper, distinguons nettement le but qu'il a poursuivi, du résultat de ses efforts

pour l'atteindre. Sa méthode, en effet, pourrait être excellente en soi, lors même que ses petits livres laisseraient beaucoup à désirer.

Sous ce dernier rapport, il faut bien que ses partisans les plus exclusifs passent condamnation. La *Grammaire latine* de Lhomond fourmille d'incorrections et de généralisations arbitraires. *Instar* ne se met pas toujours, comme elle l'affirme, après son régime; le prétendre, tout au moins, c'est décerner un brevet d'ignorance à Virgile, qui dit au livre II de l'Énéide : *Instar montis equum.* « Peu s'en faut » ne se rend point par *parum abest* : c'est *paulum* ou *non multum abest* qu'il faut dire. *Cecidit decimo abhinc passu* est incorrect, *abhinc* ne pouvant s'appliquer aux lieux (1). Ainsi de suite. Ce n'est pas seulement des locutions servant d'exemples que la critique est fondée à se plaindre; çà et là se rencontrent des définitions défectueuses (celle du verbe actif, p. ex.), des contradictions dans les termes (2), etc. La grammaire latine et la grammaire française de notre auteur, d'autre part, ne sont pas toujours d'accord entre elles; enfin l'autorité de Mgr d'Orléans n'empêche pas les hommes pratiques de trouver à redire, en plus d'un endroit, à l'ordre des matières. « Lhomond, dit excellemment M. B. Jullien, s'est exclusivement occupé de la forme ou du fait grammatical isolé ». Or « les routiniers ont beau s'enfermer dans le fait matériel, s'attacher à la forme accidentelle de la phrase, et fuir devant la véritable raison des choses, il faut pourtant y arriver, sous peine de se noyer dans les contre-sens, ou d'étouffer dans l'absurde » (3). Si l'on tient à conserver Lhomond, il importe donc de le corriger, et c'est ce qu'ont tenté MM. Villemeureux et d'autres, avec moins de bonheur toutefois que ne l'a fait M. B. Jullien lui-même pour la grammaire française. Mais, comme nous l'avons dit tout à l'heure, c'est moins la question de fait ou d'exécution qui nous interesse, que la question du but à poursuivre, et de la méthode en elle-même.

C'est ici qu'un point d'interrogation se dresse devant nous. Le

(1) Observations de M. B. Jullien, dans la *Revue de l'instruction publique en France,* du 7 octobre 1852.

(2) Ainsi le verbe *neutre* est celui qui n'est ni *actif* ni *passif,* et cependant il y a des verbes *neutres passifs,* tels que *gaudere, solere,* etc. (*Id. ibid.*). Nous citons les remarques de M. B. Jullien de préférence à d'autres, parce que les sympathies de ce savant humaniste pour Lhomond ne sont pas douteuses. Quel professeur un peu attentif, au surplus, ne sait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur tout ceci?

(3) *Id. ibid.* p. 340.

latin qu'un livre du genre de celui de Lhomond peut enseigner sera-t-il jamais autre chose que le latin de l'*Epitome* et du *De viris,* c'est-à-dire un latin qui n'est pas du latin, s'il faut entendre par ce mot la langue classique? Supposons ces ouvrages grammaticalement corrects; ils ne seront pas encore latins pour cela. Ceux qui sont disposés à se contenter d'une langue de convention devraient bien établir en vertu de quel droit une telle langue, sorte de parodie de l'idiome vulgaire, revendiquerait une place dans les humanités. Prenons garde de nous faire illusion; si nous pouvons impunément séparer la pensée des anciens de la forme dont ils l'ont revêtue, mieux vaut lire leurs écrits dans de bonnes traductions, que les étendre de force sur un lit de Procuste. Ce n'est pas le *traduttore* qui serait ici le *traditore,* c'est bien plutôt l'arrangeur de phrases. Si le pastiche n'est pas réussi, c'est une duperie; s'il est réussi, il est inutile. On devrait se rappeler les justes reproches dont les connaisseurs accablèrent les *Selectæ è profanis scriptoribus historiæ,* composées sur la demande de Rollin, qui manqua de logique en cette circonstance, sous l'empire des préjugés de son temps. Le professeur Heuzel ou Heuzet fit entrer bon gré mal gré, dans ce recueil, des passages d'auteurs de toute sorte, qu'il crut pouvoir simplifier et raccorder ensemble, c'est-à-dire qu'il tronqua et mutila sans pitié (1). Peine perdue! De grâce, qu'avons-nous à faire du latin de Heuzel ou de Lhomond? Il est bien facile de résoudre un problème quand on le dénature à plaisir.

Nul n'a le droit de toucher aux vénérables monuments de l'antiquité; nul n'a le droit de tromper l'enfance pour lui alléger la tâche. Si la méthode de Lhomond a pour complément nécessaire les *Epitome* et *tutti quanti,* la méthode de Lhomond doit être repoussée. Si elle ne peut conduire directement à l'interprétation des vrais auteurs, qu'importe qu'elle soit au niveau des commençants? Nous n'avons besoin du latin que pour nous initier au génie de Rome, en tant qu'il s'exprime dans sa langue, en tant que cette langue domine et pénètre la nôtre, en tant qu'elle est propre à nous fortifier l'esprit; si cette étude n'est pas à la portée des jeunes élèves, attendez pour l'aborder qu'ils soient plus mûrs. Dire qu'il n'y a point d'auteurs assez simples pour les élèves de sixième, c'est alléguer une mauvaise excuse; plutôt que de ne pas prendre le latin tel qu'il est, il n'y faudrait pas toucher du tout.

(1) V. l'*Examen critique* de Barbier, dans le *Magasin encyclopédique* de 1815, t. II.

La grammaire de Lhomond, fût-elle rendue parfaitement correcte, ne saurait convenir que dans les petites classes; pour entrer convenablement préparé dans les classes littéraires, il faut avoir étudié un traité plus régulier et, disons-le, moins terre à terre. Lhomond est le précepteur affable, bienveillant, amusant; il joue avec les enfants, il ne leur donne que le demi-savoir, qui fourvoie l'intelligence et l'énerve en même temps. En matière d'éducation, le pieux Lhomond n'est à vrai dire qu'un sensualiste : il tient les esprits dans la région inférieure des faits, il ne les éveille point, il les laisse passifs. Sans contredit *la métaphysique ne convient pas aux enfants* (1), mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit; il ne suffit pas non plus de dire : *voilà comment on s'exprimait chez tel peuple* (2), en citant des lambeaux de phrases (3), pour mettre les élèves à même d'entendre les auteurs. Tout n'est pas dit (pour citer encore M. B. Jullien), « quand on sait joindre ensemble deux ou trois mots sans solécismes ». Tout se lie dans l'enseignement, et « ce qui tient à la précision, à l'élégance, aux qualités du style, appartient à une partie plus élevée » (4). Lhomond ne prépare nullement les élèves aux humanités proprement dites; il ne les conduit qu'à fabriquer de petits thèmes à coups de dictionnaire, et rien certes n'est moins littéraire. Le professeur fera le reste, soit; mais après la grammaire de Lhomond, il faudra toujours une autre grammaire, et voilà une solution de continuité, voilà le désarroi dans la méthode. L'inconvénient saute aux yeux et l'on n'échappe pas à cette alternative : ou bien l'étude du latin classique est au-dessus de la portée des très-jeunes enfants; ou bien, à moins de prétendre que l'unité de l'enseignement n'est qu'un vain mot, il est nécessaire de leur mettre entre les mains, dès le début, une grammaire conçue d'après un autre plan que celle de Lhomond. Cette dernière est donc inutile ou inopportune.

En y regardant de plus près, nous découvrirons le secret de la

(1) Préface de Lhomond.

(2) *Ibid.*

(3) Sujettes à caution le plus souvent; mais supposons-les correctes.

(4) « Un rudiment contient toutes les règles; mais il n'enseigne pas, dans les occasions particulières, comment il faut les appliquer. Aussi l'étude du latin, malgré les rudiments et les dictionnaires, est-elle encore d'une difficulté insurmontable pour la plupart des jeunes gens ». (Radonvillers, *De la manière d'apprendre les langues*. Paris, 1768, in-8°, préface, p. IX). C'est sur cette considération que la plupart des écoles dissidentes se sont appuyées; mais elles n'ont pas su garder la mesure.

vogue dont elle jouit encore chez beaucoup de bons esprits. C'est que ces zélés partisans d'une méthode dont nous nous empressons de reconnaître les qualités éminentes, mais que nous ne saurions absoudre que si elle était un acheminement vers le but qu'on doit se proposer dans les écoles littéraires; c'est que ces zélés partisans de Lhomond persistent encore, à l'heure qu'il est, à ne pas vouloir qu'on enseigne le latin comme une langue morte. On dirait qu'à leur sens le latin, qui est resté vivant chez les théologiens, doit le redevenir aussi chez les jurisconsultes, par exemple; à ce point de vue utilitaire, il faudrait évidemment le traiter dans les établissements laïques comme on le traite dans les écoles préparatoires qui servent de pépinières au sacerdoce. En ce qui concerne les petits séminaires, nous avons déjà mentionné les arguments de Mgr Dupanloup; mais quelque déférence que nous professions pour les opinions d'un maître si illustre, nous devons avouer franchement que le latin d'église n'est pas précisément le latin dont nous nous occupons ici, en un mot le latin dont les élèves de nos colléges et de nos athénées doivent avoir souci. Le point de vue utilitaire n'est pas le point de vue humanitaire, et c'est pour faire ses humanités qu'on va au collége. Qu'on l'entende autrement dans les petits séminaires, soit, sous toute réserve(1); constatons seulement que le latin des écrivains chrétiens, le latin des Pères de l'Église *a d'autres règles* que le latin de Cicéron ou de César : c'est M. l'abbé Gaume qui le déclare ouvertement. Ceux qui veulent qu'on débute par Lhomond devraient bien être conséquents comme M. l'abbé Gaume, qui veut faire disparaître du programme des études les auteurs païens. Si M. Gaume doit l'emporter, rien de mieux que Lhomond : on ne trouvera certes pas une grammaire plus simple, plus claire, plus facile, de ce latin dont les théologiens font usage. Mais si nous reculons devant cette impitoyable logique, si nous pensons qu'au collége il faut être humaniste avant tout, ou mieux encore, rien que cela, Lhomond ne pourra certainement plus nous satisfaire, car c'est comme langue morte et non autrement que nos enfants auront à étudier le latin, le latin des grands chefs-d'œuvre littéraires.

(1) V. ci-dessus, § II. Nous ne sommes nullement édifiés sur ce point : si les *humanités* sont bien nommées, pourquoi ne seraient-elles pas les mêmes pour tout le monde? Quand on sait le *bon* latin, le latin classique, rien de plus facile que de se mettre au courant du latin d'église. Les élèves en droit sont bien forcés de s'appliquer au latin des *Institutes;* prétendra-t-on que c'est ce latin qu'ils doivent apprendre au collége?

Mgr Dupanloup n'en est pas moins un esprit littéraire du meilleur aloi, un promoteur sincère et chaleureux des grandes études classiques : son livre en est une preuve éclatante parmi tant d'autres, depuis la première page jusqu'à la dernière. Mais quand il exalte Lhomond, son système est-il bien d'accord avec ses aspirations? Et ne pourrait-on pas exprimer le même doute à l'égard des restaurateurs de Lhomond dans l'université de France? Ce sont aussi des hommes de goût, des humanistes de premier ordre; mais se sont-ils suffisamment affranchis d'un préjugé séculaire?

Nous comptions ne consacrer à Lhomond que peu de lignes, et voilà plusieurs pages remplies à son intention. Il est plus que temps de passer aux Allemands.

VII.

Le génie de l'Allemagne diffère du génie de la France, comme la théorie diffère de la pratique. De nos jours, les deux nations ont déteint l'une sur l'autre, et au point de vue des individus, la proposition qui vient d'être énoncée serait souvent, en apparence du moins, une contre-vérité. Il y a toujours cela de caractéristique, que l'Allemand commence par se rendre compte de ce qu'il veut faire, tandis que le Français est pressé d'agir. Il en résulte (l'histoire politique est là pour le prouver) que l'Allemand laisse échapper l'occasion, tandis que le Français, emporté par sa *furia*, la saisit au vol, dût-il lui en cuire après. Mais il en résulte aussi que l'Allemand, avec sa lenteur, va au fond des choses et tient à son idéal, tandis que le Français, tout épris du fait passager, prend aisément les caprices de la mode pour des symptômes de progrès. L'Allemand se laisse dominer extérieurement, pourvu qu'on lui laisse sa liberté de penser; le Français prête la main à dix révolutions, et ne fait usage de son affranchissement que pour courir au devant d'une nouvelle servitude. L'un est individualiste, l'autre a besoin de centralisation. L'un se renferme dans sa dignité privée; il a conscience de sa valeur d'homme, il veut être homme avant tout; l'autre songe moins à lui, et davantage à ce qui intéresse tout le monde : ses passions sont des passions sociales et surtout nationales; il prend part à la vie publique, il est expansif, généreux, dévoué, — non aux individus, mais aux idées qui le séduisent. L'un s'appelle *moi*, l'autre s'appelle *légion*. La race germanique est féodale d'instinct, la race franco-gallo-romaine trouve le secret de sa force dans son unité.

Nous voilà, ce semble, bien loin de la grammaire. Pas si loin. Le caractère dominant des nations se révèle dans l'éducation plus qu'ailleurs peut-être. En Allemagne, on étudie avant tout pour savoir; en France, on songe moins à devenir savant qu'habile, on veut être à la hauteur de son siècle, de la situation, prêt à faire face aux événements. Cette tendance de l'Allemagne a eu pour effet d'y faire prendre les *humanités* du côté le plus sérieux, le plus consciencieux; les formalistes, par exemple, ou les réalistes ont pu se méprendre sur le choix des moyens; mais tous se sont proposé le même but, celui de former des hommes dignes de ce nom. Il s'agit d'inspirer à la jeunesse le goût du travail, il s'agit de l'ennoblir à ses propres yeux, sous la double influence de méthodes libres autant que possible, et d'une discipline essentiellement paternelle (1). La science est encore, ou a été du moins jusqu'à nos jours, chez les Allemands, l'idéal de la perfection. « Cet amour de la science, dit un judicieux observateur français, exalte le génie de la nation. Partout où existe la vraie science, elle donne à ceux qui la possèdent une élévation véritable. Cela tient à la haute et noble idéalité qu'ils poursuivent dans leurs études, idéalité qui est d'autant plus respectée qu'elle met ceux qui s'y dévouent plus au-dessus du vulgaire. Ce culte engendre en Allemagne une sorte de caste intellectuelle et morale qui exerce une grande influence : c'est la caste si vénérée et si vénérable encore des savants, qui, loin d'opprimer ou de blesser une autre classe, soutiennent la noblesse morale du pays, et tiennent lieu en quelque sorte d'un ordre de lois et d'institutions dont on ne consentirait plus à se passer ailleurs (2). »

Chez des peuples ainsi constitués, autant de foyers de science que de petits États, presque autant que de villes. Les différences de religion, surtout depuis la guerre de trente ans, ont rendu très-prononcé le contraste des pays du nord et de ceux du midi; là dominent le formalisme, l'abstraction, l'érudition pure, la critique; ici, sous l'influence du catholicisme, on est plus artiste, plus poète,

(1) M. Matter (*ouv. cité,* t. I, p. 100) fait très-justement remarquer que le mot *pensum* est encore pris en allemand dans un sens honorable, celui de *devoir, tâche du jour.* « Otez le *pensum,* dit-il, et vous changez l'esprit de notre éducation de collége. C'est le *pensum* qui fausse le plus les rapports naturels du maître et de l'élève. Les rapports naturels, ce sont l'affection et la déférence. Ceux qui prétendent qu'il suffit d'être maître et élève pour être adversaires se trompent si grossièrement qu'il n'est pas même besoin de les réfuter ».

(2) *Id. ibid.* p. 103.

et jusqu'à la philosophie, quelquefois mystique, est plus littéraire et moins austère. Mais c'est tout un monde que l'Allemagne, et il faudrait de longues études, il faudrait tout un gros livre pour décrire seulement les principales nuances des idées dominantes en matière de science et d'éducation, dans les trente-neuf États de la Confédération, à l'ombre de chaque université, de chaque gymnase pour ainsi dire. Même dans un pays militairement administré, comme la Prusse, que d'antithèses entre Bonn et Berlin, entre Halle et Breslau? Que dire de toutes les Saxes, qui sont dans leur diversité comme une Allemagne en miniature ! La liberté scientifique a pour conséquence la liberté pédagogique : si l'instruction primaire est fortement réglementée et soigneusement surveillée en Prusse, l'autorité morale y est néanmoins plus forte que l'autorité légale ; à plus forte raison dans les autres États. Considérons-nous les gymnases, nous y trouverons même aujourd'hui, malgré les changements considérables qui les ont réformés depuis la visite de M. Cousin, une grande indépendance des professeurs à l'égard des convenances politiques de l'autorité. Celle-ci sait bien que l'idéal scientifique est désintéressé par essence ; qu'il plane au-dessus des agitations du jour ; qu'il en est de même de l'idéal classique, et que celui-ci est en même temps un idéal moral. La placidité du caractère allemand peut être pour quelque chose dans cette tolérance; mais quoi qu'il en soit, qu'on ne s'attende pas à trouver, sur la rive droite du Rhin, une immense machine gouvernementale destinée à établir partout l'uniformité, à l'instar de l'université de France. Les questions de méthode sont annuellement débattues dans des congrès de professeurs, et de la sorte, une idée heureuse, partant d'un coin reculé du pays, fait plus sûrement, plus efficacement son chemin, que si elle n'avait d'autre sanction que celle d'un décret officiel. La tutelle des gouvernements n'en est pas moins respectée ; le rôle du pouvoir civil n'est pas amoindri : mais la raison et l'expérience font en réalité la loi, dans un domaine où les intérêts qu'on débat sont avant tout spéculatifs.

Les institutions scolaires de l'Allemagne, nous le répétons, ont subi des transformations notables; mais les traditions séculaires qui leur ont servi de base sont encore vivaces, malgré l'influence des idées du siècle. Les gymnases allemands ont grandi sous la double protection de l'Église et de la famille, plutôt que sous la direction immédiate de l'État. Sortis des écoles cathédrales (*Domschulen*) et

des écoles monastiques du moyen âge, ils ont conservé pendant longtemps, même après le grand déchirement religieux du XVI[e] siècle, l'empreinte de leur origine. A peine leur position vis-à-vis de l'État est-elle aujourd'hui nettement définie; ils traversent depuis cinquante ans une époque de crise, et c'était immanquable. Mais ce qu'il nous importe de constater ici, c'est que leur mission primitive a été essentiellement religieuse et morale. C'est en vue de cette mission que Luther, dans sa fameuse circulaire aux conseils municipaux des villes de l'Empire, recommande si vivement l'étude des langues (1). Aux yeux du réformateur, dit M. le D[r] Heiland de Magdebourg (2), la théologie, la philosophie et la philologie ne faisaient qu'un; la pédagogie était une branche de la théologie. Les théologiens ambitionnèrent les chaires d'humanités; et réciproquement, on ne fut pas humaniste sans être aussi théologien. C'est de quoi il faut tenir compte, si l'on veut se faire une juste idée de l'enseignement du latin en l'Allemagne, à partir de XVI[e] siècle.

Le clergé catholique, de temps immémorial, avait considéré le latin comme la seconde langue maternelle des lettrés; c'était la langue de la Vulgate, de la liturgie et du S. Siége (3). Quand on commença à se servir de l'idiome vulgaire pour traiter des choses religieuses, le latin fut plus que jamais en honneur dans les écoles; les conservateurs parurent éprouver, pour la langue allemande, une défiance instinctive. On persista à ne parler que latin dans les écoles; le grand chagrin des maîtres, c'était de devoir s'abaisser jusqu'à se servir de phrases allemandes avec les enfants sortant pour la première fois de la maison paternelle, où ils avaient appris à s'exprimer comme leurs parents. On les familiarisait donc, le plus tôt possible, avec des phrases de conversation; il ne faut pas perdre de vue, en outre, que les grammaires élémentaires étaient écrites en latin, et s'adressaient à des élèves censés latinistes. On débutait donc par un manuel pratique, allemand-latin. « *Ein gutten tag.* Bona dies. Aut forte elegantius Bonus dies. Nam, etc. *Ein gutten abent.* Bonum sero. Aut pocius elegantius Bonum vesper. Nam, etc. *Vil heil.* Salus plurima. » (4) Ensuite : « Quel âge as-tu? » Puis des

(1) V. ci-dessus, § III.

(2) *Encycl. de Gotha,* t. III, p. 202.

(3) *Der Unterricht im Deutschen,* p. 22. (par Rod. v. Raumer, dans l'*ouv. cité* de K. v. Raumer, t. III, 2[e] partie.

(4) *Id. ibid.* Rien de plus curieux que les documents cités par M Rod. de Raumer.

phrases plus compliquées : « *Der Virgili ist dem Homero nit gleich, oder des gleichen.* Virgilius cum Homero comparandus non est. Non puto Homero poete huic clarissimo Virgilium parem esse, etc. » On terminait toujours par la traduction littérale de la première formule. Remarquez que la phrase allemande précédait la phrase latine ; l'allemand était traité comme une langue étrangère.

Le Bavarois Aventinus (mort en 1534) osa employer l'allemand avec ses élèves, et fit avec eux, en huit mois, le chemin qu'on mettait trois ans à faire dans d'autres écoles. Il se justifia par l'exemple des Italiens (1). La grammaire latine d'Aventinus est d'ailleurs *rédigée* en latin.

Nous connaissons les plans d'études de Mélanchthon et de Sturm ; les premiers réformateurs allèrent au delà des catholiques à propos de la question qui nous occupe, en ce sens que s'ils favorisèrent la langue vulgaire, ils voulurent aussi que les livres saints pussent être étudiés aussi généralement que possible dans les textes originaux. Ils éveillèrent le goût des études philologiques et littéraires, dans un but religieux sans doute ; mais l'amour de la science desintéressée était une conséquence naturelle de cette direction imprimée aux esprits. Remarquons toutefois, avec M. Gervinus (2), que les Allemands, théologiens ou non, s'éprirent de l'étude de l'antiquité à un tout autre point de vue que les Italiens et les Français. Chez les Italiens, ce fut l'affaire de la vie, ce fut un enthousiasme fanatique pour les institutions, pour les idées d'un autre temps ; chez les Français, ce fut un zèle de curiosité, une manifestation du désir de tout conquérir. Mais les Allemands voulurent retirer de la connaissance du passé des enseignements profitables ; ils demandèrent aux langues et aux littératures classiques une initiation à ce qu'il y a de plus profond dans l'homme ; ils cherchèrent à se pénétrer pour eux-mêmes du génie de l'antiquité ; ils regardèrent les anciens moins comme leurs prédécesseurs, que comme les précepteurs de leur nation. Le but fut dépassé, puisque leur langue en souffrit ; mais quand l'expérience les eut éclairés à cet égard, ils eurent largement à se louer des efforts des premiers humanistes, si excessive qu'on puisse trouver aujourd'hui l'ardeur qui les avait inspirés.

Néanmoins l'enseignement des écoles supérieures protestantes

(1) *Id. ibid* p. 25. Une grammaire italienne-latine avait paru à Venise dès 1499.

(2) *Geschichte der poetischen national-literatur der Deutschen,* t. III, p. 162 et suiv.

fut trop étroitement grammatical, jusque vers le milieu du XVII[e] siècle. Si l'influence indirecte de philologues tels que Juste-Lipse prépara de loin la réforme des études (1), les formalistes purent s'autoriser, d'autre part, de l'exemple de ces mêmes philologues anti-cicéroniens et admirateurs d'Apulée, pour attacher plus de prix à l'érudition qu'au style, et remplacer le système de Bembo par celui de Budé (2) : or, tant qu'on admit en latin un style de convention et de marqueterie, l'abstraction pure, c'est-à-dire la séparation de la forme et du fond, dut régner sans conteste chez les maîtres de langues. Juste-Lipse lui-même, esprit inconséquent comme on sait, prolongea pratiquement, en tant qu'écrivain, un abus qu'il aurait souhaité voir disparaître; car il avait par excellence le sens littéraire. Quoi qu'il en soit, on reconnaîtra sans difficulté que les écoles ne pouvaient ressentir que de loin le contre-coup de ces disputes; elles restèrent donc longtemps encore fidèles aux traditions inaugurées en Wurtemberg, par exemple, par le duc Christophe le Sage, en 1559, et en Saxe par l'électeur Auguste I, en 1580. Contentons-nous de reproduire sans commentaire, d'après M. Hirzel (3), quelques extraits du règlement wurtembergeois, concernant les classes inférieures du *pædagogium* de Stuttgart.

Au rebours de ce qui se pratique aujourd'hui, les classes y furent désignées par des nombres ordinaux partant de la première année d'études. La *première* était donc la classe inférieure. On y apprenait à lire le latin et l'allemand, ainsi qu'à écrire; de l'alphabet on passait au *Pater noster;* de là, aux paradigmes des déclinaisons et des conjugaisons; ensuite aux *Quæstiones grammaticæ Philippi* (*Melanchthonis*). enfin venait le *Cato minor*. Chaque jour les élèves apprenaient deux mots latins dans la *Nomenclatura rerum,* et un morceau du catéchisme allemand. Tout cela prenait six heures : si la classe était trop nombreuse, elle se divisait en *décuries,* placées sous la surveillance de jeunes moniteurs. — En *seconde* venaient les *Mimi Publiani* et le *Cato,* qu'on expliquait mot à mot, jusqu'à ce que les élèves fussent eux-mêmes en état de répéter l'explication. Dans les répétitions, on les interrogeait sur tel nom, sur tel verbe, et il fallait indiquer les cas, les temps, les règles. On revenait régulièrement

(1) V. ci-dessus, § V.

(2) D. Nisard. *Le triumvirat littéraire du XVI[e]* siècle. Paris, 1852, in-8°, *passim.*

(3) *Sammlung der würtemb. Schulgesetze.* 1847. Ap. Lübker, *Encycl. de Gotha,* t. II, p. 649. — Cf. Raumer, *Gesch. d. Paedag.* t I, p. 276 et suiv.

sur la leçon de la veille : il y avait des exercices d'étymologie ; on expliquait dans chaque leçon une ou deux nouvelles règles. Pour rendre l'enseignement attrayant, les professeurs devaient faire saisir le plus simplement possible l'usage des mots primitifs, et intervertir l'ordre des paradigmes qui faisaient l'objet des questions : ainsi la classe était tenue en haleine. Tous les huit jours, une répétition générale sur une partie du discours ; tous les jours, lecture des définitions qui devaient se graver dans la mémoire. Il y avait un intermède musical; alors on passait à la correction des devoirs, à la lecture des *Proverbes de Salomon,* des *Dialogues* de Sebaldus Heiden et du catéchisme latin ; on interrogeait aussi sur le recueil de *phrases;* on invitait les élèves de bonne volonté à s'exprimer comme ils pouvaient en latin. En *troisième* apparaissent les fables ésopiques de Camerarius, les dialogues de Castellio; plus tard, les lettres choisies de Cicéron, et l'inévitable Térence, qu'on apprend par cœur et qu'on explique avec grand soin, car « les élèves doivent savoir à quoi s'en tenir sur le *consilium auctoris,* qui ne parle pas *ex suâ personâ,* mais qui a voulu peindre *diversa vitia in diversis personis.* » Il faut aussi faire remarquer que « ces païens aveugles n'ont rien su du vrai Dieu, » et veiller aux impressions qu'ils peuvent produire sur les jeunes gens. On parle latin, on apprend aussi à écrire en latin, au moyen de belles phrases dictées, ou de l'exposé de toute la filiation (*progenies*) d'un verbe pris au hasard dans le dictionnaire. Chaque jour, une règle de la syntaxe, appuyée d'exemples fictifs ou de textes authentiques. Tous les mercredis, un exercice de style basé sur les leçons précédentes, sans emploi de mots nouveaux autant que possible : au commencement, on ne fait guère que changer les genres, les nombres, etc. Le vendredi, chacun a mission de signaler et de corriger les fautes de son voisin, ce qui a pour avantage de prémunir les enfants contre le péché d'orgueil. Les cahiers de devoirs sont conservés, car l'inspecteur doit en prendre connaissance. — En *quatrième,* Cicéron, Térence, et la répétition de toute la syntaxe ; on commence la prosodie et le grec (les éléments et le petit cathéchisme de Brentius). — En *cinquième,* récapitulation générale et développements : les *lettres familières* de Cicéron, les *Offices,* les *Tristes* d'Ovide, les *Évangiles* en grec et en latin, la prosodie et des exercices de style. — En *sixième,* la dialectique et la rhétorique de Mélanchthon, Cicéron (quelques discours), Tite-Live, Salluste et l'*Énéide*. Des *Progymnasmata,* à l'imitation du style cicé-

ronien. En grec, la grammaire et la *Cyropédie*. Avant de commencer la leçon, on chante le *Veni sancte Spiritus* et le *Veni creator;* avant de se séparer, on répète le catéchisme; le samedi, c'est le tour de l'Évangile, en grec et en latin; trois jours par semaine, il y a des exercices pieux en commun et des chants d'église. On sort de la classe deux à deux, en compagnie du maître.

En Saxe, c'était à peu près la même chose dans les écoles ordinaires : seulement, on étudiait la dialectique et la rhétorique pendant deux ans, et l'arithmétique figurait au programme de la quatrième et de la cinquième. Les *écoles des princes* (Meissen, Grimma et Schulpforta) avaient trois classes, comprenant chacune deux cours. Le plan d'études de ces derniers établissements diffère assez notablement de celui qu'on vient de lire. *Première :* Lexigraphie, *Mimi Publiani, Cato, Epistolæ familiares.* — *Seconde :* syntaxe latine, *Epistolæ familiares,* Bucoliques de Virgile, *Ovid. ex Ponto,* Tibulle; rudiment grec, fables d'Esope; arithmétique et musique.—*Troisième:* grammaire de Mélanchthon, en entier, avec les additions de Camerarius; Cicéron : les Offices, *de senectute* et *de amicitiâ,* les Tusculanes; les *Géorgiques* et l'*Énèide* de Virgile, les *odes* d'Horace; Isocrate, Théognis; les *vers dorés* de Pythagore; le premier livre de l'Iliade; Plutarque, *de liberorum educatione;* les premiers éléments de l'hébreu, la dialectique et la rhétorique; enfin les *Quæstiones de sphæra* et les *Rudimenta astronomiæ M. Blebelii.* On attachait une importance toute particulière à l'art de parler et d'écrire couramment en latin. Les élèves *jouaient* les comédies de Plaute et de Térence, etc., etc. (1).

Le but théologique domine encore ici, mais l'horizon est déjà plus large; aussi le célèbre règlement organique des écoles saxonnes, promulgué en 1773, n'a-t-il pas dû rompre entièrement avec la tradition (2). L'action de quelques princes éclairés et surtout la force des choses amenèrent dans l'enseignement des réformes successives. Nous voyons le Landgrave de Hesse, Louis de Marbourg, au commencement du siècle suivant, combiner la méthode de Sturm avec les

(1) Des pièces nouvelles furent aussi composées et représentées en latin. Cet usage avait pris naissance au XII[e] siècle, en Angleterre (*Lübker*). Les Jésuites l'adoptèrent aussi bien que les protestants et les *formalistes* de toute espèce. V. Raumer, *ouv. cité*, t. II, p. 102 et suiv.

(2) Sur l'école de Schulpforta, on peut consulter le *Rapport* de M. Cousin *Sur l'instruction publique dans quelques pays de l'Allemagne,* 4[e] lettre. V. aussi l'*Encycl. de Gotha,* art. *Fürstenschulen* (excellent travail de M. A. Dietsch).

procédés de Wolfgang Ratich, dont nous parlerons bientôt, et considérer la langue maternelle comme la base des études humanitaires. On fit aussi quelques emprunts aux Jésuites; on en vint enfin à se dire que les gymnases n'étaient pas seulement des séminaires. Cependant, lorsqu'on commençait à peine à entrevoir les légitimes exigences de la société moderne, les désastres de la guerre de trente ans vinrent porter un coup fatal aux institutions et détourner la jeunesse allemande des paisibles travaux de l'intelligence.

L'ordre se rétablit peu à peu; mais la domination du latin comme langue parlée se trouva gravement compromise. Sous ce rapport les Allemands n'ont pas eu à regretter la guerre de trente ans. Dans l'université de Halle, fondée en 1695, Christian Thomasius osa, le premier, porter la parole en allemand. En 1732, la ville de Hambourg relégua dans les deux classes supérieures les discussions latines (1). Dans plusieurs États, on alla même trop loin en fait de *bifurcation;* des études trop encyclopédiques succédèrent à des etudes trop exclusives, dans toutes les catégories d'établissements. Malheureusement le grec souffrit de cette réaction; il résulta de cette situation nouvelle cet antagonisme violent que nous avons essayé de caractériser plus haut. Mais les philologues réformateurs apparurent, et sous leur impulsion puissante, l'Allemagne acquit enfin la conscience de son véritable génie.

Elle avait trop longtemps méconnu les ressources de sa langue nationale, dédaignée outre mesure, depuis la paix de Westphalie jusqu'en plein XVIII[e] siècle, par les nobles et par les princes; par les hommes influents de tout genre : il suffit de citer Leibnitz et Frédéric II de Prusse. La langue française envahit peu à peu les Cours et la littérature, jusqu'à Gottsched et Adelung, qui commencèrent à épurer un idiome près de redevenir barbare, dans des conditions aussi défavorables. En affranchissant leur patrie au point de vue intellectuel, les écrivains nouveaux aidèrent à l'accomplissement de la réforme des écoles, qui se préparait d'autre part sous les auspices des érudits, amateurs de la saine antiquité. Les études latines se fortifièrent à mesure que la langue française perdit du terrain, et que les coryphées de la littérature allemande, tous ambitieux de

(1) Feuerlein, inspecteur du gymnase de Nuremberg, s'était déjà élevé, en 1669, contre le préjugé consistant à imposer aux élèves l'usage du latin de cuisine (*Küchen-latein*), dans leurs relations entre eux. — Le règlement hambourgeois exige que le professeur surveille les exercices de conversation latine. — Raumer, *ouv. cité,* t. II, p. 100 et 101.

s'assimiler la pensée et la forme antiques, mais au profit de leur propre originalité, se firent applaudir tour à tour. Le latin resta la branche principale des humanités, mais cessa de s'imposer à titre de seconde langue maternelle ; au lieu d'un idéal exclusivement théologique, un idéal libéral et national inspira les maîtres de la jeunesse. On vit enfin la critique philologique tendre la main à l'esthétique et à l'histoire : des centaines d'éditions des classiques virent le jour, et celles que leurs auteurs destinèrent à pénétrer dans les gymnases furent accompagnées de notes allemandes (1). Les traductions se multiplièrent : plusieurs d'entre elles sont regardées à juste titre comme des monuments littéraires du plus haut prix (28). Les anciennes grammaires latines ou grecques cédèrent la place à des traités solides et raisonnés, dont les abrégés mêmes ne furent plus étroitement empiriques. — Vous voulez vous introduire dans les sanctuaires de la langue de Rome, et vous prendriez encore pour guides, comme au bon vieux temps, les *Vestibula* de Comenius et de Muzelius, les *Claves*, Donat, Speccius, Lange le piétiste et la *Grammatica marchica?* Non; voici Brœder, Scheller, Wenk, Esmarch, Seyfert, Grotefend, Ramshorn, O. Schulz, Zumpt et une foule d'autres, qui briguent à l'envi votre confiance, et qui ne vous égareront pas en chemin. Scheller est excellent pour la partie lexigraphique ; Wenk et Seyfert sont plus savants, et ce dernier a le mérite de faire reposer sa grammaire sur l'histoire de la langue ; les autres brillent par la sagesse de leur méthode, à divers titres; n'oublions pas le danois Madvig, bien digne de figurer à côté d'eux. — Mais nous voilà, sans y penser, en plein XIXe siècle. N'allons pas trop vite. Voyons d'abord les anciens grammairiens grecs disparaître devant Trendlenburg, Buttmann, Matthiæ, Thiersch, Weckherlin

(1) V. Græsse, *ouv. cité*, t. III, 2e partie (section III de l'ouvrage), p. 1922 et et suiv.; Niemeyer, *Grundsätze der Erziehung*, etc. Halle, 1825 (8e éd.) t. III. Ces travaux sont innombrables; il suffira de rappeler quelques noms : Ast, Ahlward, Bauer, Beck, Bœckh, Bothe, Bœttiger, Bremi, Buttmann, Bredenkamp, Brunck, Creuzer, Dœring, Eichstedt, Erfurdt, les trois Ernesti, Fischer, Fülleborn, Gedicke, Gernhard, Gesner, Gœrenz, Gottleber, Gurlitt, Harless, Heindorf, Hermann, Heusinger, Heyne, Hottinger, Hüpke, Ilgen, Jacobs, Jani, Kœppen, M. Laguna, Lenz, Lobeck, Lœsner, les deux Matthiæ, Mitscherlich, Morus, Müller, Oberlin, Orell, Passow, Reisig, Reiske, Ruperti, Schæfer, Scheller, Schweighæuser, Schneider, Schütz, Schwabe, Seidler, Siebelis, Spalding, Spohn, Stroth, Tschukke, Weiske, Wensdorf, Wolf, etc, etc.

(28) P. ex. l'*Homère* et l'*Hésiode* de Voss, le *Platon* de Schleiermacher, le *Sophocle* du comte de Stolberg.

(1). Il en fut des dictionnaires comme des grammaires ; les bonnes chrestomathies ne firent pas défaut non plus : on eut pour le grec Stroth, Gedicke, Harless, Jacobs, etc.; pour le latin, Schütz, Gedicke, Brœder, Ritzhaub, Reuss, Jacobs, Dœring et d'autres. On eut de bons résumés encyclopédiques de la science de l'antiquité; on eut de bonnes mythologies. L'abondance seule fut à craindre, et de plus en plus : tant d'explications, tant de facilités de tout genre s'offrirent aux jeunes gens, qu'on se demanda si leur zèle ne se refroidirait pas, en raison même de l'ardeur croissante de leurs instituteurs. Des hommes sages se rappelèrent que déjà Gesner, un des promoteurs de cet élan inouï, avait écrit dans son *Isagoge : Copia hæc ne pauperes nos faciat, metus! Certè cavendum est!* (2).

Remarquons que les *orthodoxes* allemands avaient fini par faire droit aux légitimes réclamations des anciens *réalistes;* les *formalistes* seuls boudaient dans leur coin. Quant aux *dissidents,* comme nous le verrons, il y avait parmi eux des partisans des deux anciens systèmes, pris à la rigueur; ils furent des stimulants quelquefois très-utiles, mais rien de plus. L'évolution philosophique de l'Allemagne, sur ces entrefaites, eut pour conséquence première d'asseoir positivement la pédagogie sur une base à la fois morale et psychologique, et de déterminer ainsi, de la manière la plus précise, la nature et le but des humanités. Il fallut songer à refaire d'après ces principes, le programme de l'enseignement des gymnases, surtout pour les basses classes. Toutes les questions se présentèrent à la fois : ce fut une révolution pacifique et sans coups de tonnerre, mais une révolution, une crise dans toute la force du terme.

Alphonse Le Roy.

Liége, 1862. *(La suite prochainement.)*

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES.

LE VERBE FRANÇAIS *ôter*.

L'étymologie du verbe français *ôter* (anc. *oster*) (3) n'est pas encore établie d'une manière péremptoire; la discussion reste ouverte, et le cours de nos études nous a amené à nous y lancer à notre tour.

(1) Niemeyer, *ouv. cité,* t. III, p. 365.
(2) Id. *ibid.*
(3) C'est du français que vient la forme anglaise *oust* = take away, eject.

Dans l'état actuel de la question deux étymologies se disputent la prééminence, car, pour l'honneur de la science, nous passons dédaigneusement sur l'opinion émise par Nicot et quelques autres, qui ont vu dans *ôter* la représentation du grec ὠθεῖν.

La plus ancienne des deux étymologies tentées jusqu'ici est celle patronnée par Du Cange et qui rapporte *oster* au latin *obstare*. Au point de vue de la lettre rien de plus légitime et de plus plausible. *Obstare* pouvait et devait se franciser en *oster*, comme *obsidaticus* (extension de *obsidatus*, dérivé de *obses, obsidis*) a donné *ostage, ôtage*. Et d'ailleurs une autre langue romane a reproduit le verbe latin avec sa signification ordinaire d'une manière identique; l'italien a *ostare*, s'opposer, tandis que l'espagnol se sert de la forme savante *obstar*. Pour justifier l'étymologie en question sous le rapport du sens, on a fait valoir que l'idée d'enlever, de faire disparaître, découlait facilement et sans effort de celle « mettre obstacle, empêcher ». On s'est particulièrement appuyé d'un passage de la Loi salique, où l'on trouve : *Si quis baroni viam suam obstaverit*, etc.; *viam obstare*, c'est barrer le chemin, ou, comme dit Du Cange, viam auferre, ôter le chemin. L'auteur du Glossarium mediae et infimae latinitatis cite encore l'expression *picturam obstare* dans le sens de cacher ou masquer une peinture, en *ôter* la vue, puis un passage d'Ulpien : *luminibus obstare*, se mettre devant la lumière, la masquer. *Obstare*, dans la basse latinité, aurait donc signifié d'abord empêcher la vue, la jouissance ou la possession de quelque chose en créant des obstacles, et aurait été francisé en *oster*, dont l'acception spéciale se serait généralisée peu à peu en celle d'enlever. En effet l'empêchement, l'obstacle entraîne souvent la privation, et il ne serait certainement pas étrange de voir le terme-cause employé pour exprimer l'effet de cette cause. Pour ne rappeler qu'un seul exemple de ce phénomène si commun, le latin *captivus, captif*, prisonnier, n'a-t-il pas dégagé, dans son correspondant littéral français *chaitif, chétif*, le sens « misérable? »

Toutefois nous ne nous rallions pas volontiers à cette explication du mot français, parce que, comme nous le dirons tout à l'heure, elle ne nous semble pas tout à fait s'accorder avec la valeur essentielle et fondamentale que lui prête l'ancienne langue des trouvères, et qui n'a pas l'air de se rattacher directement à l'idée de mettre obstacle, embarrasser, empêcher.

Diez, de son côté, la suspecte par la raison que les manuscrits les

plus anciens et les plus dignes de foi de la Loi salique portent, dans le passage cité : *si quis baronem de via sua obstaverit.* Pour nous, cette variante, loin de nous déterminer à repousser l'étymologie *obstare,* nous disposerait au contraire en sa faveur, si la conjecture que nous mettrons en avant, paraissait inacceptable. Elle prouve qu'au moyen âge on construisait tout aussi bien le verbe *obstare,* rendu transitif, avec l'accusatif de la chose empêchée qu'avec l'accusatif de la personne empêchée. Oter le chemin à quelqu'un ou ôter quelqu'un de son chemin, c'est tout un; qu'on se mette devant (*stare ob*) la chose, ou devant la personne, le résultat reste le même. Et ne disons-nous pas, d'une manière tout à fait conforme à la construction des bons textes de la Loi salique : *ôte toi de mon chemin?* La dite variante fournit donc bien plutôt un argument pour, qu'une présomption contre *obstare.*

Passons à la seconde étymologie mise en avant à l'égard de *oster.* Elle remonte à Ménage, mais ce savant n'a fait que la poser à l'aventure et il a bien eu soin de ne pas la justifier. Elle a de la valeur pour nous parce qu'elle a été reprise et défendue par l'homme qui le premier a fixé les lois de la formation des langues romanes, par le professeur Diez.

Cet illustre philologue fait dériver *oster* du latin *haustare,* fréquentatif ou intensitif de *haurire.* Cette dérivation est parfaitement correcte pour la forme française. Cependant une petite difficulté s'élève à l'égard du correspondant provençal *ostar.* En effet, Diez ne se dissimule pas que ce dernier n'est pas d'accord avec la règle générale, d'après laquelle la diphthongue latine *au* reste *au* en provençal, et ne permute pas, comme en italien, en espagnol et en français, avec *o.* Il faudrait donc *austar.* Mais toute règle a ses exceptions, et Diez n'hésite pas à voir dans *ostar* la même déviation du principe que dans *o* = lat. *aut* et dans *coa* = lat. *cauda,* et d'ailleurs, dit-il, le provençal moderne *austá,* qu'Honnorat traduit par hausser, n'est peut-être autre chose que le français *oster.* Nous pensons avec Diez que l'existence d'une forme provençale *ostar* ne doit pas infirmer la validité de son étymologie ; et, nous l'avouons, si l'on jugeait dans un sens contraire, la conjecture que nous nous proposons d'émettre, serait entachée du même vice.

Si *haustare* et le français *oster* s'accordent parfaitement pour la lettre, comment concilier le sens de l'un avec celui de l'autre? Diez, à cet effet, rappelle l'expression latine *haurire arbusta,* qu'il traduit

par « das Gesträuch wegnehmen », débarrasser les broussailles, et la juxta-position des deux verbes *ostar* et *derazigar* dans un exemple cité par Raynouard dans son Lexique roman (s. v. *ostar*). Sans vouloir examiner si le *haurire arbusta ex imis radicibus,* qui se rencontre dans Lucrèce, est bien interprété par le savant professeur de Bonn, nous avons quelque peine à admettre qu'un terme qui dans toutes ses applications, implique toujours l'idée de tirer *à soi,* de chercher à avoir, ait pu se prêter à exprimer un acte presque contraire, celui d'éloigner, de faire disparaître, d'ôter.

A l'appui de son type *haustare,* Diez invoque encore l'existence du composé *doster* (= ôter), usité dans la vieille langue d'oïl, et conservé dans le patois berrichon *dôter* et le limousin *dousta*. Voici comment il raisonne : *Doster* ne peut pas venir de *de-obstare,* qui serait un non-sens, c'est donc la forme fréquentative du lat. *dehaurire;* par conséquent aussi le simple *oster* doit dériver de *haurire*. Cette induction ne nous sourit en aucune manière. Parce que *de-haurire* se rencontre une fois dans Caton avec le sens accidentel d'« enlever », il ne s'en suit pas que *haurire* a dû signifier la même chose ; il faut bien tenir compte de la valeur du préfixe *de*. Si *descendere* veut dire descendre, le simple *scandere* n'en signifie pas moins le contraire. Pour expliquer *doster,* pas n'est besoin ni de *dehaustare* ou *dehaurire,* ni du barbarisme *de-obstare*. Quelle que soit l'origine de *oster,* le verbe *doster* en est un composé, né dans le sein du domaine roman, sans aucun précédent latin. Il se rapporte à *oster*, comme *démener* à *mener*, *déchoir* à *cheoir, défaillir* à *faillir;* et quant à la chute de la voyelle finale du préfixe, le mot nous fait penser à l'italien *destare,* éveiller (= de-excitare), au français *dorer* (= *de-aurare*) et surtout à ce verbe hypothétique *dubrir* (= de-operire), d'où, comme Diez l'a si bien démontré, se sont successivement produits *a-dubrir, a-uvrir,* et enfin par aphérèse, le mot actuel *ouvrir*.

Nous ne nous appesantirons pas sur la circonstance qu'aucun texte de la latinité de l'âge classique, de la décadence ou du moyen âge, ne produit la forme fréquentative *haustare* : bien que *ausare* ne se trouve nulle part, il n'en est pas moins le type du français *oser* (ital. *osare,* esp. *osar,* etc), et M. de Chevallet a commis une grossière bévue en dérivant *oser* de *audere* par permutation du *d* en *s*. Mais qu'on n'invoque pas non plus en faveur de l'opinion de M. Diez l'ancienne orthographe *hoster;* n'écrivait-on pas de même *habonder* et n'avons-nous pas, contrairement à l'étymologie, conservé cette *h*

parasite dans plusieurs de nos mots actuels, tels que *huis* (ostium), *huitre* (ostrea), *haut* (altus), *bonheur* (p. bon eür)?

Nous l'avons déjà fait entendre, des deux étymologies en présence, *obstare* et *haustare,* c'est à la première que nous accordons la préférence. Cependant elle ne nous satisfait pas assez, pour renoncer à une conjecture qui nous semble présenter autant de conditions d'admissibilité que les autres étymologies mises en avant et qui a l'avantage d'offrir un accord de sens parfait entre le primitif latin et le mot roman.

En examinant attentivement les applications diverses faites du verbe *oster* par les trouvères, il est impossible de ne pas les ramener toutes au sens générique : mettre (ou se mettre, se tenir) à l'écart, éloigner, déplacer(1). Ce sens peut, à la vérité, avec un peu de bonne volonté, se déduire de l'idée d'empêcher, d'embarrasser, d'offusquer, dont il faut partir si *obstare* est la vraie origine de verbe français. Mais à part que le génie roman eût plutôt donné à *obstare* le sens actif de *opponere,* de mettre *devant* plutôt que de mettre *loin,* il est un verbe latin dont le sens et la forme s'accommodent parfaitement du verbe français *oster,* et sur lequel il nous a semblé convenable de porter l'attention des linguistes.

(1) Pour le démontrer, il suffira de citer quelques passages; nous choisirons ceux que nous offrent nos plus récentes lectures, et se rapportant presque tous à Chrestien de Troies :

Erec, 4793 : *Ostez, sire* c. à. d. cessez ; donc *oster* employé comme verbe neutre.

Charrette, 1364 : (Cil) *ne s'aperçoit mie si tost*
Que ele fors sa voie l'ost ,
c. à. d. qu'elle le fait dévier de son chemin.

Chev. au lion 1381 (Amors) *Les leus ou ele ert repandue*
Va reverchant et si s'an oste ,
c. à. d. va parcourir les lieux où elle s'était répandue et puis s'en éloigne de nouveau.

Ib. 2943. *A l'aide de deu , ce cuit ,*
Li osterons nos de la teste
Tote la rage et la tempeste , etc.

Ib. 5044. *Dex vos ost de cusançon et de pesance,* c. à d. Dieu vous garde, etc.

Nous avons encore noté le passage suivant tiré de la vie de Saint Nicholas de Maistre Wace , v. 366-7 :

Le poeple oste (c. à. d. détourne) *de la folie*
Et de cele mahömerie.

Voy. aussi , dans les *Altfranzoesische Lieder* de Mätzner, les passages renseignés au glossaire s. v. *oster.*

Ce verbe, c'est *abstare,* équivalent de *longe stare*. Dans la latinité classique on ne le rencontre qu'une fois, au v. 302 de l'Art Poétique, mais il est renseigné dans le *Glossarium Vaticanum duplex ab A. Maio editum* avec l'interprétation *distare,* et Vitruve emploie le substantif *abstantia*. Nous trouvons en outre dans le Recueil des mots de la basse-latinité par Maigne d'Arnis une forme *abstere* — abjungere, dételer, séparer; peut-être cette forme est-elle une contraction de *absistere,* l'équivalent de *abstare.*

Abstare, au sens neutre, est littéralement l'allemand *ab-stehen;* or ce dernier signifie aussi se désister de, cesser, acception que nous voyons prendre également au fr. *oster* dans le premier des exemples cités dans la note ci-dessus. Cet emploi neutre ou intransitif, toutefois, est exceptionnel. Subissant le sort d'autres composés de *stare* (ainsi *a-restare,* faire rester, ital. *sostare,* prov. *sostar,* soutenir, de *substare*), le verbe *abstare* a revêtu le sens factitif « faire se tenir loin, écarter, éloigner. »

Maintenant, quant à la correspondance littérale entre *abstare* et *oster,* nous ne pensons pas qu'on nous suscitera des objections bien sérieuses. Voici la filière que nous posons : *abstare-austare-oster*. Elle n'a rien de plus étrange que celle-ci : *tab(u)la, taula, tôle.*

Austare procède de *abstare,* comme *auferre* de *ab-ferre, cautus* de *cav(i)tus, auspex* de *av(i)spex;* et en ce qui concerne le passage de *austare* à *oster,* personne, pensons-nous, ne viendra en contester la régularité. L'objection tirée de la forme provençale *ostar* (p. *austar*) a été rencontrée plus haut à propos de l'étymologie *haustare.*

Nous nous attendons à ce que l'on nous oppose : « Mais cet *austare* où l'avez vous jamais aperçu? vous le créez à plaisir pour le besoin de votre cause ». Nous répliquons : Effectivement *austare* nous fait défaut, aussi bien que *haustare* ne répond point à l'appel de M. Diez. Mais c'est en cela même que consiste la mission de l'étymologiste, de retrouver les jalons qui rattachent un effet à sa cause, un dérivé à son primitif, de rétablir les formes perdues en se guidant sur les indications de la science. Si l'on prétend rejeter notre conjecture sous prétexte que l'intermédiaire *austare* n'est qu'hypothétique, il faudra de même détruire bien des étymologies jugées inattaquables. *Brûler* ne viendra plus de *perustulare,* ni *abri,* comme l'affirme si résolument M. Diez, du tudesque *birihan,* ni *hausser* (ital. *alzare*) de la forme *altiare,* ni *léser* de *laesare* (fréquent. de *laedere*), car tous ces primitifs sont aussi introuvables que notre *austare*. Plus

d'une fois, d'ailleurs, les hommes qui font autorité en matière linguistique, ont émis la vérité que l'étude des langues romanes avait pour conséquence de compléter le dictionnaire latin. Voici, entre autres, ce qu'écrivait en 1855 un philologue éminent, M. Littré.

« M. Diez est pénétré de la nécessité de reconstruire les formes du bas-latin et il n'a pas manqué d'en montrer la voie et d'y recourir en maintes circonstances. Cependant aucun travail général de ce genre n'a été fait; et selon moi, il mériterait d'être entrepris. Un glossaire des formes de transition et qui résulterait de l'analyse des mots romans, serait un utile complément aux glossaires qui résultent du dépouillement des textes. »

Si, malgré la probabilité de notre étymologie, elle était en dernière instance condamnée par des juges compétents, nous essaierions d'un suprême moyen pour sauver notre primitif *abstare.*

Nous prétendrions, en désespoir de cause, que *oster* vient de *obstare,* mais que *ob-stare* est pour *ab-stare* par une de ces substitutions dont M. Diez, dans sa grammaire (dern. éd. II, 391), nous a fait connaître plusieurs exemples.

Ces lignes étaient écrites quand nous avons ouvert les deux volumes que M. Littré vient de faire paraître sous le titre : *Histoire de la langue française* (Paris, 1863, in-8°) et qui constituent le recueil d'un certain nombre de ses dissertations éparses dans quelques revues ou journaux français. Nous y avons vu (t. II, pp. 124-126) que l'auteur se prononce, à l'égard de la provenance du verbe *ôter,* en faveur de *obstare.* C'est une autorité bien compromettante pour le succès de notre thèse. Mais enfin il est du devoir d'un disciple sérieux de ne point aveuglément *jurare in verba magistri.*

Bruxelles. AUG. SCHELER.

SUR LA SYMPHONIE DANS LA MUSIQUE ANCIENNE.

2me ARTICLE. — DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Dans la première partie de cette analyse nous avons exposé les résultats obtenus par MM. Fétis et Wagener de l'examen des textes anciens qui ont rapport à la symphonie. Nous avons montré que le dernier a prouvé, à toute évidence, qu'une certaine harmonie simultanée avait été connue des Grecs et des Romains et appliquée par eux. Voyons maintenant si ce résultat n'est pas renversé par l'étude

que M. Fétis a faite des instruments de musique en usage chez les anciens.

I. *Instruments à cordes.* — « La lyre et la cithare, dit M. Fétis, étaient, dans la classe des instruments à cordes pincées, ceux dont l'usage était le plus répandu. » Il est certain que les deux instruments différaient, mais en quoi consistait la différence ? Cette question étant très-difficile, on ne sera pas fâché d'avoir là-dessus l'opinion de M. Fétis. « Aucun écrivain de l'antiquité, dit-il, p. 78, ne dit avec clarté, en quoi diffèrent la lyre de la cithare, et l'on ne connaît pas de monument où les figures de ces deux instruments soient accompagnés de leurs noms. Suivant Doni, la lyre différait de la cithare en ce qu'elle avait la forme plus allongée, tandis que la cithare était plus large, et aussi parce que les cordes du premier de ces instruments étaient plus longues que celles de l'autre ; d'où l'on devrait conclure que la tension étant proportionnelle, la lyre rendait des sons plus graves que la cithare. La lyre paraît aussi avoir été différente de la cithare pour le ventre arrondi de sa caisse sonore, à l'imitation de la carapace de la tortue, qui, suivant la mythologie, avait été employée par Mercure pour la formation du premier instrument de cette espèce. De là vient que la lyre se plaçait entre les genoux pour avoir de l'aplomb, à moins qu'on ne la suspendît par un lien passé autour du cou, et qu'on ne la maintînt par une main pendant qu'on la jouait de l'autre. En général la lyre était pincée par des personnes assises, dans les repas et dans les temples. Le corps de la cithare, dont la base était horizontale et rectangle, et dont les côtés étaient peu déprimés, surtout dans les temps anciens, avait une capacité plus grande que celui de la lyre. On voit dans la plupart des figures antiques que cet instrument se tenait appuyé contre la poitrine. »

Quel était le nombre des cordes dont la lyre et la cithare étaient montées ? Se basant sur des monuments où l'on voit des lyres pourvues de trois, quatre ou cinq cordes, M. Fétis croit que ces instruments ont été réellement en usage. La lyre à huit cordes n'appartient selon lui qu'à la civilisation romaine. M. Wagener répond que « dans la reproduction des détails les artistes grecs n'étaient guère scrupuleux : ils se contentaient de quelques pierres pour indiquer le rivage, de quelques poissons pour représenter la mer, d'une colonne pour marquer le voisinage d'un temple, etc. Combien de fois ne voit-on pas sur les monuments figurés des lyres et des cithares dont les cordes sont *absentes !* En conclura-t-on qu'il y avait des

lyres sans cordes ? D'ailleurs, dans la plupart des cas où les dessins sont suffisamment étendus pour qu'il y ait eu lieu de soigner plus ou moins les détails, il se trouve que le nombre des cordes est de sept ou même de huit. »

Il ne faut donc pas attacher grande importance, sous ce rapport, aux monuments; il faut plutôt étudier les textes. Or « les origines de la musique véritablement digne de ce nom se rattachent, en Grèce, au nom de Terpandre, qu'il faut placer vers les premières olympiades », et d'après de nombreux témoignages la lyre portant le nom de ce dernier avait sept cordes. Peu de temps après Pythagore y ajouta une huitième corde, Théophraste de Piérie la neuvième, Histiée de Colophon la dixième, Timothée de Milet la onzième. C'est à cette lyre à onze cordes que s'adresse le poëte Ion (v. 450 a. c.) dans un fragment d'élégie conservé par Euclide (Bergk, *Poetae lyrici* p. 463). La lyre à sept cordes y passe pour un instrument suranné :

πρὶν μέν σ' ἑπτάτονον ψάλλον διὰ τέσσαρα πάντες
Ἕλληνες σπανίαν μοῦσαν ἀειράμενοι.

Maintenant une lyre à sept cordes, telle que l'avait composée Terpandre, fournit pour l'harmonie trois quintes, trois quartes, une octave et une seconde. Dans la lyre à huit cordes il y avait quatre quintes, quatre quartes, une octave, un triton, une tierce majeure et une seconde pour l'accompagnement des sept notes inférieures. Ces ressources augmentent évidemment avec le nombre des cordes et il est donc inutile de parler des instruments polycordes, tels que la *magadis* ou *pectis* à 20 cordes, le *trigone* à 11 ou 13 cordes avec des sons plus graves que les *pectis*, l'*épigone* à 40 cordes, identique, selon M. Fétis, avec le *psalterium* antique de l'Asie. Il est inutile aussi de parler de l'usage du *plectrum* ou du petit bâton avec lequel les cordes étaient souvent mises en vibration, car si la main droite se sert de cet instrument, rien n'empêche la main gauche de se servir de ses doigts.

II. *Instruments à vent.* Ici se présente pour M. Fétis une question embarrassante. Les anciens se servaient de flûtes doubles, or si la double flûte ne devait produire qu'un son, à quoi bon deux tuyaux? Le célèbre musicographe reconnaît la valeur de cette objection et pour ce motif il cherche à prouver que dans la musique théâtrale on ne se servait pas de deux flûtes à la fois. Les flûtes doubles étaient égales ou inégales, de la droite ou de la gauche (*pares aut impares,*

dextrae aut sinistrae). La flûte de la gauche, appelée aussi quelquefois flûte *féminine*, avait des intonations aiguës, la flûte de la droite, appelée aussi *masculine,* avait des sons graves. M. Fétis admet que même dans ces flûtes égales, les deux tubes ne pouvaient avoir des intonations identiques ; une flûte simple aurait été employée dans ce cas. « Les trous ne devaient donc être ni en même nombre, ni aux mêmes places, afin de pouvoir passer, dit-il, *d'un mode à un autre* pour la variété de la déclamation, et d'une manière conforme aux sentiments dont les personnages étaient animés. » Or les flûtes étant disposées dans des modes différents ne pouvaient s'harmoniser entre elles, et par conséquent le musicien devait les employer l'une après l'autre. La preuve de cette manière de voir est tirée d'un passage de Donat qui dit dans la préface des *Adelphes* de Térence : « *Saepe tamen mutatis per scenam modis cantica mutavit* (Flaccus) ». M. Fétis traduit *modis* par *modes,* mais *modus,* comme le fait remarquer M. Wagener, signifie *mélodie,* et tout le système du célèbre musicographe s'écroule ainsi par la base. Du reste sur deux vases de la collection Lamberg, publiée par Laborde « on voit deux flûtes égales, employées *simultanément,* tandis que les deux mains de l'artiste sont placées *différemment.* Il me paraît, dit M. Wagener, que ce fait résout la question ». Quant à l'emploi simultané de deux flûtes inégales, il est démontré aussi par les monuments, comme le montrent les citations du savant professeur.

M. Fétis n'est pas plus heureux quand il parle de la *phorbéia.* « Les deux tuyaux des flûtes doubles, dit-il, étaient en général, séparés ; ils ne se réunissaient que dans la bouche de celui qui en jouait. Pour leur donner une position fixe et solide, le musicien s'attachait sur la bouche une sorte de bandeau de cuir inventé chez les Grecs, qui l'appelaient *phorbéia.* Ce bandeau était percé de deux ouvertures par lesquelles le flûtiste introduisait dans sa bouche le tuyau dont il devait jouer; l'autre tuyau était appuyé sur le bord de l'ouverture du *phorbéia,* pour être à son tour introduit dans la bouche, quand le premier tuyau en était retiré. » Cette explication, comme le prouve M. Wagener, est en contradiction 1° avec les monuments figurés, sur lesquels, *sans aucune exception,* l'artiste muni de la phorbéia se sert simultanément des deux tuyaux de la double flûte; 2° avec les passages des auteurs anciens qui parlent de la phorbéia et particulièrement avec deux vers de Sophocle cités par Cicéron *ad. Att.* II, 16 · « Cneus quidem noster jam plane quid cogitet nescio.

Φυσᾷ γὰρ οὐ σμικροῖσιν αὐλίσκοις ἔτι
Ἀλλ' ἀγρίαις φύσαισι φορβεῖας ἄτερ (1).

On voit par ce passage combiné avec une scolie d'Aristophane (Vesp. v. 580 : ὅπως ἂν σύμμετρον τὸ πνεῦμα πεμπόμενον ἡδεῖαν τὴν φωνὴν τοῦ αὐλοῦ ποιήσῃ), que la *phorbéia* était employée pour donner de la douceur à l'intonation, ce qui ne se comprend que lorsqu'il s'agit de deux flûtes à la fois.

Nous ne dirons rien des efforts de M. Fétis pour prouver que les flûtes doubles des anciens n'avaient qu'un petit nombre de trous et qu'avec des ressources aussi bornées il était impossible de produire de l'harmonie, tandis que la flûte passait dans l'antiquité pour un instrument à sons très-nombreux πολυφωνός.

M. Fétis fait suivre son examen des flûtes de quelques détails sur la cornemuse, « qui paraît avoir appartenu à la plus haute antiquité et dont l'origine est inconnue. » « Les noms grecs de cet instrument étaient, dit-il, *pythaule* ou *ascaule,* lesquels désignaient peut-être des variétés ; les Latins l'appelaient *tibia utricularis,* c'est-à-dire la flûte unie à l'outre, ou mise en vibration par elle. Quelquefois aussi on lui donnait le nom de *chorus*. Il y a lieu de croire que c'est le même instrument qui est appelé par quelques auteurs anciens *organum pneumaticum*. » M. Wagener a eu ici plusieurs erreurs à relever : *pythaule* et *ascaule* ne sont pas des instruments, mais des musiciens jouant d'instruments ; *pythaule* est un homme jouant de la flûte pythique, comme *choraule* désigne un musicien jouant des *choricae tibiae,* flûte double destinée à accompagner les chœurs.

Enfin M. Fétis aborde « la dernière objection qui pourrait lui être faite ». En alliant les sons de la lyre à ceux des flûtes on pouvait arriver à produire certaine harmonie. Il répond que cette alliance n'a jamais eu lieu, qu'il résulte d'une peinture de vase que les citharèdes et les flûtistes jouaient toujours à l'unisson. Le vase dont il s'agit se trouve au musée de Berlin ; on y voit, d'un côté, un sacrifice à Minerve, de l'autre, une série de quatre musiciens, deux flûtistes et deux citharèdes ; chacun des flûtistes se sert de deux flûtes égales.

(1) « Un commentaire sur ces mots, dit M. Wagener, se trouve dans Longin, qui s'exprime de la manière suivante en parlant de Clitarque : φλοιώδης γὰρ ὁ ἀνήρ, καὶ φυσῶν, κατὰ τὸν Σοφοκλέα, σμικροῖς μὲν αὐλίσκοισι, φορβειᾶς δ' ἄτερ. Il me paraît résulter de la combinaison de ces deux passages qu'on avait généralement recours à la phorbéia, lorsqu'on jouait de deux flûtes *de petites dimensions*. »

Avant, derrière et au-dessus de ces musiciens on aperçoit six lignes de caractères grecs inintelligibles. M. Fétis a pris ces caractères pour les notes de la *litanie,* exécutée selon lui par les musiciens, et comme ils se ressemblent beaucoup, il en conclut que les quatre musiciens jouaient à l'unisson. Mais d'abord M. Fétis a mal lu les signes, de sorte que la transcription musicale qu'il en a donnée est nécessairement fausse, puis rien ne prouve qu'il y ait ici des notes de musique. Il est au contraire très-probable, comme le montre M. Wagener, que ces signes « doivent être rangés dans la catégorie de ces inscriptions arbitraires dont les vases nous offrent tant d'exemples. »

Ainsi donc l'étude des instruments de musique anciens, est loin d'être défavorable à l'opinion que les anciens avaient connu une certaine harmonie simultanée. Elle la confirme au contraire, et il nous semble qu'après avoir lu les deux mémoires dont nous avons donné une rapide analyse, personne ne pourra avoir de doute à ce sujet.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Trois énigmes latines.

Un de nos correspondants parisiens nous écrit ce qui suit :

« En cherchant quelque chose dans les papiers de Sirmond, conservés à la bibliothèque impériale, j'ai rencontré un feuillet écrit de sa main et portant en tête : *Cod. Tell.* (Tellerianus). Cette indication autorise peut-être à penser que les trois énigmes qui remplissent ce feuillet nous viennent de l'antiquité. Je les copie pour vous.

NAVIS.

Unda mihi domus est; sursum evolo, si caput aufers;
Si cor detrahitur, tunc ego Nympha vocor.

PENNA.

Pangere docta libros et currere docta per auras,
Si caput abscindas, Siculam mutabor in urbem.

(On sait qu'Isidore nomme *penna* à côté de *calamus,* comme *instrumenta scribæ.*)

SOL.

Solus ego tenebras noctis, mirabile dictu,
Cum sine me videat nemo, videre vetor.

« Assurément ces vers ont plutôt l'air de la Renaissance que de l'antiquité; mais quelle raison ferait-on valoir pour les refuser au cinquième ou sixième siècle? »

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

HENRI-GUILLAUME MOKE.

Tous nos lecteurs sans doute partageront nos regrets en apprenant la mort de M. Moke, membre de l'académie royale de Belgique, professeur à l'athénée et à l'université de Gand, cet historien, cet écrivain si connu, dont le talent est apprécié, les ouvrages lus et étudiés dans les plus humbles écoles ainsi que dans les universités. Il a terminé le 29 décembre dernier une carrière consacrée tout entière à l'étude et à l'enseignement. Nous empruntons au discours prononcé sur sa tombe par M. Callier, son collègue à l'université de Gand, les détails biographiques qui suivent.

Henri Moke naquit au Havre, en l'année 1803. Sa famille était très-anciennement établie à Thourout, dans la Flandre occidentale, où plusieurs de ses membres ont été, à diverses époques, investis de fonctions administratives ou judiciaires.

Son père, qui ne l'a précédé que de peu d'années dans la tombe, lui avait ouvert la voie dans la carrière de l'enseignement : il avait d'abord dirigé à Gand une institution privée, pour être ensuite placé à la tête du collége communal d'Alost.

Après de brillantes études dans un des principaux lycées de Paris, âgé de 20 ans à peine, Henri Moke, suivant les traces paternelles, était professeur de rhétorique au collége de Bruges et s'y faisait remarquer par l'étendue de ses connaissances, par la grâce de son esprit et par le charme de sa parole.

Mais, dès lors, les soins de son enseignement ne suffisaient pas à son activité. C'est de cette période que date toute une série d'ouvrages qui commencèrent sa renommée, et dans lesquels se révèle déjà le culte des sentiments auxquels il resta fidèle toute sa vie : un amour vif et profond de la patrie, une haute et sympathique estime pour le caractère national, l'enthousiasme de l'honneur et de la pureté morale, enfin un respect naturel et profond des vérités religieuses avec la haine de l'intolérance.

Il se plut durant ces années laborieuses de sa jeunesse à mettre successivement en scène, dans des récits historiques mêlés de fictions, les luttes de la Flandre contre l'astuce et la violence de Philippe le Bel, la réaction de la Belgique et de la Hollande au XVI[e] siècle contre la domination espagnole, et enfin, reportant sa pensée vers des âges plus reculés, la vie et les mœurs des Germains en opposi-

tion avec la civilisation et la corruption romaines. Cette dernière œuvre, fruit de longues et patientes recherches dont il consigna les détails dans le premier volume de son Histoire des Francs, était l'objet de sa prédilection; il la retoucha et en remania plusieurs parties dans ces derniers temps : c'était d'elle qu'il s'occupait encore, il n'y a guère que quelques jours, quand la maladie est venue glacer en lui les sources de l'inspiration.

En 1833, il devint professeur à l'athénée de Gand, où il fut chargé d'abord de l'enseignement de la littérature française et bientôt après appelé à la chaire de rhétorique latine. Il apparaissait alors dans tout l'éclat et dans toute la séduction de son talent, et tous ceux à qui il fut donné de l'entendre et de l'approcher durant les premières années de son séjour à Gand, en ont gardé un ineffaçable souvenir. Ce n'était pas qu'il manquât à l'athénée de maîtres distingués et sachant se concilier l'amour de leurs élèves : quelques-uns surtout s'adressaient avec un bonheur qui les honorait, au cœur de la jeunesse, et y tenaient en éveil au milieu des études les plus sévères les plus nobles sentiments. Mais, soit privilége inhérent à l'enseignement littéraire, soit prestige attaché à sa personne, l'ascendant qu'exerçait M. Moke était sans pareil.

Je le vois encore, dit M. Caillier, commentant tantôt un poëte du grand siècle, tantôt quelque poésie contemporaine, ou bien, passant de Démosthène à Cicéron, de Bossuet à Mirabeau, semant ses leçons de rapprochements ingénieux et de faits pleins d'intérêt, et faisant, pour ainsi dire, jaillir du hasard d'un mot ou d'un détail un appel à tout ce qu'il y a de pur et de généreux dans l'âme! Je le vois au milieu de ses élèves, dont il s'était fait une famille, et dont l'amour pour lui n'était égalé que par l'admiration presque religieuse qu'il leur inspirait! Ces marques spontanées et incessantes d'attachement et de respect dont il était entouré, exerçaient à leur tour sur sa belle intelligence une excitation féconde. S'il était pour la jeunesse l'objet d'une sorte d'entraînement, lui aussi avait besoin d'elle; c'était le milieu où il retrempait sa force et son éloquence.

Dès la première organisation des universités de l'État, M. Moke fut nommé à une chaire à l'université de Gand, avec autorisation de garder sa chaire à l'athénée, ce qu'il fit jusqu'à sa mort. L'université fut pour lui une occasion de mettre plus en relief encore la riche variété de ses aptitudes : il y donna successivement les cours de littérature française, de littérature latine, d'histoire ancienne et

d'histoire moderne, prodiguant dans ces matières diverses les trésors de son goût, de son expérience, de ses études passées, et de son travail de tous les jours. Que dirai-je de l'action qu'il exerça sur la jeunesse universitaire? Le contact avec elle était moins intime sans doute, et, si j'osais le dire, moins familier qu'avec les élèves de l'athénée, le résultat produit moins immédiatement apparent, mais l'influence ne fut pas moins généreuse et elle fut plus étendue, j'en appelle à ce grand nombre d'hommes distingués répandus aujourd'hui dans toutes les carrières de la vie, avocats, médecins, magistrats, administrateurs, unanimes à reconnaître la vivante impression qu'ils ont reçue de ses leçons.

En dehors de son enseignement universitaire, la littérature et l'histoire se partageaient ses heures. C'est depuis sa nomination à l'université qu'il publia cette histoire de la Belgique, devenue classique, qui en est aujourd'hui à sa quatrième édition, et dont les abrégés dans les deux langues se rencontrent dans presque toutes nos écoles populaires. C'est depuis cette époque également qu'il fit paraître ses intéressantes études sur les mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges, ainsi que cette histoire de la littérature française, œuvre d'une analyse si vraie et si fine, d'une critique si sûre et si élevée, fruit de trente ans de lecture et de méditations et à laquelle il ne manque peut-être, pour être citée avec autorité en France même, que de s'être produite à Paris, au lieu de faire partie d'une modeste série d'ouvrages d'éducation édités en Belgique.

Plus tard, lorsque déjà il avait subi les premières atteintes du mal qui devait l'enlever, il composa un volume sur la Belgique ancienne et ses origines, où suppléant au silence des témoignages, il essaye à force de sagacité et parfois de subtilité, de faire pour les premiers âges de notre histoire ce que fait le géologue en reconstituant, sur quelques débris épars, le type d'une espèce disparue.

Dans sa dernière œuvre, lui qui avait touché aux sommets de la science et de l'art, il tenta de s'adresser aux plus humbles et aux plus petits : frappé de la lacune qu'offre l'enseignement de l'histoire dans la plupart des écoles primaires, il avait projeté de résumer dans un style simple et clair et de mettre à la portée des enfants les résultats incontestables de la science historique. Sa mort laisse son œuvre inachevée.

Depuis longtemps M. Moke avait pris place à l'Académie de Belgique, elle se l'était associé dès l'année 1840.

Le Roi s'était complu d'autre part à reconnaître son rare mérite et les services signalés qu'il avait rendus à la science et à l'enseignement : en 1846, il le nomma chevalier de son ordre et l'éleva en 1859 au rang d'officier.

On sait quelles dures épreuves marquèrent ses dernières années et comment il les supporta. Ni les souffrances cruelles et prolongées auxquelles il était en proie, ni le pressentiment d'une terminaison fatale qu'il eut de bonne heure, ne troublèrent un instant l'admirable sérénité de son caractère. Seulement, sa pensée naturellement religieuse se tourna vers Dieu plus assidûment encore que de coutume; et de son lit de douleur il aimait à s'élever aux plus hautes questions que soulève la destinée humaine, parlant de la vie terrestre comme s'il y avait déjà renoncé et voyant déjà, des yeux de l'âme, s'ouvrir devant lui les perspectives d'une autre existence.

Dans les répits que lui laissait le mal qui le consumait il put reprendre ses travaux et son enseignement; il put même aller porter le bienfait de sa parole dans ces associations littéraires et scientifiques que l'amour de l'instruction a fait surgir dans les principales villes de la Belgique ; mais à des intervalles de plus en plus rapprochés, les atteintes du mal se répétèrent et bientôt elles ne permirent plus aucune illusion. L'activité de son esprit le soutint quelque temps encore tandis que le corps allait s'affaiblissant : puis le moment vint où il lui fallut déposer la plume, que sa main n'avait plus la force de tenir. Ce qui subsista en lui jusqu'au moment suprême, ce fut une foi absolue en Dieu, une résignation à toute épreuve et cette inaltérable bonté qui formait comme l'essence de son être. Car c'est par les qualités de son âme plus encore que par ses écrits, qu'il vivra dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

COLLECTIONS CLASSIQUES DES AUTEURS ANCIENS.

Plusieurs fois déjà on s'est adressé à nous pour avoir des renseignements sur des éditions, sur des commentaires d'auteurs expliqués dans les classes ou sur d'autres ouvrages. Afin d'être utiles à nos lecteurs nous essayerons de publier de temps en temps une revue bibliographique. Cette revue contiendra des indications sommaires sur les publications nouvelles de nature à être utiles à l'enseignement, qui paraîtront en Belgique et à l'étranger, et sur lesquelles il serait impossible, faute de temps et d'espace, de faire des comptes-rendus en forme. Elle embras-

sera l'éducation, les études classiques, l'histoire et la géographie, les sciences, autant que possible toute l'étendue de l'enseignement moyen. Mais afin de procéder plus sûrement, il sera bon de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur différentes publications qu'il importe d'abord de connaître. Pour commencer nous passerons aujourd'hui en revue les principales collections classiques des auteurs latins et grecs, en nous bornant aux plus récentes.

1. En Belgique, avant 1830, la maison Tencé commença une collection des auteurs latins, dont la publication fut interrompue sans doute par la révolution. Elle devait renfermer 50 à 60 volumes. Ce qui en a paru se borne à Virgile, 2 vol., Cicéron, œuvres de rhétorique, 3 vol., Cornélius Népos, Phèdre, Ovide 2 vol. Ces éditions n'offrent rien de neuf pour le texte, mais sont correctes et bien imprimées. Elles sont complètes et ne paraissent pas destinées aux écoles. Les courtes notes placées au bas des pages sont insignifiantes.

Depuis lors *La société nationale*, sous l'administration de C. De Mat, a imprimé ou réimprimé à l'usage des classes, avec des grammaires, des dictionnaires, des prosodies etc. un très-grand nombre d'éditions latines et grecques qui peuvent compter parmi les plus mauvaises qui existent. En général ou bien elles sont faites sans critique ou bien ce sont des contrefaçons d'ouvrages fort médiocres; il faut excepter toutefois le Salluste de Ph. Bernard, la Chrestomathie de Jacobs et quelques autres. De plus elles fourmillent de fautes d'impression, quelquefois on y trouve des transpositions fort bizarres. Cette spéculation en livres à bon marché aurait sur les études une influence pernicieuse si elle n'était par bonheur sur le point de disparaître.

MM. Alvin et Labeye, en commençant à Charleroi une collection des auteurs classiques avec notes françaises, réalisèrent un notable progrès. Nous possédons d'eux Phèdre, Cornélius Népos et César. L'édition du dernier auteur l'emporte de beaucoup sur les deux autres, et peut entrer hardiment en concurrence avec les meilleures éditions françaises.

Récemment M. Dessain a commencé à Liége une collection belge des auteurs classiques, dont on peut espérer beaucoup. Déjà le *De viris* et le Cornélius Népos ont paru; nous en avons rendu compte. On annonce comme devant paraître prochainement Phèdre par M. Alvin, les livres 2, 3, 21 et 22 de Tite-Live par M. Roulez, et César *De bello Gallico* par M. Roersch. Et à ce propos nous engageons vivement les professeurs à examiner sérieusement ces éditions. L'enseignement donné en Belgique ayant un caractère particulier, il faut que les livres employés soient mis en harmonie avec cet enseignement et avec le but qu'on se propose. M. Dessain s'est efforcé de satisfaire un désir manifesté depuis longtemps en nous donnant des éditions à nous. Que reste-t-il à faire, sinon de les employer, si elles sont bonnes, et d'encourager les éditeurs à continuer leurs travaux? Si elles sont défectueuses, notre amour-propre national ne va pas jusqu'à demander qu'on les préfère à des éditions mieux faites; mais on peut du moins signaler les défauts, afin que les éditeurs les fassent disparaître et se mettent sur leurs gardes pour la suite de la collection. Pour nous, nous sommes tout prêts à accueillir les réclamations fondées qu'on nous adressera à cet égard.

2. En Hollande, la terre classique de la philologie, où les études critiques sont poursuivies avec la plus grande activité, il n'existe aucune collection d'auteurs classiques. On se sert généralement dans les écoles des éditions allemandes.

3. En France il y a actuellement cinq collections d'auteurs grecs et latins annotés à l'usage des classes : la première et de beaucoup la meilleure est publiée par la maison Lecoffre sous la direction de M. Dübner, qui a revu et annoté presque tous les auteurs latins et grecs dont on peut se servir dans les colléges. Plusieurs de ces éditions ont une importance scientifique remarquable soit à cause des manuscrits consultés par l'éditeur, soit à cause des corrections qu'il a apportées à un grand nombre de passages corrompus. Toutes se distinguent par des arguments clairs et précis, et par un heureux choix de notes, prises souvent dans les commentaires allemands les plus accrédités. Pourtant, malgré leur excellence, quelques-unes des éditions de M. Dübner ne sont plus à la hauteur actuelle de la science, parce que depuis leur apparition, l'Allemagne a produit des travaux critiques et exégétiques du premier ordre, dont l'auteur n'a naturellement pu profiter. Sous ce rapport il ne faut pas toujours ajouter foi au titre, la date qu'on y trouve n'est souvent pas celle de l'année où l'édition a paru.

La seconde collection est éditée par la maison Hachette. Quelques auteurs y sont annotés en latin, notamment l'Iliade d'Homère, et Horace par M. L. Quicherat, César par M. A. Regnier. D'autres ont des notes françaises tels que l'Odyssée d'Homère, Virgile, Horace, Cicéron *Pro Milone* et les lettres choisies par E. Sommer, Cornélius Népos par L. Quicherat, Salluste par Croiset, les Olynthiennes de Démosthène par A. Materne, Cicéron *De senectute* par V. Paret.

Dans la troisième collection publiée par MM. Dezobry et Magdeleine, nous trouvons les Philippiques de Démosthène annotées par L. Étienne, le discours sur la couronne dans une double édition « avec analyse et notes » par N. Landois « avec un choix de notes » par Valton ; l'Iliade d'Homère par N. Theil; Corn. Népos, par Poumarin; César et Salluste, par Ozaneaux, une autre édition de Salluste par Moncourt ; Horace par Castelier ; Phèdre par L. W. Rinn ; Cicéron *De amicitia* et *De senectute* par J. Girard.

La quatrième collection, celle de M. Eugène Belin, se distingue par la beauté du papier, la grosseur et la netteté des caractères. On y remarque Phèdre, Salluste, Virgile et Horace annotés par Aubertin, César par Gidel, les Narrations de Tite-Live par Fustel de Coulanges, des récits extraits d'Hérodote par Ch. Lebaigue, les Olynthiennes par Marie. Plusieurs de ces éditions sont publiées à la fois avec notes et sans notes.

Enfin la cinquième collection méritant d'être signalée est celle des classiques de M. Jules Delalain, dans laquelle nous voyons César avec notes par Ed. Feugère, un choix de lettres de Cicéron par D. Marie, un choix des Métamorphoses d'Ovide par C. Cuvillier, Cornélius Népos, Horace et Virgile par W. Rinn, Phèdre par A. Dubois, Salluste par F. Deltour, les Narrations de Tite-Live par N. Theil.

Il est difficile d'apprécier en bloc ces quatre dernières collections, auxquelles tant d'auteurs différents ont mis la main, et dans ce que nous avons à dire il faut faire la part des exceptions. Mais en général elles sont loin de satisfaire aux exigences de notre époque. Certes on trouve dans plusieurs d'entre elles des notes utiles, notamment dans les auteurs publiés par M. Quicherat et Ozaneaux, mais en général les remarques sont mises au hasard et sous le rapport du texte elles sont toutes arriérées. En France on paraît attacher fort peu d'importance aux livres écrits pour la jeunesse et particulièrement aux éditions classiques.

Depuis cinq ans que nous lisons régulièrement les deux grands organes de l'instruction publique dans ce pays, le *Journal général* et la *Revue* de M. Hachette, nous n'y avons rencontré aucun compte-rendu d'une édition quelconque. Cela prouve que le public littéraire est indifférent à ces sortes d'ouvrages et que les auteurs eux-mêmes ne cherchent, par ce genre de travail, aucune espèce de renommée. Aussi quand un libraire leur offre d'entreprendre pour sa collection l'édition d'un auteur, ils prennent le premier texte venu; discuter les variantes des manuscrits, étudier les corrections faites sur le texte par les philologues de tous les pays, serait une besogne ingrate et stérile en vue du résultat qu'elle produirait pour la réputation de l'auteur. En règle générale il faut se méfier des textes qu'on dit être *revus sur les meilleures éditions*, car l'éditeur qui se sert de cette formule prouve qu'il n'a aucune idée de critique; il faut se méfier aussi de ceux qui disent simplement avoir *revu* l'auteur, lorsqu'ils n'indiquent pas de quelle manière ils ont procédé à cette révision.

Une cause qui nous paraît exercer aussi une fâcheuse influence sur les livres à l'usage des classes, non-seulement en France mais dans tous les pays, c'est l'habitude où l'on est de les stéréotyper. En effet une fois que par la fonte on a immobilisé les caractères, on a immobilisé aussi l'ouvrage et enrayé le progrès. On a l'avantage il est vrai de pouvoir faire un nombre indéfini de tirages; mais ces tirages ne sont pas des éditions; quelle que soit la date qu'on y mette d'ailleurs, c'est toujours la rédaction ou le texte primitifs, avec leurs fautes, leurs lacunes, sans révision, sans corrections, sans améliorations; car les changements que l'on peut apporter aux planches stéréotypées, se bornent à fort peu de chose. L'éditeur sans doute réalise par là de notables bénéfices; mais si son livre a la vogue, il retire de la vente d'une première édition ordinaire des avantages assez grands pour pouvoir en publier une autre, revue avec soin par l'auteur, et refaire ses planches; si au contraire le livre a peu de succès, à quoi bon se mettre en dépense et le stéréotyper? Car il ne reste plus d'autre ressource à l'éditeur, pour rentrer dans ses fonds, que de l'introduire *per fas et nefas* dans les classes, au grand détriment des études.

Une innovation fort légère en apparence, mais que nous n'approuvons pas du tout, consiste à publier les ouvrages classiques sans indiquer la date. Lorsqu'on cache son âge on doit avoir ses raisons, et l'acheteur doit se tenir en garde contre cette éternelle jeunesse. Séduit par la fraîcheur extérieure du volume il croit trouver un fidèle résumé des travaux les plus récents; mais, à son grand désappointement, il se voit reporté de vingt ou trente ans en arrière. Il paraît que le ministre de l'instruction publique en France ne pense pas autrement que nous à cet égard; car un arrêté de M. Rouland, du 10 avril 1860, porte que « tout livre dont l'introduction dans les écoles publiques est sollicitée, doit porter la mention du millésime de l'année où il a été publié. »

Dans le prochain numéro nous parlerons des collections des classiques publiées en Allemagne etc.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'AULNE, *ses prospérités, ses défaillances et ses revers, d'après le manuscrit unique et inédit de Dom Norbert Herset, dernier*

abbé d'Aulne, et les papiers recueillis par M. le notaire Piérard, de Thuin, par GUILL. LEBROCQUY, *professeur de poésie au collége de Thuin.* Bruxelles, Decq; Paris, Lethielleux, 1862. 1 vol. in-12 de pp. VI-278.

Parmi les abbayes qui existaient autrefois en Belgique, peu furent plus puissantes que l'abbaye d'Aulne, située sur la Sambre, à une lieu de Thuin. Depuis sa fondation par saint Landelin, en 651, elle traversa onze siècles, se distinguant par sa ferveur et ses vertus aux temps de son établissement et à l'époque de sa régénération par saint Bernard, plus tard par des richesses considérables qui amenèrent, avec le relâchement dans la discipline, l'oubli des vertus primitives, jusqu'à ce que la Révolution française vint détruire tout ce passé de travaux d'opulence et de gloire, renverser les édifices, y compris la magnifique église ogivale, anéantir les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture ainsi que les dons des empereurs ou des papes. Ce fut le 14 mai 1794, à trois heures de l'après-midi, que le feu dévora à la fois, aux regards consternés des religieux qui fuyaient, les monastères d'Aulne, de Lobbes et de Fontaine-Valmont. L'organisateur de ces incendies était Saint-Just, représentant du peuple à l'armée de Sambre et Meuse; il avait pour exécuteur de ses desseins le général Charbonier, celui qui attisa avec son épée le brasier qui consumait à Aulne quarante-cinq mille volumes et cinq mille manuscrits d'une valeur inappréciable. Aujourd'hui il ne reste plus d'Aulne qu'une petite partie des bâtiments, restaurée depuis, et des ruines imposantes et grandioses souvent visitées par le voyageur. Les religieux qui composaient la communauté, ont disparu successivement; le dernier, Mathieu Decouve, en religion Dom Norbert, est mort curé à Saint-Jean-Geest, en 1854.

M. Lebrocquy, professeur au collége de Thuin, a visité souvent sans doute les ruines d'Aulne, et son imagination s'est enflammée à la vue de cette grande catastrophe. Il a voulu savoir ce qui s'était passé dans ces lieux et ensuite en instruire les autres. Il a donc écrit une histoire de ce monastère, non pas à l'usage des savants, mais à l'usage de tout le monde. Il a pris pour base de son travail le résumé de l'histoire d'Aulne, écrit en latin par Dom Norbert Herset, dernier abbé d'Aulne, lorsqu'il errait sans asile pendant les douze années qu'il survécut à la destruction de son abbaye. Il s'est servi également d'un *Registre des choses curieuses advenues et à advenir au monastère d'Aulne,* registre comprenant trois siècles et tenu par les moines eux-mêmes. De plus, il a eu à sa disposition les papiers recueillis ou sauvés adroitement des mains des gens illettrés par M. le notaire Piérard, de Thuin. Enfin il a fait appel aux traditions locales, il a consulté les souvenirs des vieillards qui ont vu Aulne dans les derniers temps.

L'histoire d'Aulne, bien qu'assez complète, n'offre pas partout, on le comprend, des péripéties émouvantes. Mais quand même on n'y trouverait que le gouvernement des abbés, leur caractère, le récit des visites faites au monastère, l'exposé des achats, des ventes, des procès, des constructions, les causes cachées qui ont fait la grandeur ou amené la ruine de cette communauté, encore mériterait-elle d'être étudiée à plus d'un point de vue. Mais ce qui augmente singulièrement l'intérêt, c'est qu'elle se lie intimement à l'histoire du Hainaut et à celle du pays de Liége, et que l'abbaye ressentit le contre-coup de toutes les guerres ou expéditions faites dans la contrée. De plus on trouverait difficilement quelque

chose de plus dramatique que la chute de cette grande institution et la vie errante et tourmentée du dernier abbé.

L'ouvrage de M. Lebrocquy est composé avec impartialité et dans un esprit convenable. Le style tantôt simple, tantôt chaud et coloré suivant l'occasion, révèle un véritable talent d'écrivain ; seulement la rapidité de la composition et une certaine inexpérience dans la mise en œuvre, bien excusable d'ailleurs chez M. Lebrocquy, se laissent voir çà et là dans des incorrections, des répétitions du même thème, des épisodes un peu longs et trop de couleur dans plusieurs tableaux. Mais tous ces défauts disparaîtront d'eux-mêmes et nous engageons vivement l'auteur à continuer ses travaux. Il vient de donner une histoire d'Aulne à l'usage de tout le monde; qu'il en donne une maintenant à l'usage des savants, sans trop s'effrayer du mot. De quoi s'agit-il en effet? De publier en entier le manuscrit de Dom Norbert Herset, avec toutes les autres pièces inédites, en y ajoutant des notes ou des explications, chaque fois que ses recherches le lui permettront. Les savants feront le reste, s'il y a lieu. Cette publication offrirait à notre avis beaucoup plus d'intérêt que le roman historique, *Le dernier jour de l'abbaye d'Aulne,* que M. Lebrocquy songe à composer. Outre que, dans le roman historique, les fictions employées par l'écrivain jettent le trouble dans l'esprit du lecteur, au point qu'à la fin il prend le vrai lui-même pour du vraisemblable, rien, pour nous, ne saurait surpasser le simple langage des faits dans le récit d'une catastrophe aussi pleine d'émotion que celle qu'il se propose de représenter.

Qu'on nous permette de remercier ici, au nom de la science, M. le notaire Piérard du soin qu'il prend pour sauver de la destruction des documents précieux. Puisse son exemple rencontrer beaucoup d'imitateurs!

Lectures d'histoire naturelle, *par* J.-B. Martens, *professeur au petit-séminaire à Saint-Nicolas.* Saint-Nicolas, J. Edom, 1862. 1 vol. in-12 de 162 pp.

En composant ce petit volume M. J.-B. Martens, un des membres les plus distingués de notre enseignement libre, a voulu offrir à la première jeunesse un livre d'une lecture facile et agréable sur l'histoire des animaux. Les bons livres en ce genre sont plus rares qu'on ne pourrait le penser. Les traités scientifiques sur l'histoire naturelle sont au-dessus de la portée des enfants et contiennent souvent des détails que le respect dû à l'enfance ne permet pas d'exposer ; quant aux petits ouvrages spécialement écrits pour les écoles primaires, ils sont généralement faits par des hommes peu instruits et meublent la tête de la jeunesse d'une foule de notions fausses.

Il y avait donc encore place pour un livre écrit par un homme de talent qui, tout en se tenant à la hauteur de la science, eût l'art de se faire constamment comprendre de ses jeunes lecteurs et surtout de leur inspirer l'intérêt, ce grand mobile du savoir.

Or telle est la nature du volume que nous annonçons. Tous les faits y sont rigoureusement exacts; on y retrouve les classifications des animaux avec leurs traits caractéristiques, comme dans les meilleurs traités d'histoire naturelle, mais l'auteur a évité la sécheresse de la science pure par un style agréable et facile, par la variété qu'amènent dans ses descriptions des récits émouvants, par

de piquantes réflexions et souvent par de charmants dialogues entre lui et ses jeunes lecteurs.

En indiquant les différents partis que l'homme tire des animaux, M. Martens a donné des détails curieux sur des pays éloignés et sur plusieurs industries. Nous signalerons comme particulièrement réussis sous ce rapport, les récits qui concernent les déserts de l'Afrique, les savanes américaines, les régions glacées habitées par les Esquimaux, et les intéressants renseignements donnés sur les pelleteries et les cachemires. Souvent aussi, en parlant des merveilles de la nature animale, M. Martens élève les regards de la jeunesse vers le créateur, mais sans jamais se départir des règles d'une sage sobriété.

Quoique spécialement écrit pour l'enfance, ce livre ne laissera pas d'intéresser l'âge mûr. Pour notre part nous l'avons lu d'un bout à l'autre avec le plus vif plaisir, et l'avons déposé avec le regret de voir que l'auteur s'était borné à faire l'histoire naturelle des mammifères (ou des quadrupèdes, comme il les appelle, pour un motif facile à comprendre). Espérons qu'il continuera son œuvre et qu'il nous donnera bientôt des *lectures* semblables sur les autres espèces.

Q. Horatii Flacci opera. *Nouvelle édition d'après le texte et le commentaire d'Orelli et de Dillenburger* (1854) *renfermant des arguments analytiques et historiques, des notes grammaticales et littéraires en français, une vie de l'auteur, une notice sur l'ode, la satire et l'épître, et un précis sur les mètres employés par Horace, par M.* Ch. Aubertin, *ancien élève de l'école normale supérieure, docteur ès lettres, professeur agrégé de rhétorique.* Paris, Belin. 1 vol. in-12 de pp. XX-400. Prix 1 fr. 80.

Publii Virgilii Maronis opera. *Nouvelle édition, renfermant des notes littéraires, grammaticales, mythologiques et géographiques, une vie de l'auteur, une analyse de Églogues, des Géorgiques et de l'Énéide, des notices historiques sur la pastorale, le poème didactique et l'épopée, par* le même. Paris, Belin. 1 vol. in-12 de pp. XVI-566. Prix 2 fr. 25.

Ces deux éditions sont à l'usage des classes. Pour celle d'Horace, M. Aubertin a suivi le texte et le commentaire d'Orelli, mais en les confrontant avec Dillenburger. On ne saurait trop louer cette tendance à se rapprocher des meilleurs textes, à puiser dans les écrits des philologues sérieux, à remonter aux sources de la vraie philologie. Seulement il ne faudrait pas s'enfermer dans deux commentaires, mais voir encore çà et là ce qui a paru depuis, se tenir le plus possible au courant des derniers travaux. Quoi qu'il en soit, M. Aubertin a pris une bonne voie et nous l'en félicitons. Comme la plupart de ses devanciers il donne des notes d'histoire, de géographie, de mythologie, il explique, ordinairement en latin, les mots et les tours difficiles par des équivalents plus clairs, évitant autant qu'il le peut les notes dites de traduction, qui favorisent la paresse des élèves. Les explications sont extraites le plus souvent des commentaires cités plus haut, mais débarrassées du luxe des discussions et des longueurs; elles sont donc généralement sûres, aussi sûres que l'autorité des guides. Seulement la rapidité avec laquelle M. Aubertin a travaillé, fait qu'il n'a pas toujours bien choisi ce qu'il fallait extraire, et qu'il a laissé se glisser, surtout dans les notes venant de lui, des fautes parfois assez considérables. Voici des passages entre autres que nous signalons à son attention; ils sont indiqués d'après les éditions complètes.

Od. I, 2, 29. ***Piscium et summa genus haesit ulmo.*** « ***Ulmo*** mis ici pour ***arbori.*** » Pour *arbore* apparemment. — *Ibid.* 26. ***Prece qua fatigent.*** « ***Prece.*** Ce mot ne s'emploie au singulier qu'en poésie. » Il est plusieurs fois dans Cicéron. — *Od.* I, 7, 15. ***Albus ut obscuro deterget nubila coelo.*** « ***Deterget,*** ancienne forme de ce verbe, pour *detergit.* » Mauvaise explication prise dans Dillenburger; car *detergeo* seul est classique. — I, 29, 8. ***Puer quis.. ad cyathum statuetur.*** « Sera placé auprès de ta coupe avec charge de la remplir. » L'élève prendra d'après cela le cyathe pour une coupe à boire. — *Sat.* II, 1, 7. ***Peream male si non optimum erat.*** « ***Erat,*** esset ; en grec on disait ἂν ἦν. Les Latins qui manquent de la particule ἄν pour donner à l'indicatif le sens du conditionnel, mettent simplement l'indicatif *erat.* » Impossible de comprendre ce que vient faire ici la particule ἄν. En grec on mettrait l'indicatif sans ἄν, et M. Dübner traduit fort bien par εἰ μὴ ἄμεινον ἦν. C'est cette construction qu'il fallait rapprocher de celle d'Horace. — *Epist.* I, 1. 2. ***Spectatum satis et donatum jam rude.*** « ***Rude*** accusatif. » C'est l'ablatif sans aucun doute. — *Epist.* I, 2, 7. « ***Duello,*** ancien synonyme de *bello.* » Même mot sous une forme différente. — *A. Poet.* 65. ***Sterilisve diu palus.*** « ***Palus.*** La dernière syllabe est longue par licence. » C'est sans doute brève que M. A. a voulu dire. — *A. P.* 98. ***Si curat cor spectantis tetigisse.*** « ***Tetigisse.*** En général Horace emploie l'imparfait (sic) de l'infinitif, quand l'action qu'il exprime doit se produire dans un temps futur. » Fort mauvaise traduction de cette observation d'Horkelius dans Dillenburger : « Observasse mihi videor, Horatium perfecti temporis infinitivos cum iis potissimum verbis conjungere, quorum ea vis est, ut tota ad futurum tempus spectent. » — *A. P.* 107. ***Severum seria dictu.*** « ***Seria.*** Il y a entre ***severus*** et ***serius*** cette différence, que le premier se dit des personnes, le second des choses. » Dillenburger est moins tranché : « Severi dicuntur *fere* semper homines, seriae res. » Cf. Barrault, *Syn. lat.* — *A. P.* 462. ***Qui scis an prudens huc se projecerit.*** « Avec ***non scio an, qui scio an,*** on sous-entend ***non*** (***Burnouf,*** Gr. lat. § 475). » Burnouf explique fort bien la locution, et il n'a jamais dit l'énormité que M. A. met sur son compte. Il ne cite pas non plus ***non scio an.***

Les observations que nous venons de faire sur l'Horace s'appliquent au Virgile; nous n'insisterons donc pas. M. A. a suivi tant pour le texte que pour les notes l'édition de Heyne, revue par Lemaire, et celle de Wagner. Il ne paraît pas s'être mis au courant de autres travaux.

Le Virgile et l'Horace font partie de la collection des classiques publiée par M. Eug. Belin, collection imprimée en gros caractères et recommandable par sa belle exécution typographique, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer.

ACTES OFFICIELS.

Le sieur *Leclercq,* directeur de la classe des lettres de l'Académie de Belgique pour 1863, est nommé président de cette Académie pour ladite année.

Ordre de Léopold. Est nommé commandeur M. *Gachard,* archiviste général du royaume, membre de l'Académie de Belgique. — Sont nommés officiers MM. le chanoine *Carton,* fondateur et directeur de l'institution des sourds-muets et des aveugles, à Bruges, *Alvin,* conservateur en chef de la bibliothèque royale,

membre de l'Académie de Belgique, *Juste* (Th.), auteur d'ouvrages historiques, membre correspondant de l'Académie de Belgique, conservateur du Musée d'antiquités, d'armures et d'artillerie. — Sont nommés chevaliers MM. *Dautzenberg,* écrivain flamand à Bruxelles, *Diegerick,* archiviste communal à Ypres, *D'Udekem* (docteur J). membre de la classe des sciences de l'Académie de Belgique, *Piot,* chef de section aux archives générales du royaume, membre de la commission des monuments, *Van Dooren,* archiviste communal à Malines, *Vervier,* écrivain flamand à Gand.

— Le sieur *Boreux,* inspecteur cantonal de l'enseignement primaire pour le quatrième ressort de la province de Luxembourg, est chargé de faire l'intérim des fonctions d'inspecteur pour le cinquième ressort, devenues vacantes par le décès du sieur Levieux.

— Le sieur *Duhamel* (Antoine-Auguste) est autorisé à prendre le titre de directeur honoraire d'école moyenne.

— Sont acceptées les démissions offertes par les sieurs *Woygnet,* maître de dessin et maître de gymnastique à l'école moyenne de Tongres, et *Gilis,* maître de musique à l'école moyenne de Diest.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruxelles : maître de dessin en remplacement du sieur Raymaekers, démissionnaire, le sieur *Wilbrant;*

A l'école moyenne de Malines : premier instituteur dédoublant, le sieur *Doms,* actuellement deuxième instituteur; — deuxième instituteur, le sieur *Ruytjens,* deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Verstraeten,* sous-instituteur à l'école primaire communale;

A l'école moyenne de Philippeville : maître de dessin, en remplacement du sieur Pétry, le sieur *Georges,* premier régent;

A l'école moyenne de Marche : maître de gymnastique, en remplacement du sieur Lejeune, le sieur *Collignon,* assistant.

— Sont nommés membres du jury chargé de décerner les deux prix de littérature française pour la période décennale 1853 à 1862 : MM. *Grandgagnage,* membre de l'Académie de Belgique; *Devaux,* (P.), id.; *Desmet,* le chanoine), id.; *Fétis,* (E.), id.; *Hallard,* professeur de littérature française à l'université de Louvain; *Fuerison,* professeur de littérature française à l'université de Gand; *Stecher,* id., à Liége.

Caisse centrale de prévoyance. Un arrêté royal du 17 décembre modifie de la manière suivante l'art. 2 des statuts organiques de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains :

« Les membres du personnel administratif et enseignant des académies ou écoles de dessin, de peinture, de sculpture, de gravure, d'architecture et de musique, recevant des subsides de l'État, associés avant le 18 décembre 1856 à une caisse locale de retraite, pourront continuer leur participation à cette caisse. Les membres du personnel desdits établissements, nommés après cette date, *sont seuls tenus* de contribuer à la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains, aux termes de l'article 2 des statuts organiques. »

— Un arrêté royal du 10 janvier donne un réglement d'administration générale pour l'exécution de la loi du 23 septembre 1842 en ce qui concerne les dépenses du service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale et les moyens

d'y faire face. Les écoles subsidiées y sont divisées en trois catégories suivant qu'il y a 60 élèves au plus, de 60 à 100 élèves, 100 élèves et au delà. Le traitement fixe maximum de l'instituteur est de 600, 700 ou 800 francs suivant les catégories. Quant au casuel, il n'est pas garanti; c'est à l'instituteur à gagner cette partie de son revenu, en se conduisant de manière à mériter la confiance des pères de famille. Le traitement sera désormais payé par mois; le casuel, par trimestre. — Les limites de cette revue ne nous permettent pas de donner en entier cet arrêté royal avec la circulaire ministérielle qui l'accompagne; on peut les voir dans le *Moniteur* du 14 janvier.

NOUVELLES DIVERSES.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. CLASSE DES SCIENCES. *Programme du concours pour* 1863. I. Déterminer et montrer en quoi consiste la supériorité relative des méthodes géométriques sur les méthodes analytiques, et réciproquement.

II. On demande d'exposer la théorie probable des étoiles filantes, en l'appuyant sur les faits observés.

III. Déterminer, par des recherches à la fois anatomiques et chimiques, la cause des changements de couleur que subit la chair des bolets en général et de plusieurs russeles, quand on la brise ou qu'on la comprime.

IV. Établir, par des observations détaillées, le mode de développement soit du *petromyzon marinus*, soit du *petromyzon fluviatilis*, soit de l'*amphiocus lanceolatus*, soit des *anguilles*.

V. On demande la description du système houiller de la Belgique.

Concours pour 1864. L'Académie demande qu'on établisse, par des expériences précises, quels sont les éléments essentiels qui entrent dans la constitution de l'acier, et qu'on détermine les causes qui impriment aux différents aciers produits par l'industrie, leurs propriétés caractéristiques.

Concours pour 1865. Faire connaître la flore fossile du système houiller de la Belgique, en indiquant avec soin les localités et les couches où chaque espèce a été trouvée, et en faisant ressortir les différences que présenteraient, sous ce rapport, les divers groupes de couches et les différents centres d'exploitation.

Le prix pour chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de 600 francs.

— Population des athénées royaux au 10 novembre 1861 et au 10 novembre 1862 : Anvers 272 323, Bruxelles 605 630, Bruges 193 177, Gand 320 309, Mons 309 270, Tournai 192 202, Liége 537 561, Hasselt 224 250, Arlon, 212 201, Namur 193 208. Totaux 3,057, 3,131.

Population des écoles moyennes aux mêmes époques : Anvers 307 378, Boom 189 254, Lierre 140 155, Malines 222 266, Turnhout 271 280, Aerschot, 127 145, Diest 110 121, Hal 151 155, Jodoigne 184 161, Louvain 266 286, Wavre 153 167, Bruges 156 161, Furnes 88 82, Nieuport 81 80, Ypres 129 117, Alost 219 177, Gand, 334 292, Renaix 82 130, Ath 106 111, Beaumont 61 66, Braine-le-Comte 202 172, Gosselies 106 121, Houdeng-Aimeries 152 118, Mons 122 127, Pâturages 139 136, Péruwelz 99 90, Rœulx 113 101, Saint-Ghislain 96 98, Soignies 138 140, Thuin 130 127, Huy 203 228, Limbourg, 195 216, Spa 160 180, Stavelot 76 66, Visé 227 227, Waremme 140 129, Maeseyck 137 139, Saint-Trond, 116 201,

Tongres 201 125, Marche 62 138, Neufchâteau 58 64, Saint-Hubert 49 56, Virton 103 106, Andenne 108 102, Couvin 124 109, Dinant 149 180, Fosse 130 140, Namur 78 66, Philippeville 104 114, Rochefort 77 65. Totaux 7,190 7,465.

— M. *Van Schoor,* senateur, a été nommé administrateur-inspecteur de l'université de Bruxelles, en remplacement de M. Verhaegen, décédé.

— Le dimanche 7 décembre a eu lieu à Bruxelles, au Jardin botanique, la séance de la société royale de botanique de Belgique. L'assemblée était fort nombreuse. A l'ouverture de la séance, le président, M. B. Dumortier, a annoncé à ses confrères que S. M. avait daigné conférer à la société le titre de *Société royale.* Après cette communication, qui a été accueillie avec acclamations et aux cris de *Vive le Roi,* le secrétaire a donné lecture d'une relation détaillée de l'herborisation qui a eu lieu, en juillet dernier, dans les dunes entre Ostende et Furnes. Plusieurs travaux ont été lus ensuite.

— Les fouilles opérées par les soins du consul de France à Bagdad, parmi les ruines de Babylone, ont amené des découvertes intéressantes. Dans le tumulus de Nimroud, déjà visité en 1820 par M. Layard, on a trouvé quatre bas-reliefs de dimensions colossales, sculptés chacun sur une grande plaque de gypse, et représentant des figures allégoriques. La plupart de ces bas-reliefs portent de longues inscriptions en caractères cunéiformes, et sont remarquables par leur état de conservation.

Un certain nombre d'autres sculptures, de dimensions plus petites, représentent, soit des scènes de la vie des Assyriens soit des épisodes guerriers; enfin, plusieurs inscriptions gravées sur des plaques de pierre ou sur des briques, remontant à la plus haute antiquité, paraissent devoir fournir aux archéologues des renseignements d'un très-grand intérêt.

Ces précieuses trouvailles ont été acheminées vers la France.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Mœller,* professeur d'histoire universelle à l'université de Louvain; — M. *Moke,* professeur à l'université et à l'athénée de Gand, membre de l'Académie; — M. *De Vigne-Avé,* professeur de dessin à l'académie et à l'athénée de Gand; — M. *Albert,* répétiteur de chimie et de docimasie et chef des travaux docimasiques à l'école des mines de Liége; — M. *Pascal Rotthier,* le nestor des instituteurs de Bruxelles; — M. *Levieux,* inspecteur cantonal du ressort de Neufchâteau-St-Hubert.

A l'étranger : M. *Alfred de Vigny,* membre de l'Académie française; — M. *Bazin,* orientaliste distingué, secrétaire-adjoint de la société asiatique, à Paris; — le Dr *Carl Kreil,* directeur de l'établissement impérial de météorologie à Vienne, membre de l'Académie des sciences; — Mistress *Thompson,* qui a écrit des ouvrages historiques et des romans; — le Dr *Lehmann,* savant chimiste, professeur à l'université d'Iéna.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Numéro 2. Février 1863.

NOTE CRITIQUE SUR UN PASSAGE D'HORACE.

> Sumite materiam vestris, qui scribitis, aequam
> Viribus et versate diu, quid ferre recusent,
> Quid valeant humeri. Cui lecta potenter erit res,
> Nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo.
> (Art poét. vv. 38 et suivv.)

Il y a dans ces vers une erreur de copiste qu'aucun artifice d'interprétation ne réussira à dissimuler. Markland l'a corrigée depuis longtemps, de la manière à la fois la plus simple et la plus ingénieuse. Mais il y a des philologues qui, sans doute effrayés des témérités de certains de leurs confrères, professent un respect tellement aveugle pour tout ce qui s'appelle manuscrit, que plutôt que de se résoudre à y faire le moindre changement, ils se résigneront aux conjectures grammaticales les plus hardies, aux associations d'idées les plus disparates, aux constructions les plus intolérables. C'est, je pense, cette fâcheuse superstition, dont on pourrait citer de nombreux exemples, qui a fait repousser entre autres la conjecture de Markland.

Le défaut des vers transcrits plus haut réside dans le mot *potenter,* qui a été traduit ou expliqué par tous les commentateurs (à l'exception de M. Doederlein) d'une manière au fond identique, bien qu'ils se soient ingéniés à en varier l'expression. Voici quelques-unes des formules dont on s'est servi, avec les noms de leurs auteurs : *suivant ses forces* (Dübner), κατὰ δύναμιν (Lambin), *pro modulo virium* (Ritter), *pro suis viribus* (Dillenburger), *pro sua potentia* (Comment. Cruquii), *secundum posse* (Glossa cod. Turic.).

Or, cette interprétation est tout-à-fait inadmissible. En effet 1°) le mot *potenter* n'a été employé dans ce sens, ni par Horace ni par aucun autre écrivain. On n'essayera pas même de soutenir le contraire.

Cet argument, je le sais, n'est pas péremptoire. Car de même qu'il y a des ἅπαξ λεγόμενα, il se peut que des mots, ayant généralement telle signification déterminée, aient été employés *une fois* dans un

sens différent. Toutefois, il est juste de le reconnaître, cette circonstance est déjà de nature à nous mettre en défiance.

Mais 2°) ce qui est beaucoup plus grave, à moins de supposer qu'Horace, dans ce cas particulier, se soit écarté complétement du génie de la langue latine, on ne saurait admettre qu'il ait voulu donner à l'adverbe *potenter* le sens que lui prêtent les commentateurs.

Pour justifier cette assertion, il suffira de définir le rôle que joue la terminaison *ter* dans la formation des adverbes latins. Or, cette terminaison indique que le radical auquel elle est adjointe exprime l'idée générale d'après laquelle se manifeste un mode d'existence ou d'activité.

J'espère qu'on me dispensera de fournir, à l'appui de cette définition, la liste détaillée de tous les adverbes se terminant en *ter* et de tous les passages dans lesquels ils ont été employés. Je me bornerai à donner en note, d'une manière complète, la partie de cette liste qui se rapporte à Horace (1).

Ceux qui voudront se donner la peine de la vérifier, constateront avec moi qu'il n'est pas un seul des passages que j'ai réunis qui ne rentre dans la définition formulée plus haut, c'est-à-dire que les adverbes terminés en *ter* désignent toujours, d'une manière générale, un *mode* d'existence ou d'activité; jamais le *rapport* de concordance qui peut exister entre le caractère d'une action et celui du sujet qui agit.

Si *legere* a le sens de *choisir, legere potenter* ne peut signifier autre chose que *choisir avec puissance, avec force, avec énergie.*

C'est en vain que M. Ritter et, longtemps avant lui, Cruquius ont cherché à établir une similitude entre *potenter* et δυνατῶς. En effet, δυνατός a une signification à la fois active et passive : cet adjectif cor-

(1) *Acriter,* Epist. I, 18, 18; *amabiliter,* Epist. II, 1, 148; *communiter,* Epist. I, 2, 13; Epod. XVI, 15; *convenienter,* Epist. I, 10, 12; *decenter,* A. P. 92; *feliciter,* Epist. II, 1, 166; *fideliter,* Epist. I, 18, 70; *flebiliter,* Od. IV, 12, 5; *fortiter,* Od. I, 14, 2; Sat. II, 3, 42; Epist. I, 15, 27; *frugaliter,* Sat. I, 4, 107; *impariter,* A. P. 75; *leniter,* Od. II, 19, 30; Epist. I, 7, 51; 18, 97; Sat. II, 5, 47; *insolabiliter,* Epist. I, 14, 8; *largiter,* Sat. I, 4, 132; *libenter,* Sat. I, 1, 63; 3, 63 et 141; 5, 34; Epist. I, 11, 24; *mediocriter,* Epist. I, 18, 99; *molliter,* Sat. II, 2, 12; *muliebriter,* Od. I, 37, 22; *naviter,* Epist. I, 1, 24; *pariter,* Od. I, 35, 28; Epist. I, 10, 5; 18, 48; II, 2, 29; A. P. 344; *patienter,* Epist. I, 17, 13; A. P. 271; *prodigialiter,* A. P. 29; *pudenter,* Epist. I, 17, 44; A. P. 51; *sapienter,* Od. II, 10, 22; IV, 9, 48; Epist. I, 10, 44; *suaviter,* Sat. I, 6, 130; 9, 5; Epist. I, 8, 4; *suppliciter,* Sat. I, 8, 32; *turpiter,* Epist. I, 3, 22; A. P. 3 et 285; *verniliter* Sat. II, 6, 108; *violenter,* Od. I, 2, 14; *viriliter,* Epist. I, 17, 38, *utiliter,* Epist. I, 16, 70.

respond aussi bien à *puissant* qu'à *possible*. D'ailleurs si même on attribuait à *potens* la double signification de δυνατός, on ne pourrait pas néanmoins exprimer par *legere potenter* l'idée qu'on prête à Horace, pas plus qu'il ne serait permis de la rendre en grec par αἱρεῖσθαι δυνατῶς. On trouve à la vérité dans Hérodote (7, 11) δυνατῶς ἔχει au lieu de δυνατόν ἐστι. Mais cet exemple ne plaide pas contre mon opinion, car la possibilité est un mode d'existence *logique*. On pourra donc dire δυνατῶς ἔχειν, mais non δυνατῶς αἱρεῖσθαι, parce que, dans ce dernier exemple, il ne s'agit plus d'un mode d'existence purement logique, mais d'un choix se manifestant en réalité. Un choix, du moment qu'il est fait, n'appartient plus en propre au domaine de la possibilité. Conséquemment il faudra traduire αἱρεῖσθαι δυνατῶς absolument de la même manière que *legere potenter*.

L'interprétation vulgaire du mot *potenter* dans le passage en question, ne peut donc se justifier ni par le génie de la langue latine ni par des analogies empruntées au grec.

Une nouvelle explication de ce passage a été tentée par M. Doederlein (1). Cet excellent latiniste reconnaît que *potenter* ne peut pas avoir la signification qu'on lui attribue généralement. D'après lui *lecta* équivaut à *collecta*, et le mot *res* désigne les matériaux qui doivent entrer dans la composition d'un ouvrage, non pas le sujet à traiter. Un sujet peut prêter à toutes sortes de développements dont les uns serviront à mettre en lumière l'idée fondamentale, tandis que les autres ne constitueront que des hors-d'œuvre, des accessoires inutiles. Il y aura donc lieu, sous ce rapport, de faire un choix ; les matériaux à employer devront être *réunis* avec intelligence, d'une manière appropriée au sujet, de façon à ce qu'ils concourent *avec efficacité* au but à atteindre.

Cette explication repose, en définitive, sur la substitution de *potens* à potenter : *cui res ita lecta erit ut potens sit* (*ea res*). Or, pour justifier cette substitution il faut recourir à la figure appelée *prolepse,* que M. Doederlein a appliquée également aux vers suivants :

> Versibus impariter junctis querimonia primum,
> Post etiam inclusa est voti sententia compos. (A. P. vv. 75 et 76.)

En effet, d'après M. Doederlein, *versibus impariter junctis* doit être expliqué par *versibus ita junctis ut alter alteri impar esset.* Mais cette explication est évidemment erronée, car l'inégalité de

(1) Horazens Episteln. II. 1858, pp. 102 et 103.

l'hexamètre et du pentamètre n'est pas le résultat de leur combinaison en distique. Comment donc y aurait-il ici une *prolepse?* D'ailleurs il ne serait pas non plus exact de considérer *versibus impariter junctis* comme l'équivalent, au point de vue grammatical, de *versibus imparibus junctis;* car ces derniers mots ont un sens beaucoup plus restreint que les premiers. Ainsi, par exemple, dans un sonnet tous les vers sont des alexandrins, bien que ce soient des vers *impariter juncti.*

L'adverbe *impariter* tel qu'il a été employé par Horace, rentre donc parfaitement dans la règle commune. La combinaison des vers entre eux peut se faire de différentes manières, c'est-à-dire, entre autres, *pariter* ou *impariter,* lorsque le principe d'après lequel elle se fait est celui de la symétrie absolue ou celui de la symétrie relative.

Versibus impariter junctis ne peut donc être expliqué ni par *versibus ita junctis ut alter alteri impar esset,* ni par *versibus imparibus junctis.* De même *cui lecta potenter erit res* ne peut être remplacé ni par *cui res ita lecta erit ut potens sit,* ni par *cui res erit lecta potens.*

Je dis plus : si même nous considérions l'une ou l'autre de ces explications comme grammaticalement admissible, elle n'en resterait pas moins en désharmonie complète avec l'ensemble des idées exprimées par Horace. « Choisissez, dit le poëte, une matière appropriée à vos moyens ; méditez longtemps sur ce qui est et sur ce qui n'est pas au-dessus de vos forces. Celui qui aura ...... ne sera pas en peine de trouver des paroles et de l'ordre. » — Je suppose qu'il nous faille combler, d'après le mouvement général de la pensée, la lacune que j'ai indiquée par des points. Ne serait-il pas naturel et presque inévitable d'y introduire, d'une manière quelconque, l'idée suivante : (Celui qui aura) *agi de la sorte,* ou *suivi ce conseil?* L'utilité du précepte se trouverait alors être démontrée par ses conséquences.

Mais, objecte M. Doederlein, il n'est pas exact de dire que « le choix seul d'un sujet approprié à nos forces fait disparaître pour nous toutes les difficultés, même celles de l'arrangement. »

Cette objection a le tort de forcer le sens de l'explication ordinaire. En fait de littérature, il y aura sans doute toujours beaucoup de difficultés à vaincre ; mais il s'agit de savoir si ces difficultés sont surmontables ou non. Or, elles le sont évidemment du moment que

le sujet est approprié aux forces de celui qui écrit. Si l'on exigeait d'Horace une rigueur d'expression mathématique, il faudrait condamner également l'explication de M. Doederlein, comme n'étant pas conforme aux faits ; car un assemblage judicieux de matériaux ne dispensera nullement le poëte de faire des efforts pour trouver un ordre convenable et des paroles appropriées aux idées qu'il s'agit d'exprimer.

Enfin l'explication de M. Doederlein introduit dans le passage d'Horace quelque chose de si heurté et de si décousu que même de ce chef je me refuserais à l'admettre.

Parmi les diverses tentatives ayant pour but de justifier le mot *potenter,* je doit mentionner encore celle qui fut faite, il y a une douzaine d'années par un de mes condisciples à l'Université de Bonn. L'auteur de cette explication, M. Steinhauer, est mort depuis, sans l'avoir publiée. Quoiqu'elle soit fort ingénieuse, je la considère comme erronée et je l'ai déjà combattue comme telle à l'époque où, assis sur les mêmes bancs, nous nous livrions à ces discussions fécondes et ardentes que savait si bien diriger notre professeur M. Ritschl, l'un des illustres chefs du séminaire philologique de l'Université rhénane. Et qu'à ce propos il me soit permis d'ajouter que le célèbre éditeur de la première partie du *Corpus inscriptionum latinarum,* lequel est assurément une des premières autorités philologiques de l'époque, considérait, lui aussi, l'explication ordinaire du passage d'Horace dont nous nous occupons, comme impliquant une impossibilité grammaticale. Quant à l'interprétation de M. Steinhauer, quoiqu'il ne la condamnât point d'une manière absolue, il lui préférait la conjecture de Markland.

Voici l'hypothèse de M. Steinhauer : *Potenter* est le contraire de *impotenter. Impotenter* veut dire d'une *manière passionnée et déraisonnable. Potenter legere* pourra donc être traduit par *choisir d'une manière calme et conforme à la raison.* Cette explication est évidemment préférable à toutes celles qui ont été proposées jusqu'ici. Elle est conforme au mouvement général de la pensée d'Horace, et elle n'est pas en opposition avec le génie de la langue latine. Toutefois l'usage, sous ce rapport souverain, ne permet pas, je crois, d'attribuer à *potenter* la signification que lui prêtait M. Steinhauer. Certes, *impotens* veut dire entre autres *passionné,* mais *potens* n'a jamais le sens de *calme*. On dit, à la vérité *mentis potens, potens irae, potens consilii, mei potens,* tandisque je ne pense pas qu'il

existe un seul exemple où *potens,* employé sans régime, puisse être interprété comme le voulait M. Steinhauer.

Après tout ce que je viens de dire, on ne sera plus guère disposé à donner raison à Orelli lorsqu'il prétend que Markland, en proposant de substituer *pudenter* à *potenter,* a montré un *inutile acumen.*

A l'appui de cette conjecture je citerai d'abord les vers suivants :

> Si forte necesse est
> Indiciis monstrare recentibus abdita rerum, et
> Fingere cinctutis non exaudita Cethegis
> Continget, dabiturque licentia sumpta *pudenter.*
> (A. P. v. 48 et suiv.)

Mais ce qui me paraît surtout militer en faveur de la conjecture de Markland, c'est un passage de la 1re épitre du second livre, où nous trouvons des idées tout-à-fait analogues à celles qui sont développées dans l'Art poétique :

> Nec sermones ego mallem
> Repentes per humum quam res componere gestas
> Terrarumque situs et flumina dicere —
> Et formidatam Parthis te principe Romam,
> Si quantum cuperem possem quoque; sed neque parvum
> Carmen majestas recipit tua, nec meus audet
> *Rem* temptare *pudor,* quam *vires ferre recusent.*
> (Ép. II, 1, vv. 250-259.)

Les jeunes gens sont toujours disposés à entreprendre des sujets au-dessus de leurs forces; le contraire est rarement à craindre. Il n'est donc pas étonnant qu'à propos du choix d'un sujet le poète de Vénuse recommande aux jeunes gens auxquels il s'adresse de ne pas se laisser entraîner par des désirs trop ambitieux, mais de choisir avec prudence, avec réserve, avec modestie, en un mot de *legere pudenter.*

Ajoutons, finalement, que dans certaines classes de manuscrits il n'y a presque pas de différence entre *potenter* et *p̄denter.*

A. Wagener.

Gand, 14 janvier 1863.

DE L'ÉTYMOLOGIE DU VERBE FRANÇAIS *OTER.*

La Revue de l'instruction publique, dans son dernier numéro, a publié une savante étude de M. Aug. Scheler sur l'étymologie du

verbe français *ôter*. Ducange fait dériver ce mot de *obstare;* Diez le rattache à *haustare;* quant à M. Scheler il estime que probablement ni l'une ni l'autre de ces étymologies n'est la vraie; il ajoute que, s'il fallait nécessairement opter, il dònnerait, à tout prendre, la préférence à celle de Ducange; toutefois il est d'avis qu'il vaut encore mieux recourir au verbe *abstare=austare,* employé dans le sens factitif.

Tout en rendant justice à l'esprit d'ingénieuse recherche et de prudente réserve qui distingue le travail de M. Scheler, je ne saurais, je l'avoue, me ranger à son opinion. Je persiste à croire que la véritable étymologie du mot *ôter* a été indiquée par Diez, et c'est à l'appui des déductions de ce savant que je viens appeler l'attention des philologues sur un élément de la question passé inaperçu jusqu'ici, et qui me paraît ne pas manquer d'importance.

La forme *haustare* dont l'illustre professeur de Bonn avait soupçonné l'existence, sans pouvoir la démontrer, cette forme a été réellement en usage, comme le prouve la glose de Festus (dans l'extrait de Paul Diacre, s. v.) EXHAUSTANT, *efferunt*.

Sans doute le témoignage de Festus ne démontre pas, d'une manière absolument concluante, qu'à côté du composé *exhaustare,* on ait employé la forme simple *haustare;* toutefois, en l'admettant, nous ne nous rendrons pas coupables, je crois, d'une bien grande témérité.

Il ne reste donc qu'à rechercher si le sens de *haurire* ou de *haustare* offre une analogie suffisante avec la signification du verbe *ôter*, pour que nous puissions faire dériver l'un de ces mots de l'autre, sans nous mettre en opposition avec le génie des deux langues auxquelles ils sont empruntés.

Or, sous ce rapport, l'argumentation de M. Scheler ne me paraît pas être empreinte de ce caractère de rigueur que je constate avec plaisir dans le reste de son travail. « Nous avons, dit-il, quelque peine à admettre qu'un terme qui dans toutes ses applications implique toujours l'idée de tirer *à soi,* de chercher à avoir, ait pu se prêter à exprimer un acte presque contraire, celui d'éloigner, de faire disparaître, d'*ôter*. »

Je suis persuadé qu'en y réfléchissant bien M. Scheler reconnaîtra avec moi que, loin de s'exclure, les idées de *tirer à soi* et d'*ôter* sont connexes, à telles enseignes que, dans la majeure partie des cas, elles ne se conçoivent pas même l'une sans l'autre.

Tirer à soi implique l'idée d'un mouvement, qui a nécessairement son point de départ aussi bien que son point d'arrivée. *Tirer à soi* un objet matériel c'est l'*ôter* d'un endroit pour le placer dans un autre. Il est vrai que la signification primitive de *haurire* paraît être celle de *puiser un liquide;* mais qu'importe cette signification primitive, lorqu'on peut démontrer que plus tard elle s'est étendue et diversifiée? Or, quand Cicéron dit, par exemple, *sumptum haurit ex aerario* (Agr. 2, 13, 32), cela ne signifie-t-il pas : elle prend dans le trésor public l'argent nécessaire? Et prendre de l'argent dans le trésor, n'est-ce pas l'en *ôter?* Quand de plus, Horace (Sat. I, 1, 52) met sur la même ligne *ex magno tollere acervo* et *ex parvo haurire,* n'est-il pas clair que *haurire* doit avoir le sens de prendre, d'*ôter,* d'enlever ?

M. Scheler donne à entendre que, d'après lui, Diez n'a pas bien traduit *haurire arbusta* par « das Gesträuch wegnehmen. » Certes, la traduction de Diez n'est pas irréprochable. Lucrèce, à qui cette citation est empruntée (liv. VI, v. 140), dit en parlant de la puissance du vent :

Alta
Arbusta evolvens radicibus haurit ab imis.

Comme on le voit, il s'agit dans ce passage, non pas d'arbustes (Gesträuch), mais de grands arbres arrachés du sol avec leurs racines. Cependant la légère erreur commise par Diez n'empêche pas qu'ici encore le verbe *haurire* n'ait la signification d'*ôter*, d'enlever.

Dans les différents exemples que nous avons examinés jusqu'ici, *haurire* conserve toujours plus ou moins le sens de tirer *de bas en haut.* Mais ce mot a souvent aussi la signification d'*engloutir,* qui implique généralement l'idée d'un mouvement de haut en bas. *Hauriri urbes terrae hiatibus* (Plin. N. H. 36, 15, 24 § 119). — *Quum praealtis paludibus arma, equi haurirentur* (Tac. Hist. V, 12).

Haurire veut dire encore *détruire :* Cunctos *incendium hausit* (Tac. Hist. IV, 60).

Dans le vers suivant d'Ovide (Met. XIII, 564) : Non lumen... neque enim superest... loca luminis haurit, *haurire* exprime tout simplement l'idée d'arracher, d'enlever.

En résumant les considérations précédentes nous arrivons sans effort à conclure :

1° que l'existence de la forme *haustare* est suffisamment garantie par la glose de Festus ;

2° que *haustare* ayant très-probablement le même sens que *haurire* qu'on peut, dans un grand nombre de cas, expliquer par *tollere*, il y a une analogie incontestable entre la signification de *haustare* et celle du verbe *ôter* (anc. *hoster*);

3° que, par conséquent, l'étymologie défendue par Diez est satisfaisante sous tous les rapports.

M. Scheler soumet son opinion à l'appréciation des juges compétents. Je n'ai certainement pas la prétention, surtout en ce qui concerne les langues romanes, de me ranger dans cette catégorie : mon but principal, en écrivant ces lignes, a été d'appeler l'attention sur la forme *haustare*, qu'un heureux hasard m'a fait découvrir dans Festus.

A. WAGENER.

Gand, le 25 janvier 1863.

NOTE SUR LES TEMPS SECONDS EN GREC.

Nous croyons qu'il est possible de rendre la théorie ordinaire des temps seconds plus simple, plus rationnelle en même temps que plus complète. Il semble souvent dans les ouvrages destinés à l'enseignement du grec que les auteurs aient perdu de vue ce sage conseil de Rollin : « Je voudrais que les yeux, les oreilles, la langue, la mémoire, l'esprit, que tout conduisît les jeunes gens à l'intelligence du grec. » Mais avant d'entrer dans les détails, il ne sera peut-être pas inutile de faire quelques observations préliminaires.

D'abord nous ne comprenons guère pourquoi toutes nos grammaires parlent encore de futurs seconds actifs et moyens. Ces formes sont purement imaginaires, de la création des grammairiens, comme dit Blomfield sur Matthiæ (§ 176, éd. fr.). M. Dübner dans ses *Exercices grecs* (p. 100, éd. belg.) les déclare très-rares, sans en donner toutefois un seul exemple; nous n'en avons jamais rencontré dans nos études ni dans nos recherches. Les chrestomathies grecques de Bosscha et de Jacobs n'en fournissent pas d'exemple. D'un autre côté on ne peut regarder les futurs en ῶ, εῖς, etc. dans les verbes liquides comme une seconde manière d'exprimer le futur, puisque c'est la seule forme qui existe. S'il est admis et démontré que ces temps n'existent pas, à quoi bon surcharger les conjugaisons de formes parasites? On comprendrait qu'on eût recours à telle ou telle forme imaginaire, si elle devait servir à expliquer telle autre

forme existante; mais ce n'est pas ici le cas. Ce que l'on a pris pour des futurs seconds actifs et moyens, ce sont des futurs attiques. (Sur cette forme cf. Dübner § 121, Matthiæ § 178, etc.)

On donne généralement à λείπω, πείθω, φεύγω pour radical primitif les formes λιπ, πιθ, φυγ. Nous pensons qu'il y a erreur et manque de logique dans cette manière de voir. Que ce soit là la racine de ces mots, nous le voulons bien, mais rien de plus. L'on sait la différence qui existe entre radical et racine. — D'abord l'allongement dans les verbes ne subsiste qu'au présent et à l'imparfait; c'est la théorie de tous les grammairiens. Donc toute lettre qui se retrouve dans tous les autres temps, doit être considérée comme faisant partie intégrante du radical primitif. C'est ce que l'on voit pour σπείρω, πράσσω, φαίνω etc., pourquoi n'en serait-il pas de même pour λείπω et φεύγω? Or dans ces deux derniers verbes les diphthongues restent à tous les temps : λείψω (λείπ-σω), λέλοιπα, λειφθήσομαι, etc., φεύξομαι, πέφευγα, etc.; elles constituent donc le radical primitif. Si elles ne se trouvent pas à l'aor. 2, c'est en vertu du principe : que la pénultième à ce temps doit être brève.

La forme εἶπον nous montre clairement l'importance qu'il y a à distinguer le radical primitif et la racine. La racine de ce mot est évidemment ἐπ (ἔπος), mais comment en pourrait-on tirer εἰπέ, εἴπω, etc.? comment expliquer la présence de la diphthongue ει à tous les modes, si l'on ne prend εἰπ pour radical primitif?

Si l'on voulait contester la vérité de notre assertion par rapport aux radicaux de λείπω et de φεύγω, qu'on fasse attention aux embarras dans lesquels on jette l'élève avec la théorie admise. Je prends σπείρω et λείπω; le parfait second est ἔσπορα, λέλοιπα; cependant, d'après les règles de nos grammaires en prenant σπερ et λιπ comme radicaux primitifs, on devrait avoir ἔσπορα, λέλιπα, pour le cas où le parfait second se tire du radical primitif; si c'est du radical allongé, ἔσποιρα, λέλοιπα. On devra donc dire que dans l'un, il se tire du radical primitif, ἔσπορα; dans l'autre, du radical allongé, λέλοιπα. Ainsi il n'y a plus de principes, de règles générales. — Mais, objectera-t-on, au parfait second la pénultième reste longue, et l'ι sera changé en οι; on connaît cette permutation de ι et de οι : οἶνος, vinum, οἶκος, vicus, etc. — D'abord je voudrais qu'on me montrât un radical qui dans le grec même a tantôt ι, tantôt οι, selon, par exemple, qu'il entre dans un simple ou dans un composé. Puis pourquoi dans λείπω l'ῐ ne se changerait-il pas en ῑ, comme dans tous les autres verbes? — Deux

radicaux étant donnés, on doit pouvoir en former les temps seconds. Soit donc λιπ et φρικ ; s'il y a unité de principes, nous devons avoir λέλιπα, πέφρικα, ou λέλοιπα, πέφροικα, et comme nous avons λέλοιπα, πέφρικα, nous devrons admettre qu'il n'y a pas de principe fixe et sûr, à moins que λειπ ne soit regardé comme radical primitif. Le même raisonnement s'applique à φεύγω, κεύθω, etc. qui font au parfait 2 πέφευγα, κέκευθα, tandis que μυκάομαι fait μεμυκώς (Iliade).

La théorie que nous venons de développer nous semble plus rationnelle, du moins plus simple et de nature à résoudre tous les cas qui peuvent se présenter. Avant tout nous devons chercher un principe général qui nous guide sûrement. Si nous n'avons pas un fil conducteur dans le labyrinthe des formes grecques, nous ne pourrons nous y reconnaître. Cette étude deviendra purement machinale, la mémoire seule interviendra. Nous aurons à peu près autant de radicaux qu'il y a de temps. Ainsi λαμβάνω, par exemple, aurait trois radicaux : λαμβαν, ληβ, λαβ. Il en est de même pour λανθάνω, etc., cependant de ληθ, nous pouvons facilement tirer tous les temps : fut. λήσομαι (λήθ-σομαι), parf. 2 λέληθα, aor. 2 ἔλαθον, la pénultième devant être brève à ce temps.

Est-il nécessaire de faire observer que, si l'allongement ne se voit qu'au présent et à l'imparfait, la voyelle constitutive du radical peut encore néanmoins se modifier à d'autres temps, mais d'après des principes généraux, applicables à tous les verbes, allongés ou non :

τρέπ-ω,	τρεπ,	ἔτραπον.
στέλλ-ω,	στελ,	ἔσταλον.

Répéterons-nous, avant de terminer cette digression, que nous appelons radical primitif le radical tel qu'il se montre à tous les temps non allongés? L'aoriste 2 de son côté, abrégeant en outre son radical, nous fait souvent connaître la racine même du mot. Mais ces deux expressions ne sont pas synonymes ; sinon, pour avoir le radical primitif, il nous faudrait toujours arriver à obtenir une forme monosyllabique brève. Même dans ces formes monosyllabiques, il entre déjà parfois des lettres dérivatives.

Il y a longtemps que Buttmann a fait remarquer l'impropriété du terme de *moyen* appliqué au parfait 2 ; depuis on a généralement abandonné cette dénomination. On ferait bien de ne plus s'en servir du tout ; elle ne peut que jeter de la confusion dans l'esprit des élèves.

Nous croyons aussi qu'il serait plus logique de placer la théorie des temps seconds, non entre les verbes muets et les verbes liquides, comme on a l'habitude de le faire, mais bien après les verbes liquides. Au lieu d'être incomplète ou de supposer des notions encore inconnues, elle pourrait être générale et embrasser tous les verbes dans leur ensemble.

Enfin pour ceux qui voudraient contester quelqu'une de nos assertions, ou la légitimité de l'un ou l'autre de nos procédés, nous ajouterons que la théorie de la formation des temps dans les différentes langues est l'œuvre des grammairiens. L'aoriste grec, par exemple, ne se forme pas plus du futur, que le futur ne se forme de l'aoriste. Les temps sont indépendants les uns des autres. Les différentes formes que prennent les verbes, de même que tous les autres mots, sont le produit irréfléchi, spontané, instinctif du génie des différents peuples, qui ne se sont jamais dit que pour exprimer le futur ils ajouteraient σω au radical, plutôt que toute autre désinence. Ces théories de formation sont des moyens inventés pour faciliter l'étude des langues. On a trouvé entre plusieurs temps certaines analogies dans les formes constitutives; on a groupé ces analogies, et ainsi on est arrivé à créer les théories de formation des temps. Mais peu importe la marche qu'on suit pour arriver à cette fin. Une seule chose est à exiger, c'est que l'on ne donne jamais que des formes existant réellement; une autre est à désirer, c'est que l'on emploie les moyens les plus simples et les plus méthodiques.

Abordons maintenant la théorie.

Au lieu des formes ordinaires, les Grecs ont une seconde manière d'exprimer le futur, l'aoriste, le parfait et le plus-que-parfait. C'est ce que l'on nomme temps seconds.

Le futur 2 ne se trouve qu'à la voix passive; le parfait et le plus-que-parfait 2, qu'à la voix active; mais l'aoriste 2 existe aux trois voix.

Les temps seconds se tirent du radical primitif.

RADICAL PRIMITIF.

A. *Verbes muets*. On aura le radical primitif, si :

1. Quand le verbe se termine par deux muettes, on retranche la dernière :

τύπτω,	frapper,	τυπ.
κρύπτω,	cacher,	κρυβ.
ῥίπτω,	jeter,	ῥιφ.

La consonne finale ayant pu se modifier devant le τ, c'est par l'usage que l'on doit apprendre quelle est cette consonne finale, si c'est β, π, ou φ. Les verbes suivants ont β ou φ :

			βάπτω		βαφ				
βλάπτω	=	βλαβ	θάπτω	=	ταφ		σκάπτω	=	σκαφ
κρύπτω		κρυβ	ῥάπτω		ῥαφ		θρύπτω		τρυφ
			ῥίπτω		ῥιφ				

2. Quand le radical se termine par σσ (γς, κς, χς, quelquefois δς) ou par ζ (δσ (1) quelquefois γσ), on retranche le σ ajouté par allongement (2). L'usage seul peut faire connaître quelle est la consonne finale du radical, si c'est γ, κ, χ, ou δ.

πράσσω,	faire,	πραγ	φράζω,	dire,	φραδ
φρίσσω,	frisonner,	φρικ (3)	κράζω,	croasser,	κραγ
πτύσσω,	plier,	πτυχ (4)	κλάζω,	crier,	κλαγγ
ταράσσω,	troubler,	ταραχ (4)	ἁρπάζω,	enlever,	ἁρπαγ et ἁρπαδ.
πτίσσω,	piler,	πτιδ			

(1) Les parfaits κέχοδα (χέζω), ὄδωδα, les aoristes κεχαδεῖν et πεφραδεῖν, le fut. ἐδοῦμαι, prouvent que les verbes en ζω se terminaient primitivement en δ. Sans cela comment expliquer la présence du δ dans les formes que nous venons de donner?

(2) Nous disons qu'on doit considérer les verbes en σσω, ζω, comme des verbes allongés par l'addition d'un σ. Mais si l'on voulait pénétrer plus avant dans l'analyse de ces formes, on aboutirait à une autre théorie, la seule peut-être qui soit rationnelle. Comme Bopp l'a fait observer le premier, le ζ et les σσ seraient l'altération d'une dentale ou d'une gutturale originairement suivie d'un j. Ces verbes, πράσσω, par exemple, se présentaient primitivement sous la forme πραγjω. En latin les verbes de la 3e conjugaison en *io*, capio, facio, cupio, etc., nous fournissent des exemples de cette espèce d'allongement. Ainsi δjω, κjω, γjω, χjω seront devenus soit ζ, soit σσ : λισσομαι=λίτjομαι, φρίσσω=φρικjω. Le j s'est changé en σ, et il s'est fait une assimilation rétrogade. Il en est de même du ζ : φράζω=φραδjω, σχίζω=σχιδjω, φύζα=φυγjα, πέζα=πεδjα, κόρυζα=κορυθjα. Ainsi le ζ semble participer à la fois de la nature des dentales et des gutturales, comme le montrent les verbes στίζω (fut. στίξω, στιγ—σω) et ἕζομαι (fut. ἐδοῦμαι). Aussi les consonnes ζ—δ, ζ—γ—κ se substituent-elles souvent les unes aux autres. Parfois même par suite de cette affinité avec le ζ, la dentale δ prend la place d'une gutturale : χαράδρα, fente, χαράσσω (fut. χαρακ—σω) fendre. Cf. Ad. Regnier, Formation des mots dans la langue grecque, § 28, II, 37, 41, 75, 204, 224, p. 363 et 4.

Ces permutations deviennent très-vraisemblables, si on les compare à celles qui ont lieu dans les comparatifs : ἡκίων, ἥσσων. ταχίων, θάσσων. βαθίων, βάσσων (rare). μεγίων, μείζων.

(3) C'est le seul radical terminé par κ qui ait au temps 2 le parfait.

(4) Les substantifs πτυχή, pli, ταραχῆ et τάραχος, trouble, indiquent la consonne finale du radical. Cependant πτύσσω a pour aor. 2 dans Hippocrate ἐπτύγην.

B. *Verbes liquides*. On obtient le radical primitif si :

1. Quand le radical se termine par deux liquides on retranche la dernière :

σφάλλω, σφαλ, tromper, | τέμνω, τεμ, couper,
στέλλω, στελ, envoyer, | κάμνω, καμ, être fatigué.

2. Quand le radical renferme les diphthongues αι ou ει, on les abrège en supprimant l'ι :

φαίνω, φαν, montrer. | σπείρω, σπερ, semer.

C. *Verbes irréguliers*. Certains radicaux sont allongés par l'addition de αν, σκ, etc., on doit consulter sous ce rapport la liste des verbes irréguliers.

TERMINAISONS.

Le radical primitif trouvé, on ajoute les terminaisons suivantes :

Temps.	Indicatif.	Impératif.	Subjonctif.	Optatif.	Infinitif.	Participe.
Fut. 2 pass.	ήσομαι ήσῃ			ησοίμην ήσοιο	ήσεσθαι	ησόμενος.
Ao 2 act.	ον ες	ε έτω	ω ῃς	οιμι οις	εῖν	ών.
Ao. 2 moy. (1)	όμην ου	οῦ έσθω	ωμαι ῃ	οίμην οιο	έσθαι	όμενος
Ao. 2 pass.	ην ης	ηθι ήτω	ῶ ῇς	είην είης	ῆναι	είς
Parf. 2 act.	α ας	(ε (2) έτω)	ω ῃς	οιμι οις	έναι	ώς.
Pl. q. parf. 2.	ειν εις					

MODIFICATIONS DU RADICAL.

A. *Futur et aoristes II*. 1. La syllabe finale du radical doit être brève; ει se change en ι; ευ en υ; η en α; ι et υ longs, en ι et υ brefs.

Verbes.	Significat.	Radic.	Modif.	Ao. 2.
λείπω	laisser	λειπ	λιπ	ἔλιπον
φεύγω	fuir	φευγ	φυγ	ἔφυγον
(λήβω)	prendre	ληβ	λαβ	ἔλαβον
τρίβω	broyer	τριβ	τριβ	ἐτρίβην
φρύγω	griller	φρυγ	φρυγ	ἐφρύγην

(1) Nous croyons qu'il est préférable de faire conjuguer et de faire apprendre le moyen après l'actif, à cause des analogies nombreuses qui existent entre ces deux voix.

(2) Ce temps est inusité. On peut consulter Krüger, Gr. grecque § 31, 5, A. 3; Sommer, Abrégé de gramm. grecque, N° 300.

Ce principe est un fait d'observation ; il souffre les cinq exceptions suivantes :

ἐπλήγην, frapper, sens physique.
εἶδον, voir (la quantité de la pénultième
εἷλον, saisir (provient de l'augment.
εἶπον, dire.
εὗρον, trouver.

2. Les radicaux monosyllabiques qui renferment ε, le changent presque toujours en α :

τρέπω	tourner,	τρεπ	τραπ	ἔτραπον.
στέλλω	envoyer	στελ	σταλ	ἐστάλην.
σπείρω	semer	σπερ	σπαρ	ἐσπάρην.

N. B. 1. Quatre verbes conservent l'ε à l'aor. 2 passif :

λέπω écorcer, ἐλέπην (?)
ψέγω blâmer, ἐψέγην (?)
φλέγω brûler, ἐφλέγην
λέγω rassembler, ἐλέγην (dans les composés).

2. On doit encore remarquer :

γίγνομαι (γεν) naître, ἐγενόμην.
τίκτω (τεκ) mettre au monde ἔτεκον.
πλέκω (πλεκ) nouer (ἐπλάκην / (ἐπλέκην { (Krüger § 31, 13, A. 4.
τέμνω (τεμ) couper, { ἔτεμον et ἔταμον / ἐταμόμην / ἐτάμην (contesté par les uns, mais donné par Matthiæ, § 193, nota).
πλήσσω (πληγ) frapper (ἐπλήγην sens physique) / (ἐπλάγην sens moral dans les composés).
ψύχω, rafraîchir (ἐψύχην / (ἐψύγην Aristophane et postérieurement).
σμύχω, consumer... ἐσμύγην (contesté).

3. Pour les verbes liquides l'aor. 2 actif et moyen n'existe que pour :

βάλλω,	jeter,	ἔβαλον.	κτείνω, tuer, ἔκτανον, (douteux en prose).		
καίνω,	tuer,	ἔκανον.	κάμνω,	souffrir,	ἔκαμον.
ἅλλομαι,	sauter,	ἡλόμην.	μολεῖν,	marcher,	ἔμολον.
ἐγείρω,	éveiller,	ἠγρόμην.	ὄλλυμαι,	périr,	ὠλόμην.
ἐρέσθαι,	interroger,	ἠρόμην.	ὀσφραίνομαι,	flairer,	ὠσφρόμην.
θνήσκω,	mourir,	ἔθανον.	ὀφείλω,	devoir,	ὤφελον.
πταίρω,	éternuer,	ἔπταρον.	τέμνω,	couper,	ἔταμον.

et l'aor. 2 passif dans :

στέλλω,	envoyer,	ἐστάλην.	σπείρω,	semer,	ἐσπάρην.
σφάλλω,	tromper,	ἐσφάλην,	φθείρω,	gâter,	ἐφθάρην.
μαίνω,	être furieux,	ἐμάνην.	πείρω,	percer,	ἐπάρην.
δέρω,	écorcher,	ἐδάρην.	κείρω,	tondre,	ἐκάρην.

PARFAITS ET PLUS-QUE-PARFAITS II.

1. Les radicaux qui renferment ε le changent en ο.

λείπω	laisser	λειπ	λοιπ	λέλοιπα.
στέργω	aimer	στεργ	στοργ	ἔστοργα
κτείνω	tuer	κτεν	κτον	ἔκτονα.

2. Les radicaux monosyllabiques contenant α provenant de αι le changent en η.

φαίνω	montrer	φαν	φην	πέφηνα

N. B. 1. Quelques autres verbes allongent également la voyelle du radical :

θάλλω	verdoyer	θαλ	θηλ	τέθηλα
κράζω	croasser	κραγ	κραγ	κέκραγα
πράσσω	faire	πραγ	πραγ	πέπραγα
ἁδω	plaire	ἁδ	ἁδ	ἑαδα
ἄγνυμι	briser	ἀγ	ἀγ	ἔαγα
φρίσσω	frissonner	φρικ	φρικ	πέφρικα
ῥήγνυμι	déchirer	ῥηγ	ῥωγ	ἔρρωγα
(ἔθω)	avoir coutume	ἐθ	ὠθ	εἴωθα

(Cf. Mat. § 194, 2 et rem. 3). Dans ces deux derniers verbes la voyelle du radical η et ε, s'est changée en ω.

2. Trois verbes purs ont les temps seconds :

δαίω	(enseigner (brûler	δαι	δα	ἐδάην. δέδηα.
καίω	brûler	και	κα	ἐκάην.
ῥέω	couler	ῥεF	ῥυ (1).	ἐρρύην dans les composés.

Obs. I. C'est surtout à la voix passive que se rencontre l'aor. 2, parce que à cette voix il a toujours une désinence caractéristique.

II. A la voix active quand l'aor. 2 ressemblerait à l'imparf. ou ne s'en distinguerait que par la quantité, il n'existe pas.

(1) Cet υ ne surprendra pas, si l'on songe que ῥέω fait au futur ῥεύσομαι (peu usité chez les Attiques, mais bien ῥυήσομαι) diphthongue résultant du digamma éolien (cf. Matthiæ § 9).

III. A l'aor. 2 passif, on remarquera la terminaison θι, qui est la forme primitive, et qui se voit dans εἰμί et dans tous les verbes en μι. Dans λύω, θι s'est changé en τι, parce que la syllabe qui précède, commence par une aspirée : λύθητι. Ce changement aurait également lieu dans les aor. 2, si le radical se terminait par une aspirée :

ῥίπτω, jeter, ῥιφ, ῥίφητι.

IV. On a posé pour principe que les verbes qui ont un aoriste 2 actif, ont aussi un aoriste 2 moyen, mais pas d'aor. 2 passif, et que ceux qui ont un aor. 2 passif, ont aussi un futur 2 passif, mais pas d'aor. 2 actif et moyen. — Ce principe est généralement vrai. Cependant il y a des exceptions. Ainsi τρέπ-ω a les trois aoristes 2 · ἔτραπον, ἐτραπόμην et ἐτράπην (Krüger, § 31, 13; A. 3 et A. 8); de même λείπω : ἔλιπον, et en composition ἐλιπόμην et ἐλίπην (Krüger, § 40, p. 171).

V. Il n'y a probablement pas un seul verbe grec qui ait tous les temps qu'on peut en déduire régulièrement Il est fort rare qu'un verbe ait en même temps les temps premiers et seconds, comme ἀλλάσσω : ἠλλάχθην et ἠλλάγην. Quand cela a lieu, ces deux formes appartiennent ordinairement à deux dialectes différents ou à des époques différentes du même dialecte; ou bien ces deux formes s'emploient avec des significations différentes. Quelques-unes cependant de ces formes doubles ont le même usage : φανοῦμαι et φανήσομαι.

Il peut arriver aussi que nous regardions comme inusités des temps qui se trouveraient dans les écrits perdus des auteurs grecs. Sur l'usage et la signification des temps seconds, on peut voir dans Dübner les §§ 120 et 164.

A.-C. Hurdebise.

Tournai.

QUESTIONS D'ALGÈBRE.

Monsieur le rédacteur,

Si des professeurs dont le nom fait autorité dans le corps enseignant ont publié d'importants travaux où se développent les théories mathématiques, d'autres, également autorisés, ont, récemment encore, rendu hommage à l'utilité de la pratique, par des publications qui sont justement estimées.

J'ai désiré marcher sur les traces de ces derniers. Concourir, en effet, à ce que la jeunesse ne se borne pas à effleurer les applications de la science, c'est promettre à l'avenir une plus grande somme de travaux utiles.

Grâce à l'accueil que la Revue a bien voulu réserver à mes articles, il m'est permis d'offrir aujourd'hui quelques exercices d'Algèbre.

Conçu en vue de vulgariser le mécanisme des opérations inscrites au programme général des cours des athénées, cet essai contiendra d'abord une suite d'équations destinées à passer en revue les méthodes les plus usuelles de résolution. Si parfois pourtant au procédé le plus simple j'ai préféré un mode de résolution un peu plus laborieux, c'est qu'il m'a paru intéressant d'appeler l'attention sur une forme ou sur un artifice de calcul dont l'occasion se présentait de faire usage.

D'ailleurs les questions ont été disposées de manière à prévenir l'accumulation des difficultés et à prémunir le jeune algébriste contre les atteintes du découragement.

Mais pour parvenir à grouper, dans un cadre resserré, un choix varié d'exemples, j'ai dû supposer le lecteur suffisamment initié aux lois des transformations qu'on fait subir aux équations et aux expressions algébriques. Par suite, je n'ai pas insisté sur la portée de certaines opérations : ainsi, entre autres, de la suppression d'un facteur commun aux membres d'une équation, dans le cas même où ce facteur est une fonction de l'inconnue.

Au surplus, les exemples qui seront successivement traités ne m'appartiennent pas. En raison de l'unique but d'utilité que je me propose, je me suis cru autorisé à choisir, partout où je les ai rencontrés, les éléments qui m'ont paru le plus propres à concourir à mes fins. J'ai hâte d'ajouter que je présente notamment les solutions d'exercices proposés par MM. M. Blond et J. Bertrand auxquels j'adresse ici mes remercîments les plus empressés.

Veuillez agréer, etc.

A[te] Hansotte.

Namur, décembre, 1862.

ÉQUATIONS DU PREMIER DEGRÉ A UNE INCONNUE, ET ÉQUATIONS QUI, SANS ÊTRE DU PREMIER DEGRÉ, PEUVENT SE RAMENER A LA FORME

$$ax + b = a'x + b'.$$

1. Résoudre : $19x + 13 = 59 - 4x.$

Transposons dans un membre les termes affectés de l'inconnue et dans l'autre ceux qui en sont indépendants,

$$19x + 4x = 59 - 13;$$

réduisons,

$$23\,x = 46;$$

dégageons l'inconnue de son coefficient,

$$x = \frac{46}{23} = 2.$$

N. B. La solution trouvée, le lecteur en fera la vérification.

—

2. Résoudre : $x^2 + 15\,x = 35\,x - 3\,x^2.$

Supprimant le facteur x commun à tous les termes il vient $x = o$, et

$$x + 15 = 35 - 3\,x;$$

transposant

$$4\,x = 20,$$

supprimant le facteur 4 commun aux deux membres

$$x = 5.$$

Vérifions....

—

3. Résoudre : $3\,x + 4 - \frac{x}{3} = 46 - 2\,x.$

Réduisons tous les termes au même dénominateur,

$$\frac{9\,x}{3} + \frac{12}{3} - \frac{x}{3} = \frac{138}{3} - \frac{6\,x}{3};$$

multiplions tous les termes par 3,

$$9\,x + 12 - x = 138 - 6\,x;$$

rassemblons les termes semblables dans un même membre,

$$9\,x - x + 6\,x = 138 - 12;$$

réduisons

$$14\,x = 126,$$

dégageons l'inconnue de son coefficient

$$x = \frac{126}{14} = 9.$$

Vérifions....

—

4. Résoudre : $\frac{x}{6} - \frac{x}{4} + 10 = \frac{x}{3} - \frac{x}{2} + 11.$

Multiplions par 12, le moindre multiple des dénominateurs 6, 4, 3, 2, pour faire évanouir ces dénominateurs et nous avons

$$2x - 3x + 120 = 4x - 6x + 132;$$

transposons

$$2x - 3x - 4x + 6x = 132 - 120,$$

réduisons

$$x = 12.$$ A vérifier.

Exercices.

5. $$\frac{7x+2}{3} + 5x = 28 + \frac{5x-6}{7}.$$ $(x = 4)$

6. $$\frac{x+1}{5} + 3 = \frac{2x-3}{3}.$$ $(x = 9)$

7. $$\frac{3x+4}{5} + 2x = \frac{22-x}{5} + 16.$$ $(x = 7)$

8. $$\frac{7-x}{2} + 4 = \frac{3x-11}{4} + \frac{8x+15}{6}.$$ $(x = 3)$

9. $$x - \frac{2x+1}{3} = \frac{x+3}{4}.$$ $(x = 15)$

10. $$\frac{2x-5}{18} + \frac{19-x}{3} = \frac{10x-7}{9} - \frac{5}{2}.$$ $(x = 7)$

11. $$4x - \frac{19+2x}{5} = 15 - \frac{7x+11}{4}.$$ $(x = 3)$

12. $$7\frac{5}{8} + \frac{3x-1}{4} - \frac{7x+3}{16} = \frac{8x+19}{8}.$$ $(x = 7)$

13. $$\frac{21-3x}{3} - \frac{4x+6}{9} = 6 - \frac{5x+1}{4}.$$ $(x = 3)$

14. $$\frac{6x+8}{11} - \frac{5x+3}{2} = \frac{27-4x}{3} - \frac{3x+9}{2}.$$ $(x = 6)$

15. $$x + \frac{27-9x}{4} - \frac{5x+2}{6} = \frac{61}{12} - \frac{2x+5}{3} - \frac{29+4x}{12}.$$ $(x = 5)$

16. $$\frac{7x-8}{11} + \frac{15x+8}{13} = 3x - \frac{31-x}{2}.$$ $(x = 9)$

---

17. Résoudre : $$\frac{x^2+1}{4x^2-1} = \frac{x}{1+2x} - \frac{1}{4}.$$

Le moindre multiple des dénominateurs est $4(4x^2 - 1)$.

Multiplions,

$$4(x^2+1)=4(2x-1)x-(4x^2-1),$$
$$4x^2+4=8x^2-4x-4x^2+1,$$
$$4x=-3,$$
$$x=-\frac{3}{4}.$$

—

18. Résoudre : $\frac{a^2x}{bc}-\frac{d^2}{a}+bx=\frac{cx}{f}-b+(d+b)x.$

Multipliant par $abcf$ le moindre multiple des dénominateurs,
$a^3fx-bcd^2f+ab^2cfx=abcex-ab^2cf+abcdfx+ab^2cfx;$
transposant dans le 1r membre les termes affectés de x,

$$a^3fx-abcex-abcdfx=bcd^2f-ab^2cf;$$

mettant x en facteur commun des quantités qu'il multiplie,

$$(a^3f-abce-abcdf)x=bcf(d^2-ab);$$

dégageant l'inconnue de son coefficient,

$$x=\frac{bcf(d^2-ab)}{a(a^2f-bce-bcdf)}.$$

Exercice.

19. $\frac{ax}{b}+\frac{cx}{d}+\frac{ex}{f}-g=h.\quad\left(x=\frac{bdf(h+g)}{adf+bcf+bde}\right)$

—

20. Résoudre : $\frac{9x+20}{36}=\frac{4x-12}{5x-4}+\frac{x}{4}.$

Multiplions les deux membres par 36, le moindre multiple des dénominateurs *monômes* :

$$9x+20=\frac{144x-432}{5x-4}+9x;$$

supprimons le facteur 4 commun aux deux membres,

$$5=\frac{36x-108}{5x-4},$$
$$25x-20=36x-108,$$
$$11x=88,$$
$$x=8.$$

Exercices.

21. $\frac{20x+36}{25}+\frac{5x+20}{9x-16}=\frac{4x}{5}+\frac{86}{25}.\qquad(x=4)$

22. $\frac{10x+17}{18} - \frac{12x+2}{13x-16} = \frac{5x-4}{9}$. $(x=4)$

23. $\frac{9x+20}{36} = \frac{4x-12}{5x-4} + \frac{x}{4}$. $(x=8)$

24. $\frac{a^2x}{b-c} - dc = bx - ac$. $\left(x = \frac{c(b-c)(d-a)}{a^2-b^2+bc}\right)$

25. $\frac{20x+36}{25} + \frac{5x+20}{9x-16} = \frac{4x}{5} + \frac{86}{25}$. $(x=4)$

26. $\frac{6x+7}{9} + \frac{7x-13}{6x+3} = \frac{2x+4}{3}$. $(x=4)$

27. $\frac{4x+3}{9} + \frac{7x-29}{5x-12} = \frac{8x+19}{18}$. $(x=6)$

28. $\frac{18x-19}{28} + \frac{11x+21}{6x+14} = \frac{9x+15}{14}$. $(x=7)$

—

29. Résoudre : $\frac{2x+8\frac{1}{2}}{9} - \frac{13x-2}{17x-32} + \frac{x}{3} = \frac{7x}{12} - \frac{x+16}{36}$.

Multiplions par 36,

$$8x + 34 - \frac{468x-72}{17x-32} + 12x = 21x - x - 16,$$

$$50 = \frac{468x-72}{17x-32};$$

supprimons le facteur 2 commun aux 2 membres,

$$25 = \frac{234x-36}{17x-32},$$

$$425x - 800 = 234x - 36,$$

$$191x = 764, \text{ d'où } x = 4.$$

Exercices.

30. $\frac{7x+6}{28} - \frac{2x+4\frac{2}{7}}{23x-6} + \frac{x}{4} = \frac{11x}{21} - \frac{x-3}{42}$. $(x=4)$

31. $\frac{6-5x}{15} - \frac{7-2x^2}{14(x-1)} = \frac{1+3x}{21} - \frac{2x-\frac{11}{5}}{6} + \frac{1}{105}$. $(x=4)$

—

32. Résoudre : $\frac{x}{2} - \frac{\frac{2x-3}{3} - \frac{3x-1}{4}}{\frac{x-1}{2}} = \frac{3}{2} \cdot \frac{x^2+2}{3x-2}$.

Multiplions par 6,

$$3x - \frac{4(2x-3)-3(3x-1)}{x-1} = \frac{9(x^2+2)}{3x-2};$$

Réduisons,

$$3x + \frac{x+9}{x-1} = 9.\frac{x^2+2}{3x-2};$$

Ce qui peut s'écrire,

$$\frac{3x^2-2x+9}{x-1} = 9.\frac{x^2+2}{3x-2};$$

Chassant les dénominateurs,

$$9x^3 - 12x^2 + 31x - 18 = 9x^3 - 9x^2 + 18x - 18;$$

Réduisant et divisant par x,

$$12x - 31 = 9x - 18,$$
$$3x = 13,$$
$$x = \frac{13}{3}.$$

—

33. Résoudre : $\frac{a.(b^2+x^2)}{bx} = ac + \frac{ax}{b}.$

Divisant par a et effectuant l'opération indiquée au 1r membre

$$\frac{b}{x} + \frac{x}{b} = c + \frac{x}{b},$$
$$x = \frac{b}{c}.$$

Exercice.

34. $\frac{cx^m}{a+bx} = \frac{dx^m}{e+fx}.$ $\left(x = \frac{ad-ce}{cf-bd}\right)$

—

35. Résoudre : $\frac{a}{bx} + \frac{c}{dx} + \frac{e}{fx} + \frac{g}{hx} = k.$

$$adfh + bcfh + bdeh + bdfg = bdfhkx,$$
$$x = \frac{adfh+bcfh+bdeh+bdfg}{bdfhk}.$$

—

36. Résoudre : $\frac{10+x}{5} : \frac{4x-9}{7} = 14 : 5.$

Le produit des extrêmes égale celui des moyens :

$$10 + x = (4x - 9)\,2,$$
$$28 = 7x,$$
$$x = 4.$$

—

37. Résoudre : $\frac{4x+3}{6x-43} : 1 = 2x + 19 : 3x - 19.$

Multiplions par $(6x - 43)$ les deux termes du 1r rapport,

$$4x + 3 : 6x - 43 = 2x + 19 : 3x - 19;$$

La somme des deux premiers termes est à leur différence....,

$$10x - 40 : 2x - 46 = 5x : x - 38;$$

Divisons les antécédents par 5,

$$2x - 8 : 2x - 46 = x : x - 38;$$

La différence des deux premiers termes est au premier....,

$$38 : 2x - 8 = 38 : x;$$

Les antécédents étant identiques, on a

$$2x - 8 = x,$$
$$x = 8.$$

Exercices.

38. $\frac{17-4x}{4} : \frac{15+2x}{3} - 2x :: 5 : 4.$ $(x = 3)$

39. $16x + 5 : \frac{4x+14}{9x+31} :: 36x + 10 : 1.$ $(x = 5)$

—

40. Quelles relations faut-il supposer entre A, B, A′, B′, pour que l'expression

$$\frac{Ax + B}{A'x + B'}$$

ait une valeur indépendante de x?

Le quotient complet de la division proposée est

$$\frac{A}{A'} + \frac{BA' - AB'}{A'(A'x + B')}.$$

Le second terme est une fonction de x. Pour que la valeur du quotient soit indépendante de x, il faut que ce second terme s'annule. On obtiendra donc la relation demandée en égalant à zéro le reste de la division, c'est-à-dire, en posant :

$$BA' - AB' = 0, \quad \text{d'où} \quad \frac{A}{A'} = \frac{B}{B'}.$$

De cette relation on tire

$$A = \frac{BA'}{B'},$$

et l'expression proposée devient :

$$\frac{\frac{BA'}{B'} . x + B}{A'x + B'} = \frac{B(A'x + B')}{B'(A'x + B')} = \frac{B}{B'},$$

laquelle est bien indépendante de x.

—

41. Quelles relations faut-il supposer entre A, B, C, A', B', C', pour que l'expression

$$\frac{Ax + By + C}{A'x + B'y + C'}$$

soit indépendante de x et de y?

Appelons Q le quotient indépendant de x et de y. La division donne l'identité :

$$Ax + By + C = A'Qx + B'Qy + C'Q.$$

x et y, quantités purement algébriques, conservent une indétermination complète. Les termes en x ne peuvent être semblables ni aux termes en y ni aux termes indépendants : ces termes ne peuvent donc s'entredétruire. La relation précédente devant exister indépendamment de toute valeur de x et de y, l'identification exige que les coefficients des mêmes puissances soient égaux :

$$A = A'Q, \quad B = B'Q, \quad C = C'Q.$$

Les relations demandées sont donc :

$$\frac{A}{A'} = \frac{B}{B'} = \frac{C}{C'}.$$

(La suite prochainement.)

DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES GYMNASES ALLEMANDS.

Le rapport triennal, qui vient de paraître, sur l'état de l'enseignement en Belgique pendant la troisième période (1858-1860) renferme deux pièces que nous croyons devoir signaler d'une manière toute spéciale. Ce sont deux rapports pleins d'intérêt présentés à M. le ministre de l'intérieur par M. Gantrelle, inspecteur de l'enseignement moyen, et par M. Prinz, directeur de l'école normale des

humanités, sur le congrès des philologues allemands tenu à Francfort et sur divers points relatifs à l'enseignement et à l'éducation donnés dans les gymnases allemands. Les questions posées par M. le ministre étaient les suivantes :

« Quelle est dans les gymnases allemands l'importance relative accordée à l'enseignement des langues anciennes, des mathématiques, des langues vivantes et de l'histoire ?

« Combien d'années consacre-t-on en général à l'étude des langues anciennes?

« Dans quelle classe commence-t-on l'étude des mathématiques ; combien d'années y consacre-t-on, et combien d'heures par semaine?

« Quelle position fait-on aux professeurs des langues vivantes?

« La langue allemande est-elle enseignée par des professeurs spéciaux, et quelle est en général la force et l'étendue de cet enseignement? Est-il théorique et littéraire, ou simplement pratique?

« Quelle méthode suit-on en général dans l'enseignement de l'histoire?

« L'histoire du moyen âge et l'histoire moderne sont-elles enseignées au gymnase? ou bien se borne-t-on à l'histoire ancienne et à l'histoire nationale?

« Les élèves font-ils des vers latins en seconde et en rhétorique?

« Les lectures cursives sont-elles généralement en usage et quels en sont les résultats?

« Fait-on des thèmes d'imitation et sur quels auteurs?

« Les devoirs écrits présentent-ils une différence avec les nôtres?

« Certaines explications d'auteurs se donnent-elles en langue latine? ou bien toutes les explications se donnent-elles en langue maternelle?

« La composition écrite en rhétorique est-elle exclusivement un discours? Quels sont les autres genres de composition dans les deux classes supérieures?

« Quelle est l'importance et l'étendue de l'étude de la philosophie dans la *prima superior,* qui correspond à l'année de philosophie et lettres que font nos élèves à l'université?

« Quelle est la part de l'action *éducationnelle* dans les gymnases? les professeurs et le directeur ont-ils des relations régulières avec les parents?

« Quelles sont les punitions qui sont appliqués dans les gymnases de l'Allemagne?

« Quel est par jour le nombre, la durée et le genre des récréations?

« Comment est organisé l'enseignement de la musique?

« Quelle importance accorde-t-on à la gymnastique? Le maniement des armes est-il généralement enseigné dans les gymnases? »

Les rapports des deux délégués donnent sur toutes ces questions des réponses aussi complètes et aussi précises qu'on peut le désirer. Nous n'insisterons pas sur l'importance qu'il y a, à se pénétrer de pareils documents. Ne pouvant tout insérer, nous donnerons du moins aujourd'hui, sauf à revenir plus tard sur le congrès de Francfort, la réponse faite par M. Gantrelle à la sixième question. On aura ainsi une idée du reste.

QUELLE MÉTHODE SUIT-ON DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE?

L'histoire est enseignée suivant des méthodes et des procédés très-différents, non-seulement dans les différents gymnases, mais quelquefois dans le même établissement, quand deux, trois ou quatre professeurs sont chargés de cet enseignement. Si j'ajoute que la méthode laisse quelquefois beaucoup à désirer, cela ne peut pas étonner, l'Allemagne n'ayant pas plus que la Belgique et la France le privilége d'avoir, dans tous ses gymnases et pour toutes les sciences, des professeurs capables.

En Allemagne comme en France, il y a des professeurs qui *dictent leurs cahiers* ou qui, les lisant lentement, *font prendre des notes et faire des cahiers par les élèves,* même dans les classes inférieures. Ce sont là des moyens d'enseignement qu'on ne peut approuver, ne fût-ce que parce que les cahiers des élèves sont le plus souvent incomplets, mal écrits, mal orthographiés. Du reste, le travail manuel l'emporte ici sur le travail intellectuel, et la mémoire même n'est exercée que mécaniquement.

Il y a des professeurs qui se bornent à faire étudier un *manuel*, à interroger, à faire des rapprochements et surtout beaucoup de répétitions. Les élèves savent bien les dates et les faits détachés, mais ils ne savent pas *raconter,* c'est-à-dire faire des récits suivis, exposer clairement les causes et les effets. C'est que les professeurs n'attachent de l'importance qu'à enregistrer exactement chaque fait; ils ne se donnent pas la peine d'exposer eux-mêmes les événements d'une manière intéressante, et leur enseignement manque de portée et de vie.

Il y a des gymnases où l'on ne met entre les mains des élèves que des tableaux chronologiques, qu'ils doivent savoir exactement après avoir entendu les développements oraux du professeur. C'est un exercice de mémoire peu attrayant, quoi que fasse le professeur, et trop peu favorable au développement de l'intelligence.

Tel professeur, dans les classes inférieures, rattache à l'enseignement de la géographie les faits principaux de l'histoire; dans les classes supérieures, prenant surtout la géographie comme auxiliaire de son enseignement, il ne manque jamais de tracer sur le tableau noir les cartes des pays dont il expose l'histoire. C'est donner à la géographie une importance trop prépondérante; dans les classes inférieures, l'histoire devient de cette manière un accessoire de peu de valeur.

On suit aussi dans beaucoup de gymnases la méthode qui, depuis 1830, a été employée, non sans quelque succès, dans certains établissements de la Belgique. Le *manuel* présente un *minimum* de dates et de faits que l'élève doit retenir dans tous les cas; le professeur donne des développements oraux dont la nature varie selon les classes, mais qui doivent toujours intéresser et former le cœur et le jugement. Les élèves rédigent quelquefois les leçons orales, ce qui offre ce double avantage qu'ils sont forcés à une attention soutenue, et que le professeur d'histoire vient de cette manière au secours du professeur qui enseigne la *rédaction*.

Une nouvelle méthode a trouvé, dans ces derniers temps, des partisans convaincus, mais aussi des adversaires décidés, quelquefois injustes. Elle consiste à étudier l'histoire dans les sources ou dans les ouvrages faits d'après les sources et qui en conservent autant que possible l'esprit et la forme. Les critiques se sont attachés à montrer que cette méthode est impraticable pour deux raisons, le manque de temps et le manque de livres. Assurément ils auraient raison s'il s'agissait de la suivre pour toutes les classes, ou si, en l'appliquant, on ne savait pas se renfermer dans certaines limites. Il y a des professeurs qui en ont fait *de temps en temps* l'application dans les classes supérieures, et qui s'en sont bien trouvés.

Les partisans de la méthode, entre autres M. Dietsch, qui, lui aussi, a prouvé qu'elle est praticable en l'employant lui-même, disent qu'elle est basée sur une vérité incontestable, à savoir, que tout ce que l'élève s'est approprié par son travail, ce qu'il a conquis par ses propres efforts, a une valeur bien plus grande pour son éducation et son instruction que tout ce qu'il a reçu du professeur et simplement mis dans sa mémoire; qu'il faut apprendre à l'élève à étudier par lui-même; qu'il faut former son esprit aux bonnes méthodes; qu'il faut le forcer à s'enfoncer dans l'étude des faits et le préserver ainsi des raisonnements *subjectifs;* enfin, qu'on donne par cette méthode à la passion de la lecture un aliment et une direction salutaire.

Quelle que soit en ceci la divergence des opinions, les meilleurs professeurs sont d'accord sur deux points qu'ils regardent comme essentiels dans l'enseignement de l'histoire, les *répétitions* et l'*exposition orale* (der freie Vortrag). Les cours successifs présentent des répétitions avec des développements nouveaux, mais des répétitions proprement dites doivent se faire dans le même cours, dans la même classe. L'exposition orale doit être claire, animée, intéressante.

Celui des professeurs allemands qui a émis les idées les plus pratiques sur cet enseignement, est, sans contredit, M. Dietsch, auteur d'un manuel d'histoire très-estimé. Je les résume ici en partie.

M. Dietsch pense que l'enseignement de l'histoire doit développer le jugement, mais il ne veut pas pour cela former des raisonneurs dans le mauvais sens du mot. Il regarde comme l'abus le plus déplorable l'habitude de raisonner *subjectivement* sur les actions et le caractère des personnages historiques. Le professeur a pour mission d'apprendre à *réfléchir,* en cherchant avec les élèves les traits saillants des caractères, les ressemblances et les dissemblances, les rapports entre les événements; il doit puiser, dans l'observation des faits, des vérités positives. Par exemple, la conduite des Romains après le désastre des Fourches Caudines, après les batailles perdues contre Pyrrhus, après les défaites

subies dans la première guerre punique et surtout dans les trois premières années de la seconde guerre punique, met en évidence, comme trait principal de leur caractère, une grande ténacité. Après les guerres médiques, la littérature et la statuaire en Grèce atteignirent rapidement la perfection; les exploits de Frédéric II furent suivis d'un mouvement littéraire comme l'Allemagne n'en avait jamais vu; n'est-on pas en droit de tirer de ces faits, et de beaucoup d'autres semblables, la vérité positive que l'enthousiasme patriotique et les efforts surhumains provoqués par la lutte avec l'étranger exercent la plus grande influence sur l'activité intellectuelle dans toutes ses manifestations? Ce n'est pas avoir des prétentions exagérées que de vouloir apprendre à l'élève à trouver les conséquences des faits ou bien à en chercher les causes. Ce n'est pas là non plus donner une mauvaise direction à l'enseignement de l'histoire. Combien n'est-il pas plus difficile, et souvent nuisible, de faire composer des discours qu'on met dans la bouche d'un empereur, d'un roi ou d'un général? L'enseignement de l'histoire dirigé dans ce sens avec quelque habileté serait d'un grand secours pour les professeurs de français et de latin. Le professeur d'histoire pourrait souvent leur indiquer des sujets à traiter, et les élèves seraient plus d'une fois forcés à lire ou à relire Cornélius Népos, César, Tite-Live et d'autres auteurs classiques.

L'organisation de cet enseignement peut, selon M Dietsch, se faire de deux manières. Dans les gymnases de huit années d'études, qui ont deux divisions (en Autriche, il y a le gymnase inférieur et le gymnase supérieur; en Bavière, il y a l'école latine et le gymnase proprement dit), il faut aussi deux cours d'histoire complets en eux-mêmes. Dans les autres pays où il y a généralement neuf années d'études et trois degrés d'enseignement fondés sur le développement réel de l'intelligence, il faut aussi trois cours d'histoire. Ces cours s'appellent ordinairement cours biographique, cours ethnographique et cours d'histoire universelle; d'abord les personnes, ensuite les peuples, à la fin l'humanité.

M. Dietsch trouve l'enseignement biographique un peu trop exclusif. Il voudrait que le premier degré de l'enseignement comprît le récit des événements les plus importants de la partie en quelque sorte extérieure de l'histoire de l'humanité; les biographies et les mythes historiques les plus importants y trouveraient naturellement leur place. Je ne transcrirai pas ici le programme très-détaillé qu'il donne de tout ce qui doit entrer dans ce premier enseignement. Voici, en quelques mots, la méthode qu'il conseille de suivre.

Dans les classes inférieures, le professeur doit raconter les faits. On est généralement d'accord que l'exposition orale est ici le seul bon moyen d'enseignement. Tout serait compromis si le professeur lisait au lieu d'improviser. La manière d'Hérodote peut servir de modèle. Si le professeur n'a pas recours aux sources, il n'obtiendra jamais les résultats voulus.

Le professeur ne doit pas se borner à faire l'exposition orale des faits; il doit entremêler sa narration de questions, d'explications ou de démonstrations géographiques sur la carte ou sur le tableau noir. L'élève doit retenir et raconter à son tour; mais avant de lui faire reproduire la narration complète, on lui en fait répéter des parties, ou bien on lui en rappelle, par des questions, les points principaux.

Il ne faut ici ni réflexions, ni raisonnements, ni sentences d'aucune sorte. La

manière dont le professeur expose les faits, les sentiments dont il se montre animé et qu'il veut faire naître dans ses jeunes auditeurs; sa voix, ses gestes font plus que tous les raisonnements, et laissent l'impression la plus durable. En racontant les faits à leur tour, les élèves manquent rarement de copier le modèle qui a su les intéresser.

La leçon orale du professeur suppose du reste un manuel entre les mains des élèves. Le manuel ne doit contenir que les faits principaux sans développements.

M. Dietsch demande pour ce premier cours, en y comprenant la géographie, trois ans et trois heures par semaine. Si la géographie et l'histoire n'étaient pas enseignées par le même professeur, chaque branche devrait avoir deux heures.

Dans le second cours, le manuel et l'exposition orale sont aussi nécessaires; il y faut en outre des cartes historiques. Ici on n'enseigne pas seulement l'histoire extérieure des peuples, mais encore leur histoire intérieure, c'est-à-dire leurs institutions, etc. On ne raconte pas des faits détachés mais les faits dans leur enchaînement, et seulement les faits.

Ce cours présente naturellement la répétition des époques principales vues dans le précédent, mais en les développant convenablement et en comblant des lacunes qui avaient été laissées entre elles. Le professeur ne manquera pas de tirer du rapprochement des faits les enseignements voulus, afin de développer l'intelligence et de former le cœur.

Ici l'élève ne doit pas rester aussi passif que dans le cours inférieur. On compte déjà sur son propre travail, et l'on applique, avec mesure, la méthode dont il a été question plus haut. Le professeur pourra dire à un élève d'étudier aux sources la bataille de Salamine, la bataille de Prêle, etc., de manière qu'il puisse répondre à toutes les questions, ou faire avec aisance une narration suivie. Si l'on s'adresse d'abord à un seul élève, à un élève de bonne volonté, d'autres suivront qui voudront faire la même étude.

M. Dietsch fait durer ce second cours quatre années et lui accorde, en y comprenant la géographie, trois heures par semaine. L'histoire grecque, l'histoire romaine et l'histoire d'Allemagne y forment l'objet principal de l'enseignement. L'histoire des autres peuples n'en est pas exclue; on ne pourrait pas enseigner l'histoire de la Grèce sans toucher à l'histoire des peuples orientaux, ni l'histoire des Allemands sans parler des autres peuples principaux de l'Europe; il faut surtout s'étendre sur l'histoire des Croisades, et sur celle de la découverte de l'Amérique.

Dans le cours supérieur, M. Dietsch veut qu'on approfondisse principalement l'histoire ancienne, c'est-à-dire l'histoire des peuples orientaux, l'histoire grecque et l'histoire romaine; l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne ne viennent qu'en seconde ligne. Il trouve ici beaucoup de contradicteurs qui pensent qu'il faut finir les études gymnasiales par l'histoire moderne ou par l'histoire de la patrie.

Le cours supérieur doit être une répétition du cours précédent, mais une répétition approfondie qui fasse connaître la vie et le génie des peuples dans leurs développements successifs. C'est ici qu'il faut surtout engager les élèves à étudier les auteurs anciens. Mais comme ils n'ont pas pour cette étude tout le temps désirable, il faut profiter de tout ce qu'ils ont déjà lu dans les classes de latin ou de grec, et montrer quelle valeur cela peut avoir pour la connaissance exacte de

l'histoire. Il ne s'agit pas seulement ici des historiens, mais encore des orateurs, des poètes, etc. Si l'élève a, par exemple, expliqué certaines lettres de Cicéron, il peut y trouver la démonstration qu'en opérant une alliance entre le sénat et l'ordre si riche des chevaliers, c'est-à-dire qu'en unissant les intérêts des deux classes qui *possédaient*, le consul romain a trouvé le moyen de triompher de Catilina et de vaincre le partie révolutionnaire. Le professeur pourra aussi attirer l'attention des élèves sur ce qu'ils auront à lire plus tard ; ainsi en faisant l'histoire de la guerre du Péloponèse, il pourra leur exposer ce qu'ils trouveront d'intéressant dans l'Oraison funèbre prononcée par Périclès. Ce serait déjà un résultat excellent de l'enseignement de l'histoire, si les jeunes gens étaient stimulés à lire leurs auteurs avec plus d'attention, ou à étudier *privatim* les plus belles parties des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Parmi les passages d'auteurs qu'il faut lire ou relire, M. Dietsch cite, comme exemples, le jugement de Salluste sur les Gracques (Jug , c. 42), la situation de Rome au retour de Cicéron de l'exil (ad Att., III, 8, 4, IV, 2, 5), le caractère de Thémistocle dans Thucydide, la bataille de Mantinée (Xénoph. Hell., et Plutarque), ce qui donna lieu à la guerre du Péloponèse (Thucydide).

L'élève devra rendre compte de ce qu'il a lu, et quelquefois en faire un exposé complet.

Ce cours exige trois heures par semaine.

Dans l'assemblée des philologues allemands, tenue en 1858 à Brunswick, M. Dietsch fit des propositions sur la manière d'enseigner l'histoire. On ne prit pas de résolution, mais on s'accorda généralement à reconnaître que ce que l'élève apprend dans les manuels et par les explications du professeur a moins de valeur que ce qu'il acquiert par son *propre travail*, en lisant les auteurs originaux pour résoudre les questions posées par le professeur.

Je ne puis me dispenser de finir par une réflexion très-courte. Ce qui s'oppose encore chez nous à ce que l'enseignement de l'histoire devienne vraiment utile, et qu'il acquière aussi pour l'étude des auteurs anciens une importance réelle, c'est d'abord que nous sommes encore forcés de nous servir de manuels qui ne répondent pas aux exigences de notre programme, ensuite que nous ne pouvons pas disposer d'un assez grand nombre de leçons. Toutes nos classes réunies n'ont que onze heures par semaine pour l'histoire et la géographie ; en Allemagne, on en a vingt-quatre, trente et même trente-quatre.

CORRESPONDANCE.

Nous avons reçu d'un professeur les questions suivantes avec prière de les mettre sous les yeux des lecteurs de la Revue. Nous insèrerons volontiers les réponses qu'on voudrait bien y faire.

1° Donner la théorie complète du style indirect dans César et la manière de le metre en style direct. Quelle différence y a-t-il dans le style indirect entre *is, ille, ipse,* le parfait et le plus-que-parfait du subjonctif, etc.

2° Quand un adjectif se rapporte à plusieurs substantifs, un verbe à plusieurs sujets, quelle est, dans César, la règle d'accord ?

3° Il est souvent question dans Tite-Live de sommes en *aes grave*. Ainsi il est dit, entre autres, l. 22, 33 *indici data libertas et aeris gravis viginti milia*. En cherchant l'explication de ce terme dans le grand dictionnaire de Freund traduit par Theil, je trouve : « *aes grave*, la vieille, lourde monnaie (qui était pesée et non comptée, monnaie en poids, en barre; dans l'origine, l'as était une livre d'airain). » Puis au mot *as* je lis que cette livre de cuivre avait une valeur d'environ 2 francs de notre monnaie. — J'ai peine à admettre que du temps de la 2ᵉ guerre punique l'on se soit encore servi de livres de cuivre pesées au lieu de monnaie, et surtout que l'État ait payé ainsi 20,000 livres de ce lourd métal, tandis que les sesterces existaient depuis longtemps. La valeur attribuée à un as d'*aes grave* me paraît aussi problématique. Pourrait-on avoir quelques indications certaines à cet égard ?

Le récent ouvrage de Friedrich Hultsch *Griechische und Römische Metrologie* (Berlin 1862) nous permet de satisfaire à cette dernière demande de notre correspondant. Le cuivre brut pesé *(aes rude)* fut longtemps en usage à Rome à côté de la monnaie marquée *(aes signatum)*. Mais du temps des décemvirs (451 a. C.) on imprima sur la monnaie de cuivre le titre de sa valeur, et depuis lors le cuivre pesé tomba en complète désuétude.

En 269 ou 268 av. C. on frappa à Rome la première monnaie en argent, dont la plus petite fut le *sesterce,* d'après lequel on compta depuis. Vers la même époque avait eu lieu une réduction de l'*as*. Un *as* ancien avait la valeur de 2 as 1/2 de la nouvelle monnaie ; ce aussi celle du sesterce. Mais l'ancien as ne fut pas immédiatement retiré de l'usage, on continua même à compter d'après cette monnaie aussi bien que d'après le sesterce, son équivalent en argent ; seulement on le nomma, par opposition au sesterce, *aes grave*. Le sesterce primitif et l'*as* d'*aes grave* avaient la valeur de 56 centimes, plus tard le sesterce ne valut que 24 centimes.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

COLLECTIONS CLASSIQUES DES AUTEURS ANCIENS (*suite*).

4. En Allemagne nous rencontrons d'abord trois collections des auteurs anciens sans notes ; la première, dont les éditions sont très répandues et sont connues

généralement sous le nom d'éditions de Leipzick, est publiée par M. Charles Tauchnitz. Elle constitue une pure spéculation de librairie et les éditions qui en font partie sont sans valeur scientifique.

Il n'en est pas de même des deux autres, publiées par MM. Teubner et Bernhard Tauchnitz. Les éditions qui y appartiennent ont une importance scientifique capitale, car elles ont été soignées par les philologues les plus distingués de l'Allemagne, par des hommes qui avaient fait une étude approfondie et spéciale de l'auteur qu'ils étaient chargés d'éditer. M. Roulez a bien voulu rendre compte dans cette Revue d'un grand nombre d'éditions de la collection Teubner. Nous signalerons de la collection Bernhard Tauchnitz : Démosthène par Imm. Bekker, Homère par Baeumlein, Sophocle par Bergk, Cicéron par Baiter et Kayser, César par Kraner, Corn. Népos par Koch, Horace par Stallbaum, Juvénal par Ribbeck, Tite-Live par Hertz, Salluste par Gerlach, Tacite par Fr. Haase, Virgile par Paldamus. Dans les deux collections le texte est précédé d'une dissertation étendue sur la vie et les ouvrages de l'auteur et d'une *annotatio critica* détaillée.

La maison Gérold, à Vienne, a publié des extraits ou épitomés d'un assez grand nombre d'auteurs; on peut donc les considérer comme faisant collection. Nous y voyons un épitomé de l'Iliade par Hochegger, un autre de l'Énéide par Hoffmann, un des livres d'Hérodote traitant de la guerre des Perses par Andr. Wilhelm, et des extraits d'Ovide, d'Horace et de Tite-Live par Grysar. Tous ces abrégés sont très-soignés.

Dans la même maison il a paru des éditions complètes de César, de Salluste et d'Horace, par MM. Em. Hoffmann et Gust. Linker. Ces deux éditeurs ont fait de nombreux changements au texte, surtout le dernier dont la critique, sans doute trop hardie, a fait grande sensation en Allemagne.

Si nous passons des éditions à texte pur aux éditions annotées, nous rencontrons d'abord la collection des auteurs classiques grecs et latins expliqués en allemand par une réunion de savants sous la direction de MM. Haupt et Sauppe. Elle paraît à Berlin chez M. Weidmann. La plupart de ces éditions sont très-importantes; les notes allemandes, écrites pour les classes et pour le gros public, sont souvent plus substantielles que les commentaires les plus détaillés, et l'emportent fréquemment, sous le rapport scientifique, sur toutes les explications des philologues précédents. Le texte est toujours précédé d'une introduction sur l'auteur, sur le caractère de l'ouvrage et sur les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Nous ne pouvons assez recommander le Démosthène de A. Westermann, l'Hérodote de Stein, l'Homère de Faesi, le Sophocle de Schneidewin, le César de Kraner, les discours choisis de Cicéron par Halm, le Corn. Népos de Nipperdey, le Tite-Live de Weissenborn, le Tacite de Nipperdey et le Virgile de Ladewig. Ajoutons-y, pour épuiser les éditions des auteurs classiques expliqués chez nous, l'Anabase de Hertlein, et le Phèdre de Raschig.

A cette collection on peut ajouter celle des auteurs avec notes allemandes publiée par M. Teubner à Leipzig. On y distingue surtout l'Horace par C.-W. Nauck et G. Krüger, Démosthène, Olynthiennes et Philippiques, par C. Rehdantz et l'Odyssée d'Homère par Ameis. En général pourtant les éditions de cette collection n'ont pas la même valeur scientifique que celles de la précédente, mais elles sont souvent mieux disposées pour l'usage des écoles. Outre les ouvrages nommés ci-dessus nous citerons : César par Doberenz, Cicéron De

senectute et Laelius par Lahmeyer, Népos et Phèdre par Siebelis, Hérodote par Abicht, Xénophon Anabase par Vollbrecht, Helléniques par Büchsenschütz.

M. Teubner a repris récemment la collection des auteurs grecs publiés avec notes latines sous la direction de Jacobs et de Rost. On sait que ces éditions remarquables se vendaient jadis à des prix très-élevés; actuellement on peut se les procurer à bon compte. Ainsi le Sophocle complet avec le commentaire de Wunder ne coûte plus que 3 thlr, l'Anabase de R. Kühner, 1 thlr 6 ngr., la partie parue des Helléniques de Breitenbach (l. I et II), 12 ngr.; les Philippiques et les Olynthiennes de Démosthène par Sauppe se vendent pour 10 ngr.

5. En Angleterre il existe trois collections d'éditions classiques avec notes *anglaises*. La première, connue sous le nom de *Arnolds school classics*, est très estimée dans le pays, auquel elle rend de grands services. Il n'y a pourtant pas grand'chose de neuf à en tirer, puisque la plupart de ces commentaires sont des traductions de l'allemand, surtout de la collection de Haupt et Sauppe. Le révérend H. Browne est le traducteur d'un grand nombre d'entre eux.

La *bibliotheca classica edited by Geo. Long M. A. and the rev. A. J. Macleane*, London, Whittacker, contient des œuvres originales, dont plusieurs ont un mérite très-prononcé. Beaucoup de ces commentaires sont très-étendus, par exemple le Sophocle par le rév. Blaydes, dont le volume paru, un gros in-8° de près de 700 pages, ne donne que trois tragédies. Les notes de M. Blaydes renferment la substance d'à peu près tout ce qui a été écrit sur Sophocle et ne laissent aucune difficulté grammaticale sans examen. Sous ce rapport son livre mérite de grands éloges, mais dans la critique du texte il s'est montré d'une hardiesse et parfois d'une maladresse étonnantes. Un des plus beaux volumes de cette collection est l'édition de plusieurs discours de Démosthène par Whiston. Outre un commentaire étendu, des *excursus* etc. on y trouve des plans gravés du Mausolée d'Halicarnasse, du Parthénon et de l'Acropole.

Enfin on a des commentaires étendus sur la plupart des auteurs latins classiques, par *Ch. Anthon*, publiés soit à Londres soit à New-York. Ces commentaires ont le tort d'être trop détaillés et de ne laisser presque rien à faire à l'élève. La date du titre est souvent fausse; le César, par exemple, portant le millésime de 1860 a paru en 1838.

La maison Parker d'Oxford a publié une charmante collection de classiques grecs et latins, texte seul. Ces éditions sont fort jolies, correctes et à très-bon compte, mais elles ne sont que la reproduction d'éditions allemandes. Ce n'est pas ici le lieu de parler des grandes éditions critiques des auteurs grecs publiées par le même éditeur.

6. En *Danemark* on trouve des éditions d'auteurs latins très-remarquables sous le rapport du texte. Ce sont les éditions, texte pur, faites par le célèbre Madvig et ses élèves. Ici il faut citer avant tout le Tite-Live, en cours de publication (ont paru le 1er vol. comprenant les livres 1-10 et la 1re moitié du vol. II contenant les livres 21-25), le *Cato major et Laelius* de Cicéron, revus par Madvig, puis viennent le Salluste de Bojesen et le César de Whitte. Toutes ces éditions sont publiées par la maison Gyldendal de Copenhague. Dans le même pays existe une collection des auteurs classiques grecs et latins avec notes danoises, à l'usage des écoles. On y trouve des éditions de Démosthène et de l'Énéide par Lund, un Hérodote par les frères Flemmer, un Horace par Lembcke.

7. Un certain nombre des commentaires de la collection Haupt et Sauppe sont traduits en *italien*. Nous ignorons s'il existe en Italie une collection particulière des auteurs latins et grecs. Nous ne savons rien non plus de ce qu'il y a sous ce rapport en Espagne et en Portugal. Dans le récent ouvrage d'un homme qui passe en Espagne pour un savant de premier ordre : *Historia critica de la literatura Espanola por Don José Amador de los Rios,* Madrid 1861, les passages des classiques sont cités d'après les éditions stéréotypes de Charles Tauchnitz ; l'auteur dit qu'il cite ces éditions parce qu'elles sont des plus exactes et qu'elles jouissent de la plus grande réputation dans le monde savant. Ce fait prouve que s'il existe en Espagne une collection particulière d'auteurs anciens, elle doit être très-médiocre.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

GRAMMAIRE GRECQUE *mise en harmonie avec les éléments de la grammaire latine par* V. DE BLOCK, S. J., *professeur de rhétorique, au collége Notre-Dame, à Anvers. — Première partie. Rudiments à l'usage de la sixième et de la cinquième.* Bruxelles, H. Goemaere, 1 vol. gr. in-8° de 100 pp.

Comme le titre l'indique, ce livre n'est pas une grammaire complète, mais un rudiment destiné à fournir aux commençants les premiers éléments de la langue grecque. Outre quelques détails sur l'alphabet et les lettres et les notions essentielles sur les mots invariables, il contient les déclinaisons et les conjugaisons régulières en ω (p. 1-75) et les règles élémentaires de la syntaxe (p. 77-89). Un appendice, placé à la fin du volume, donne une liste de noms à décliner et de verbes à conjuguer, les substantifs irréguliers de la 3e déclinaison et les comparatifs et superlatifs irréguliers.

A part la troisième déclinaison non contracte, qui est beaucoup trop écourtée, la partie consacrée aux déclinaisons et aux conjugaisons en ω est suffisamment complète et renferme, à peu près, tout ce que l'élève doit savoir. Pour donner tant de matière, en un si petit nombre de pages, tout en restant simple et clair, il a fallu à l'auteur une grande habileté d'exposition, et certes ce n'est pas à son livre qu'on fera le reproche de complication mérité par tant de grammaires. Les règles sont exposées avec clarté et avec cette précision si nécessaire dans les livres de ce genre; les déclinaisons et les conjugaisons sont classées de manière à présenter un ensemble facile à saisir. Nous considérons surtout comme parfaitement réussie la disposition des déclinaisons contractes de la 3me déclinaison et la classification des verbes en ω. La méthode suivie dans la syntaxe nous a moins satisfait, mais nous attendrons pour la juger l'apparition de la seconde partie de la grammaire : car dans ces rudiments M. De Block n'a donné qu'une série de règles faciles destinées surtout à guider l'élève dans ses thèmes. En faisant abstraction de cette syntaxe, partie peu importante ici, nous sommes persuadé que l'ouvrage du savant professeur facilitera beaucoup l'enseignement du grec, surtout dans les établissements où l'on se sert des éléments de la grammaire latine du P. Van Iseghem, avec lesquels il a été mis en harmonie. Il aurait été encore plus utile si l'auteur avait pu se résoudre à rompre définitivement avec certaines fautes qui déparent les grammaires grecques écrites en langue française et qui nuisent beaucoup, à notre avis, aux progrès des études.

Le premier de ces défauts est la confusion des dialectes. Dans les siècles littéraires le grec n'était pas parlé ni écrit partout de la même manière : l'attique, l'ionien, l'éolien, le dorien forment autant de langages différents, qu'il faut enseigner successivement en raison de leur importance. Commencer d'abord par donner la grammaire du dialecte attique, passer ensuite à celle du dialecte ionien, voilà la véritable méthode, la seule qui puisse empêcher la confusion dans l'esprit de l'élève. L'auteur ne l'a pas suivie : il ne dit pas même quel dialecte il enseigne. On pourrait croire que c'est l'attique, mais il donne comme paradigme de la 3e déclinaison le mot homérique κῆρ, il ne parle pas de la terminaison ει de la 2e personne du singulier du présent passif, il donne à l'impératif du verbe λύω les formes macédoniennes ετωσαν εσθωσαν etc. avant les formes attiques οντων εσθων, et omet même complétement ces dernières dans les verbes contractes; dans les exemples de la syntaxe nous lisons πόθεν ἤλυθες et la forme γίνεται, et dans les noms à décliner nous trouvons entre autres les adjectifs homériques ἀργός et ἐριαύχην, comme traductions de « blanc » et d' « altier ».

Une autre erreur que M. De Block n'a pas eu le courage d'extirper, c'est l'emploi de formes inusitées. On trouve encore dans son livre, étalés dans toute leur barbarie, les mots τυπῶ τυποῦμαι τυπήσομαι ἔτυπον ἐτυπόμην ἐτύπην τέτυπα, formes impossibles, surtout si l'on admet, avec l'auteur, l'existence de τύψω, ἔτυψα etc. Quoi de plus malheureux que de prendre comme paradigme le verbe irrégulier et difficile τύπτω, qui forme ses temps de radicaux différents et a même deux conjugaisons spéciales selon qu'il a le sens de *frapper* ou celui de *blesser*. Dans le dernier sens, celui dont la conjugaison est la moins compliquée, on dit : τύπτω, πατάξω, ἐπάταξα, πέπληγα, πέπληγμαι, ἐπλήγην.

Il nous paraît difficile à admettre que les verbes allongés proviennent d'une forme « originale tombée en désuétude. » Comment prouver que les « primitifs » τύπω πράγω τέμω aient jamais existé? Puis il semble peu logique de dériver une forme d'une autre, p. ex. de tirer, avec l'auteur, le datif pluriel du génitif singulier. Pourquoi ne partirait-on pas du radical? Dans les déclinaisons, l'auteur ne distingue, en aucune manière, le radical de la terminaison, et c'est ainsi qu'il divise les substantifs de la façon suivante : κτε-ίς νός, τρίπο-υς δος, αἰθ-ήρ έρος.

Nous prions aussi l'auteur de porter son attention sur les accents et les esprits; il écrit partout ἀγνός pour ἁγνός, puis nous avons remarqué ἀπλόος, μεγάν, μεγαλοί, αἴρω, κᾆν pour κἄν (car le ι du premier mot s'élide avant la crase). Il faudrait aussi cesser d'écrire Πυῤῥος pour Πύρρος; cet emploi des esprits sur ρρ dans le corps d'un mot est d'une introduction récente; dans aucun manuscrit tant soit peu ancien on ne le trouve observé. Enfin nous signalerons les points suivants : ἄνθεα, ἀνθέων, ἄστεα ne sont pas mis entre parenthèses, quoique « n'étant guère usités en prose; » tous les adjectifs en εος ne se contractent pas comme χρύσεος, car ἀργυρέα se contracte en ἀργυρᾶ; δυεῖν δυσί sont des formes postérieures; τις indéfini est cité comme enclitique, pourquoi n'en est-il pas de même des autres mots de cette espèce? pourquoi est-il parlé seulement du ν euphonique dans les conjugaisons? λύσαιεν mérite-t-il plus d'être mis entre parenthèses que λύσαις et λύσαι? ἄγω ayant l'aoriste irrégulier ne peut servir de modèle dans les verbes muets; pourquoi les formes πέπλεχα πέπλεχθε ne sont-elles pas expliquées?

On est assez surpris de trouver ces défauts dans le livre de M. De Block, tandis qu'on en voit bannies plusieurs fautes qui menaçaient de devenir éternelles, par exemple τὰ et ταῦτα pour τώ et τούτω, τιμᾷν pour τιμᾶν. Nous espérons qu'il en sera de même des autres dans une seconde édition.

De l'influence de la civilisation sur la poésie. Histoire de la poésie mise en rapport avec la civilisation, *par* **Ferdinand Loise**, *docteur en philosophie et lettres, professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai.* — **Le monde chrétien.** *L'Europe aux premiers siècles du christianisme. L'Italie et la France jusqu'à nos jours.* Bruxelles, décembre 1862. En vente chez les tous les libraires.

On se rappelle qu'en 1858 la classe des lettres de l'Académie royale mit au concours la question suivante : *De l'influence de la civilisation sur la poésie.* M. Loise obtint le prix par un ouvrage dans lequel il traita la question de la manière la plus étendue, en entreprenant de faire l'histoire de la poésie chez tous les peuples. Le volume couronné s'arrêtant à l'avénement du christianisme, l'Académie exprima le vœu de voir l'auteur continuer son œuvre, et c'est pour satisfaire à ce désir qu'il lui adressa l'ouvrage nommé ci-dessus. Il a été jugé digne de figurer parmi les publications officielles du premier corps littéraire et savant du pays.

M. Loise nous donne, dans ce volume, un tableau de la poésie en Europe aux premiers siècles du christianisme et l'histoire complète de la poésie en Italie et en France. Il promet de traiter, dans un troisième volume, l'histoire de la poésie en Espagne, en Angleterre et en Allemagne. « Nous dirons un mot, dit-il, de la poésie en Hollande et en Belgique, et nous consacrerons un rapide aperçu aux peuples de race slave : les Serbes, les Polonais et les Russes. Nous finirons enfin par un tableau général de la poésie au dix-neuvième siècle, et en présentant la synthèse de notre œuvre, nous envisagerons les destinées futures de la poésie. » On le voit, le travail de l'auteur a pris des proportions immenses et dépasse de loin les limites d'un mémoire académique. Aussi a-t-il donné pour titre principal à son nouveau volume : *Histoire de la poésie, mise en rapport avec la civilisation.*

Pourtant, malgré ce grand développement, l'ouvrage répond toujours à sa destination première. Quel était l'état de la civilisation aux différentes époques, dans les différents pays? quelle influence cet état exerça-t-il sur la poésie? voilà les questions que M. Loise ne cesse de poser et de résoudre. En traitant son sujet à ce point de vue élevé l'auteur a dû agiter souvent les problèmes les plus importants de l'histoire, de la politique et de la philosophie, et il est resté constamment à la hauteur de sa tâche.

Une vérité qui ressort de tout le livre de M. Loise (et un de ses principaux mérites c'est de l'avoir mise en relief), c'est que sans convictions il n'y a pas de poésie : « l'inspiration est en raison de nos croyances, dit-il, l'enthousiasme n'habite pas les cœurs vides de Dieu. » Qu'est-ce en effet que Dieu si non la synthèse vivante de toutes les idées élevées, de toutes les notions grandes et justes? « Tant qu'il se rencontrera sur la terre, dit M. Loise (p. 51), une âme sonore où Dieu voudra descendre, dans les orages comme dans la paix du cœur, l'ange de la poésie habitera parmi nous. » « Tous les saints sont des poètes, dit-il

ailleurs (p. 163), car ils ont le ciel dans leur âme. » Partant de ces définitions l'auteur refuse le beau nom de poète aux hommes souillés par le vice. « Ne lui demandez pas la noblesse, dit-il de Pierre Arétin (p. 328), ne lui demandez pas même l'élégance et la grâce : il avait l'âme trop vile pour imprimer à son style le cachet des maîtres :

Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

C'était un homme universel : il avait du goût et des aptitudes pour tous les arts. Et si, avec de si belles facultés, il n'a réussi à créer aucun chef-d'œuvre, c'est un châtiment digne de servir d'exemple à la postérité. Le talent peut exister sans la vertu, mais jamais, sans l'amour du bien, le génie n'élèvera de monument impérissable. » Il ne suffit pas, pour être poëte, d'arranger habilement des vers. « C'est abuser étrangement du langage, dit M. Loise à propos du chevalier Marini (p. 347), que de ne l'employer qu'à chatouiller les sens, sans éveiller dans l'esprit aucune idée élevée, dans le cœur aucun noble sentiment. Poëte, si vous n'avez rien à dire à notre âme, et si votre art se borne à parler aux yeux par l'éclat des couleurs et à l'oreille par l'harmonie des sons, quittez la plume pour le pinceau ou jouez-nous vos fantaisies sur un clavier sonore. Nous préférons la toile à vos froides images et les accords des instruments à la musique monotone de vos vers sans entrailles. »

C'est donc moins l'art du versificateur que M. Loise admire dans les œuvres du génie; ce sont plutôt les idées élevées sur Dieu, sur la patrie « le plus beau mot de la langue après celui de Dieu (p. 514), » sur l'amour, sur la famille, sur l'humanité. Il ne pardonne pas aux poëtes d'avoir chanté l'immoralité : il inflige un blâme sévère à Boccace, à Guarini, à Lafontaine pour ses contes, à Voltaire, à Rabelais. Il se montre rigoureux aussi pour Frédéric II, pour Philippe-le-Bel, pour Léon X, pour les rois de la maison de Valois, pour Louis XIV, malgré la protection dont ils couvrirent les lettres. Quand il fustige le vice, M. Loise devient sanglant comme la satire. Voyez ce qu'il dit de Rabelais : « Trimalcion descendu dans un taudis pour amuser la canaille de ses travestissements infâmes, et se roulant, après boire, dans l'orgie du festin : voilà Rabelais. Il a des mets savoureux, des liqueurs très-fines, mais il répand la lie sur tous les plats. Il écrit dans l'ivresse, sa pensée se grise et le fait extravaguer sur tous les sujets qu'il aborde. Sa plume avinée exhale l'odeur du vin qu'il a cuvé (p. 505). » Quelle douceur règne au contraire dans les lignes écrites sur Vittoria Colonna : « Vittoria, fille du ciel, elles furent bénies les entrailles qui t'ont portée ! La famille à qui tu dois ta naissance est célèbre dans les fastes de la noblesse italienne, mais combien tu l'as ennoblie par ta grande âme et ton cœur généreux ! L'ange de la poésie et de la vertu a touché de son aile ton génie au berceau. Les grâces avaient paré ton front candide et dans tes yeux luisait le signe des élus. Jamais un souffle impur ne traversa ton âme, et le vice lui-même se purifiait en paraissant devant toi (p. 340). »

Un second mérite du livre de M. Loise est le bonheur avec lequel il a caractérisé un grand nombre de poëtes ou de personnages historiques. Pour trouver des exemples il suffit presque d'ouvrir le livre au hasard. En voici trois : « L'intérêt d'*Athalie* roule tout entier sur la tête d'un enfant; mais derrière cet enfant est le droit, la justice, l'avenir du monde, puisque c'est de sa race que doit naître le

Sauveur des hommes, Dieu lui-même enfin, acteur suprême de ce drame auguste (p. 576). — La Fontaine était un grand enfant de génie qui semblait ajouter foi aux contes puérils dont il charmait la France. De là l'intérêt de ses fables où tout fait tableau. On assiste à ces petits drames comme si on les avait devant les yeux; et le langage des animaux ressemble à ce point à notre langage qu'on se fait illusion en le lisant (p. 603). — Le malheur de Boniface VIII fut d'avoir moins étudié l'Évangile que le droit canon (p. 178). »

M. Grandgagnage, un des trois rapporteurs qui ont rendu compte à l'Académie de l'ouvrage de M. Loise, dit que les appréciations de l'auteur lui ont paru généralement *impartiales* et justes. Cette *impartialité* ne sera, croyons-nous, mise en doute par personne.

Pour ce qui regarde le style du livre, M. Grandgagnage l'a trouvé abondant, fleuri, coloré, « défaut, dit-il, si c'en est un, dont nous ne devons pas trop nous plaindre dans un pays où l'on a dit méchamment que la sécheresse du style risquait de passer à l'état chronique. » En lisant l'ouvrage du savant professeur on reconnaît la vérité de ce qu'il dit à propos du *Roland furieux :* « Le style c'est la langue considérée comme l'incarnation de la pensée : c'est l'expression et l'idée, la forme et le fond, le moule et la statue (p. 264). » De grandes idées noblement exprimées se trouvent à chaque page du volume de M. Loise, et en font un livre excellent sur le rapport du fond comme sous celui de la forme.

Après cela nous ne nous indignerons pas si nous rencontrons dans le livre de l'auteur quelques faiblesses de méthode, quelques faits inexacts. M. Loise, comme tout le monde, a les défauts de ses qualités : les menus détails de l'érudition, l'arrangement systématique des titres et des paragraphes, la chronologie plaisent rarement aux poëtes, et il n'est pas étonnant qu'on les trouve parfois en défaut sur ces points. Voici donc quelques-unes des critiques que nous croyons devoir faire sur ce livre.

L'ordre suivi par l'auteur ne nous semble pas très-heureux. Les grandes époques historiques ayant des caractères généraux communs à toutes les nations, M. Loise se serait épargné mainte répétition si au lieu de traiter l'histoire de la poésie par nations, il avait suivi un ordre historique, et exposé par exemple en bloc la poésie au moyen âge. On regrette aussi de ne pas toujours trouver au commencement des grandes divisions, une caractéristique générale. Ainsi M. Loise dit d'excellentes choses sur la poésie chrétienne comparée à celle du paganisme, mais elles sont éparpillées dans le livre, tandis qu'il aurait fallu les mettre en tête du volume. Il en est de même pour la poésie française et pour la poésie italienne.

Plusieurs phrases de l'auteur semblent être en contradiction entre elles. Ainsi tout un chapitre est consacré aux poëtes franciscains précurseurs du Dante, et p. 212 on lit qu'avant le Dante « l'Italie ne connaissait que la langue de l'amour. » Nous trouvons à la p. 469 que « c'est la France qui a créé les premiers éléments de l'épopée chevaleresque » tandis qu'à la p. 453 l'auteur reconnaît « qu'il faut chercher l'origine des chansons de geste dans la *cantilène* franque (c. à. d. germanique). » « La Fontaine, dit M. Loise p. 601, le cinquième des grands poëtes du grand siècle, est le seul qui ait senti et compris la nature depuis les animaux jusqu'à la plante, » mais p. 673 nous trouvons ceci : « Le fabuliste n'a observé attentivement que la nature animale. » On nous dit p. 8 que l'hymne sacerdotal est « la première évolution de la poésie au berceau des nations; » on répète la

même idée p. 161, mais p. 44 l'auteur est forcé d'avouer que cette observation est contredite par l'histoire de la poésie celtique et germanique, et il « reconnaît que les chants populaires sont la première émanation instinctive des peuples dans l'enfance. » Notons aussi que cette opinion n'est pas confirmée par l'histoire de la poésie grecque, car les mythes d'Orphée n'ont pas de fondement historique (v. p. 5). Il y a aussi dans le volume des répétitions qu'il eût été facile d'éviter. Nous n'en citerons que deux. M. Loise s'étend sur l'obscurité de la *divine comédie*, à la fois p. 205 et p. 211. Il dit trois fois (p. 376, 379 et 380) que les Italiens ont eu tort de représenter Métastase comme un poëte tragique.

Plusieurs titres sont mal faits. Le livre premier « la poésie dans les premiers siècles du christianisme et aux temps barbares » peut difficilement être divisé dans les sections suivantes : « les premiers siècles du christianisme, les temps barbares, la poésie depuis la mort de Charlemagne jusqu'aux croisades. » — Dans l'histoire de la poésie française le chap. IV est intitulé « le treizième siècle, » et commence ainsi « désormais l'épopée française du moyen âge entre dans sa période de décadence. » Ce *désormais* paraît assez singulier, car les romans du cycle antique entre autres, traités au ch. 3, n'ont vu le jour qu'à la fin du XII[e] et au XIII[e] siècle. — Dans le § intitulé « les fabliaux » se trouve le poète lyrique Thibaut. — L'histoire du théâtre au moyen âge est divisée en « drame de la Passion » et « drame de la Basoche. » Or on jouait d'autres *mystères* que celui de la passion, et sous la rubrique « drame de la Basoche » l'auteur traite des *Sotties* représentées par les *Enfants sans souci*.

Voici quelques observations sur des passages isolés : p. 9 M. Loise dit « La religion pouvait-elle inspirer le poëte sceptique et épicurien de Tibur, quand du temps de Cicéron, deux augures ne pouvaient se regarder sans rire ? » Le mot *augure* doit être remplacé par celui d'*haruspice ;* puis il faut distinguer, quand il s'agit des auteurs anciens, la religion de l'État et la religion naturelle; c'est cette dernière qui a inspiré à Horace tant de passages sublimes. — p. 10 « Les poëtes chrétiens, faisant céder la prosodie au rhythme musical, négligèrent la quantité pour l'accent, *adoptèrent la rime.* » Dans les poëtes chrétiens dont l'auteur a apprécié les œuvres, la rime est extrêmement rare ; ils ne l'emploient que par exception. — p. 17 « Prudence, le grand lyrique du quatrième siècle. » Puisque, comme dit M. Loise, Prudence « prit la lyre à l'âge de cinquante-sept ans » et qu'il naquit en 348, ses ouvrages n'appartiennent pas au IV[e] siècle. Ailleurs Ausone né en 309 est rangé parmi les poëtes de la Gaule au V[e] siècle. — Le mémoire de Symmaque pour le rétablissement de l'autel de la Victoire n'était pas adressé à Honorius (p. 35) mais aux empereurs Valentinien, Théodose et Arcadius. — p. 45 « Les Celtes, anciens habitants de la Gaule avant l'invasion romaine. » Les Celtes n'habitèrent-ils plus la Gaule après cette invasion ? — Il existe un poëme teutonique du IX[e] siècle intitulé *de Heliand* c. à d. « le Sauveur (Heiland). » M. Loise a pris le nom du poëme pour le nom de l'auteur et trouve que « Héliand dut exercer une heureuse influence sur les sentiments religieux de sa race (p. 103). » — p. 307 il est dit à propos de l'*Orphée* d'Ange Politien : « les chants du chœur à la fin des actes. » Les actes de cette pastorale sont de simples scènes, de sorte que les chœurs, quand il y en a, constituent l'acte ou y sont mêlés. — M. Loise dit à propos de la *Mandragore* de Machiavel : « Quelle peinture de caractères ! Quelle habileté de mécanisme ! »

C'est lui faire trop d'honneur; il n'y a aucune peinture de caractères dans cette pièce, et le mécanisme y est si peu habile qu'on sait le dénouement avant la fin du premier acte. — p. 231 « Si le cœur de l'homme est fait pour les affections de la terre, son âme n'est faite que pour Dieu. Une romance française exprime admirablement ces deux amours : « Mon âme à Dieu, mon cœur à toi. » Loin de trouver quelque chose à admirer ici, nous croyons que ces mots de la romance n'ont pas de sens. Qu'est-ce que le cœur sinon la partie sensible de l'âme? si donc nous devons le tout à Dieu, nous lui devons aussi la partie. — Il aurait fallu comparer l'Arioste à Ovide plutôt qu'à Homère et à Virgile (p. 272). — M. Loise admet encore que les Provençaux ont reçu des Arabes la forme de leurs poésies. Cette opinion a été refutée depuis longtemps (v. De Laveleye *Histoire de la langue et de la littérature provençales*, dans les Annales des universités de Belgique, t. III). Il est aussi disposé à croire que les Provençaux n'ont eu que des poëtes lyriques. « Quant aux autres romans (outre la chronique des Albigeois) qu'on leur attribue, dit-il, comme *Fier à Bras* et le recit de *Flamanca*, on ne peut rien en dire, puisqu'ils sont perdus. » MM. Bekker et Raynouard éditeurs de Fierabras et de Fiamenca seraient bien étonnés s'ils lisaient ces lignes. Puis M. Loise ignore-t-il l'existence du roman « Girartz de Rossilho, » celle de « Blandin de Cornouailles et Guilhot de Miramar, » celle de « Jaufre » ? — L'auteur dit de l'œuvre de Guillaume de Lorris : « Les détails sont ingénieux et pleins de grâce ; mais tous ces personnages sont froids comme le néant. Si cela n'avait que cent vers, on pourrait le supporter; mais VINGT-DEUX MILLE ! » La partie du Roman de la Rose, écrite par de Lorris ne comprend que 4155 vers; le reste est l'œuvre de Jean de Meung.

Mais finissons ces critiques; au lieu de chicaner sur des détails remercions plutôt M. Loise d'avoir employé si utilement ses loisirs; remercions aussi l'Académie d'avoir accordé à l'auteur le concours de sa publicité, et espérons qu'il trouvera le même accueil bienveillant pour la suite de son œuvre.

RÉFORME NÉCESSAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DES HUMANITÉS. — *Note soumise au conseil impérial de l'instruction publique dans sa session de décembre* 1862. Paris, Paul Dupont, 1862.

La nécessité d'une réforme dans l'enseignement des humanités en France est reconnue par tout le monde dans ce pays, et avant tout par le ministre de l'instruction publique, qui a annoncé cette réforme comme devant bientôt s'accomplir. Pourtant aucune amélioration n'a encore eu lieu. Sans doute le conseil impérial, avant d'élaborer un plan de réforme, discute les différentes méthodes, les programmes proposés, les idées mises en avant sur l'enseignement. C'est afin de faciliter au conseil la discussion de ses vues pédagogiques particulières, que M. Dübner, l'auteur de la brochure nommée ci-dessus, y a résumé ses opinions sur les réformes à établir, opinions exprimées déjà dans trois brochures précédentes (v. *Revue* 1862, p. 215 et 273). Il prouve de nouveau que le seul moyen de sauver les études latines et grecques c'est d'inspirer à l'enfant de l'*intérêt* pour ces études; et pour y arriver il faut « conduire l'enfant *le plus tôt possible* au point de lire des textes très-simplement écrits, *avec facilité* et à peu près comme il lirait le français du seizième siècle. » Rien de meilleur pour atteindre ce résultat que les exercices de *lecture courante* ou *cursive*. Ces

exercices non-seulement doivent contribuer fortement à créer et à entretenir l'intérêt pour les études classiques, mais ils fournissent encore, selon M. Dübner, les avantages suivants : « ils forment et habituent les écoliers *à observer*, chose importante, car toute la science des langues mortes est une science d'*observation;* » ils procurent aux jeunes gens le moyen de lire des ouvrages *entiers*, « qui seuls peuvent donner la mesure des grands écrivains ; » ils les familiarisent avec les habitudes de la composition et le mouvement du style antique et font disparaître de leurs thèmes et compositions les allures françaises.

Comme les exercices de lecture cursive sont pratiqués chez nous depuis longtemps, il sera particulièrement intéressant pour nous de savoir quel sera sur ce point l'avis du conseil impérial. Il est probable que ce corps savant ne se bornera pas simplement à accepter ou à rejeter, mais qu'il publiera les motifs de sa décision. Aussi nous suivrons ce débat avec attention, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de tout ce qui le concerne.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 12 janvier sont nommés membres du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, MM. *de Boe* (H.), membre de la Chambre des représentants, et *de Saint-Genois* (baron J.) membre de l'Académie.

— Par arrêté royal du 20 janvier sont nommés membres du jury chargé de décerner les deux prix de littérature française, pour la période décennale de 1853-1862, en remplacement de MM. Desmet, Devaux et Grandgagnage, qui n'ont pas accepté ces fonctions, MM. *Couvez*, professeur de rhétorique française à l'athénée de Bruges, *Mathieu*, membre de la classe des lettres de l'Académie, *Van Bemmel*, professeur de littérature française à l'université de Bruxelles.

— Un arrêté royal du 26 janvier approuve l'élection faite par la classe des beaux-arts de l'Académie dans sa séance du 8 janvier, de M. *A. Demanet*, lieutenant-colonel honoraire du corps du génie et correspondant de la classe depuis 1855, comme membre titulaire, dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

— La démission du sieur *Van Rolleghem*, deuxième instituteur à la section préparatoire de l'école moyenne de Lierre, est acceptée, ainsi que celle du sieur *Laurent*, surveillant à l'école moyenne de Soignies.

— Le sieur *Legrand*, prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Beaumont.

— Le sieur *Dawant*, inspecteur cantonal de l'instruction primaire pour le ressort de Pâturages, est désigné pour faire l'intérim des fonctions d'inspecteur du ressort de Soignies, devenues vacantes par la démission du sieur Simon.

— Sont nommés :

A l'école moyenne de Wavre : maître de dessin, en partage, en remplacement du sieur Wéry, le sieur *Barras*, second régent ; — maîtres de gymnastique, en partage, les sieurs *Barras*, actuellement titulaire unique de ce cours, et *Turlot*, troisième régent.

Arrêté royal du 27 janvier instituant un diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise dans les athénées royaux.

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne ayant exposé au gouvernement qu'il serait utile d'instituer un diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, en faveur des personnes qui en feraient la demande, et de nommer désormais de préférence des aspirants, munis de ce diplôme, aux fonctions de professeur desdites langues dans les athénées royaux;

Art. 1er. Un diplôme de capacité sera délivré, à la suite d'un examen, par un jury spécial, aux personnes qui en feront la demande, pour l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise dans les athénées royaux.

Art. 2. L'examen comprendra trois genres d'épreuves :

Des compositions écrites;

Un examen oral;

Une leçon.

Les compositions écrites comprendront :

1° Une traduction du français en langue flamande, allemande ou anglaise, selon l'objet de l'examen;

2° Une traduction de l'une de ces langues en français;

3° Une composition, d'après un sujet donné, dans la langue pour l'enseignement de laquelle le diplôme est demandé;

4° Un examen critique et une analyse littéraire d'un morceau choisi.

L'examen oral comprendra :

Des explications sur un texte flamand, allemand ou anglais, selon l'objet de l'examen, et sur un texte français;

L'histoire de la littérature française pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles;

L'histoire de la littérature flamande, allemande ou anglaise;

L'histoire de la Belgique;

La pédagogie.

La leçon portera sur une question touchant la grammaire de la langue qui fait l'objet de l'examen, comparée à la grammaire de la langue française.

Art. 3. La durée des séances de composition ne pourra dépasser six heures.

La durée de l'examen oral sera de deux heures et celle de la leçon d'une heure.

Art. 4. Seront admis à l'examen :

1° Les candidats en philosophie et lettres;

2° Les aspirants munis du diplôme d'élève universitaire;

3° Les aspirants ayant subi avec succès, depuis trois ans au moins, l'examen de gradué en lettres;

4° Les aspirants porteurs d'un titre équivalent obtenu depuis le même temps à l'étranger.

En outre, pourront obtenir le diplôme de capacité pour l'enseignement des langues vivantes, en subissant seulement les épreuves spéciales relatives à l'une des trois langues :

1° Les professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités;

2° Les aspirants ayant en Belgique le grade de docteur en philosophie et lettres;

3° Les personnes mentionnées à la suite des docteurs, au § 4 de l'art. 10 de la loi du 1er juin 1850.

Le jury pourra aussi dispenser d'une partie des épreuves les étrangers porteurs de diplômes scientifiques, donnant toute garantie d'un savoir suffisant sur les branches qui seraient retranchées de l'examen.

Art 5. Les porteurs d'un diplôme de capacité pour l'enseignement d'une des langues mentionnées ci-dessus, qui aspireront à un diplôme pour l'enseignement d'une autre de ces langues, seront dispensés des épreuves déjà comprises dans le premier examen subi par eux.

Art. 6. Le jury sera composé de cinq membres nommés par Nous; il formera une section du jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités.

Les indemnités de voyage, de séjour et de séance de ses membres seront liquidées d'après les dispositions organiques applicables au jury de professeur agrégé.

Art. 7. Le diplôme de capacité constate que l'examen a été subi d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

Art. 8. Les frais de l'examen sont fixés à cinquante francs.

Art. 9. Les récipiendaires qui auront montré une aptitude particulière dans leur examen pourront être recommandés par le jury pour l'obtention d'un subside qui leur permette de résider durant un an au moins à l'étranger, aux conditions qui seront déterminées par Notre Ministre de l'intérieur.

Art. 10. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du présent arrêté.

Athénées royaux. — Arrêté royal du 28 janvier fixant la position pécuniaire des professeurs de flamand, d'allemand ou d'anglais qui seront munis du diplôme de capacité institué par arrêté royal du 27 janvier.

Vu Notre arrêté du 27 janvier 1863, qui institue un diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise dans les athénées royaux;

Vu l'arrêté royal du 30 juillet 1860, portant organisation des athénées;

Vu notamment les dispositions de cet arrêté, relatives aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ces dispositions en faveur de ceux de ces professeurs qui, dans les athénées royaux, seront munis du diplôme de capacité dont il s'agit;

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu;

Art. 1er. Les professeurs de flamand, munis du diplôme de capacité institué par Notre arrêté du 27 janvier 1863, sont assimilés, pour le traitement, au professeur de troisième latine dans les athénées royaux.

Ils jouissent d'un traitement égal à celui de professeur de rhétorique française, s'ils sont pourvus, soit du grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, soit de celui de docteur en philosophie et lettres.

Art. 2. Les professeurs d'allemand et d'anglais, munis du diplôme de capacité, institué par Notre arrêté du 27 janvier 1863, sont assimilés, pour le traitement fixe, au professeur de quatrième latine, dans les athénées royaux.

Art. 3. Le professeur d'allemand à l'athénée royal d'Arlon est assimilé, pour le traitement, au professeur de troisième latine, s'il possède le diplôme de capacité, et au professeur de rhétorique française, s'il est professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités ou docteur en philosophie et lettres.

Art. 4. Par modification à l'art. 16 de l'arrêté royal du 30 juillet 1860, les traitements des titulaires nommés dans les conditions spécifiées aux articles 1, 2 et 3 du présent arrêté, sont réglés par maximum et par minimum.

Art. 5. Le présent arrêté n'est pas applicable aux professeurs dédoublants de flamand, d'anglais ou d'allemand, qui, comme tous les autres professeurs dédoublants, jouissent d'un traitement spécial.

Art. 6. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Institution d'un diplôme de capacité pour les élèves de la première industrielle et commerciale des athénées royaux.

Un arrêté royal du 3 février porte ce qui suit :

Art. 1er. Un examen de sortie est institué pour les élèves de la première industrielle et commerciale des athénées royaux. Un diplôme de capacité est délivré à ceux qui auront subi cette épreuve avec succès.

Art. 2. Chaque année, dans le courant du mois de juillet, Notre Ministre de l'intérieur nomme un jury chargé de procéder à l'examen de sortie.

Ce jury est composé de cinq membres, dont trois sont pris en dehors du personnel des athénées royaux et les deux autres parmi les professeurs de l'établissement où l'examen a lieu.

Art. 3. L'examen est annoncé par affiches placées à l'établissement. Il a lieu oralement et par écrit. L'épreuve orale est publique.

Art. 4. L'examen écrit comprend :

Dans les provinces wallonnes,

1° Une composition française ;

2° Une traduction du français dans deux des trois langues flamande, allemande ou anglaise.

Dans les provinces flamandes,

1° Une composition française ;

2° Une composition flamande ;

3° Une traduction du français dans l'une des deux langues allemande ou anglaise.

Art. 5. L'examen oral comprend :

1° L'arithmétique appliquée ;

2° Les éléments de la géométrie ;

3° L'histoire et la géographie commerciales ;

4° Les sciences commerciales enseignées en deuxième et en première professionnelle ;

5° Les éléments de l'économie politique ;

6° Les éléments de la chimie.

Art. 6. Les préfets des études transmettent au département de l'intérieur, avant le 1er juillet de chaque année, la liste nominative des élèves qui désirent subir l'examen institué par le présent arrêté.

Art. 7. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du présent arrêté.

— Le *Moniteur* du 6 février publie un *Rapport général sur les travaux du conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin*, adressé à M. le ministre de l'intérieur par M. Alvin, rapporteur, membre du conseil. Nous devons nous borner à signaler cette pièce, que sa longueur ne nous permet pas de reproduire ici.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux gouverneurs de province la circulaire suivante.

Monsieur le gouverneur,

Un honorable fonctionnaire de la province de Brabant, M. Wambacq, bourgmestre d'Esschene, a signalé à l'autorité supérieure un projet dont l'initiative lui appartient et qu'il me paraît utile de vous communiquer.

Frappé de l'incurie dont la plupart des administrations communales font preuve pour tout ce qui touche à l'histoire locale, M. Wambacq a songé à créer, dans la commune qu'il administre, un mémorial historique en tête duquel il a inscrit le résumé des annales de la localité, d'après l'histoire des environs de Bruxelles, de M. Alphonse Wauters.

A la suite de cette introduction, il sera fait mention, dans ce recueil, des faits notables qui se produiront dans la commune, des constructions qui y seront élevées, des fêtes publiques, des principales circonstances relatives au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, etc.

J'applaudis à ce projet qui offre un véritable intérêt. L'histoire des communes se retrouve, il est vrai, dans les chartes, dans les registres aux délibérations, dans les rapports annuels du collége échevinal, dans les comptes des administrations publiques, en un mot dans les documents qui constituent les archives communales. Mais ces indications sont éparses; au bout de quelque temps, il serait difficile de les réunir et plutôt que de s'en donner la peine, on se prive de renseignements dont on pourrait tirer profit.

Autrefois les corporations, les ghildes, les couvents, etc. avaient leur mémorial (*registrum*) que l'historien, l'économiste, le statisticien, l'administrateur, sont encore heureux de pouvoir consulter aujourd'hui.

Cet exemple, que nous a légué le passé, ne doit pas être perdu pour nous.

Je vous prie, M. le gouverneur, de recommander aux administrations communales de votre province la mise en pratique de l'idée dont je viens de vous entretenir.

En ce qui concerne les faits déjà accomplis, les communes qui ne peuvent disposer de monographies pareilles à celles dont les environs de la capitale ont fait l'objet, trouveront généralement d'utiles renseignements aux dépôts d'archives de l'État et de la province. L'essentiel d'ailleurs est de noter les faits courants, au fur et à mesure de leur accomplissement.

Il me sera agréable, M. le gouverneur, de connaître les communes qui croiront devoir suivre les instructions que vous leur aurez données et qui ne devront avoir d'ailleurs qu'un caractère facultatif.

La Chambre des représentants a consacré les séances du 11 et du 12 février à l'examen de plusieurs questions concernant les établissements d'instruction

moyenne. On a dit un mot des promotions et de l'avancement, ainsi que de l'obligation imposée aux professeurs de se servir exclusivement de certains livres et de certains manuels. L'organisation de l'école normale des humanités a été attaquée par M. Hymans, rapporteur de la section centrale, et défendue par M. P. Devaux. On a aussi discuté longuement la question du minerval avec deux autres qui s'y rattachent, celle des retenues prélevées par les villes sur la caisse du minerval et celle des admissions gratuites. Enfin on a voté les augmentations de traitement. Entre le projet primitif qui augmentait le traitement fixe des professseurs des athénées et des écoles moyennes de 10 °/₀, et l'amendement de M. Jamar qui l'augmentait de 20 °/₀, on s'est arrêté à un moyen terme que la Chambre a accepté. L'augmentation totale représente 10 °/₀ de la somme des traitements et du minerval réunis. Elle sera répartie en raison du traitement fixe des professeurs, de manière cependant à porter dans une plus forte proportion sur les traitements les moins élevés. Pour les athénées elle sera, si nous avons bien compris, de 7 à 15 °/₀ du traitement total, pour les écoles moyennes de 6 à 15 °/₀. Les professeurs des colléges communaux auront une augmentation de 10 °/₀.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Charles Moeller, docteur en philosophie et lettres, professeur de littérature latine et grecque au collége des Joséphites, à Louvain, vient d'être promu à la chaire d'histoire universelle à l'université catholique, en remplacement de son père, qui a occupé cette chaire d'une manière si distinguée pendant plus de 25 ans, et dont la science et l'enseignement déplorent la perte récente.

— On se souvient de la démarche faite auprès de la société de littérature wallonne par le prince Louis-Lucien Bonaparte, savant distingué, qui a fait et a fait faire de grands travaux sur les patois du nord de l'Europe. Il a demandé, dans les différents patois dérivés de la langue d'oil, la traduction littérale de l'évangile de saint Mathieu, d'après lè texte français de Le Maistre de Sacy. La société liégeoise a fait faire ce travail dans son sein, il est aujourd'hui terminé; deux commissions ont été nommées : l'une chargée de la traduction en wallon, était composée de MM. F. Bailleux, A. Hock et N. Defrecheux. Quand ces messieurs eurent traduit les 27 chapitres de cet évangile, leur travail fut soumis à la commission de révision.

Celle-ci, composée de MM. A. Leroy, Épiphane Martial et Henrotte, chanoine, revit le manuscrit et en conféra souvent avec les traducteurs, afin de le rendre le plus parfait et le plus uniforme possible. Cette œuvre, faite ainsi avec le plus grand soin et précédée d'une courte introduction sur quelques règles de la grammaire et de la prononciation wallonne, fut remise à un habile copiste (M. Dalmont), qui en fit un magnifique manuscrit.

La traduction wallonne de l'évangile de saint Mathieu, document précieux pour l'étude du wallon, et qui, nous le souhaitons vivement, sera publiée, va être envoyée au prince Louis-Lucien Bonaparte.

— Les archives du royaume viennent de s'enrichir de nombreux et précieux documents.

A l'entrée des Français dans la Belgique en 1794, le chapitre de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain, comme la plupart des autres corps ecclésiastiques et des communautés religieuses de nos provinces, fit transporter ses archives en Allemagne.

Il y a quelque temps, le gouvernement apprit qu'une partie considérable des chartes de Saint-Pierre se trouvait au dépôt des archives de la province de Westphalie, à Munster, et fit faire des démarches diplomatiques à Berlin, afin d'en obtenir la cession.

Le gouvernement de S. M. le roi de Prusse, dont la bienveillance envers la Belgique éclate dans toutes les occasions, non-seulement a consenti à nous remettre ces chartes, mais encore à cette libéralité il en a joint une autre.

Les archives d'État à Berlin possédaient un cartulaire de l'abbaye d'Eenaeme en Flandre; il nous en a spontanément offert la remise, qui a été acceptée avec gratitude.

Ces divers documents sont parvenus aux archives du royaume le 26 décembre.

Les chartes et titres du chapitre de Saint-Pierre sont au nombre de plus de neuf cents. Le premier en date est un diplôme du duc Godefroid de Brabant, fils de Godefroid le Barbu, de 1140. Il y en a vingt-trois du XIIIe, quatre-vingt-dix du XIVe et cent-quarante-trois du XVe siècle. Tous sont originaux et sur parchemin.

C'est une collection qui a un intérêt spécial pour l'histoire de la ville de Louvain.

Le cartulaire d'Eenaeme, écrit sur vélin au XIIIe siècle, renferme près de trois cent cinquante diplômes (bulles des papes, chartes des comtes de Flandre et des seigneurs du pays, etc.), dont quelques-unes sont du XIe siècle, et beaucoup du XIIe.

Ce recueil figurera honorablement dans la magnifique collection de cartulaires qui forme l'un des fonds les plus enviés de nos archives nationales.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Martin Martens,* docteur en médecine et en sciences, professeur à l'université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, et de l'Académie royale de médecine de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold; — M. *C. Du Vivier de Streel,* curé de Saint-Jean, à Liége, membre de plusieurs Académies, auteur de poésies françaises, de poésies wallonnes populaires et d'ouvrages d'instruction.

A l'étranger : M. *Horace Vernet,* le célèbre peintre français, de l'Académie des beaux-arts de Paris; — M. *Louis Lucas,* chimiste et physicien distingué, à Paris; — le docteur *Michaëlis,* professeur de jurisprudence à l'université de Tubingen; — M. *Lasso,* professeur de droit civil à l'université centrale de Madrid.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 3. **Mars 1863.**

LE COTÉ PRATIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES.

« Une langue vivante ne s'apprend bien que dans le pays où on la parle. Voulez-vous savoir l'allemand, allez habiter l'Allemagne pendant un an, et vous en saurez plus que si vous aviez suivi pendant six ans les cours d'un athénée. Une servante, un garçon tailleur, venant du fond de l'Allemagne, parleront français après quelques mois de séjour à Paris. Nos étudiants, après autant d'années, ne sauraient s'expliquer en allemand ou en anglais sur le sujet le plus familier. »

Voilà ce que vous entendez dire tous les jours et les conclusions qu'on tire de ces faits incontestés ne sont naturellement pas favorables à la méthode généralement suivie dans l'enseignement des langues, ni à l'utilité de cet enseignement même.

Ou bien, dit-on, apprenez de la vie réelle, et enseignez les langues comme elle les enseigne, par l'usage et par la pratique, ou bien effacez-les de votre programme, et ne perdez pas le temps à donner un enseignement sans résultat ni utilité, puisqu'il ne nous dispense pas d'envoyer nos fils à l'étranger pour y apprendre ce que vous prétendiez leur enseigner.

Le dilemme est humiliant. Quoi, le garçon de café, l'épicier, le flâneur, le premier venu enfin, que vous fréquentez dans le pays étranger, enseignerait mieux sa langue qu'un professeur qui a fait une étude spéciale non-seulement de l'objet qu'il enseigne, mais encore des lois de l'intelligence humaine et de l'art d'enseigner! Et quant à l'élève, faut-il qu'il étudie, qu'il fasse des thèmes et des versions, qu'il apprenne la grammaire pendant des années pour ne rien savoir, si en un an il peut apprendre une langue sans peine ni travail, en s'amusant? Certainement il y en aura peu qui voudront faire des efforts aussi infructueux et aussi inutiles.

Cependant les conséquences fâcheuses que les assertions et opinions ci-dessus auraient pour l'enseignement des langues modernes, ne suffisent pas pour les réfuter. Une chose peut être désagréable

et inopportune, et malgré cela très-vraie. Il faudra donc, si nous ne voulons pas accepter le dilemme qu'on nous pose, démontrer qu'il y a inexactitude dans les faits allégués, ou erreur dans les conclusions qu'on voudrait en tirer.

Les résultats d'un séjour à l'étranger sont-ils réellement si brillants, si supérieurs à ceux d'une étude systématique sous la direction d'un bon professeur? Ces résultats, quels qu'ils soient, doivent-ils être attribués à la méthode, nous voulons dire, à l'absence de toute méthode, dans ce qu'on appelle l'enseignement de la vie réelle? En ce cas, le professeur devrait en effet tâcher d'apprendre son art de ceux qui ne l'ont jamais appris, et imiter dans ses leçons la forme aphoristique et décousue, ainsi que la futilité de fond d'une conversation de café. — Ou bien, ces résultats dépendent-ils d'autres circonstances, de conditions qu'il n'est pas au pouvoir du professeur de créer? Alors il faudra y suppléer par une méthode plus rationnelle, et peut-être, en modifiant le but, viser à un résultat possible et en même temps supérieur, au lieu de rivaliser avec un concurrent qu'il y aurait peu d'honneur et moins de chance de vaincre dans sa spécialité.

On dit : « Savoir une langue, parler une langue. » Mais ces termes sont extrêmement vagues. On sait une langue *plus ou moins;* il y a peu de personnes, s'il y en a, qui en sachent une, même leur langue maternelle, parfaitement et dans toute son étendue. Qu'il y a loin de l'homme illettré, qui pourtant parle assez bien, au savant linguiste, qui comprend la vie organique de la langue, qui connaît l'histoire intime des mots et des formes! Quelle distance entre l'homme qui cause bien, mais dont tout le capital linguistique se compose de cette petite monnaie qui suffit aux frais de la conversation ordinaire, et l'esprit créateur du poète, de l'orateur qui possède les trésors inépuisables de la parole et marque au coin de son génie le métal précieux de la langue! — Un tel a appris l'allemand, l'anglais en six mois, en un an. Qu'est-ce que cela veut dire? Connaît-il cette langue à fond et dans toute l'étendue de ses richesses étymologiques, lexicographiques et syntaxiques? La parle-t-il comme Burke ou Schleiermacher, l'écrit-il comme Byron ou Goethe? Certainement non. Il a appris *de* l'allemand, *de* l'anglais, mais il n'en a appris que peu, plus ou moins. S'il possède bien le peu qu'il a appris, si c'est précisément ce qu'il lui faut pour l'usage journalier, on ne s'apercevra pas, lui même peut-être ne se doutera pas des limites étroites de son savoir.

Un esprit borné et pauvre d'idées n'a besoin que d'un vocabulaire bien restreint et d'une grammaire bien simple, pour exprimer ce qu'il peut avoir à dire. Si l'étude des langues n'avait pas pour but d'élargir le cercle des idées, d'enrichir l'esprit de nouvelles formes pour la pensée, alors on pourrait dire que puisqu'il sait ce qu'il lui faut, cela suffit. Mais un enseignement qui prétend former l'esprit et faire l'éducation de la jeunesse, vise plus haut.

Examinons maintenant un peu plus attentivement le garçon tailleur qui a appris le français en six mois, sans l'étudier, rien qu'en habitant Paris. Il sait le français, dit-on; mais nous avons vu déjà qu'on devrait dire, il sait *du* français. Qu'est-ce qu'il en sait et combien? Tout d'abord nous nous apercevons qu'il *cause*, et pas trop mal. Il n'hésite guère, il trouve le mot facilement, ou plutôt, il l'a toujours tout prêt; il ne commet pas beaucoup de germanismes, les gallicismes ne l'embarrassent et ne l'étonnent point. Sa prononciation est facile et coulante et même assez correcte, à moins qu'il ne soit né dans une de ces provinces de l'Allemagne où l'on ne distingue pas entre *p* et *b*, *t* et *d* etc. Ce qu'il y a de plus défectueux, de plus étranger, ce sera toujours l'accent. En tout cela le garçon tailleur en sait plus que l'élève de première d'une Realschule, qui pourtant a étudié le français depuis cinq ou six ans.

Mais présentez-lui un livre, lisez-lui un chapitre dont le sujet et le style sortent un peu de la sphère de sa vie journalière. Vous trouverez qu'il ne comprend plus ce français-là. Il rencontre des mots qu'il n'a jamais entendu prononcer, d'autres dont il ne connaît que le sens vulgaire et accidentel, dérivé, mais quelquefois très-éloigné de la véritable signification qu'il ignore; les phrases sont trop longues pour qu'il les saisisse, leur construction est trop compliquée pour qu'il la débrouille; il ne comprend que vaguement la valeur des conjonctions et autres particules et souvent il se méprend tout-à-fait. Adressez-lui des questions sur ce qu'il vient de lire ou d'entendre, il ne saurait vous répondre.

Maintenant faites passer le même examen à notre jeune étudiant et c'est alors que sa supériorité sera bien démontrée. Il comprend son auteur et il vous le prouvera par une traduction dans sa langue maternelle, par une analyse grammaticale et logique des phrases, par une définition étymologique et génétique des mots, par ses réponses aux questions que vous lui ferez. Fermez le livre, et il saura reproduire en français ce qu'il a lu, mieux, il est vrai, par

écrit que de vive voix, parce qu'il lui faut du temps pour chercher dans sa mémoire les expressions qu'il connaît, mais qui ne lui sont pas tout-à-fait familières. Vous trouverez enfin, qu'il sait infiniment plus de français et qu'il le sait d'une manière infiniment plus claire et plus profonde que votre garçon tailleur.

Nous ne pouvons, nous ne devons pas limiter les études linguistiques des jeunes gens dont nous avons à *faire l'éducation*, à la simple acquisition d'un vocabulaire restreint, d'une pauvre collection de phrases qui pourraient suffire aux besoins d'un esprit non cultivé. Leurs idées sont déjà développées, bien au delà de ces limites étroites, par les autres études, surtout par l'étude de la langue maternelle et de sa littérature. L'étude des langues étrangères doit encore élargir l'horizon de leur esprit, en même temps qu'approfondir leur intelligence de la parole qui est le corps et l'incarnation de la pensée. Notre tâche ne peut pas être d'équipper nos élèves pour un voyage à Berlin ou à Londres, de les préparer pour une conversation, en allemand ou en anglais, sur la pluie et le beau temps. Elle est plus grande et plus sérieuse. Si en abandonnant notre but humanitaire et pédagogique nous pouvions leur apprendre à faire les frais d'une conversation vulgaire, nous ne devrions certainement pas le faire. Ce serait un triste échange en effet! Au lieu d'avoir appris, dans la comparaison des langues qu'ils étudient, les lois de la pensée humaine, ils auraient acquis seulement d'autres mots ou expressions, des doublettes, pour un certain nombre de pensées et d'idées des plus ordinaires, qu'ils possédaient déjà avec la même clarté, la même précision. Mais ne pouvons-nous pas faire l'un sans négliger l'autre? Ne pouvons-nous pas, sans perdre de vue le grand objet de toute vraie éducation, tenir compte des besoins de la vie pratique, plus qu'on n'a l'habitude de le faire? Nous croyons que si, nous croyons que tout en lisant Wallenstein ou Julius Caesar, on peut habituer les élèves à une prononciation et à un accent faciles et naturels, on peut leur apprendre à saisir au vol la parole *parlée;* tout en s'occupant d'étymologie et de syntaxe, on peut faire en sorte que les mots et locutions les plus usités se gravent profondément dans la mémoire des élèves et que celle-ci les reproduise facilement.

Si l'enseignement se fait par le livre seul, toujours en lisant, si l'élève reçoit par la vue l'image de ce groupe de caractères qui forme le mot écrit, avant de recevoir — ou même sans recevoir — par

l'ouïe le son articulé, le mot prononcé, il n'apprendra pas à comprendre la langue parlée. Les mots qu'il connaît, sa mémoire les retient, son esprit se les représente sous la forme visible, comme groupe de caractères. L'oreille s'étant beaucoup moins familiarisée avec le son, il faut, pour se rappeler un mot qu'il entend *prononcer*, qu'il fasse un retour sur lui-même, qu'il épelle le mot pour se le représenter sous la forme visible qui lui est familière. Ce serait un procédé bien trop lent pour être appliqué au discours ordinaire, qui ne s'arrête pas après chaque mot. Mais il y a plus. Les perceptions de la vue sont en elles-mêmes plus claires, plus distinctes que celles de l'ouïe. Comment l'oreille saisirait-elle les mots qu'elle n'a presque jamais été obligée de saisir, pour les présenter à l'esprit, sans le secours de l'œil? Les traces que les perceptions auriculaires ont laissées dans l'esprit ne peuvent être que bien faibles, par conséquent confuses et peu faciles à renouveler. Mais la plus grande difficulté pour celui qui n'a appris une langue que dans les livres, lorsqu'il s'agit de comprendre la langue parlée, vient d'une autre cause qui, pour être étroitement liée aux précédentes, n'en est pas moins distincte. C'est que l'opération de l'esprit même est tout autre dans les deux cas. En lisant on traduit les caractères visibles en sons ; puis en *réunissant* ces sons, on fait la *synthèse* du mot et successivement de la phrase. La parole au contraire frappe l'oreille d'abord comme un ensemble, dans lequel on a à *distinguer* les éléments qui le composent, c'est-à-dire qu'on procède par voie *analytique*, de la phrase à ses parties, aux mots et jusqu'aux sons élémentaires que l'écriture représente par les lettres.

Voilà ce qu'il faut pour comprendre : saisir la phrase dans son ensemble, telle qu'elle est prononcée, avec son intonation et son accent naturels; y distinguer les parties, les mots, — et reconnaître ces mots *prononcés*, c'est-à-dire, se souvenir de leur *son* sans avoir besoin de se rappeler leur forme écrite, le groupe de caractères qui les représente à l'œil. Or on n'apprend pas cela en lisant. On ne l'apprend pas bien même en lisant à haute voix, ou en suivant dans le livre ce qu'un autre lirait; parce qu'alors le secours que la vue prêterait à l'ouie permettrait à celle-ci de rester paresseuse, et les impressions plus distinctes que l'esprit recevrait par la vue offusqueraient celles dont l'oreille est l'organe. On ne sait que ce qu'on a appris et l'on n'apprend qu'en exerçant ses facultés. Voulez-vous que vos élèves sachent comprendre l'allemand parlé, parlez-leur

allemand, excitez leur attention afin qu'ils fassent un effort pour saisir les sons articulés qui frappent leur oreille, faites répéter la phrase entière, puis les mots qui la composent, et tout cela sans qu'ils voient en même temps les caractères imprimés ou écrits qui représentent les mots. Les impressions reçues laisseront alors des traces dans l'esprit, les mots entendus resteront gravés dans la mémoire et le souvenir s'en éveillera en temps opportun. Le souvenir d'un mot entendu est éveillé : 1° par le même mot prononcé de nouveau; 2° par la vue des caractères qui le représentent (pour celui qui sait lire); 3° par l'idée qu'il exprime. Plus souvent le souvenir aura été réveillé, c'est-à-dire, plus souvent les traces laissées par la première perception auront été renouvelées : mieux il restera dans la mémoire, plus il sera facile d'en éveiller encore le souvenir. Rappelons donc souvent à la mémoire des élèves les mots qu'ils ont déjà entendus, ce qui peut se faire par les trois moyens indiqués : 1° en parlant, en leur faisant entendre encore le même mot; — 2° par la lecture, lorsque la vue des caractères éveille le souvenir des sons qu'ils ont pris l'habitude d'y associer; — 3° par association avec l'idée, qui alors peut leur être suggérée, soit par une série d'autres idées qui y conduiraient (conversation), soit par le mot correspondant dans une langue connue (traduction). Mais en tout ceci ce qu'il importe de ne pas oublier, ce dont il faut bien se pénétrer, c'est que la parole vivante, le mot prononcé, la phrase accentuée d'une manière naturelle, doit être le point de départ et le point de ralliement de tous ces exercices. Autrement les élèves peuvent bien apprendre à lire et à comprendre un livre, mais ils n'apprendront pas à comprendre la langue parlée.

Mais il se peut qu'on comprenne tout ce qu'un autre dit, et que pourtant on ne sache pas encore s'exprimer soi-même, du moins sans difficulté, sans beaucoup d'hésitations et de fautes. A quoi cela tient-il ? Puisqu'on connaît les mots et les formes de la langue ainsi que leur signification — et il faut bien qu'on les connaisse pour pouvoir saisir et comprendre le discours d'une autre personne — pourquoi ne saurait-on pas se servir des mêmes mots ou formes pour exprimer ses propres idées? On sera disposé à répondre : c'est parce que le souvenir, même de ce qu'on n'a pas oublié, est trop lent à s'éveiller; il faut du temps pour que les traces des impressions et perceptions passées reviennent à la conscience, et toute hésitation en attendant que le mot vous revienne, toute réflexion pour le

retrouver quand il est à moitié effacé de la mémoire, entrave le discours, vous embrouille et vous fait perdre jusqu'au fil de vos idées mêmes. — Très-bien; mais votre interlocuteur parle peut-être plus rapidement que vous n'auriez besoin de le faire, et pourtant vous le comprenez, vous vous ressouvenez des mots avec leur signification, aussi vite qu'il les prononce, vous vous rappelez les formes grammaticales, avec leur valeur logique, instantanément comme il prononce ses phrases. Quelle est entre les deux cas la différence qui explique la difficulté qu'on trouve à parler, quand il n'y en a plus pour comprendre? La voici. En écoutant, c'est le mot même qui vient encore frapper les organes de l'ouïe, rappelant ainsi à la conscience ses traces, directement, en les renouvelant. Le mot alors rappelle facilement l'idée, qui nous est familière depuis longtemps. Pour parler il faut au contraire que l'idée nous rappelle le mot, que nous ne connaissons que depuis peu de temps et dont l'impression n'a été renouvelée que quelquefois. Or le souvenir par association se fait moins facilement que le souvenir *direct*, par un renouvellement de la perception même. Il est donc assez naturel que, pour parler, il faille s'exercer à réveiller le souvenir des mots et des formes de la langue étrangère, plus longtemps et plus souvent qu'il ne le faudrait pour comprendre.

Dans notre esprit l'idée est si intimement liée au mot de la langue maternelle que les deux se présentent toujours en même temps. Nous pensons dans notre langue maternelle. Ce mot-ci doit alors nous rappeler celui de la langue étrangère, peut-être d'abord sa représentation visible en lettres, que nous aurions à traduire en sons avant de pouvoir prononcer le mot. Il y aurait donc entre l'idée et son expression deux chaînons intermédiaires, association trop compliquée et toujours trop lente pour permettre de parler avec quelque facilité. Non, pour parler une langue, il faut que le mot s'associe immédiatement à l'idée, que la pensée se présente d'abord revêtue de la parole qui doit l'exprimer, — il faut qu'on pense dans cette même langue. C'est donc à cette association immédiate et directe que nous devons habituer nos élèves, si nous voulons qu'ils apprennent à *parler* la langue étrangère. Les versions, les thèmes, la lecture ne les y habitueront pas. Il faut les engager à *parler*, à se servir immédiatement, sans l'intervention de la langue maternelle, des mots, des expressions, des phrases qu'ils connaissent, pour les avoir entendus ou lus.

Mais comment les y engager? Il y a plus d'un moyen, nous n'en rejetons aucun, mais ici nous voulons seulement indiquer comment ces exercices peuvent être introduits dans toutes les leçons de langue, que leur objet immédiat soit la grammaire, la lecture, un thème ou une version.

Déjà dans les premiers exercices de prononciation et de lecture on devrait faire entendre aux élèves la syllabe, le mot, la phrase, avant de les leur faire voir. On prononce, avec l'intonation et l'accent naturels, un mot, une petite phrase, et l'élève répète ce qu'il vient d'entendre. Il apprend ainsi à saisir et à distinguer les sons articulés de la langue parlée et à les reproduire. Si vous lui expliquez la prononciation de chaque lettre et qu'alors il essaie de lire, c'est-à-dire, de traduire les lettres en sons et de combiner les sons pour en former des mots, il n'apprendra ni l'un ni l'autre. Les mots qu'il produit sont des monstres qui ne ressemblent à rien. Vous le corrigez alors; — bien. Mais la première impression est celle des lettres; il partira toujours de là et voudra *trouver* le mot, le composant de ses éléments. Il n'y réussira que difficilement et après avoir été corrigé bien des fois. Du reste puisqu'il faut toujours finir par lui *donner* le mot réel, pourquoi ne pas le faire dès le commencement? On éviterait ainsi toutes ces fautes de prononciation et d'accentuation qui ne peuvent pas manquer de laisser des traces dans l'esprit; le mot tel qu'il est et doit être prononcé, serait présenté à l'esprit par l'oreille, le seul organe qui puisse lui communiquer des sons; et il se graverait dans la mémoire et serait facilement rappelé à la conscience, soit par un renouvellement ou une répétition de l'impression même, soit par l'idée ou par les caractères visibles auxquels il s'est associé dans l'esprit.

C'est ainsi que l'élève apprendra à lire. Les mots qu'il connaît pour les avoir entendus et répétés, il les reconnaîtra dans les lettres visibles et il les prononcera encore comme il en a gardé le souvenir. Mais avec le temps il lira aussi des mots qu'il ne connaissait pas encore, et par analogie il en trouvera l'accent et la prononciation sans s'y tromper souvent.

Cependant il ne lira pas encore avec facilité, il y aura des hésitations, des interruptions, la phrase sera entrecoupée, son rhythme naturel sera détruit. Alors il est nécessaire de faire répéter, à livre fermé, ce qu'on vient de lire, par petites phrases ou parties de phrases, ayant égard à l'unité et à la décomposition naturelle de la

pensée. Sans cet exercice, la lecture, difficile, lente et embarrassée, au lieu de donner une réprésentation juste de la langue parlée, finirait par vicier tout-à-fait le sentiment du rhythme et de la mélodie qui sont comme l'âme et la vie de la parole. Mais il y a un autre avantage. En rappelant à sa mémoire *une fois* un mot lu ou entendu on fait plus pour se l'approprier, pour le retenir et pour s'en souvenir plus tard, que si on le lisait ou l'entendait vingt fois. Ceci est une loi psychologique dont chacun doit avoir fait l'expérience sur lui-même.

Faut-il faire apprendre par cœur?

Pour les uns, apprendre par cœur c'est *apprendre* par excellence, c'est presque la seule manière d'apprendre, c'est la panacée de l'enseignement, c'est fortifier la mémoire, s'approprier les faits, les vérités, les pensées c'est enrichir l'esprit, accumuler des trésors. Pour les autres, c'est hébéter les esprits, c'est l'assoupissement de l'intelligence, c'est un bourdonnement stupide qui endort l'esprit comme une berceuse monotone endort le nourrisson. Sans vouloir décider entre ces deux opinions opposées, nous pouvons bien affirmer que, s'il y a un cas où il est permis et utile de faire apprendre par cœur, c'est lorsqu'il s'agit d'apprendre une langue. Dans tout autre cas on pourrait dire : apprenez le fait, appropriez-vous les idées, mais trouvez vous-même l'expression, revêtez-les de vos propres paroles. Ici l'expression, la parole elle-même *est le fait* qu'il faut apprendre et s'approprier. Et pourtant, tout le mal que quelques-uns disent de cet exercice peut être vrai, si l'on s'y prend de la mauvaise manière. Si la mémoire siége exclusivement dans l'oreille sans que l'esprit, l'intelligence y ait aucune part, — si c'est seulement une suite de sons et de mouvements des organes de la parole, se reproduisant presque sans conscience et sans qu'une suite de pensées et d'idées correspondantes soient éveillées en même temps et réciproquement; — alors c'est pis que perdre son temps et ses peines, — c'est positivement, et à grands frais, par un travail ennuyeux, affaiblir l'énergie des facultés intellectuelles. Mais il est utile d'apprendre par cœur, lorsque l'idée accompagne toujours le mot, lorsque la parole et la pensée s'identifient et se réveillent mutuellement, ou plutôt lorsque la pensée, reproduite à l'aide de l'enchaînement et de la suite logique, suggère de son côté la parole qui en est l'exacte expression.

Faites donc apprendre par cœur, mais aussi, enseignez cet art à

vos élèves, ne croyez pas qu'ils sauront le pratiquer seuls et sans l'avoir appris. Quand ils auront *appris* à apprendre par cœur et qu'ils auront l'habitude de s'y prendre de la bonne manière, alors seulement vous pourrez leur dire : Apprenez par cœur ce morceau, ce passage !

On fait répéter, comme nous l'avons recommandé plus haut, la phrase qui vient d'être lue. Après en avoir fait autant pour une deuxième phrase, on fera reprendre la première et l'on fera dire les deux phrases de suite et sans interruption. C'est ainsi, en apprenant phrase par phrase et en répétant toutes les précédentes avec la dernière, que les élèves sauront en peu de temps réciter un passage, un alinéa, une strophe.

Tout ce que nous avons recommandé jusqu'à présent *préparera* l'élève à entendre et à parler la langue qu'il apprend ; mais ce n'est pas encore parler, ce n'est pas encore la conversation. Les exercices que nous allons ajouter, compléteront le côté pratique de l'enseignement des langues.

Questionnez vos élèves sur ce qu'ils viennent de lire, d'entendre ou d'apprendre par cœur.

Cet exercice doit commencer avec la première phrase en langue étrangère que les élèves ont entendue, répétée et comprise ; il doit être continué dans les classes supérieures et se rattacher à la lecture de l'auteur le plus difficile, à la leçon de littérature, aux compositions des élèves. La gradation, la difficulté progressive est dans la manière de questionner.

Nous disons que la première phrase que l'élève lira, entendra et répétera en allemand ou en anglais, doit déjà donner matière à des questions. Il ne saura pas comprendre vos questions si vous les faites en langue étrangère, mais avec la phrase il possède les expressions qu'il lui faut pour y répondre. Eh bien, faites vos questions en français et telles qu'il puisse y répondre par les termes mêmes de la phrase donnée. Ex. : « A mule and an ass crossed a river together. » — La phrase a été lue, répétée et traduite mot à mot. Question : Qui traversait une rivière ? Réponse : A mule and an ass. — Que fesaient les deux animaux ? — They (mot qu'il faudra donner aux élèves pour « ils ») crossed a river. — Qu'est-ce qu'ils traversaient ? — A river. — Traversaient-ils la rivière séparément, ou comment ? — They crossed it (= la) *together*. — Que faisait la mule ? — It (= elle) crossed a river. — Qui la traversait avec elle ? — An ass.

Le plus tôt possible, c. a. d. lorsque les élèves connaîtront la construction, les pronoms et adverbes interrogatifs, les questions seront faites en langue étrangère. On les fera répéter, si cela paraît nécessaire, et traduire, si l'on n'est pas sûr qu'elles ont été comprises.

Plus tard viennent les questions auxquelles on ne saurait répondre simplement par un mot ou une phrase qu'on vient de lire, mais qui exigent une certaine spontanéité en composant la réponse d'éléments appris antérieurement. C'est ici que le professeur doit montrer du tact, du discernement, de l'habileté. Il doit avoir présent à l'esprit toût ce que les élèves ont lu et appris, les formes, expressions et locutions qui leur sont connues, pour formuler sa question de telle manière qu'ils *puissent* y répondre. Le plus sûr sera toujours de préparer d'avance son questionnaire.

Il faut des élèves plus avancés déjà pour pouvoir leur demander de *raconter* une petite histoire, de donner librement et sans préparation un résumé d'un morceau qu'ils viennent de lire. Et cependant on doit les y engager le plus tôt possible. Cet exercice, quoique essentiellement différent de la récitation par cœur aussi bien que des réponses aux questions de détail dont il a été parlé plus haut, s'y rattache et c'est par elles qu'il est préparé.

Un morceau a été lu, traduit et expliqué, et relu plusieurs fois. On a fait sur les différentes propositions qui le composent, les questions que nous avons recommandées. Si alors les élèves sont engagés à rendre librement ce qui a été lu, ils se souviendront parfaitement de la substance, et en grande partie des expressions. Les idées se présenteront à leur mémoire dans leur suite naturelle; elles éveilleront à leur tour les mots et formes qui ont servi à les exprimer. Lorsque la mémoire est en défaut, le professeur viendra à son aide par une question opportune; lorsqu'un mot vient à manquer à l'élève, il le demandera au professeur comme il consulterait son dictionnaire.

Ce genre d'exercice peut commencer d'assez bonne heure; il peut encore être très-utile aux élèves les plus avancés. La gradation de difficulté est principalement dans la manière de le faire. Plus les forces des élèves s'accroissent, plus leur vocabulaire s'enrichit, plus leur connaissance de l'idiome étranger se complète, moins il sera nécessaire de faire *apprendre* le morceau qu'ils auront à reproduire; — moins ils l'*ont appris,* moins ils ont retenu l'expression donnée, plus ils sont forcés de la refaire de leurs propres forces et avec les matériaux

qu'ils possèdent, plus enfin il y aura de spontanéité dans leur reproduction.

La difficulté progressive dans ce genre d'exercice dépend en outre du choix des morceaux. Le morceau le plus facile à comprendre à la lecture n'est pas toujours le plus facile à retenir et à reproduire. Pour être retenu il faut bien qu'il soit compris; pour être reproduit avec facilité il faut que la forme grammaticale et le style en soient simples et faciles. Mais il faut encore autre chose. Le fil qui réunit en un tout les différentes parties doit être facile à suivre, chaque pensée doit suggérer la suivante, et la suite des détails se dévider naturellement. La narration simple qui n'est pas interrompue par des réflexions, ni par des descriptions, ni par des épisodes, voilà ce qui conviendra pour les premiers essais de ce genre d'exercices. L'enchaînement des faits aide la mémoire, la loi de causalité ne permet ordinairement ni d'oublier ni de déplacer les matières de quelque importance et les détails se présentent à l'esprit dans leur suite naturelle.

Pour l'anglais, les « Tales of a Grandfather by W. Scott », que j'ai lus plusieurs fois en troisième (deuxième année d'anglais), contiennent beaucoup de passages, des chapitres entiers, très-propres à ces premiers exercices d'élocution anglaise. Plus tard on peut varier la tâche et la rendre un peu plus difficile, en choisissant un morceau où le récit principal est entremêlé de réflexions, d'explications, de descriptions et d'épisodes, pour demander que l'élève, écartant et négligeant tout ce qui est accidentel et hors-d'œuvre, ne récite que les faits essentiels.

Donnera-t-on et fera-t-on donner en langue étrangère les explications et définitions grammaticales, les règles, les analyses, etc. ? La terminologie devrait être donnée, dès le commencement, dans la langue qu'il s'agit d'apprendre, — naturellement à côté des termes déjà connus de la grammaire française. Pour les règles et explications, elles présentent trop de difficulté dans le fond, pour qu'on y ajoute encore une difficulté de forme. Mais lorsque, après deux ans d'études peut-être, on fait une récapitulation, un résumé systématique de ce qui, en fait de grammaire, a été appris jusque là occasionnellement et sans système, on pourrait, ce me semble, se servir de la langue étrangère, qui, dorénavant, serait parlée presque exclusivement en classe. Il faudrait à cet effet un précis de grammaire, écrit dans la langue même qu'il s'agit d'enseigner; mais une grammaire allemande

faite pour les allemands, une grammaire anglaise faite pour les anglais ne pourraient pas nous servir. Comprenant toute la grammaire générale, elles seraient trop volumineuses pour le temps restreint dont nous disposons, et malgré leur trop grande étendue on y chercherait peut-être en vain les règles et les développements les plus nécessaires à l'étudiant étranger.

On remarquera que tous les exercices proposés se rattachent à la leçon ordinaire, à la lecture ou à la grammaire. Il est vrai qu'on peut, si l'on en a le temps, mettre à part une demi-heure par semaine pour la conversation proprement dite, pour causer avec les élèves sur un sujet quelconque. Mais il faut un *sujet* qui puisse intéresser les élèves et sur lequel ils aient quelque chose à dire.

Rien de plus triste ni de plus stérile que ces efforts pour parler sur un rien, sans avoir rien à dire. Si cela est vrai pour la conversation forcée en langue maternelle, il l'est dix fois plus lorsque l'idiome employé n'est que très-imparfaitement possédé par l'un des interlocuteurs. Que le sujet donc sur lequel on veut faire causer les élèves, leur soit bien connu, qu'il ait de l'actualité, qu'il sache les intéresser! Et encore ne faut-il pas oublier que l'étudiant ne doit pas, ne peut pas *faire* ou inventer la langue étrangère, qu'il ne doit que *l'apprendre* et s'exercer à se servir de ce qu'il a appris. En général les meilleurs sujets de conversation seront ceux fournis par la lecture. C'est en lisant que l'élève apprend ; dans la conversation qui suit la lecture, il applique ce qu'il vient d'apprendre. La matière du reste est inépuisable et on ne peut plus variée, de sorte qu'il n'y a pas de sujet ni de genre de langage ou de style où l'on ne trouve l'occasion d'exercer les élèves.

Mais quoi que l'on fasse, il faut du temps. Deux ou trois heures par semaine dont le programme des athénées dote les langues modernes, sont bien vite absorbées par la grammaire, la version, le thème, la lecture. Que reste-t-il pour les exercices de conversation? Qui veut le but veut les moyens. Mais évidemment, les moyens, c. a. d. le temps que le programme met à la disposition des professeurs de langues modernes, ne sont pas du tout en proportion avec le but qu'il leur prescrit.

Savoir la grammaire d'une langue, la comprendre écrite et parlée, la parler et l'écrire correctement et avec une certaine facilité, en connaître la littérature et son histoire, vraiment ce n'est pas peu de chose, et personne ne peut croire possible d'atteindre ce but dans

le temps qu'on y consacre. Il y a à peu près six fois plus d'heures allouées à l'étude du latin qu'à celle de l'anglais, et cependant on n'exige pas que les élèves *parlent* latin, comme il est exigé pour l'anglais. Or c'est précisément pour apprendre *à parler* qu'il faut du temps, du temps et encore du temps. En un an de séjour à l'étranger on apprend à parler une langue. Bien! Nous savons ce qu'on y apprend, à moins qu'on n'y étudie comme on doit le faire chez soi. Mais si pour la pratique le séjour à l'étranger offre des avantages réels et incontestables, c'est tout simplement parce que une année représente peut-être 2,000 à 3,000 heures d'exercice, tandis que les études complètes de l'athénée ne comprennent que environ 400 heures de leçons d'anglais. Et encore, si ce nombre d'heures n'était pas distribué, je dirais éparpillé, sur un espace de temps aussi long, si les 400 leçons pouvaient être données en un an, en deux tout au plus, le résultat serait beaucoup plus favorable. Mais les trois ou quatre jours qui séparent deux leçons suffisent pour effacer de l'esprit des élèves les traces de la première avant que la deuxième puisse les renforcer et continuer l'œuvre commencée.

Ce que nous avons à apprendre de la vie réelle, ce n'est donc pas qu'on doit enseigner les langues comme elle les enseigne, sans méthode, sans plan, sans suite; mais qu'il faudrait, pour obtenir un résultat pratique, plus de temps qu'on n'en consacre ordinairement à l'étude des langues modernes, et que, pour suppléer autant que possible au temps qui nous manque, il faut perfectionner la méthode d'enseignement, basée sur une connaissance approfondie des lois psychologiques, de l'état intellectuel et de la langue maternelle de l'élève et de la langue qu'il s'agit d'enseigner, contrôlée, rectifiée, orientée par l'expérience intelligente et attentive.

Le plus beau résultat pratique arrivé à ma connaissance personnelle est obtenu aux écoles moyennes (Bürgerschulen) de la ville de Brême, pour la langue anglaise. Des élèves de 13 à 14 ans, dans la troisième année d'étude, racontaient une leçon d'histoire, répondaient à des questions très-variées, en anglais, presque aussi correctement et peu s'en faut avec autant de facilité qu'ils auraient pu le faire en allemand. L'intelligent et zélé organisateur et directeur de ces écoles, à qui je demandais l'explication de ce phénomène me dit :

« Il nous faut ici une connaissance plus grande et surtout plus pratique de l'anglais que celle qu'on acquiert ordinairement dans les Bürgerschulen et même dans les Realschulen. Il faut que nos

élèves qui presque tous se destinent au commerce ou à la navigation, *parlent* et *écrivent* l'anglais en quittant notre école dont le programme ne comprend que quatre années d'étude. Or, le but étant donné et la nécessité de l'atteindre reconnu, il fallait bien accorder les moyens. Aussi nous donnons, dès la 1re année, huit leçons d'anglais par semaine. Dans la deuxième année le cours de géographie, dans la troisième le cours d'histoire sont donnés en langue anglaise. Ce sont principalement ces cours donnés en anglais qui exercent nos élèves à la pratique de ce qu'ils ont appris par principe dans les leçons d'anglais, sans que les autres matières en souffrent sensiblement ou soient sacrifiées. Ce n'est qu'au commencement que cela marche un peu plus lentement; bientôt la langue étrangère n'est plus du tout un obstacle. »

Ceci étant une question d'organisation, j'en abandonne la discussion à qui de droit. Il me suffit d'avoir défendu l'enseignement des langues contre des accusations injustes, de l'avoir averti du danger d'une fausse route où l'on voudrait l'entraîner, et d'avoir indiqué quelques moyens de satisfaire autant que possible à des demandes justes et raisonnables.

TH. HEGENER.

Bruxelles.

OBSERVATION SUR UN PASSAGE D'HORACE.

OD. III, 5, 36-38.

Malgré les nombreux travaux de critique dont les poésies d'Horace ont été l'objet, il y a encore, dans cet auteur, plus d'un passage altéré dont le texte attend une restitution définitive.

Sous ce rapport, il est à regretter que des tentatives heureusement faites par des hommes de grand jugement, de beaucoup d'érudition et connaissant bien le génie de la langue, au lieu d'être accueillies avec la faveur qu'elles méritaient, aient été abandonnées ou regardées comme non avenues.

Cette observation est applicable, entre autres, à Od. III, 5, 36-38, où Régulus déconseille au sénat romain l'échange des prisonniers avec Carthage. Toutes les éditions, sauf une seule, portent :

Si pugnat extricata densis
cerva plagis, erit ille fortis

qui perfidis se tradidit hostibus,
et Marte Poenos proteret altero
qui lora restrictis lacertis
sensit iners timuitque mortem.

Hic, unde vitam sumeret inscius (d'autres : *aptius*),
pacem duello miscuit.

A la première lecture on est surpris de ne pas voir se continuer jusqu'à la fin une période éminemment oratoire et pathétique. Ensuite, un soldat est-il lâche pour cela seul qu'il a redouté ou qu'il redoute la mort? Mais il est dans la nature humaine d'en éprouver de la crainte. Afin de pouvoir en faire un reproche de lâcheté, il faut voir dans quelle circonstance cette crainte s'est produite. Si, par exemple, des soldats ont jeté leurs armes, au milieu de la lutte, et se sont livrés à l'ennemi, pour ne pas mourir en combattant, on peut à juste titre les taxer de lâcheté.

De plus, qui est ce *hic?* Est-ce un autre que *qui lora restrictis lacertis sensit iners timuitque mortem?* Alors il y a une absurdité. Est-ce le même? Dans ce cas, la phrase devrait être continuée par *atque*. Orelli pense que *hic* est dit avec indignation. Mais tout le discours de Régulus respire l'indignation à un très-haut degré.

Enfin, les mots qui suivent, *unde vitam sumeret inscius* (ne sachant comment, ou avec quoi sauvegarder sa vie), sont d'une faiblesse de pensée que personne ne pourra manquer de sentir. La plupart des commentateurs leur font signifier plus qu'ils ne signifient réellement, en profitant pour cela des deux scolies relatives à ce passage (1).

La première de ces scolies est : *(ignarus rerum et per hoc) ignavus qui nesciret vitam viro forti de armis sperandam* (2); l'autre : *qui tanquam in pace se hostibus credidit dum se debuerat armis tueri.* Où se trouve, dans notre texte, l'idée exprimée dans la première scolie par les mots *vitam viro forti de armis sperandam,* et dans la seconde par les mots *dum se debuerat armis tueri?* Nulle part. Et cependant elle devait être dans le texte qu'avaient devant eux les auteurs de ces scolies.

Celui qui, le premier, a jeté de la lumière sur ce passage visiblement altéré et mis sur la voie d'une restitution plausible, c'est R.

(1) Scholia Horatiana ed. Fr. Pauly I p. 278.

(2) Les mots mis en parenthèse ne sont probablement pas de la même main que les mots suivants.

Bentley, cet esprit clairvoyant que G. Hermann, critique non moins judicieux, avait l'habitude de recommander comme guide principal à ceux qui étudient les lettres anciennes (1). Pour des motifs développés dans la note concernant ce passage, il donne comme texte :

> *Et Marte Poenos proteret altero,*
> *Qui lora restrictis lacertis*
> *Sensit iners timuitque mortem;*
>
> *Hinc, unde vitam sumeret aptius;*
> *Pacem et duello miscuit.*

Les mots *hinc unde vitam sumeret aptius* signifient les armes dont les soldats de Régulus auraient dû se servir pour leur salut, mais que, par crainte de succomber en les employant contre l'ennemi, ils lui ont livrées pour faire la paix au milieu du combat (2). Ce sont ces mots que les scoliastes expliquent, l'un, par *vitam viro forti de* ARMIS *sperandam;* l'autre par *dum se debuerat* ARMIS *tueri.*

La restitution du texte si heureusement commencée par Bentley a été complétée par M. F. Heimsoeth, pp. 65 et 66 de son livre : *Die Wiederherstellung der Dramen des Aeschylus.* Bonn. 1861. Ce n'est pas seulement *hic* qui, dans le texte ordinaire, est fautif; l'altération commence déjà au mot *timuit,* et cette erreur a été cause de toutes les autres. En effet, la crainte de la mort n'est pas un acte commis par les soldats, ce n'est que le motif qui les a portés à commettre l'acte coupable qui leur est reproché dans les mots *pacem duello miscuit.* Au lieu de *timuitque* Horace a probablement écrit *metuensque,* en construisant ce verbe comme l'a construit Cicéron *pro Rosc. Am.* c. 3 s. f. (3). Le véritable texte sera donc :

> *Si pugnat extricata densis*
> *cerva plagis, erit ille fortis*
>
> *qui perfidis se credidit hostibus,*
> *et Marte Poenos proteret altero*
> *qui lora restrictis lacertis*
> *sensit iners metuensque mortem*
>
> *hinc unde vitam sumeret aptius,*
> *pacem duello miscuit.*

(1) Voyez *Godofredi Hermanni opuscula* T. II, p. 263 et suiv.

(2) Contrairement au principe qui a fini plus tard par rendre les Romains maîtres du monde : *parcere subjectis et debellare superbos* (Verg. *Aen.* VI, 854).

(3) *Ut supplicia vitent, quae* A VOBIS *pro maleficiis suis* METUERE *atque horrere debent.*

C'est un usage propre aux Latins, surtout aux poëtes, que d'employer un adverbe, non pour indiquer la manière dont se fait l'action, mais pour énoncer le jugement qu'en porte l'écrivain. Les mots *unde vitam sumeret aptius,* signifient autant que *unde eum vitam sumere aptius erat.* Ovide *Her.* I, 67 a dit d'une manière analogue *utilius starent etiam nunc moenia Phoebi,* et *Tr.* V, 6, 13 *turpius ejicitur quam non admittitur hospes.* Comparez encore Hor. *Sat.* I, 10, 34; II, 2, 91; II, 4, 56, 72; *A. P.* 129.

Quant à l'imparfait du subjonctif *sumeret,* au lieu du plus-que-parfait *sumsisset,* c'est là une permutation de temps très-fréquente. M. Heimsoeth pense que *sumserat* est la véritable leçon. Il croit retrouver cet indicatif dans le DEBUERAT *armis se tueri* du second scoliaste. J'ai quelque peine à comprendre qu'il en puisse être ainsi.

La restitution proposée se recommande, non-seulement par une parfaite justesse de sens, mais encore par la beauté de la forme, résultant de la position des mots, que les anciens appelaient chiasme :

metuensque mortem hinc unde vitam sumeret aptius.

Liége.

X. PRINZ.

ÉTUDES D'ÉTYMOLOGIE FRANÇAISE.

2me Article.

LE VERBE *marcher*.

L'origine du mot *marcher* est encore enveloppée de mystère. Avant d'essayer d'y porter quelque lumière, examinons ce que les philologues ont tenté jusqu'ici pour la tirer au clair, mais constatons préalablement le fait, que l'italien *marciare,* l'espagnol *marchare,* l'allemand *marschieren* et l'anglais *to march* sont des termes empruntés du français.

Voici en premier lieu ce que nous lisons dans la *Isagoge Jacobi Sylvii in linguam gallicam* (Parisiis, 1531, p. 17) : *Marcher,* id est ambulare, a *mercari,* forte quia « Impiger extremos currit mercator ad Indos. » Cette manière de voir, qui, grammaticalement, est parfaitement acceptable, se reproduit dans Julien Tabouet, auteur d'un traité *de republica et lingua francica;* ce savant la fonde sur ce que

« mercatores semper eunt et currunt, ut lucrum faciant. » Elle est également celle du prof. Frisch, qui se prévaut de l'expression consacrée des Allemands *handel und wandel* (commerce des hommes entre eux), dans laquelle le mot *wandel,* propr. marche, allure, est traité à l'égal de *handel,* qui signifie en effet « action de traiter des affaires », puis commerce. Diez trouve à cette étymologie un grand inconvénient : c'est qu'il n'y a, en français, aucune trace d'un verbe *marcher,* qui ait, comme l'ital. *mercare,* le sens véritable du latin *mercari,* et duquel la signification « se mouvoir » eût pu se déduire (1). La transition de sens, en elle-même, ne paraît point l'arrêter. Pour nous, nous ne serions pas aussi prêt à l'admettre. Le commerce, le trafic, peut, à la vérité, éveiller l'idée de déplacement ou de mouvement; mais les deux notions ne sont pas assez corrélatives, pour qu'elles aient pu se confondre dans la même expression. Aussi bien un verbe signifiant l'opposé de *mercari,* soit « vivre de ses rentes, être retiré des affaires », aurait-il pu, en se généralisant, fournir le mot pour l'idée opposée *stare.*

Laissons *mercari* et passons à d'autres tentatives. Le même Tabouet mentionné ci-dessus, dans un autre endroit de son livre, fait dériver notre mot « a *marcha,* quae vox equum significat. » Marcher serait donc proprement aller à cheval. Ce mot *marcha* allégué par Tabouet représente la latinisation soit du celtique *march* (2), soit du vieux-haut-allemand *marach, marah* (moyen-haut-allemand *march,* allem. mod. *mähre),* signifiant cheval, et est le même qui entre dans la composition du terme *maréchal.* M. de Chevallet, dans son grand travail sur l'Origine et la formation de la langue française (t. I, p. 561), se prononce en faveur de la même opinion. Seulement, en le faisant, il a commis quelques fâcheuses bévues. D'abord il avance que *marcher* dérive directement de l'ancien allemand *marchieren,* comme si la forme même de ce verbe germanique ne trahissait pas à première vue son origine étrangère. Puis il prête à ce dernier, tout-à-fait arbitrairement, la signification de chevaucher, faire un trajet à cheval, qu'aucun lexicographe ne lui a reconnue jusqu'ici. Enfin, il écrit, sans doute pour le besoin de sa cause, *marchieren* au

(1) Le participe-subst. *marchéant,* d'où par contraction *marchant,* puis, fautivement, *marchand,* est la forme correspondante de l'ital. *mercadante* et se rapporte à un type latin *mercatare,* fréquentatif de *mercari.*

(2) D'après Wedgwood on dit dans l'île de Man *marè* et *markee* pour aller à cheval.

lieu de *marschieren*. M. le professeur Diez, sans examiner de plus près si *march,* cheval, est une étymologie probable en elle-même, la rejette, parce qu'il récuse pour le verbe *marcher,* comme n'appartenant pas au vieux fonds de la langue (?) une dérivation germanique ou celtique quelconque.

Ménage, ce grand oracle, fait fi et de *mercari* et de *marcha,* et se flatte d'avoir découvert la vérité. *Marcher,* selon lui, vient de l'ancien latin *varicare,* équarquiller, enjamber, passer un pied devant l'autre. Il ne se fait pas faute de déployer toute son érudition au sujet de ce vocable latin, mais lui, d'ordinaire si ingénieux à lier les choses les plus hétérogènes, et assez habile, p. ex., pour faire venir *dru* de *densus,* ne lâche pas un mot pour justifier la conversion de l'initiale *v* en *m*. Et dire que l'on nous sert encore de ces absurdités dans de gros livres qui ont la prétention d'en remontrer à Messieurs de l'Académie!

Roquefort se tire d'affaire par une simple définition : « *marcher*, aller dans les marches, les fréquenter. » Or *marche,* d'après lui-même, c'est l'équivalent de limite, frontière.

Diez, également, à bout de ressources, croit à la possibilité que notre verbe se soit dégagé d'une expression telle que « aller de marche en marche », employée dans la langue d'oïl (p. ex. dans Rutebœuf, I, 433) pour « faire des voyages. » Le célèbre linguiste préfère cette explication à l'opinion qui rattacherait marcher à un subst. *marche,* lequel serait une forme secondaire de *marque,* signe, pris dans l'acception de trace, vestige. Il ne pense pas que *marque* ait pu se produire sous la forme *marche,* cette permutation de *qu* et *ch* étant contraire à la langue française. Nous avouons que cette argumentation nous surprend. Au mot roman *marca* (t. I, p. 265, de son Dictionnaire, 2[me] édition) Diez ne fait aucune difficulté pour juxtaposer les deux formes françaises correspondantes *marque* et *marche,* et bien certainement, ces deux formes ne sont que des variantes dialectales d'un seul et même mot, de sorte que, aussi bien l'une que l'autre, pouvait revêtir les deux sens 1) signe, marque, trace, vestige, 2) limite, frontière. Et d'ailleurs il existait jadis aussi la forme masculine *marc, merc,* qui pouvait parfaitement bien dégager un verbe *marcher,* comme *blanc,* autre mot germanique, a fait *blanchir*. Malgré l'avis contraire de notre vénérable maître, nous pensons que de tous les modes explicatifs exposés jusqu'ici, c'est ce dernier qui, pour le sens et la lettre, est le plus vraisemblable.

Et cependant nous croyons devoir en présenter un nouveau.

Le verbe *marcher* n'est pas aussi nouveau dans la langue que Diez semble l'admettre. Ainsi nous lisons dans le Roman du Renart, v. 4692 :

> Sor le ventre li a *marchié*
> Durement li fole la pance.

Ailleurs dans le Chevalier au lion de Chrétien de Troies, au v. 949, on trouve :

> Que li chevax *marcha* le fust
> Qui tenoit la porte de fer.

Ce verbe actif *marcher* signifie ici bien positivement « appuyer, mettre le pied sur ». Et en effet, *marcher,* dans sa valeur primordiale, ne voulait dire autre chose que « faire aller les pieds, piétiner, fouler. » Cette signification a même survécu dans le parler des artisans ; encore aujourd'hui les chapeliers marchent l'étoffe d'un chapeau, les foulons marchent le drap, les briquetiers marchent la terre dans le « marcheux ». Nous disons donc que le sens originel de *marcher* n'est pas celui de l'allemand *gehen,* mais celui de l'allemand *treten,* mettre le pied. Aussi dit-on *marcher* (et non pas *aller*) sur le pied de quelqu'un (all. *einem auf den Fuss treten), marcher* sur un ver pour l'écraser (cf. all. *zer-treten* =écraser), la *marche* d'un escalier, le *marche-pied.*

Une fois cette équation *marcher=fouler* admise, on n'élèvera guère d'objection à ce que de l'idée « mettre le pied » (all. *treten)* procède naturellement celle de « faire des pas » (all. *schreiten*). Un fait remarquable vient corroborer cette filiation idéale. Le verbe anglais *to walk* (marcher) est, aucun linguiste n'en doutera, identique avec l'all. *walken,* fouler (ital. *gualcare,* vieux français *gaucher,* d'où nous est resté *gauchoir,* moulin à fouler le drap). Une transition analogue se présente du goth. *thriskan* (angl. *thresh,* all. *dreschen,* v. flam. *derschen*), batuere, quatere, au v. fr. *trescher,* danser. Et qui ne connaît le *quatit ungula campum* de Virgile?

Reste à trouver l'origine de l'ancien *marcher* dans sa signification de fouler, piétiner. Quelle qu'elle soit, on ne saurait s'empêcher de ne pas séparer ce verbe du subst. *marc,* résidu des fruits pressés, ou, pour hasarder un terme, le foulis. La langue allemande possède comme équivalent de notre *marc,* le subst. plur. *träber*. Or, évidemment, c'est un dérivé du verbe *traben,* qui signifie *concutere, conculcare,* puis — nouvel argument pour le soutien de notre cause

— trotter. Un synonyme de *träber,* que nous avons souvent entendu prononcer dans le midi de l'Allemagne, pour exprimer ce qui reste des raisins après avoir été foulés dans la cuve, le pluriel *trester,* examiné de plus près, pourrait peut-être bien aussi, malgré l'*s,* se référer à *treten,* fouler, marcher (1).

La connexité entre *marc* et *marcher* paraît, d'après ces analogies, ne pas devoir faire difficulté ; mais on peut douter sur la question de savoir, lequel des deux est le dérivé de l'autre. Pour notre part, nous sommes porté à croire que le verbe *marcher* a préexisté au subst. *marc.* La logique fait supposer que le mot-action est antérieur au mot-effet, de sorte que *marc* émane de *marcher,* comme *achat* de *achater* (vfr.), *pli* de *plier.*

Mais en définitive, si *marc* vient de *marcher* et non pas *marcher* de *marc,* où chercherons-nous le primitif du verbe *marcher,* fouler, piétiner?

Ce primitif serait-il le germanique *marc* (auj. *mark),* qui signifie la moëlle et parfois la pulpe? Bien que les teinturiers emploient aussi ce mot dans le sens de sédiment (comme le fr. *marc),* nous doutons, contrairement à l'opinion de M. Diefenbach (2), que l'on doive identifier le thème français *marc* avec le mot allemand, ce dernier exprimant plutôt la chose *non* épreinte et étant ainsi étranger à la notion essentielle du mot français. Diez, en traitant le mot *marc* dans son Dictionnaire, a, d'une manière dubitative, mis en avant le vocable gaulois *emarcum* mentionné par Pline (Hist. Nat. XIV, c. 2) et par Columelle (III, c. 2), comme désignant une espèce de vigne « mediocris vini ». Diefenbach, tout en s'abstenant d'établir l'origine de ce mot celtique, émet l'avis qu'il n'a pas de rapport avec *marc.*

En attendant meilleure information, nous aurons recours à l'hypothèse, mais à l'hypothèse raisonnable. L'existence du subst. *marcus,* marteau (Isidore), primitif de *marculus* (Martial) et de *marcellus* (Isidore) (3), nous porte à supposer dans l'ancien fonds populaire du latin, l'existence d'un verbe *marcare,* ayant le sens de frapper, marteler, fouler. Et ce serait là le type du verbe français *marcher.*

En dépit de l'assertion de quelques linguistes, qui rapportent le lat. *marcere,* être flétri, à la racine indo-germanique *mar* (=mourir,

(1) Pour notre supposition d'un thème *trest,* issu de *treten,* voy. Grimm, Deutsche Grammatik, II, p. 207 et suiv.

(2) Origines Europaeae, I, 334.

(3) Voy. Quicherat, Addenda lexicis latinis.

cf. le grec μαρ-αίνω), nous sommes disposé à le rattacher plutôt au même radical *marc* qui nous occupe. Ce qui nous confirme dans cette manière de voir, c'est que le français *flétrir* (Berrichon *flatrir*) paraît également procéder du thème *flat,* frapper, taper (1), et que l'all. *welk,* fané, flétri, accuse une parenté assez sensible avec *walken,* fouler. A cette occasion nous rappellerons que les Notae Tyronis offrent au lieu de *macerare* la forme *marcerare.*

Voici, pour terminer, l'enchaînement de nos observations. *Marcher* ne vient ni de *mercari,* ni de *march* (cheval), ni de *marche* (frontière ou signe, trace). Le sens actuel du mot s'est dégagé du sens fouler, piétiner (cf. all. *treten),* qui lui était primitivement attaché et qui reparaît encore dans certaines applications. Quant à *marcher,* piétiner, fouler, il a pour dérivé le subst. *marc,* résidu, sédiment, et provient lui-même du même thème latin *marc,* qui est au fond de *marcus,* marteau, et peut-être aussi de *marcere* et de *marcerare, macerare.*

Aug. Scheler.

Bruxelles.

MESURAGE DE TOUTE PYRAMIDE.

La mesurage de tout prisme conduit directement, par l'emploi de deux nombres auxiliaires variables et par des calculs algébriques fort élémentaires, au mesurage d'une pyramide quelconque. Mais il faut d'abord connaître l'expression de la somme S_2 des carrés des n premiers nombres entiers.

Or, si $\frac{1}{6}n(n+1)(2n+1)$ exprime la somme de n premiers termes d'une série et qu'on en retranche la somme des $n-1$ premiers, il reste nécessairement le $n$ième terme. Donc puisque ce reste est ici n^2, on voit que

$$S_2 = \frac{1}{6}n(n+1)(2n+1);$$

d'où

$$S_2 = \frac{1}{3}n^3 + \frac{1}{2}n^2 + \frac{1}{6}n = \frac{1}{3}n^3 + < n^2.$$

(1) Dans notre Dictionnaire d'étymologie française, nous faisons dériver *flétrir,* ou la vieille forme *flaistrir,* de l'anc. adj. *flaistre,* que, suivant Diez, nous rapportons à un type latin *flaccaster.* Nous avouons ne pas encore être fixé sur l'étymologie véritable de ce mot; si l'*s* dans *flaistrir* est réellement radical et non pas intercalaire, il nous faudra bien abandonner celle que nous posons ci-dessus.

Soit k un nombre constant moindre que l'unité : il est clair que $k < 1$ donne $2kn < 2n$ et $kn^2 < n^2$.

Donc $$S_2 = \frac{1}{3} n^3 + kn^2.$$

Cela posé, soient P, b et h les nombres mesures respectives de la pyramide proposée, de sa base convexe ou concave et de sa hauteur. Concevons la hauteur h divisée en un grand nombre n de parties égales à x par des plans parallèles à la base b : on a $h = nx$ et ces plans divisent P en n tranches toutes de même hauteur x numérique. Soit T la $m$ième de ces tranches à partir du sommet de la pyramide; soient a et c les mesures des deux bases parallèles de T, lesquelles sont évidemment aux distances numériques mx et $(m - 1)\,x$ du sommet de P. Ainsi l'on a

$$b : a = h^2 : m^2x^2 \quad \text{et} \quad b : c = h^2 : (m - 1)^2x^2.$$

Posant $b = rh^2$, ces deux proportions donnent

$$a = rm^2x^2 \quad \text{et} \quad c = r\,(m - 1)^2\,x^2.$$

La $m$ième tranche T est plus petite que le prisme ax ou rm^2x^3 dont elle fait partie, mais elle est plus grande que le prisme entièrement intérieur cx ou $r\,(m - 1)^2\,x^3$. Dont T n'est surpassée par le premier prisme que d'une quantité moindre que la différence des deux prismes. Et comme $m^2 - (m - 1)^2$ est moindre que $2m$ et à plus forte raison moindre que $2n$, puisque n est la plus grande valeur de m, on voit que

$$T = rx^3\,(m^2 - 2kn).$$

Posant successivement $m = 1, 2, 3, 4, 5, \ldots, n$, on aura les valeurs successives des n tranches de la pyramide; la somme de ces n valeurs exprime donc la mesure P de cette pyramide, et l'on a

$$P = rx^3\,(S_2 - 2kn^2).$$

Substituant à S_2 sa valeur $\frac{1}{3} n^3 + kn^2$ et réduisant, on trouve

$$P = \frac{1}{3} r\,(nx)^3 - kr\,(nx)^2\,x.$$

D'ailleurs, $nx = h$ et $b = rh^2$: il vient donc

$$P = \frac{1}{3}\,bh - kbx.$$

Cette égalité est vraie quel que soit le nombre entier n. Or n devenant de deux en deux fois plus grand, la $n$ième partie x de h devient au contraire de deux en deux fois plus petite, tandis que les deux nombres P et $\frac{1}{3}bh$ restent constants. Si donc le terme variable $-kbx$ était conservé dans l'égalité précédente, toujours excate, le nombre constant P serait toujours égal à un nombre variable ; chose évidemment absurde. Donc le terme $-kbx$ doit disparaître de l'expression de P, non parce qu'il est nul (il ne le sera jamais), mais uniquement parce qu'il est variable avec l'auxiliaire x, et l'on a exactement

$$P = \frac{1}{3}bh.$$

Ainsi *toute pyramide a pour mesure le tiers du produit des mesures de sa base et de sa hauteur.*

Corollaire I. — Toute pyramide est le tiers du prisme de même base et de même hauteur.

II. — Deux pyramides quelconques sont équivalentes, 1° lorsque leurs bases sont équivalentes et leurs hauteurs égales; 2° lorsque les mesures des bases sont en raison inverse des hauteurs.

III. — Le rapport de deux pyramides quelconques est le même que celui des hauteurs lorsque les bases sont équivalentes, et le même que celui des bases quand les hauteurs sont égales.

Abréviation. — On connaît différentes théories exactes du mesurage des pyramides; mais je pense que la précédente devrait figurer seule dans les éléments comme étant la plus directe et la plus générale. D'ailleurs cette théorie, déjà très-claire et très-simple, devient plus simple encore, sans qu'elle cesse d'être rigoureusement exacte, lorsque les deux nombres variables auxiliaires n et x sont d'abord supposés l'un n infiniment grand et par conséquent l'autre x infiniment petit. Alors le *principe infinitésimal,* que j'ai démontré ailleurs, faisant connaître les termes que l'on doit supprimer d'abord parce qu'ils n'ont aucune influence sur la valeur du nombre fini P cherché, abrége singulièrement les calculs pour trouver ce nombre.

En effet, d'après ce principe, on doit supprimer d'abord les

termes $+1$ dans la première expression de S_2 et supprimer le terme $-2khx^2$ dans l'expression de la $m$ième tranche T; ce qui donne

$$S_2 = \frac{1}{3} n^3 \text{ et } T = rm^2x^3.$$

De là donc $\quad P = r S_2 x^3 = \frac{1}{3} r (nx)^3 = \frac{1}{3} r h^3 = \frac{1}{3} bh.$

Ce procédé (très-abréviatif comme on voit) bien que basé sur le calcul et le principe infinitésimal, n'en est pas moins le plus élémentaire de tous : il consiste à regarder l'aire ou le volume qu'on veut mesurer comme étant la somme d'un nombre infini n de tranches parallèles, toutes de même hauteur x infiniment petite; puis à simplifier, d'après le principe infinitésimal, l'expression exacte de la $m$ième de ces tranches, ainsi que les sommes respectives des n premiers nombres entiers, de leurs carrés, de leurs cubes, etc.

Telle est la méthode infinitésimale, *par décomposition en tranches parallèles;* et cette méthode s'applique à plusieurs autres mesurages importants : elle supplée, même avec avantage parfois, au calcul intégral pour la détermination rigoureuse du nombre fini cherché.

C'est ainsi qu'on trouve directement et le plus simplement possible, 1° dans les éléments de Géométrie, les expressions exactes de plusieurs volumes de révolution et de leurs surfaces, tels que la tranche et le segment sphériques; différents genres d'anneaux autour d'axes extérieurs dans le même plan et en particulier l'anneau rond; la lunule circulaire autour de la corde commune à ses deux côtés, etc.

2° Dans la Géométrie analytique, les expressions exactes d'aires planes terminées par des lignes mixtes ou courbes, ainsi que de certains segments des volumes limités par les cinq surfaces du second ordre. On abrège, absolument comme pour la pyramide, la détermination rigoureuse du volume limité par la base et la surface courbe, soit de la voûte en plein cintre, soit de la voûte en arcs de cloître, surmontée ou surbaissée, etc.

Autre méthode infinitésimale. — Il existe deux méthodes des variables auxiliaires, suivant que l'équation finale, toujours exacte, renferme deux termes constants et un ou deux termes

variables. Cette dernière (au fond la méthode des limites qu'elle démontre) donne à la fois l'induction et la démonstration directe du théorème de mesurage.

De plus, cette seconde méthode des variables et la définition descriptive de la courbe font voir qu'on peut toujours, *sans aucune erreur finale,* considérer toute figure plane fermée, mixte ou curviligne, comme un polygone rectiligne d'une infinité de côtés chacun infiniment petit et invisible.

Cette seconde méthode infinitésimale, *par coïncidence à l'infini,* est la plus abréviative et fait passer du connu à l'inconnu immédiatement, c'est-à-dire par la voie la plus claire, la plus simple et la plus complétement exacte pour différents mesurages dans le cercle et les corps ronds.

Il en résulte, par exemple, que tout cylindre droit ou oblique se confond, pour le mesurage, avec le prisme d'une infinité de faces planes latérales, infiniment étroites et invisibles chacune. — De même, tout cône droit ou oblique quelconque n'est en réalité qu'une pyramide d'une infinité de faces planes latérales invisibles.

Enfin, c'est par les deux méthodes infinitésimales qu'on peut généraliser et rendre la plus simple possible la théorie exacte du mesurage des surfaces et des volumes de révolution. — Voir pour les développements les Mémoires ayant pour titres : *Méthode infinitésimale en Géométrie* et *Notes sur l'analyse infinitésimale,* Liége 1859 et 1861.

REMARQUE. — La limite des longueurs devenant, par exemple, de deux en deux fois plus petites ne peut être le *zéro absolu* ou l'absence de toute longueur, car la limite et la variable sont nécessairement de même nature. Cette limite est donc ici le *zéro relatif,* c'est-à-dire une longueur infiniment petite.

D'un autre côté, la méthode des limites suppose que la limite constante jouit des propriétés générales de la variable limitée; et il faut pour cela que la variable *coïncide à l'infini* avec sa limite. Donc la méthode des limites n'est en réalité que la seconde méthode infinitésimale rendue moins claire et moins simple. Celle-ci doit donc toujours être préférée à la méthode des limites pour les théories du mesurage et la détermination exacte de nombres finis inconnus.

J.-N. NOEL.

Liége, octobre 1862.

DÉMONSTRATION GÉOMÉTRIQUE

DE LA FORMULE QUI DONNE L'AIRE D'UN TRIANGLE EN FONCTION DES CÔTÉS, D'APRÈS *Héron d'Alexandrie*.

On trouve dans les extraits des manuscrits relatifs à la géométrie pratique des Grecs, publiés par M. Vincent, membre de l'Institut, la démonstration géométrique suivante de la formule

$$T = \sqrt{p(p-a)(p-b)(p-c)}$$

Soit ABC le triangle (*), I le centre du cercle inscrit D, E, F les points de contact respectifs des côtés AB, BC, AC. Prolongeons BC d'une longueur BH = AD. CH sera alors égal à la moitié du périmètre du triangle qui aura ainsi pour surface IE.CH.

Élevons au point I, IK perpendiculaire sur IC et au point B, BK perpendiculaire sur BC. Soit K le point de rencontre de ces deux perpendiculaires et L le point où IK coupe BC. Les quatre points B, C, I, K se trouvent sur une même circonférence, et les 2 triangles AID et BCK étant équiangles sont semblables, donc

$$\frac{BC}{BK} = \frac{AD}{DI} = \frac{BH}{IE}, \quad \frac{BC}{BH} = \frac{BK}{IE} = \frac{BL}{LE}$$

$$\frac{BC + BH}{BH} = \frac{BL + LE}{LE}$$

ou $$\frac{CH}{BH} = \frac{BE}{LE}, \quad \frac{\overline{CH}^2}{CH \cdot BH} = \frac{BE \cdot CE}{LE \cdot CE} = \frac{BE \cdot CE}{\overline{IE}^2}$$

donc $$\overline{IE}^2 \cdot \overline{CH}^2 = CH \cdot BH \cdot BE \cdot CE$$

et $$IE \cdot CH = T = \sqrt{CH \cdot BH \cdot BE \cdot CE}$$

Or CH est la moitié du périmètre . . . . p
BH est la moitié du périmètre moins BC. . . . $p - a$
BE est la moitié du périmètre moins AC. . . . $p - b$
CE est la moitié du périmètre moins AB. . . . $p - c$

donc $$T = \sqrt{p \cdot (p-a)(p-b)(b-c)}$$ C. Q. F. D.

On peut encore démontrer cette formule géométriquement de la manière suivante : Soit M le centre du cercle ex-inscrit dans l'angle C. Son point de contact avec BC sera le point H, les triangles semblables BMH et BIE nous donnent la proportion

(*) Le lecteur est prié de faire la figure.

$$BH : IE = MH : BE$$

d'où $$IE . MH = BH . BE \quad (1)$$

les triangles semblables CMH et CIE donnent

$$CH : CE = MH : IE$$

d'où $$CH . IE = CE . MH \quad (2)$$

multipliant membre à membre les égalités (1) et (2) nous aurons

$$CH . \overline{IE}^2 = BH . BE . CE$$

$$\overline{CH}^2 . \overline{IE}^2 = CH . BH . BE . CE$$

et enfin $$CH . IE = \sqrt{CH . BH . BE . CE}$$

ce qui démontre la formule.

A. C.

DE L'ACTION ÉDUCATIONNELLE DANS LES GYMNASES ALLEMANDS.

Dans notre dernier numéro nous avons exposé, d'après le rapport consciencieux et bien étudié de M. Gantrelle, inspecteur de l'enseignement moyen, les différentes méthodes suivies actuellement en Allemagne pour l'enseignement de l'histoire. Dans un autre ordre d'idées, une question non moins importante a aussi spécialement attiré notre attention, et nous avons jugé utile de la reproduire. La voici en entier d'après le même rapport.

Quelle est la part de l'action éducationnelle dans les gymnases allemands? Les directeurs et les professeurs ont-ils des relations régulières avec les parents?

Il en est de l'éducation comme de l'instruction, elle diffère naturellement d'après les gymnases. Tel directeur n'hésite pas à dire : C'est le côté faible de nos établissements (damit steht's noch im schlimmen), et exprime en même temps ses regrets de ce qu'il n'y a pas d'internats créés et dirigés par l'État. Tel autre se montre assez satisfait des résultats qu'on obtient; ce qu'il désirerait encore pour les rendre meilleurs, ce ne serait pas des internats, mais l'action auxiliaire des parents; bien souvent, au lieu d'être un secours, ils sont un obstacle, comme cela arrive presque partout.

Il est impossible qu'il n'y ait pas de grandes différences dans l'action éducatrice exercée par les professeurs, et j'en parlerai tantôt; il n'y en a que de très-petites dans les moyens employés qui font l'objet de prescriptions positives et pour ainsi dire matérielles. Pour répondre d'abord à la seconde question posée plus haut, je dirai tout de suite, qu'il ne paraît y avoir qu'un très-petit nombre de gymnases dont les professeurs visitent les élèves pour s'assurer s'ils travaillent

aux heures indiquées par le règlement, et que les relations régulières avec les parents, consistant en visites et en communications verbales, sont extrêmement rares. Quelques directeurs les jugent utiles; d'autres y voient de grands inconvénients, surtout quand elles ont lieu par l'intermédiaire des professeurs. Le directeur lui-même n'a le plus souvent que les relations auxquelles ses fonctions l'obligent absolument, par exemple, quand il s'agit de punitions sévères à infliger. Dans quelques gymnases, il se met régulièrement en communication avec les parents par des *bulletins* mensuels ou trimestriels, comme cela se fait chez nous. On a aussi en Allemagne, comme chez nous, des règlements qui contiennent, outre des recommandations générales, des prescriptions particulières pour régler, d'une manière positive, la conduite extérieure. Les plus détaillés se trouvent dans le Wurtemberg et dans le grand-duché de Bade. Les *études en commun*, si elles sont faites par des hommes intelligents et instruits, sont regardées par quelques-uns comme un excellent moyen d'éducation. Elles sont cependant rares en Allemagne; en Prusse, il n'y a qu'un certain nombre de gymnases catholiques qui les aient organisées pour les élèves des classes inférieures et moyennes. On doit regarder comme une exception les établissements (internats) où les professeurs et le directeur font la surveillance à tour de rôle (1), et ceux où chaque professeur fait de temps en temps une promenade avec les élèves de sa classe, ce qui lui présente l'occasion de mieux étudier le caractère de chacun (2).

Quand il s'agit d'éducation, les règles positives ne sont pas ce qu'il y a de plus important. L'éducation ne se laisse pas séparer de l'instruction, et l'on dit, avec raison, partout en Allemagne : der Unterricht muss erziehend sein. Si l'enseignement est ce qu'il doit être, il excite l'intérêt, habitue à l'attention, à l'application, à l'ordre, à la régularité dans le travail, et inspire le respect et la déférence pour le professeur; l'enseignement qui laisse à désirer est la source de beaucoup de vices et nuit toujours à la discipline. L'explication des auteurs et l'étude de l'histoire fournissent au professeur mille occasions d'exercer une salutaire influence sur la droiture du cœur comme sur la rectitude du jugement, d'inspirer l'amour de la patrie et d'enthousiasmer pour les grandes actions des ancêtres, et, en général, pour tout ce qui est *vrai*, *beau* et *bon*. Voilà ce dont tout le monde est persuadé. Il serait inutile d'entrer en des détails à cet égard. Il n'est pas jusqu'au choix des thèmes et des autres devoirs qui ne soit d'une grande importance pour l'éducation, et non pas seulement sous le rapport de la matière dont ils traitent, mais encore sous celui de la *difficulté* ou de la *facilité*. Ils doivent être choisis de manière que l'élève n'ait pas besoin d'un secours étranger, qu'il ne perde pas son temps à faire le travail plus ou moins stérile et rebutant de feuilleter son dictionnaire, mais qu'il puisse étudier avec plaisir et en employant toutes ses forces, en un mot, qu'il ne s'habitue pas, comme on dit en Allemagne, *à travailler à demi;* cela est essentiel pour son éducation au moins autant que pour son instruction. Enfin, tout doit contribuer à donner une bonne direction à l'élève, et l'éducation la mieux faite est celle qui résulte comme d'elle-même de l'ensemble des travaux, de la vie et de l'esprit des établissements.

(1) Comme à Grimma et à Schulphorta.

(2) Comme au gymnase de Darmstadt.

On comprend que tout ici dépend de ce que les Allemands nomment la *personnalité* des professeurs. L'Anglais qui a dit : Pas de prescriptions, mais des hommes (not measures, but men), a exprimé la même opinion. Il faut des hommes capables et dévoués, qui soient animés du même esprit, dont les efforts tendent vers le même but. C'est l'esprit qui anime *toute* l'institution, dit M. Deinhard, directeur à Bromberg, qui doit faire l'éducation; ce sont les professeurs qui en sont les représentants; c'est encore plus particulièrement le *directeur* qui doit pour ainsi dire résumer en sa personne l'esprit scientifique et moral d'un établissement. Par sa science, son caractère, sa conduite, tout son être enfin, il doit inspirer le respect et pouvoir servir de modèle. Il faut qu'on puisse dire de lui ce que M. Wiese dit de l'Anglais Arnold : l'influence la plus puissante qu'il exerce sur ses élèves est celle de son caractère; l'ensemble de sa *personnalité* est une exhortation irrésistible à bien faire (1).

On trouve, en Allemagne, beaucoup de ces hommes qui, par leurs qualités intellectuelles et morales, exercent la plus heureuse influence sur les établissements qu'ils dirigent ou sur les classes dans lesquelles ils enseignent. Où et comment se forment-ils? On a d'abord, pour les former, les *séminaires pédagogiques*, qui répondent à nos écoles normales. L'organisation de beaucoup d'entre eux semble parfaitement satisfaire à leur destination. Celui de Gœttingue, par exemple, a trois années d'études; comme il est la continuation du séminaire philologique, et qu'il reçoit aussi des élèves qui ont déjà passé trois années à l'université, le temps des études pour les futurs professeurs est bien plus long que chez nous. Les élèves de la première année, formant la première division, suivent, outre plusieurs autres cours, un cours spécial de deux à quatre heures par semaine, dans lequel le directeur du séminaire leur expose l'histoire de l'enseignement et tout ce qui concerne la pédagogie gymnasiale. Ils ont à faire, en outre, différentes sortes de compositions, des dissertations pédagogiques, des critiques, etc. Les élèves de la deuxième et de la troisième année forment la seconde division, à laquelle est préposé le directeur du gymnase. Ces élèves ont déjà passé tous leurs examens scientifiques et ont été trouvés assez instruits pour enseigner les branches principales du programme des gymnases. Sans

(1) *Deutsche Briefe ueber englische Erziehung. Nebst einem Anhange ueber belgische Schulen*, p. 181. J'apprécie comme il faut la haute intelligence de M. Wiese; j'aurais voulu, dans son intérêt, qu'il n'eût pas écrit son *supplément sur les écoles belges*. L'étranger qui ne connaîtrait que par ce livre les établissements d'instruction en Belgique n'en aurait qu'une idée incomplète, superficielle, quelquefois matériellement inexacte. Il est impossible que M. Wiese ait pris ses renseignements chez un ami de l'instruction donnée aux frais de l'État ou des communes; il n'a voulu visiter que des établissements libres (petits séminaires, colléges des jésuites et des joséphites), les autres n'ayant à ses yeux aucune importance. On lui avait fait accroire que *l'athénée de Tournai avait seul encore un pensionnat, et que les pensionnats de tous les autres avaient été supprimés, parce qu'il était impossible d'y maintenir la discipline!!!* Cela suffit pour juger de l'exactitude de ses renseignements. Je ne parlerai pas de la teinte de partialité, involontaire sans doute, qui est répandu sur tout le livre.

La première édition de ces *Briefe* est de 1851; la seconde, qui a paru quatre ans après, est sans changements.

négliger la partie théorique, ils s'appliquent surtout à s'initier ici à la pratique de l'enseignement. Chaque candidat doit donner douze à quatorze heures de leçons par semaine dans les classes inférieures et moyennes du gymnase. Le directeur leur explique préalablement la méthode à employer, le but à atteindre, et les met au courant de tout ce qui peut leur être utile pour réussir dans l'instruction et dans l'éducation de la jeunesse. Ils ont, en outre, à résoudre des questions pédagogiques, à faire des dissertations sur l'enseignement et des critiques ou *recensions* de livres classiques ou d'autres ouvrages qui ont quelque rapport avec l'enseignement gymnasial. Enfin, dans des *conférences* hebdomadaires, leurs travaux sont discutés, et l'on soumet à un examen sévère la manière dont chacun s'est acquitté de sa tâche dans le gymnase.

On regrette, en Allemagne, que les séminaires pédagogiques ne soient pas assez nombreux. Ceux de Gœttingue, de Berlin, de Breslau, de Halle, de Kœnigsberg (ce dernier a été seulement décrété en août 1861) sont très-loin de suffire aux besoins des gymnases du Hanovre et de la Prusse. On se plaint aussi qu'ils ne soient pas tous organisés de manière à pouvoir admettre un plus grand nombre d'élèves et former des professeurs pour toutes les branches de l'enseignement.

On a cherché à suppléer à leur insuffisance par un moyen qui donne, m'a-t-on dit, les meilleurs résultats. Ceux qui ne trouvent pas à s'instruire dans un séminaire, assistent aux lecons de maîtres renommés, et s'exercent, sous leurs yeux, aux meilleures méthodes d'enseignement et d'éducation. C'est ainsi qu'à Berlin, M. Herrig, du gymnase de Frédéric, et M. Schellbach, du gymnase de Frédéric-Guillaume, forment des professeurs, l'un pour l'enseignement des langues vivantes, l'autre pour celui des mathématiques et de la physique.

Une autre excellente institution, qui existe en Prusse depuis 1836 et dans d'autres pays depuis plus ou moins longtemps, est le *Probejahr* (*année d'épreuve*) pour les professeurs des langues anciennes. Les jeunes gens qui ont passé tous leurs examens scientifiques (pro facultate docendi), ne peuvent se présenter de suite pour l'obtention d'une place; ils doivent d'abord s'exercer à la pratique pendant une année, et donner des preuves d'habileté et d'une véritable vocation. Ils assistent aux leçons des professeurs et les remplaçent en partie; ordinairement, ils prennent huit heures par semaine; le professeur qu'ils remplacent et le directeur les visitent fréquemment, les entretiennent des méthodes d'enseignement et de la discipline, les avertissent, s'il y a lieu, de leurs erreurs, et les aident en tout de leur expérience. De cette manière, ils ne se forment pas seulement vite aux méthodes éprouvées, mais ils s'initient encore rapidement à l'esprit général qui préside à l'enseignement et à l'éducation. Quelquefois, les directeurs leur confient, pour en avoir un soin particulier, des élèves paresseux, arriérés, ou dont la conduite laisse trop à désirer. Ils ont alors à rendre compte par écrit des moyens qu'ils ont employés pour les corriger. Après un an de ce stage laborieux, ils reçoivent du directeur un certificat constatant le degré d'habileté pratique dont ils ont fait preuve dans l'enseignement et dans l'éducation. Là ne se bornent pas toujours les précautions qu'on prend contre l'incapacité, et dans la Hesse-Électorale, par exemple, l'année d'épreuve se termine par un nouvel examen sur la pédagogie et les méthodes, examen qui est suivi d'une leçon donnée en présence de trois directeurs de gymnase, lesquels jugent ainsi en dernier ressort de l'aptitude du candidat.

Il y a aussi des précautions contre la routine. Qu'il s'agisse de science ou d'éducation, il est naturel d'exiger que le professeur ne reste pas stationnaire. Pour se perfectionner, il assiste quelquefois aux leçons d'un collègue plus habile. La différence d'âge et l'amour-propre n'arrêtent pas les hommes consciencieux. Souvent, les observations qui ne peuvent manquer d'être faites à cette occasion sont discutées en présence du directeur.

On regarde comme le remède le plus efficace contre la routine, les *conférences régulières* qui ont lieu sous la présidence du directeur, et dans lesquelles on délibère sur les procédés et les méthodes d'enseignement et d'éducation, et sur tout ce qui intéresse la prospérité des études. Dans nos règlements, il est bien question de ces conférences, mais elles n'ont été utilement organisées que dans quelques établissements.

Outre les conférences entre les professeurs d'un même gymnase, il y en a, en Prusse, entre les directeurs des gymnases d'une même province. Plusieurs mois auparavant, les questions à discuter sont communiquées aux conférences des professeurs de chaque gymnase; les résultats de leurs délibérations sont soumis à la conférence des directeurs, résumés dans un rapport général et discutés de nouveau. Ces discussions et leurs résultats définitifs sont recueillis par deux secrétaires, imprimés et envoyés aux professeurs, à fin d'observations, s'il y a lieu.

On exige encore davantage de l'activité des professeurs allemands. A peu près dans tous les gymnases, un professeur est chargé d'accompagner le programme des cours d'une dissertation de son choix. Il est vrai, comme on l'a fait remarquer en Allemagne même, que la valeur scientifique de ces dissertations est quelquefois minime, et c'est pour cette raison, ajoutée à la répugnance de beaucoup de professeurs de se charger de ce travail, que, dans une réunion de directeurs, on a été d'avis de ne l'exiger que tous les trois ans. Il faut cependant ajouter, pour être juste, que bien souvent ces *programmes*, comme disent les Allemands, ont une importance incontestable, et renferment une immense science de détail qu'on chercherait en vain ailleurs.

Enfin, ce qui empêche encore les professeurs de rester stationnaires, c'est que, dans certains pays, il doivent subir de nouveaux examens pour passer à une chaire supérieure ou à la *direction* d'un gymnase.

Les enseignements à tirer de tout ce qui précède sont nombreux. Je me permets, Monsieur le Ministre, d'appeler spécialement votre attention sur les mesures qu'il y aurait peut-être à prendre pour former, mieux qu'on ne le fait aujourd'hui, nos élèves normalistes à la *pratique* de l'enseignement et de l'éducation. Il en a été, du reste, déjà question au sein du conseil de perfectionnement.

CORRESPONDANCE.

M. F. Loise, l'auteur de l'Histoire de la Poésie, nous adresse l'observation suivante au sujet du compte-rendu que nous avons fait de son livre.

« Vous prétendez, qu'en parlant de *Heliand,* j'ai pris le nom d'un poëme pour le nom d'un auteur. Si cette remarque est juste, il faut vous en prendre à M. Eichhoff, auteur du *tableau de la littérature du Nord au moyen âge* (Paris, Didier). Je lis dans ce livre, p. 147 : « Héliand, moine saxon, etc. » et à la page suivante je trouve indiqué comme suit le titre du poëme : *Heliands Evangelien-Harmonie Von Schmeller,* München 1830; ce qui veut bien dire en bon allemand : « Harmonie évangélique de Héliand, etc. et non du *Sauveur.* »

Nous avouons qu'en voyant cité le poëme en question, comme M. Eichhoff l'a intitulé, tout le monde se serait laissé induire en erreur. Car qui croirait qu'un homme d'une réputation aussi bien établie que M. Eichhoff aille tronquer le titre d'un livre? Et cependant rien n'est plus vrai. Voici le véritable titre de l'ouvrage : *Heliand. Poema saxonicum seculi noni, accurate expressum ad exemplar monacense, insertis e cottoniano londinensi supplementis, nec non adjecta lectionum varietate, nunc primum edidit J.-Andr. Schmeller. Monachi et Stuttgart, Cotta* 1830. La deuxième partie du travail de Schmeller, parue en 1840, est intitulée : « *Glossarium saxonicum e poemate Heliand inscripto* », etc. Enfin voici le titre d'une autre édition du même poëme : « *Heliand, oder das Lied vom Leben Jesu, sonst auch die altsachsische Evangelien-Harmonie von J.-R. Köne, Münster* 1855.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

Martin Martens.

Le pays vient de perdre un de ses savants les plus distingués, l'Université de Louvain, un de ses meilleurs professeurs. Nous voulons parler de M. Martens, professeur de chimie et de botanique, membre à la fois de l'Académie des sciences, lettres et arts et de celle de médecine. Voici quelques détails sur la vie et les travaux de cet homme remarquable. Ils sont extraits, pour la plupart, des discours prononcés à ses obsèques par MM. Van Beneden et Marinus, au nom des Académies susdites, et de celui qu'a prononcé, le 17 février dernier, le recteur de l'université catholique à la salle des promotions.

M. Martin Martens naquit à Maestricht, le 8 décembre 1797. Il fit les études les plus brillantes à l'athénée de cette ville. Il est d'usage,

dans cet établissement, de décerner, au sortir de la rhétorique, une couronne de fleurs, au jeune homme qui, dans tout le cours de ses humanités, a obtenu les premiers prix dans toutes les branches. M. Martens fut un des rares étudiants auxquels cette récompense exceptionnelle fut accordée. Mais s'il excellait dans toutes les parties de l'instruction, il s'appliquait avec prédilection aux sciences, sous la conduite de l'illustre Minkelers, l'inventeur du gaz à éclairage, alors professeur à Maestricht. Ses heures de recréation étaient régulièrement consacrées à faire des expériences de physique avec son condisciple Maes, qui plus tard entra dans l'ordre des jésuites et devint un physicien distingué.

Après avoir achevé ses humanités en 1814 le jeune Martens continua pendant trois ans ses études scientifiques sous la direction de Minkelers, puis il alla suivre les cours de l'université de Liége, où il fit marcher de front l'étude des sciences physiques et l'art de la médecine. Il s'y signala par la même ardeur au travail : pendant qu'il se prépare à ses derniers examens, il prend part à deux concours ouverts à Liége, l'un par la faculté de médecine, l'autre par la faculté des sciences, et ses deux mémoires sont couronnés presque en même temps. Ils sont imprimés dans les *Annales* de l'Université de Liége. Le dernier mémoire traite des analogies et des différences que présentent entre eux le calorique et la lumière, et de la possibilité d'attribuer à un même principe les phénomènes de chaleur et de lumière. D'autres se seraient reposés quelque temps. Le jeune étudiant de Maestricht ne connaît que le travail. En 1821, c'est-à-dire l'année après celle où il avait remporté deux médailles, à l'âge de 24 ans, il défendit successivement et avec un talent remarquable une dissertation inaugurale, *de combustione,* pour l'obtention du grade de docteur en sciences physiques et mathématiques (23 janvier) et une dissertation inaugurale sur la phthisie laryngée, pour le doctorat en sciences (28 juin). Il dédia cette dernière dissertation à Minkelers.

M. Martens se rend ensuite à Paris. Il a le bonheur d'y rencontrer les plus hautes illustrations ; à côté de Laennec, de Dupuytren et de Broussais, il trouve Gay-Lussac, Thénard et Biot. Il se concilia surtout l'amitié de ce dernier, qui le chargea plus d'une fois de faire des calculs très-difficiles de mécanique céleste. Puis il revient dans son pays et il s'établit comme médecin praticien dans sa ville natale. Par sa haute intelligence, de même que par la franchise et la loyauté

de ses actes, il se concilia bientôt l'estime et l'affection de ses compatriotes.

A peine établi comme médecin, il fut élu membre et secrétaire de la commission du Limbourg, et en 1823 il envoya à l'Académie de Bruxelles un mémoire de mécanique transcendante, sur les mouvements d'un fil flexible fixé par l'une de ses extrémités, pour lequel une médaille d'argent lui fut décernée.

En 1825 il fut nommé professeur de chimie et de botanique à l'école de pharmacie de Maestricht. La pratique médicale aurait largement suffi à un homme ordinaire, mais le travail de chaque jour ne suffisait pas à l'activité dévorante de M. Martens. Tout en donnant des cours gratuits de botanique à la Société des amis des sciences, des lettres et des arts, qu'il avait contribué à fonder, et en écrivant des notices détaillées pour l'annuaire publié par elle, il prend part à un concours ouvert, dans la Hollande septentrionale, sur le système médical de Broussais et défend contre ce dernier la spiritualité de l'âme dans une série d'articles imprimés dans l'*Éclaireur* de Maestricht.

L'Académie de Bruxelles mit au concours en 1833 une question pleine d'intérêt sur le chlore. M. Martens n'y tient plus. « Il faut, dit M. Van Beneden, qu'il trouve la solution des problèmes posés par l'Académie. Les travaux de laboratoire marchent de front avec les travaux de cabinet, les exigences de la clientèle et de l'enseignement. Il trouve du temps pour tout. Il oblige le chlore à lui dévoiler plusieurs de ses secrets, et envoie un beau mémoire à la classe, en réponse à cette intéressante question. Van Mons vivait encore. Grand fut l'étonnement du spirituel et savant chimiste, en parcourant les pages du manuscrit qui était soumis à son examen. A chaque page Van Mons était arrêté dans sa lecture, par la hardiesse des pensées que l'auteur inconnu du mémoire avait jetées avec profusion dans le cours de ce travail, et, cependant, Van Mons se connaissait en fait de hardiesses. Les commissaires firent, comme on le pense bien, un rapport favorable, et le mémoire fut couronné à la séance du 7 mai 1834. A l'ouverture du billet, les académiciens furent fort surpris de trouver, à côté d'eux, à Maestricht, un chimiste de premier ordre. »

Le 8 décembre 1834, sur la proposition des membres désignés à cet effet, M. Martens fut nommé correspondant de l'Académie, avec M. Mateucci, de Forli. En 1835, fatigué de l'état de gêne dans lequel

étaient tenus, depuis 1831, les habitants de Maestricht, par suite de l'état de siége et de blocus de la ville, M. Martens suivit à Louvain son ami le professeur Crahay, et vint occuper à l'Université catholique, avec le titre de professeur ordinaire, la chaire de chimie et de botanique qu'il a conservée jusqu'à la fin de sa vie. Presque en même temps qu'il commença son enseignement, l'Académie des sciences de Bruxelles lui décerna le titre de membre effectif.

« Tout le monde sut bientôt apprécier, dit M. Van Beneden, les hautes capacités du nouvel académicien. Aussi ne voit-on plus paraître ni un numéro du *Bulletin* ni un volume des *Mémoires* qui ne contienne ou une intéressante communication ou un remarquable rapport de notre savant confrère. D'abord c'est la théorie électro-chimique, sous le rapport des affinités et de la composition des corps, qui lui suggère des réflexions; plus tard ce sont des considérations sur la théorie de la pile galvanique et sur la manière dont elle opère les décompositions; plus tard encore il étudie les phénomènes de la combustion de la vapeur alcoolique autour d'un fil de platine chauffé au rouge, ou bien les matières colorantes végétales dont il veut connaître la nature. Et au milieu de tous ces travaux il trouve encore le moyen de se faire un herbier et publie avec Galleotti la description des fougères nouvelles que ce dernier a découvertes pendant son voyage au Mexique. Le Roi récompensa ses services, en le décorant de l'ordre de Léopold.

Il est assez remarquable que le premier sujet que M. Martens traita librement, est aussi celui auquel il a consacré les derniers moments de sa vie. A la séance du mois d'octobre dernier, il communiqua ses observations sur les radicaux multiples et leurs rapports avec la théorie des types, et dans une de ses dernières séances, M. Dumas a fait mention de ce travail à l'Institut de France (Académie des sciences). Dans cette même séance du mois d'octobre, M. Martens a encore fait, avec M. Kickx, son dernier rapport sur une notice de botanique présentée par M. Wesmael.

Il suffira, pour signaler l'étendue de la perte que l'Académie vient de faire, de dire que M. Martens n'a jamais manqué à une séance de la classe, si ce n'est à celle qui précéda le jour de sa mort. »

Lors de la création de l'Académie de médecine, en 1841, M. Martens fut appelé à en faire partie en qualité de membre titulaire. « Dès le principe, dit M. Marinus, il prit une part active aux travaux de la Compagnie, et il n'a cessé d'apporter son contingent de lumières

à l'élucidation des questions les plus difficiles. Nos *Mémoires* et nos *Bulletins* contiennent de lui des communications et des rapports qui témoignent de son zèle pour la science, de la droiture de son jugement, de son érudition et de ses vastes connaissances théoriques et pratiques. Il prêta un concours utile à l'élaboration des projets de loi relatifs à l'enseignement et à l'organisation médicale, dont le gouvernement avait saisi l'Académie; il fit aussi partie de la commission chargée de la rédaction de la nouvelle pharmacopée belge, et c'est, en grande partie, à sa coopération active et éclairée que cet ouvrage doit le jour. »

Ces nombreux travaux scientifiques n'empêchaient pas M. Martens d'observer la régularité la plus scrupuleuse dans son enseignement. « Pendant les vingt-huit années de son professorat, il a fallu, dit Mgr De Ram, des motifs exceptionnellement majeurs pour qu'il crût pouvoir se dispenser d'ajourner une seule de ses leçons. Je dis *ajourner,* car, lorsque dans des rares circonstances il lui arrivait de devoir omettre une leçon, il s'attachait aussitôt à rechercher, dans le programme des cours, des heures libres pour pouvoir faire des leçons supplémentaires. »

Mais cette trop énergique activité devait rapidement user sa constitution. Le vigoureux ressort de la vie s'est enfin rompu et il a succombé à une maladie dont la marche brusque et rapide a déjoué tous les efforts de l'art. Il est décédé pieusement à Louvain, le 8 février 1863.

Malgré ses nombreux titres à la reconnaissance publique, et quoique son nom fût célèbre dans une grande partie de l'Europe, M. Martens ne perdit rien de sa modestie, et si ses travaux le faisaient estimer des savants, la bonté de son caractère, la simplicité de ses manières le faisaient aimer de tous ceux qui le connaissaient. Aussi laisse-t-il après lui de longs et universels regrets.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Poëmes, paraboles, odes et études rhythmiques *par* **André Van Hasselt.** Bruxelles, Office de publicité, 1862. 1 vol. in-12 de pp. 282.

La Belgique est le pays des arts. La musique et la peinture y ont fleuri de tout temps. Mais, disent nos voisins du midi, vous ne savez pas écrire. C'est leur éternel refrain. Jusqu'à présent, il faut bien le dire, nous avons trop négligé la forme dans nos écrits en prose. Mais si la plupart de nos prosateurs visent plus

à la clarté qu'à l'élégance, nous avons des poëtes qui ne doivent rien à la nouvelle génération des versificateurs français. Parmi eux se distinguent MM. Mathieu, Van Hasselt, Benoît Quinet et Potvin. Nous examinerons bientôt la valeur de leurs œuvres. Aujourd'hui nous voulons parler du dernier recueil de M. Van Hasselt, un de nos plus grands artistes en vers.

Les *poëmes, paraboles, odes et études rhythmiques* sont fort remarquables sous le double rapport de la conception et de l'exécution. Pureté des sentiments, élévation des idées, richesse des images, harmonie des vers, toutes les qualités transcendantes de la poésie s'y déroulent avec éclat. M. Van Hasselt, le poëte de la grâce, a trouvé le grand souffle. Qu'il se tienne sur ces hauts sommets où il a porté sa muse. Suivre loin de la foule le sentier de l'idéal et puiser sa lumière aux rayons de l'éternelle beauté, ce fut de tout temps la gloire du poëte. Mais aujourd'hui plus que jamais, à une époque où l'homme absorbé dans la matière perd le goût des choses de l'esprit, la *mission de l'artiste* est d'élever l'âme du siècle au-dessus du froid égoïsme des intérêts mercantiles. M. Van Hasselt a compris cette sainte mission, et les vers où il convie les artistes à rallumer dans le cœur de l'homme les flambeaux éteints des grandes choses sont les plus beaux peut-être qui soient sortis de sa plume. La nature et l'art y ont rassemblé leur magie, comme pour récompenser le poëte d'avoir élevé si haut sa pensée.

La *mission de l'artiste* est donc à nos yeux la perle du recueil. Cette pièce fait partie d'une suite de *poëmes* dont le premier est l'*Établissement des chemins de fer en Belgique,* œuvre couronnée par l'Académie et qui a reçu quelques modifications heureuses.

La pièce intitulée : le *But de l'art* est également une des meilleures inspirations du recueil, puisée à la même source que la *Mission de l'artiste.*

Pour M. Van Hasselt

> L'art n'est pas un jeu frivole.
> . . . .
> Il faut que l'art aussi soit un enseignement.
> . . . .
> De tous les dévoûments évoquez les exemples.
> De toutes les vertus repeuplez les vieux temples.
> Faites croire, espérer, faites aimer surtout;
> Car ce mot est si grand qu'il dit et contient tout !

Au point de vue de l'art, je trouve la *Mission de l'artiste* mieux exécutée que le *But de l'art.* Là il n'y a pas un vers à changer : tout est correct et tout est grand. Ici il y a certains vers que je voudrais voir tournés d'autre façon. M. Van Hasselt qui a l'oreille façonnée à l'harmonie classique a parfois le tort de disloquer l'alexandrin à la manière de V. Hugo. Il craint la monotonie des grands vers et il brise volontiers l'hémistiche. J'admets que l'on sépare du substantif l'adjectif épithète pour le mettre en relief, comme dans ce vers de *La promenade du lion :*

> Voir passer quelque monstre *étrange* de l'enfer.

J'admettrai même tous les compléments du substantif et du verbe en tête du second hémistiche, pourvu que l'oreille et le goût n'en soient pas blessés; mais ce qui est inadmissible, ce qui réduit le vers à une ligne de douze syllabes, c'est

de couper les deux hémistiches par un mot de deux syllabes, dont l'une finit une moitié, dont l'autre commence l'autre moitié du vers :

> Qu'il les élève (les cœurs) *puis qu'il* a les ailes faites
> Pour planer dans l'azur, coupole des hauts faîtes,

ou encore,

> L'un est Assur *qui, se* croyant impérissable.

Sans doute M. V. Hugo se permet ces choses-là et bien d'autres choses encore. Mais le goût et V. Hugo ne sont pas précisément synonymes. L'art des vers doit beaucoup d'innovations au chef de l'école romantique. Mais combien de ses hardiesses seront répudiées par la postérité! Imitons le génie dans ses beautés, et celles-là sont classiques; ne l'imitons pas dans ses défauts, car c'est le côté périssable du talent.

Parmi les hardiesses de V. Hugo, après l'effacement de la césure à l'hémistiche, il faut placer les *enjambements,* quelquefois très-heureux, quand ils tombent sur un mot saillant. Mais les enjambements systématiques de l'auteur d'*Hernani* détruisent littéralement le vers. Le poëte dans ses drames faisait cela à dessein, pour rapprocher le vers de la prose. Le rapprochement s'est fait, mais l'art des vers n'y a rien gagné. V. Hugo est un modèle dans la strophe lyrique, surtout quand il emploie le vers de huit syllabes ou qu'il entrecroise les grands et les petits vers. Mais ses alexandrins aux articulations brisées ne sont plus des vers, ce sont des athlètes revenant du pugilat. M. Van Hasselt qui sait très-habilement rejeter au commencement du vers un mot à effet pousse parfois la hardiesse jusqu'à cette sorte d'enjambement romantique que je voudrais appeler *sans rime ni raison,* car dans ce cas la rime me paraît fausse et la raison d'enjamber n'existe pas.

En voici deux exemples :

> Leur âme rayonnait en elles à *travers*
> *Leur corps,* ce vêtement fait d'os et fait de chairs.
> . . . .
> Traînant le lourd fardeau de sa croix et *celui*
> *Des péchés des humains* qu'il a pris tous sur lui.

En voici un autre où la construction me semble embarrassée par la longueur de l'intercalation entre un mot et son complément :

> *Voici,* murmure alors le vieillard, *que la reine*
> *T'a vue* enfin, t'a vue, ô rose souveraine.

La première et la dernière citation sont prises au *poëme des roses,* pièce d'une invention très-originale qui, sans ces vers-là, toucherait à la perfection. Je vois encore les procédés du poëte des *Contemplations* dans l'emploi du mot *farouche* que le maître affectionne comme tous les mots *sombres, hagards, énormes, formidables, féroces, effarés.*

> Et de toutes les bouches
> Sortent des cris de haine et des rires *farouches.*
> . . . .
> . . . . ce gouffre sans fond
> Que creuse dans le temps l'éternité *farouche.*
> Mais je vais écoutant *ce que dit chaque bouche.*

Il y a peu de mots qui riment avec *farouche* et l'on s'expose à ne trouver que la *bouche,* comme *sombre* est l'inséparable compagne de l'*ombre.*

L'emploi du mot *faire* est encore de la même école.

> Le maître continue à dormir, n'écoutant
> Ni les rumeurs que *font* les tonnerres dans l'ombre,
> Ni les rugissements du lac bruyant et sombre.

Et ailleurs,

> Dormir, dormir enfin de ce sommeil profond
> Que les chevets glacés du sépulcre nous *font.*

Ceci n'est pas un blâme, c'est un signalement. M. Van Hasselt nous paraît assez riche de son propre fonds et assez maître de sa langue pour n'imiter que lui-même. Ce qu'il a de commun avec V. Hugo c'est le don de l'image qui sculpte l'idée et en fait un corps palpable aux formes précises, aux contours arrêtés. Il réussit merveilleusement à donner la vie à tous les êtres et à les faire parler entre eux, selon les procédés orientaux de métempsycose et de panthéisme littéraire mis à la mode par les poëtes de notre âge. Mais ici encore qu'il y prenne garde : ce sont là des jeux de style qui éblouissent l'imagination sans parler à notre âme.

La langue française aime trop la vérité pour se laisser prendre au piége des images fictives, et le cœur humain n'est ému que de ce qui vient du cœur. Il vaut mieux faire parler l'homme que de faire parler les arbres et les buissons. Il n'y a pas de poésie sans personnification sans doute ; mais nous aimons mieux que l'homme parle à la nature que d'entendre la nature se parler à elle-même. Le dialogue des abstractions a toujours quelque chose de factice où l'on sent trop l'intention de l'art.

> Et les fleuves, roulant aux mers leurs grandes eaux,
> S'entretiennent du Christ avec leurs longs roseaux.

Les vers sont bien faits, mais au fond qu'y a-t-il de vrai dans cette image? c'est l'artiste qui écrit, ce n'est pas le poëte. Cette observation pourrait s'appliquer à plus d'un passage des fragments du poëme *des quatre incarnations du Christ* où l'auteur a déployé un art d'invention et de versification réellement admirable, mais où l'art a souvent masqué la nature. Quoi qu'il en soit, il y a de la grandeur dans les idées et dans les sentiments, et c'est une conception très-originale que de faire prendre la parole à toutes les œuvres de la nature pour exposer le grand drame du Calvaire. Ce sujet où les impressions abondent se prête mieux à la forme dramatico-lyrique qu'à la forme épique. Il y a là de magnifiques prosopopées. Mais je préfère dans l'*Œuvre du Christ* le dialogue de Judas avec Ahasvérus, et dans la *Chute de l'empire romain* le dialogue du poëte avec l'inconnu, je préfère les *Larmes d'Ahasvérus* à l'intervention des cités et des nations et au dialogue des épées, voire même de la *Crosse de l'évêque Turpin* dans les fragments des Croisades :

> Et moi donc qui, mêlée aux lances vaillamment
> Ayant horreur du sang, assomme seulement?

Malgré les beautés d'un ordre supérieur qui étincellent dans les extraits de ce poëme, ce n'est pas là, à mon avis que se trouve la véritable originalité de notre poëte ; elle n'est pas non plus dans les *Odes,* malgré l'heureuse inspiration de la *Colonne du congrès;* elle est tout entière dans les discours en vers qu'il a appelés *poëmes,* et surtout dans les *Paraboles* et les *Études rhythmiques,* deux nouveautés qui font honneur à M. Van Hasselt.

Les *Paraboles* se distinguent par la beauté des images, le tour aisé, spirituel, ingénieux et la haute portée morale des idées qui se cachent sous le voile de l'allégorie. C'est l'apologue moins la puérilité du récit, l'apologue élevé à toute la puissance de la grande poésie dans certaines pièces, dont les plus remarquables sont le *Bonhomme politique,* le *Ver luisant,* le *Zéro,* la *Promenade du lion,* les *Flocons de neige.* La *Promenade du lion* surtout est un chef-d'œuvre. Nous regrettons que l'espace nous manque pour l'insérer ici.

Les *Études rhythmiques* sont, au point de vue de l'art, un des joyaux de la poésie appropriée à la cadence et à l'accentuation musicales. M. Van Hasselt ici est un créateur. Nul poëte avant lui n'avait porté si loin l'accentuation du vers français, formé d'iambes et d'anapestes. Jusqu'à présent on n'avait pas assez tenu compte de l'accent qui se porte toujours sur la dernière syllabe des mots dominants et suspensifs. De là de fréquentes erreurs dans la succession des temps faibles et des temps forts de la parole musicale : les compositeurs faisant tomber le frappé de la mesure sur des syllabes muettes et sans accent.

Qu'y a-t-il de moins français par exemple et de moins musical que de terminer la phrase par un son plein sur une syllabe muette? La rime féminine à la fin de la phrase est un contre-sens dans la poésie lyrique destinée au chant. M. Van Hasselt l'a compris. Si quelques-unes de ses études rhythmiques s'écartent de cette règle, c'est que l'auteur a voulu varier ses cadences et qu'il n'a songé en les écrivant qu'à la musique du vers déclamé et non chanté. M. Van Hasselt n'est pas au bout de ses combinaisons rhythmiques. Quand on est doué d'un talent si riche et si fécond, on ne doit pas se borner à ces petits riens jolis et gracieux, mais qui n'ont généralement d'autre mérite que celui de la cadence. M. Van Hasselt rendrait un grand service aux compositeurs en écrivant un *opéra* en vers rhythmés. Sans doute les formes iambiques et anapestiques conviennent mieux aux airs légers qu'aux airs graves; l'accentuation musicale diffère de l'accentuation de la parole en intensité; j'ajoute que le style des mouvements lents et larges tire sa valeur et sa puissance de l'expression plus que du rhythme. Le chanteur ne peut pas se faire l'esclave de la parole au point de n'accentuer que les dernières syllabes des mots. Mais le compositeur, même dans les mouvements les plus larges, doit nécessairement faire tomber le frappé de la mesure sur les dernières syllabes masculines et laisser au chanteur (1) le soin d'appuyer sur d'autres syllabes pour

(1) Dans les *Huguenots,* quand Duprez chantait ce récitatif : *tout nous sépare,* il prononçait tout nous sépare, et il avait musicalement raison. Dans le bel air de la *Reine de Chypre : Sur le bord de l'abîme,* etc., il y a ce vers : à mes cris, à mes pleurs ne fermez pas le ciel. Le frappé de la mesure tombe toujours sur les syllabes longues; mais dans la 1re partie de la phrase musicale le chanteur accentuera la première syllabe du mot *fermez,* et dans la 2me partie il accentuera

faire mieux pénétrer le sentiment qu'il éprouve dans l'âme de ceux qui l'écoutent. Donc en dernière analyse l'évaluation des temps dans la notation musicale sera toujours réglée sur l'accentuation de la parole, et le système rhythmique tel que M. Van Hasselt l'a mis en œuvre peut et doit s'appliquer à tous les mouvements de la mélodie.

Mais la poésie attend autre chose encore de M. Van Hasselt que des vers d'opéra. Il faut qu'il porte dans la *cantate* la variété de ses rhythmes mélodieux et qu'il élève son diapason à la hauteur des plus grandes scènes de la nature et de l'histoire.

Allons, poëte, retournez sur les sommets sans vous attarder dans la plaine à cueillir et tresser marguerites et primevères, hélas! trop tôt fanées. N'oubliez pas la *Mission de l'artiste,* que vous avez tracée en si beaux vers.

Gloire à vous, mes amis! gloire à vous, et courage!
Si notre ciel est sombre ainsi qu'un ciel d'orage,
Entretenez en vous cette sérénité
Qui donne au cœur la force, à l'âme la fierté.
Élevés au dessus des clameurs de la foule
Et des sentiers fangeux que le vulgaire foule,
Hôtes des lieux sereins qu'entoure l'infini,
Voisins des aigles et des astres, chœur béni,
Confidents de ces voix qui parlent sur les cimes,
Restez sur vos hauteurs austères et sublimes,
Et baignez votre front dans cet air doux et pur
Où l'idéal habite en son palais d'azur.
Soyez grands! soyez forts! car le siècle où nous sommes
Attend que l'art aussi se fasse entendre aux hommes,
Qu'il rallume dans nous tous les nobles instincts
L'espérance, la foi, l'amour, flambeaux éteints,
Et l'abnégation, chaque jour amoindrie,
Et le saint dévoûment à la sainte patrie;
Qu'il relève à la fois les esprits et les cœurs;
Qu'il soit l'aube promise à nos doutes moqueurs;
Qu'il fasse en notre nuit resplendir sa lumière
Et régner la pensée où règne la matière,
Et qu'il rende l'autel des faux dieux jetés bas
Au dieu du bien, du beau, du vrai, qui ne meurt pas.
Voilà la mission où le temps vous appelle;
Et vous la remplirez, car votre tâche est belle!

X.

toutes les syllabes ne fermez pas; seulement le mot *pas* où la voix se pose sera doublement accentué, ce qui revient à la formule première: ne fermez pas. Dans la romance du baryton : *A ton noble courage*, il y a cette phrase : ma mort te délîera. Le compositeur a frappé sa mesure sur *ma*. C'est une erreur; mais le chanteur a le droit d'accentuer chaque syllabe du mot *délîera*.

Urgence d'une réforme sérieuse dans notre enseignement public des humanités, *par* Fréd. Dübner. Paris, Paul Dupont, 1863. 8 pp. in-8°.

Chose singulière, les Français, dont l'esprit ardent tend vers le progrès dans toutes les manifestations de la vie humaine, sont, dans les études humanitaires, les esclaves de la tradition et de la routine. Ils sont restés complétement étrangers aux progrès de la philologie et de la pédagogie, et, pour l'enseignement des langues anciennes, ils n'emploient guère que des livres détestables. Quels guides en effet, pour l'étude du latin et du grec, que Lhomond et Burnouf, dont les ouvrages *fourmillent* d'erreurs et ne donnent aucune idée de la syntaxe ! Que dire de plusieurs éditions classiques reproduisant invariablement des textes surannés et fautifs! Que dire de ce Jardin des racines grecques de 1657 « monument de grécité frelatée et de mauvais goût » que la jeunesse de nos jours est encore tenue à apprendre par cœur ! Aussi de toutes parts on crie à la réforme et le ministre actuel de l'instruction publique est le premier à en reconnaître la nécessité et à l'appeler de tous ses vœux. Malheureusement, cette réforme rencontre des obstacles et la brochure citée ci-dessus nous donne à ce sujet de curieux détails. « Des intérêts multiples, dit M. Dübner, qui ne sont pas ceux de la chose publique ni des lettres, s'agitent autour du ministre pour rendre cette réforme aussi légère, aussi insignifiante que possible et pour sauvegarder les avantages particuliers qu'offre le *statu quo.* » De plus le zèle de M. Rouland trouve un obstacle réel. Le perfectionnement si indispensable des études humanitaires n'a pas été précédé d'améliorations *partielles,* de réformes *de détail,* et il est à craindre qu'un grand nombre de professeurs, astreints depuis de longues années à suivre des méthodes surannées et vicieuses, ne soient pas suffisamment préparés à un enseignement qui se trouve à la hauteur de la science actuelle. Et comment en serait-il autrement? L'École normale supérieure elle-même, la pépinière du professorat, se borne, pour les humanités, strictement au niveau des programmes et des méthodes actuellement en vigueur. Là, comme dans les lycées et les colléges, on n'enseigne le grec que par la méthode de Burnouf. C'est donc par l'École normale que la réforme devra commencer. Nous espérons qu'elle s'accomplira bientôt et que les efforts intelligents du ministre et du conseil impérial, aidés par les avis d'hommes d'une science et d'une expérience aussi étendues que celles de M. Dübner, seront couronnés d'un plein succès.

ACTES OFFICIELS.

La démission du sieur *Meganck,* deuxième instituteur à l'école moyenne de Louvain, est acceptée.

— Le sieur *Detournay,* curé de Manage, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour le canton de Seneffe, en remplacement du sieur Tricot décédé.

— Le sieur *Doutreloup,* prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement de la religion et de la morale à la section normale primaire établie près de l'école moyenne de Huy.

— Le sieur *Swennen,* prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Maeseyck.

— Sont nommés :

A l'école moyenne de Tongres : maître de dessin et maître de gymnastique, en remplacement du sieur Woygnet, le sieur *Johnen;*

A l'école moyenne de Diest : maître de musique, en remplacement du sieur Gilis, démissionnaire, le sieur *Forrer;*

A l'école moyenne de Soignies : surveillant, en remplacement du sieur Laurent, démissionnaire, le sieur *Gobert.*

— Le sieur *Quartier,* maître de dessin, en partage, à l'école moyenne de Nieuport, est nommé titulaire de la partie du même cours qui était confiée au sieur Vanlangenaken, appelé à d'autres fonctions.

Concours universitaire de 1862-1863. Les jurys chargés de juger les mémoires envoyés en réponse aux différentes questions sont composés comme suit :

Sciences physiques et mathématiques : MM. *Steichen,* professeur à l'école militaire, *Schmit,* professeur à l'université de Bruxelles, *Timmermans,* professeur à l'université de Gand, *de Cuyper,* professeur à l'université de Liége, *Gilbert,* professeur à l'université de Louvain.

Sciences naturelles : MM. *Stas,* professeur à l'école militaire, *Franqui,* professeur à l'université de Bruxelles, *Kékulé,* professeur à l'université de Gand, *De Koninck,* professeur à l'université de Liége, *Henry,* professeur à l'université de Louvain.

Médecine (matières spéciales) : MM. *Fleminckx,* président de l'académie royale de médecine, *Pigeolet,* professeur à l'université de Bruxelles, *Fraeys,* professeur à l'université de Gand, *Royer,* professeur à l'université de Liége, *Hubert,* professeur à l'université de Louvain.

Concours de composition musicale de 1863. Un arrêté royal du 23 février porte ce qui suit :

Art. 1er. Il sera décerné un prix de 300 francs ou une médaille en or de la même valeur, à l'auteur du poëme dont il sera fait choix pour le concours de composition musicale de 1863.

Art. 2. Le poëme devra être écrit en français ; il ne contiendra pas plus de trois morceaux de musique de caractère différent, entrecoupés de récitatifs. Le choix du sujet est abandonné à l'inspiration de l'auteur, qui pourra à son gré écrire un monologue ou introduire divers personnages en scène.

Art. 3. Les écrivains belges qui voudront concourir pour l'obtention du prix institué par le présent arrêté, adresseront, avant *le 30 avril* 1863, leur travail au secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgigue. Le manuscrit ne portera aucune indication qui puisse faire connaître l'auteur; il sera accompagné d'un billet cacheté, contenant le nom de celui-ci.

Il est interdit, sous peine d'être déchu du prix, de faire usage d'un pseudonyme. Dans ce cas, le prix serait dévolu au poëme qui suivrait immédiatement dans l'ordre de mérite.

Art. 4. Le jugement des poëmes se fera par une commission à désigner par la classe des beaux-arts de l'académie immédiatement avant l'époque qui sera indiquée par le ministre de l'intérieur pour l'ouverture du concours de composition musicale. Le poëme couronné sera envoyé au moins six jours d'avance au

ministre de l'intérieur, qui adressera au président du jury du concours les copies nécessaires aux concurrents. Le billet cacheté ne sera ouvert que lorsque les concurrents seront entrés en loge.

Le *Moniteur* fait suivre cet arrêté d'un programme assez détaillé indiquant les conditions principales auxquelles le poëme doit satisfaire, ainsi que les coupes, les rhythmes et les espèces de vers les plus favorables à l'œuvre du musicien voir le nº du 26 février).

—

Le Sénat s'est occupé, dans la séance du 11 mars, du budget de l'enseignement moyen, qu'il a voté sans changements. A cette occasion, M. Van Schoor a demandé que l'augmentation de 75,000 fr. proposée pour les athénées fût répartie en proportion des traitements des professeurs. M. le baron de Rasse a émis le vœu au contraire que les athénées de 3e et de 4e classe fussent favorisés dans la répartition. M. Forgeur, a soutenu le système proposé par M. Van Schoor, puis il a demandé incidemment que tous les préfets des études fussent appelés à leur tour au conseil de perfectionnement, avec voix *délibérative*. La séance s'est terminée de la manière suivante.

M. le ministre de l'intérieur. — La question que l'on plaide en ce moment avec beaucoup de ténacité est réellement une question bien mesquine, comme l'a fait remarquer avec raison l'honorable M. Forgeur.

Voici de quoi il s'agit : le gouvernement, d'accord avec la section centrale, a demandé une augmentation générale de crédit égale à 10 p. c. du traitement et du minerval accordés aux professeurs. Comment faut-il répartir cette somme? Là est toute la question.

Si on la répartit au marc le franc du traitement (tout le monde paraît d'accord pour écarter le minerval comme constituant un élément trop variable), l'augmentation pour tous les professeurs sera de 13 à 14 p. c. Dans mon opinion, ce n'est pas ce système qui doit être suivi; non-seulement parce qu'il créerait des écarts trop considérables entre les différents traitements, mais encore parce qu'il jetterait une perturbation complète dans le taux des traitements.

Le système le plus simple, selon moi, consiste à diviser les 75,000 fr. d'augmentation par le nombre des professeurs; j'arrive ainsi à donner à chacun d'eux une augmentation de 320 ou 325 fr.

M. Van Schoor. — Cela n'est pas juste.

M. le ministre de l'intérieur. — Eh bien, savez-vous à quel résultat vous arrivez avec votre système? C'est que pour l'athénée de Bruxelles en faveur duquel vous combattez si vaillemment.....

M. Van Schoor. — Je défends une question de principe.

M. le ministre de l'intérieur. — Mais votre système aurait pour résultat de faire obtenir à tel professeur quelques francs de plus, et voilà tout.

Eh bien, je le demande, faut-il pour de minimes différences bouleverser complétement un travail élaboré avec soin par le conseil de perfectionnement?

Faut-il rompre la gradation établies entre les différents athénées? Je ne le pense pas. Il est vrai que dans ce système de répartition certains professeurs n'auront pas autant pour 100 d'augmentation que d'autres; mais tout le monde reconnaîtra que la différence devant profiter aux plus faibles traitements, nous sommes restés fidèles au principe qui a servi de base aux augmentations de traitement sollicitées pour tous les fonctionnaires de l'État.

J'ajoute que rien n'est encore décidé; je verrai s'il ne m'est point possible de faire une exception en faveur des professeurs de l'athénée de Bruxelles, à raison de leur position exceptionnelle. Seulement je dois faire cette dernière observation, que déjà la Chambre a accordé au gouvernement assez de confiance pour lui laisser le soin de répartir entre les fonctionnaires de l'État les fonds qui lui ont été alloués.

Je tiendrai compte aussi de l'observation faite par M. Forgeur en ce qui concerne la voix délibérative des préfets des études siégeant au conseil de perfectionnement.

Je ferai cependant remarquer que les préfets des études ne sont pas les seuls membres du conseil qui se trouvent dans ce cas et que d'ailleurs cette position ne leur est faite qu'à cause de leur qualité de fonctionnaires de l'État; en donnant voix délibérative aux fonctionnaires de l'État, on pourrait croire que le gouvernement voudrait arriver, dans certains cas, au moyen de l'influence qu'il exerce sur eux, à obtenir en quelque sorte du conseil les décisions qu'il désire.

C'est le motif pour lequel on n'a pas jusqu'ici accordé voix délibérative aux préfets des études.

Je pourrais répondre encore aux observations présentées par M. de Rasse, mais je crois que cela m'entraînerait loin, et l'heure de la séance est avancée. Je remettrai donc ma réponse à une autre occasion.

NOUVELLES DIVERSES.

Association internationale pour le progrès des sciences sociales. — Concours. La question de la *moralité dans la littérature* a été longuement discutée au sein de la troisième section du congrès de Bruxelles. De brillants orateurs ont pris part au débat, qui a rempli plusieurs séances et excité un vif intérêt. Sur une proposition fortement appuyée, il a été décidé que le conseil d'administration de l'Association serait prié de faire de cette même question l'objet d'un concours. Le conseil a résolu de déférer au vœu exprimé par la troisième section. En conséquence, un concours est ouvert sur la question formulée en ces termes :

« De la moralité dans l'art.

« Par quels signes se manifeste, dans les productions de la littérature, l'affaissement du sens moral ?

« Quelles sont les causes de cet affaissement et quels en sont les résultats ?

« Par quels moyens cette déviation des esprits peut-elle être corrigée ?

« Appliquer à l'art en général les principes énoncés d'une manière particulière pour la littérature.

« Les mémoires adressés en réponse à cette question ne pourront excéder cent pages, format des *Annales de l'Association*. Les manuscrits devront être adressés au conseil avant le 15 août prochain. Ils porteront une devise répétée sur un billet cacheté renfermant l'indication du nom de l'auteur.

« Tout auteur qui se sera fait connaître sera exclu du concours.

« Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs. M. Wierts, voulant s'associer à la pensée qui a fait instituer le concours, s'engage à faire gratuitement le portrait du lauréat ou d'un membre de sa famille.

« Le Mémoire couronné sera imprimé aux frais de l'Association. Il restera la propriété de l'auteur.

« Un jury nommé par le conseil d'administration sera constitué juge du concours.

« La décision sera proclamée à l'une des séances du prochain concours. »

Le conseil d'administration rappelle aussi que trois médailles, de la valeur de deux cents francs chacune, ont été offertes par M. Dutrône, conseiller honoraire à la cour d'Amiens, pour être décernées, l'une à la *société de sobriété*, l'autre à la *société d'acclimatation*, la troisième à la *société protectrice des animaux*, qui dans l'intervalle de la première à la seconde session, se seront organisées sur les bases et avec le programme d'action reconnus comme devant être les plus efficaces.

« Les sociétés qui voudront concourir adresseront, avant le 15 août prochain, au conseil d'administration, un exemplaire de leurs statuts et règlements, ainsi qu'un compte rendu de leurs travaux. »

Jurys de gradué en lettres. Voici le résultat général des examens subis devant les jurys de gradué en lettres pendant la session de 1862.

Examen de gradué en lettres :	Inscrits.	Admis.	Non admis.	Absents.
Athénées royaux.	77	61	16	»
Colléges communaux.	22	17	5	»
Colléges patronnés.	34	18	15	1
Colléges libres et étrangers.	175	120	49	6
Études privées.	12	4	7	1
Totaux.	320	220	92	8
Examen préalable pour la pharmacie et le notariat :				
Athénées royaux.	13	10	3	»
Colléges communaux.	6	3	2	1
Colléges patronnés.	17	11	6	»
Colléges libres et étrangers.	26	16	9	1
Études privées.	8	2	5	1
Totaux.	70	42	25	3
Examen supplémentaire :				
Athénées royaux.	3	1	2	»
Colléges communaux.	2	1	1	»
Colléges patronnés.	2	1	1	»
Colléges libres et étrangers.	4	3	1	»
Études privées.	13	4	9	»
Totaux.	24	10	14	»

Nécrologie. — A l'étranger: M. *Rousselle,* ancien vice-recteur de l'Académie de Paris, inspecteur général honoraire de l'instruction publique; — M. *Léon Godard,* professeur au grand séminaire de Langres et chanoine honoraire d'Alger, auteur d'un livre intitulé: *Des principes de* 89; — Le duc *Domenico di Serradifalco,* archéologue distingué, associé de l'Institut lombard, correspondant de l'Institut de France (Académie des beaux-arts) etc.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 4. **Avril 1863.**

MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE LA GRAMMAIRE LATINE.

(Suite. — Voir la livraison de janvier.)

Les idées de Rousseau et de Basedow trouvèrent en Kant un chaleureux approbateur. Le philosophe de Kœnigsberg se fit un devoir de signaler le *Philanthropinon* à l'attention de l'Allemagne (1). A son sens, les institutions officielles laissaient à désirer sous deux rapports : la culture morale y était négligée ; l'instruction qu'on y pouvait acquérir, se résolvant en pure érudition, demeurait inféconde. Grâce à la multiplicité des règlements, l'expansion des esprits était nulle pour ainsi dire. A tout prix, il fallait lutter contre la routine, et le moyen le plus efficace, n'était-ce pas de créer des écoles modèles, pleinement indépendantes, ne relevant que de leurs directeurs responsables? Il était nécessaire, urgent même de combattre les préjugés régnants ; or des résultats palpables pourraient seuls convaincre les incrédules et démontrer l'excellence d'une pédagogie franchement et sainement philosophique. Kant était impatient : il voulait une réforme prompte et radicale, et tout imparfaits que fussent les essais de Basedow, il y voyait les symptômes précurseurs de cette ère nouvelle qu'il appelait de tous ses vœux. Il arrivera un temps, disait-il, où l'on datera les grands événements *du jour de la réforme des écoles*.

Cependant un génie de cette puissance ne pouvait rester à la remorque de Basedow ou même de Jean-Jacques. Kant médita pour son propre compte sur les conditions du développement de la personne humaine et sur les éléments du progrès social. Fidèle aux principes de sa doctrine, il exigea que la *matière* des notions fût d'abord placée sous les yeux de l'enfant, c'est-à-dire que l'éducation *intuitive* précédât toute explication, tout exercice des facultés logiques. Les faits d'abord, et ensuite les rapports, les formules. L'ob-

(1) Kuno Fischer, *Immanuel Kant,* etc. Mannheim 1860, t. II, p. 286 et suiv.

le lendemain des guerres de Napoléon, dont l'issue fut regardée comme un témoignage éclatant de la protection divine. Il y eut réaction contre le rationalisme pur, contre les froides théories : on sentit « combien peu on est avancé lorsqu'on a tout examiné, tout éclairé, tout démontré, et rejeté tout ce qui ne saurait rentrer dans le cadre étroit de certaines catégories ; on reconnut qu'un pareil système, vicieux en lui-même, l'est surtout lorsqu'il est appliqué à l'éducation ; que tout homme, mais l'enfant surtout, a besoin de foi, non d'une foi aveugle et qui ne sait pas pourquoi elle admet certains dogmes, mais d'une foi non moins fervente qu'éclairée » (1). On se demanda donc ce qu'il fallait sérieusement entendre par *humanités;* on se mit à travailler, de toutes parts, à la réforme des gymnases. La ferveur religieuse fut poussée çà et là jusqu'au mysticisme ; mais comme c'était immanquable, le temps servit de modérateur. Les plans d'études furent remaniés en sens divers, mais toujours en vue de l'idéal chrétien et national. Les gouvernements comprirent enfin qu'ils avaient le devoir de prendre l'initiative : c'est de cette période que date notamment la réorganisation des gymnases prussiens, souvent cités depuis comme modèles. Tout avait conspiré à cette régénération, et les doctrines des rétrogrades et celles des impatients. Ce fut, comme nous l'avons dit, une époque de crise, mais heureusement de crise paisible.

Laissant de côté les grands débats qui surgirent dès lors, et qui sont loin d'être terminés (2), sur la part qui doit être faite, dans les gymnases, à l'enseignement de la religion et de la morale, sur les écoles confessionnelles et sur les écoles mixtes, en un mot sur les rapports de l'Église, de l'État et de l'École, nous constatons seulement que la préoccupation dominante de l'époque à laquelle nous sommes parvenus, fut un vif désir de faire de l'instruction publique, à tous les degrés, le plus énergique stimulant du progrès national, en même temps que la sauvegarde du patriotisme et la fidèle conservatrice d'une foi éclairée. On attacha le plus grand prix

(1) Fritz, *ouv. cité*, t. III, p. 661. M. Fritz, lui-même protestant, s'occupe plus particulièrement de l'Allemagne protestante. — Cf. Friedemann, *Paränesen*, t. I, p. 256 et suiv.

(2) V. l'art. *Gymnasium, sein Verhältniss zum Christenthum* (par M. Heiland), dans l'Encycl. de Gotha ; les *Discussions de l'assemblée de Francfort* sur les rapports de l'Église et de l'École, dans le recueil de M. Reyntjens, et le livre tout récent de M. J.-B. Meyer : *Religionsbekenntniss und Schule*, Berlin, 1863, in-8°.

à l'éducation des sentiments et de la volonté, aussi bien qu'à l'éducation de l'intelligence; mais comme cela arrive d'ordinaire, les prédilections des penseurs, d'un côté, et des hommes pratiques, de l'autre, entraînèrent toutes sortes d'exagérations. Pour rester dans notre sujet, disons seulement que selon les uns, l'étude des langues anciennes ne devait être qu'un des éléments plus ou moins essentiels d'un programme *encyclopédique;* les gymnases, à les entendre, étaient moins des écoles scientifiques préparatoires que des écoles de culture générale. Dans l'opinion des autres, il fallait au contraire éviter dans les gymnases tout ce qu'on n'y saurait apprendre que d'une manière superficielle, et par conséquent n'en faire que des écoles philologiques, la philologie étant choisie par excellence comme science fondamentale et comme moyen de culture. Ainsi les uns risquèrent d'éparpiller l'attention des élèves; les autres, en cherchant à la concentrer, s'exposèrent à donner aux esprits une direction exclusive. Cependant l'instruction, pour ces derniers comme pour leurs adversaires, étant décidément un moyen d'éducation et non un but, tous concoururent sans le savoir à faire prédominer un système relativement équitable, celui qui, comme nous venons de le dire, fut officiellement sanctionné lors de la réorganisation des gymnases prussiens.

Cette réorganisation prend son point de départ dans l'instruction de 1812, concernant l'examen des *Abiturienten* (1). Ce document trace la limite supérieure des études moyennes et indique plus ou moins le chemin à parcourir pour l'atteindre. On attacha plus tard à l'étude de l'antiquité une importance éducative mieux caractérisée; mais dès ce début, il fut déjà possible de pressentir une pédagogie nouvelle. Le gymnase fut considéré, en Prusse, comme l'école préparatoire aux carrières savantes en général (médecine, jurisprudence, théologie, haut enseignement), et de ce seul principe on fit dériver tout son programme (2). On se proposa donc d'y faire naître et d'y développer l'esprit scientifique; mais on ne perdit pas de vue que les études avaient pour fin dernière de pénétrer les jeunes gens des sentiments les plus propres à les ennoblir, et de leur mettre sous les yeux l'idéal désintéressé de la perfection humaine et chrétienne.

(1) Répondant à ce que nous appelions l'examen d'élève universitaire; on dit aujourd'hui : de *gradué en lettres,* ce qui se rapproche davantage de l'institution allemande.

(2) Deinhardt, *Der Gymnasialunterricht,* etc. Hamburg, 1837, in-8°, p. 25 et suiv.

La méthode fut une sorte de compromis ou de transition entre les procédés élémentaires et l'exposé purement scientifique. On retrouve ici l'influence de Kant; dans la position intermédiaire des gymnases, c'est surtout l'éducation de l'entendement *(Verstand)* qu'on doit y avoir en vue; mais, encore une fois, sans négliger l'abondance des faits et l'aspiration vers les principes. La méthode employée dans les gymnases fut, d'après cela, à la fois historique et philosophique; mais en ceci, les anciennes doctrines des philanthropes et le rigorisme de Kant furent modifiés graduellement par les pédagogues de toutes les écoles, qui reconnurent les uns comme les autres, quoique par des motifs bien différents, combien il est nécessaire de ne jamais séparer complétement le fond de la forme (1).

La grammaire et les mathématiques furent au gymnase ce que la logique est à l'université, l'étude des catégories. On admit une fois pour toutes que les langues mortes ne pouvaient être enseignées de la même manière que la langue maternelle, dont les enfants possèdent déjà l'usage avant d'arriver à l'école. Quant à la grammaire, on convint qu'elle devait être d'abord étudiée *empiriquement,* analytiquement, dans la diversité de ses éléments et de ses formes, au moyen de chrestomathies bien faites et de cours de thèmes correspondants. Il convenait ensuite de passer à un enseignement *rationnel,* où l'on s'appuyerait sur des textes continus d'auteurs qu'on interpréterait autant que possible d'un bout à l'autre, et où l'on aurait toujours en vue l'ensemble de la grammaire, tant dans l'exposition théorique que surtout dans la traduction et les thèmes. Ainsi l'on débutait par des études vivantes, par des faits multiples, on s'adressait aux facultés intuitives, et l'on terminait par l'explication et l'application des grandes lois du langage à la pensée considérée dans sa synthèse, on s'adressait aux plus hautes facultés de l'esprit. Mais comme trait d'union, on voulut, contrairement aux principes des écoles *dissidentes* dont nous parlerons bientôt, et notamment aux principes de Jacotot, que les enfants n'apprissent pas seulement par cœur, machinalement, des mots et des règles; on s'attacha dès les classes les plus élémentaires à éveiller et à exercer la faculté de *juger;* on convia les enfants à se rendre compte de la nature

(1) Pour l'histoire des antécédents immédiats de cette réforme, on consultera utilement l'ouvrage de Niethhammer, *Der Streit des Philanthropinismus und Humanismus,* Iena, 1808, in-8°. V. aussi Lœbell, *Die Gymnasialbildung,* etc. Breslau 1821, in-12, p. 12 et suiv.

des propositions, et par conséquent du lien logique des éléments de la pensée : on entra ainsi au cœur de la syntaxe, et, comme s'exprime M. Deinhardt, on fit si bien, que le *capital* confié à la mémoire ne fut pas un *capital mort*.

Cependant, quoi qu'en aient dit ses partisans, cette méthode conservait encore, en pratique, quelque chose de sec et de formaliste, en ce qu'elle était logique par excellence, d'une manière dominante du moins, dans le domaine de l'enseignement grammatical proprement dit. Sous l'empire des théories de Becker (1), on réduisit trop l'étude du langage à une gymnastique de l'esprit; on considéra trop les formes comme des données fixes et immobiles; on se proposa, en un mot, un but trop décidément subjectif. Pour analyser avec une délicatesse raffinée les rapports et les nuances que la parole exprime, on perdit de vue l'unité vivante et organique qui s'y révèle (2). On inclina insensiblement, dans les classes supérieures, où l'enseignement prenait un caractère rationnel ou scientifique, à reconstruire philosophiquement ces édifices d'abstractions dont on avait précédemment entrevu l'inanité. On crut trouver une sorte de compensation à cette tendance en insistant sur le caractère oratoire de la langue des Romains, ou plutôt sur l'art profond qui se fait remarquer dans la rhétorique latine. L'élève du gymnase étudiera le grec, dit-on, pour apprendre à penser; le latin pour apprendre à parler (3). La grammaire latine sera l'antichambre de la rhétorique, la grammaire grecque servant plutôt de propylées à la logique formelle et

(1) V. la discussion de ces théories dans Steinthal, *Grammatik, Logik und Psychologie*. Berlin, 1855, in-8°. Becker exagéra ce principe : que le langage est l'expression de la pensée; il ne considéra la pensée qu'au point de vue logique, et il perdit de vue le caractère propre de la grammaire, en la resserrant dans les limites de son formalisme. Il était réservé à G. de Humboldt de considérer les langues comme autant d'organismes vivants.

(2) On peut voir dans Deinhardt, p. 209 et suiv., jusqu'à quel point cette analyse, très-remarquable d'ailleurs, résume toute la philosophie du langage dans l'opinion de cette école, qui en arriva à opposer nettement, jusque dans l'enseignement moyen, la science du langage à l'étude des langues et de la littérature. C'est l'abus du criticisme en pédagogie. Trop pour la pensée pure, pas assez pour la vie. On aiguise l'esprit outre mesure, au détriment de sa franche expansion; on forme des critiques, non des esprits féconds; on prend finalement la rhétorique pour l'éloquence, on prend la finesse pour le goût, le dilettantisme pour le sens littéraire, et l'on en vient plus tard à s'imaginer que le progrès et le salut du monde résident dans des formules.

(3) Deinhardt, p. 219.

à la métaphysique, à l'intelligence des catégories subjectives et des catégories objectives. Zumpt et Matthiæ conviennent pour cette dernière mission, tant leur plan est heureusement gradué en raison de ces catégories, et tant ils ont pris soin d'exposer chaque théorie au moment voulu, c'est-à-dire au moment où l'élève possède toutes les prémisses des déductions ultérieures. Mais ils laissent à désirer sous le premier rapport, parce qu'ils ne se sont pas suffisamment attachés, comme le voulait Becker, à grouper toute la syntaxe autour de la théorie de la proposition. Bref, ajoutent les représentants de ce système, nous avons pour mission, au gymnase, de conduire l'élève du jugement au raisonnement, après l'avoir fait passer de la notion au jugement. Et comme il doit pouvoir appliquer ses connaissances acquises et savoir faire usage de ses facultés, nous voulons qu'il s'exerce à parler et à écrire ce latin qu'il apprend à disséquer dans ses parties les plus intimes, lorsqu'il est initié aux chefs-d'œuvre classiques. Alors, définitivement, il pourra franchir le seuil de l'université : l'idéal sera devant lui, il ne le quittera plus des yeux, il sera fait homme...

On aurait tort, toutefois, de juger les études moyennes en Prusse, dans la période que nous traversons, d'après l'influence qu'y exercèrent les théories philosophico-grammaticales de Becker. D'abord il est juste de constater que l'organisation intérieure des gymnases différait de localité à localité, et nous savons déjà combien, quant à l'esprit des méthodes, la liberté pédagogique est grande en Allemagne, même dans les pays où l'on entasse les règlements et les prescriptions formelles. D'autre part, les hommes éminents qui réformèrent l'instruction moyenne en Prusse prirent soigneusement garde de répondre aux besoins du siècle, en faisant droit aux réclamations des réalistes. La moitié du temps total fut consacrée au latin et au grec ; une part convenable fut assignée à la religion, à la langue maternelle, à l'histoire et à la géographie; mais ce qui est plus caractéristique encore, c'est que les mathématiques et les sciences naturelles furent traitées avec la même faveur. De cette proportion et de l'influence réciproque de chaque branche d'études sur les autres, il résulta un ensemble vraiment organique, dont l'agencement et le développement fécond méritèrent l'admiration de toutes les nations civilisées (1). Ajoutons que la renaissance des

(1) Geffers, *art. cité*, « Les Suédois, les Norwégiens, les Danois, les Hollandais, les Anglais, les Français — si disposés cependant à se suffire à eux-mêmes, —

études philologiques dans le sens large que F.-A. Wolf avait fait adopter par les pédagogues les plus distingués, ne contribua pas médiocrement à contrebalancer le formalisme des purs logiciens. Cependant il est remarquable que, tandis qu'on applaudissait sur tous les points de l'Europe et même en Amérique aux efforts de la Prusse, des défiances commençaient à naître au cœur même de la place. Les vieux ferments de discorde n'étaient point encore assoupis; le réalisme pur ne se croyait pas satisfait, en présence de l'élan sans exemple des sciences physiques et de l'industrie moderne; enfin l'opposition concentra ses forces sur un point déterminé, et à vrai dire, au point de vue littéraire, elle signala dans le nouveau plan d'études une véritable inconséquence. Les *exercices de style* en langue latine devinrent son point de mire; beaucoup d'hommes sérieux firent remarquer qu'en définitive le latin avait cessé d'être la langue de la science et de la diplomatie; que le grec étant plus voisin de l'allemand et se parlant encore, on s'y exercerait avec plus de succès et non moins d'utilité; qu'à tout prendre cependant, le temps qu'on employait à écrire de mauvais latin serait plus avantageusement employé à écrire de bon français ou de bon anglais; que le français, surtout, était devenu une langue classique au même titre que les langues auxquelles la tradition réservait ce nom; que l'on était réduit, en latin, à imiter le style de l'âge d'or, exercice peu propre à favoriser le développement et l'indépendance des jeunes esprits; qu'enfin ces exercices, aussi difficiles que stériles, empêchaient qu'on eût le loisir d'acquérir une connaissance assez complète des auteurs anciens, ce qui eût été infiniment plus important. Les conservateurs répondaient qu'ils ne voulaient pas transformer les Allemands en Romains, mais qu'ils avaient horreur des études superficielles et de la manie d'écrire des livres médiocres comme il en paraissait tous les jours en Allemagne : ils disaient que les intelligences avaient besoin d'être exercées, assouplies à un genre de travail, le plus propre de tous à développer le jugement et à réaliser la mission véritable des cours d'humanités, en forçant les jeunes gens à s'assimiler jusqu'à la manière de concevoir des anciens. Les questions de méthode furent également discutées : toute l'Allemagne prit part au débat, notamment la Saxe royale; il y eut une véritable

les Américains du Nord, les Grecs, etc., jugèrent utile et nécessaire de se mettre au courant du système d'instruction moyenne intronisé en Allemagne, et d'en tirer parti pour améliorer leurs propres institutions. »

levée de boucliers contre l'abus de la grammaire et de la critique des mots isolés, dans l'explication des auteurs. Vous réduisez les textes en poussière, s'écria-t-on ; vous brisez la statue pour en étudier les détails ; vous promenez la loupe sur la surface du tableau, et vous prenez pour de la science et pour du goût vos observations de myopes. L'abus de l'analyse et des distinctions fait perdre de vue l'unité organique de la pensée ; ce n'est pas, d'ailleurs, la série des vocables qui contient à proprement parler ni qui exprime par elle-même la pensée ; la pensée est un mouvement, une fonction qui se traduit par la phrase et par la période, mais qui ne s'y traduit que pour ceux dont l'âme est attentive et entraînée, associée à l'inspiration même de l'écrivain. On déclara donc que la méthode nouvelle avait dévié en route ; qu'elle rétrogradait vers le vieux formalisme ; on remit en question l'idéal même du gymnase, la notion des humanités ; on proposa vingt amendements ; on réclama, contre les philologues purement grammairiens et logiciens, la lecture cursive, recommandée par Gesner ; les plaintes devinrent si vives et le découragement si prononcé, qu'on finit par se croire en proie à une maladie incurable. Il faut faire table rase, s'écria-t-on, il faut une réforme radicale.

On en était là, quand éclata la révolution de 1848.

Pour faire apprécier la portée réelle de ces discussions, et donner au lecteur une juste idée de l'enseignement en Prusse dans cette époque de transition, nous présenterons ici une analyse sommaire du programme publié en 1827 par M. Spilke, comme directeur du gymnase de Frédéric-Guillaume, à Berlin (1). Nous nous occuperons seulement de ce qui concerne la langue latine.

Cet établissement, dit M. Spilke, étant une école savante *(Gelehrtenschule)*, le latin, langue des savants, y a droit à la plus large part. Il réclame 8 heures par semaine dans chacune des trois classes inférieures, 10 ou 12 dans les quatre autres ; en tout, 60 à 70 heures par semaine. On suit le précepte de Luther, c'est-à-dire on attache avant tout du prix à l'enseignement grammatical, parce que l'expérience a démontré que les méthodes de Scioppius et de Mathias Gesner n'ont guère produit de bons résultats que dans l'enseignement privé. Les études latines embrassent trois degrés : l'étymologie domine d'abord, puis la syntaxe, enfin le style. La matière, puis la

(1) Neigebaur, *Die preussischen Gymnasien*, etc. Berlin, Posen et Bromberg 1835, in-8°, p. 96 et suiv.

forme, puis l'application de la forme à la matière. Il est entendu que, chemin faisant, on prend connaissance des auteurs anciens; mais la lecture qu'on en fait est graduée d'après ce plan. Ainsi, au début, l'élève ne fait attention qu'aux éléments du discours, pris séparément; ensuite il en considère la liaison logique; finalement, on lui fait remarquer l'emploi que l'art en sait faire. Il est entendu encore que les limites ne sauraient être ici nettement tranchées, c'est-à-dire que la transition d'un degré à l'autre est insensible : on tomberait sans cela dans le machinisme, dans l'immobilité de la mort. A certains égards, on fait un peu de tout dans chaque classe; mais il demeure établi que l'étymologie est l'objet principal des études en 6e et en 5e, que la 4e et les deux 3es sont des classes de syntaxe, et que la 2e et la 1e sont des écoles de style.

Dans le cours des deux premières années, on se propose un double but : la connaissance exacte, imperturbable des éléments; l'art d'en faire un usage convenable. En 6e, on va jusqu'aux verbes réguliers, inclusivement; en 5e, on répète, puis on passe aux verbes irréguliers et aux défectifs, et l'on procède à des exercices sur les formes principales, d'après Zumpt, dont la grammaire est introduite dans toutes les classes. Les conjonctions sont réservées pour plus tard, parce qu'il serait inutile de les apprendre par cœur avant de s'édifier sur leur emploi; or les explications à ce sujet appartiennent à l'enseignement syntaxique. Mais par le même motif, à mesure que l'élève étudie les formes, il faut toujours lui présenter des propositions simples où elles sont reproduites et lui en faire saisir le sens et la portée, ce qui a pour avantage d'éveiller déjà et de mettre en jeu son activité combinatoire. On lui fait aussi entrevoir la synthèse des formes, en les faisant réciter par séries dans les deux langues. Chaque semaine, particulièrement en 5e, on compose un thème latin où apparaissent les règles les plus ordinaires de la syntaxe, et qui, après correction soigneuse de la part du professeur, est transcrit dans des cahiers révisés finalement au point de vue de l'orthographe. Il n'y a rien de mécanique, selon M. Spilke, dans un tel enseignement.

En 4e, la traduction du latin en allemand absorbe quatre heures au lieu de deux, et l'étude des formes n'en prend plus que quatre, en revanche, au lieu de six. On lit un auteur facile, Cornélius Népos; l'élève prépare sa version, vient l'expliquer en classe, puis, rentré chez lui, la répète. La préparation ne consiste pas seulement à

transcrire les mots isolés et à les apprendre, mais encore à essayer de débrouiller le sens des phrases. En classe, tout le monde est tenu en haleine par le croisement imprévu des interrogations; personne n'a ses notes sous les yeux, et les questions portent surtout sur la recherche des constructions, sur les liaisons des mots, sur la dépendance des propositions : le professeur trouve ici cent occasions de faire réfléchir les élèves et de les mettre à même de redresser spontanément les erreurs qu'ils ont commises en se préparant. La traduction est aussi littérale que possible, et l'on repousse impitoyablement toute expression ou toute manière de penser en désaccord avec le génie latin du texte; ce travail terminé, les élèves sont invités à interpréter l'ensemble du passage dans des termes plus appropriés au caractère de la langue allemande. On attache la plus grande importance à mettre en regard l'une de l'autre ces deux traductions. Le professeur se livre alors à une nouvelle étude du morceau expliqué, au point de vue grammatical. C'est ici que son talent peut se produire, c'est-à-dire qu'il est appelé à remémorer toutes les règles de la syntaxe, en montrant comment l'auteur les a lui-même appliquées. Zumpt étant un peu abstrait, il le simplifie par des dictées, dont les élèves ont ensuite à rendre compte. L'expérience seule peut lui apprendre jusqu'où il doit aller; car il n'y a rien de plus difficile peut-être, ajoute M. Spilke, que de déterminer d'avance ce qui doit entrer dans une grammaire élémentaire. L'élève retourne à la maison pour y écrire sa version ; pendant la classe il n'a pu prendre des notes, car on a exigé de lui son attention entière; on peut juger ainsi du profit qu'il a retiré de la leçon. Quant aux thèmes, le professeur les rédige lui-même et les gradue en raison des progrès de sa classe. Il a soin de présenter chaque fois sous une forme nouvelle l'application des règles que l'auteur expliqué a déjà rendues familières; il prend aussi son point de départ, à l'occasion, dans le texte de cet auteur, en modifiant l'allure du discours. L'élève apporte son thème; le professeur souligne les fautes, et quand elles sont corrigées en classe, l'élève en prend note dans un cahier spécial *(Fehlerbuch)*, où il inscrit également les observations auxquelles elles ont donné lieu. Naturellement ce cahier est revu et corrigé lui-même. Enfin l'enseignement de la 4e est complété par la répétion générale de la lexigraphie; l'élève n'avancera que si l'on est parfaitement sûr qu'il ne laisse plus rien à désirer sous ce rapport.

Les mêmes procédés sont employés dans les deux divisions de

la 3e, à cela près que la lecture des auteurs réclame proportionnellement plus de temps; on y donne six heures par semaine, et trois ou quatre seulement aux exercices grammaticaux. César est l'auteur principal dans la première de ces deux années, Quinte-Curce dans la seconde; quatre heures sont consacrées à chacun d'eux; on exige que l'élève se familiarise avec leur style, et ainsi avec la construction de la phrase et de la période latines; c'est déjà une préparation à l'enseignement des classes supérieures. Ensuite, en étudiant beaucoup le même auteur, on s'initie plus sûrement aux secrets du langage. Les poètes commencent à se montrer : on lit les Métamorphoses d'Ovide et l'on en prend occasion pour expliquer les règles de la prosodie; il y a aussi quelques exercices pratiques de versification. L'attention des élèves est particulièrement dirigée sur la différence du langage poétique et de la prose; il apprend ainsi à connaître les tropes. Une simple analyse grammaticale ne suffirait plus : on s'exerce, soit de vive voix, soit par écrit, à rendre en prose ce qu'on a lu en vers.

Enfin, dans la 2e et la 1e, l'enseignement prend un caractère plus scientifique; on distingue les synonymes, on fait saisir les nuances des particules, on constate la concordance des temps; en un mot, on approfondit la grammaire et on s'initie à la manière de chaque écrivain qu'on explique. L'ensemble d'un morceau n'est jamais perdu de vue; le ton même de l'auteur, les différents genres littéraires sont pris en considération, la lecture à haute voix devient une lecture expressive. On s'occupe de syntaxe, mais dans un sens plus élevé : la proposition n'est plus seulement considérée comme un *fait* grammatical, mais on en recherche, pour ainsi parler, la raison philosophique; on examine les différents aspects de la pensée elle-même. Le rhythme et l'harmonie de la période, d'autre part, ne sont point négligés. Les exercices pratiques sont des plus variés. Voici un récit en langue allemande, il faut le reproduire en latin; voici une pensée à rendre immédiatement dans la même langue, sous plusieurs formes différentes; voici des discussions à soutenir, des jugements à porter, toujours en latin, sur un fait historique, sur la conduite d'un personnage. Si la dissertation est écrite, le professeur la corrige et prend au besoin l'auteur à partie, etc. Les auteurs sont, pour la seconde, Cicéron, Tite-Live et Virgile; pour la première, Cicéron, Térence, Horace, et vers la fin quelques morceaux de Tacite, qu'il faut rendre en bon style allemand. Ajoutons que l'interprétation de certains auteurs se fait elle-même en langue latine.

Si la lecture cursive n'est pas pratiquée dans les classes, elle est, dans certains établissements (1), recommandée aux élèves, qui complètent leur instruction à domicile, par des études privées, essentiellement attrayantes. La sévérité des leçons classiques est tempérée par ces délassements studieux qui, librement goûtés, offrent aux esprits actifs, un aliment inépuisable et inspirent le goût de la belle antiquité. Les professeurs n'interviennent ici qu'à titre de conseillers; ils signalent aux rhétoriciens, p. ex., les discours de Cicéron, les traités des *Offices, De naturâ deorum,* le *Brutus;* Tite-Live, Velleius Paterculus, les petits écrits de Tacite, les *Fastes* d'Ovide, Térence, Virgile, les tragédies de Sénèque; les élèves de seconde et de troisième ont également des listes d'auteurs à leur portée. Loin de contenir leur curiosité, on l'éveille au contraire, mais on prend soin de la diriger toujours vers l'objet principal; il s'agit, bien entendu, des jeunes gens *capables :* les autres sont prémunis au contraire contre toute distraction de nature à retarder leurs études ou à leur faire prendre un caractère superficiel. Les vastes domaines de la critique, de la philosophie, de l'histoire, de la poésie, des antiquités s'ouvrent ainsi devant les néophytes dignes d'y pénétrer; le vœu des philologues réformateurs est accompli, et la jeunesse universitaire s'élance avec enthousiasme et d'un pas ferme à la poursuite de son noble idéal, l'esprit nourri de fortes lectures, le cœur ouvert à toutes les impressions salutaires, la volonté dirigée par les grands exemples des anciens...

Nous pourrions citer une foule de dispositions générales ou locales, qui témoignent des efforts tentés en Prusse pour vivifier les études humanitaires en faisant servir les auteurs classiques, par exemple, aux études d'histoire et de géographie (2). Cependant, tout en adoptant ce principe, il faut prendre garde à l'abus de l'érudition. On finit par le reconnaître : il y a un milieu à garder. M. Matter a constaté dans les gymnases, peu de temps avant 1848, « des tendances plus vivantes, plus progressives, plus propres au développement spontané de l'élève » (3). Jusque dans les classes élémentaires, on pouvait constater ce revirement.

D'un autre côté « les exercices les plus assujettissants pour l'esprit,

(1) V. le programme de Stralsund pour 1827, dans Neigebaur, *ouv. cité,* p. 89.

(2) V. entre autres Neigebaur, p. 172, cf. Brauns et Theobald, *Statistiches Handbuch der deutschen Gymnasien.* Cassel 1857, in-8°, t. I, *passim.*

(3) *Ouv. cité,* t. II, p. 93.

la version et le thème, épreuves fécondes quand elles sont pratiquées avec mesure, prenaient moins de temps, et l'explication, qui donne plus de liberté à l'intelligence, en prenait davantage. Moins minutieuse, plus rapide et plus large qu'autrefois, elle s'attachait plus à saisir les textes qu'à polir l'interprétation » (1). On s'attachait plutôt néanmoins à former des philologues, des orateurs et des historiens, qu'à préparer des écrivains et des orateurs. L'élève allemand est plus versé dans les auteurs, dit encore M. Matter, mais il est plus timide; l'élève français interprète les textes avec plus d'élégance; il écrit mieux et il parle avec plus de distinction. N'est-ce pas que l'idéal allemand, dans le Nord du moins, est trop exclusivement dialectique, qu'on songe trop outre Rhin à examiner la raison de tout et à remonter des développements à l'origine? La France est moins spéculative, elle est plus positive et plus dogmatique, plus confiante et plus pratique par conséquent : ces simples observations font ressortir les avantages et les inconvénients de l'*orthodoxie* prussienne; si elles ne justifient pas à tous égards l'opposition radicale de 1848, elles la font du moins comprendre.

L'influence des philologues réformateurs d'une part, de l'autre celle de la philosophie critique avaient donc régénéré les études, mais l'expérience signalait de nouvelles lacunes à combler. On découvrit tout à coup, au moment de la révolution, que « le premier besoin d'un pays constitutionnel était d'avoir de bons orateurs. » On cria haro sur les méthodes en vigueur et sur toutes les traditions scolaires; on se jeta à corps perdu dans les doctrines les plus opposées au génie de l'Allemagne, on essaya même de ressusciter le jacotisme (2). D'autres, plus sages et sincèrement amis des fortes études, estimèrent cependant, nous l'avons déjà dit, qu'il fallait inaugurer un système tout nouveau; le cri de *réforme* éclata de toutes parts. Mais pour bien comprendre cette situation nouvelle et pour juger avec équité les hommes et les choses, il importe de passer préalablement en revue, à grands traits, les doctrines des écoles *dissidentes*.

ALPHONSE LE ROY.

(La suite prochainement.)

(1) *Ibid.*

(2) J. Preis, *Die Licht- und Schattenseiten des preussischen und deutschen Schulwesens.* Lissa 1849, in-8°.

QUESTIONS D'ALGÈBRE.

ÉQUATIONS DU PREMIER DEGRÉ A UNE INCONNUE, ET ÉQUATIONS QUI, SANS ÊTRE DU PREMIER DEGRÉ, PEUVENT SE RAMENER A LA FORME

$$ax + b = a'x + b'.$$

(Suite).

42. Résoudre : $\sqrt[3]{(10x + 35)} - 1 = 4.$

Isolons le terme de forme irrationnelle,

$$\sqrt[3]{(10x + 35)} = 5;$$

Élevons chaque membre au cube pour faire disparaître l'irrationnalité,

$$10x + 35 = 125;$$
$$x = 9. \qquad \text{Solution à vérifier.}$$

Voir la restriction énoncée au n° 46.

—

43. Résoudre : $\sqrt[5]{9x - 4} + 6 = 8.$

Isolons le radical $\sqrt[5]{9x - 4} = 2.$

Élevons les deux membres à la cinquième puissance pour faire évanouir le radical

$$9x - 4 = 32,$$
$$x = 4. \qquad \text{Solution à vérifier.}$$

Voir la restriction énoncée au n° 46.

Exercices.

44. $\sqrt{4x + 21} = 5.$ $(x = 1)$

45. $\sqrt[3]{2x + 28} - 1 = 3.$ $(x = 18)$

—

46. Résoudre : $\sqrt{x + 16} = 2 + \sqrt{x}.$ Eq. n° (1)

Élevons les deux membres au carré

$$x + 16 = 4 + 4\sqrt{x} + x, \qquad \text{Eq. n° (2)}$$

Isolons le radical $3 = \sqrt{x},$

Élevons au carré $x = 9.$

Avant d'affirmer que $x = 9$ satisfait à l'équation (1) proposée, la vérification est indispensable. En effet, l'équation (2) est plus générale que l'équation (1). Les valeurs qui vérifient (1), vérifient (2). Mais celles qui vérifient (2), pourraient ne pas vérifier (1).

(Dans cette équation, $\sqrt{x+16}$ et $\sqrt{x}$ désignent des nombres positifs : nous ne tiendrons pas compte, dans ce chapitre, de la double valeur qu'on peut attribuer aux quantités affectées d'un radical à un indice pair.)

Exercices.

47. $$\sqrt{x-32} = 16 - \sqrt{x}. \qquad (x = 81)$$

48. $$\sqrt{(4x+21)} = 2\sqrt{x} + 1. \qquad (x = 25)$$

49. $$a\sqrt[3]{(bx-c)} = d\sqrt[3]{(ex+fx-g)}. \qquad \left(x = \frac{a^3c - d^3g}{a^3b - d^3(e+f)}\right)$$

50. $$\sqrt[m]{(a+x)} = \sqrt[2m]{x^2+5ax+b^2}. \qquad \left(x = \frac{a^2 - b^2}{3a}\right)$$

51. $$\sqrt{15+x} = 3 + \sqrt{x}. \qquad (x = 1)$$

52. $$\sqrt{x+40} = 10 - \sqrt{x}. \qquad (x = 9)$$

—

53. Résoudre : $$\sqrt[3]{(a^2+c)} = \sqrt[4]{\left(\frac{a^2+c}{d.(x+b)}\right)}.$$

Ce qui peut s'écrire :

$$\sqrt[3]{(a^2+c)} = \frac{\sqrt[4]{(a^2+c)}}{\sqrt[4]{d(x+b)}};$$

$$\sqrt[4]{d(x+b)} = \frac{\sqrt[4]{(a^2+c)}}{\sqrt[3]{(a^2+c)}};$$

Élevons chaque membre à la quatrième puissance,

$$d(x+b) = \frac{a^2+c}{(\sqrt[3]{(a^2+c)})^4};$$

Élevons au cube la racine cubique du numérateur,

$$d\,(x+b)=\frac{(\sqrt[3]{(a^2+c)})^3}{(\sqrt[3]{(a^2+c)})^4}\;;$$

Simplifions le second membre,

$$d\,(x+b)=\sqrt[3]{\frac{(a^2+c)^3}{(a^2+c)^4}}=\sqrt[3]{\frac{1}{(a^2+c)}}=\frac{1}{\sqrt[3]{(a^2+c)}}\;;$$

$$x=\frac{1}{d\sqrt[3]{(a^2+c)}}-b.$$

—

54. Résoudre : $a+b\sqrt[m]{(x+d)}=c.$

Isolons le radical,

$$b\sqrt[m]{(x+d)}=c-a\,;$$

Divisons par b, puis élevons à la puissance m,

$$x+d=\left(\frac{c-a}{b}\right)^m\;;$$

$$x=\left(\frac{c-a}{b}\right)^m-d.$$

—

55. Résoudre : $\dfrac{\sqrt{9x}-4}{\sqrt{x}+2}=\dfrac{15+\sqrt{9x}}{\sqrt{x}+40}.$

Multiplions les 2 membres par $(\sqrt{x}+2)\,(\sqrt{x}+40)$,

$$(3\sqrt{x}-4)\,(\sqrt{x}+40)=(3\sqrt{x}+15)\,(\sqrt{x}+2);$$

Effectuons les opérations indiquées,

$$3x+116\sqrt{x}-160=3x+21\sqrt{x}+30;$$

Réduisons

$$\sqrt{x}=2,$$

$$x=4.$$

Exercices.

56. $\dfrac{\sqrt{x}+\sqrt{b}}{\sqrt{x}-\sqrt{b}}=\dfrac{a}{b}.$ $\quad\left(x=b\,.\left(\dfrac{a+b}{a-b}\right)^2\right)$

57. $$\frac{\sqrt{6x}-2}{\sqrt{6x}+2}=\frac{4\sqrt{6x}-9}{4\sqrt{6x}+6}. \qquad (x=6)$$

58. $$\frac{\sqrt{x}+12}{\sqrt{x}+2}=\frac{\sqrt{x}+15}{\sqrt{x}+3}. \qquad (x=9)$$

59. $$\frac{\sqrt{x}+2a}{\sqrt{x}+b}=\frac{\sqrt{x}+4a}{\sqrt{x}+3b}. \qquad (x=(\frac{ab}{a-b})^2)$$

60. $$\frac{\sqrt{ax}-b}{\sqrt{ax}+b}=\frac{3\sqrt{ax}-2b}{3\sqrt{ax}+5b}. \qquad (x=\frac{9b^2}{a})$$

—

61. Résoudre : $$\frac{5x-9}{\sqrt{5x}+3}-1=\frac{\sqrt{5x}-3}{2}.$$

Le numérateur du 1er terme est divisible par le dénominateur :

Simplifions $$\sqrt{5x}-3-1=\frac{\sqrt{5x}-3}{2}.$$

Réduisons $$\sqrt{5x}=5,$$
$$5x=25,$$
$$x=5.$$

Exercices.

62. $$\frac{ax-b^2}{\sqrt{ax}+b}=c+\frac{\sqrt{ax}-b}{c}. \qquad (x=\frac{1}{a}.(b+\frac{c^2}{c-1})^2)$$

63. $$\frac{3x-1}{\sqrt{3x}+1}=1+\frac{\sqrt{3x}-1}{2}. \qquad (x=3)$$

64. $$2x+2\sqrt{a^2+x^2}=\frac{5a^2}{\sqrt{a^2+x^2}}. \qquad (x=\frac{3a}{4})$$

—

65. Résoudre : $x=\sqrt{1+\sqrt{x^4-x^2}}+1$

Isolons la quantité de forme irrationnelle,

$$x-1=\sqrt{1+\sqrt{x^4-x^2}};$$

Élevons au carré,

$$x^2-2x+1=1+\sqrt{x^4-x^2},$$
$$x^2-2x=\sqrt{x^4-x^2};$$

Élevons au carré,

$$x^4 - 4x^3 + 4x^2 = x^4 - x^2,$$
$$- 4x^3 + 4x^2 = - x^2;$$

Supprimons le facteur $-x^2$ commun à tous les termes :

$$4x - 4 = 1,$$
$$4x = 5,$$
$$x = \frac{5}{4}.$$

Exercices.

66. $x = \sqrt{a^2 + x\sqrt{(b^2 + x^2)}} - a.$ $\left(x = \frac{b^2 - 4a^2}{4a}\right)$

67. $x = \sqrt{x^2 - a\sqrt{a^2 + x^2}} - a.$ $\left(x = -\frac{4a}{3}\right)$

68. $\sqrt{1 + x\sqrt{x^2 + 12}} = 1 + x.$ $(x = 2)$

69. $\sqrt{x} + \sqrt{x - 9} = \frac{36}{\sqrt{x - 9}}.$ $(x = 25)$

70. $\sqrt{2 + x} + \sqrt{x} = \frac{4}{\sqrt{2 + x}}.$ $\left(x = \frac{2}{3}\right)$

71. $\sqrt{a + x} - \sqrt{\frac{a}{a + x}} = \sqrt{2a + x}.$ $\left(x = \frac{(1 - a - 2\sqrt{a})\sqrt{a}}{\sqrt{a} + 2}\right)$

—

72. Résoudre : $\frac{ax}{b}\sqrt{c^2x^2 + d^2} + \frac{acx^2}{b} = ex.$

Divisons tous les termes par $\frac{x}{b}$,

$$a\sqrt{c^2x^2 + d^2} + acx = be,$$
$$a\sqrt{c^2x^2 + d^2} = be - acx,$$
$$a^2c^2x^2 + a^2d^2 = b^2e^2 - 2abcex + a^2c^2x^2,$$
$$x = \frac{b^2e^2 - a^2d^2}{2abce}.$$

—

73. Résoudre : $\frac{\sqrt{a + x} + \sqrt{a - x}}{\sqrt{a + x} - \sqrt{a - x}} = \sqrt{b}.$

Si l'on chasse le dénominateur, il y aura 2 radicaux dans le 2me membre; tandis que si l'on rend le dénominateur rationnel, en multipliant le numérateur et le dénominateur par $(\sqrt{a+x}+\sqrt{a-x})$,

il vient : $$\frac{a+x+a-x+2\sqrt{a^2-x^2}}{a+x-a+x}=\sqrt{b}\,;$$

Réduisant $$\frac{a+\sqrt{a^2-x^2}}{x}=\sqrt{b}\,,$$

$$\sqrt{a^2-x^2}=x\sqrt{b}-a,$$

$$a^2-x^2=bx^2-2a\sqrt{b}\,.\,x+a^2,$$

$$-x=bx-2a\sqrt{b}\,,$$

$$bx+x=2a\sqrt{b}\,,$$

$$x=\frac{2a\sqrt{b}}{b+1}.$$

—

74. Résoudre : $$\frac{1}{x}+\frac{1}{a}=\sqrt{\frac{1}{a^2}+\sqrt{\frac{1}{a^2x^2}+\frac{1}{x^4}}}\,.$$

Élevons au carré

$$\frac{1}{x^2}+\frac{2}{ax}+\frac{1}{a^2}=\frac{1}{a^2}+\sqrt{\frac{1}{a^2x^2}+\frac{1}{x^4}}\,,$$

$$\frac{1}{x^2}+\frac{2}{ax}=\sqrt{\frac{1}{a^2x^2}+\frac{1}{x^4}}\,;$$

Supprimons le facteur $\frac{1}{x}$ commun à tous les termes,

$$\frac{1}{x}+\frac{2}{a}=\sqrt{\frac{1}{a^2}+\frac{1}{x^2}}\,;$$

Élevons au carré

$$\frac{1}{x^2}+\frac{4}{ax}+\frac{4}{a^2}=\frac{1}{a^2}+\frac{1}{x^2}\,,$$

$$\frac{4}{ax}=-\frac{3}{a^2}\,,$$

$$\frac{4}{x} = -\frac{3}{a},$$

$$4a = -3x,$$

$$x = -\frac{4a}{3}.$$

—

75. Résoudre: $\sqrt{x+\sqrt{x}} - \sqrt{x-\sqrt{x}} = \frac{3}{2}\sqrt{\frac{x}{x+\sqrt{x}}}$

Multiplions par $\sqrt{x+\sqrt{x}}$,

$$x+\sqrt{x} - \sqrt{x^2-x} = \frac{3\sqrt{x}}{2};$$

Transposons

$$x - \frac{\sqrt{x}}{2} = \sqrt{x^2-x};$$

Divisons par $\sqrt{x}$,

$$\sqrt{x} - \frac{1}{2} = \sqrt{x-1};$$

Élevons au carré

$$x - \sqrt{x} + \frac{1}{4} = x - 1,$$

$$\sqrt{x} = \frac{5}{4},$$

$$x = \frac{25}{16}.$$

Exercice.

76. $$\frac{1}{x} = \sqrt{\frac{1}{a^2} + \sqrt{\frac{4}{a^2x^2} + \frac{9}{x^4}}} - \frac{1}{a}. \quad (x = 2a)$$

—

77. Vers quelle limite converge l'expression

$$\frac{a+m}{b+m}$$

quand m tend vers l'infini.

Comme la variable m figure aux 2 termes de l'expression, divisons haut et bas par m, ou plus généralement par la plus

haute puissance de la variable, prise au numérateur ; puis faisons $m = \infty$;

on a $$\frac{a+m}{b+m} = \frac{\frac{a}{m}+1}{\frac{b}{m}+1}; \quad \frac{\frac{a}{\infty}+1}{\frac{b}{\infty}+1} = \frac{0+1}{0+1} = 1.$$

Donc limite $\frac{a+m}{b+m}$ (pour $m = \infty$) $= 1$.

— Si l'on suppose $a < b$ ou $\frac{a}{b} < 1$, l'expression $\frac{a+m}{b+m}$ va croissant en même temps que m, et reste comprise entre $\frac{a}{b}$ et 1,

c'est-à-dire $$\frac{a}{b} < \frac{a+m}{b+m} < 1;$$

— Si au contraire, $a > b$,

les limites sont $$\frac{a}{b} > \frac{a+m}{b+m} > 1.$$

A^te^ HANSOTTE.

NOTE CRITIQUE SUR UN PASSAGE DE LA VIE D'AGRICOLA.

PAR TACITE.

Agricola mourut à l'âge de 54 ans. « La douleur que nous a causée cette mort prématurée a été adoucie, dit Tacite (ch. 45), par l'idée qu'Agricola n'a point vu les portes du sénat assiégées, les sénateurs entourés de soldats, tous ces consulaires enveloppés dans le même massacre, toutes ces illustres Romaines exilées et fugitives. » Puis on lit dans la plupart des éditions : una adhuc victoria Carus Metius censebatur, et intra Albanam arcem sententia Messalini strepebat, et Massa Baebius iam tum reus erat. Mox nostrae duxere Helvidium in carcerem manus, etc.

Dans ce passage tout est clair, à l'exception des mots *et Massa Baebius iam tum reus erat,* qui ont été de tout temps une pierre d'achoppement pour les interprètes. En effet, en les lisant nous sommes tout à coup déroutés par les adverbes *iam tum,* qui paraissent se trouver en contradiction formelle avec le mouvement général de la pensée. Il est évident que, d'après Tacite, la mort d'Agricola constitue en quelque sorte la limite qui sépare les deux dernières périodes de la politique de Domitien. Jusqu'à ce moment le gouver-

nement de l'empereur, quelque mauvais qu'il fût, était encore, à tout prendre, tolérable; mais depuis il dégénéra en un despotisme tellement atroce et sanguinaire qu'on ne trouve peut-être rien dans l'histoire du monde qui puisse lui être comparé. Il en résulte que dans la pensée de Tacite, il faut estimer Agricola heureux d'avoir échappé aux massacres effroyables qui, peu de temps après sa mort, ensanglantaient la république romaine. Or si c'est là, comme il me paraît impossible d'en douter, le sens général de tout ce passage, Tacite ne peut pas, dans ce même passage, faire allusion au règne fortuné de Trajan, dont il ne fut pas donné à Agricola de goûter les douceurs. Ce que je viens de dire me paraît tellement évident que je ne comprendrais pas qu'un esprit bien organisé le révoquât en doute, et pourtant, chose étrange ! il se trouve que Walch c'est-à-dire celui d'entre les commentateurs de l'Agricola qui se distingue par sa morgue hautaine, est arrivé à des conclusions tout-à-fait différentes.

Voici l'interprétation de Walch : « Déjà alors est une allusion à des temps plus heureux où l'on serait débarrassé de ce *bouffon* accusé (*morio*. Scol. de Juvénal, I, 35). » Si cette explication a quelque valeur, elle n'a pas à coup sûr le mérite de la clarté, car elle a grandement besoin d'être expliquée à son tour. Le scoliaste de Juvénal nous apprend qu'à une époque indéterminée, apparemment après la mort de Domitien, Métius Carus et Massa Bébius furent accusés par Héliodore et condamnés à mort. Walch suppose maintenant que l'époque de cette mise en accusation coïncide précisément avec celle à laquelle Tacite écrivait la biographie d'Agricola. Cela est possible, comme le contraire l'est également; mais en tout cas cela ne peut pas nous servir pour nous faire comprendre le passage en question. En effet, quelle pourrait être, dans cette hypothèse, la portée de l'allusion imaginée par Walch ? Si Bébius était accusé à l'époque de la composition de l'Agricola, on pouvait espérer qu'il serait sous peu condamné, et si déjà quatre années auparavant il avait été accusé une première fois, par Pline-le-Jeune et par Hérennius Sénécion, il était permis, alors aussi, de s'attendre à la condamnation qui le frappa effectivement après la mort d'Agricola. Mais quel rapport y a-t-il entre ces deux faits et l'idée générale de Tacite ? Métius Carus et Messalinus ne virent croître que plus tard leur funeste influence; il y eut donc relativement à ces deux hommes un progrès *vers le mal*. Quant à Bébius, ce serait précisément le contraire : il était dès lors accusé et fut condamné. La première condamnation de Bébius,

présage de celle qui allait probablement l'atteindre bientôt, devait être considérée évidemment comme un progrès *vers le bien*. Et c'est parce qu'Agricola ne fut pas témoin de cette juste condamnation, c'est pour cela que Tacite le proclamerait heureux de ne pas avoir vécu plus longtemps. *Credat Judaeus Apella.*

Une explication se rapprochant plus ou moins de celle de Walch a été proposée par M. Ritter. *Indicium*, dit-il, *videbatur temporis melioris, quod homo morum pessimus ob provinciam Baeticam male administratam et spoliatam reus erat. — Iam tum* est *antequam Agricola decederet.*

Au premier abord cette manière d'interpréter peut avoir quelque chose de spécieux. « Des trois monstres qui se signalèrent par leurs atrocités, durant les dernières années du règne de Domitien, les deux premiers n'avaient encore que peu d'influence, le troisième se trouvait déjà sous le poids d'une accusation. » Toutefois si l'on veut se donner la peine d'y réfléchir attentivement, on s'aperçoit bientôt que cette explication introduit dans la pensée de Tacite quelque chose de louche et d'illogique, qui est inconciliable avec la rigueur habituelle de son esprit. L'accusation de Bébius, dit M. Ritter, paraissait l'indice d'un temps meilleur. Mais en quoi cette perspective pouvait-elle être considérée comme constituant pour Agricola un élément de bonheur? « Il mourut précisément au moment où il lui était permis d'espérer pour sa patrie des jours plus heureux. » Étrange consolation, en vérité! Sans doute il doit être doux, lorsqu'on meurt, de savoir tous ses proches à l'abri du danger; mais lorsqu'après avoir, pendant de longues années, lutté et souffert, on quitte la vie à l'époque même où l'on croit voir s'approcher une existence plus sereine, il n'y a pas là de quoi se réjouir. Ce n'était donc pas une circonstance qu'il fallût mentionner, pour calmer la douleur de la veuve et de la fille d'Agricola. D'ailleurs Tacite dans tout ce passage ne signale que des faits destinés à prouver que le mal, à l'époque de la mort d'Agricola, était loin d'avoir atteint les proportions qu'il prit dans la suite. Il faut donc qu'après avoir parlé dans ce sens de Messalinus et de Métius Carus, il dise quelque chose de semblable par rapport à Massa Bébius. « Ce Bébius qui devint plus tard si terrible, n'était encore à cette époque etc. » C'est ce qu'a fort bien compris M. Kritz (1), qui prétend que la pensée de Tacite doit avoir été la suivante : *Massa Baebius qui paulo post delator maxime*

(1) Tac. Agr. Berlin 1859.

timendus accusationibus in plurimos saeviit, tum adhuc talis erat, qui in ius vocari posset.

A la bonne heure, mais comment M. Kritz a-t-il obtenu ce résultat? En éliminant la particule *iam. Iam*, dit-il, *temere a librario* Γ *illatum ferri nequit.*

Notons d'abord que, de l'aveu même de M. Kritz, l'autorité du manuscrit Γ est supérieure à celle de Δ, dans lequel le mot *iam* ne se trouve pas. Au point de vue diplomatique on aurait donc plutôt le droit de dire : *Iam a librario* Δ *male omissum,* que de renverser la chose comme l'a fait M. Kritz.

Sans doute il me paraît indispensable de faire subir une modification à la leçon fournie par Γ; est-ce à dire qu'il faille pour cela recourir au texte de Δ ?

Je reconnais que la phrase telle qu'elle a été constituée par M. Kritz donne un sens pleinement satisfaisant; mais si nous pouvions trouver une conjecture qui, sans être moins bonne par rapport à la pensée, se rapprochât davantage de la leçon de Γ, il faudrait évidemment lui donner la préférence. J'avais écrit, il y a déjà quelques années, en marge du texte dont je me sers habituellement, *etiamtum* au lieu de *iam tum*. J'ai constaté plus tard que la même conjecture avait été faite depuis longtemps par Gronovius. Tant mieux, car je ne suis pas de ceux qui pensent : *pereant qui ante nos nostra dixere!* Il est surprenant que M Kritz qui, comme on l'a vu plus haut, dit dans sa note : *tum* ADHUC *talis erat,* n'ait pas songé à remplacer par *etiamtum* cet adverbe *adhuc* que son esprit net et logique l'a en quelque sorte obligé de faire entrer dans son explication.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de justifier *etiamtum,* quant au rôle qu'il joue dans le développement de la pensée de Tacite. Il suffit de relire la phrase tout entière pour remarquer combien ce mot y vient à propos. *Una* ADHUC *victoria,* INTRA *Albanam arcem,* ETIAMTUM *reus erat.*

Pour ce qui est des manuscrits, nous comprenons dans l'hypothèse que je défends, la présence de *iam* dans Γ et son absence dans Δ. *Iam* est un reste de *etiam* que le copiste de Δ a omis, comme il l'a fait pour une foule d'autres mots. Quant à l'omission dans Γ de la conjonction *et,* voici ce que dit Burmann (1) : *saepe hic et illic a librariis peccatum in exterenda illa copula* ET *nemo obloquitur, et*

(1) In Phaedr. IV, 44 p. 224. Cf. Unger *de Valgi Rufi poëmatis* pp. 300 (note) et 393.

siquis usum Mss. habet, centies expertus est. Du moment qu'on se base sur ce fait et sur la circonstance que dans la plupart des Mss. il n'y a guère de différence entre *etiamtum* et *et iam tum,* il faut reconnaître que la conjecture de Gronovius est d'une simplicité extrême, d'autant plus que la répétition de la conjonction *et* — *et Massa Baebius et iam tum* — devait nécessairement paraître choquante à un copiste quelque peu intelligent.

Wex avait eu la même idée que Kritz (p. 216); mais il la repoussa, d'abord parce que l'autorité de Δ comparée à celle de Γ, ne peut guère entrer en ligne de compte, ensuite parce qu'il se présenta à son esprit la possibilité d'une autre explication. Voici en quoi consiste l'idée de Wex. Tacite, en parlant de Messalinus et de Métius Carus, nous apprend que les malheurs effroyables qui vinrent fondre sur la république romaine après la mort d'Agricola, existaient déjà, *en germe,* avant cette époque. Or, l'accusation de Bébius par Pline et par Hérennius Sénécion fut probablement la cause première des fureurs auxquelles il se livra plus tard. Dans cette supposition les mots *et Massa Baebius iam tum reus erat* se rattacheraient naturellement à ce que Tacite nous rapporte au sujet des deux autres délateurs. *Inest hoc modo,* dit Wex, *in verbis illis acumen quoddam Tacito profecto dignum.* — J'avoue qu'au lieu d'un *acumen quoddam* je vois dans cette manière d'interpréter un assemblage d'idées tellement disparates que je considérerais Tacite comme un écrivain détestable, si habituellement il s'exprimait de la sorte. En effet, la pensée de Tacite se développe parallèlement au moyen de deux groupes de faits distincts dont les premiers sont exprimés d'une manière négative — *Agricola n'a vu ni ceci, ni cela etc.* —; les seconds d'une manière positive — *Après sa mort on vit etc.* — Cette façon de grouper les faits une fois admise, l'auteur ne pouvait plus, sans se rendre coupable d'inconséquence, se placer, pour un fait particulier, à un point de vue différent. Dans le premier groupe il ne devait donc pas, après nous avoir dit ce qui *n'existait pas encore,* appeler brusquement notre attention sur ce qui *commençait déjà,* ni joindre ces deux choses au moyen de la conjonction *et,* comme s'il continuait dans le même ordre d'idées.

D'ailleurs si Tacite est généralement concis, ce n'est pas à dire qu'il procède par voie d'énigmes. Or ce serait s'exprimer d'une manière vraiment énigmatique que de dire : *Massa Bébius était déjà accusé,* pour faire entendre que déjà on avait posé le fait qui devait

faire naître dans le cœur de Bébius une rage insensée et le pousser à se venger d'une manière si épouvantable après la mort d'Agricola.

Je ne saurais donc pas me rallier à l'explication de Wex, quoique je lui donne raison lorqu'il combat l'interprétation de Hand, qui a été adoptée par Dronke, Nissen et Orelli. D'après Hand (Tursell. III, 113) *iam tum* serait l'équivalent de *eo ipso tempore,* et devrait conséquemment être traduit par *précisément alors.* Mais les exemples cités à l'appui de cette manière d'interpréter ne prouvent nullement ce qu'ils devraient démontrer.

Je crois avoir à peu près épuisé, par rapport au passage que nous examinons, la liste des opinions qui méritent qu'on les discute. En effet, à quoi bon s'arrêter à des jugements tels que celui de Ruperti · ETIAMTUM *male conjecit Gronovius,* ou à des traductions comme celles de M. E. Frémont (1) où le mot à mot, porte : *Massa Bébius était alors déjà accusé,* tandis qu'on lit dans la version proprement dite : *et Massa Bébius n'était qu'un accusé lui-même.*

Il est à regretter que Dronke qui, dans son édition de 1844, nous dit que Niebuhr avait conçu des doutes au sujet de la leçon *iam tum,* ne se soit pas exprimé d'une façon un peu plus explicite. Dans son travail sur Quinte-Curce (1821) (2) Niebuhr cite le passage en question tel qu'il nous est fourni par le manuscrit Γ. Les jugements de Niebuhr appartiennent à la catégorie de ceux qui méritent toujours d'être sérieusement examinés ; ses doutes par rapport à *iam tum* sont déjà suffisants pour nous mettre en défiance.

La conjecture de Gronovius, quoique repoussée par tous les commentateurs, n'a été, que je sache, réfutée par aucun. Toutefois on aurait pu faire valoir contre elle que dans les *Histoires* (IV, 50) Tacite nous représente Massa Bébius comme redoutable pour les gens de bien dès l'année 70 (ap. J.-C.), tandis que, d'après la correction de Gronovius il était *etiamtum reus* en l'année 93. Ces deux faits ne sont-ils pas en contradiction ? Une pareille conclusion ne me paraît nullement fondée. Quelque pervers que soit un homme, la quantité de mal dont il peut se rendre coupable dépend des circonstances au milieu desquelles il se trouve. Le caractère méprisable de Massa Bébius commença à se manifester de bonne heure *(iam tunc optimo cuique exitiosus);* mais son pouvoir était encore limité. Dans

(1) Paris, Delalain, sans date, suivant la déplorable habitude de plusieurs éditeurs français.

(2) Kleine Schriften, p. 333.

les dernières années du règne de Domitien son influence avait tellement grandi que, quel que fût le nombre, quelle que fût l'atrocité de ses crimes, il eût été impossible de lui intenter un procès. En 93 les choses n'en étaient pas encore arrivées à cette extrémité. On l'avait accusé au sujet de ses dilapidations en Bétique; peu de temps après la mort d'Agricola il fut condamné. C'est alors que la situation changea soudain de face; les rôles furent complétement renversés et d'accusé qu'il avait été précédemment, il devint un des plus terribles délateurs.

Il résulte de cette déduction que Bébius qui *déjà* en l'année 70 était redoutable pour tous les gens de bien, dans la mesure de ses forces, pouvait *encore* être mis en accusation en l'année 93, ce qui bientôt après eût été irréalisable.

La conjecture de Gronovius me paraît donc à l'abri de toute objection sérieuse, et si j'avais à publier une édition de l'Agricola, j'y introduirais sans la moindre hésitation au chapitre 45 :

et Massa Baebius etiamtum reus erat.

Gand, le 1r mars 1863.

A. Wagener.

DES FAUTES DE SYNTAXE REPROCHÉES A LA FONTAINE.

On lit dans la première année de l'*École normale,* volume gr. in-8°, publié à Paris en 1858-59, sous la direction de M. P. Larousse, une série d'articles où celui-ci prétend donner un « relevé sommaire des principales fautes de syntaxe que l'on rencontre chez nos meilleurs écrivains » . Il commence par La Fontaine. Le titre est piquant. Ceux qui sont habitués à admirer avec enthousiasme les écrits de l'inimitable fabuliste, doivent se demander si, aux yeux de notre critique, il ne suffisait peut-être point que La Fontaine, pour être exempt de fautes de syntaxe, se fût conformé à l'usage tel qu'on le trouve consigné dans les écrivains, les grammaires ou les dictionnaires de son temps. Une telle supposition paraît absurde. M. Larousse a publié le *Nouveau dictionnaire de la langue française* et la *Lexicologie des écoles, cours complet de langue française et de style.* Comme grammairien, comme lexicographe, ce nouveau critique de La Fontaine sans doute connaît à fond les principes lexigraphiques et syntaxiques de la langue au XVIIme siècle. Dans tous les cas, il n'a pu faire un relevé semblable et contre un tel maître, à la légère,

sans être pleinement sûr de ce qu'il avance. D'ailleurs si l'on admet volontiers que ces créateurs du beau parler français, par là même qu'ils en sont les créateurs, se sont permis assez souvent des hardiesses de style qui frisent ce que nous appellerions aujourd'hui des fautes, pourquoi en y regardant de près, et avec ses connaissances, M. Larousse n'aurait-il pas découvert des fautes réelles, opposées à la syntaxe d'autrefois aussi bien qu'à celle d'aujourd'hui et qui ont échappé aux yeux de lynx de tous les commentateurs?

Une telle pensée ne peut manquer d'attrister ceux dont La Fontaine est l'auteur favori. Cependant s'ils commencent avec un certain dépit la lecture de ce relevé sommaire, ils seront bientôt agréablement surpris par une heureuse déception à laquelle ne les a pas préparés la réputation, d'ailleurs si méritée, de M. Larousse.

Dans les huit articles qui concernent La Fontaine, ce critique relève quarante-quatre passages, et partant quarante-quatre fautes. De son aveu, quinze de ces fautes ne sont que « des archaïsmes, c'est-à-dire, des locutions qui étaient encore admises ou tolérées du temps de La Fontaine. » Pour nous, et, sans doute aussi pour M. Larousse, ce ne sont pas là des fautes. Il justifie en outre six autres passages. De sorte qu'en résumé les quarante-quatre passages prétendûment contraires à la syntaxe, se réduisent à vingt-trois : il y trouve « ou des fautes que les nécessités de la rime ou de la mesure imposent en quelque sorte aux poètes, ou enfin quelques fautes qui sont toutes personnelles à notre auteur ».

A vrai dire, il est assez difficile de savoir ce que M. Larousse entend par « faute personnelle ». Trouve-t-il une faute de cette espèce lorsque Molière ou La Fontaine crée une locution, une tournure nouvelle, donne à un mot une acception, un genre ou un nombre qu'aucun écrivain postérieur n'a reconnu? Cela ne paraît pas; après avoir constaté que le substantif homicide n'est féminin que dans ce seul vers :

> Tout l'Érèbe entendit cette belle homicide.
>
> Daphnis et Alcimadure.

il ajoute que les dictionnaires ne donnent pas ce féminin, qu'il pense cependant que cet exemple suffit pour autoriser l'admission de ce genre quand on parle d'une femme (1). Sans nous arrêter à exami-

(1) On cherche en vain dans le Dictionnaire de la langue française par M. Larousse le substantif *homicide* dans le sens de *meurtrier*. Il ne s'y trouve pas même, quand il s'agit d'un homme.

ner si réellement, dans ce passage, le mot *belle* est plutôt adjectif que substantif, et si par conséquent il en est de même dans cet autre vers de l'Astrée :

> Pourquoi la dois-je aimer cette belle inhumaine?

nous souscrivons de grand cœur à la réflexion de M. Larousse, et nous nous étonnons qu'il ne *fasse pas grâce* à La Fontaine d'avoir dit

> Les grands se font honneur dès lors qu'*ils nous font grâce.*
> Simonide préservé par les dieux.

Nous font grâce, c'est-à-dire, selon les uns, nous accordent une grâce, une faveur, un secours, selon d'autres, nous accordent leur protection, leur amitié. Nul autre écrivain que La Fontaine, du moins que je sache, n'a employé cette locution, ainsi interprétée; cependant tous les commentateurs l'ont comprise. Ch. Nodier est le seul qui ait ajouté, pour unique censure, que cette expression manque non pas de justesse mais de clarté. M. Larousse lui donne le sens de « dès qu'ils nous font ou nous accordent des grâces, » et il prétend que notre auteur a employé cette expression *impropre,* parce qu'il avait besoin d'un singulier et qu'il trouvait une syllabe de trop. Un grand écrivain, d'ordinaire, ne sacrifie pas à la rime la propriété des termes. La rime d'ailleurs est la chose du monde dont La Fontaine se soucie le moins. Il le reconnaît et en plaisante le premier (1). Rien ne lui était plus facile que de contenter son critique futur sans que la mesure en souffrît; car en adoptant la correction que celui-ci lui suggère, il fabriquait un vers irréprochable au point de vue de la mesure :

> Les grands se font honneur dès qu'ils nous font des grâces.

Il est vrai qu'on l'eût trouvé moins élégant, et, comme le remarque

(1) Il entend la bergère adressant ces paroles
Au doux zéphir, et le priant
De les porter à son amant...
Je vous arrête à cette rime,
Dira mon censeur à l'instant;
Je ne la tiens pas légitime. etc. Fables, II, 1.

Contons; mais contons bien ; c'est le point principal
C'est tout; à cela près, censeurs, je vous conseille
De dormir comme moi sur l'une et l'autre oreille.
Censurez, tant qu'il vous plaira,
Méchants vers et phrases méchantes. Contes, III, 1.

M. Larousse, *des grâces* eût alors rimé avec *le Parnasse*. Cependant cela n'eût peut-être pas arrêté le poète. Ne dit-il pas ailleurs :

> . . . . En cela j'ai pour guides
> Tous les maîtres de l'art . . . .
> Vous qui m'avez donné ce qu'il a *de solide*.
>
> Fables X, 15.

préférant ainsi, comme le remarque Walckenaer, la correction de la phrase aux exigences de la rime.

Quoi qu'il en soit, revenons aux vingt-trois passages incriminés. Examinons si M. Larousse ne s'est pas trompé et si la plupart de ces passages n'étaient ou ne sont pas aussi de vrais archaïsmes.

> Que me faudra-t-il faire ?
> Presque rien, dit le chien : donner la chasse aux gens
> Portant bâton et mendiants.
>
> Le Loup et le Chien.

« Si l'auteur n'a pas pluralisé *portant,* dit la critique, c'est que ce participe a son régime... » Malheureusement pour elle La Fontaine a pluralisé *portans ;* mais qu'elle se rassure : alors, contrairement à ce qu'elle paraît croire, le participe présent accompagné ou non d'un complément direct pouvait varier, du moins pour le nombre. Vaugelas (tom. 2, page 154) donne cet exemple : « Je les ay trouvez *mangeans* des confitures, *beuvans* de la limonade. » La remarque de M. Larousse est d'autant plus extraordinaire que, plus loin, à propos de l'*Alouette et ses Petits*, il défend contre Bescherelle le pluriel *se culebutans*. Par hasard *se* ne serait-il pas pour lui un complément direct?

> Comme le plus vaillant je *prétends* la troisième.
>
> La Génisse etc. en société avec le Lion.

« .... Nous n'osons approuver tout-à-fait cet emploi ; toutefois il faut se garder de corriger en ajoutant *à* (je prétends à) le sens ne serait plus le même. » Osez, monsieur, osez, et ne parlez plus de corriger, puisque de votre aveu, le sens ne serait plus le même. Soutenez aussi, avec l'Académie contre le Dictionnaire national que cet emploi n'est nullement suranné.

> *Eux venus,* le lion par ses ongles compta. Ibid.

« Il faudrait pour l'entière correction, *étant* venus, les participes des verbes neutres se passant difficilement de leur auxiliaire. » Cette remarque serait plus ou moins juste s'il s'agissait de l'auxiliaire avoir.

Cependant là encore il y a lieu de poser des réserves, quand on a contre soi des autorités telles que Racine, Mme de Sévigné, Voltaire et La Harpe. Il n'y a pas de doute que dans tous les verbes on peut sous-entendre l'auxiliaire être sans cesser d'être correct. Ici la théorie et la pratique se rencontrent. La Fontaine dit ailleurs en prose : « Les deux *sœurs parties* et le *mari revenu.* » Psyché, page 130.

> **Jupiter dit un jour : « Que tout ce qui respire**
> ***S'en vienne* comparaître aux pieds de ma grandeur. »**
> **La Besace.**

« Nous ne savons trop, dit M. Larousse, s'il n'aurait pas fallu écrire simplement *vienne*... On dira qu'il *s'en vienne* avec moi, si c'est pour retourner ensemble à la maison. Jupiter était sur son trône et ne s'était pas déplacé ; il ne pouvait s'en retourner d'aucun endroit avec *tout* ce qui respire. Il y a peut-être un abus de *s'en venir* dans le vers de La Fontaine. Nous ne pensons pas qu'aucun commentateur se soit arrêté à cette expression. »

Et pour cause; car, si le commentateur s'est donné la peine d'ouvrir le Dictionnaire de l'Académie (1re édition) ou tout autre glossaire du 17me siècle, il a dû y lire que « venir se construit quelquefois avec les pronoms personnels et la particule *en, sans que cela change rien aux sens* : Dites-lui qu'il s'en vienne. Nous nous en vînmes ensemble. » Même observation se trouve encore dans la 6me édition de l'Académie. Aussi rien de plus commun que l'emploi de ce verbe dans les vers et même dans la prose de La Fontaine.

> **Les oisillons, las de l'entendre,**
> **Se mirent à jaser aussi confusément**
> **Que... faisaient les Troyens quand la pauvre Cassandre**
> **Ouvrait la bouche seulement.**
> **L'Hirondelle et les Petits Oiseaux.**

« Nous pensons que le style familier de la fable permet cette ellipse et qu'il ne faut pas exiger *que* LE *faisaient.* » Pardon, M. Larousse; ce passage n'offrait alors aucune ellipse, car le verbe *faire* remplaçait, dans toutes ses modifications de temps, de nombre et de personnes, le verbe qu'on venait d'exprimer et qu'on devait répéter. Inutile de citer des exemples ; il suffit d'ouvrir les auteurs du XVIIme siècle ou pour plus de facilité de voir Génin, Lexique de la langue de Molière.

> **Un loup disait que *l'on l'avait volé.***
> **Le Loup plaidant contre le Renard.**

« La Fontaine commet cette battologie toutes les fois qu'il en a besoin pour la rime. L'oreille est tellement choquée de ce *l'on la,* que nous ne pensons pas qu'aucun poète moderne, même dans la poésie légère, se permît aujourd'hui cette cacophonie. »

Un poète moderne, c'est possible, mais un poète contemporain de La Fontaine? M. Larousse n'ose condamner *l'*on, dans

> Il vient : *l'*on festine, l'on mange.
>
> Simonide préservé par les dieux.

et il a raison. Vaugelas d'ailleurs dit que *l'on* au commencement d'une phrase n'est pas mauvais. Les ouvrages des prosateurs semblent indiquer qu'on préférait alors *l'on* à *on, que l'on* à *qu'on.* La cacophonie qui choque si fort l'oreille de M. Larousse était moins commune; cependant elle était dans les habitudes des écrivains. Il se trompe donc en disant que La Fontaine se laissse ici diriger par le besoin de la mesure. Ne s'exprime-t-il pas de la même manière lorsqu'il écrit en prose : « Elle me pria d'attendre *que l'on l'y* eust condamnée sous peine du dernier supplice (Psyché, page 252, Paris 1669).

> Penses-tu, lui dit-il, que ton titre de roi
> Me fasse peur ni me soucie?
>
> Le Lion et le Moucheron.

M. Larousse trouve deux observations à faire sur ces vers. D'abord il se demande « pourquoi les dictionnaires n'inscrivent pas *soucier,* concurremment avec *se soucier?* » Sans doute, parce que c'est un archaïsme. Il se trouve dans Nicot, et dans Furretière, cependant le Dictionnaire de l'Académie 1re édit. ne le donne déjà plus que comme verbe neutre ou réfléchi. J'ai peine à croire que Ch. Nodier ait dit, comme le prétend notre critique : Rien ne *me souciait,* du moins dans le sens de *mettre en souci,* puisque dans son commentaire sur La Fontaine, il nie qu'on puisse dire *soucier quelqu'un,* pour *le mettre en souci.* Peut-être *me* est-il pour *à moi?*

Il croit en outre « que la conjonction *et* aurait dû remplacer le mot *ni.* Il en est de même pour ces vers :

> Patience et longueur de temps
> Font plus que force ni que rage.
>
> Le Lion et le Rat.

M. Larousse ne peut pas ignorer que les grammairiens, ses confrères, reconnaissent que les auteurs emploient *ni* au lieu de *et* lors-

que la phrase, en apparence affirmative, parce que le verbe a la forme d'une affirmation, renferme cependant une idée négative. Ils citent des exemples de Boileau, La Bruyère, Fontenelle, Voltaire, J.-B. Rousseau. Ils ajoutent qu'il il y a alors syllepse et que condamner ces exemples, c'est tomber dans le purisme. Or ces deux passages de La Fontaine renferment une idée négative; c'est comme s'il y avait : Ton titre de roi *ne* me fait peur *ni* me soucie; Patience et longueur de temps font plus que *ne fait la* force et que *ne* fait la rage.

> Je suis prête à sortir avec toute ma bande
> Si vous pouvez nous mettre *hors*.
>
> La Lice et sa Compagne.

« ... ici c'est une préposition pour un adverbe. Lisez *dehors*. »

Nullement; lisez *hors*. La remarque est fausse, et cela en vertu d'un archaïsme; car c'est un vieil adverbe devenu plus tard préposition que La Fontaine ramène à sa première destination. *Hors,* primitivement *fors,* vient du latin *foris* ou *foras,* il est donc plus ancien et plus régulier que le composé *de-hors* qu'on écrivit aussi *defors*. « Ils leur donnèrent tant de biens de léans, qu'ilz en peurent entasser sur leur doz, puis les boutèrent *hors*. » (Les cent Nouvelles N° LXme.) La Fontaine use de cet archaïsme même en prose : Dès qu'elle fut *hors,* les ministres de sa vengeance prirent des branches de myrte... » (Psyché, p. 346.) Cependant, bien que le Dictionnaire de Furretière dise de ce mot qu'il est adverbe et préposition, on ne l'employait déjà plus qu'avec un complément.

> Ce qui nous paraissait terrible et singulier
> S'apprivoise avec notre vue
> Quand ce vient *à la continue*.
>
> Le Chameau et les Bâtons flottants.

« *A la continue* ne se dit plus, si toutefois cela s'est dit. Nous n'en avons pas rencontré d'autre exemple. » Cela s'est dit, puisqu'il se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie, 1re édit, dans le sens de « *à la longue;* il travaille d'abord avec ardeur mais à la continue, il se ralentit. » Cette manière de former l'adverbe à l'aide de l'article et d'un adjectif qualificatif était assez fréquente

> Quand d'une chose *à l'imprévue*... etc.
>
> Virg. travesti, I.

dit Scarron.

Et n'avons-nous pas encore aujourd'hui, *à la légère, à la longue, à la douce ?*

> Et les petits en même temps,
> Voletants *se culebutants,*
> Délogèrent tous sans trompette.
>
> L'Alouette et ses Petits.

« ... Quant à l'altération orthographique de ce mot, M. Walckenaer remarque que c'est une pure licence de La Fontaine. Nicot et les deux premières éditions de l'Académie écrivent *culbuter.* » Nous avons montré dans cette Revue (ann. 1860, p. 60), qu'il n'y a pas altération. L'orthographe de ce mot était alors incertaine. Marot, Charles Perrault, Ménage et L. Richer dans son Ovide Bouffon écrivaient culebute, comme le fit plus tard J.-B. Rousseau. Richelet, dans son dictionnaire donne *culbuter* et *culebuter*. Ce mot est du 16e siècle, selon le Glossaire polyglotte de la langue française (Bruxelles et Blois 1847), et il s'écrivit d'abord *culebuter*.

> *Avant que* partir de ces lieux.
>
> Le Pâtre et le Lion.

« Il fallait que *de* partir. Cette suppression est rare, Racine ne l'a faite qu'une fois :

> Mais avant que partir je me ferai justice. »

Pas si rare que le pense M. Larousse. Vaugelas l'approuve, et Corneille ne la rejette point :

> *Avant qu'*abandonner mon âme à mes douleurs.
>
> Poly. III, 1.
>
> Pour me justifier, *avant que* vous rien dire.
>
> Sert. V, 5.

Selon Génin, Molière emploie indifféremment *avant de, avant que* et *avant que de* suivi d'un infinitif·

> Ne me demandez rien *avant que* regarder.
>
> D. Garcie, III, 2.
>
> Il faut *avant que* voir ma femme.
>
> Amph. II, 1.

Un grammairien remarque que *avant que* est plus conforme à l'étymologie qui est *antequam* des Latins.

> Et qui connaît *que* vous les beautés et les grâces?
>
> A Mme de Montespan.

« Faut-il traduire *que* par *sinon* ou analyser personne *que vous* ne connaît, etc.? Dans le premier cas on fait une substitution qui n'est pas légitime; dans le second, on introduit dans la phrase des éléments étrangers. »

Évidemment *que* répond ici au latin *quam, prœterquam, nisi,* c'est-à-dire, *excepté, sinon.* La substitution est très-légitime; la seconde manière d'interpréter ne vaut rien, car il est impossible de l'appliquer aux passages analogues, et ils sont très-communs au XVIme et au XVIIme siècle :

Je ne m'y suis proposé aucune fin *que* domestique et privée... Montaigne, préface aux Essais. Génin cite de son côté

Mais quoi! que feras-tu *que* de l'eau toute claire.
Mol. l'Étourdi, III, 1.

Où trouver, sire, une protection *qu'*au lieu où je la viens chercher? et qui puis-je solliciter... *que* la source de la puissance et de l'autorité? Id. 2me placet au roi.

Ni loups, ni renards n'épiaient
La douce et *l'*innocente proie.
Les Animaux malades de la peste.

« Ici La Fontaine a voulu éviter un hiatus; mais il est tombé dans une faute de français, une faute contre la détermination. Il ne faut pas répéter le déterminatif avant deux adjectifs modifiant le même substantif. Pour répéter l'article, il faudrait qu'il y eût deux proies, *l'*une douce et *l'*autre innocente. Ce qui n'est pas. »

M. Larousse est très-absolu comme on le voit. Pourquoi modifient-ils nécessairement le même substantif? Quoique synonymes ou plutôt par là même qu'ils sont synonymes ils doivent avoir une signification différente et par conséquent peuvent désigner deux animaux différents. Aussi un commentateur, M. B. Van Hollebeke, signale-t-il dans ces deux vers un contraste qui existe entre la perfidie et la gloutonnerie d'un côté, et de l'autre, la douceur et l'innocence. Au loup *cruel* est opposé la *douce* proie, et au renard *perfide,* rusé, la proie *innocente,* candide. Les dictionnaires confirment cette acception particulière des mots *doux* et *innocent.*

Il n'est rien de moins ignoré;
Et puisqu'il faut que je le *die,*
Rien où l'on soit moins préparé.
La Mort et le Mourant.

« L'ancien infinitif du verbe dire était *dier*, subjonctif *que je die,* forme qui paraît avoir survécu quelque temps aux autres formes. »

Bien que les auteurs du glossaire polyglotte de la langue française, qui rapportent ce verbe au XII[me] siècle, lui donnent les formes anciennes *dier* et *dyer,* j'en crois plus volontiers M. Burguy. Ce savant, dans sa grammaire des dialectes français au XII[me] et au XIII[me] siècle, affirme que « ce verbe n'a eu qu'une seule et même forme dans les trois dialectes de la langue d'oïl : *dire.* » Si *dier* se rencontre quelque part, il ne peut être considéré comme verbe de la 1[re] conjugaison, comme mot dissyllabique. Qu'on nous cite le participe présent *diant* ou le présent de l'indicatif *je die,* comme dans *plier*. Serait-ce peut-être parce qu'il fait au subjonctif *que je die*, mais *rire* fait aussi *que je rie;* faut-il conclure à l'existence d'une ancienne forme *rier?* Remarquons avec Th. Corneille qu'aucun de ses dérivés n'a reçu cette terminaison au subjonctif.

> Pleins d'appétit et d'allégresse
> Ils allaient de leur œuf manger chacun *sa* part.
>
> Les deux Rats, le Renard et l'OEuf.

« D'après les règles des grammairiens, il faudrait chacun *leur* part... *Chacun* placé avant le complément du verbe, amène *leur* après lui. »

Les Furretière et les Vaugelas ne paraissent pas avoir soupçonné l'existence de cette difficulté grammaticale. Elle n'est due qu'à la perspicacité de nos grammairiens modernes; et les nuances sur lesquelles reposent les règles auxquelles elle a donné lieu, sont si délicates que l'un d'eux, Caminade, avoue naïvement qu'elles ne sont saisies que par les bons esprits. Bescherelle, Vanier et M. Larousse reconnaissent que les bons écrivains ne se sont pas toujours conformés à ces règles; mais s'ils *violent* assez souvent ces règles qui n'existaient pas encore, c'est, dit ingénument M. Larousse, parce qu'ils ne les ont pas présentes à l'esprit! Au Palais on qualifierait ce délit de *crime avant la naissance et sans préméditation.*

Cependant, pour l'honneur de nos modernes législateurs du bon langage, disons que tous n'ont pas des vues, des principes si étroits. MM. Jullien, Boniface et Boiste reconnaissent qu'en parlant de plusieurs personnes on peut dire : Ils ont pris chacun *son* chapeau ou *leur* chapeau. Car, dit Boniface, un point de vue particulier de sens collectif ou de sens distributif fait employer *leur* ou *son;* ce qui se fait, ajoute Boiste, en examinant bien si le rapport de possession,

dans tel cas donné, répond plus directement au pluriel qu'au distributif, ou vice-versa. En d'autres termes, à l'auteur seul est laissé l'honneur du choix. Voilà pourquoi tous les commentateurs se sont abstenus prudemment de critiquer le vers de La Fontaine, au point de vue de la correction grammaticale et de la clarté. M. Larousse eût bien fait de les imiter.

L'oiseau chauve-souris n'osait plus approcher
Pendant le jour *nulle demeure.*
La Chauve-Souris, le Buisson et le Canard.

« La Fontaine aurait dû dire n'osait plus *s*'approcher *de* nulle demeure, ou tout au moins employer la préposition. »

Cette locution est hardie, mais elle n'est pas nouvelle. Selon Vaugelas, ce serait très-mal dit : *approcher la ville*, *approcher le feu*, mais il faut dire, *s'approcher de la ville, du feu*. Vaugelas prouve par là même que la locution existait de son temps, et certainement elle a survécu à sa remarque. Bescherelle cite ces vers :

Les insectes nourris sur le figuier sauvage
Du figuier domestique *approchent le feuillage.* Delille.

« C'est dans cette même fable, continue M. Larousse, que La Fontaine s'est permis une *transposition unique*. Il emploie une fois *souris-chauve,* pour *chauve-souris*. »

Cette assertion ne doit pas étonner. Ch. Nodier n'a-t-il pas dit que c'est une *métathèse* inusitée, qui n'est excusée ici que par la nécessité de la rime? Cependant ce n'est là qu'un archaïsme. Dans le livre *De la nature des oiseaux, par P. Belon,* publié à Paris en 1555, on trouve au livre II, page 146, un chapitre intitulé « *De la sourichauve.* » Dans ce chapitre Belon répéte plusieurs fois ce mot qu'il écrit indifféremment *sourichauve, souris chauve*, et *chauve souris*. Cette transposition n'est donc pas si unique qu'on pourrait le croire.

Loin que vous suiviez ces exemples,
Mille actes généreux vous promettent des temples.
Le Roi, le Milan et le Chasseur.

« Les dictionnaires les plus riches en locutions ne parlent pas de *loin que*. Le dictionnaire de M. Bescherelle ne donne que *d'aussi loin qu'il* nous en souvienne. Faudra-t-il condamner La Fontaine à cause de ce silence? » M. Larousse ne le pense pas, et il a raison. Sa distraction est vraiment curieuse. Je ne parle pas de Vaugelas et des dictionnaires qui pour la plupart citent et admettent cette locu-

tion. Mais Bescherelle pris ici à partie dit au contraire que *loin* avec la conjonction *que*, suivi d'un verbe au subjonctif, signifie, *au lieu de, tant s'en faut*. Il cite ensuite, parmi plusieurs exemples, celui-ci de Racine :

Loin que ma tendresse eut exposé ta vie.

et cet autre de Massillon : *Loin que* les peuples soient faits pour eux etc.

Lui qui n'était novice au métier d'assiégeant,
Eut recours à son sac de ruses scélérates,
Feignit vouloir gravir, se guinda sur ses pattes.
Le Renard et les Poulets d'Inde.

« Feindre est un verbe actif, qui s'emploie aussi absolument, mais il ne peut régir un infinitif. Il fallait donc dire *feindre de* vouloir etc. »

Il fallait, dit M. Larousse; mais si La Fontaine a préféré l'archaïsme, car c'en est un?

La chienne s'en vint sauteler sur la robbe de Madame, laquelle *feignant avoir gasté* ses beaux habits etc. (Bonav. des Perriers Nouv. CXXVII.)

Le seigneur de Bonnivet, pour lui arracher son secret, *feignit lui dire* le sien. (Hept. Nouv. 14.)

Il faingnit estre marry (ib. Nouv. 51). M. Génin constate que Molière a également employé *feindre* sans préposition :

Feindre s'ouvrir à moi dont vous avez connu
Dans tous vos intérets l'esprit si retenu.
Le Dép. am. II. 1.

Mais assemblons tous les rats d'aleutour,
Je lui pourrai jouer *d'un mauvais tour*.
La Ligue des Rats.

« Cette construction nous paraît vicieuse, Rien n'empêchait La Fontaine de dire *jouer un mauvais tour*. » Non certes; mais il a préféré *d'un mauvais tour*, parce qu'alors c'était également correct. « On dit aussi fig. et proverb., dit le Dictionnaire de l'Académie, 1re édition, jouer une pièce à quelqu'un, lui jouer un tour, lui *jouer d'un tour*, lui en jouer d'une etc. »

Sans doute, en voila bien assez sur ce « relevé des fautes » de de notre fabuliste. Comme on le voit, La Fontaine n'a eu qu'un tort, c'est de n'avoir pas pressenti M. Larousse. En s'exprimant comme *faisaient* les écrivains du XVIme ou du XVIIme siècle, il lui *a joué d'un mauvais tour*.

D. Gilles.

OBSERVATION SUR UN PASSAGE D'HORACE.

OD. III, 5, 36-38.

Nous extrayons d'une lettre que nous avons reçue de M. Dübner, le fragment suivant relatif aux vers d'Horace qui ont fait la matière d'un article dans notre précédente livraison.

« ... J'ai lu avec intérêt la discussion de M. Prinz sur la strophe d'Horace, III, ode 5, 36-38. Mais ne trouvez-vous pas qu'une altération de *metuensque* en *timuitque,* est chose absolument incroyable ? Si les monuments écrits de l'antiquité étaient exposés à des accidents *de telle sorte,* il n'y aurait plus rien de certain et la critique verbale ferait bien de ménager ses sueurs. Ce que Bentley a éloquemment dit sur *timuitque mortem* est parfaitement juste. Le poëte nous est-il rendu par le remède ? Je ne le pense pas : les mots *metuensque mortem Hinc unde vitam sumeret aptius, Pacem duello miscuit*, idée et langage, sont prosaïques, subtils, recherchés et plats à la fois, pas franchement clairs, et manquent entièrement de pathétique. Sur la leçon *aptius* Orelli se prononce sans hésitation comme suit : « *Ex mera ignorantia veræ hujus loci sententiæ, vel etiam ex glossemate, provenit lectio* aptius. » *Inscius* se lisait certainement dans le plus authentique des manuscrits d'Horace, l'*antiquissimus Blandinianus,* parce qu'on le lit dans le manuscrit de Gotha qui en dérive, comme je l'ai indiqué, il y a trente ans, dans le Perse de Casaubon, édit. de Leipsick, 1833, p. 353. — Ce qui précède, *Qui lora restrictis lacertis Sensit iners,* a été déjà exprimé douze vers auparavant : *vidi ego civium Retorta tergo brachia libero.* Le même tableau répété à si peu de distance, dans un petit discours de 20 vers ! Enfin, je vous dirai en deux mots que je ne reconnais pas Horace dans cette strophe et que je crois ici fermement à une interpolation. Que trouveriez-vous à redire si une édition ne vous donnait que ceci :

Auro repensus scilicet acrior
Miles redibit ! Flagitio additis
Damnum ; neque amissos colores
Lana refert medicata fuco :
Nec vera virtus, quum semel excidit
Curat reponi deterioribus.
Si pugnat extricata densis
Cerva plagis, erit ille fortis,
Qui perfidis se credidit hostibus,
Et Marte Pœnos proteret. O pudor !
O magna Carthago, probrosis
Altior Italiæ ruinis !

Cela me paraît sublime; dans le texte soigné par Bentley et par M. Heimsœth, il serait difficile de ne pas reconnaître au moins une certaine défaillance du poëte. — Sur la première strophe de l'ode ne négligez pas les considérations de Gruppe, *Minos* p. 286 suiv. ... »

CORRESPONDANCE.

Monsieur le directeur,

Le programme officiel des études prescrit des thèmes d'imitation par écrit et de vive voix pour l'enseignement des langues.

Pour faciliter aux professeurs de latin cette besogne, M. Hennebert, professeur à l'athénée de Tournai, a publié une narration de la première croisade, dans laquelle il s'est attaché à imiter le style de César.

Ce n'est évidemment pas une pareille imitation que l'on exige des professeurs de langues vivantes, ce qui d'ailleurs serait impossible de vive voix.

Mais s'il ne faut pas imiter le style d'un certain auteur, on se demande ce qu'il faut donc imiter, et ce que l'on doit comprendre par thèmes d'imitation?

Je crois que vous rendriez un grand service aux professeurs que la chose concerne, si vous vouliez bien les éclairer sur cette question, en consignant, dans un des prochains numéros de la Revue de l'instruction publique en Belgique, un thème qui puisse leur servir de modèle.

Agréez, etc. Un de vos abonnés.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

J. KIRSCH.

L'enseignement public vient de perdre un homme qui a mérité l'estime et l'affection de tous ceux qui ont été en relation avec lui, et a montré dans ses études et ses travaux les qualités les plus précieuses de l'esprit et du cœur, M. Kirsch, professeur d'allemand à l'athénée royal de Mons, membre effectif de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Né à Moëstroff, dans le grand-duché de Luxembourg, le 1er mai 1820, Joseph Kirsch, appartient à cette génération qui devait jouir

la première des bienfaits de l'indépendance nationale et bientôt prendre part aux travaux destinés à la féconder et à l'affermir. Il fit ses humanités à l'athénée de Namur, où « il se se distingua, comme le déclare M. Malécot, préfet des études, dans un certificat du 15 août 1840, par son assiduité, son aptitude et ses succès, et ne cessa de se rendre recommandable par son caractère doux et honnête et par une conduite toujours exemplaire. »

Après avoir terminé ses humanités, Kirsch commença, vers l'âge de vingt ans, à communiquer à la jeunesse les connaissances qu'il devait à son application soutenue. Nommé précepteur des enfants du prince de Rheina-Wolbeck, il résida habituellement à Liége, où il fit, le 31 mars 1843, sa déclaration à l'effet de jouir du bénéfice de la loi du 4 juin 1839. Possédant ainsi, dans toute sa plénitude, la qualité de belge, il se montra en toute circonstance fier de ce titre et ne négligea aucune occasion de manifester les sentiments dont il était animé pour la prospérité et l'honneur de la patrie. Il célébra les grands anniversaires de notre histoire nationale dans des odes qui attestent un patriotisme sincère et un talent véritable, et s'appliqua surtout à remplir honorablement les fonctions dont il fut chargé.

Le 12 décembre 1850, il fut nommé traducteur-juré à la cour d'appel de Liége et le 17 décembre 1851 appelé par arrêté royal à la chaire d'allemand à l'athénée de Mons.

C'est alors surtout que l'on put apprécier les qualités estimables dont il était doué. Rien ne lui coûtait pour aplanir les difficultés que les élèves rencontrent dans l'étude de la langue allemande et pour leur donner le goût d'une littérature qui ne le cède à aucune autre en richesse et en variété. Il préparait avec soin la matière de ses leçons et les exercices les plus propres à les rendre profitables. Personne ne s'intéressait plus que lui aux succès des jeunes gens confiés à ses soins, et les relations qu'il a conservées avec ceux qui ont le mieux profité de son enseignement, attestent également son application à ses devoirs et la sincérité d'un dévouement qui inspirait une telle reconnaissance.

On espérait le conserver longtemps. Lui-même, quoique souffrant déjà de la maladie qui l'a enlevé, luttait avec énergie contre le besoin de repos et la nécessité d'interrompre ses cours. On l'a vu, dans les derniers mois de sa vie, profiter des moindres trèves que la souffrance lui laissait, pour se rendre au milieu de ses élèves et diriger leurs travaux. Mais enfin il fallut céder. Ni l'affection et les soins

d'une épouse dévouée, ni les vœux et les consolations de l'amitié ne purent arrêter le coup fatal. A la fleur de l'âge, au moment où il pouvait, par ses études et la maturité de son intelligence, donner la meilleure direction à son enseignement, il sentit approcher son dernier jour et s'y prépara avec foi et résignation.

Il est mort regretté de ses élèves et de ses collègues, qui avaient pu apprécier la bonté de son cœur, aussi bien que sa fidélité à remplir tous ses devoirs. L'athénée de Mons tout entier a assisté en corps à ses funérailles, ainsi que divers membres du bureau administratif et une députation de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Plusieurs discours ont été prononcés. Les détails qui précèdent sont tirés de celui de M. Marsigny, préfet des études à l'athénée de Mons.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II, *par* Th. Juste; 2e partie, tome 1er. Bruxelles, Decq, Paris, Durand, 1863. 1 vol. in-8o.

C'est en 1855 que M. Juste fit paraître la première partie du volumineux travail dont il nous donne la suite aujourd'hui. Dans cette première partie, qui comprend deux volumes in-8o, il a tracé le tableau des Pays-Bas depuis l'avénement de Philippe II jusqu'au soulèvement que détermina en 1572 la prise de la Brielle par les gueux de mer. Nous n'avons ni le loisir ni la volonté de faire une revue rétrospective de ces deux volumes qui sont entre les mains de tous les amis des sciences historiques. Nous dirons seulement que les principales qualités qui les distinguent, l'impartialité des jugements, la rectitude des vues, l'heureux emploi de documents précieux et inédits, se retrouvent dans le 3e volume qui vient de paraître. C'est une véritable épopée que le soulèvement de la Hollande dont M. Juste nous trace un tableau plein de couleur et de vie. Nous attendrons pour juger l'œuvre entière, que toutes les parties en aient successivement paru et nous espérons qu'elles ne se feront pas trop attendre. Pour le moment nous ne pouvons qu'adresser à l'auteur des félicitations sincères pour le talent incontestable dont il a fait preuve encore une fois dans la tâche difficile et patriotique qu'il a entreprise, de nous retracer « des souvenirs à la fois glorieux et tristes, legs sacré de nos pères, qui doivent être l'enseignement de la postérité ». Nous croyons en même temps aller au devant des désirs de nos lecteurs en mettant sous leurs yeux l'indication des matières principales contenues dans ce troisième volume.

Livre I. Prise de la Brielle. — Soulèvement de l'île de Walcheren. — Insurrection d'Enkhuizen. — L'Angleterre aide les insurgés de la Zélande. — La cour de France tend à la conquête et au partage des Pays-Bas. — Vues de Coligny. — Louis de Nassau s'empare de Mons. — Coligny, avec l'assentiment de Charles IX, envoie un corps d'armée au secours de Mons; fatale issue de cette expédition.

Livre II. Guillaume le Taciturne pénètre dans la Gueldre. — Les mandataires de la Hollande insurgée reconnaissent l'autorité du prince d'Orange. — Zierikzee au pouvoir des gueux de mer. — Vains efforts du duc d'Albe pour établir le dixième et le vingtième denier. — Le duc d'Albe devant Mons. — Coligny projette de rejoindre le prince d'Orange pour cerner l'armée espagnole. — Saint-Barthélemy. — Prise de Malines. — Audenarde et Termonde occupées par les gueux. — Siége de Mons. — Capitulation. — Les Espagnols saccagent Malines.

Livre III. Sac de Zutphen. — La Gueldre, l'Over-Yssel et la Frise retombent sous le joug espagnol. — Sac de Naarden. — Siége de Harlem. — Efforts du prince d'Orange pour sauver cette ville. — Héroïsme des bourgeois. — Capitulation. — Horribles exécutions. — Mutinerie des vétérans du duc d'Albe.

Livre IV. Siége d'Alkmaar. — Blocus de Middelbourg. — Victoire des gueux de mer devant Enkhuizen. — Négociations des Nassau avec Charles IX et la reine d'Angleterre, après la Saint-Barthélemy. — Guillaume le Taciturne fait profession publique du calvinisme.

Livre V. Mémoire du seigneur de Champagney sur l'administration du duc d'Albe. — Le conseil des Troubles. — La faculté de théologie de Louvain sollicite le rappel du duc d'Albe. — Requesens, désigné comme le successeur du duc d'Albe. — Instructions transmises par Philippe II à Requesens et au duc d'Albe. — Départ du duc d'Albe pour l'Espagne. — Accueil qui lui est fait par Philippe II.

Livre VI. Efforts de Requesens pour sauver Middelbourg. — L'amiral Boisot détruit l'escadre royaliste. — Bataille de Mook. — Mutinerie des Espagnols victorieux. — Boisot se rend maître de la flotte royaliste d'Anvers.

Livre VII. Les états généraux réunis à Bruxelles. — Attitude hardie de la plupart des députés; symptômes d'un mécontentement général. — Requesens fait publier le pardon octroyé par le Roi. — Inefficacité de cette mesure tardive. — Insuffisance et embarras de Requesens. — Philippe II autorise Requesens à traiter, sous certaines conditions, avec les rebelles. — Hugo Bonte, près du prince d'Orange. — Tentatives pour assassiner le Taciturne. — Deuxième mission de Hugo Bonte. — Autres négociations confiées à Champagney et à Marnix. — Insuccès des négociations.

Livre VIII. Vains efforts de Requesens pour reconquérir la Nord-Hollande. — Valdès devant Leyde avec plus de dix mille hommes. — La ville, n'a pour défenseurs que les bourgeois armés. — Disette. — Les assiégés repoussent les ouvertures des partisans de l'Espagne. — Le prince d'Orange fait couper les digues. — Progrès de la famine. — Constance des assiégés. — Divisions dans le conseil communal de Leyde. — Situation désespérée des assiégés. — Boisot entre dans Leyde avec la flotte.

E. D.

Questions sur l'Algèbre *à l'usage des jeunes gens qui se préparent à l'examen de gradué en lettres, par l'abbé* E. Ghyoot, *professeur de mathématiques au collége patronné de Courtrai.* Courtrai, Beyaert, 1863.

M. l'abbé Ghyoot vient de faire paraître une série de 428 questions à l'usage des élèves qui se préparent à l'examen de gradué en lettres. Ces questions qui ont été recueillies presque toutes pendant les examens qui ont eu lieu pour la collation du diplôme de gradué en lettres, sont présentées avec ordre, et con-

tiennent à peu près toutes les difficultés que les élèves peuvent rencontrer. Les 140 premières sont consacrées aux opérations sur les polynomes et sur les fractions; les 116 suivantes traitent de la résolution des équations du 1er degré à une et à plusieurs inconnues, de la résolution d'un assez grand nombre de problèmes et enfin de la discussion des équations générales et des problèmes. Le reste de l'ouvrage s'occupe des radicaux du 2e degré, de la résolution et de la discussion des équations du 2e degré à une inconnue, ainsi que de la discussion de plusieurs problèmes. Dans quelques problèmes l'élève doit faire usage de ses connaissances en géométrie. Différentes questions résolues dans l'ouvrage nécessiteront un travail sérieux et nous sommes convaincus que les élèves qui auront résolu toutes celles qui se trouvent dans le livre, répondront avec succès aux questions qu'on pourra leur adresser.

Nous n'aurions donc que des éloges à adresser à l'auteur sur la manière dont il a rempli la tâche qu'il s'est imposée dans l'intérêt des élèves, s'il n'avait cru devoir résoudre certaines questions de théorie qui ne se trouvent pas généralement dans les auteurs d'algèbre, ou bien encore celles qui lui ont paru pouvoir être traitées d'une manière plus développée, plus simple ou plus rigoureuse, ainsi qu'il le dit dans sa préface. Les intentions de l'auteur sont des plus louables, et nous sommes des premiers à reconnaître que tous les auteurs d'algèbre laissent à désirer sur quelques points; ici comme partout l'imperfection humaine se révèle; mais cette imperfection même nous donne la mesure de la circonspection qu'il faut apporter lorsqu'on veut s'écarter trop des idées émises par les hommes qui font autorité dans la science. Ces réflexions nous sont inspirées par la théorie des quantités négatives, que l'auteur donne avec beaucoup de détails. Dans cette théorie, que nous regrettons de ne pouvoir discuter au long, l'auteur ne s'est pas assez pénétré de la nature des quantités négatives, qui n'ont pas d'existence réelle et sont des quantités purement conventionnelles; par suite lorsqu'on a voulu étendre à ces quantités les opérations que l'on effectue sur les quantités positives, on a dû établir de nouvelles conventions dont l'exactitude a été ensuite établie par la vérification des résultats. Ce n'est pas seulement dans l'emploi des quantités négatives, que l'on a dû établir de nouvelles conventions. Le calcul des radicaux en a nécessité d'autres; ainsi les réductions de radicaux semblables ne peuvent s'effectuer que pour autant que l'on convienne de prendre les radicaux avec le même signe, sans cela une expression renfermant trois radicaux donnerait lieu à huit résultats différents. C'est pour n'avoir pas rappelé cette convention que l'auteur conclut dans une remarque au n° 302 que l'égalité

$$5\sqrt{a} + 3\sqrt{a} = 8\sqrt{a}$$

n'est vraie que dans certaines hypothèses particulières tandis que l'égalité

$$5\sqrt{a} + 3\sqrt{a} = (5 \pm 3)\sqrt{a}$$

est vraie dans toutes les hypothèses possibles. Si dans le raisonnement il est nécessaire d'avoir une idée exacte des termes que l'on emploie, dans les calculs il est aussi indispensable de se rendre un compte exact des signes dont on se sert.

A la question 312 l'auteur demande pourquoi le quotient d'un radical réel divisé pour un radical imaginaire est-il 1° toujours imaginaire 2° négatif lorsque les deux radicaux sont de même signe et positif s'ils sont de signes contraires.

La 2e partie de la question est fautive et ne s'applique qu'à la division de deux radicaux imaginaires.

Malgré les quelques imperfections que nous venons de signaler, nous sommes persuadés que le livre de M. l'abbé Ghyoot sera consulté avec fruit par les élèves; la manière dont les questions sont posées, les habituera à répondre sans hésitation à celles que pourront leur adresser les examinateurs. A. C.

ACTES OFFICIELS.

Le sieur *Considérant* (Nestor), professeur de belles-lettres à l'école militaire, est nommé membre du jury chargé de décerner les deux prix de littérature française pour la période décennale 1853-1862, en remplacement du sieur Mathieu, non acceptant.

— Le sieur *Delbeuf* (Joseph), docteur en philosophie et lettres et docteur en sciences physiques et mathématiques, est nommé maître de conférences à l'école normale des humanités établie à Liége.

— Les sieurs *Mölh* et *Bury*, professeurs à l'athénée royal de Bruxelles, sont nommés à l'école militaire, le premier, maître pour la langue allemande et le second, maître pour la langue anglaise.

— Le sieur *Manise*, curé doyen à Wierde, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour le doyenné de Wierde, en remplacement du sieur Douxfils, décédé.

— Le sieur *Nackom*, assistant à l'école moyenne de Saint-Trond, est nommé deuxième instituteur à l'école moyenne de Lierre, en remplacement du sieur Van Rolleghem, démissionnaire. — Le sieur *Dedonder*, surveillant au pensionnat de l'athénée de Mons, est nommé assistant à l'école moyenne de Saint-Trond, en remplacement du sieur Nackom.

— Un arrêté royal du 7 avril 1863 accorde un subside de 1,200 francs pour la publication d'une revue littéraire en langue flamande.

— Par arrêté royal du 7 avril 1863, une somme de 500 francs est mise à la disposition de M. le gouverneur de la province de Limbourg, à charge d'en rendre compte, pour être employée à des travaux d'exploration dans les tumuli de Frésin, de Corthys et de Walbetz.

AUGMENTATION DES TRAITEMENTS. — *Universités*. Une loi du 14 mars porte à 7,000 francs le traitement fixe des professeurs ordinaires des universités de l'État et des administrateurs-inspecteurs de ces universités, et à 5,000 francs celui des professeurs extraordinaires.

L'augmentation prendra cours, pour la première moitié, au 1er janvier 1863; pour la seconde moitié, au 1er janvier 1864.

Athénées royaux. Par arrêté royal du 31 mars :

Art. 1er. Il est alloué aux membres du personnel enseignant, aux surveillants et aux secrétaires-trésoriers des athénées royaux de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Liége, de Bruges, de Mons, de Namur, de Tournai, d'Arlon et de Hasselt, une augmentation annuelle de traitement, fixée ainsi qu'il suit :

Préfets des études, professeurs et professeurs dédoublants, chacun trois cent dix francs (fr. 310);

Maîtres de dessin, de calligraphie, de musique, de gymnastique et maîtres dédoublants, chacun cent vingt-cinq francs (fr. 125);

Surveillants, chacun deux cents francs (fr. 200);

Secrétaires-trésoriers, cent francs (fr. 100).

Art. 2. La première moitié du montant de l'augmentation de traitement allouée ci-dessus, sera liquidée à partir du 1er janvier de l'année courante; l'autre moitié prendra cours au 1er janvier 1864.

Écoles moyennes de l'État. Par arrêté royal du 31 mars :

Art. 1er. Il est alloué aux membres du personnel enseignant, aux surveillants et aux secrétaires-trésoriers des écoles moyennes de l'État, une augmentation annuelle de traitement fixée ainsi qu'il suit :

Directeurs, professeurs de religion, régents et régents dédoublants, instituteurs et instituteurs dédoublants, assistants et assistants dédoublants, chacun cent cinquante francs (fr. 150);

Maîtres de musique, de dessin et de gymnastique, chacun cinquante francs (fr. 50);

Surveillants, chacun cent francs (fr. 100);

Secrétaires-trésoriers, cinquante francs (fr. 50).

Art. 2. La première moitié du montant de l'augmentation de traitement allouée ci-dessus, sera liquidée à partir du 1er janvier de l'année courante; l'autre moitié prendra cours au 1er janvier 1864.

Question de géologie. — Prix extraordinaire. Un arrêté royal du 20 mars porte ce qui suit :

Vu la lettre, en date du 12 janvier 1863, par laquelle le secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique fait savoir que ladite Académie met au concours, pour 1865, la question suivante :

« Faire connaître la flore et la faune fossiles du système houiller de la Belgique, en indiquant avec soin les localités et les couches où chaque espèce a été trouvée, et en faisant ressortir les différences que présenteraient, sous ce rapport, les divers groupes de couches et les différents centres d'exploitation.

« Les concurrents tiendront compte de ce qui a déjà été publié sur ce sujet, soit à l'étranger, soit en Belgique. Toutes les espèces devront être figurées. »

Considérant que ce travail exige des recherches mutipliées et un très-grand nombre d'observations qui ne peuvent se faire que sur les lieux mêmes où les gisements sont mis à découvert;

Considérant qu'une telle question, si elle était résolue d'une manière satisfaisante, pourrait aider à établir le raccordement des couches ou des groupes de couches dans un même bassin;

Voulant stimuler le zèle des hommes d'étude, en augmentant la valeur de la récompense offerte pour le mémoire qui sera jugé digne d'être couronné;

Sur la proposition de Notre Ministre des travaux publics, Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est ajouté une somme de deux mille francs au prix fondé par l'Académie pour le mémoire sur la question ci-dessus indiquée, qui sera jugé digne d'être couronné.

Art. 2. Une disposition ultérieure déterminera le fonds sur lequel cette dépense sera imputée.

Programme d'un concours ouvert, au nom de la province de Flandre orientale, pour la composition d'un livre élémentaire d'hygiène à l'usage des écoles.

Un concours est ouvert, au nom de la province, pour la composition d'un *livre élémentaire* d'hygiène ou *petit manuel de santé*, destiné aux écoles primaires et moyennes.

L'ouvrage traitera sous une forme attrayante (historiettes, anecdotes, instructions pratiques et familières) :

1° Des préceptes les plus importants de l'hygiène, tant publique que privée ;

2° Des causes d'insalubrité de quelques-unes des industries pratiquées dans les Flandres, et des moyens d'y remédier.

Il contiendra, en outre, l'indication des premiers soins à donner dans certains cas d'accidents, tels qu'asphyxie par strangulation, submersion, inspiration d'un air vicié; dans le cas d'empoisonnements accidentels par certaines substances usuelles, telles que champignons, ciguë, pomme épineuse, sels de cuivre ou de plomb; dans les cas de brûlure, de plaie grave ou de fracture; dans tous les cas, enfin, où des secours prompts et d'une application facile peuvent être mis en usage en attendant l'arrivée d'un homme de l'art.

L'auteur s'attachera à combattre les préjugés populaires les plus funestes à la santé des ouvriers, tels, par exemple, que l'utilité des boissons alcooliques pour relever les forces, tels encore que l'obligation de ne point toucher au cadavre d'un noyé ou d'un pendu, avant l'arrivée de la police.

L'ouvrage, écrit en français ou en flamand, devra être adressé à M. le gouverneur de la province, avant le 15 avril 1864, et sera accompagné d'un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur et portant au dehors une épigraphe répétée en tête du manuscrit.

Les auteurs, qui se seraient fait connaître de quelque manière que ce soit avant le jugement du jury chargé d'examiner les mémoires, seront exclus du concours.

L'auteur du mémoire couronné recevra un prix de *mille francs* et *cinquante exemplaires* de son travail.

L'ouvrage couronné restera la propriété de la province, qui le fera traduire à ses frais et publier dans les deux langues.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Z. Sulzberger,* chargé des travaux paléographiques aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

A l'étranger : M. César Mansuette *Desprets,* né à Lessines (Hainaut), membre de l'institut de France, professeur de physique à la faculté des sciences, auteur du Traité élémentaire de physique, des Éléments de chimie, etc., à Paris ; — le marquis Alexandre Sarrazin *de Montferrier,* auteur du Dictionnaire de mathématiques, de l'Encyclopédie des sciences mathématiques, du Dictionnaire de marine, d'une table de logarithmes, etc., à Paris; — M. *Le Glay,* archiviste du département du Nord, correspondant de l'institut de France, à Lille ; — M. *Bravais,* de l'académie des sciences de France, section de géographie, à Versailles ; — M. *Plougoulm,* conseiller à la cour de cassation, magistrat éminent, auteur de plusieurs traductions d'ouvrages classiques, à Paris; — M. Ch. *Dunoyer,* économiste français, membre de l'institut de France, à Paris.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 5. Mai 1863.

SUR L'INSCRIPTION D'HADRIEN TROUVÉE A ATHÈNES.

On sait qu'à la fin de l'année 1861, une commission de savants allemands se rendit à Athènes sous les auspices du gouvernement prussien et y entreprit plusieurs fouilles. Celles que M. l'architecte Strack fit exécuter sur l'emplacement du théâtre de Dionysus mit au jour entre autres une inscription latine et grecque gravée sur le piédestal d'une statue élevée à Hadrien. Le texte en a été communiqué par M. Gerhard à l'Académie des sciences de Berlin au mois de mai dernier et inséré, sans commentaire je pense, dans le Bulletin de cette académie; il a été reproduit, également sans explication, dans la deuxième livraison du volume XIX du *Philologus* (p. 357 sq.). C'est à ce dernier recueil que je l'emprunte pour le communiquer aux lecteurs de cette Revue.

P * AELIO * P * F * SERG * HADRIANO
COS . VII . VIRO . EPVLONVM . SODALI . AVGVSTALI . LEG.
PRO . PR . IMP . NERVAE . TRAIANI
CAESARIS . AVG . GERMANICI . DACICI . PANNONIAE . INFE-
RIORIS . PRAETORI . EOΓEMQVE.
TEMPORE . LEG . LEG . I . MINERVIAE . P . F . BELLO . DACICO
ITEM . TRIB . PLEB . QVAESTORI . IMPERATORIS
TRAIANI . ETCOMITI . EXPEDITIONIS . DACICAE . DONIS . MI-
LITARIBVS . ABEO . DONATO . BIS . TRIB . LEG . II.
ADIVTRICIS . P . F . ITEM . LEGIONIS . V . MACEDONICAE
ITEM . LEGIONIS . XXII . PRIMIGENIAE . P . F . SEVIRO
TVRMAE . EQ . R . PRAEF . FERIARUM . LATINARUM . X.
VIRO . S . F.

ΗΕΞΑΡΕΙΟΥΠΑΓΟΥΒΟΥΛΗΚΑΙΗΤΩΝΕΞΑΚΟΣΙΩΝΚΑΙΟ
ΔΗΜΟΣΟΑΘΗΝΑΙΩΝΤΟΝΑΡΧΟΝΤΑΕΑΥΤΩΝ
ΑΔΡΙΑΝΟΝ

« A P. Ælius Hadrien, fils de Publius, (de la tribu) Sergia, consul, septemvir épulon, *sodalis Augustalis,* légat-propréteur de l'empereur Nerva Trajan César Auguste, le germanique, le dacique, dans la pro-

vince de Pannonie inférieure; préteur et en même temps lieutenant de la légion I, *Minervia, pia, fidelis;* item tribun du peuple; questeur de l'empereur Trajan et son compagnon dans l'expédition contre les Daces, gratifié deux fois par lui de récompenses militaires; tribun de la légion II, *Adjutrix, pia, fidelis,* item de la légion V, *Macedonica,* item de la légion XXII, *Primigenia, pia, fidelis;* sévir d'une *turma* de chevaliers romains; préfet des féries latines; décemvir pour la célébration des sacrifices. »

« Le sénat de l'Aréopage et celui des Six-Cents et le peuple athénien (honorent) Hadrien, leur archonte. »

Le règne d'Hadrien ne tient pas seulement une place considérable dans l'histoire de l'empire romain, il marque encore une époque dans l'histoire des lettres et surtout dans celle des arts. Les renseignements que nous possédons sur la vie de ce prince sont fort incomplets; ils font surtout défaut pour la partie de sa vie qui précède son avénement à l'empire. Or c'est précisément à cette période que se rapporte l'inscription en question. J'aurais voulu essayer de refaire à l'aide de ce nouveau document un chapitre de la biographie de l'empereur romain; mais le temps me manquant pour cette œuvre, je me borne à quelques observations sous forme de notes : elles feront apprécier suffisamment l'importance historique de ce monument épigraphique.

L'inscription latine mentionne toutes les charges qu'Hadrien avait obtenues à Rome, au moment où la statue lui fut élevée; elles sont placées dans l'ordre chronologique inverse de celui où elles ont été gérées.

Selon le témoignage de Spartien (1), Hadrien débuta par la charge de *decemvir stlitibus judicandis.* Ce décemvirat était une des petites magistratures qui constituaient le vigintivirat, lequel ouvrait la carrière des emplois et servait de marche-pied à la questure (2). Les recueils d'inscriptions offrent un grand nombre d'exemples de Romains, qui, à leur début, avaient fait partie de ce collége de décemvirs, chargés par Auguste de la présidence et de la direction des audiences du tribunal des centumvirs. Le texte de l'inscription athénienne ne s'accorde pas avec le biographe latin; il fait commencer Hadrien par la dignité de décemvir *sacris faciundis.* Il faut observer d'abord que sous l'empire il n'y avait plus à Rome des *decemviri,* mais bien des *quindecimviri sacris faciundis,* leur nom-

(1) Æl. Spartianus *vit. Hadr.* c. 1.

(2) Tacite. *Annal.* III, 29.

bre ayant été augmenté de cinq par Sylla ; il serait donc indispensable de lire XV au lieu de X. Remarquons en second lieu que ces quindécimvirs appartenant aux grands colléges sacerdotaux, on n'y arrivait, au temps même d'Hadrien, que par faveur avant d'avoir été consul. Ce double motif nous oblige à préférer la version de Spartien. Mais, dans ma conviction, l'historien et le rédacteur de l'inscription ont eu en vue une seule et même magistrature, à savoir le décemvirat *stlitibus judicandis;* le désaccord provient simplement d'une erreur soit du graveur qui a écrit soit du copiste qui a lu F (1) au lieu de I.

Lors de la célébration de féries latines sur le mont Albain, tous les magistrats quittaient Rome pour y assister et en leur absence on confiait la garde de la ville à un *praefectus (urbi) feriarum latinarum.* Cet usage qui remonte à Tarquin le Superbe se maintint pendant toute la durée de la république, et sous l'empire aussi longtemps que le paganisme resta la religion des empereurs. L'inscription d'Athènes nous apprend que cette préfecture est la seconde magistrature dont fut investi Hadrien. L'empereur Claude avait aussi nommé d'abord ses deux gendres à une des places du vigintivirat et à celle de préfet des féries latines (2) et dans plusieurs autres inscriptions arrivées jusqu'à nous, ces deux magistratures se suivent comme ici.

Vint en troisième lieu sa nomination de *sevir equitum romanorum,* qui nous était restée inconnue comme la précédente. Les sévirs étaient les commandants des *turmæ* des chevaliers romains ; ils donnaient des jeux appelés d'après eux *ludi sevirales.* Nous savons par Capitolin (3) que Marc-Aurèle fut élevé au même poste par l'empereur Antonin Pie, mais à une époque plus avancée de sa carrière, alors même qu'il était déjà consul désigné.

Au dire de son biographe (4) Hadrien partit de Rome à quinze ans pour retourner en Espagne et ne tarda pas à embrasser le métier des armes. Si le fait est exact et qu'il n'y ait pas erreur de date, Hadrien

(1) Ce n'est pas une faute d'impression, puisqu'une note de la Rédaction du Philologus explique les initiales S. F. par *sacris faciundis.*

(2) Dion Cassius LX, 5. T. III, p. 734. Stürz.

(3) *Vit. M. Anton. philos.* c. 6. « His ita gestis adhuc quæstorem et consulem secum Pius Marcum designavit, et Cæsaris appellatione donavit : et sevirum turmis equitum Romanorum, jam consulem designatum creavit et edenti cum collegis ludos sevirales assedit. »

(4) Spart. c. 2.

a dû abandonner l'armée au bout de quelque temps et revenir à Rome où il géra les emplois civils dont il vient d'être question. Il fut créé ensuite tribun militaire. Spartien le fait entrer avec ce grade dans la légion II *Adjutrix,* sans parler des deux autres légions citées dans notre inscription, quoiqu'il mentionne la présence d'Hadrien dans les contrées où celles-ci se trouvaient. Je crois devoir admettre qu'il fut successivement attaché à ces trois légions dans l'ordre où elles sont nommées; car cet ordre seul peut se concilier avec certains faits rapportés par son biographe.

La légion II *Adjutrix* par laquelle il commença, était stationnée alors dans la Pannonie inférieure (1); il dut y rester au moins une année, qui était la durée du stipendium. Il passa de là dans la province voisine de la Mœsie inférieure (2) pour y (3) servir dans la légion V *Macedonica.* Quand eut lieu l'adoption de Trajan par l'empereur Nerva (97 ap. J. C.), il fut chargé de porter les félicitations de l'armée de Mœsie à son parent et tuteur, alors gouverneur de la Germanie inférieure de résidence à Cologne (4). Il ne paraît plus être retourné dans les contrées d'où il était venu; Spartien (5) dit formellement qu'il fut transféré dans la Germanie supérieure, mais ce que l'historien n'ajoute pas, c'est qu'il fut incorporé, toujours avec son grade de tribun, dans la légion XXII *Primigenia,* qui immédiatement après sa formation, sous le règne de Claude, avait été envoyée dans cette province où elle séjourna plusieurs siècles (6). C'est de Mayence qu'Hadrien se rendit en hâte auprès de Trajan à Cologne et lui annonça le premier la mort de Nerva. Il est évident qu'il n'aurait pu être le porteur de la nouvelle s'il se fût trouvé alors à la légion II *Adjutrix* dans la Pannonie.

Spartien (7) rapporte qu'Hadrien fut élevé à la questure sous le quatrième consulat de Trajan (l'an 101 ap. J. C.), laissant deviner plutôt qu'il n'indique de quelle espèce de questure il entend parler. L'inscription d'Athènes dit formellement qu'il fut *questeur de l'em-*

(1) Voy. Grotefend dans Pauly's *Real-Encyclop.* T. IV, p. 872.

(2) Spartianus. l. c. « Post hæc in inferiorem Moesiam translatus. »

(3) C'est en effet dans ce pays que se trouvait alors la *legio V Macedonica.* Voy. Grotefend l. c. p. 883.

(4) Spart. l. c. « Trajano a Nerva adoptato, ad gratulationem exercitus missus. »

(5) L. c. « In Germaniam superiorem translatus est. »

(6) Grotefend, ouv. cit. p. 900.

(7) L. c. cap. 3. « Quæsturam gessit Trajano quater et Articulejo consulibus : in qua cum orationem imperatoris in senatu agrestius pronuntians, risus esset. »

pereur Trajan. Ce questeur particulier, nommé encore *quæstor candidatus principis,* était désigné par le prince lui-même et chargé de porter et de lire au sénat ses messages. Cette même année Trajan partit pour sa première expédition contre les Daces (1). Hadrien l'accompagna (comiti exp. dac.) ou l'y rejoignit ensuite (2). La manière dont il se comporta devant l'ennemi lui valut à deux reprises des récompenses militaires que l'inscription ne spécifie pas (3).

Dans l'intervalle des deux guerres daciques, Hadrien fut nommé tribun du peuple, puis préteur. Il semble que ce soit dans l'année de cette dernière magistrature (eodemque tempore) qu'il prit part à la seconde guerre dacique et reçut le commandement (legatus) de la légion I *Minervia*. Spartien fait également mention de la gestion de ces deux magistratures, mais il est en contradiction avec notre inscription, en tant qu'il place le tribunat sous le second consulat de Candidus et de Quadratus c'est-à-dire l'an 105, tout au milieu de la seconde guerre dacique et qu'il diffère la préture jusqu'au consulat de Suranus et de Servianus, fixé dans les fastes à l'année 107 ap. J.-C.

L'année de sa préture passée et sans doute la guerre dacique terminée, Hadrien fut mis à la tête de la province de la Pannonie inférieure. D'après son biographe, il refoula les Sarmates, affermit la discipline militaire, mit un frein à l'avidité des procurateurs, et en récompense de ces services obtint le consulat. Ainsi suivant les données de Spartien, Hadrien aurait été fait préteur l'an 107, légat-propréteur l'an 108 et consul *suffectus* l'an 109. L'historien latin passe sous silence son admission dans les deux grands colléges sacerdotaux des *sodales Augustales* ou prêtres d'Auguste et des *septemviri epulones,* laquelle nous est révélée par l'inscription d'Athènes. Si les dates indiquées ci-dessus sont exactes, ce dont il est permis de douter en présence de notre inscription, l'élévation d'Hadrien à ces deux dignités sacerdotales doit avoir eu lieu l'année même de son consulat.

Après avoir été consul Hadrien alla, comme simple particulier sans doute, résider pendant un certain temps à Athènes ; il sut gagner la bienveillance publique au point que les Athéniens non-

(1) Cf. Francke, *Zur Geschickte Trajans,* p. 13 svv.

(2) Spart. l. c. « Post quæsturam acta senatus curavit atque ad bellum Dacicum Trajanum familiarius prosecutus est. »

(3) Il ne peut être question ici du diamant que Trajan tenait de Nerva et dont il fit cadeau à Hadrien en témoignage de sa satisfaction pour sa brillante conduite dans la seconde guerre contre les Daces. Spartian. c. 3.

seulement le nommèrent archonte mais lui érigèrent encore une statue. Un texte ancien qui reçoit de notre inscription un jour inattendu, lui apporte à son tour quelque lumière; il fixe au sixième consulat de Trajan c'est-à-dire à l'année 112 ap. J. C. l'archontat d'Hadrien (1). L'inscription n'indique pas que la statue ait été élevée pour un motif particulier. Nous nous demandons cependant pourquoi le principal théâtre de la ville a été choisi pour son emplacement plutôt que tout autre lieu. Dion Cassius rapporte (2) que, devenu empereur, Hadrien dans un de ses voyages à Athènes, accepta la charge d'archonte et en cette qualité présida aux *Dionysies*. N'est-il pas permis de supposer que sous son premier archontat Hadrien ait également présidé à la même fête et que c'est en mémoire de ce fait que sa statue a été placée dans le théâtre de Dionysus où le piédestal a été déterré? On a découvert, il est vrai, dans le même endroit la base d'une autre statue élevée à Hadrien, empereur, mais la courte inscription grecque qu'elle porte ne confirme pas plus qu'elle ne détruit ma conjecture.

Encore une observation avant de finir. Les auteurs anciens ne s'accordent pas sur le lieu de naissance d'Hadrien. Les uns le font naître à Rome où son père était venu d'Italica, municipe d'Espagne, d'autres avancent qu'il naquit à Italica même. L'inscription d'Athènes nous apprend qu'il était inscrit comme citoyen romain dans la tribu *Sergia*. Or c'est dans cette tribu qu'étaient placés les habitants du municipe espagnol (3). On peut donc en conclure que quand même Hadrien serait né dans la capitale de l'empire, il ne regardait pas moins Italica comme sa patrie.

Gand, mars 1863. J. Roulez.

OBSERVATION SUR UN PASSAGE D'HORACE.

A. P. 60-62.

Combien Bentley avait l'esprit juste et le coup-d'œil sûr dans ses remarques relatives à certains passages du texte actuel d'Horace,

(1) Phlegon *Mirabil.* c. 25 Ἄρχοντος Ἀθήνησιν Ἀδριανοῦ, τοῦ αὐτοκράτορος γινομένου, ὑπατευόντων ἐν Ῥώμῃ αὐτοκράτορος Τραϊανοῦ τὸ ἕκτον καὶ Τίτου Σεξτίου Ἀφρικανοῦ.

(2) LXIX, 16. T. IV, p. 376. Sturz. Cf. Flemmer, *de itineribus et rebus gestis Hadriani secundum numor. et inscr. testimonia* p. 38. Hauniæ 1836.

(3) Voy. C. L. Grotefend, *Imperium Romanum tributim descriptum* p. 110 sq. Hannover. 1863.

c'est ce qui va résulter encore de la discussion des vers de l'Art poétique 60-62. En même temps on se convaincra qu'ici, comme dans d'autres endroits, il est resté à moitié chemin dans la recherche du véritable texte.

Sa démonstration qu'avec *in horas, in dies, in menses, in annos* (chaque heure, chaque jour, chaque mois, chaque année), aucun auteur n'a pu employer d'autre adjectif que *singuli* ou, comme archaïsme, *privi,* me paraît irréfutable, et personne, que je sache, ne l'a réfutée.

A l'appui de cette assertion on peut encore faire valoir une autre considération. Si *pronos in annos* signifie *au déclin de chaque année, en automne, « per autumnalia tempora »*, comme l'explique Orelli dans son édition et Hand *De particulis latinis* t. III, p. 325, *extremos in annos* aura nécessairement le même sens, et, l'idée de *chaque* écartée, *extremum in annum* pourra signifier *à la fin de l'année*. La phrase : *bellum Pompejus* EXTREMAM IN HIEMEM *apparavit,* MEDIAM IN AESTATEM *confecit* sera donc correcte. Ceux qui, sur l'autorité d'un des scoliastes, expliquent *pronos* par *cito labentes,* comme le fait Fr. Ritter. sont encore plus embarrassés. Qu'est-ce que *cito labentes in annos? Dans le cours rapide des années?* D'abord, cela est contraire à la nature des choses. Les feuilles tombent et renaissent chaque année, non dans le cours des années. Ensuite, si Horace, pour exprimer cette idée inadmissible, a pu dire *pronos in annos* ou *cito labentes in annos,* Virgile (Aen. I, 234) aussi, sauf le mètre, aurait pu dire *volventes in annos,* au lieu de *volventibus annis,* et Ovide (Tr. IV, 4, 10, 27) *tacito passu labentes in annos,* au lieu de *tacito passu labentibus annis*.

Bentley a également rendu probable que le texte primitif portait *folia,* non *foliis; silvis,* non *silvae*. Heureusement Diomèdes, en citant les trois vers d'Horace, nous a conservé l'un et l'autre :

> *Ut folia in silvis pronos mutantur in annos,*
> *prima cadunt; ita* etc.

Utinam, s'écrie le professeur de Cambridge, *manuscripti mihi codicis copia esset! Veram, opinor, lectionem apud illum grammaticum delitescentem reperirem*. C'est possible. Cependant, Keil, qui a eu à sa disposition plusieurs manuscrits pour son édition de Diomèdes publiée en 1857, ne donne, au passage d'Horace cité par le grammairien, aucune variante dont on puisse tirer parti.

Il ne reste donc que d'avoir recours aux conjectures, quoique ce mode de restitution, dépourvu de toute autorité diplomatique, ait ses dangers et ne soit guère en faveur. Plutôt que d'accueillir une conjecture, même quand elle est basée sur les raisonnements les plus pausibles, ou plutôt que de dire, en présence d'un texte incompréhensible, *non liquet,* on préfère en donner des explications tirées par les cheveux ou contradictoires. Preuve les notes d'Orelli et de Ritter sur le passage qui nous occupe.

Le critique anglais croit avoir remédié à tout ce qu'il y a de défectueux dans le texte ordinaire de la première partie de la comparaison en écrivant :

> *Ut silvis folia privos mutantur in annos,*
> *prima cadunt; ita* etc.

Cependant on sent à son langage qu'il n'est pas tout-à-fait sûr de lui-même. C'est qu'il n'a pas aperçu une autre difficulté, qui gît dans le mot *mutantur.*

La phrase *silvae foliis* ou *silvis folia mutantur in annos* ne peut certes signifier que ceci : *Les forêts changent de feuilles chaque année. Calceos et vestimenta mutavit,* dit Cicéron *pro Milone* c. 10; *mutatis ad celeritatem jumentis ad Pompejum contendit,* dit César B. C. III, 11; et Horace lui-même Epist. I, 16, 38, *mordear opprobriis falsis mutemque colores?*

Le sens que présente le texte que nous avons n'est vrai pour aucun pays du monde, qu'on fasse, par impossible, signifier *pronos in annos au déclin de chaque année* ou *dans le cours des années.*

A ceux qui disent que *silvae foliis mutantur* signifie que les forêts changent, non pas de feuilles, mais seulement d'aspect, par rapport aux feuilles qui tombent *(per decidentia folia,* comme s'exprime Orelli), on peut répondre que c'est là un tour de phrase trop recherché et trop obscur pour une idée aussi simple que celle de la chute des feuilles. Ensuite ils n'indiquent pas un seul passage où *mutari aliqua re* puisse être expliqué de cette manière. Mais supposons qu'il en soit ainsi, supposons que la chute des feuilles soit déjà mentionnée ici; pourquoi en parler encore dans les mots suivants? C'est que, dit-on, *prima cadunt* signifie, non pas que les feuilles tombent, mais que *les feuilles les premières venues tombent les premières.* Ce phénomène est-il bien vrai? Quel naturaliste pourra l'assurer? De plus, quelle que soit la concision dont la langue latine est suscep-

tible, je doute qu'elle puisse aller jusque là. Il aurait au moins fallu : *prima nata prima cadunt.*

Orelli prend *prima* pour *antiqua*. On pourrait fort bien contester que *prima folia* puisse signifier *anciennes feuilles* et, pour prouver que ces mots signifient au contraire *jeunes feuilles, feuilles nouvellement écloses,* on trouverait plus d'un passage, tous plus concluants que celui que cite le professeur de Zurich à l'appui de son opinion; par exemple, Virg. G. II, 253 *(tellus) ne se praevalidam primis ostendat aristis;* Ov. M. X, 85 *primos carpere flores;* Ov. F. IV, 645 *saepe Ceres dominum primis fallebat in herbis.*

Voilà donc une nouvelle difficulté. Comment *prima folia* peut-il signifier *feuilles anciennes?*

Quant à ce que Bentley propose comme texte, le sens des premiers mots est très-juste : *silvis folia privos mutantur in annos, dans la forêt les feuilles se renouvellent chaque année.* Mais que faire avec ceux qui suivent, *prima cadunt?* Ils n'ont plus de raison d'être. Le renouvellement du feuillage implique et la chute des feuilles anciennes et la naissance des nouvelles.

Évidemment *mutantur* est aussi fautif que *pronos*. A leur place il y avait sans doute deux termes faisant antithèse, l'un avec *prima,* auquel il donnait en même temps son véritable sens, l'autre avec *cadunt*. Il ne sera pas difficile de les deviner. Horace ne peut avoir écrit que

Ut folia in silvis nova progignuntur in annos,
prima cadunt; ita verborum vetus interit aetas
et juvenum ritu florent modo nata vigentque,

ou, à la place de *progignuntur,* un mot de même signification, peut-être *progenerantur*. Le manuscrit dont sont provenus ceux qui existent encore a fort bien pu contenir

nova
Ut folia in silvis progignuntur in annos,

c'est-à-dire *nova,* oublié d'abord, écrit au-dessus de *progignuntur*. Celui qui a copié sur ce texte peut s'être mépris; de là probablement les mots *pronos mutantur* si difficiles à expliquer.

Quoi qu'il en soit, l'auteur de la meilleure scolie (1) relative à ce passage paraît encore avoir eu devant lui le texte contenant *nova.*

(1) Les scolies sur Horace forment un fatras de notes dans lequel il faut savoir distinguer ce qui est bon de ce qui ne l'est pas.

Car il insiste sur la naissance des nouvelles feuilles en disant : *Ne aspernentur nova verba, comparatione novorum foliorum docet, ea posse placere.*

Saint Jérôme, si rempli de réminiscences de la littérature payenne des Romains, se rappelle aussi le passage d'Horace dont nous nous occupons. Dans la préface du second livre des commentaires sur Osée il dit : *Postquam reversa fuerit terra in terram et tam nos, qui scribimus, quam eos, qui de nobis judicant, pallida mors subtraxerit et alia venerit generatio* PRIMISQUE CADENTIBUS FOLIIS VIRENS SILVA SUCCREVERIT ; *tunc sine nominum dignitate sola judicantur ingenia, nec considerat qui lecturus est, cujus, sed quale sit, quod lecturus est.*

Bentley, qui cite une partie de ce passage, ne s'en sert que pour prouver l'authenticité des mots *prima cadunt*. Il me semble qu'il en aurait pu tirer plus de parti.

L'allusion que fait le célèbre docteur de l'Église latine aux vers d'Horace est manifeste : *primis cadentibus foliis* répond à *prima cadunt; virens silva succreverit,* aux mots si perplexes de nos éditions, dans lesquels on ne retrouve plus l'idée exprimée par saint Jérôme. Saint Jérôme, on ne saurait en douter, a paraphrasé un texte différent de celui qui nous a été transmis ; ce texte, s'il n'était pas le même que celui que nous proposons, y devait ressembler beaucoup (1).

Une des scolies nous dit que la comparaison que fait Horace entre les feuilles de la forêt qui tombent et renaissent et les mots de la langue qui vieillissent pour être remplacés par des mots nouveaux, est empruntée à Homère. C'est probablement Il. VI, 146-150 que le scoliaste aura eu en vue. Là, Homère compare les générations humaines qui s'en vont aux feuilles qui tombent en automne, et les générations qui viennent aux feuilles que fait naître le printemps.

> Οἵη περ φύλλων γενεή, τοίη δὲ καὶ ἀνδρῶν.
> Φύλλα τὰ μέν τ' ἄνεμος χαμάδις χέει, ἄλλα δέ θ' ὕλη
> τηλεθόωσα φύει ἔαρος δ' ἐπιγίγνεται ὥρη·
> ὣς ἀνδρῶν γενεὴ ἡ μὲν φύει ἡ δ' ἀπολήγει.

Comme ces mots d'Homère sont clairs ! Comme Horace, au contraire, dans la première partie de la comparaison, d'après le texte

(1) Le passage de saint Jérôme dont je viens de faire usage prouve que la conjonction *postquam* peut se construire avec le futur antérieur. Voyez, du reste, la grammaire latine de Ferdinand Schultz (1862) § 327, avec les remarques.

ordinaire, est obscur et confus! lui qui dans deux endroits différents (Epist. I, 19-22 et A. P. 140-142) a su si bien imiter le commencement de l'Odyssée.

D'après le texte tel que nous croyons qu'il a été réellement, la comparaison est juste dans toutes ses parties, les termes principaux correspondent entre eux en forme de croix (1) et l'on y reconnaît le dessin du modèle qu'Horace a eu devant les yeux comme celui de la copie moins heureuse qu'a faite d'Horace le docteur de l'Église.

Liége. X. PRINZ.

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES.

3me Article.

LES VERBES FRANÇAIS *ôter, accoutrer, asséner* ET *asservir.*

Encore le verbe *ôter*. Mon étymologie *abstare* n'a pas trouvé grâce auprès d'un des plus doctes philologues de notre petite république littéraire belge, qui a cru devoir rompre une lance en faveur de *haustare*. Franchement, je suis un tant soit peu dépité du triomphe de mon contradicteur, car positivement il m'a convaincu, ce qui est l'équivalent de vaincu. Je me console par la réflexion que sa victoire tourne au profit d'un vénérable maître que je n'avais combattu que par ordre supérieur, c'est-à-dire pour obéir aux injonctions de la science.

Je vais embellir ma défaite par l'exercice d'une vertu chrétienne et fortifier encore l'ennemi pour qu'il m'accable encore davantage sous le poids de son argumentation.

M. Wagener a bien raison; la basse latinité a dit *exhaustare* pour *efferre*, et doit avoir dit aussi *haustare* dans le sens d'ôter ou enlever. L'usage a fini par faire abstraction de la valeur primitive tirer à soi (puiser, absorber, engloutir), en affectant le même terme à un mouvement en sens contraire; l'idée générale d'ôter, de faire disparaître, l'a emporté. Pour cette équation logique *haurire* = *tollere*, le savant professeur gantois a allégué des exemples de la bonne latinité, contre l'autorité desquels il m'est impossible de regimber.

(1) U. f. i. s. nova progignuntur i. a., prima cadunt;

i. v. vetus interit aetas e. j. r. florent m. nata vigentque.

M. Wagener aurait pu y joindre d'autres passages, peut-être plus probants encore, particulièrement ce *haurire sanguinem* de Cicéron et d'Ovide, qui ne signifie pas boire le sang, mais bien verser le sang. Le composé *exhaurire* eût également fourni des preuves remarquables; je ne citerai que deux passages de Cicéron : Sest. 21, 48, eadem manu sibi vitam exhausisse; Att. 2, 21, 4, tantus fuit amor ut exhauriri nulla posset injuria.

Bref, *haurire* et son substitut bas-latin *haustare* sont devenus, par l'émoussement de leur valeur originelle, synonymes de traire ou de tirer. Et quand les trouvères disent : « trais-toi de là, » c'est bien « ôte-toi de là » qu'ils veulent dire. Une farce jouée à Caen au 15ᵉ siècle, les Pattes-Ouaintes, porte : « Des mains m'avez *tiré* (c. a. d. ôté) l'usage.

Soit donc *ôter* = *haustare*, et tout honneur rendu à la sagacité de Diez, si vaillamment secouru en cette occasion par un champion bien équipé de notre université flamande!

—

Accoutrer, *accoustrer,* n'a pas toujours eu que le sens actuel d'habiller. Pour se fixer sur l'étymologie d'un mot, il faut le suivre à travers les âges et tenir compte surtout de ses premières fonctions. Or je trouve au 13ᵉ siècle le verbe *acoutrer* employé dans le sens de cultiver ou exercer. Jean de Meung, Testament, 1809 : « Luxure confond tout là où ele s'acoutre. » Au 14ᵉ siècle, G. Guiart écrit : « Et lors fit accoutrer ses gens. » Alain Chartier (15ᵉ siècle) emploie le mot pour s'exercer, s'appliquer : « pour quanque soit que labeuriez ou a vos labeurs acoustriez. » Commines lui donne tour à tour la valeur d'équiper (des soldats, des navires) et de parer, orner. Dans Amyot on lui trouve l'acception de soigner, peigner (les cheveux), de munitionner ou fortifier (un fort), de préparer ou assaisonner (des viandes). On rencontre en outre *mal accoustrer qqn.* pour mal arranger (all. übel zurichten), *accoustrer à dîner*, et Noël Du Fail se sert de l'expression : *un champ bien accoutré.*

Cet ensemble de faits met en évidence qu'il faut partir d'une acception première « soigner » (lat. colere), d'où se déduisent sans peine les autres : arranger, préparer, mettre en état, ajuster, habiller. Aussi le vieux Nicot traduit-il parfaitement accoustrer par aptare, parare, ornare, accommodare.

Ceci établi, on comprendra que l'on puisse hésiter à rapporter le mot avec Diez au subst. *costure* = lat. *consutura* (d'où *couture*),

dérivé fictif de *consuere* (d'où *coudre*), étymologie d'ailleurs en tout point correcte pour la lettre.

A la vérité, le composé *raccoutrer*, que nos lexicographes définissent par recoudre, semble favoriser l'opinion du linguiste allemand, mais ce composé a toujours partagé les acceptions du simple et n'est bien traduit que par « remettre en état ou raccommoder. » « Le flot des François se raccoutre, » a dit G. Guiart; il ne s'agit pas là de couture.

Ce ne serait donc qu'à défaut de mieux que je serais disposé à fonder notre verbe sur un type *costura* signifiant couture, et employé métaphoriquement pour ajustement, arrangement; il se pourrait, à la rigueur, que le sens qui a survécu fût en même temps le sens premier, bien que les faits n'en fournissent pas la preuve. — Il va de soi que je jette par dessus bord les origines mises en avant par d'autres savants : ainsi le *adconsternere* de Sylvius, le *vestis cultellata*, vêtement plissé, de Caseneuve, le *cotte*, jupe, de quelques autres, le germanique *kutten*, couvrir, de M. Dochez, et enfin le *coustre*, sacristain, du trop spirituel M. Génin. Ces expédients divers ne me semblent pas dignes d'une discussion scientifique.

Je suis d'avis que parmi les étymologistes de renom, c'est Roquefort cette fois qui a rencontré juste. Il fait venir *accoutrer* de *cultura*, sans, du reste, ajouter un mot à l'appui de cette dérivation. Devant renoncer au mérite de l'avoir posée en premier, je m'en dédommagerai par celui de l'avoir fait valoir. M. Littré la passe sous silence. Est-ce par dédain ou parce qu'elle lui a échappé? J'opine pour la dernière raison, car j'ai lieu de croire que lorsqu'il a mis sous presse les trois premières livraisons de son admirable dictionnaire, l'illustre académicien n'avait point encore pu prendre inspection ni de mon dictionnaire d'étymologie française, ni de la seconde édition de l'ouvrage de Diez, où ma manière de voir est honorablement mentionnée. Ménage s'est abstenu de rien prononcer sur notre mot, ce qui surprend de sa part, et Raynouard, en traitant *acotrar*, en a fait autant.

Cultura, chez les Latins, ne signifiait pas autre chose que soin et s'appliquait particulièrement à la culture du sol ou l'agriculture; mais comme il existe une parfaite synonymie entre *cultus* et *cultura* et que l'on trouve d'un côté p. ex. cultus et curatio corporis, vestitus cultusque corporis (1), et d'autre part cultura ingenii, animi, ce

(1) Je ne suis pas porté à me ranger de l'opinion de mon digne professeur, M. Döderlein, qui rapporte *cultus*, toilette, vêtement, et *cultus*, soin, culture, à deux origines différentes. Voy. Lateinische Synonymen, vol. 5, p. 210.

n'est qu'au hasard qu'il faut s'en prendre si l'on n'a pas d'exemples à citer d'un *cultura*, appliqué à d'autres objets matériels que le champ. D'où il résulte que l'on ne peut guère élever d'objection sérieuse contre l'étymologie que je défends, du chef de la signification; et l'italien *coltura* = abito, la corrobore singulièrement.

Reste à démontrer la concordance au point de vue de la forme.

Je tire d'abord de *cultura* un verbe *ac-culturare*, porter ses soins sur (1), qui se rapporte à son primitif, comme *apitoyer*, porter sa commisération sur, se rapporte à *pitié*. Or *acculturare* ne pouvait entrer dans le vieux fonds de la langue française que sous la forme *accoutrer* (cp. *avoutre* de *adulterum*), forme modifiée dans la suite, par l'insertion euphonique de *s*, en *accoustrer;* cp. *costura couture* de *cultura,* champ cultivé, *coustre coutre,* de *culter, vostrer vautrer,* de *voltura* (volvere).

Une petite circonstance vient fortifier ma thèse. Si *accoutrer* venait de *costura* = consutura, où l'*s* est radical, la forme provençale serait *acostrar* et non pas *acotrar*. Cette dernière accuse un radical *colt*. Pour la syncope de *l,* nous rappelons les analogues provençaux *cotel* de *cultellus,* et *escotar* de *auscultare*.

—

Asséner un coup à quelqu'un.

Asséner, dans cette locution, est, d'après MM. Diez et Littré, le latin *assignare;* ce serait proprement décerner, destiner un coup à qqn. Cela pourrait bien ne pas être aussi vrai que vraisemblable.

Il y avait dans la vieille langue deux et même trois verbes assener appartenant tous à des radicaux différents.

L'un signifie indiquer, désigner, assigner, et vient de *assignare*. Ainsi dans les *Assises de Jérusalem*, 120, il y a : « Et deivent à celui jor que le seignor lor aura assené, venir devant le seignor. » *Assener*, dans le sens de marier un enfant (2), l'établir, ainsi que dans celui de pourvoir d'un douaire (d'une *assene*), est également le verbe latin *assignare*.

Le deuxième *asséner* se présente avec les acceptions suivantes :

(1) Un *culturare,* cultiver, se trouve dans Papias (voy. Du Cange).

(2) Jean de Condé, dans le Dit du bon comte Willaume, v. 111 (voir ma monographie sur le trouvère belge, Brux. 1863, p. 30):

iij. filles saiges et senées
Eurent noblement assenées.

1. se diriger ou tendre vers (1);

2. arriver à bout, atteindre à (2). Cp. pour le rapport des notions, en lat. sequi et consequi, en all. *langen,* tendre, et *gelangen,* parvenir;

3. diriger, faire parvenir, conduire, enseigner, instruire (3);

4. atteindre, frapper (4).

(1) Exemples : Chrétien de Troies, Chev. au Lion, 4870 :

Einsi par aventure asane,
Au chastel ; ensi asena
Par la voiz qui l'i amena.

Barbazan, Fabliaux et contes, IV. p. 207 :

A l'ostel molt droit assena
Si com la voie le mena.

Oresme, Eth. 54. En toutes choses, c'est fort de prendre le moien et de assener au moien.

(2) Chrétien de Troies, Ch. au Lion, v. 1505.

Nus d'aus, s'il s'an voloit pener,
Le cuit n'en porroit asener

c-à-d. n'en pourrait arriver à bout.

Id. Charrette, 6535 : Or set qu'ele est bien asenée, c-à-d. arrivée à son but.

Dans une chanson de Jacques le Viniers, on lit :

Bien sai crueltés le desvoie
Puis que pités n'i puet ains assener.

(3) Maetzner, Altfranz. Lieder, XXVII, 26 :

A grant signourie
Amours m'assena.

Chrétien de Troies, Perceval (manuscrit de Mons) :

Qui assenet et adreciet
Le valet a armes éust

c-à-d. qui l'eût instruit dans le maniement des armes.

Roman du Renart, v. 21,136 :

S'ore estoient tuit li set art
En ces livres que vous avez,
Bien vos auroit Dex asenez,
Escoles porriez tenir.

(4) Renart 7587. Cui je porré bien asener
N'aura talent de regiber.

Adenez le Roi : Devant en la poitrine bien lui sut assener.

Froissart : Cil arbalestrier entoise et trait un carreau et assenne le portier de droite visée en la teste.

Amyot : Il y eut un coup de javelot qui l'assena, mais ce fut du travers, non pas de la poincte.

Les deux dernières ne sont, comme on voit, que l'application transitive des deux premières.

Or notre *asséner* un coup se rapporte au n° 3 des acception établies : c'est diriger, appliquer un coup.

Le verbe doit être considéré comme un dérivé du vfr. *sen* (= it. *senno*), sens, intention, direction, qui à son tour est l'allemand *sinn*. Le verbe *assener* reproduit donc le vieux haut-allemand *sinnan*, tendere, sentire, et plus exactement encore le moyen haut-all. *zuo-sinnen*, pervenire. On sait que ce même primitif *sen* a donné *sené*, doué de sens, et *forsené*, d'où *forcené*, hors de sens.

Enfin un troisième verbe *asener* se trouve dans la langue d'oïl avec le sens de faire un signe pour appeler quelqu'un. On croirait que ce verbe doit nécessairement tenir de *signum*, mais il n'en est rien. L'orthographe *asener* est fautive et amenée sans doute par cette apparence de parenté. Le vrai mot est *acener*, qui correspond à l'ital. *accennare*, v. esp. *acenar* (le wallon a dans le même sens *asener* (1) et le provençal, *senar* et *cenar*). Il vient de *cenno* (= lat. nutus, all. Wink), sur lequel voy. Diez, Wörterbuch I, p. 122. Cet *acener* se trouve aussi, à en croire Burguy, sous la forme *achainner*, circonstance qui, à elle seule, défendrait de le confondre avec les deux vocables traités ci-dessus.

Il faut donc croire que M. Littré a eu tort de placer dans l'historique de son article *assigner* le passage suivant de Raoul de Cambrai :

> La dame l'a à son gant asené
> Et il i vint de bonne volenté.

—

Asservir. M. Littré, se fondant sur quelques exemples tirés du 16e siècle, blâme la conjugaison de ce verbe suivie de nos jours et vent qu'on la conforme à celle de *servir*. Si *asservir* était un composé de *servir*, l'observation serait fondée, et les auteurs cités devraient être suivis. Mais *asservir* est un factitif de *serf, serve* (l. servus), et sa conjugaison doit se régler sur celle des autres verbes de même origine, tels que *agrandir*, de *grand*, *assujettir*, de *sujet*, *amortir* de *mort*.

Aug. Scheler.

DES THÈMES D'IMITATION.

Un de nos abonnés nous demande (voir la livr. précédente, p. 183) ce qu'il faut entendre par thèmes d'imitation, soit par écrit soit de

(1) M. Grandgagnage le rattache à *sène*, signe.

vive voix, dans l'enseignement des langues vivantes, avec un thème qui puisse servir de modèle. Nous n'avons pas en ce moment de thème semblable à notre disposition, ce qui d'ailleurs serait d'un faible secours; nous nous bornerons à présenter quelques considérations générales, surtout au point de vue pratique.

Un thème d'imitation est celui qui est composé de telle sorte qu'il puisse et doive se faire avec des mots et des tours pris dans l'auteur expliqué, et autant que possible dans le style de cet auteur. On exige de plus qu'il fournisse l'application méthodique des règles de la syntaxe. Enfin il doit offrir sous le rapport de la pensée quelque chose d'utile ou d'intéressant.

A cause des quatre conditions auxquelles il faut satisfaire, savoir · les mots et les tournures, — le style du modèle, — les règles de grammaire, — le sens, — un bon thème d'imitation n'est pas aisé à composer; il demande beaucoup de temps; cependant la pratique et l'exercice applanissent à la fin les difficultés.

On commence les thèmes d'imitation lorsque les élèves ont traduit, expliqué, appris par cœur quelques pages de l'auteur.

La première chose à faire est de choisir un sujet qui soit instructif sous quelque rapport. Du bon choix du sujet dépend surtout la facilité et la réussite. Il faut prendre une matière qui ait des analogies avec celle de l'auteur, mais sans trop lui ressembler. Trop rapprochée elle conduit dans l'imitation servile; trop éloignée elle manque de termes pour se développer. On peut aussi la tirer de l'auteur même; c'est ainsi que M. Firnhaber a mis en thèmes l'historique du procès de Milon, d'après le discours de Cicéron. Dans tous les cas, les sujets ne manquent pas; on peut puiser dans toutes les littératures, en remaniant suivant le besoin. Mais il est bon, pour plus de facilité, de ne pas sortir du genre du modèle : d'écrire des biographies avec Cornélius Népos, des expéditions avec César, de la philosophie avec les traités philosophiques de Cicéron. On peut procéder par phrases détachées, en évitant les banalités et les idées insignifiantes, ou changer de sujet à chaque thème ou prendre une matière qui fournisse une série plus ou moins longue de thèmes. Cette dernière manière offre cet avantage qu'elle évite la peine de chercher toujours un nouveau sujet.

Le sujet une fois choisi, il faut le traiter de façon à ce qu'il puisse être rendu dans la langue étrangère au moyen des mots et des tours qui ont été vus dans l'auteur. On y parviendra sûrement si on

l'écrit dans cette langue étrangère, pour le traduire ensuite à l'usage des élèves. Il est bien entendu que les mots et les tours connus depuis longtemps par les élèves, ou ceux qu'ils ont vus dans la grammaire, peuvent s'employer dans le thème, quand même ils ne se trouveraient pas dans l'auteur. Mais si l'on se voit forcé, pour faciliter la marche du sujet, de recourir à des termes que l'élève n'a pas vus, le plus simple est de lui les apprendre, afin qu'il ne perde pas son temps à les chercher dans le dictionnaire.

Tout en composant le thème on cherche à amener l'application d'une ou de plusieurs règles de syntaxe, que l'on a eu soin d'indiquer préalablement en tête de son travail. En général cinq ou six applications suffisent pour une règle. On revient également sur les règles apprises précédemment et on fournit l'occasion de les appliquer.

Quant à l'imitation du style de l'auteur, cette expression ne doit pas être prise dans un sens trop étroit. Il ne s'agit pas d'imiter un écrivain dans ce que sa langue a de personnel, dans les tours qui lui appartiennent exclusivement et qui constituent sa grammaire à lui, mais dans sa couleur générale. Tel écrivain excelle à construire des périodes, tel autre à exprimer des pensées avec précision et netteté; celui-ci aime la pompe dans le langage; celui-là, la simplicité. Or si le thème est composé dans la couleur et le ton du modèle, et que d'autre part il doive se rendre avec ses tours et ses expressions, on arrivera presque forcément à l'imitation demandée. Il ne nous semble pas qu'on doive aller plus loin.

Malgré le soin qu'on y apporte, un thème d'imitation n'est pas toujours réussi; il est bon cependant de le conserver, afin de l'améliorer dans la suite. Ce sont des matériaux qu'une nouvelle mise en œuvre pourra faire valoir.

Nous n'avons pas distingué entre le thème par écrit et le thème de vive voix, parce que cette distinction n'existe qu'au point de vue de l'élève, qui, dans le premier cas, peut réfléchir à son aise et consulter son auteur ou sa grammaire, mais dans le second, doit parler d'abondance sans autre secours que sa mémoire. Pour le professeur le travail est le même; seulement le thème que l'élève doit faire de vive voix sera plus simple et moins difficile.

Quant à improviser des thèmes d'imitation, il faut être bien sûr de soi et avoir beaucoup de pratique pour oser l'entreprendre, surtout hors des classes inférieures. Sinon on s'expose à tomber dans l'abstraction grammaticale, c'est-à-dire à exercer les élèves à l'appli-

cation des règles sur des phrases vides de sens, sans aucun fruit pour l'intelligence ou pour le cœur, ce qui est toujours mauvais.

Nous avons répondu aussi bien qu'il nous a été possible à la question de notre correspondant. Pour plus amples renseignements il peut consulter dans notre Revue les rapports du jury chargé d'apprécier les cours de thèmes latins à l'usage de la quatrième t. II, p. 58 et t. III, p. 170; le programme du concours pour la rédaction d'un cours de thèmes latins à l'usage de la troisième t. IV, p. 319 ainsi que divers articles ou comptes-rendus épars dans les différents volumes. Car qu'il s'agisse du latin et du grec, ou du flamand, de l'allemand et de l'anglais, la manière de procéder dans les thèmes d'imitation et les conditions auxquelles il faut satisfaire sont absolument les mêmes.

DU DISCOURS INDIRECT EN LATIN.

Dans le numéro de février 1863, p. 75 se trouve la question suivante :

« Donner la théorie complète du style indirect dans César et la manière de le mettre en style direct. Quelle différence y a-t-il, dans le style indirect entre *is, ille, ipse,* le parfait et le plus-que-parfait du subjonctif, etc. »

Le mot *style indirect* peut avoir un sens large et un sens restreint; on peut entendre, par style indirect, toutes les propositions énoncées d'une manière indirecte, c'est-à-dire placées sous la dépendance d'un verbe, ou bien les discours rapportés indirectement. Nous supposons que l'auteur de la question a pris le mot, comme d'habitude, dans le dernier sens. Or nous n'avons pas remarqué que César, dans les nombreux discours indirects insérés dans ses commentaires, ait suivi une théorie particulière. Il suffira donc, pour répondre à la demande de l'honorable correspondant, d'exposer la théorie du style indirect dans la prose classique, en ayant spécialement en vue les difficultés que pourrait présenter, sous ce rapport, le texte de César.

Dans le style indirect il faut considérer le *mode,* le *temps* et la *personne.*

I. — La proposition principale dans le discours indirect admet deux constructions : l'accusatif avec l'infinitif et le subjonctif.

On emploie l'accusatif avec l'infinitif lorsqu'on rapporte indirecte-

ment l'affirmation ou la négation d'un *fait*. On emploie le subjonctif pour exprimer un ordre, un conseil.

Pour les exceptions et les particularités on pourra consulter la grammaire de M. Gantrelle. Nous ne trouvons rien à ajouter non plus à ce que dit l'auteur sur la manière de construire, dans le discours indirect, les propositions interrogatives (§ 162, 2). Nous ferons seulement remarquer que César ne semble mettre le subjonctif dans les interrogations avec la première ou la troisième personne, que lorsque ce mode se trouverait dans le style direct. Au ch. 43 du l. I *de b. G.* les mots *id iis eripi quis pati posset* seraient dans le style direct *id iis eripi quis pati possit;* de même V, 29 *quis hoc sibi persuaderet* est indirect pour *quis hoc sibi persuadeat.*

Les propositions subordonnées du discours indirect ont leur verbe au subjonctif, si elles font réellement partie des paroles de celui dont le discours est rapporté.

Lorsqu'elles sont ajoutées par l'auteur on met le verbe à l'indicatif. On trouve souvent aussi ce mode dans les périphrases avec *is qui,* périphrases ordinairement indépendantes du discours : V, 11 *Labieno scribit ut quam plurimas possit iis legionibus quae sunt apud eum naves instituat.* Enfin on rencontre parfois l'indicatif où le subjonctif semble nécessaire : I, 3 *persuadet Castico... cujus pater regnum in Sequanis multos annos obtinuerat... ut regnum in civitate sua occuparet, quod pater ante habuerat.*

II. — Le *temps* du discours indirect est déterminé par celui du verbe qui amène le discours.

1. *Après un temps principal,* les propositions du discours indirect construites à l'infinitif conservent le temps du style direct; la seule chose à remarquer c'est qu'à l'infinitif il n'y a pas de distinction entre le présent et l'imparfait ni entre le parfait et le plus-que-parfait. — On conserve aussi les temps du style direct dans les propositions subordonnées, à l'exception du futur, lorsqu'il dépend d'une principale dans laquelle se trouve ce temps; le futur simple devient, dans ce cas, présent du subjonctif. Mais si la principale n'est pas au futur, on emploie pour le futur actif le participe en *rus* avec *sim* (Gantr. § 138, 2 et 3); pour le passif on donne une autre tournure à la phrase. Le futur antérieur se change, dans tous les cas, en parfait du subjonctif.

Dans les conseils et les ordres rapportés indirectement les propositions principales gardent le temps du style direct, à l'exception du

futur : le futur simple s'exprime par le présent du subjonctif, le futur antérieur, par le parfait. Pour les propositions subordonnées on observe les mêmes règles que dans les subordonnées de l'accusatif avec l'infinitif.

Rem. — La conjonction *ut* marquant un désir, un conseil, un ordre n'est jamais suivie d'un futur. On met le futur après *ut* exprimant une conséquence, à moins que le verbe principal ne se trouve déjà au futur.

2. *Après un temps historique,* les temps présents du discours direct se changent dans le passé le plus proche : le présent devient imparfait; le parfait, plus-que-parfait, et cela a lieu non-seulement dans les propositions principales, mais encore dans les propositions subordonnées. Dans les subordonnées avec *si* et d'autres dépendant d'une principale dont le verbe est au futur, le futur simple devient imparfait du subjonctif, le futur antérieur, plus-que-parfait du subjonctif. Partout où l'on mettrait le participe *rus* avec *sim,* si le verbe principal était à un temps principal, on met le participe en *rus* avec *essem*.

Exemples. I, 13 Is ita cum Cæsare egit : Si pacem populus Romanus *cum Helvetiis faceret,* in eam partem *ituros* atque ibi *futuros Helvetios,* ubi *eos Cæsar constituisset* atque esse *voluisset;* sin bello persequi *perseveraret, reminisceretur* etc. Style direct : *nobiscum faciat, ibimus, erimus, nos constitueris, volueris, perseveres, reminiscere.*

I, 14 Eo *sibi* minus dubitationis *dari,* quod eas res quas *legati Helvetii commemorassent,* memoria *teneret*. Style direct : *mihi, datur, commemorastis, teneo.*

I, 17 *Esse nonnullos* quorum auctoritas ... plurimum *valeat*. Style direct : *sunt nonnulli, valeat* (car le subjonctif a une autre cause).

Neque dubitare quin, si Helvetios *superaverint* Romani, una cum reliquâ Gallia Aeduis libertatem *sint erepturi*. La chose mise en doute exprimée d'une manière directe donnerait *superaverint* (futur antérieur) *eripient.*

I, 20 Quod si quid ei *accidisset... neminem existimaturum.* Style direct : *acciderit, nemo existimabit.*

La dernière règle rencontre les exceptions suivantes :

1° Le parfait indéfini peut rester au parfait : I, 14 *Divico respondit... ita institutos esse ut.. consuerint.* I, 31 *unum se esse.. qui adduci non potuerit.*

2° Pour exprimer une pensée générale, toujours vraie, on peut conserver les temps du style direct : I 14 *consuesse deos immortales, quo gravius homines ex commutatione rerum doleant,* etc.; mais I, 40 *ex quo judicari posset quantum haberet in se boni constantia.*

3° On trouve parfois le présent ou le parfait du subjonctif avec *si*, lorsque l'auteur veut conserver la nuance particulière exprimée par ces temps. On lit I, 34 : *Ei legationi Ariovistus respondit : Si quid ipsi a Cæsare opus esset, sese ad eum venturum fuisse; si quid ille se velit, illum ad se venire oportere*. Arioviste n'a pas besoin de César; il dit donc : *si ipsi opus esset,* mais César *peut* avoir besoin d'Arioviste, donc : *si... velit*.

4° En dehors de ces cas, l'auteur passe souvent des temps du style indirect à ceux du style direct, surtout quand il s'agit de faits importants, qui ont vivement frappé le rapporteur du discours, et qui se montrant comme présents devant son esprit, sortent aussi du passé dans le récit, pour prendre le temps présent.

Le présent historique amenant le discours, peut être considéré comme temps principal ou comme temps historique. Les verbes peuvent donc se trouver indifféremment au présent ou au parfait, à l'imparfait ou au plus-que-parfait : I, 7 *Helvetii... legatos... mittunt... qui dicerent sibi esse in animo,* etc. *rogare ut... id sibi facere liceat*.

(La suite prochainement.)

LE VOLUME DE LA PYRAMIDE.

I. — Pour être rigoureuse, la démonstration que M. Noël a publiée (Revue, p. 115), devrait être présentée comme suit.

Soit P la pyramide de base b et de hauteur h. Posons $h = nx$ et par les points de division menons des plans parallèles à b, P sera divisée en n tranches de hauteur x chacune. Soit T la m^{me} de ces tranches, à partir du sommet, ses plans a et c seront aux distances mx et $(m-1)x$ du sommet de P et l'on aura

$$\frac{a}{b} = \frac{m^2 x^2}{h^2}, \quad \frac{c}{b} = \frac{(m-1)^2 x^2}{h^2}$$

Mais $x = \frac{h}{n}$; donc

$$a = b \cdot \frac{m^2}{n^2}, \quad c = b \cdot \frac{(m-1)^2}{n^2}.$$

Le prisme extérieur à T et qui a pour mesure $ax = bh \cdot \frac{m^2}{n^3}$ est plus grand que cette tranche; soit d la différence on aura

$$T + d = \frac{bh}{n^3} \cdot m^2$$

Faisons $m = 1, 2, 3, 4 \ldots. n$, il vient

$$T_1 + d_1 = \frac{bh}{n^3}$$

$$T_2 + d_2 = \frac{bh}{n^3} \cdot 2^2$$

$$\cdots\cdots\cdots$$

$$T_n + d_n = \frac{bh}{n^3} \cdot n^2.$$

Ajoutons et représentons par X la somme $d_1 + d_2 + d_3 + \ldots + d_n$:

$$P + X = \frac{bh}{n^3} (1^2 + 2^2 + 3^2 + \ldots + n^2)$$

La somme des carrés des n premiers nombres est donnée par la formule

$$S_2 = \frac{1}{6} n (n + 1) (2n + 1) = \frac{1}{3} n^3 + \frac{1}{2} n^2 + \frac{1}{6} n.$$

Donc

$$P + X = \frac{1}{3} bh + bh \left(\frac{1}{2n} + \frac{1}{6n^2}\right).$$

P et $\frac{1}{3} bh$ sont des quantités constantes pour la même pyramide, tandis que X et $bh \left(\frac{1}{2n} + \frac{1}{6n^2}\right)$ varient ensemble et dans le même sens avec n; donc, d'après le principe des variables que nous avons démontré (Rev. mars 1855), on doit avoir $X = bh \left(\frac{1}{2n} + \frac{1}{6n^2}\right)$; d'où

$$P = \frac{1}{3} bh.$$

II. — Pour arriver à l'égalité essentiellement fausse

$$P = \frac{1}{3} bh - kbx,$$

M. N. a commis deux erreurs que nous allons relever ici.

D'abord il pose $S_2 = \frac{1}{3} n^3 + < n^2$; puis, k étant un nombre constant plus petit que 1, on a nécessairement $kn^2 < n^2$, d'où

$$S^2 = \frac{1}{3} n^3 + kn^2.$$

Pour que cette dernière égalité fût exacte, il faudrait que *deux quantités plus petites qu'une même troisième fussent néces-*

sairement égales entre elles, ce qui est évidemment faux. Ensuite, comme $\frac{1}{2}n^2 + \frac{1}{6}n$ revient à $n^2\left(\frac{1}{2} + \frac{1}{6n}\right)$, il faudrait que le nombre *constant* k fut égal à $\frac{1}{2} + \frac{1}{6n}$ essentiellement variable avec n, ce qui est encore impossible.

Les prismes extérieur et intérieur à T ont pour mesure $\frac{bh}{n^3}.m^2$ et $\frac{bh}{n^3}(m-1)^2$. La différence entre T et l'un d'eux est nécessairement moindre que leur différence $\frac{bh}{n^3}(2m-1)$, de sorte que l'on peut poser

$$T = \frac{bh}{n^3}\left\{m^2 - <(2m-1)\right\}$$

Mais n étant la plus grande valeur de m, on a $2m \leqq 2n$, donc $2m - 1 < 2n$. D'ailleurs $k < 1$ donne aussi $2nk < 2n$. De ces deux inégalités M. N. conclut qu'on peut remplacer $<(2m-1)$ par $2nk$; mais cette conclusion n'est pas admissible, car si, comme nous l'avons fait voir, on n'en peut pas conclure $2m - 1 = 2nk$, à plus forte raison n'en peut-on pas conclure $2nk = <(2m-1)$.

Les considérations que M. N. fait à la suite de sa démonstration renfermant bien des inexactitudes, nous nous contenterons d'en relever une. « Il existe deux méthodes des variables, suivant que « l'équation finale, toujours exacte, renferme deux termes con- « stants et un ou deux termes variables ». Nous affirmons, nous, et nous l'avons démontré en son temps, qu'il n'en existe qu'une, celle dont l'équation finale est $A + X = B + Y$. L'autre, que M. N. regardait autrefois comme la seule vraie et qu'il appelait le fondement de la méthode infinitésimale, est fausse; parce que l'équation $A = B + X$, dans laquelle X serait seul variable, est absolument impossible. Ce qui précède, en effet, met pleinement en évidence les erreurs volontaires qu'il faut commettre, pour représenter analytiquement par cette équation, les questions concrètes auxquelles s'applique la méthode des variables.

III. — On parviendrait encore au résultat cherché en partant des deux égalités $S_2 = \frac{1}{3}n^3 + <n^2$ et $T = \frac{bh}{n^3}\left\{m^2 - <(2m-1)\right\}$.

En faisant dans cette dernière $m = 1, 2, 3, 4 \ldots n$, puis ajoutant, il vient

$$P = \frac{bh}{n^3}\left\{S_2 - <(1 + 3 + 5 + \ldots + 2n - 1)\right\}$$

ou

$$P = \frac{bh}{n^3}\left\{\frac{1}{3}n^3 + <n^2 - <n^2\right\},$$

égalité dans laquelle les deux nombres plus petits que n^2 sont égaux entre eux, comme variables avec le nombre n des parties de h; donc $P = \frac{1}{3}bh$.

P.-J. Batteux.

Saint-Trond, mars 1863.

CORRESPONDANCE.

Peut-on donner une explication raisonnable de la phrase de Virgile *dum montibus umbrae lustrabunt convexa* (Aen. I, 607), ou faut-il lire avec M. Ribbeck *dum montibus umbrae lustrabunt, convexa polus dum sidera pascet,* et croire qu'entre les vers 607 et 608 Virgile avait sans doute voulu mettre ce que les ombres parcourent sur les montagnes?

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

M. *C. Cobet* a publié récemment une édition des *Helléniques* à l'usage des classes. Comme dans son édition de l'Anabase, l'éminent philologue s'est efforcé de restituer partout le véritable texte; il a donc rétabli les formes du dialecte attique, retranché des interpolations souvent insipides et corrigé les erreurs par lesquelles l'inattention des copistes a maintes fois altéré le sens. Le texte des Helléniques nous est parvenu dans un état très-peu satisfaisant, et la lecture en offrait de grandes difficultés. Maintenant, grâce au talent de M. Cobet, on pourra lire et expliquer couramment l'important ouvrage de Xénophon. Un petit nombre de passages seulement ont resisté à sa sagacité; ce sont deux ou trois endroits où se trouvent des lacunes qu'aucune conjecture ne permet de suppléer. Nous aurions désiré voir indiquer ces lacunes par un signe quelconque. L'éditeur a justifié ses corrections dans la *Mnemosyne.*

Un autre philologue hollandais, de la même école, M. *H. van Herwerden,* vient de publier à l'usage des classes des discours choisis de Lysias, savoir : In Eratosthenem, in Agoratum, de caede Eratosthenis, pro Mantitheo, de affectata tyrannide, in Diogitonem (Groningue, van Bolhuis Hoitsema). De courtes notes critiques rendent compte des changements.

Parmi les ouvrages philologiques récemment publiés en Allemagne, nous mentionnerons d'abord : *Geographie von Griechenland von Conrad Bursian. Erster Band. Das nördliche Griechenland*, mit 7 lithographierten Tafeln. Leipzig, B.-G. Teubner. M. C. Bursian s'était déjà fait connaître comme géographe de la Grèce, par plusieurs dissertations, dont la première parut en 1856 et donnait la description de l'île d'Eubée. On remarqua dans ces dissertations des vues larges unies à une grande science de détail. Ces qualités on les retrouve dans son grand ouvrage, dont le premier volume renferme la géographie de la partie de la Grèce située au nord de l'isthme de Corinthe. La géographie, pour M. Bursian, doit être *historique* : il ne se borne donc pas à décrire les montagnes et les fleuves, les accidents du terrain actuel, mais il poursuit les changements que le sol grec a subis dans le cours des siècles; il montre quels habitants peuplèrent successivement les différents pays, décrit leurs villes et leurs monuments. La topographie des grandes villes, telles que Delphes, Thèbes, Athènes avec le Pirée, est donnée d'une manière très-détaillée. Les sources sont soigneusement indiquées en note : ce sont les géographes anciens, les voyageurs et archéologues modernes et les propres explorations de l'auteur. A la fin du volume se trouvent des plans de ruines et d'endroits célèbres, dans l'ordre suivant : les Thermopyles, ruines de Tanagra, d'Orchomène, de Stratos, d'Oeniades, de Platée, de Larymna, Delphes, Thèbes, Athènes, ports d'Athènes, plaine de Marathon, bâtiments actuels d'Eleusis.

A la fin de l'année dernière a paru la 1re partie du 3e volume de la mythologie grecque (*Griechische Götterlehre*) de *F.-G. Welcker*. Le célèbre professeur y traite des démons dans le sens restreint, des dieux inférieurs et accessoires; il classe le nombre prodigieux de ces esprits en quatre groupes, d'après leurs rapports avec l'ordonnance et le gouvernement du monde, avec la nature, avec l'homme, avec les grands dieux; un cinquième groupe comprend les esprits difficiles à classer. Le volume est précédé d'une préface de 32 pages, dans laquelle l'auteur, répondant surtout aux objections de Preller concernant sa conception de Zeus, expose ses idées sur l'origine de la mythologie grecque en particulier et de la religion en général. Il pense que l'homme a reconnu la divinité avant d'avoir admis des dieux et que, par conséquent, le monothéisme a précédé le polythéisme. L'homme, selon M. Welcker, a le sens de la divinité, *sensus numinis*, qui le pousse instinctivement à chercher l'inconnu derrière la nature; mais dans le culte primitif la divinité est encore peu distincte de la nature qui la révèle.

M. *Jules Zeller*, maître de conférences d'histoire à l'École normale supérieure de France, vient de publier, sous le titre de *Les empereurs romains, caractères et portraits historiques* (Paris, Didier, in-8°), une histoire attachante de la civilisation romaine sous l'empire, mise en rapport avec les caractères des empereurs. Il y a peu d'histoires, dit M. Zeller, où les souverains reproduisent plus fidèlement la société dans laquelle ils vivaient, de sorte que la suite des portraits des empereurs constitue une histoire complète du gouvernement connu sous le nom d'empire romain. L'auteur a divisé son livre en quatre parties qui traitent : 1° de l'empire républicain avec Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon et Vitellius ; 2° de l'empire libéral avec Vespasien, Titus, Domitien, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle et Commode; 3° de l'empire militaire avec Pertinax, Caracalla, les Sevère, etc.; 4° de l'empire administratif avec

Dioclétien, Constantin, Julien etc. jusqu'à Théodose « le dernier des Romains. »

Sous le titre de *Beitraege zur Geschichte der epischen Poesie der Griechen,* M. Teubner à Leipzig a édité l'ouvrage posthume de *G.-W. Nitzsch,* si connu par ses études sur la poésie épique et par le talent avec lequel il a défendu l'unité des poëmes homériques. Dans le plan primitif de l'auteur le livre ne devait être qu'une préface présentant un résumé net, simple et précis des discussions relatives à Homère et destinée à figurer en tête d'une nouvelle édition des œuvres de ce poëte. Mais en exposant les opinions d'autrui, M. Nitzsch n'a pu s'empêcher de les discuter et il a écrit ainsi un ouvrage de 472 pages in-8°. Dans l'introduction il nous peint l'esprit poétique de la Grèce dans son ardeur juvénile. Le premier livre comprend l'histoire de la légende en Grèce et la critique des chants primitifs qui se trouvent dans Homère; le second intitulé : *Rapports d'Homère avec ses prédécesseurs et ses successeurs,* traite des poëmes antéhomériques et des épiques postérieurs; le troisième, consacré au poëte, nous fait connaître ses procédés et son mode de composition et fait ressortir la valeur d'Homère pour l'histoire de la poésie rhapsodique en général.

La collection des manuels pour l'étude de l'antiquité publiés par la maison Weidmann, à Berlin, s'est enrichie récemment d'un ouvrage très-utile, dont nous avons déjà eu occasion de parler; c'est la *Griechische und Römische Metrologie* von *Friedrich Hultsch.* Il contient la description de toutes les mesures, poids et monnaies en usage chez les Grecs et les Romains. Des tableaux étendus donnant la réduction des mesures anciennes en mesures modernes augmentent l'utilité du livre.

Le second volume des *Antiquités romaines* de *Lange* a paru dans la même collection, en même temps que la seconde édition du premier volume. On annonce comme très-prochaine la publication, à Paris, d'une traduction française de l'Histoire romaine de *Mommsen,* par M. Alexandre, ancien magistrat.

M. *G. Rawlinson,* le savant traducteur anglais et commentateur d'Hérodote, vient de publier le premier volume d'un ouvrage étendu, qui comprendra le résultat des recherches faites de notre temps sur l'histoire des anciens royaumes de l'Orient central. Il porte pour titre : *The five great monarchies of the ancient eastern world; or the history, geography and antiquities of Chaldaea, Assyria, Babylon, Media and Persia; collected and illustrated from ancient and modern sources.* London, Murray. L'ouvrage complet aura 3 volumes; le 1er donne l'histoire de la Chaldée et de l'Assyrie (prix : 16 sh.). Le texte est illustré de près de 150 gravures sur bois.

M. *Barthélémy Saint-Hilaire,* de l'Institut, qui avait déjà traduit et commenté en français un grand nombre d'ouvrages d'Aristote, vient de faire paraître la *Physique* (2 vol. gr. in-8°, Paris, Durand. Prix 20 fr.) et la *Météorologie* (1 vol. in-8°, ibid. 10 fr.) de ce philosophe, traduites en français pour la première fois et accompagnées de notes perpétuelles.

M. *F. Colincamp,* professeur à la Faculté des lettres de Douai, a réuni en deux volumes in-8° les nombreux travaux critiques de *Boissonade;* le premier volume reproduit les articles de critique grecque et latine; le second renferme les travaux de critique moderne. L'ouvrage, intitulé *Boissonade, critique littéraire sous le premier empire,* a paru chez Didier.

M. *Dübner* a réuni en un volume ses cinq brochures sur la réforme des huma-

nités (Paris, Dupont). Il y a joint une préface, dans laquelle nous avons remarqué le récit d'une séance du corps législatif : tandis que tout le corps professoral français, le ministre en tête, réclame une réforme, le commissaire du gouvernement prétend qu'il n'y a rien à changer et s'écrie : « Nous sommes en progrès. »

Jusqu'ici on ne connaît le *Mâha-Bhârata* que par des épisodes. Bientôt on aura une traduction française complète de ce poëme gigantesque. Elle est faite par M. *Hipp. Fauche*, et paraîtra chez M. Durand à Paris, en 12 volumes gr. in-8° de 600 pages chacun. Le tome 1er est sous presse (prix de souscription 5 fr.). Ajoutons à ce grand travail l'*Essai sur le Véda*, ou Introduction à la connaissance de l'Inde, par M. *Émile Burnouf*, de la Faculté de Nancy. In-8°, 476 p. Paris, Dezobry, Tandou et Ce.

Voici le titre d'un ouvrage récent qui doit être bien venu chez tous ceux qui étudient sérieusement, c'est-à-dire dans les sources, l'histoire du moyen âge : BIBLIOTHECA HISTORICA MEDII AEVI. *Wegweiser durch die Geschichtswerke des europaeischen Mitelalters von* 375-1500. *Von* AUG. POTTHAST. Lex-8° VIII, 1010 p. Berlin, Kastner. (Prix 6 thlr.) C'est un aperçu bibliographique de toute la littérature historique du moyen âge. On y trouve : 1° la liste des collections des historiens rangées par pays, et par ordre alphabétique, avec des notices bibliographiques et l'indication du contenu des principaux volumes (p. 1-94) ; 2° les titres de tous les écrits historiques par ordre alphabétique, des traductions de ces écrits et des traités explicatifs en y comprenant les articles des revues et les parties d'ouvrages variés ; pour plusieurs auteurs on indique les principaux manuscrits ; le prix est marqué pour tous les livres publiés depuis 1800 (p. 95-572) ; 3° l'énumération des vies de tous les personnages marquants, saints et autres, par ordre alphabétique ; dans cette partie figure l'indication complète du contenu des *Acta sanctorum* des Bollandistes ; enfin 4° un appendice sur les sources pour l'histoire des états européens au moyen âge (p. 943-1000).

Un ouvrage important pour l'histoire d'une époque encore peu connue du moyen âge, est la *Geschichte des Ostfränkischen Reichs von Ernst Dümmler*, professeur à Halle. Le premier volume a paru, l'année dernière, à Berlin, chez Ducker et Humblot (905 p. gr. in-8°. Prix 5 thlr.). Il embrasse le règne de Louis le Germanique et donne en 4 livres une histoire étendue du royaume carolingien de 825 à 876. Tous les faits de quelque importance y sont rassemblés, examinés avec critique et mis dans leur ordre chronologique ; les sources sont indiquées partout avec un soin minutieux.

On publie actuellement à Turin une nouvelle édition de l'*Histoire universelle de César Cantu ;* c'est la 9me. L'auteur a fait à son ouvrage de nombreuses modifications afin de le placer à la hauteur actuelle des sciences historiques. Le second volume de cette édition est terminé ; il va jusqu'à Charlemagne.

On possède enfin une traduction française de l'*Introduction à la grammaire des langues romanes* de *Frédéric Diez*, de ce célèbre ouvrage, dont M. Mahn a dit avec raison que les académies de la France, de l'Italie et de l'Espagne réunies ne seraient pas en état d'en faire un pareil. Cette traduction, élégante et correcte, est due à la plume de M. *Gaston Paris* et a paru chez Franck, à Paris.

Le premier fascicule du *Dictionnaire de la langue française*, par M. *Littré*, vient de paraître à la librairie Hachette, à Paris. Il se compose de 416 pages grand in-4° à trois colonnes, et comprend la lettre A tout entière et la lettre B jusqu'au

mot *bréviaire*. L'auteur y donne non-seulement la nomenclature, la prononciation et la signification des mots, mais encore leur histoire et leur étymologie. Le dictionnaire comprendra 25 livraisons in-4°. Prix de la livraison (160 p.) 3 fr. 50. M. Littré vient d'éditer également ses *Études sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au moyen âge* (Paris, 2 vol. in-8°). C'est un recueil des articles concernant l'histoire de la langue française, insérés par ce savant dans des revues ou des journaux français.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

De kindervriend, *leesboek ten gebruike der volksscholen in België, bewerkt naer de nieuwe uitgave van M. Alph. Le Roy, professor aen de hoogeschool van Luyk, door* E. Van Driessche, *professor aen 't koninklyk Athenæum van Brussel.* Mechelen, H. Dessain, 1863. 1 vol. de 431 pp. in-12.

Un des livres les plus répandus en Allemagne est le *Kinderfreund* de Wilmsen. L'utilité éminente de ce livre populaire engagea M. Alph. Le Roy à le traduire en français, tout en le complétant et en l'appropriant spécialement à nos écoles par l'addition d'un chapitre sur les droits et les devoirs du citoyen belge et de différents détails sur notre pays. Un succès grand et mérité récompensa l'entreprise du professeur éclairé, et dès l'apparition de l'*Ami des enfants*, on manifesta le désir d'avoir le même ouvrage traduit en flamand. M. Van Driessche, littérateur flamand distingué, s'est chargé de cette tâche et l'a accomplie avec honneur. Il a traduit de l'allemand la partie du livre prise dans Wilmsen; du français, les chapitres ajoutés par M. Le Roy. Sa traduction est élégante et correcte, pure de germanismes et de gallicismes; le style en est simple et clair comme celui de l'original et parfaitement intelligible pour de jeunes enfants; le célèbre morceau de Bernardin de Saint-Pierre, intitulé « le fraisier » est peut-être le seul qui soit trop difficile. Un certain nombre de fautes d'impression et quelques phrases dans le genre de celle-ci « op haren schild; die schild is zeer hard zoo dat hy, etc. (p. 209) », disparaîtront sans doute dans une prochaine édition.

Quant à l'ouvrage lui-même, il renferme, outre une série d'histoires morales et attachantes, une description succincte du monde, des notions sur Dieu et la religion, un petit traité d'hygiène, des détails sur l'almanach et sur les principaux phénomènes de la nature, la géographie de l'Europe et celle de la Belgique en particulier, un exposé des devoirs et des droits de l'homme. Ce livre donnera à l'enfant des idées justes sur toutes les choses importantes et contribuera beaucoup à son développement moral.

Les écrits destinés à l'enfance doivent être d'une exactitude rigoureuse et parfaitement à la hauteur de la science dont ils traitent. Il faudrait même les composer avec plus de soin que les ouvrages destinés pour les savants; car ceux-ci peuvent contrôler ce qu'on leur apprend, l'enfant doit croire sur parole. Nous avons constaté, avec bonheur, que sous cet important rapport le livre dont nous rendons compte, est à peu près irréprochable. Une lecture rapide nous y a pourtant fait découvrir les inexactitudes suivantes. Il est dit p. 176 que nous pouvons voir clairement au ciel 23 planètes. Par le mot clairement (*duidelyk*) l'auteur

veut-il dire qu'on peut voir ces planètes sans télescope? Dans ce cas le nombre se réduit à cinq; si le télescope n'est pas exclu, le chiffre 23 est trop peu élevé, car avant la fin de 1858 les astronomes avaient déjà observé 56 planètes entre Jupiter et Mars. — Le Dévalagiri (lisez Dhavala-dgiri) n'est pas la montagne la plus élevée du globe; cet honneur revient au mont Everest appartenant à la même chaîne (p. 183). — « Les noms des mois, dit-on p. 318, tirent leur origine de la mythologie »; cela ne peut être vrai que pour Janvier, Mars, Mai et Juin. La mythologie n'a pas non plus donné naissance aux noms des jours, comme le prétend l'auteur. Les jours tirent leurs noms du système planétaire connu dans l'antiquité; outre le soleil et la lune on connaissait alors les planètes Mars, Mercure, Jupiter, Vénus et Saturne. On donna à chaque jour le nom d'un corps céleste : comme les noms de Mars, Mercure, Jupiter et Vénus étaient inconnus des Germains, le peuple y substitua les noms de ses divinités correspondantes Ziu ou Dis, Wuotan, Donnar (*Thor* est un nom scandinave) et Frea. On ne sait pourquoi il conserva le nom de Saturne. — C'est sans doute par distraction que M. Van Driessche dit que le mercredi des cendres est le dernier jour du carnaval (*vastenavond* p. 319). — Enfin nous engageons l'auteur à revoir soigneusement le chiffre de la population des villes de la Belgique; les chiffres qu'il donne sont pour la plupart inexacts.

Le volume se termine par un petit recueil de poésies, que nous désirerions voir étendre dans une prochaine édition. Les morceaux nous ont paru bien choisis pour l'enfance; il n'y a que l'ode de Bellamy intitulée *Het onweder* (la tempête), que nous n'aimons pas d'y trouver : nous doutons fort que les enfants comprennent cette pièce.

LECTURES ALLEMANDES *à l'usage des colléges et des pensionnats, par* PAUL HENKENS, *de la compagnie de Jésus. Quatrième édition, considérablement augmentée.* Liége, H. Dessain. 1 vol. in-8° de 534 pp.

Ces lectures allemandes sont divisées en trois parties. La première, destinée aux commençants, est toute élémentaire. Elle renferme d'abord quelques phrases détachées, pour servir d'exercices sur la grammaire; viennent ensuite de courtes descriptions, des anecdotes et des dialogues. La deuxième partie suppose des élèves qui connaissent déjà les premiers éléments de la langue; c'est un choix de fables, de paraboles, de narrations et de descriptions, puis viennent des poésies faciles à comprendre. Les morceaux de la troisième partie sont plus étendus et plus difficiles : on y rencontre la grande narration historique, des idylles, des descriptions, des portraits et caractères, de la prose didactique, des lettres, des dialogues et des modèles de tous les genres de poésie. Un drame en un acte termine le volume.

Il règne donc dans ce livre une progression continue, en rapport avec le développement successif des facultés intellectuelles de l'élève et de ses connaissances en allemand. Dans le premier cours l'auteur vient en aide à l'enfant par de courtes notes grammaticales, dans le second il l'assiste moins, dans le troisième il le laisse marcher seul. Quelques-unes de ces notes pourraient être plus exactes, par exemple celle-ci : « L'attribut des verbes *sein*, être, *werden*, devenir et *bleiben*, rester, se met toujours au nominatif. » Il fallait : « l'attribut du sujet des verbes, etc. », car c'est au sujet et non au verbe qu'on *attribue* la qualité.

En dehors de la bonne disposition des matières, nous devons encore louer dans ce livre du P. Henkens la variété des sujets et le soin qu'il a eu de ne donner que des morceaux réellement utiles et intéressants. Presque tous se lisent avec plaisir et ne pourront manquer d'être agréables aux jeunes gens.

A la fin de l'ouvrage se trouve une liste alphabétique des auteurs mentionnés dans le volume, avec quelques détails biographiques. Dans ces détails l'auteur ne nous semble pas avoir observé partout une juste mesure. Ainsi il n'y a pas un mot sur les écrits de Goethe, et le savant Jacques Grimm n'y est mentionné que pour avoir publié avec son frère « plusieurs ouvrages pour la jeunesse. » On y trouve au contraire des détails minutieux sur des écrivains tout-à-fait insignifiants quand on les compare à ces célébrités littéraires : l'auteur nous apprend, par exemple, qu'Oscar de Redwitz fit paraître en 1851 la 9e édition de son poëme intitulé *Amaranth* publié en 1848, et que les *Rheinlands Sagen* d'Alfred de Reumont « dans lesquelles on trouve un goût exquis et une imagination brillante, ont été traduites en anglais et en français. »

EXERCICES D'ALGÈBRE *par* F.-J. RETSIN, *docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Gand.* 2e Édition, 2e Partie. Questions relatives au second degré. Discussion des équations du 1er et du 2me degré. Questions relatives à l'examen de gradué en lettres. — Gand, Lebrun-Devigne 1863. 1 vol. in-8o de pp. 72.

En publiant la première partie, traitant des questions relatives au 1er degré et des opérations fondamentales de l'algèbre, M. Retsin a promis de faire paraître successivement les trois autres parties.

Nous le remercions de l'empressement qu'il met à remplir cette promesse en publiant aujourd'hui la deuxième partie, dans laquelle il complète les applications exigées pour l'examen de gradué en lettres.

Il nous paraît superflu de répéter à cette occasion les éloges que la Revue a adressés à l'auteur lors de la publication de la première partie (1); la deuxième en effet a été composée d'après le même plan, et se distingue également par un choix d'exercices nombreux et gradués.

Nous croyons cependant devoir ajouter que si l'auteur a facilité considérablement le travail des professeurs, il a rendu un service tout aussi grand aux élèves, à quelque section qu'ils appartiennent. Même en faisant abstraction des signes conventionnels à l'aide desquels l'auteur a su multiplier les exercices à l'infini, ils trouveront un nombre suffisant d'applications, dont les solutions sont indiquées et que l'auteur éclaircit souvent par un exemple.

Il est un autre avantage que les élèves qui se préparent à l'examen de gradué retireront de l'emploi de la deuxième partie; l'auteur y a réuni, par groupes numérotés, une foule de questions recueillies en grande partie dans les examens de 1861 et de 1862. Chaque numéro constitue un examen : de cette manière les élèves qui en traiteront quelques-uns pris au hasard pourront se former une idée plus ou moins exacte de la manière dont on interroge, et s'habituer à l'imprévu qui accompagne toujours les examens.

Nous félicitons l'auteur des résultats déjà obtenus et l'engageons à achever le plus tôt possible un travail qu'il a commencé d'une manière si distinguée. P.

(1) Voir la livraison de septembre et octobre 1862.

DE LA POÉSIE LATINE EN FRANCE *au siècle de Louis XIV, par l'abbé* VISSAC, *docteur ès lettres, ancien professeur de philosophie, membre de la société académique du Puy.* Paris, Durand, 1862. 1 vol. in-8° de pp. VIII-310. Prix 4 francs.

Le siècle de Louis XIV examiné, fouillé, remué en tout sens, n'avait pas encore été décrit au point de vue général de la poésie latine. L'histoire n'en était pas tracée. Cependant ce côté est important; d'abord on peut tirer de là beaucoup d'éclaircissements sur des points historiques ou sur les personnages qui vivaient alors; ensuite il n'est pas douteux que l'ardeur que l'on mettait à écrire en vers latins, l'étude persévérante des modèles antiques, avec lesquels on cherchait à s'identifier et dont on sentait les beautés beaucoup mieux qu'aujourd'hui, n'aient puissamment contribué à former le goût français, à l'épurer, à donner à la littérature du grand siècle ce poli, cette justesse, cette proportion qu'on n'a pas surpassés. Le livre de M. l'abbé Vissac est écrit à ce point de vue. C'est un tableau dans lequel il cherche à caractériser à grands traits, en se bornant aux détails nécessaires. Il est divisé en quatre chapitres: les *poètes,* la *poésie,* les *lecteurs* et la *décadence.*

Les poètes étaient nombreux; la *Notice sur les principaux poètes* de ce siècle ajoutée à la fin du volume, n'en comprend pas moins de 105. Ils se formaient dans les colléges de l'Université, dans ceux des Jésuites ou des Oratoriens. Là on enseignait en latin et deux heures par jour étaient consacrées, en seconde et en rhétorique, à composer des vers ou des harangues. Aussi la poésie latine était fort cultivée et faisait nécessairement partie de toutes les fêtes. Par conséquent autant de professeurs, autant de poètes. Mais il y en avait d'autres, par exemple, Santeuil, Ménage, Du Perrier, Petit, qui n'enseignaient pas. A une époque où l'on se faisait gloire d'écrire correctement en latin, où l'on était familier avec tous les grands auteurs, où l'on savait par cœur Virgile et Horace presque en entier, bien des gens, par recréation ou pour s'élever au dessus du vulgaire, se livraient à la poésie latine plus facile, à leur avis, que la poésie française; on faisait des vers dans la rue, à cheval, au lit; on en faisait surtout pour se consoler dans le chagrin. Ceux qui sacrifiaient le plus aux Muses étaient les ecclésiastiques, qui fournirent une classe nombreuse d'hymnographes, les médecins, descendant en ligne droite d'Apollon par Esculape, les hommes de loi, d'autant plus amateurs de littérature que leur science était plus aride. Leurs modèles favoris étaient Catulle, Virgile, Horace, Ovide, dont ils imitaient le style d'une manière remarquable dans des œuvres quelquefois très-longues. comme l'Énéide sacrée, le Virgile chrétien, l'Ovide chrétien, etc.

Il serait difficile de compter tous les ouvrages qu'enfanta la poésie latine. M. Vissac passe en revue les principaux groupes: les épopées, dont il y eut une étonnante abondance, la poésie didactique, illustrée par Rapin et Vanière, la fable, qui ne se laissa pas décourager par La Fontaine, l'épigramme mêlée à tous les événements de la vie, et qui pourrait avec les épithalames, les *genethliaca,* les *epinicia,* les *propemptica,* les *epicedia* et les Funérailles académiques, fournir une histoire complète du siècle, la satire, dont Saint-Geniez fut le principal représentant, la poésie dramatique, réfugiée dans les colléges et cultivée par les régents de rhétorique, l'inscription, qui décora tant de monuments, enfin l'hymne, qui fut avec Santeuil le triomphe de la poésie latine à cette époque.

Les vers latins étaient lus d'abord dans des assemblées littéraires, dans les académies, puis imprimés sur des feuilles volantes, que l'on réunissait ensuite comme on pouvait pour les publier en recueils. Ces feuilles volantes avaient pour lecteurs, non-seulement les poètes latins, mais encore une foule d'hommes de tous les rangs de la société, ainsi qu'une élite de dames savantes. Le talent obtenait pour récompense la renommée, la palme dans les concours, des places, de l'argent, des bénéfices, des pensions, des cadeaux, témoin les feuillettes de vin de Bourgogne et les paniers de vin de Champagne que Dijon et Rheims expédiaient la première à Santeuil, la seconde à Coffin en retour de leurs vers. Il avait ses protecteurs et ses Mécènes : le roi, les princes du sang, surtout Condé, les premiers ministres, les surintendants des finances, les magistrats, les évêques, Bossuet, Fénélon, Fléchier, les poètes mêmes, comme Corneille et Chapelain. Enfin il était apprécié à l'étranger et s'y créait les relations les plus précieuses.

Mais arrive la décadence; avec les récompenses et les protecteurs le talent s'en va ; le public dédaigne les vers latins qu'il ne comprend plus, la langue de Rome voit son influence baisser même dans les colléges, où l'enseignement se modifie profondément, et à la fin la poésie latine succombe, malgré les efforts de ses défenseurs, sous la prépondérance de la poésie française.

Tel est le cadre dans lequel M. Vissac a renfermé son ouvrage. Chemin faisant, il sème en grand nombre les anecdotes, les citations, les réflexions, de sorte que la lecture de son livre offre beaucoup d'intérêt et d'agrément. On profite ainsi sans peine de travaux qui lui ont coûté bien des recherches et bien des labeurs.

ACTES OFFICIELS.

M. *Van Scheerdyk,* desservant à Knesselaere, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour les cantons de Nevele, Somergem et Waerschoot, en remplacement de M. d'Hoop, démissionnaire.

— Sont nommés :

A l'athénée de Gand : professeur de rhétorique française, en remplacement du sieur Moke, décédé, le sieur *Walton,* second professeur de français; — maître de dessin, en remplacement du sieur De Vigne, décédé, le sieur *Lammens,* maître de dessin dédoublant;

A l'athénée de Mons : professeur d'allemand, en remplacement du sieur Kirsch, décédé, le sieur *Arnoldy,* docteur en philosophie et lettres, professeur de quatrième latine et de langue allemande au collége communal d'Ath;

A l'école moyenne d'Andenne : maître de dessin, le sieur *Leroy,* chargé du même cours en partage, lequel devient titulaire unique par le départ du sieur Koob, qui a reçu une autre destination; — maître de gymnastique, en remplacement des sieurs Leroy et Koob, les sieurs *Perin* et *Fiévez.*

— On lit dans le *Moniteur :*

Un arrêté royal du 10 juin 1862 a mis au concours la composition d'un ouvrage sur les sciences naturelles propre à être mis entre les mains des élèves des établissements d'instruction moyenne du deuxième degré (écoles moyennes).

L'arrêté ministériel du 14 du même mois, qui règle les conditions de ce concours, porte entre autres dispositions :

« L'ouvrage, rédigé en français, formera un seul volume in-12; 250 pages environ seront consacrées à la physique et à la chimie, une centaine de pages à la botanique et environ 80 pages à la zoologie. »

L'administration croit utile de faire connaître, par la voie du *Moniteur*, aux personnes qui prennent part à ce concours, que le caractère dont l'emploi sera prescrit pour l'impression du mémoire couronné, est le caractère dit *philosophie*.

— *Caisse des veuves du département de l'intérieur*. Un arrêté royal, en date du 25 avril 1863, approuve la délibération du conseil d'administration de la caisse des veuves et orphelins du département de l'intérieur fixant, à dater du 1er janvier 1863, le taux normal de toutes les pensions de veuves à vingt-deux pour cent du traitement des participants à la caisse, décédés, et élevant de 150 fr. à 200 fr. le minimum des pensions susdites.

— Par arrêté royal du 7 mai le tarif des indemnités à payer, par jour de présence, aux instituteurs qui assistent aux conférences trimestrielles, est modifié ainsi qu'il suit :

Pour les instituteurs habitant au lieu de la conférence . . . . . fr. 1 00

Pour les instituteurs habitant dans un rayon de moins de *cinq* kilomètres 1 50

Pour les instituteurs habitant dans un rayon de *cinq* à *huit* kilomètres 2 50

Pour les instituteurs habitant dans un rayon de plus de *huit* kilomètres 3 50

— Le *Moniteur* du 12 mai publie divers arrêtés concernant le renouvellement en 1853 des concours généraux entre les athénées et colléges et entre les écoles moyennes, l'organisation de ces concours et le règlement pour les épreuves par écrit. Nous n'y avons rien remarqué de particulier.

RÉGULARISATION, AU POINT DE VUE DE LA CANDIDATURE EN SCIENCES, DU DIPLÔME DE GRADUÉ EN LETTRES CONFÉRÉ EN VUE DE LA CANDIDATURE EN PHILOSOPHIE.

Un arrêté royal du 22 avril porte ce qui suit :

Considérant qu'aux termes du § 9 de l'art. 3 de la loi du 27 mars 1861, les aspirants gradués en lettres, se destinant à la candidature en sciences, doivent être interrogés sur la géométrie à trois dimensions, tandis qu'aux termes du § 8 du même article, les aspirants gradués en lettres qui se destinent à la candidature en philosophie, ont le choix entre la géométrie plane et la géométrie à trois dimensions ;

Voulant fournir aux récipiendaires de cette dernière catégorie qui, ayant opté pour la géométrie plane, ont obtenu le diplôme de gradué en lettres, le moyen de rendre ce diplôme valable pour les examens de la candidature en sciences, s'ils ont l'intention de se présenter à ces examens ;

Vu Notre arrêté du 25 juin 1861 ;

Art. 1er. Le gradué en lettres qui a été interrogé sur la géométrie plane et qui désire se présenter aux examens de la candidature en sciences, peut obtenir, à cette fin, la régularisation de son diplôme, en satisfaisant aux conditions déterminées ci-après :

a. Il est tenu de subir un examen complémentaire sur la géométrie à trois dimensions devant le jury qui lui a conféré le diplôme de gradué en lettres valable pour la candidature en philosophie;

b. Il se fait inscrire, en temps utile, au bureau du délégué de Notre Ministre de l'intérieur, qui a reçu sa première inscription. Les frais de cette inscription spéciale sont fixés à cinq francs;

c. La durée de l'examen complémentaire est de vingt minutes. Le récipiendaire a satisfait à l'épreuve, s'il obtient au moins douze points sur vingt (maximum).

Art. 2. Le jury inscrit sur le diplôme de gradué en lettres dont le récipiendaire est porteur, la déclaration suivante :

« Le jury de gradué en lettres, formé pour le ressort de la cour d'appel de..., déclare que le sieur.... (nom et prénoms), porteur du présent diplôme de gradué en lettres, ayant subi avec succès une épreuve complémentaire sur la géométrie à trois dimensions, remplit les conditions exigées par la loi du 27 mars 1861 pour se présenter aux examens de la candidature en sciences.

« En foi de quoi nous avons inscrit sur son diplôme la présente déclaration.

« Donné à ....., le ..... 18... (Suivent les signatures.)

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

MESURES POUR L'EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 27 JANVIER 1863, QUI INSTITUE UN DIPLÔME DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FLAMANDE, DE LA LANGUE ALLEMANDE ET DE LA LANNGUE ANGLAISE.

Par arrêté ministériel du 17 avril, vu les articles 1er, 6 et 10 de l'arrêté royal du 27 janvier 1863 (1),

Art. 1er. Les aspirants au diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, se font inscrire dans les bureaux des gouvernements provinciaux, avant le 1er juillet. Ils déclarent au moment de leur inscription, sur quelle langue ils désirent subir l'examen.

Ceux auxquels sont applicables les dispositions des art. 4 et 5 de l'arrêté royal du 27 janvier 1863, déposent les pièces constatant qu'ils ont droit au bénéfice de ces dispositions.

Art. 2. Il est procédé aux examens immédiatement après ceux de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités.

Art. 3. Les épreuves écrites ont lieu en deux séances : chaque séance dure six heures.

La première séance est consacrée 1° à la traduction du français en flamand, en allemand ou en anglais, selon l'objet de l'examen; 2° à la composition, d'après un sujet donné.

La seconde séance comprend : 1° la traduction du flamand, de l'allemand ou de l'anglais en français; 2° l'examen critique et l'analyse littéraire.

Art. 4. Le sujet de la leçon à donner est indiqué trois heures d'avance.

Art. 5. Le ministre de l'intérieur adresse au jury la liste des récipiendaires à examiner dans la session. Les récipiendaires portés sur la liste sont seuls admis aux examens.

Art 6. Le président veille à l'exécution des règlements et à la régularité de l'examen. Il a la police de la séance; il accorde la parole aux examinateurs.

Le secrétaire tient les écritures et le registre de présence.

Art. 7. Le jury peut délibérer dès que plus de la moitié des membres sont présents.

(1) Voir cet arrêté dans la livraison de février.

Art. 8. Les membres de la section spéciale du jury, ainsi que les récipiendaires, sont convoqués par les soins du président.

Art. 9. Le président prête serment entre les mains du ministre de l'intérieur ou de son délégué. Il reçoit le serment des autres membres.

Art. 10. Il règle, au moyen d'un tirage au sort, la distribution des examens oraux des récipiendaires.

Art. 11. Autant que possible, l'examen par écrit a lieu simultanément pour tous les récipiendaires qui doivent être examinés sur les mêmes matières.

Les questions à résoudre sont désignées par le sort parmi un nombre triple de questions arrêtées immédiatement avant l'examen.

Art. 12. Pour l'examen par écrit, les récipiendaires sont placés dans une même salle, dans l'ordre du tirage au sort indiqué ci-dessus, de manière à ne point pouvoir communiquer entre eux.

Ils sont constamment surveillés, pendant leur travail, par deux membres du jury désignés à tour de rôle par le président.

Le président et le secrétaire assistent à l'ouverture et à la clôture de la séance consacrée à l'examen par écrit.

Les récipiendaires ne peuvent avoir ni notes ni écrits quelconques. Ils ne peuvent faire usage que des livres qui auront été autorisés par le jury.

Art. 13. Les questions sont dictées aux récipiendaires par le président du jury.

Les réponses écrites et signées sont recueillies par les membres du jury présents. Chacune est immédiatement renfermée dans une enveloppe scellée et paraphée en présence du récipiendaire. L'enveloppe reçoit une suscription indiquant le nom du récipiendaire et le jour auquel l'examen oral aura lieu.

Les récipiendaires en sont informés séance tenante; cette information leur tient lieu de convocation.

Les réponses ne peuvent être écrites que sur un papier paraphé et daté, à chaque feuillet, par un des membres du jury.

Art. 14. Les réponses écrites des récipiendaires sont lues publiquement et appréciées par le jury immédiatement avant l'examen oral.

Art. 15. Le récipiendaire qui n'a pas répondu d'une manière satisfaisante est refusé ou ajourné.

En cas de réinscription, le récipiendaire ajourné paye le quart des frais d'examen, et le récipiendaire refusé, la moitié.

Art. 16. Les récipiendaires qui n'ont pas comparu à l'examen écrit ou qui ont refusé, sans motifs légitimes admis par le jury, de subir l'examen oral au jour fixé, sont assimilés aux récipiendaires refusés.

Les récipiendaires empêchés par une indisposition grave bien constatée sont assimilés aux ajournés.

Art. 17. Les diplômes sont rédigés conformément au modèle annexé au présent arrêté.

Ils sont imprimés sur parchemin et signés par les membres du jury, ainsi que par les titulaires auxquels ils sont délivrés.

Art. 18. Le présent arrêté sera publié au *Moniteur*.

(Suit la formule du diplôme.)

MESURES POUR L'EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 3 FÉVRIER 1863, QUI INSTITUE UN DIPLÔME DE CAPACITÉ POUR LES ÉLÈVES DE LA PREMIÈRE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES ATHÉNÉES ROYAUX.

Par arrêté ministériel du 18 avril, vu l'arrêté royal du 3 février 1863 qui institue un diplôme de capacité pour les élèves de la première industrielle et commerciale des athénées royaux (1);

Art. 1er. En conformité de l'art. 6 de l'arrêté royal prérappelé du 3 février 1863, les préfets des études transmettent au département de l'intérieur, avant le 1er juillet de chaque année, la liste nominative des élèves de la première industrielle et commerciale qui désirent subir l'examen requis pour l'obtention du diplôme de capacité.

Art. 2. Le préfet des études de l'athénée où le jury commence ses opérations, reçoit du département de l'intérieur les informations nécessaires.

Les préfets des études des autres athénées dans lesquels l'examen doit ensuite avoir lieu successivement en sont informés par les soins du président du jury.

Art. 3. L'examen écrit précède l'examen oral. L'épreuve par écrit dure six heures; l'épreuve orale, deux heures.

Art. 4. La valeur totale des deux épreuves est représentée par 100 points, dont 40 sont attribués à l'épreuve par écrit et 60 à l'épreuve orale.

Art. 5. La cote de chacune des matières sur lesquelles portent les deux épreuves est fixée de la manière suivante :

Épreuve écrite.

(Provinces wallonnes.)

Composition française	20 points.
Traduction du français dans deux des trois langues flamande, allemande ou anglaise (10 points sur chacune des deux traductions).	20 —
	40 points.

(Provinces flamandes.)

Composition française.	15 points.
Composition flamande.	15 —
Traduction du français dans l'une des deux langues allemande ou anglaise	10 —
	40 points.

Épreuve orale.

Arithmétique appliquée	10 points.
Éléments de géométrie	10 —
Éléments de chimie	10 —
Éléments d'économie politique	8 —
Histoire et géographie commerciales	10 —
Sciences commerciales	12 —
	60 points.

Art. 6. Le diplôme de capacité est délivré aux élèves qui auront obtenu la moitié au moins du nombre de points assigné à chacune des deux épreuves.

(1) Voir cet arrêté dans la livraison de février.

Art. 7. Les sujets de composition et les matières à rédaction et à traduction sont discutés et arrêtés par le jury immédiatement avant la séance. Chaque membre a le droit d'en proposer. Le jury en choisit trois, pour chaque exercice, et le sort désigne le sujet que les récipiendaires auront à traiter.

Art. 8. Le sujet désigné par le sort est immédiatement dicté à tous les élèves. Le travail de ceux-ci ne peut être écrit que sur le papier qui leur est remis par le jury. Chaque feuillet porte la date du jour et le paraphe d'un des membres.

Art. 9. Après chaque examen oral, le jury délibère sur l'admission des récipiendaires. Le résultat de la délibération est inscrit au procès-verbal et proclamé immédiatement en séance publique.

Art. 10. Le président du jury veille à l'exécution des règlements et à la régularité des opérations. Il a la police de la séance. Il donne la parole aux examinateurs et fait cesser les interrogations.

Art. 11. Les jurés votent à haute voix. Ils ne peuvent prononcer que l'admission, l'ajournement ou le refus.

Aucune distinction ne peut être ajoutée à l'admission, ni dans les procès-verbaux, ni dans les diplômes délivrés par les jurys.

Le récipiendaire ajourné ne peut plus se présenter dans la même session.

Art. 12. Lorsque par l'absence d'un ou de plusieurs membres, les jurés se trouvent en nombre pair, s'il arrive qu'il y ait partage de voix, l'avis le moins favorable au récipiendaire prévaut.

Le jury ne peut valablement délibérer si la moitié plus un des membres ne sont présents.

Art. 13. Il est tenu un registre de présence du jury, dans la forme à déterminer par le ministre de l'intérieur.

Ce registre est coté par première et dernière et paraphé sur chaque feuillet par le président.

Chaque jour, le procès-verbal de présence est clos séance tenante, signé par le président et contre-signé par le secrétaire.

Art. 14. Le président du jury reçoit, par jour, une indemnité de 25 francs, les autres membres reçoivent une indemnité de 18 francs, si les examens du jour forment un ensemble de six heures.

Ces indemnités sont réduites respectivement à vingt et à quinze francs, pour quatre heures d'examen, à seize et à douze francs, pour moins de quatre heures.

Une indemnité spéciale de cinq francs est attribuée au secrétaire pour chaque jour de séance, quelle qu'en ait été la durée.

Art. 15. Le président et les membres qui ne résident pas dans la ville où siége le jury, reçoivent, en outre, des frais de route et de séjour fixés comme suit:

Un franc par lieue de cinq kilomètres sur les chemins de fer, deux francs sur les routes ordinaires.

Douze francs par nuit de séjour hors du lieu de leur domicile.

La nuit qui précède la première séance et celle qui suit la dernière dans chacune des localités où doit siéger le jury peuvent être portées en compte.

Art. 18. Les suppléants des présidents, les membres suppléants et, le cas échéant, les examinateurs spéciaux, chaque fois qu'ils sont appelés à siéger, reçoivent les mêmes indemnités que les titulaires.

Art. 17. Les diplômes sont imprimés sur papier et rédigés conformément au

modèle annexé au présent arrêté. Ils portent la signature de tous les membres du jury qui ont assisté à l'examen, ainsi que celle du porteur du diplôme.

Art. 18. Le présent arrêté sera inséré au *Moniteur.*

(Suit la formule du diplôme.)

NOUVELLES DIVERSES.

Différents journaux annoncent que le prix quinquennal de poésie française a été décerné à M. Matthieu, membre de l'Académie.

— Dernièrement a eu lieu à Bruxelles la séance de la société royale de botanique de Belgique; l'assemblée était fort nombreuse.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre de M. Elias Fries, le célèbre botaniste d'Upsal, et d'une notice que l'illustre Suédois adresse à la société pour être imprimée dans ses bulletins. Plusieurs travaux ont été lus ensuite.

L'assemblée, avant de lever la séance, a décidé que l'herborisation générale aurait lieu le 20 juin et jours suivants, et que l'on explorerait la vallée de la Sambre et l'Entre-Sambre-et-Meuse. Une commission, composée de MM. Rosquinet, médecin à Charleroi, F. Muller, président de la société linnéenne, et Determe, géomètre à Mariembourg, a été nommée pour l'organisation de cette excursion scientifique.

— L'empereur des Français vient d'envoyer à Namur M. Émile de Loqueyssie, chef de bataillon du génie, avec mission de faire une nouvelle étude sur l'emplacement présumé de l'*oppidum des Atuatiques* au château de Namur et à Hastédon; cet officier supérieur fait exécuter actuellement, ce qu'on fit aussi à Alésia, des coupures dans l'isthme qui relie ces positions aux montagnes voisines; il espère ainsi retrouver les anciens fossés, s'il en existait.

C'est ainsi qu'on retrouva ceux d'Alésia, parfaitement conservés encore. Les membres de la société archéologique de Namur, avec lesquels l'envoyé de l'empereur est entré immédiatement en relations, l'aident dans toutes ses recherches et favorisent de tout leur pouvoir la solution d'une question qui intéresse à un si haut degré notre archéologie locale; ils lui ont remis, pour être déposés aux Tuileries, dans la collection formée par l'empereur, des objets destinés à éclaircir les Commentaires de César, l'empreinte d'une médaille gauloise qu'on rencontre fréquemment dans les environs de Namur et qui passe dans le monde numismatique pour une monnaie des Atuatiques.

— Voici, d'après la Revue des Deux-Mondes un extrait du Testament d'Auguste concernant les rapports de l'empereur avec le peuple : c'est un commentaire curieux et officiel du mot de Juvénal, *panem et circenses.*

« J'ai compté au peuple, écrit Auguste, 300 sesterces (60 francs) par tête, d'après le testament de mon père, et 400 sesterces (80 francs) en mon nom sur le butin fait à la guerre pendant mon cinquième consulat. Une autre fois, dans mon dixième consulat, j'ai encore donné 400 sesterces de gratification à chaque citoyen, de ma fortune privée. Pendant mon neuvième consulat, j'ai fait douze distributions de blé à mes frais. Quand je fus revêtu pour la douzième fois de la puissance tribunitienne, j'ai encore donné 400 sesterces au peuple par tête. Toutes ces distributions n'ont pas été faites à moins de deux cent cinquante mille personnes. Étant revêtu pour la dix-huitième fois de la puissance tribunitienne,

et consul pour la douzième, j'ai donné à trois cent vingt mille habitants de Rome 60 deniers par tête (48 francs). Pendant mon quatrième consulat, j'ai fait prélever sur le butin et distribuer dans les colonies formées de mes soldats 1,000 sesterces (200 francs) pour chacun d'eux.

Environ cent vingt mille colons reçurent leur part dans cette distribution qui suivit mon triomphe. Consul pour la treizième fois, j'ai donné 60 deniers à chacun de ceux qui recevaient alors des distributions de blé. Il s'en trouve un peu plus de deux cent mille. »

Après ces largesses vraiment effrayantes, Auguste mentionne les jeux qu'il a donnés au peuple, et, quoique le texte offre ici quelques lacunes, on peut supposer qu'il ne lui en a pas moins coûté pour l'amuser que pour le nourrir.

« J'ai donné des spectacles de gladiateurs....... fois (chiffre illisible) en mon nom, et cinq fois au nom de mes enfants ou petits-enfants. Dans ces différentes fêtes, environ dix mille hommes ont combattu.

« Deux fois en mon nom et trois fois au nom de mes petits-enfants, j'ai fait battre des athlètes que j'avais fait venir de tous les pays.

« J'ai célébré des jeux publics quatre fois en mon nom, et vingt-trois fois au nom des magistrats qui étaient absents ou ne pouvaient pas suffire aux frais de ces jeux...

J'ai fait voir vingt-six fois, en mon nom ou au nom de mon fils, des chasses de bêtes d'Afrique dans le cirque, au forum ou dans les amphithéâtres, et l'on y a tué environ trois mille cinq cents de ces bêtes.

« J'ai donné au peuple le spectacle d'un combat naval au delà du Tibre, dans le lieu où se trouve aujourd'hui le bois des Césars. J'y ai fait creuser un canal de dix-huit cents pieds de long sur douze cents de large. Là trente navires, armés d'éperons, des trirèmes, des birèmes, et un grand nombre de vaisseaux moins importants combattirent ensemble. Ces vaisseaux contenaient, outre leurs rameurs, 3,000 hommes d'équipage. »

Nécrologie. — En Belgique : M. *Davreux,* membre de la classe des sciences de l'Académie de Belgique, à Liége ; — M. *Hinssen,* directeur de l'école moyenne de Hal.

A l'étranger : M. *Moquin-Tandon,* membre de l'Académie des sciences de Paris, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la physiologie et la botanique ; — M. le marquis *Gaëtan Frédéric de la Rochefoucauld-Liancourt,* connu par ses œuvres littéraires tant en vers qu'en prose, à Paris ; — M. *Pélissier,* professeur à l'institution impériale des sourds-muets de Paris, auteur des *Poésies d'un sourd-muet ;* — M. *Chardin,* ancien professeur au lycée Louis le Grand, auteur d'un cours de thèmes grecs et d'autres ouvrages pour les classes ; — M. *Sébastien Gayet* dit *Rhéal,* traducteur du Dante et littérateur distingué ; — M. *Giovanni Batista Amici,* célèbre opticien et astronome, à Florence ; le docteur *Pietro Botti,* correspondant de l'Académie des sciences de Paris, à Fiesole ; — M. *Vogelsang,* professeur de théologie catholique à l'université de Bonn ; — Mme la baronne *de Carlowitz,* dont les traductions de Klopstock et de Schiller ont été couronnées par l'Académie française ; — M. *Redtenbacher,* professeur de mécanique à l'institut polytechnique de Stuttgardt, auteur de nombreux écrits scientifiques ; — M. *Doering,* connu par ses travaux sur l'histoire littéraire de l'antiquité.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Numéro 6. Juin 1863.

MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE LA GRAMMAIRE LATINE.

(Suite. — Voir la livraison d'avril.)

VIII.

Avec un peu de bonne volonté, on pourrait dresser une très-longue liste de *dissidents,* et remontant le cours des siècles, les échelonner sur un arbre généalogique assez circonstancié pour rendre jaloux un d'Hozier lui-même ; mais un tel travail ne serait pas ici à sa place. Les vagues pressentiments des précurseurs ont leur importance dans une histoire philosophique ; pour le but qu'on se propose dans cette étude, il suffit de signaler les méthodes déjà parvenues à maturité dans la conscience de leurs auteurs, et prêtes à subir le contrôle de l'expérience. Nous partirons donc tout simplement des premières années du XVIIe siècle, c'est-à-dire du mémoire adressé par Wolfgang Ratich (1) aux princes protestants de l'Empire, réunis à Francfort-sur-le-Mein lors de l'élection de Rodolphe II. Ce document (2), daté du 7 mai 1612, fut rédigé pour démontrer :

« 1° Comment l'hébreu, le grec, le latin et les autres langues « pourraient s'apprendre à tout âge, *en fort peu de temps,* de telle « façon que la connaissance en deviendrait plus générale ;

« 2° Comment il conviendrait d'instituer une école polyglotte, « où les arts et les sciences feraient l'objet d'études approfondies, « et qui deviendrait un vaste foyer de lumières ;

« 3° Comment il serait praticable de parvenir à la concorde dans « tout l'Empire, au triple point de vue de la langue, des institutions « politiques et même de la religion, et de maintenir sans violence « ce nouvel ordre de choses. »

(1) Né en 1571, à Wilster dans le Holstein. Après un séjour de quelques années en Angleterre, il alla résider à Amsterdam. Le prince d'Orange (Maurice) eut communication de ses projets, mais ne les accueillit qu'avec des réserves que Ratich prit pour des fins de non-recevoir.

(2) Il repose aux archives de Francfort, où M. de Raumer en a obtenu copie.

Les idées de Ratich furent l'objet d'une bienveillance marquée. Christian d'Anhalt manifesta seul des scrupules, en disant qu'on connaîtrait l'arbre à son fruit; son frère Louis d'Anhalt-Koethen, au contraire, se laissa entraîner à un véritable enthousiasme. Le novateur, après avoir passé quelque temps à Augsbourg, où l'administration locale l'avait invité à faire l'essai de ses méthodes, jugea que le mieux était, pour lui, d'aller vivre auprès de ce prince; et effectivement, dans toute sa carrière aventureuse, il ne jouit nulle part d'autant de crédit qu'à Koethen. Ses ouvrages classiques y furent imprimés dans un établissement typographique créé tout exprès par le souverain, qui n'y épargna aucune dépense : on fit même venir de Hollande des caractères orientaux. Mais l'affaire principale fut la fondation d'une école normale, conçue dans de larges proportions. Sur la demande formelle de Ratich, les élèves-instituteurs gardèrent le plus profond secret au sujet de ses procédés, qu'ils durent ensuite appliquer eux-mêmes dans les écoles ordinaires. Des enfants des deux sexes furent ensuite désignés par décret, pour être élevés dans les institutions soumises au nouveau régime.

Les écoles d'humanités comprenaient six classes. Dans les trois inférieures, on n'étudiait en fait de langues que l'allemand : le professeur chargé d'instruire les commençants ne devait même posséder que son idiome maternel. La quatrième année, on commençait le latin; on n'avait à songer au grec qu'à partir de la sixième. Les autres matières du programme étaient le calcul, le chant et la religion.

Ratich professait le luthéranisme pur, tandis que les élèves appartenaient au culte réformé. De là des tiraillements fâcheux, qui compromirent finalement les écoles de Koethen. Ratich se rendit à Magdebourg; nous le trouvons postérieurement à Erfurt, où le chancelier Oxenstiern prit la peine d'examiner avec soin son système d'éducation. « J'eus le courage de lire jusqu'à la fin, dit ce personnage, l'épais in-4° de Ratich; je trouvai que les défauts des écoles y étaient assez bien indiqués; mais les remèdes proposés par l'auteur ne me parurent pas suffisants. » Notre pédagogue ne se déconcerta pas; et comme de toutes parts on réclamait de lui des explications plus complètes, il finit par répondre que son secret ne serait confié qu'à un roi, moyennant un bon prix, et sous la condition expresse que les savants qui en obtiendraient ensuite connaissance s'engageraient à prendre fait et cause pour cette inestimable panacée. Le pasteur Winkler, de Goldberg, ne put s'empêcher de se demander, à

ce propos, si c'était bien ainsi qu'avaient agi le Christ, les prophètes et les apôtres (1).

Ratich mourut peu de temps après ces discussions, en 1635, des suites d'une attaque de paralysie.

Ratio vincit, vetustas cessit! Telle est l'épigraphe commune des livres imprimés par ses soins à Koethen, et où sont longuement exposés ces fameux mystères dont un roi seul était jugé digne de payer bien cher la révélation (2). Il est incontestable que ce qui nuisit le plus à Ratich, indépendamment de son esprit querelleur et de l'obscurité de son langage, ce fut son insupportable vanité ; s'il infatua de ses nouveautés quelques esprits hardis, il rencontra sur son chemin un bien plus grand nombre de personnes, même parmi celles qui cherchaient à rompre avec la routine, disposées à ne voir dans ses pompeuses promesses que du verbiage charlatanesque (3). Il ne mérita cependant jamais

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Il eut surtout le malheur de ne pas réussir et le tort d'être exclusif. Il dut beaucoup à Sturm et au chancelier Bacon ; mais il poussa les principes de ce dernier à l'extrême et se créa ainsi mille embarras dans la pratique (4). Il n'en est pas moins vrai que sa critique des méthodes ordinaires a été féconde, et qu'on doit lui savoir gré d'avoir, avant bien d'autres, attiré l'attention sur des préceptes pédagogiques qui sont devenus des axiomes. Si Ratich a surtout de l'affinité avec Jacotot, il a aussi, sous certains rapports, pressenti Pestalozzi (5).

Il débute par une proposition dont la vérité est incontestable, mais dont la valeur *pédagogique* dépend tout entière de l'exactitude des observations *psychologiques* qu'elle présuppose. *Il faut suivre le cours de la nature*. On ne saurait mieux dire : en matière d'éducation, tout se ramène au *naturam sequi*. Seulement il s'agit de savoir

(1) Raumer, *Gesch. der Paedagogik*, t. II, p. 18.

(2) *Nova didactica*. — *Encyclopædia universalis*. — Rhétorique, physique, logique, grammaire universelle, grammaire grecque, etc. — V. dans Raumer, t. II, *appendice* n° 1, une notice biographique complète. — Cf. Förster, *Uber W. Ratich*, Halle, 1780, in-8°.

(3) Fritz, t. III, p. 479. — Cf. Wohlfahrt, t. II, p. 549, etc.

(4) Quoi qu'on en ait, — quand on débute par opposer radicalement *vetustas* à *ratio*, il faut finir par proscrire l'antiquité. Ratich est tombé dans l'erreur des réalistes à courte vue. V. Raumer, t. II, p. 39.

(5) Pestalozzi, nous l'avons déjà dit (§ IV), relève cependant plutôt de Comenius. L'examen de ces nuances nous écarterait de notre sujet.

si Ratich et les Ratichiens se sont fait une juste idée du cours de la nature : le lecteur en jugera lui-même tout-à-l'heure, à propos du latin.

Voici les autres aphorismes de la nouvelle école (1).

Une seule chose à la fois. — Fort bien ; mais nos réformateurs prennent ceci à la lettre. Un seul auteur, disent-ils, pour étudier une langue. Quoi! Térence pendant huit mois, rien que Térence! Un acte tous les jours, lire et relire, et rien d'autre, et seulement après, bien tard, la grammaire! — Les adversaires contemporains répondirent déjà qu'il fallait distinguer la *varietas lectionum confusa* de la *varietas ordinata,* et qu'autant la première est nuisible, autant la seconde est nécessaire. C'est une question d'hygiène morale.

De fréquentes répétitions. — Oui, mais dans une juste mesure, et pourvu qu'on rende les idées claires. Ratich ne voulait pas d'exercices de mémoire; il croyait y suppléer par des répétitions à l'infini. Comenius, sous ce rapport, n'était-il pas plus clairvoyant?

La langue maternelle avant tout. — A la bonne heure : c'est dans la langue maternelle qu'on apprend le plus aisément à lire; c'est elle qu'il faut *bien* posséder d'abord ; c'est elle qui est forcément pour l'enfant la clef de toutes les autres. Plus de divorce entre les savants en *us* et les *pas latins!*

Point de contrainte. — Se faire aimer des élèves; rendre l'enseignement attrayant. Encore une fois, rien de mieux ; tout dépend du professeur.

Ne rien apprendre par cœur. — *Ab intellectu ad memoriam procedendum est;* oui, mais pour cela il faut que l'élève ne reste point passif. Or d'après Ratich, le professeur doit enseigner constamment; le rôle de l'élève consiste à écouter. Le professeur répétant toujours la même chose, il semble que l'élève se fatiguera singulièrement et qu'en somme la leçon sera peu profitable. Ratich tombe dans un dogmatisme exagéré; il ne demande pas même aux enfants les efforts qui sont en rapport avec leur âge. Il méconnaît le rôle de la mémoire, qui tient par des liens si étroits à l'imagination.

Un plan uniforme en toutes choses. — Ainsi, toutes les grammaires parfaitement parallèles. C'est un pas en avant vers la grammaire générale. *Annuo,* mais non sans réserve. Il ne faut pas perdre de vue qu'il n'y a pas entre les diverses langues que des différences exté-

(1) Nous suivons l'analyse de M. de Raumer, en y ajoutant nos propres observations.

rieures : chacune a son individualité vivante; le mode d'élaboration de la pensée n'est pas le même chez tous les peuples; emprisonner les phénomènes linguistiques dans de pures formules, c'est verser dans l'erreur de ces scolastiques qui édifiaient si commodément des sciences aussi stériles que prétentieuses, en prenant dans leur naïveté la définition pour la chose définie.

D'abord la chose elle-même, puis ses accidents. — C'est cela : séparation absolue de la matière et de la forme; toujours la même vieille erreur. C'est sur ce précepte que Ratich s'appuie pour faire précéder l'étude de la grammaire de la lecture d'un auteur. Il veut l'enseignement intuitif, et certes il n'a pas tort de le vouloir ; mais selon son habitude, il s'attache exclusivement aux vérités qu'il découvre, il en fait *toute la vérité* et ainsi il aboutit fatalement à l'absurde. La matière avant tout, soit; manière de dire admissible, si l'on entend par là que nous parlons avant de nous livrer à l'analyse des éléments de la parole, avant de réfléchir à la signification, à la portée des règles; oui, en ce sens Ratich a raison, c'est-à-dire qu'il est désirable que les élèves aient sous les yeux, le plus tôt possible, un texte suivi au lieu de collections d'exemples sans lien entre eux, rassemblés seulement pour montrer comment les règles s'appliquent. Mais faut-il attendre, dans les classes, pour parler grammaire, que les élèves aient d'eux-mêmes deviné les règles, et ne doit-on pas craindre que si on leur en livre trop tard la formule, on trouve leurs jeunes intelligences remplies d'idées fausses, plus difficiles qu'on ne pense à déraciner à cet âge? Il y a là un manque de prudence : l'excès des réactions est toujours dangereux. D'autre part la forme gramma ticale n'est pas un simple accident du mot, et c'est se tromper étrangement que de n'y voir que cela : elle tient, au contraire, aux entrailles mêmes de la pensée, si l'on peut s'exprimer ainsi; elle sert à rendre l'unité de la pensée, qui ne réside pas dans les vocables, mais dans les rapports organiques qui constituent l'essence de nos jugements. Si c'est un abus de considérer, dans les classes élémentaires, la forme dans son abstraction pure, c'en est un non moins grand de ne s'attacher d'abord qu'à la matière nue du langage.

Tout par induction, tout par expérience. — On sent ici l'influence de Bacon. Point d'autorité, si ce n'est celle de la raison : observez, expérimentez, répétez souvent; vous finirez par comprendre. Oui, mais encore une fois, n'allons pas trop loin. « Où en seraient les sciences, les arts et les métiers, dit excellemment le P. Girard, si

chacun était obligé de commencer à neuf et de tout inventer? » Notons, de plus, que dans le système de Ratich, l'élève n'a besoin que d'attention, de sorte qu'en dernière analyse, c'est le maître qui pense, qui cherche et qui découvre pour lui. Inutile d'insister ; inutile d'entrer même dans l'examen des divergences d'opinion qui se produisirent à cet égard, du vivant même de notre auteur, parmi ses disciples les plus fervents.

Pour faire bien apprécier ce mélange de théories sainement progressistes et de paradoxes hasardeux, il suffira d'exposer les idées de l'école de Ratich sur l'enseignement du latin.

Nous faisons usage, dit son disciple Kromayer (1), de trois sortes de livres : d'abord de l'*auteur*, c'est-à-dire de Térence, dont nous avons donné une édition tout exprès; ensuite de la grammaire latine, également arrangée pour les besoins de notre institution; enfin des Évangiles en latin, du catéchisme, des *Loci communes theologici*, et dans les classes supérieures, de Cicéron, de Virgile, etc.

Le *Térence* doit être lu avant tout en langue allemande, et aussi bien connu que possible quant au sens, quant à la matière. A défaut d'une traduction imprimée, le professeur analysera l'auteur scène par scène et en donnera aux élèves une idée si claire et si complète, que ce sera exactement comme s'ils l'avaient lu dans la langue maternelle.

De là, il passera à la traduction *mot à mot* : *Poeta,* le poète ; *cum,* lorsque ; *primum,* d'abord ; *animum,* l'esprit ; *ad,* à ; *scribendum,* à écrire; *adpulit,* il a appliqué, etc. Et chaque fois que dans le cours de l'ouvrage, le même mot se représentera, il sera rendu invariablement par les mêmes termes.

Chaque leçon sera répétée deux fois en une heure, les élèves ne faisant qu'écouter. Le professeur continuant ainsi sans désemparer, quelques semaines lui suffiront pour parcourir tout Térence.

Alors — il recommencera, expliquant chaque fois trois pages dans la première demi-heure, et les élèves chacun trois ou quatre lignes, pendant la seconde. S'ils font des fautes, le professeur les corrigera et les signalera à toute la classe.

Troisième lecture de tout l'auteur, par les élèves seuls. Après quoi on prendra la grammaire. Enfin !

La grammaire sera d'abord résumée d'un bout à l'autre. On indi-

(1) M. de Raumer a inséré dans son ouvrage le texte même de Kromayer, t. II, p. 23 et suiv.

quera, chemin faisant, que telle ou telle règle se trouve déjà dans la grammaire allemande.

Puis — on recommencera, chapitre par chapitre, mais en abordant directement le texte. On expliquera mot à mot définitions et règles; car, n'oublions pas de le dire, la grammaire est rédigée en latin. On recommencera encore, jusqu'à ce que le texte soit parfaitement connu, et qu'on n'ait plus besoin de le traduire.

Le temps arrive où il faut passer à l'application des règles. *Quatrième* lecture de Térence : interprétation mot à mot, comme au début : seulement, dès qu'on trouve à citer une règle, à propos d'un vocable ou d'une phrase, on n'y manque pas : chaque élève tient sa grammaire ouverte à côté de son auteur; ses yeux et son index passent tour à tour d'un livre à l'autre.

Dès qu'un exemple est signalé par le professeur, les élèves répètent tour à tour, et plusieurs fois, précisément dans les termes dont il s'est servi, que cet exemple se trouve dans tel endroit de l'auteur, qu'il se rapporte à telle règle, etc. A force de redire et d'entendre la même chose, ils ne peuvent plus s'y tromper.

Le professeur continue de lire l'auteur, jusqu'à ce qu'il trouve un nouvel exemple de la règle dont il s'occupe; le même exercice se renouvelle, jusqu'à ce qu'on ait signalé assez d'exemples de cette règle, pour être assuré qu'elle ne fera plus l'objet d'un doute. Quand on a un peu d'habitude, dit Kromayer, on va si lestement que c'est admirable de voir ce qui peut se faire en une heure.

On passe ainsi d'une règle à l'autre, jusqu'à ce que la grammaire soit épuisée. Mais il y a trois sortes d'applications des règles : *particularis, universalis, universalissima*. Dans la première, on ne considère les préceptes grammaticaux qu'isolément, par rapport à une expression donnée; dans la seconde, au contraire, on examine le mot dans ses relations avec le contexte. La troisième, enfin, porte sur la phrase entière ou sur la période, et tient compte à la fois de l'étymologie et de la syntaxe.

Si l'on commence avec une sage lenteur, on suit à mesure que l'on avance un mouvement progressivement accéléré. On se livre à des exercices variés sur les phrases qui paraissent remarquables : le professeur prend l'initiative; mais, parvenus à un certain point, les élèves sont invités à essayer aussi leurs jeunes ailes. On change, par exemple, les temps ou les personnes : *Ego vesperi domum revertor* (Heaut. I, 1); *tu vesperi domum reverteris, revertebaris; illi vesperi*

domum revertentur, etc. — *Ego videbar tibi præter ætatem meam facere; tu visus es mihi præter ætatem tuam facere,* etc.

Toutes les parties de la grammaire n'ont pas la même importance : on insiste particulièrement sur celles qui présentent le plus de difficulté ou d'utilité directe. *Il ne faut pas ennuyer les élèves.*

Cinquième lecture de Térence, au point de vue du sens; sixième lecture s'il le faut : on ne s'arrête que quand les écoliers sont visiblement *habitués* à l'auteur. Alors viennent les *exercices de style,* à l'imitation de Térence. On commence (le professeur et ensuite les élèves) par de petites phrases, toujours *mutatis personis, item temporibus,* sur un argument donné : une seule ligne d'abord, avec une virgule; puis un peu davantage, avec deux virgules, trois virgules; puis une période entière; puis deux, trois périodes, en apportant une attention particulière aux *particulæ connexionum.* Tout cela de vive voix, ensuite par écrit : la correction des devoirs est publique et orale; il suffit, dans une classe nombreuse, de corriger quatre ou cinq *copies.*

On peut hardiment passer, après cela, dans les classes où les auteurs expliqués sont Cicéron et Virgile.

Est-ce là graduer l'éducation et l'instruction d'après la loi du développement naturel de l'esprit humain? Tout en reconnaissant les avantages que pourraient retirer de la méthode de Ratich les *autodidactes,* les hommes déjà mûrs, le lecteur qui se dira qu'elle a été inventée pour des collégiens, ne sera-t-il pas tenté de s'écrier : Pauvres élèves! Et peut-être aussi : Pauvres professeurs! (1) Ratich brilla un instant et disparut comme un météore : cela devait être, car ses procédés n'étaient pas à la hauteur de son idéal; il tenait les intelligences à l'étroit et ne songeait en aucune façon à la variété des facultés humaines, au concours mutuel qu'elles se prêtent, enfin à la nécessité d'éveiller la spontanéité. En fait, d'ailleurs, ses livres classiques n'étaient originaux que dans leur *disposition;* il était réservé à d'autres de tirer des vrais principes de la pédagogie moderne, qu'il avait entrevus sans savoir les appliquer rationnellement, des conclusions définitivement acceptables.

(1) *Asininum, inutilem, irritum laborem docentibus præceptum illud parit,* dit Comenius à propos de l'obligation de rester passifs et silencieux, imposée aux élèves dans les écoles ratichiennes. Il ajoute avec une pleine raison : *Homo non est truncus ex quo (mere passive se habente) statuam sculpas; sed est viva imago, se ipsam formans, deformans, reformans.* Ap. Raumer, t. II, p. 36).

Cependant les méthodes traditionnelles ne cessèrent pas d'être sujettes à critique, et il faut avouer qu'elles prêtaient le flanc. L'éducation de Montaigne avait fait beaucoup de bruit; les difficultés inhérentes à l'enseignement grammatical élémentaire frappaient les esprits, surtout à une époque où l'on se proposait encore pour premier but d'apprendre à parler et à écrire le latin. On ne cessait de répéter en Allemagne, en France, en Angleterre, qu'il était indispensable d'étudier cette langue par les mêmes procédés que la langue maternelle; on recommandait par dessus tout la conversation et la lecture (1). Beccherus de Spire (1645-1685), entre autres, et l'auteur anonyme de la *Medicina mentis* proposèrent des simplifications pratiques, destinées à raccourcir le temps des études et à débarrasser l'enseignement de toutes les superfétations qui rendent si difficiles et si ennuyeuses les anciennes grammaires. Les conseils de ce dernier écrivain sont loin d'être sans valeur, surtout pour le temps où ils ont été formulés; mais ils n'embrassent la question que sous une de ses faces (2); car il ne s'agit pas seulement de se familiariser avec la

(1) V. le chapitre du *Polyhistor* de Morhof, déjà cité : *De methodo in linguis discendis*, et notamment les extraits du livre très-rare de Magnus Pegelius : *Thesaurus rerum selectarum*, t. I, p. 426.

(2) On lira néanmoins avec intérêt, croyons-nous, les extraits suivants de la *Medicina mentis* (l. II, p. 192, ap. Morhof) : « Si non alius tibi fuerit scopus, quam ut puer auctores e. g. Latinos quosvis discat intelligere, eo eum licebit hæc, quam traditurus sum, methodo adeò facili pervenire, ac tam brevi, ut, licet à decimo aut duodecimo ætatis anno demum fecerit discendi initium, id non impediturum sit, quo minus sat adhuc temporis supersit ad æquè magnos deinceps, ac quivis alius, qui vulgari ducitur viâ, progressus faciendos in studiis, nec dicam majores. Etenim hic non erit necesse, ut puer multas grammatices regulas magno labore ediscat tædiosissimas, et ne quidem benè intellectas, ullamque syntaxim, quæ tam subito oblivioni ac memoriæ traditur; nec quoque, si ità placet, necesse erit, ut illa vocabula technica, quæ monstra pueris videntur, in rationem veniant; sed sola hic post necessariam lectionem requiretur declinatio et conjugatio cum verborum copiâ. Ne verò hic denuò multas fingas difficultates, hæ declinationes et conjugationes juxta ordinem solitum à puero, ut vulgo fit, memoriæ non sunt mandandæ; sed primò tantum scripturâ consignandæ, tùm plurima vocabula, ad se in illâ scripturâ exercendum, sæpè secundum hunc ordinem varianda erunt; si deniquè satis in hisce exercitatus videbitur, extrà ordinem variè interrogando discipulum, et quidem vernaculè, efficiendum est, ut tandem latinè absque unâ hæsitatione respondere sciat, aut vice versâ, si tu latinè quæsiveris, ille vernaculè respondeat : id quod breviori, ac quis opinatus fuerit, tempore obtinetur. Sono enim sæpè audito, quia sic per responsionem certi in nostrâ imaginatione motus frequenter se invicem subsequuntur, puero adeò, continuatâ aliquantulum hâc repetitione, facilia evadunt, ut, in ipso præter atten-

langue étrangère qu'on étudie, d'en prendre l'*habitude;* il faut encore parvenir à en comprendre rationnellement l'organisme. Les pédagogues dont nous parlons inclinent insensiblement, comme on peut le voir, vers les procédés recommandés plus tard par l'école sensualiste. Ils relèvent de Bacon et, comme lui, il ont raison contre les vieux formalistes; mais ils vont droit à Locke, qui ne voit dans toute connaissance que la perception d'un rapport de convenance ou de disconvenance entre deux idées, et suppose arbitrairement que nous possédons d'abord isolément nos idées, c'est-à-dire les termes

tionem rogato, isti ferè motus tandem excitentur, et ità levissimo negotio respondere sciat. Sed hoc ipsum, si magnâ ideò facilitate, majori certè quam vulgò utilitate efficitur : quandoquidem vocabulorum variationes non occurrunt in libris secundum ordinem regularum grammatices; undè fit, ut pueri grammatico ordini assueti soleant hic hærere; id quod in hâc nostrâ methodo non accidit, quâ, turbato quomodolibet ordine, æquè promptè respondere didicerint. »

Mais comment l'élève apprendra-t-il à connaître les mots? La *Janua linguarum,* les dictionnaires et *tutti quanti* contiennent une foule de termes dont il n'aura jamais que faire; et il n'est pas en état de choisir. Voici une méthode plus simple et plus naturelle :

« Sumatur liber, quem aut puer jàm tùm satis in vernaculâ linguâ cognoverit, aut talia continuerit, quibus eum quàm maximè delectari sciveris; in hujus libri quâlibet parte explicandâ operam dabis, ut omnia in eo occurrentia vocabula, te continuo rogante, ipso autem respondente, memoriæ mandet : secundò jubeas eadem vocabula omnia ipsum declinare vel conjugare, extra ordinem, ut suprà docui, ipsum indesinenter interrogando : tertiò, his peractis, ipse ipsum explices textum. Non video, quid hic obstet, quin, si vel stupidissimus fuerit, longè minori opus habeat laborem ad interpretationem Latinorum auctorum addiscendam, quàm si aliquid ex vernaculo in Latinum transferat sermonem, vel, ut fieri vulgo solet, componat. Quanto autem hæc omnia successu, si sæpè diù continuentur, quantâque porrò fiant utilitate, facilè tibi apparebit, quin hæc ità continuando per totos auctorum tractatus plurima vocabula sæpissimè repetuntur. Continuato aliquantisper hoc negotio, sensus etiam trium quatuorve vocabulorum detectus faciet, ut reliquorum sensum facilè divinet. Si tandem multùm hoc continuetur exercitium, quæ ratio loquendi apud Latinos sit consueta, quæve inusitata, quidque bonam sapiat latinitatem et quid non, multaque ejusmodi alia, vel ex ipso phrasium audito sono levi negotio dijudicabitur.... Ubi autem eum (*sc.* discipulum) eò perduxeris, ut libros vulgares Latinos absque ullâ difficultate capiat, nec non, secundum ea, quæ suprà dicta sunt, ardorem in ipso excitaveris varios evolvendi libros, eos ipsi exhibendo, ostendet tibi luculenter experientia, quàm incredibiles brevi in linguæ notitiâ progressus sit facturus; adeò ut, siquidem è re suâ fuerit, ac postulaverit necessitas, ut sibi acquirat reliquos duos gradus (*sc.* posse eloqui, et de quâvis materiâ latinè disserere, scriptumque componere) circa profectionem in eâ linguâ, facili quoque conatu eò pertingere queat; tùm demùm fuerit operæ prætium bonam, si placuerit, grammaticam, nec non aliquem in Latinâ linguâ exercitatissimum adhibere, quocum de rebus variis frequenter

de nos jugements (1). Locke ne tient pas compte de cette « vertu innée de l'entendement, qui se produit en jugements primitifs, lesquels, quand arrivent les langues, s'expriment en propositions, lesquelles propositions décomposées engendrent sous la main de l'abstraction et de l'analyse des idées distinctes » (2). Sa théorie philosophique le conduit à ne considérer dans le langage que les mots, et à ne voir dans l'emploi que nous en faisons que la manière particulière dont chacun de nous saisit la liaison des idées dont ils sont les signes conventionnels. Il en résulte que le langage, pris dans l'ensemble de sa texture, n'a point de lois nécessaires, dérivant de la nature même de l'esprit humain ou de la nature des choses, et que par conséquent la grammaire est une science dont il se faut embarrasser le moins possible, à moins qu'on ne se propose de s'occuper de critique. Locke méconnait cette vérité profonde, que la pensée est essentiellement active, et que sa puissance se révèle tout d'abord par des aperçus synthétiques, dont l'expression seule est discursive. C'est sur cette considération que doit reposer toute méthode légitime de l'enseignement des langues; le fond et la forme, en un mot, n'y peuvent impunément rester séparés.

Apprendre des mots isolés, en même temps qu'on présente aux sens les objets qu'ils désignent; rendre les mots d'une langue par leurs équivalents dans une autre ; s'assimiler par l'influence de la répétition fréquente et de l'habitude les façons de parler les plus usitées, c'est acquérir machinalement, à la façon des perroquets, la précision fidèle d'un écho ; mais l'étude des langues réclame autre chose dès le début, car l'âme humaine n'est pas *table rase*. La méthode dont nous signalons les inconvénients n'est pas moins vicieuse au point de vue psychologique, que celle de Pestalozzi, d'après laquelle il ne faudrait absolument parler aux enfants que de ce qui peut leur

et doctè sermones habeat, arreptoque calamo de rebus diversimodè se scribendo exercere, aliaque compluria exercitia : hæc ille sibi acquiret minore difficultate, quàm alii in scholis, sed æquali perfectione. Hæc ergò ad benè intelligendum, quæ adminicula, ut imaginatio circa veri et falsi notiones quàm latissimè extendatur, quo difficultatem habeat minorem, sufficiant. »

(1) « Ce ne sont pas les jugements qui viennent des propositions, dit très-bien M. Cousin ; ce sont les propositions qui viennent des jugements, lesquels viennent eux-mêmes de la faculté de juger, laquelle repose sur la vertu originelle de l'esprit. A plus forte raison, nous ne débutons point par des idées ; car les idées nous sont données dans les propositions. » (*Hist. de la philosophie,* XXII[e] leçon.)

(2) Cousin, *ibid.*

être démontré avec une précision mathématique ; l'une et l'autre dérivent des principes du sensualisme et en impliquent les erreurs (1). S'il est indispensable que les élèves concourent eux-mêmes à former leur grammaire et leur logique, il ne l'est pas moins que le professeur marche toujours en avant, mais à la condition expresse de ne pas substituer sa pensée à celle de ses disciples. Les sensualistes ont été utiles en insistant sur la nécessité de l'enseignement intuitif; mais ils se sont égarés en considérant les phénomènes sensibles, pris isolément, comme ce qu'il y a de plus simple, de plus réel et de plus concret (2). La cause de la grammaire est ici celle de l'intelligence elle-même; si l'étude de la forme n'est pas dès l'abord associée, intimement liée à celle des éléments, l'une jaillissant de l'autre pour ainsi dire, on ne parviendra pas, ou l'on parviendra mal à la connaissance réfléchie du langage, but qu'il faut pourtant atteindre si l'on veut que l'enfant devienne maître de sa pensée et sache l'exprimer comme étant la sienne, c'est-à-dire, en un mot, si l'on veut qu'il se fasse homme. La grammaire nous apprend, non à former des jugements, mais à décomposer ceux qui sont déjà tout formés (3); elle porte l'attention sur l'unité de l'esprit humain, aussi clairement révélée dans l'acte de la parole que la diversité même des matériaux

(1) Nous renvoyons le lecteur aux judicieuses observations du P. Girard (*De l'enseignement régulier de la langue maternelle*, liv. I, *passim*).

(2) Locke, *Essai sur l'entendement humain*, liv. III. — Cette théorie se retrouve, poussée à l'extrême, dans la *Lettre* de Diderot *sur les souds-muets*, ch. 10. « Les objets sensibles, y est-il dit, ont les premiers frappés les sens; et ceux qui réunissaient plusieurs qualités sensibles à la fois ont été les premiers nommés. Ce sont les différents individus qui composent cet univers. On a ensuite distingué les qualités sensibles les unes des autres; on leur a donné des noms; ce sont, pour la plupart, des adjectifs. Enfin, abstraction faite de ces qualités sensibles, on a trouvé ou cru trouver quelque chose de commun dans tous les individus, comme l'impénétrabilité, l'étendue, la couleur, la figure, etc., et l'on a formé les noms métaphysiques et généraux, et presque tous les substantifs. Peu à peu on s'est accoutumé à croire que ces noms représentaient des êtres réels, on a regardé les qualités sensibles comme de simples accidents, et l'on s'est imaginé que l'adjectif était réellement subordonné au substantif, quoique le substantif ne soit proprement rien, et que l'*adjectif soit tout* ». S'il en est ainsi, la notion même de substance est en péril, et il n'y a pas de raison pour ne pas dire avec le baron d'Holbach : « qu'aucune notion ne peut être rigoureusement la même dans deux hommes; que chaque homme a pour ainsi dire une langue pour lui seul, et que cette langue est incommunicable aux autres. » (*Système de la nature*, ch. 10).

(3) Destutt de Tracy, malgré ses tendances bien connues, a bien dû le reconnaître. V. le chap. II de sa *Grammaire*.

dont nous sommes forcés de nous servir, à raison de notre nature bornée.

Mais cette discussion nous entraînerait trop loin. Constatons seulement que l'influence indirecte de Locke fut immense, comparable à celle de Rousseau. Il n'était pas cependant entré dans de grands détails au sujet des méthodes d'enseignement; il y avait simplement consacré quelques paragraphes de son traité de l'*éducation des enfants*. Il aurait voulu, pour le latin, qu'on pût trouver des précepteurs parlant couramment cette langue; faute de cette ressource, et se plaçant toujours au point de vue de l'éducation privée, il avait recommandé l'usage des versions interlinéaires. « Prenez quelque livre aisé et agréable, comme vous diriez les *fables d'Ésope:* et après avoir écrit une ligne d'une de ces fables, traduite en anglais aussi littéralement qu'il est possible, avec les mots latins écrits dans une autre ligne précisément sous les mots anglais auxquels ils répondent, faites-lui lire et relire ces deux lignes chaque jour, jusqu'à ce qu'il entende parfaitement bien les mots latins. Faites-lui lire après cela une nouvelle fable selon la même méthode, jusqu'à ce qu'il l'entende aussi parfaitement bien, sans pourtant négliger ce qu'il a déjà appris exactement, mais le lui faisant répéter quelquefois, afin qu'il ne l'oublie pas. Et lorsqu'il vient à écrire, donnez-lui ces fables à copier; par où non-seulement il exercera sa main, mais il avancera dans la connaissance de la langue latine. Comme cette méthode est plus imparfaite que celle où l'on apprend le latin à un enfant par l'usage en lui parlant simplement cette langue, il est bon que d'abord votre enfant apprenne bien par cœur les conjugaisons des verbes, et ensuite les déclinaisons des noms et pronoms, car cela pourra servir à lui faire connaître le génie et le tour de la langue latine, où la signification des verbes et des noms varie, non pas comme dans les langues modernes, par des particules qui les précèdent, mais par le moyen de la différente terminaison des dernières syllabes. Votre enfant n'a pas besoin, à mon avis, d'apprendre autre chose de la grammaire latine, jusqu'à ce qu'il puisse lire de lui-même la grammaire de Sanctius avec les notes de Scioppius et de M. Perizonius » (1).

Ces idées, comme on vient de le dire, firent leur chemin. On les retrouve d'abord en Angleterre chez Clarke, en France chez Du Marsais, qui nous offre une sorte de compromis entre Ratich et Comenius. Laissons parler d'Alembert. « La méthode de M. Du Marsais, dit-il,

(1) *De l'éducation des enfants,* trad. Coste. Amsterdam, 1721, in-12, p. 382.

a deux parties, l'usage et la raison. Savoir une langue, c'est en entendre les mots; et cette connaissance appartient proprement à la mémoire, c'est-à-dire, à celle des facultés de notre âme qui se développe la première chez les enfants, qui est même plus vive à cet âge que dans aucun autre, et qu'on peut appeler l'esprit de l'enfance. C'est donc cette faculté qu'il faut exercer d'abord, et qu'il faut même exercer seule. Ainsi, on fera d'abord apprendre aux enfants, sans les fatiguer, et comme par manière d'amusement, suivant différents moyens que l'auteur indique, les mots latins les plus en usage. On leur donnera ensuite à expliquer un auteur latin rangé suivant la construction française, et sans inversion. On substituera de plus dans le texte, les mots sous-entendus par l'auteur et on mettra sous chaque mot latin le mot français correspondant : vis-à-vis de ce texte ainsi disposé pour en faciliter l'intelligence, on placera le texte de l'auteur tel qu'il est; et à côté du français littéral, une traduction française conforme au génie de notre langue. Par ce moyen, l'enfant repassant du texte latin altéré au texte véritable, et de la version interlinéaire à une traduction libre, s'accoutumera insensiblement à connaître par le seul usage les façons de parler propres à la langue latine et à la langue française. Cette manière d'enseigner le latin aux enfants, est une imitation exacte de la façon dont on se rend familières les langues vivantes, que l'usage seul enseigne beaucoup plus vite que toutes les méthodes. C'est d'ailleurs se conformer à la marche de la nature. Le langage s'est d'abord établi, et la grammaire n'est venue qu'à la suite.

« A mesure que la mémoire des enfants se remplit, que leur raison se perfectionne, et que l'usage de traduire leur fait apercevoir les variétés dans les terminaisons des mots latins et dans la construction, et l'objet de ces variétés, on leur fait apprendre peu à peu les déclinaisons, les conjugaisons et les premières règles de la syntaxe, et on leur en montre l'application dans les auteurs qu'ils ont traduits. Ainsi on les prépare peu à peu, et comme par une sorte d'instinct, à recevoir les principes de la grammaire raisonnée, qui n'est proprement qu'une vraie logique, mais une logique qu'on peut mettre à la portée des enfants. C'est alors qu'on leur enseigne le mécanisme de la construction, en leur faisant faire l'anatomie de toutes les phrases, et en leur donnant une idée juste de toutes les parties du discours » (1).

(1) *Éloge de Du Marsais* (tome II des *Mélanges*).

Du Marsais satisfit pleinement, ajoute son panégyriste, à toutes les objections qui lui furent faites. Cependant Diderot ne se rallia qu'à moitié, ne pouvant admettre la suppression des exercices de composition (1). Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les librairies françaises furent inondées d'ouvrages où ces questions étaient débattues avec ardeur. La révolution se préparait dans les esprits, en matière d'éducation comme en toute autre chose. Des hommes à qui leurs souvenirs personnels, leur caractère, leur position dans le monde semblaient devoir assigner le rôle de conservateurs, étaient les premiers à proposer des innovations. Le jansénisme vaincu, les Jésuites perdaient insensiblement leur aversion pour la philosophie cartésiennne; mais les doctrines de Locke, ce qui se conçoit pour peu qu'on y réfléchisse (2), trouvaient plutôt grâce à leurs yeux. En tout cas la tradition perdait de plus en plus son prestige, et dans les régions les plus opposées, on était d'accord sur la nécessité proclamée plus tard par Condorcet, mais avec une exagération qui compromit les *humanités* en France jusqu'à l'avénement de Napoléon I, « de se borner à mettre les élèves en état de lire les livres vraiment utiles écrits en latin, et de pouvoir, sans maîtres, faire de nouveaux progrès » (3).

En présence des perspectives nouvelles que les critiques des philosophes, les découvertes des savants, les hardiesses des publicistes de toute espèce faisaient chaque jour plus clairement entrevoir, il était impossible aux hommes les plus pacifiques de ne point reconnaître que l'enseignement subirait bientôt, par la force des choses, des modifications profondes. On se préoccupa donc avec le plus grand zèle de la simplification des méthodes. Mais les idées de réforme qui ont triomphé de nos jours n'étaient point parvenues à maturité; les expériences qui furent proposées, les procédés le plus recommandés ne pouvaient guère réussir alors que dans l'éducation privée.

Nous rencontrons ici deux ecclésiastiques recommandables, l'abbé Pluche et l'abbé de Radonvilliers, ancien jésuite, académicien et sous-précepteur des enfants de France, connu par le brillant éloge que le cardinal Maury consacra à sa mémoire, autant que par ses

(1) *Plan d'une université pour le gouvernement de Russie.*

(2) V. ci-dessus, § II.

(3) *Rapport sur l'instruction publique*, présenté à l'assemblée législative dans la séance du 20 avril 1792.

propres écrits, aujourd'hui du reste trop oubliés. Nous avons déjà cité l'abbé Pluche, à propos de l'horreur que lui inspirait le vieux formalisme. Le pieux auteur du *Spectacle de la nature,* de l'*Histoire du ciel* et de *La mécanique des langues* partageait en fait de pédagogie les idées des philosophes ses contemporains. « S'il s'apprend aujourd'hui quelques prétendus commencements de latin, dit-il, ce sont des enfants, même de sept et huit ans, qui produisent ce latin du creux de leur cerveau. On exige d'eux qu'ils s'assujettissent au travail de la composition et qu'ils se conforment à des règles de pure logique, dès avant la naissance de leur raison. Vous les voyez tristement assis et dans un repos qui fait leur supplice. Grand silence; méditation profonde; choix de mots; réformes de tour. Enfin il sera dit qu'ils composent en latin, et qu'il y aura des degrés de mieux dans leurs compositions, avant qu'ils aient acquis la moindre idée, le moindre sentiment du caractère de cette langue. Dans le vrai, elle leur est en tout aussi inconnue que celle du Pérou ou de la terre Magellanique » (1).

Pour rompre une fois pour toutes avec des méthodes dont la seule influence est de substituer au bon latin un mauvais latin, de détourner les enfants de l'étude saine et féconde de la langue maternelle, enfin de leur faire prendre la langue de Rome en dégoût, il faut faire deux choses : distinguer le fond et la mécanique des langues, ensuite examiner quelle est la manière de les enseigner, et la conduite qui découle de la nature même de la parole.

Théoriquement, Pluche n'est pas sensualiste; en regard du rapport des sens, il place l'intelligence elle-même; de plus, il déclare que « Dieu seul a été notre premier maître de langue ». Les premières leçons des langues, ajoute-t-il, sont l'ouvrage de nos oreilles et point du tout celui de nos réflexions. Le fond de tous les idiomes est le même, mais la dispersion des peuples y a introduit des différences de plus en plus prononcées. Peu importe quelles ont été les causes de ces changements; il suffit d'établir qu'ils se sont opérés par la force des choses, et que les langues ne s'étant point formées par règles, *elles ne peuvent d'abord s'apprendre par règles* (2).

Il y a trois parties dans le corps de chaque langue : le fondement, le corps de l'édifice et l'ornement. De là trois sortes de grammaire :

(1) *La mécanique des langues,* préface, p. XXXIV. Nous citons l'édition de de Lyon (Brest), 1811, in-12.

(2) Ib. p. 26.

la première est la connaissance des éléments; la seconde est la connaissance de la propriété; la troisième, la critique des auteurs. La question est de savoir quand et comment il faut se procurer l'une et l'autre (1).

Le vrai chemin, c'est la pratique, c'est-à-dire la *très-constante habitude d'entendre, puis de répéter des choses bien dites*. Le chemin trompeur, c'est l'apprentissage par le raisonnement.

Les langues vivantes s'apprendront donc par l'usage. Mais les anciens ne parlent plus. Il faut user d'adresse, mais en aucun cas il ne faut contrarier la nature. Celui qui apprend par règles est exposé à des erreurs ridicules, soit qu'il veuille traduire ou composer (2). On emploie dans les basses classes, direz-vous, du latin très-simple, « maigre et décharné ». C'est un tort : il ne faut point commencer par gâter une langue, quand on entreprend de l'enseigner. Pluche ne fait point de quartier aux procédés vulgaires; il invoque Tanneguy Le Fèvre (3), il fait appel à Rollin; cette partie critique de son œuvre, nous nous plaisons à le reconnaître, est remplie d'observations fort judicieuses.

Mais après la critique viennent les projets de réforme. « La première opération de la méthode d'enseigner les langues consiste, dit Pluche, à montrer ou à faire entendre nettement sans latin les choses qu'on doit ensuite lire en latin : moyen naturellement propre à mettre l'esprit en mouvement et à rendre les signes ou l'expression qu'on attachera aux objets tout-à-fait inséparables des idées qu'on

(1) Ib. p. 36.

(2) « Pour sentir ce travers, il ne faut que jeter les yeux sur les six premières lignes de la géographie qu'un écrivain allemand, chargé par état d'enseigner les belles-lettres, vient de nous traduire en français, à la manière des compositions pratiquées dans les colléges. « A Leipzig, je fus prié de tenir un collége géographique (il veut dire *des leçons* de géographie), et comme j'avais donné par écrit les principaux chapitres de mon discours (il veut dire *de ses leçons*), je me vis engagé à faire un manuscrit aussi en cette discipline. » (Je ne sais plus ce qu'il veut dire.) Ib. p. 54. — V. aussi p. 47.

(3) *Méthode pour commencer les humanités.* Cette intéressante notice, analysée par Morhof dans son *Polyhistor,* a été réimprimée intégralement dans *Le livre des jeunes professeurs,* par M. le chanoine Congnet, de Soissons (Paris et Lyon, Périsse, 1845, in-32). Tanneguy Le Fèvre y expose les procédés qu'il suivit pour enseigner le latin et le grec à son propre fils, qu'il eut le malheur de perdre au moment de terminer son éducation. Il ne proscrit pas la grammaire, au contraire; seulement il la simplifie, l'entremêle d'exemples et passe aussitôt que possible à la pratique. Tanneguy Le Fèvre ne peut être considéré comme un *dissident.*

aura une fois bien imprimées dans l'esprit ». Notre auteur ne tombe pas dans le radicalisme de Ratich et ne va pas aussi loin que Locke; il met entre les mains des élèves des éléments de grammaire très-courts, embrassant simplement les définitions essentielles, les paradigmes réguliers et les règles les plus générales de la syntaxe, accompagnées d'exemples très-courts et très-purs : *cultus ager, solum pingue, Menedemus et Crito vicini; rem omnem audies; audita eloquar; qui scis eos discordare?* Quelque chose, en un mot, à la façon de Lhomond. Ces éléments bien connus, et une certaine provision de mots usuels acquise par des procédés analogues à ceux de Comenius (1), on passe tout de suite à la traduction des *bons auteurs*. Si l'on veut apprendre à parler français, dit-il, n'est-ce pas à Versailles qu'on doit aller? Entretenez-vous donc dès le début avec les auteurs du bon siècle, et mettez-vous à les traduire en ayant égard aux éléments; mais ne songez pas encore à composer. Traduisez suivant l'ordre du latin; conservez la saveur de l'original. Si vous renversez cet ordre, vous démembrez la phrase, vous perdez le discernement de ce qui en constitue la vraie beauté. — Assurément on ne peut mieux parler, et Pluche a raison en général contre tous les formalistes. Il est indispensable de faire saisir d'abord les objets avec leurs signes, ajoute-t-il, avant d'étudier les signes à part. Pour appliquer ceci à la traduction du latin, voici, selon lui, ce qu'il faut faire. Premièrement, lire en français, ou rapporter en langue vulgaire ce qui sera le sujet de la traduction qu'on va faire; rendre ensuite le texte étranger très-exactement; en troisième lieu, relire de suite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton et l'inflexion de la voix qu'on y donnerait dans la conversation ; de là, répéter la traduction, sans déranger l'ordre des mots latins ; puis rendre compte en français de ce qui a été traduit ; puis rappeler fidèlement aux définitions, aux inflexions et aux petites règles élémentaires, les parties qui composent chaque phrase latine (travail qui pourra se répéter au logis, la plume à la main, dans le cours de la première année); puis, après cinq ou six mois d'exercice, après les traductions faites et répétées, mettre chaque phrase en un latin qui approche du texte le plus qu'il est possible; enfin, composer de temps en temps et mettre par écrit sur-le-champ le latin de ce qui a été traduit. Ces exercices mettent plus en œuvre le jugement que la

(1) Pluche recommande l'usage des estampes. Il ne veut pas, du reste, du mauvais latin de Comenius.

mémoire; ils peuvent en outre animer l'émulation; ils inspireront indubitablement le goût de la lecture. La mémoire sera cependant cultivée, mais non d'une façon servile. Ainsi l'on acquerra un grand usage de la langue, et graduellement le travail du thème viendra corriger les habitudes vicieuses que les élèves auraient pu contracter.

Chemin faisant, les études auxiliaires attireront l'attention. On apprendra la fable, la géographie, on fera des cartes historiques. On arrivera ainsi jusqu'en quatrième, où commencera le second degré des études, ce que Pluche appelle la *propriété*. On avait lu Cornelius Népos et Eutrope, Sulpice Sévère peut-être; ici viendront des extraits de Cicéron, de Valère Maxime, de Paterculus, d'Aulu-Gelle et de Columelle, et l'on se délectera en lisant quatre pièces de Térence, ce poète « incomparable pour le beau naturel ». Nous ne poursuivrons pas plus loin l'analyse de ces conseils aussi judicieux que modérés, dignes d'être lus et relus par les professeurs de nos jours. Pluche s'occupe longuement de la composition, et surtout de la discrétion qu'il y faut mettre. Il demande aux jeunes gens de s'exercer d'eux-mêmes à écrire, d'après quelque bon écrivain. Il tient surtout à ce qu'ils n'entendent et ne répètent que du bon, pendant les années qu'ils passent au collége. Il traite enfin des préceptes concernant la formation du goût, et finit par se défendre d'avoir voulu condamner tout ce qui se pratiquait de son temps dans l'université de Paris. Il n'est pas plus criminel que Rollin, s'écrie-t-il; il ne demande pas la suppression des règles, mais il veut que les règles ne soient point étudiées indépendamment de l'usage. Vossius avait-il proposé autre chose? « Avec l'usage secondé des règles, tout avance et se soutient heureusement. Y a-t-il à délibérer sur le parti qu'il faut prendre? »

On retrouverait la plupart des idées de Pluche dans les *Entretiens sur les sciences* du P. Bernard Lami, de l'Oratoire; elles se rapprochent aussi, comme on peut voir, de celles de Rollin. Mais elles tiennent de plus près encore, en ce qui concerne la première année d'études, aux systèmes de Locke et de Du Marsais, à part l'arrangement des textes latins suivant la construction française, réclamé par ce dernier. Sans approuver en cela Du Marsais, on peut émettre un doute sur le point de savoir si de très-jeunes élèves, dans des classes nombreuses, arriveront aisément à l'intelligence, nous ne dirons pas du sens général des textes, mais du mécanisme de la langue latine, par une série d'exercices qui réclament sans

contredit autant de jugement de leur part que de discernement de la part du professeur. Excellents et bien gradués en eux-mêmes, ces exercices ne supposent-ils pas chez les enfants plus qu'une simple connaissance pratique de leur langue maternelle? Peut-on appeler réellement émancipateur ce procédé d'usage, ce travail répété de traduction qui, *pour accoutumer l'oreille au caractère du latin,* en respecte la construction, mais qui par là même établira la confusion dans les esprits faibles des commençants, si les phrases qu'ils ont à expliquer ne sont pas tout-à-fait simples? Il est à craindre que pour la plupart, ils ne se bornent à répéter machinalement les mots latins et les mots français les uns à la suite des autres, et qu'ils ne tâtonnent longtemps avant de saisir la différence profonde qui sépare une langue synthétique d'une langue analytique. Pluche n'est pas sensualiste en philosophie, loin de là; mais son procédé est entaché de sensualisme, lorsqu'il imagine que l'intelligence, pour se développer, n'a besoin que de la juxtaposition des données dont il s'agit de saisir les rapports. Prenez un élève privé, bien doué et possédant déjà le *mécanisme* de sa langue, à la bonne heure; les procédés de Pluche ne sauraient être trop recommandés en pareil cas, et encore une fois nous les signalons à tous ceux qui s'occupent de la jeunesse : mais sont-ils suffisants pour la moyenne des élèves sortant des petites écoles, sont-ils enfin exclusivement praticables dans l'instruction publique telle qu'elle est organisée? Nous n'oserions le soutenir. Leur excellence indique-t-elle peut-être que l'organisation des écoles publiques laisse à désirer, qu'il ne faudrait commencer le latin que plus tard? C'est une autre question. — N'oublions pas de dire en terminant que Pluche a eu le mérite de repousser impitoyablement le latin factice et de réclamer l'étude du latin comme langue morte : à cet égard encore, il a rendu service à la cause des véritables humanités.

Mais ne faisons pas trop attendre le digne précepteur des enfants de France.

Alphonse Le Roy.

Liége, mai 1862. *(La suite prochainement.)*

OBSERVATIONS SUR UN PASSAGE D'HORACE.

OD. I, 3, 1-8.

Le commencement de la 3me ode du 1er livre d'Horace n'est pas sans quelque difficulté. Aussi a-t-il été diversement compris. Quel-

ques interprètes, n'y trouvant pas de sens convenable, ont eu recours à un changement de texte. Les uns écrivent *incolumem ut* au lieu de *incolumem,* les autres ajoutent *ut* après *Virgilium.*

Cette dernière rédaction est proposée par M. Doederlein vol. XV, pp. 352-354 du Philologus.

Il me semble qu'un texte nouveau, destiné à remplacer celui des manuscrits, doit remplir, pour être accueilli, toutes les conditions de goût et d'exactitude. Dans le cas présent, l'emphase de *sic* répété dans le sens intensif, *de telle sorte,* a quelque chose de choquant. Puis, le mot *precor* devrait être au moins dans la première partie de la phrase pour que la pensée fût logique. C'est ce que M. Doederlein paraît reconnaître lui-même. Mais dans ce cas il y aurait encore à redire. A qui s'adresserait *precor?* Qui a jamais dit *Di me juvent, precor,* ou quelque chose de semblable, non-seulement en latin, mais dans une langue quelconque?

Le texte fourni par les manuscrits est indubitablement correct. Horace a écrit :

> ***Sic te Diva potens Cypri,***
> ***sic fratres Helenae, lucida sidera,***
> ***ventorumque regat pater***
> ***obstrictis aliis praeter Iapyga;***
>
> ***Navis, quae tibi creditum***
> ***debes Virgilium, finibus Atticis***
> ***reddas incolumem, precor,***
> ***et serves animae dimidium meae.***

En français : *O vaisseau qui portes Virgile à tes flancs confié, dépose-le, je t'en supplie, sain et sauf, sur la côte de l'Attique et conserve la moitié de moi-même. Qu'ainsi la puissante déesse de Chypre, les frères d'Hélène qui brillent au haut des cieux et le père des vents, soufflant d'Iapygie, puissent te guider dans ta course.*

Qu'y a-t-il là qui ne soit raisonnable ou même poétique? Il n'est ni poétique ni raisonnable, dit M. Doederlein, de souhaiter au vaisseau, comme récompense du bienfait qu'on lui demande, une chose sans laquelle il ne saurait l'accorder; de n'implorer pour lui une mer sûre, un ciel serein et un vent favorable qu'à condition qu'il dépose Virgile sur la côte de l'Attique; pour accomplir ce désir, le vaisseau a besoin d'une navigation heureuse.

Il y a une circonstance que les commentateurs oublient, et qui me paraît lever la difficulté que signale M. Doederlein. C'est qu'Horace

ne craignait pas tant pour Virgile un naufrage dans le court trajet de Brindes à Athènes que la funeste issue d'une maladie qui minait son corps. Virgile était d'une constitution fort délicate. *Corpore et statura fuit grandi,* dit la biographie attribuée à Donat, *aquilo colore, facie rusticana, valetudine varia. Nam plerumque a stomacho et faucibus ac dolore capitis laborabat; sanguinem etiam saepius rejecit; cibi vinique minimi.* La même biographie nous dit : *Anno quinquagesimo secundo, ut ultimam manum Aeneidi imponeret, statuit in Graeciam et Asiam secedere triennioque continuo omnem operam limationi dare ut reliqua vita tantum philosophiae vacaret. Sed cum, aggressus iter, Athenis occurrisset Augusto ab Oriente Romam reverteuti, una cum Caesare redire statuit. At cum Megara, vicinum Athenis oppidum, visendi gratia peteret, languorem nactus est, quem non intermissa navigatio auxit, ita ut gravior in dies tandem Brundusium adventarit, ubi diebus paucis obiit decimo Kal. Octob. C. Sentio, Q. Lucretio coss* (1).

Ce qui est arrivé à Virgile revenant à Brindes, aurait pu lui arriver en allant à Athènes ou en débarquant au Pirée. Horace prie donc le vaisseau, auquel il attribue des sentiments humains, de veiller sur son ami et de détourner de lui les mains de la Parque. Athènes n'était pas l'unique destination de ce navire; il devait probablement toucher les rivages du Pont-Euxin, les côtes de l'Asie-Mineure et celles de l'Égypte, pour revenir ensuite à Brindes ou à Ostie. Durant cette longue traversée bien des accidents pouvaient lui arriver, bien des tempêtes l'assaillir.

Si, dans une circonstance analogue, nous adressions la parole à un vaisseau partant d'Anvers ou d'Ostende en destination d'un port d'Amérique et ayant à bord, pour le débarquer en Angleterre, un ami d'une faible santé, et que nous lui disions : « *Je t'ai confié celui qui m'est le plus cher au monde; dépose-le, vaisseau, je t'en supplie, au rivage d'Albion et conserve-moi la moitié de moi-même. Qu'ainsi le ciel, la mer et les vents puissent t'être favorables.* » commettrions-nous une faute contre la logique ou contre les règles de la poésie?

Afin de donner plus de prix au vœu qu'il forme en récompense de l'accomplissement de sa demande, le poète fait, dans les strophes suivantes, un tableau saisissant des dangers que courent les pilotes et montre combien il leur faut de courage pour les braver. Ici la mains des interpolateurs a eu beau jeu, comme le prouve la critique ingénieuse de Hofman Peerlkamp.

(1) Le 22 septembre de l'an 19 avant J.-C.

La manière de supplier quelqu'un en exprimant le vœu qu'il puisse obtenir à son tour ce qui lui est le plus agréable, se rencontre fréquemment chez les poètes latins. On en trouvera des exemples dans les commentaires de Lambin, de Mitscherlich, d'Orelli et vol. XV, p. 720 du Philologus. Il serait facile d'en augmenter le nombre en citant, entre autres, Mart. VII, 74; VII, 79; XII, 62, 15. Mais le passage qui a le plus de conformité avec celui d'Horace, c'est Ov. Tr. V, 2, 51-54. Pour toucher le cœur d'Auguste et obtenir de lui une commutation de peine, Ovide lui dit :

> Sic habites terras et te desideret aether,
> sic ad pacta tibi sidera tardus eas;
> parce, precor, minimamque tuo de fulmine partem
> deme. Satis poenae, quod superabit, erit.

En grec le même tour de phrase se trouve, quoique moins souvent. Dans la Médée d'Euripide, v. 710-715, la princesse de Colchide dit à Égée :

> Οἴκτειρον, οἴκτειρόν με τὴν δυςδαίμονα
> καὶ μή μ' ἔρημον ἐκπεσοῦσαν εἰςίδῃς,
> δέξαι δὲ χώρᾳ καὶ δόμοις ἐφέστιον.
> Οὕτως ἔρως σοὶ πρὸς θεῶν τελεσφόρος
> γένοιτο παίδων καὐτὸς ὄλβιος θάνοις.

Pour des motifs qu'il ne sera pas difficile de découvrir, je ne serais pas éloigné de croire que les trois vers qui suivent sont d'une autre main que celle de l'auteur.

X. Prinz.

Liége.

UN PASSAGE GREC DANS SAINT JÉROME.

Dans l'épitre LXI, adressée à l'hérésiarque Vigilance, on lit p. 349 éd. Vallars : *Christiana verecundia teneor, et cellulæ meæ latebras nolo mordaci sermone reserare : alioqui proferrem* πᾶσαν τὴν ἀριστείαν σου καὶ τροπαιοφορίαν. *Sed hæc aliis aut loquenda aut ridenda dimitto.* Les manuscrits collationnés par Martianay et par Vallars ne laissent pas de doute sur ces mots grecs ; un ou deux seulement, cités par Vallars portent à la place du dernier mot, τροπαιων νεωτερων ωμωφορον (sic). Un manuscrit de Martianay traduit ces mots par : *parvulorum quoque humero portatum,* et il ajoute ce que l'on trouve dans *tous* les manuscrits : *parvulorum quoque voce cantatum.* C'est là évidem-

ment la traduction de παιδαριώδη, transformé en παιδαρίων ᾠδή. Il faut lire : *Alioqui proferrem* πᾶσαν τὴν ἀριστείαν σου καὶ τροπαιοφορίαν παιδαριώδη. Fr. Dübner.

SUR UN PASSAGE DU CATO MAIOR DE CICÉRON (20, 73).

Solonis quidem sapientis elegium [c'est ainsi qu'il faut lire, avec Gesner, Wolf et autres, au lieu de *elogium,* leçon des MSS] *est, quo se negat velle suam mortem dolore amicorum et lamentis vacare. volt, credo, se esse carum suis, sed haud scio an melius Ennius : nemo me dacrumis* [leçon établie par Bergk *Philol.* XIV, 187] *decoret neque funera fletu faxit : non censet lugendam esse mortem, quam inmortalitas consequatur.* Par les derniers mots *non censet* etc. Caton résume le contenu d'un distique d'Ennius, mais où se trouve dans le passage cité l'idée *quam inmortalitas consequatur?* On la rencontre dans la fin du distique conservée Cic. *Tusc.* I, 15, 34, et comme il est peu probable que Cicéron l'ait omise, les éditeurs futurs feront bien d'écrire :

nemo me dacrumis decoret neque funera fletu
faxit. Cur? volito vivo' per ora virum.

(Extr. des *Jahrbücher für Philologie* 1863, p. 192.) A. FLECKEISEN.

NOTE SUR HORACE (OD. I, 8, 4).

Les commentateurs sont fort embarrassés pour expliquer le passage *cur apricum oderit campum, patiens pulveris atque solis.* Ordinairement on explique contre la grammaire « cum *antea* patiens pulveris atque solis *fuerit* » ou tout aussi mal « puisque pourtant il sait supporter. » On ne trouve de sens convenable qu'en paraphrasant *cur oderit* par *cur non* [*amplius*] *amet.* « Pourquoi n'aime-t-il plus, ne recherche-t-il plus, supportant la poussière et le soleil, les ardeurs du champ de Mars. »

(Mêmes annales, p. 170.) ANTON GOEBEL.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES TRAITÉS D'ARITHMÉTIQUE.

(*Suite et fin. — Voir la livraison de juin* 1862.)

XXIII. — Les propriétés élémentaires et le calcul des fractions donnent lieu à des théorèmes se démontrant, avec le plus de clarté

et de simplicité, par la comparaison à l'unité *réduite en fraction de l'espèce qu'il faut considérer.* Voici plusieurs de ces théorèmes dont les démonstrations sont générales, bien que faites sur des exemples particuliers.

15. *Dans les deux cas généraux de la division des nombres entiers le quotient est une fraction dont le numérateur et le dénominateur sont le dividende et le diviseur.* Ainsi dans les deux cas on a $7 : 8 = \frac{7}{8}$.

1° Puisque 7 est évidemment les 7 huitièmes de 8, il s'ensuit que 7 ne contient que les 7 huitièmes du diviseur 8, et en d'autres termes, 7 contient 8 *sept huitièmes de fois.* Donc $7 : 8 = \frac{7}{8}$.

2° Diviser 7 par 8, c'est prendre la 8me partie de 7 et l'on a $7 : 8 = \frac{1}{8}$ de 7. Or, l'unité vaut 8 huitièmes et 7 unités valent 7 fois 8 huitièmes ou 56 huitièmes. Donc $\frac{1}{8}$ de 7 vaut $\frac{1}{8}$ de 56 huitièmes ou 7 huitièmes. Donc enfin $7 : 8 = \frac{7}{8}$.

16. Réciproquement, *Toute fraction indique le quotient du numérateur divisé par le dénominateur.* Ainsi $\frac{11}{9} = \frac{1}{9}$ de $11 = 11 : 9$.

D'abord il est clair que 9 fois 11 neuvièmes = 11 fois 9 neuvièmes = 11 fois 1 = 11. Or, puisque 9 fois $\frac{11}{9} = 11$, il s'ensuit que $\frac{11}{9}$ est $\frac{1}{9}$ de 11 ou le quotient de 11 divisé par 9.

17. *Si l'on soustrait un même nombre entier des deux termes d'une fraction, plus grande ou plus petite que l'unité, cette fraction augmente ou diminue et change de valeur.*

C'est ce qu'on démontre, dans le premier cas, en convertissant les deux fractions en nombres fractionnaires, et dans le second cas, en ajoutant à chaque fraction ce qui lui manque pour faire l'unité.

18. *Si l'on ajoute un même nombre entier aux deux termes d'une fraction, plus grande ou plus petite que l'unité, cette fraction diminue ou augmente et change de valeur.* (A démontrer.)

19. *Toute fraction ne change pas de valeur lorsqu'on multiplie ses deux termes par un même nombre entier.* Ainsi

$$\frac{3}{5}=\frac{3.6}{5.6}=\frac{18}{30} \text{ et } \frac{11}{7}=\frac{11.8}{7.8}=\frac{88}{56}.$$

D'abord *pour convertir* 3 *cinquièmes en trentièmes,* on observe que l'unité valant 30 trentièmes, 3 unités valent 3 fois 30 trentièmes, c'est-à-dire 90 trentièmes. Donc $\frac{3}{5}$ ou bien le 5[me] de 3 vaut le 5[me] de 90 trentièmes, c'est-à-dire 18 trentièmes. Donc enfin $\frac{3}{5}=\frac{18}{30}$.

De même, en termes plus abrégés, on a successivement

$$1=\frac{56}{56} \text{ et } \frac{11}{7}=11 \text{ fois } \frac{1}{7} \text{ de } 1 \text{ ou de } \frac{56}{56}=11 \text{ fois } \frac{8}{56}=\frac{88}{56}.$$

20. *Lorsque les deux termes d'une fraction sont divisibles par un même nombre entier et qu'on effectue les divisions la fraction ne change pas de valeur et devient plus simple.* C'est ainsi qu'en divisant les deux termes par 8 il vient $\frac{128}{72}=\frac{16}{9}$.

D'abord la seconde fraction est évidemment plus simple que la première. Ensuite elle a même valeur; car multipliant par 8 les deux termes de cette seconde fraction, sa valeur ne change point et l'on retrouve la fraction proposée.

XXIV. — Il importe beaucoup de simplifier les fractions, non-seulement pour en faciliter le calcul, mais aussi pour avoir une idée plus claire de la grandeur que chacune représente. Or, *simplifier* une fraction c'est rendre chacun de ses termes plus petit, sans qu'elle change de valeur.

La fraction ne peut se simplifier qu'en divisant ses deux termes par un même nombre entier (théor. 20); car on a démontré que : *La fraction est la plus simple possible lorsque ses deux termes sont premiers entre eux.* On dit alors que la fraction est *irréductible.* Donc *la fraction devient irréductible en divisant ses deux termes par leur plus grand commun diviseur.*

Il est parfois plus simple d'employer la méthode des *abaissements successifs*, laquelle consiste à diviser les deux termes de la fraction proposée et ceux des fractions équivalentes qui s'en déduisent successivement par la suite croissante des nombres

premiers 2, 3, 5, 7, 11, 13, etc. On pourrait aussi décomposer le plus simple des deux termes de la fraction proposée en ses *facteurs premiers* et essayer successivement les divisions des deux termes par chacun de ces facteurs.

Dans tous les cas, pour éviter les essais inutiles, il faut recourir aux *caractères de divisibilité*, dont la liste est singulièrement augmentée par la note publiée dans la *Revue*, livraison de décembre 1862. Cette note est d'autant plus remarquable que, par les signes abréviatifs des opérations et l'emploi de lettres pour représenter des nombres entiers quelconques, on y démontre très-simplement quatre propositions générales fournissant le caractère de divisibilité de chacun des nombres premiers, à l'exception de 2 et 5.

Je ne m'arrêterai pas à développer différents exemples des abaissements successifs, parce qu'on les trouve dans les éléments d'Arithmétique, aussi bien que la *réduction des fractions au plus petit dénominateur commun*, laquelle est nécessaire à l'addition et à la soustraction des fractions et des nombres fractionnaires.

XXV. — La multiplication par une fraction résulte des deux théorèmes que voici :

21. *Le produit d'une fraction par un nombre entier se trouve en multipliant le numérateur par ce nombre entier, le dénominateur restant le même.* C'est ainsi que $\frac{7}{12} \times 5 = \frac{35}{12}$.

En effet, multiplier un nombre par 5 c'est répéter ce nombre 5 fois. Or 5 fois 7 douzièmes font 35 douzièmes, tout comme 5 fois 7 jours font 35 jours.

Il faut toujours simplifier le produit, s'il est possible. Ainsi on aura

$$\frac{4}{33} \times 22 = \frac{4.2.11}{3.11} = \frac{8}{3} \text{ et } \frac{7}{20} \times 5 = \frac{7.5}{4.5} = \frac{7}{4}.$$

Par le dernier exemple, on voit que *pour multiplier une fraction par un nombre entier, il faut, s'il est possible, diviser le dénominateur par ce nombre entier* : cela donne immédiatement le produit simplifié.

22. *On divise une fraction par un nombre entier en multipliant le dénominateur par ce nombre entier, le numérateur restant le même.* Ainsi $\frac{41}{9} : 4 = \frac{41}{36}$.

Il est clair qu'on a successivement

$$\frac{41}{9}=\frac{41.4}{9.4}=\frac{41}{36}\times 4;\ \text{donc}\ \frac{41}{9}:4=\frac{41}{36}.$$

On voit que diviser par 4 c'est prendre le quart, et réciproquement. — Il faut toujours simplifier le quotient, s'il est possible. Ainsi on aura

$$\frac{12}{7}:8=\frac{12}{7.8}=\frac{3}{14}\ \text{et}\ \frac{24}{11}:6=\frac{24}{11.6}=\frac{4}{11}.$$

Le dernier exemple fait voir que *pour diviser une fraction par un nombre entier, il faut, s'il est possible, diviser le numérateur par ce nombre entier :* cela donne immédiatement le quotient simplifié.

23. *Le produit d'une fraction par une fraction se trouve en multipliant numérateur par numérateur et dénominateur par dénominateur.* C'est ainsi que $\frac{5}{8}\times\frac{7}{9}=\frac{35}{72}$.

En effet, multiplier $\frac{5}{8}$ par $\frac{7}{9}$ c'est en calculer les 7 neuvièmes ou 7 fois le neuvième. Or le 9me se trouve en divisant par 9, c'est-à-dire en multipliant le dénominateur 8 par 9; donc les 7 neuvièmes se trouveront en répétant 7 fois le 9me obtenu, c'est-à-dire en multipliant par 7 son numérateur 5. Le produit cherché est donc réellement 35 sur 72.

Tout nombre entier étant censé avoir 1 pour dénominateur et chaque nombre fractionnaire étant converti en une fraction équivalente, le théorème ci-dessus s'applique à tous les cas possibles de la multiplication des fractions. Souvent les produits pourront être simplifiés, et parfois même immédiatement, d'après les théorèmes 21 et 22.

24. *Le produit de tant de fractions qu'on voudra ne change pas de valeur quel que soit l'ordre des multiplications successives.* Car le numérateur et le dénominateur du produit final auront toujours pour facteurs, bien que différemment distribués, le premier tous les numérateurs et le second tous les dénominateurs proposés. Ces deux produits auront donc toujours les mêmes valeurs respectives; donc la valeur du produit final n'aura pas changé.

XXVI. — Dans la division des fractions le dividende donné est toujours le produit dont les facteurs sont le diviseur connu et le quotient cherché. Et comme le produit reste le même lorsqu'on intervertit l'ordre des deux facteurs, on peut toujours dire que *Le dividende est le produit du quotient par le diviseur.*

Pour effectuer la division de la fraction a sur b par la fraction c sur d, il faut donc décomposer le dividende en deux facteurs dont l'un soit le diviseur : l'autre facteur sera le quotient cherché. Or, pour opérer cette décomposition, si elle ne se présente pas immédiatement comme dans $\frac{28}{9} : 4$ et $\frac{24}{35} : \frac{8}{7}$, il suffit de multiplier les deux termes du dividende a sur b par le produit indiqué des deux termes du diviseur c sur d; ce qui ne change pas la valeur du dividende ni du quotient. On a donc

$$\frac{a}{b} = \frac{acd}{bcd} = \frac{ad}{bc} \times \frac{c}{d} \text{ et } \frac{a}{b} : \frac{c}{d} = \frac{ad}{bc} = \frac{a}{b} \times \frac{d}{c}.$$

De là résulte le théorème général que voici :

25. *Dans la division de deux fractions le quotient se calcule en divisant le dividende par le numérateur du diviseur et en multipliant le résultat par le dénominateur* (théor. 22 et 21). Cela revient à *multiplier le dividende par le diviseur renversé;* et l'on peut avoir $d = 1$ ou $b = 1$.

Voici différentes applications du précédent théorème et où les quotients sont simplifiés le plus possible immédiatement.

$$8 : \frac{15}{7} = \frac{56}{15},\ 12 : \frac{9}{8} = \frac{32}{3},\ 8 : 2\,\frac{2}{3} = 8 : \frac{8}{3} = 3,$$

$$\frac{11}{20} : \frac{4}{5} = \frac{11}{16},\ \frac{21}{25} : \frac{14}{15} = \frac{9}{10},\ 3\,\frac{1}{8} : \frac{5}{8} = \frac{25}{8} : \frac{5}{8} = 5.$$

XXVII. — Pour compléter la théorie très-simple et très-claire qui précède, il faut y joindre l'évaluation des fractions. Or *évaluer* une fraction concrète c'est l'exprimer en *subdivisions* de l'unité principale qui sont prescrites et admises pour l'usage. D'ailleurs, chaque unité principale est toujours subdivisée en celle de ses parties égales usitées dans le mesurage des *grandeurs* et des *valeurs*.

L'évaluation des fractions concrètes se présente fréquemment pour réaliser, par le mesurage, les résultats du calcul : elle est

d'ailleurs indispensable pour avoir une idée claire de la grandeur ou de la valeur représentée par cette fraction. Nous ne connaissons pas bien la 97me partie du *mètre,* tandis que l'expérience nous donne clairement l'idée de sa plus petite subdivision employée, savoir sa millième partie, appelée *millimètre* et désignée par *m.*

Si donc on veut évaluer en millimètres la fraction 91 nonante-septièmes de mètre, on observera que cette fraction indique la division de 91 mètres ou de 91000 *m* par 97. Or

$$91000\ m : 97 = 938\ m + \frac{14}{97} \text{ de } m = 938\ m;$$

vu que la fraction de *m* étant beaucoup moindre que ½ doit se négliger, et la valeur 938 *m* est la plus approchée possible de la fraction proposée.

D'ailleurs, le négociant en détail ne pourrait livrer $\frac{91}{97}$ de mètre d'étoffe, mais il lui sera facile d'en mesurer la longueur 938 millimètres.

De même, comme il n'y a pas de monnaie plus petite que le *centime,* centième du *franc,* je ne pourrai payer 7 onzièmes de franc, mais seulement sa valeur en centimes. Or, les mots franc et centime étant désignée par *f* et *c*, on a successivement

$$\frac{7}{11} \text{ de } f = 7\,f : 11 = 700\ c : 11 = 63\ c + \frac{7}{11} \text{ de } c.$$

Comme cette dernière fraction est plus grande que le demi-centime, je dois la compter pour un centime afin d'approcher le plus possible de la valeur de 7 onzièmes de franc. Cette valeur approchée est donc 64 centimes.

Enfin, si vous me dites que vous avez marché pendant $\frac{7}{15}$ de jour, je ne connaîtrai ce temps qu'après l'avoir converti en *heures et minutes,* subdivisions du jour dont j'ai l'idée complète acquise par expérience. Or, comme le jour vaut 24 heures et l'heure 60 minutes, je trouverai que 7 quinzièmes de jour valent 11 heures 12 minutes.

Dans le système métrique l'évaluation d'une fraction concrète consiste *à la convertir en décimales;* car les subdivisions de chaque unité principale deviennent de dix en dix fois plus petites et en

sont le *dixième*, le *centième*, le *millième*, etc. Aussi le mesurage avec les unités de ce système fournit-il des ***nombres décimaux***, sur lesquels il est aussi facile d'opérer que sur les nombres entiers.

Liége, février 1863.

J.-N. NOEL.

QUESTIONS D'ALGÈBRE.

ÉQUATIONS DU PREMIER DEGRÉ A UNE INCONNUE, ET ÉQUATIONS QUI, SANS ÊTRE DU PREMIER DEGRÉ, PEUVENT SE RAMENER A LA FORME

$$ax + b = a'x + b'.$$

(Suite et fin.)

78. Vers quelle limite converge

$$\frac{x-3}{3-x^2}$$

quand x tend vers l'infini.

Mettons l'expression proposée sous une forme où le numérateur ne puisse plus devenir infini. A cet effet, divisons haut et bas, par la plus haute puissance *de la variable prise dans le numérateur*. Nous aurons :

$$\text{Lim}\,\frac{x-3}{3-x^2} = \text{Lim}\,\frac{1-\frac{3}{x}}{\frac{3}{x}-x}\ (\text{pour } x = \infty) = 0.$$

—

79. a tend vers b, vers quelle limite converge la solution

$$x = \frac{a^4 - b^4}{a^2 - b^2}.$$

Si dans $x = \frac{a^4 - b^4}{a^2 - b^2}$ on fait $a = b$, on obtient $x = \frac{0}{0}$, *d'où il ne faut rien conclure.*

Décomposons en facteurs les deux termes de l'expression :

$$\frac{a^4 - b^4}{a^2 - b^2} = \frac{(a^2 + b^2)(a^2 - b^2)}{a^2 - b^2} = a^2 + b^2;$$

pour $a = b$, $a^2 + b^2$ devient $2\,a^2$.

Or, quelque valeur que l'on attribue à a, les expressions $\frac{a^4 - b^4}{a^2 - b^2}$ et $a^2 + b^2$ sont égales. Quand deux variables sont égales dans tous leurs états de grandeur, leurs limites sont égales. Donc

$$\text{Lim}\,\frac{a^4 - b^4}{a^2 - b^2} = \text{Lim}\,(a^2 + b^2)\,[\text{pour } a = b] = 2\,a^2.$$

Exercices.

80. x tend vers l'unité, déterminer la valeur limite de

$$1^\circ\ \frac{3\,x^2 - 3}{2\,x - 2},\quad 2^\circ\ \frac{x^2 - 2\,x + 1}{3\,x^2 - 3}.\qquad (1^\circ\ \text{Lim} = 3.\quad 2^\circ\ \text{Lim} = \infty)$$

81. Déterminer la valeur de

$$\frac{a^4 - b^4}{a^4 - a^3 b + a^2 b^2 - a b^3}\ \text{pour } a = b. \qquad (2)$$

82. Que devient

$$x = \frac{2\,a^3 - 2\,ac^2 - c^3 + a^2 c}{a^3 + a^2 d - ac^2 - c^2 d}\ \text{pour } a = c. \qquad \left(x = \frac{3\,a}{a + d}\right)$$

83. Trouver la vraie valeur de $\frac{a^2 - b^2}{a - b}$ si a tend vers b. $(2\,a)$

84. » $\frac{a^3 - b^3}{a^2 - b^2}$ » $\left(\frac{3\,a}{2}\right)$

85. » $\frac{a^5 + b^5}{a^3 + b^3}$ » (a^2)

—

86. Évaluer $\frac{x^2 - 7\,x + 12}{x^3 - 5\,x^2 + 6\,x}$ pour $x = 3$.

La substitution immédiate de $x = 3$ amène *la forme illusoire* $\frac{0}{0}$. Supprimons les facteurs communs aux 2 termes :

$$\frac{x^2 - 7\,x + 12}{x^3 - 5\,x^2 + 6\,x} = \frac{x^2 - 3\,x - 4\,x + 12}{x\,(x^2 - 2\,x - 3\,x + 6)} =$$

$$\frac{x\,(x - 3) - 4\,(x - 3)}{x\,[x\,(x - 2) - 3\,(x - 2)]} = \frac{(x - 4)\,(x - 3)}{x\,(x - 2)\,(x - 3)};$$

Donc $\frac{x^2 - 7x + 12}{x^3 - 5x^2 + 6x} = \frac{x-4}{x(x-2)}$ [pour $x = 3$] $= -\frac{1}{3}$.

—

87. Évaluer $x = \frac{a^m - b^m}{a - b}$ pour $a = b$.

La substitution immédiate amène la forme $\frac{0}{0}$.

Mais

$$x = \frac{a^m - b^m}{a - b} = \frac{(a-b)(a^{m-1} + b\,a^{m-2} + \dots + b^{m-1})}{a - b}$$

$$[\text{pour } a = b] = m\,a^{m-1}.$$

—

88. Même question pour $x = \frac{(a-b)^2}{a^2 - b^2}$.

Si dans $\frac{(a-b)^2}{a^2-b^2}$ on fait $a = b$, il vient $x = \frac{0}{0}$ *d'où l'on ne doit rien conclure.*

Mais $\frac{(a-b)^2}{a^2 - b^2} = \frac{(a-b)^2}{(a+b)(a-b)} = \frac{a+b}{a-b}$;

Or Lim $\frac{a-b}{a+b}$ [pour $a = b$] $= 0$; donc Lim $\frac{(a-b)^2}{a^2-b^2} = 0$.

—

89. Même question pour $x = \frac{a^2 - b^2}{(a-b)^2}$ que l'on suppose être la solution d'une équation.

$\frac{a^2-b^2}{(a-b)^2}$, pour $a = b$, devient $x = \frac{0}{0}$, *d'où il ne faut rien conclure.*

Or $\frac{a^2 - b^2}{(a-b)^2} = \frac{a+b}{a-b}$; Lim $\frac{a+b}{a-b}$ [pour $a = b$] $= \frac{a+b}{0} = \infty$.

Donc Lim $x = \pm \infty$, *ce qui ne signifie rien.* La solution n'*existe pas* et l'équation est *impossible.* Il peut n'en être pas de même du problème.

—

90. Même question pour $x = \frac{(a-b)^2 (c-d)}{(a-b)(c-d)^2}$ si $a = b$, $c = d$.

Faisant $a=b, c=d$ dans $x=\frac{(a-b)^2(c-d)}{(a-b)(c-d)^2}$ on a $x=\frac{0}{0}$, *d'où il ne faut rien conclure.*

Mais $$x=\frac{(a-b)^2(c-d)}{(a-b)(c-d)^2}=\frac{a-b}{c-d};$$

Faisant de nouveau $a=b$, $c=d$, il vient de nouveau $x=\frac{0}{0}$, *d'où il ne faut encore rien conclure.* Si l'expression $x=\frac{a-b}{c-d}$ ne comporte plus de simplification, en ce cas, on remonte à l'équation dont l'inconnue est exprimée par cette fonction de a, b, c, d. On y fait les hypothèses $a=b$, $c=d$. Si l'équation devient une identité, alors seulement on peut conclure que $x=\frac{0}{0}$, est un *symbole d'indétermination.*

---

91. A quoi se réduisent les expressions

$$1^\circ\ \frac{m}{a}:\frac{n}{b},\ 2^\circ\ \frac{a}{m}\times\frac{n}{b},\ 3^\circ\ \frac{m}{a}-\frac{n}{b},$$

pour $a=o$, $b=o$.

Si l'on substitue immédiatement les hypothèses dans les expressions proposées, on déduit :

$$1^\circ\ \frac{\frac{m}{a}}{\frac{n}{b}}=\frac{\frac{m}{o}}{\frac{n}{o}}=\frac{\infty}{\infty};$$

$$2^\circ\ \frac{a}{m}\times\frac{n}{b}=\frac{o}{m}\times\frac{n}{b}=0\times\infty;$$

$$3^\circ\ \frac{m}{a}-\frac{n}{b}=\frac{m}{o}-\frac{n}{o}=\infty-\infty.$$

Mais si l'on effectue d'abord les opérations indiquées, puis si l'on introduit les hypothèses dans les résultats obtenus, on trouvera qu'elles se présenteront toutes trois sous la même forme $\frac{0}{0}$.

$$1^\circ\ \frac{\frac{m}{a}}{\frac{n}{b}}=\frac{m}{a}\times\frac{b}{n}=\frac{m\times o}{o\times n}=\frac{0}{0};$$

$$2^{\circ}\quad \frac{a}{m} \times \frac{n}{b} = \frac{m \times o}{o \times n} = \frac{0}{0};$$

$$3^{\circ}\quad \frac{m}{a} - \frac{n}{b} = \frac{mb - na}{ab} = \frac{m.o - n.o}{o} = \frac{0}{0}.$$

Les formes $\frac{\infty}{\infty}$, $o \times \infty$, $\infty - \infty$ *peuvent* donc être aussi des *symboles d'indétermination.* Toutefois on ne se prononcera sur la véritable valeur de l'expression qu'après avoir opéré comme nous l'avons fait dans les paragraphes précédents.

A[te] HANSOTTE.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

PRINCIPES DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE, ***ou exposition raisonnée des éléments du langage, par*** **P. BURGGRAFF,** ***professeur de littérature orientale à l'université de Liége, chargé du cours de grammaire générale à l'école normale des humanités.*** **Liége, H. Dessain 1863. 1 vol. gr. in-8° de 601 pp.**

De tout temps l'origine et le développement du langage, les lois générales auxquelles obéissent les langues, ont été l'objet des préoccupations des penseurs et des philosophes. De leur côté les grammairiens ne pouvaient négliger ces importantes questions, car chaque grammaire particulière a sa racine dans la grammaire générale, et sans la connaissance des principes, la raison des faits linguistiques échappe complétement. Mais il faut bien l'avouer, la méthode suivie jadis dans l'étude de la grammaire générale ne pouvait aboutir à des résultats certains et incontestables. On subordonnait la grammaire à la logique et on imposait, à priori, au langage humain, les lois plus ou moins vraies que l'examen exclusif des facultés de l'âme avait fait découvrir. De nos jours on a reconnu que si la logique et la psychologie peuvent être d'un puissant secours pour le grammairien, c'est avant tout sur la comparaison des langues elles-mêmes que la grammaire générale doit être établie. Cette comparaison excitée surtout par l'introduction en Europe de l'étude du sanscrit dans les dernières années du 18e siècle, a fait découvrir des analogies frappantes entre des langues diverses, a produit le classement certain des langues en familles et en groupes, et a particulièrement donné les résultats les plus féconds pour l'étude des langues du vaste rameau de peuples qui s'étend sur l'Europe presque entière et sur une grande partie de l'Asie. Les noms de Bopp, de Guillaume Humbold, de Pott et de Grimm resteront à jamais célèbres comme ceux des fondateurs de la grammaire comparée des langues indo-européennes, et leurs études sont poursuivies avec la plus grande ardeur par MM. Kuhn, Aufrecht, G. Curtius, Corssen, Schleicher, Rapp, Struve, Leo Meyer, Kern, Pictet, Benloew, Max Müller et d'autres. Parfaitement au courant de tous ces travaux, possédant la connaissance de plusieurs langues de différentes familles, célèbre surtout par ses études arabes, et joignant à cette vaste science linguistique un esprit peu commun d'analyse et de délicate observation, M. Burggraff était plus que personne capable d'écrire une grammaire générale telle que l'exige l'état de la linguistique moderne. Aussi ne pouvons-

nous assez remercier le savant professeur d'avoir entrepris cette tâche et d'avoir fait profiter ainsi de son enseignement ceux qui n'ont pas eu l'avantage d'assister à ses leçons de l'École normale.

Quoique le domaine de la grammaire générale embrasse toutes les langues, M. Burggraff a compris que pour lui faire produire toute son utilité, il fallait surtout lever les difficultés des trois langues classiques. C'est pour cela que ses exemples sont presque tous choisis dans le grec, le latin et le français, et qu'il entre souvent dans des détails minutieux pour expliquer des formes ou des expressions qu'on y rencontre. Aussi il y a peu de difficultés dans les grammaires particulières de ces langues dont la solution ne soit donnée ou tentée dans l'ouvrage de l'auteur, et, pour ce motif, nous conseillons vivement à tous les professeurs d'humanités de l'étudier avec soin, afin de s'instruire eux-mêmes et d'en faire profiter leurs élèves. Un rapide exposé du contenu du livre suffira pour leur montrer quelle riche mine ils ont ici devant eux.

La première partie traite de l'*Élément matériel du mot.* M. Burggraff étudie d'abord la formation du son dans notre appareil vocal et en déduit la nature et la classification des voyelles et des consonnes ainsi que leurs différentes permutations. Le chapitre qui concerne ces dernières est de la plus haute importance pour l'étymologiste. Puis il parle de l'origine du langage, de l'écriture et de l'orthographe et passe à la seconde partie : de l'*Élément logique des mots.* Après une introduction sur la formation des idées et de leur nature l'auteur traite de la nature et du nombre des parties du discours, donne des détails ingénieux sur le développement du langage, le sens propre et figuré des mots, leur composition et leur dérivation, les synonymes; puis il expose l'origine et la nature des substantifs, de l'adjectif, de l'article, du pronom, du verbe, des prépositions, des conjonctions, des adverbes et des interjections. Les principales parties du discours sont traitées avec tous les développements qu'elles méritent; ainsi aux chapitres sur les substantifs l'auteur traite des genres, des nombres et des cas (p. 209-296); dans ceux qui sont consacrés aux verbes il parle en détail des temps et des modes (p. 344-500). La troisième partie, intitulée *De la syntaxe,* traite des différentes espèces de constructions, de l'inversion, de l'ellipse et du pléonasme. Un appendice donne un aperçu de l'histoire de la grammaire et des ouvrages qui ont le plus contribué au progrès de l'art grammatical.

Il nous serait difficile de signaler toutes les observations neuves et judicieuses que renferme le remarquable ouvrage de M. Burggraff. Nous nous contenterons d'appeler l'attention sur le chapitre de l'article. L'auteur démontre que la fonction première de l'article était d'indiquer l'idée de présence, et qu'ensuite il a servi en outre à désigner la présence dans le discours et l'idée d'être connu. En résumé, dit-il, l'article modifie de telle sorte la signification générale du mot qu'il affecte, que le dernier désigne quelque chose de déterminé dans l'esprit de celui qui parle. Il prouve aussi que les mots *du, de la, des* ne peuvent plus être analysés comme des mots composés d'une préposition ; dans le français actuel *du, dela, de des* sont des articles indéfinis aussi bien que *un.* Il ne manque à cette théorie pour être complète que l'indication de la différence qui existe entre *un* et *du, dela* et la désignation de *des* comme pluriel de *un.*

Comme la grammaire générale traite de matières très-diverses et souvent très-controversées, dans lesquelles la conjecture joue un large rôle, le savant professeur

de Liége ne pose pas toutes ses opinions comme absolument vraies. Il admet qu'on puisse différer d'idée avec lui, et ne trouvera donc pas mauvais que nous exposions ici quelques points sur lesquels nous n'avons pas trouvé ses preuves ou ses raisonnements tout-à-fait concluants.

D'abord nous ferions volontiers des réserves sur la partie philosophique du livre, dans laquelle l'auteur ne procède pas toujours avec toute la rigueur désirable, mais paraît flotter assez souvent entre les opinions contradictoires et énonce sa pensée dans des formules dont les contours manquent de netteté et de précision. De plus la question si controversée de l'origine du langage ne nous semble pas résolue définitivement par la théorie qui part toujours de l'onomatopée sans pouvoir en sortir, et pose comme première manifestation de l'activité humaine des substantifs comme désignations d'idées particulières ou spécifiques, et non des propositions impliquant des jugements. Enfin il est difficile d'expliquer la nature des propositions et des verbes quand on ramène tous nos jugements à des jugements identiques, au lieu d'admettre à la fois l'identité et la causalité. Mais tout ceci nous conduirait trop loin et nous nous bornerons à des observations de détail.

Nous regrettons de ne pas trouver dans l'ouvrage de M. Burggraff la classification des principales langues et l'exposé historique des différents types ou systèmes suivis par l'homme pour l'expression de ses idées. Faute d'un exposé semblable beaucoup de lecteurs ne saisiront pas la cause de plusieurs analogies linguistiques et pourront mal comprendre certaines phrases de l'auteur (1) : pour quelques-uns le sanscrit sera la mère des langues indo-européennes et le latin sera dérivé du grec.

Pour ce qui regarde l'histoire des langues particulières l'auteur néglige quelques faits importants et en expose d'autres d'une manière insuffisante. Ainsi il ne parle pas de la perte de deux lettres de l'alphabet grec, du digamma et du *j*, ni des transformations qu'elles ont subies. En négligeant le digamma il nous semble même tomber dans des erreurs : οἶνος, selon lui, est devenu *vinum* par transformation de l'*o* en *v* (p. 59); or nous ne connaissons aucun exemple d'une transformation semblable et M. Kersten cité comme autorité n'en dit rien (Essai sur l'activité du principe pensant, vol. II p. 321). En comparant *ovis* et *ovum* à ὄϊς et ᾠόν l'auteur considère le *v* comme lettre insérée par épenthèse pour faciliter la prononciation (p. 67); le *v* appartient au radical comme on le voit par la comparaison du mot sanscrit et lithuanien *avis*. Les Grecs disaient Fοῖνος, ὄFις et ὠFόν.

« Les mots latins, dit-il p. 275, avaient probablement leur forme d'ablatif en *de* ou simplement en *d*. Ceci n'est pas une simple conjecture : la forme d'ablatif en *de* ou *d* ou *t* se trouve encore dans plusieurs langues de la même famille.... et dans les mots *unde, inde*, la terminaison *de* marque évidemment le rapport de départ ou d'éloignement. » Nous ne connaissons aucun exemple d'un ancien ablatif en *de*. Sur la *Columna rostrata* et dans le *Senatusconsultum de Bacchanalibus* les ablatifs se terminent uniformément en *d*, et il en est de même dans les monuments conservés de la langue osque. Dans les autres langues indo-européennes il n'y a pas non plus d'ablatif terminé en *de*, et il serait difficile de

(1) P. 304 « Celles-ci (le grec et le latin) ont reçu ces terminaisons toutes faites des premières (le sanscrit et le persan) »; p. 87 : « surtout quand on regarde le latin comme dérivé du grec ».

comprendre que cette désinence eût disparu si elle avait jamais existé (V. Bopp Vergl. gramm. 2e édit. T. I, p. 344 sqq.). M. Burggraff considère comme des restes de l'ablatif en grec les adverbes en θεν comme οὐρανόθεν et y trouve une nouvelle preuve de son étymologie de la désinence ablative. Nous préférons admettre, avec M. Bopp, que ces adverbes correspondent aux adverbes latins en *tus* (sanscrit *tas*); le changement de *s* en ν ne peut pas surprendre, si l'on compare la désinence verbale μεν avec le latin *mus* et le dorien μες. On retrouve plutôt l'ablatif dans les mots ὁμῶς, οὕτως, où le *t* primitif s'est changé en *s* comme dans δίδωσι pour δίδωτι (cf. sansc. *dadâti*, lat. *dat*).

M. Burggraff fait venir le gérondif latin de la préposition *endo* (*in*). *Edendo, bibendo* signifieraient primitivement dans, pendant l'action de manger, de boire. Cette étymologie est peu probable, puisque le gérondif se terminait anciennement en *undo*, comme le prouvent les inscriptions.

« Dans les plus anciennes langues indo-européennes, lisons-nous p. 304, les terminaisons *tara*, *tama* en sanscrit, et *ter*, *terin* en persan, ont une si grande ressemblance avec celles du comparatif et du superlatif en grec, en latin (σοφώτερος *optimus, maximus*) et dans d'autres langues, qu'on est autorisé à croire que celles-ci les ont reçues toutes faites des premières. » Ici le langage nous paraît peu exact. Le comparatif latin en *ior*, le comparatif grec en ιων et les superlatifs en τατος et en ιστος ne ressemblent en rien aux terminaisons sanscrites *tara, tama*. L'auteur oublie de dire qu'outre ces terminaisons le sanscrit en a deux autres *ijas*, forme forte *ijans* et *ischtha* (par euphonie pour *is-tha*). De la forme *ijans*, considérée comme type, le grec a conservé le *n* (ιων), le latin l'*s* transformé plus tard en *r* : *ios*, *ior;* on trouve *meliosem* pour *meliorem*. Le mot *maximus* aurait mérité aussi une explication; il est mis pour *mag-simus* (*major* pour *mag-ior*) le *t* s'étant adouci en *s*. Enfin le persan *terin* diffère complétement de *tama* : selon M. Bopp (o. c. T. II, p. 34 note) ce *terin* serait la réunion de deux désinences du comparatif, *in* étant contracté de *ijans*, de sorte que *behterin* « optimus » signifierait proprement « magis melior. »

M. Burggraff donne une excellente explication du fréquent changement du *v* latin en *g* dans les langues romanes, particulièrement en français, où *vastare* par exemple est devenu *gâter*. Elle est confirmée par des faits analogues qui se rencontrent dans d'autres langues, par ex. dans les langues modernes de la Perse où *v* se change souvent en *g* (v. *Fr. Müller* ap. Kuhn et Schleicher Beiträgen P. 498 sq.). Mais l'auteur ne me semble pas s'exprimer exactement en disant p. 84 : Ceci « pourrait bien servir à nous faire comprendre comment *nivis* peut dériver de *nix* et *vixi* de *vivo*. On n'aurait qu'à supposer que dans *nivis* la gutturale renfermée dans *nix* est adoucie, et que dans *vixi*, celle qui accompagnait le second *v* s'est renforcée. Mais il paraît préférable d'admettre que *nivis* ne vient pas immédiatement de *nix*, ni *vixi* de *vivo*, mais que *nivis* n'est autre chose que l'ancienne forme *ningvis*, le *n* et le *g* ayant disparu, et que *vixi* est formé de l'ancien *vigo* pour *vigeo*. » D'abord *nivis* ne peut en aucun cas dériver de *nix*, mais bien *nix* de *niv-is*, en retranchant la terminaison et en ajoutant *s* au radical. Puis il est probable que *nivis* et *ningvis* viennent d'un radical commun *nigv;* le premier mot a perdu le *g* du radical : *niv;* le second a renforcé le radical par un *n*, fait fréquent en latin (v. G. Curtius *Grundzüge der griechischen Etymologie*, T. I, p. 281 et Leo Meyer *Vergleich. Grammat. der griech. u. latein.*

Sprache T. I, p. 48). Quant à *vixi* il vient de *viv-o* comme *nix* de *niv; vigeo, vegeo, vegetus* viennent d'un même primitif que le grec ὑγιής. — Le mot *terra* que M. Burggraff explique par une épenthèse pour *erra* (ἔραζε), (p. 90), ne viendrait-il pas plutôt du même radical que τέρσομαι, τερσαίνω, désignant la terre sèche, opposée à la mer (v. Pott *Etym. Forsch.* 1er éd. T. I, p. 270)? — « La terminaison *am* du futur paraît n'être autre chose que le pronom de la première personne *mi* ou *men* » dit l'auteur p. 394. Cela n'explique pas la présence de l'*a* ou de l'*e* devant la terminaison personnelle; on a considéré, avec beaucoup de raison me semble-t-il, les futurs en *am* comme des subjonctifs pour ce qui regarde la forme.

Nous nous sommes demandé si l'exposition claire et naturelle donnée par l'auteur de l'origine du verbe est d'accord avec la définition qu'il présente de ce mot. « Le verbe, dit-il, est un mot qui exprime l'*existence* de tel ou tel rapport entre deux idées (p. 344). » Le verbe *être* est donc le verbe par excellence, et les autres verbes ne méritent ce nom que pour autant qu'ils en renferment l'idée. Et pourtant, comme le prouve M. Burggraff lui-même, le verbe *être* est d'une date récente dans la langue et n'indiquait primitivement pas l'existence pure mais une idée plus sensible, telle que respirer, souffler, marcher, etc. Quant aux autres verbes ils ont été formés par juxtaposition. D'abord au mot indiquant une action, comme *courir* ou *cour, manger* ou *mang* on a ajouté des pronoms : *cours-moi, cours-toi,* etc. Puis sont venues des syllabes ou des lettres indiquant les temps et les modes. Mais pourquoi l'homme indiquant par un caractère particulier l'attribut, la personne, le temps, le mode n'aurait-il pas désigné explicitement l'*existence*, s'il était nécessaire de l'énoncer? et si elle ne se trouve pas dans le verbe, pourquoi en faire le caractère particulier de ce mot? Le verbe, nous semble-t-il, est l'énonciation d'une idée complexe, au fond de laquelle il y a l'affirmation d'un attribut, et quoi qu'en dise M. Burggraff, dans les phrases négatives même on *affirme;* on affirme l'absence de l'attribut, comme dans les phrases positives on en affirme la présence.

Nous ne partageons pas non plus les vues de l'auteur concernant la division des verbes. Les meilleurs grammairiens reconnaissent deux espèces de verbes : les verbes transitifs et les verbes intransitifs, et trois voix : l'actif, le passif et le moyen ou voix réfléchie (V. les articles de M. Feys sur la division rationnelle des verbes en français, insérés dans cette revue, année 1861). M. Burggraff non-seulement ne réfute pas cette manière de voir, qui nous paraît la seule rationnelle, mais ne la mentionne même pas. Confondant les espèces avec les voix, il admet trois classes de verbes ou trois voix : le verbe neutre, le verbe actif et le verbe passif. La définition du verbe actif montre, nous semble-t-il, le vice de cette classification. « Le verbe actif, dit-il, est celui dont le sujet exerce une certaine action *sur un objet étranger* (p. 356). » Mais n'est-ce pas là la définition du verbe transitif? Les verbes *courir, marcher* ne sont pas transitifs, parce que leur sujet n'exerce pas d'action sur un objet étranger; mais ce sont des verbes actifs, ou plus exactement ils sont à la voix active, parce que leur sujet produit une action. De plus d'après la classification de l'auteur un verbe pourrait être à la fois actif et passif; enfin les verbes réfléchis n'y entrent pas. On sait combien il est difficile d'expliquer la signification et la nature de ces verbes; nous aurions donc désiré que M. Burggraff en eût fait un examen spécial. Malheureusement

il se contente de dire que « leur nature est suffisamment expliquée dans toutes les grammaires particulières. » Ceux qui ont un peu étudié la matière, savent ce qui en est.

La théorie des temps donnée, d'après Burnouf, Gramm. grecq., est ingénieuse et plaît par une grande simplicité. « Les circonstances de temps les plus générales, dit-il, que l'homme éprouve le besoin d'exprimer sont les rapports de *simultanéité*, d'*antériorité* ou de *postériorité* de tel fait avec un autre auquel il le compare » (p. 368). Si le point de comparaison est le moment de la parole, ces rapports seront marqués par le présent, par le prétérit-indéfini (j'ai écrit, scripsi, γέγραφα) et par le futur simple. Si le point de comparaison est un moment passé, le rapport de simultanéité est indiqué par l'imparfait, celui d'antériorité, par le plus-que-parfait, celui de postériorité par le prétérit défini (j'écrivis ἔγραψα). Cette théorie est surtout neuve pour ce qui regarde la nature des deux prétérits; aussi l'auteur est entré dans d'assez longs développements pour l'établir. Pourtant ses arguments ne nous ont pas convaincu. Pour M. Burggraff le parfait grec et le prétérit indéfini français marquent *tout simplement* qu'une action s'est faite avant le temps de la parole. Nous croyons au contraire que ces temps sont employés pour marquer expressément qu'une action est entièrement finie au moment de la parole, et que souvent ils indiquent que les résultats de l'action existent encore. L'auteur admet le premier sens, mais ajoute que dans ce cas le prétérit indéfini est employé au figuré; quant au second si commun en grec, il le rejette. « Quelques grammairiens, écrit-il, disent qu'en grec on emploie particulièrement le Parfait pour marquer que l'effet ou le résultat de l'action subsiste encore... Je doute beaucoup que cette observation soit fondée » (p 390). Cette observation n'a pas été faite par *quelques* grammairiens; nous la trouvons dans toutes les grammaires grecques que nous connaissons. Pour la prouver il suffit d'appeler l'attention sur le grand nombre de parfaits avec le sens du présent, comme δέδια, ἐγρήγορα, ἕστηκα etc. (v. les grammaires de Buttmann, de Matthiae, de Thiersch, de Krüger, de Kühner, de Baeumlein, de Madvig, de Pluygers, de Georg. Curtius, de Burnouf, de Dübner etc.). En français ce sens n'est pas moins fréquent (ex. Télém. II, 1er alin. « Les richesses qu'ils *ont acquises* par le commerce et la force de l'imprenable ville de Tyr avaient enflé le cœur de ces peuples) et l'emploi du passé indéfini ainsi entendu constitue souvent une beauté dans les récits poétiques (ex. le songe d'Athalie et la mort d'Hippolyte dans Racine). L'indication pure et simple du passé me semble être faite en français par le passé défini, en grec par l'aoriste : pour ce motif ce sont les temps du récit. Le rapport de postériorité que M. Burggraff donne comme le caractère essentiel de ce temps n'est pas toujours facile à découvrir; nous ne le voyons pas dans l'exemple cité à l'appui de la règle : « Télémaque suivait la déesse environnée d'une foule de jeunes nymphes... On *arriva* à la porte de la grotte Calypso etc. » L'*arrivée*, dit l'auteur, est représentée comme ayant eu lieu *après* que Télémaque eut suivi la déesse. Il nous semble que l'imparfait *suivait* indiquant la simultanéité, l'arrivée est représentée comme ayant eu lieu *pendant* pendant que Télémaque suivait la déesse.

Les grammairiens allemands sont presque unanimes à admettre que l'indicatif énonce les faits comme réels; le subjonctif, comme n'existant que dans la pensée. Qu'on passe en revue à peu près tous les cas du subjonctif, on les trouvera conformes à cette définition. Celle de M. Burggraff au contraire est loin d'être

aussi large et se trouvera rarement justifiée. Il ne voit dans le subjonctif que l'idée de doute ou d'incertitude, mais quel doute exprime le subjonctif, dans les phrases : je désire, je prétends que vous veniez? Comment expliquer surtout l'emploi de ce mode dans le discours indirect? Selon l'auteur il doit son origine à ce que « les jugements portés par autrui n'ont pas pour nous la même certitude que nos propres jugements; le subjonctif comme forme de doute est donc assez propre à faire comprendre que l'assertion n'appartient pas à celui qui parle. » En admettant que ceci soit vrai pour la phrase *Socrates dicere solebat, omnes in eo quod scirent satis esse eloquentes*, est-ce vrai aussi quand je dis *dicere solebam omnes in eo quod scirent satis esse eloquentes?* Ici je ne rapporte pas le jugement d'autrui mais mon propre jugement, et si l'on répondait que mon jugement ayant été énoncé autrefois, est rapporté actuellement comme un jugement étranger, l'objection tomberait devant la même phrase mise au présent *dico omnes in eo quod sciant satis esse eloquentes.*

Dans les jugements dits hypothétiques l'auteur veut qu'on distingue soigneusement ceux qui renferment une *condition* de ceux qui renferment une *supposition.* « La proposition *conditionnelle*, dit-il p. 429, exprime un doute, une complète incertitude. La proposition *suppositive* fait entendre qu'on penche à croire le contraire de ce qu'on énonce ou même qu'on en est convaincu. » La supposition, d'après M. Burggraff, est marquée en français par le conditionnel, en grec par l'optatif. Le premier membre, dit-il, se construit avec εἰ et l'optatif, le verbe du second se met à l'optatif avec ἄν ou κέ, quand le jugement hypothétique renferme une supposition, c'est-à-dire une condition envisagée comme ne devant probablement point exister. A l'appui de la règle il cite le vers d'Homère ταῦτά κέ οἱ τελέσαιμι μεταλλήξαντι χόλοιο (Il. IX, 157). Or qu'on mette ce passage en rapport avec ce qui précède et ce qui suit, et l'on verra qu'Agamemnon prononçant ces mots ne considère aucunement comme probable qu'Achille ne déposera pas sa colère; il laisse le fait dans l'incertitude et serait plutôt disposé à l'admettre qu'à le rejeter. Il en est de même partout ailleurs où l'optatif se trouve construit avec ἄν, car on exprime par ce mode une simple possibilité comme en latin par le présent ou le parfait du subjonctif. Toutes les grammaires grecques sont d'accord sur ce point. Le terme de *supposition* ne semble donc pouvoir être employé ici, qu'en le prenant dans le sens de supposition pure sans l'idée accessoire de non-probabilité.

Telles sont les observations que nous avons cru devoir présenter sur un ouvrage dont nous sommes les premiers à reconnaître le mérite et la grande importance. S'il nous est échappé quelques erreurs, que l'auteur veuille nous les signaler et nous nous empresserons de les rectifier.

COMMENTAIRES DE CHARLES-QUINT, *publiés pour la première fois par le baron* KERVYN DE LETTENHOVE, *membre de l'académie de Belgique.* Bruxelles, Heusner, 1862.

Le 14 juin 1550 Charles-Quint s'était embarqué sur le Rhin à Cologne, se dirigeant vers Mayence et Augsbourg. « Dans les loisirs de sa navigation, il entreprit d'écrire ses voyages et ses expéditions depuis l'année 1515... » Cette résolution de l'empereur nous est connue par une lettre que le brugeois Guillaume

Van Male écrivit d'Augsbourg au seigneur de Praet le 17 juillet 1550 (1). Van Male, entré tout récemment comme *ayuda de cámara* dans la maison impériale, fut admis aussitôt dans l'intimité de Charles-Quint. Sans cesse il lisait ou écrivait sous sa dictée, près de sa table ou au coin de son feu, même la nuit à côté de son lit (2). C'est à lui que pendant de longues heures à Augsbourg en 1550 et 1551 l'empereur dicta ses Commentaires qui allaient jusqu'à la fin de 1548. Charles avait, dit Van Male, l'intention de continuer ce travail jusqu'au moment où il écrivait « *in præsentem usque diem...* »; mais, selon toute probabilité, il ne put réaliser ce projet. En mai 1552 le séjour de la ville d'Inspruck, où il s'était rendu à la fin de 1551 pour être plus à proximité de l'Italie, était devenu très-dangereux pour lui. Maurice de Saxe, qui avait été son bras droit dans les premières campagnes contre les protestants, venait d'arborer l'étendard de la révolte et quelques journées de marche seulement le séparaient d'Inspruck. Charles, avant de s'enfuir de la ville, confia à un serviteur dévoué ses précieux mémoires avec ordre de les porter en Espagne à son fils Philippe. « Cette histoire, disait-il à Philippe dans la lettre d'envoi, est celle que je composai en français, quand nous voyageâmes sur le Rhin, et que j'achevai à Augsbourg. Elle n'est pas telle que je le voulais, mais Dieu sait que je ne l'ai pas faite par vanité, et s'il s'en est trouvé offensé, mon offense doit être attribuée plutôt à l'ignorance qu'à la malice. Des choses semblables ont souvent provoqué son courroux; je ne voudrais pas que celle-ci le portât à s'irriter contre moi! En ces circonstances, comme dans d'autres, les raisons ne lui manqueront pas. Puisse-t-il modérer sa colère et me délivrer de la peine dans laquelle je me vois! — J'ai été au moment de jeter tout au feu; mais comme j'espère, si Dieu me donne vie, arranger cette histoire de manière qu'il ne s'en trouvera pas desservi, et pour qu'elle ne soit pas ici en péril de se perdre, je vous l'envoie afin que vous la fassiez garder là-bas et qu'elle ne soit pas ouverte jusqu'à...... » La brusque arrivée des soldats de Maurice de Saxe ne permit pas à l'empereur d'achever ces lignes : il quitta précipitamment Inspruck pendant la nuit.

Charles était bien décidé, on le voit, à ne pas laisser son œuvre incomplète, mais ce n'est qu'au monastère de Yuste qu'il aurait pu songer à l'achever : entre la fuite d'Inspruck et l'abdication de Bruxelles, dit avec raison M. Kervyn, il n'y a pas de place pour la continuation des Commentaires.... Or a-t-il réellement achevé ce travail à Yuste? — Aucune des lettres écrites à Yuste par ses serviteurs ne mentionne de nouvelles dictées historiques qu'il aurait faites à Van Male. « Il avait oublié, dit Juan de Vega, ses bataillons bardés de fer et ses bannières flottantes aussi complétement que si tous les jours de sa vie s'étaient écoulés dans cette solitude » (3). Ambrosio de Moralès affirmait (en 1654) que les Com-

(1) Cette lettre datée d'Augsbourg n'est que la récapitulation d'une autre lettre que Van Male avait écrite de Mayence à de Praet un mois plus tôt et que l'on n'a pu retrouver : « *Scripsi e Moguntiaco Cæsaris iter : liberalissimas ejus occupationes in navigatione fluminis Rheni, dum otii occasione invitatus, scriberet in navi peregrinationes suas et expeditiones......* » (*Lettres de Van Male*, publ. par M. de Reiffenberg, p. 12).

(2) *Quotidianum colloquium... ad focum... In lectione nocturna....* (*Ibid.* pp. 26, 27, 35, 45).

(3) Préface de M. Kervyn, p. XXVI.

mentaires ne furent pas composés à Yuste mais en Allemagne au milieu de la fureur des guerres (1). D'après ces témoignages, d'après les probabilités historiques, il n'est pas permis de croire que ces Commentaires aient été achevés.

Van Male, qui avait obtenu de l'empereur la permission de traduire son livre, se proposait un système d'interprétation assez peu fidèle. Il voulait que ce livre, comme les Commentaires de César, offrît à la fois « un modèle aux guerriers et aux historiens »; il aurait répandu sur lui « un reflet classique de la littérature latine, qui eût rapproché l'ancien et le nouveau César » (2). A en juger par la liberté qu'il avait prise, de son propre aveu, dans la traduction de la relation de Louis d'Avila sur la guerre d'Allemagne, il aurait suivi le texte qu'il avait sous les yeux, sans toutefois s'y croire trop intimement lié, mais aussi sans s'écarter du sens, lors même qu'il n'aurait pas conservé le même ordre et les mêmes mots. Cette traduction, qui aurait probablement justifié une fois de plus la vérité du mot italien : *traduttore traditore,* ne paraît pas avoir jamais été faite. Le temps aussi aura manqué à Van Male qui mourut en 1561 et qui depuis la mort de son maître avait été continuellement malade.

Pendant trois siècles toutes les recherches des savants pour découvrir le texte des Commentaires restèrent sans résultat. Si du moins la traduction de Van Male avait été découverte, le dédommagement eût été sensible, mais de ce côté-là également les recherches n'aboutirent pas. On désespérait de retrouver jamais l'un ou l'autre de ces documents précieux lorsqu'à la fin de l'année dernière le bruit courut qu'on avait enfin découvert les Commentaires. A la nouvelle de cette trouvaille on se demanda immédiatement dans le monde savant s'il s'agissait du texte ou de la traduction. Et là-dessus les conjectures de courir. Enfin la publication attendue si impatiemment parut. Ce qui avait été découvert, ce n'était pas l'interprétation de Van Male, ce n'était pas non plus le texte même des Commentaires, c'était une traduction du texte en portugais. Le *trouveur* était un infatigable chercheur dont nous avons eu si souvent l'occasion d'entretenir les lecteurs de cette revue : c'était M. Kervyn de Lettenhove. Chargé par l'académie de Belgique de la publication de plusieurs de nos anciens auteurs du XV[e] siècle, il était occupé à faire des recherches pour ce travail à la bibliothèque impériale de Paris lorsque sa bonne étoile lui fit faire la précieuse trouvaille. « Cette traduction en portugais était, dit-il dans sa préface, la seule œuvre en langue méridionale inscrite dans le grand inventaire du fonds français à la bibliothèque impériale de Paris, où l'on renvoie toutefois au fonds espagnol n° 10230. C'est cette erreur qui l'a probablement dérobée si longtemps à l'œil curieux des investigateurs. »

Avec une modestie du meilleur goût M. Kervyn s'excuse presque d'avoir fait une découverte dont l'honneur, assure-il, revenait légitimement à MM. Arendt et Gachard, qui depuis de nombreuses années étaient à la recherche de ce document. « Si le hasard, écrit-il, en a décidé autrement, c'est sans doute afin que nous puissions proclamer ici tout ce que l'on doit à leurs excellents travaux » (préf. XXXVII). A coup sûr on ne saurait pousser plus loin la délicatesse de la modestie et la courtoisie de la confraternité.

Le manuscrit portugais « d'une écriture élégante et soignée » nous apprend que la traduction a été faite du français et sur l'original à Madrid en 1620. Au deu-

(1) Préface, p. XXVII.
(2) Ibid. p. XV.

xième feuillet se trouve cette note qui en établit l'authenticité : « Copie du papier placé au commencement de cette histoire, qui était écrit en espagnol de la propre main de l'empereur Charles-Quint, et qui fut envoyé d'Allemagne avec cette même histoire, par Sa Majesté, à son fils le roi Philippe, alors encore prince d'Espagne ». Viennent ensuite les lignes adressées à Philippe et que nous avons reproduites plus haut.

En terminant sa substantielle et savante introduction M. Kervyn nous dit quelques mots du système de traduction qu'il a observé. Il a cherché (préf. XLIII) à conserver aux Commentaires leur caractère de simplicité en s'attachant, par un système opposé à celui de Van Male, à reproduire servilement le sens et la phraséologie même de la narration. Dût la traduction, pour rester plus fidèle, renoncer à être élégante (et, disons-le vite, le défaut d'élégance se remarque rarement dans le travail que nous analysons), nous croyons que le traducteur moderne a beaucoup mieux compris sa mission que Van Male.

Ce qui frappe tout d'abord dans les Commentaires, c'est la simplicité du ton. En 1515 Charles émancipé est reconnu comme seigneur dans les États de Flandre; en 1516, à la mort de son père, il devient roi d'Espagne; trois ans après, à la mort de Maximilien, son aïeul, il est élu empereur. Ces trois événements considérables sont mentionnés en quelques mots, sans la moindre emphase dans la forme (pp. 8, 9, 12). D'autres événements graves n'obtiennent pas une mention plus longue : « Dans ce temps commencèrent à pulluler les hérésies de Luther en Allemagne, et les *communidades* en Espagne (p. 13) ». Rien de plus sur la naissance de ces troubles religieux et politiques qui remuèrent les uns l'Espagne, les autres l'Europe entière. L'origine de la fameuse inimitié de François Ier et de Charles est au moins indiquée, mais par une simple phrase : « Le roi ne put dissimuler le dépit et le peu de satisfaction qu'il avait éprouvé de la réponse de Valladolid.... (1), mais tout ceci alla en croissant, surtout depuis que le roi catholique fut élu empereur (p. 14) ». Dans le récit de ses hostilités avec la France et de ses premiers succès qui furent si grands, dans l'histoire de ses intelligences avec le duc de Bourbon et de la révolte des Gantois, vous retrouvez cette simplicité laconique qui donne une certaine sécheresse au style.

On pourrait diviser les Commentaires en deux parties. Dans la seconde, que nous ferions commencer aux guerres de France et d'Allemagne, l'empereur, comme nous le verrons plus loin, se laisse aller à un narré plus détaillé; mais dans la première partie il ne se départit guère de son laconisme que quand il s'agit ou de ses relations avec la cour de Rome ou de ses voyages et de ses maladies. En ce qui concerne le premier point, nous croyons que les Commentaires jetteront une grande lumière sur les relations de Charles avec les papes pour lesquels il ne paraît pas toujours professer une sympathie des plus respectueuses et dont il apprécie la politique avec une aigreur marquée en plus d'un passage (pp. 33, 40, 66, 69, 80, 96...). Mais c'est surtout quand il s'agit de ses voyages et de ses maladies que l'empereur devient explicite. Chaque attaque de goutte, chaque voyage dans l'Océan ou la Méditerranée, en France, en Allemagne, en Italie ou dans les Pays-Bas est indiqué avec une minutie vraiment étonnante. En voici un

(1) En 1518, à Valladolid, Charles avait fait une réponse très-froide aux ouverture de François Ier qui l'avait « averti de certaine intention et volonté qu'il avait de faire la guerre au roi d'Angleterre... » (p. 10).

exemple entre cent : « L'empereur, partant de Calybia....., traversa, pour la quatrième fois, la mer du Levant et aborda, pour la première fois, en Sicile.....; il se rendit par la Calabre, à Naples. C'était la troisième fois qu'il se trouvait en Italie. Dans ce voyage, il fut, pour la cinquième fois, et à quatre reprises, atteint de la goutte (1) ». Même précision de détails dans les pages où il nous entretient de l'accouchement avant terme de l'impératrice (p. 34), où il nous dit qu'il la laisse enceinte (pp. 34 et 42), où il explique l'altération de la santé et la mort de cette princesse (pp. 43, 44, 52). Citons dans cette dernière page une phrase assez curieuse : « La mort de l'impératrice causa une grande douleur à tout le monde, principalement à l'empereur, qui fit et commanda tout ce qu'en pareil cas il est d'usage et convenable de faire ». Pour l'aider dans la recherche minutieuse et parfois bourgeoise des dates et des faits qui caractérise cette première partie, l'empereur avait son secrétaire Van Male dont il se servait comme d'un aide-mémoire : « *qua in re usus est opera mea et suggestione, nam velut nomenclator revocabam in memoriam si quid sentirem aut effluere aut prætermitti* (2) ».

Pour raconter les campagnes de France et d'Allemagne l'illustre narrateur change de ton : c'est, à proprement parler, une nouvelle série de commentaires qui commence. Elle nous fait voir dans Charles-Quint « une habileté aussi grande dans la stratégie que dans la politique (3) ». C'est là que les historiens devront surtout aller étudier les idées politiques de l'empereur et qu'ils pourront saisir les motifs de sa conduite dans les affaires d'Allemagne ; là aussi les hommes de guerre pourront juger la science militaire de Charles.

L'empereur voudrait voir régner la paix en Europe ; il désire remédier aux maux de l'Allemagne et aux erreurs qui se propagent dans la chrétienté (pp. 80, 95, 100) ; il fait entendre que la cour de Rome ne semble pas disposée à l'aider efficacement dans cette tâche (pp. 95, 96, etc.). Il avait cru d'abord « qu'il était impossible d'abaisser par la voie de rigueur une telle obstination et une puissance aussi grande que celle qu'avaient les protestants... (p. 100). » Plus tard Dieu l'éclaire : la rigueur lui paraît le moyen le plus sûr pour arriver à son but (p. 101). Son frère l'encourage dans son projet (pp. 103, 104, 105). En attendant que le moment d'agir soit venu, Charles dissimule (p. 113 et suiv.) Si ses adversaires commettent alors des fautes, c'est par la volonté de Dieu qui les aveugle (4). Il explique l'hésitation de ceux de ses amis sur lesquels il croyait pouvoir compter (pp. 120 et 121). La guerre commence. Il décrit tout au long ses plans de campagne ; il donne les motifs de ses diverses opérations militaires (pp. 128, 133, 135, 141, 163, 170, 171, 172) ; il va (p. 150) jusqu'à exposer les opinions contraires à celles qu'il a adoptées dans telles circonstances de la guerre ; il pèse le pour et le contre avec une rare habileté et une grande vigueur de logique. Toutes les fautes de stratégie commises par ses ennemis sont relevées avec soin (pp. 143, 161, 164, 190). Il ne cache pas non plus les siennes (pp. 133, 183), mais il en rejette

(1) P. 39. Lisez encore des détails aussi complets dans les pages 29, 30, 33, 35, 36, 39, 41, 49, 50, 55, 60, 63, 68, etc. etc.

(2) Lett. de Van Male, p. 12.

(3) Kervyn, préface p. XLII.

(4) P. 116. Cette intervention de Dieu est encore signalée dans les pages 127, 130, 136, 137.

parfois la responsabilité sur des serviteurs négligents (p. 153). Sans la moindre affectation il nous dit la part qu'il a prise à l'action, ses fatigues, ses préoccupations, ses douleurs. Une fois, malgré une attaque de goutte, il travaille pendant toute la nuit qui précède la bataille et, pour pouvoir assister à la bataille, il fait attacher une bande de toile à l'arçon de sa selle (pp. 146, 147). Une autre fois il se raidit contre de violentes souffrances pour ne pas faire manquer une entreprise importante (pp. 178, 179, 180).

Nous avons dit que la découverte de ce précieux document est de la plus haute importance pour les études historiques; la célérité que M. Kervyn a mise à livrer au public sa traduction si scrupuleusement fidèle, double encore l'importance de cette découverte, qui acquerra à ce laborieux écrivain de nouveaux titres à la reconnaissance du monde savant. ERNEST DISCAILLES.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* du 11 juin publie le programme des cours des athénées et celui des écoles moyennes pour l'année scolaire 1863-1864.

— Le sieur *Plumaekers*, prêtre catholique-romain, est chargé de donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Tongres, en remplacement du sieur Willems, décédé.

— Le sieur *Havrez*, désigné pour l'enseignement de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle à l'école industrielle et littéraire de Verviers, est dispensé de la condition du diplôme mentionné dans le § 1er de l'article 10 de la loi du 1er juin 1850, dispense limitée aux fonctions spécifiées ci-dessus.

— Le sieur *Lebacq*, ancien directeur de l'école moyenne de Houdeng-Aimeries, est dispensé de la condition du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, dispense limitée aux fonctions de préfet des études au collége communal de Nivelles.

— Le sieur *Salle*, actuellement chargé, à titre provisoire, du cours de sciences commerciales, à l'athénée de Hasselt, est dispensé de la condition du diplôme mentionné dans le § 1er de l'art. 10 de la loi du 1er juin 1850, et nommé professeur du cours de sciences commerciales à cet athénée.

Concours universitaire de 1862-1863. Sont déclarés admissibles aux deux dernières épreuves du concours (concours en loge et défense publique des mémoires rédigés à domicile), pour les sciences physiques et mathématiques, le sieur *Blancquaert* (Isidore), deRoulers, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, élève de l'école spéciale du génie civil, annexée à l'université de Gand; pour la médecine (matières spéciales), les sieurs *Max* (Oscar), interne à l'hôpital Saint-Jean, élève de l'université de Bruxelles, et *Vander Donckt* (Ignace-François), de Gand, candidat en médecine, élève de l'université de Gand. — Le mémoire envoyé en réponse à la question de sciences naturelles n'ayant pas obtenu au moins la moitié du *maximum* de points fixé pour représenter un travail parfait, l'auteur n'est pas admis aux épreuves subséquentes du concours.

— Par dérogation à l'arrêté royal du 31 octobre 1854, fixant le taux des indemnités qui peuvent être accordées pour frais de route et de séjour aux fonctionnaires, employés et gens de service ressortissant au département de l'in-

térieur, les membres des jurys d'examen pour les élèves-instituteurs et pour les élèves-institutrices sont rangés dans la quatrième classe, sous le rapport des indemnités qui peuvent leur être accordées pour frais de route et de séjour.

Diplôme de capacité pour l'enseignement du flamand, de l'allemand et de l'anglais. — Un arrêté ministériel du 7 juin porte ce qui suit :

Art. 1er. Les inscriptions concernant les examens à subir pour l'obtention du diplôme de capacité, institué par l'arrêté royal du 27 janvier 1863, seront ouvertes, dans les gouvernements provinciaux, à partir du mercredi 17 juin courant, et closes irrévocablement le 30 du même mois.

Les frais de l'examen sont fixés à 50 francs.

Les récipiendaires déclareront, au moment de leur inscription, sur laquelle des trois langues flamande, allemande ou anglaise, ils désirent subir l'examen.

Art. 2. Seront admis à l'examen :

1° Les candidats en philosophie et lettres;

2° Les aspirants munis du diplôme d'élève universitaire;

3° Les aspirants ayant subi avec succès, depuis trois ans au moins, l'examen de gradué en lettres;

4° Les aspirants porteurs d'un titre équivalent obtenu depuis le même temps à l'étranger.

En outre, pourront obtenir le diplôme de capacité, pour l'enseignement des langues vivantes, en subissant seulement les épreuves spéciales relatives à l'une des trois langues :

1° Les professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités;

2° Les aspirants ayant obtenu en Belgique le grade de docteur en philosophie et lettres;

3° Les personnes mentionnées à la suite des docteurs, au § 4 de l'art. 10 de la loi du 1er juin 1850.

Art. 3. Les récipiendaires auxquels sont applicables les dispositions contenues dans l'article précédent, devront exhiber au jury les pièces constatant qu'ils ont droit au bénéfice de ces dispositions.

Art. 4. Les examens auront lieu à Liége, au local de l'université, dans la première quinzaine du mois d'août. Les récipiendaires seront convoqués par le président du jury. Leur adresse doit être indiquée d'une manière très-exacte dans les listes d'inscription.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Auguste Wagener, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, vient d'être nommé membre correspondant de l'institut archéologique de Rome.

— La *Vie de César*, par l'empereur des Français, est en voie d'impression à l'imprimerie impériale. Elle aura trois volumes. On a commencé par le premier, qui est déjà prêt; on s'occupe du second; tous deux paraîtront ensemble. Le troisième paraîtra seul et plus tard.

— Un négociant du Nord, M. Victor Derode, vient de faire une petite découverte assez curieuse. Dans une vente faite à Dunkerque, par l'administration de l'artillerie, il avait acheté un lot de vieux parchemins noircis par le temps et

rongés par les rats. Il y a trouvé les comptes de ménage de Charles-Quint, soigneusement tenus par son majordome. On y voit que le 21 mars 1517, jour de jeûne et d'abstinence, sa maison consomma seulement pour 81 livres 1 sol, savoir : 124 livres de pain blanc, 12 miches noires, quantité de galettes, 22 mesures de vin rouge, 8 de blanc, et 5 de Saint-Martin; poissons, sardines, aloses, lamproies, saumons salés, 30 livres de beurre, 500 œufs, 3 tourtes et beaucoup de légumes.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. Dans la séance publique du 23 mai, M. le secrétaire-perpétuel a donné lecture de l'arrêté royal qui, conformément à l'avis du jury institué par le gouvernement, décerne à M. *Adolphe Mathieu*, le prix *pour les meilleurs ouvrages en vers, en ce qui concerne la période décennale finissant le* 31 *décembre* 1862.

Il a fait connaître ensuite les résultats du concours de 1863. Pour la première question : « Histoire des colonies belges en Allemagne au 12e et au 13e siècle, » une médaille d'argent a été accordée avec une mention très-honorable à M. *Émile de Borchgrave*, docteur en droit à Gand.

Pour la deuxième question : « Faire un mémoire historique et critique sur la vie et les ouvrages d'Aubert Le Mire, » la médaille d'or a été décernée à M. *De Ridder*, vicaire à l'église des Minimes, à Bruxelles.

Pour la quatrième question (prix d'éloquence française) : « Apprécier Philippe de Comines, comme écrivain et comme homme d'État, » la classe a décerné la médaille d'or à M. *Camille Picqué*, attaché à la bibliothèque royale de Bruxelles.

La classe a jugé, en outre, que le mémoire portant l'épigraphe *Et quorum pars magna fui*, mérite, à cause de l'intéressante étude biographique qu'il présente, d'être livré à l'impression. Elle invite, en conséquence, l'auteur à se faire connaître et à statuer sur la proposition qui lui est adressée.

La séance s'est terminée par la lecture du rapport présentée par M. Eug. Van Bemmel au nom du jury chargé de décerner le prix quinquennal de littérature française. Nos lecteurs trouveront cette pièce importante dans le recueil des Bulletins académiques. Elle a été reproduite aussi par le *Moniteur*.

— La *Société libre d'émulation* de Liége vient de publier comme supplément à son programme de concours du 15 juin 1862 une XVIIe question conçue dans les termes suivants : « *Manuel d'économie domestique à l'usage des écoles de filles*, prix fondé par une dame anonyme et placé sous le patronage de la Société d'émulation par l'administration communale de Liége : une médaille de 200 francs.

« Comme l'indique assez sa destination spéciale, cet ouvrage doit être élémentaire. On n'exige même pas qu'il dépasse une feuille d'impression. — Le mémoire couronné restera la propriété de l'auteur.

« Les mémoires devront être adressés, franc de port, à M. U. Capitaine, secrétaire général de la Société, avant le 31 décembre 1864, *terme de rigueur*. »

Nécrologie. — A l'étranger : M. *Aug. Knobel*, professeur ordinaire à l'université de Giessen et orientaliste bien connu; — M. le comte *Clemens Brandis*, membre de la chambre des seigneurs autrichiens et auteur de plusieurs ouvrages d'histoire, à Schleinitz; — le général *Albert de La Marmora*, vice-président de l'Académie des sciences de Turin; — le professeur *F. Manfredini*, auteur d'ouvrages historiques estimés, à Modène.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Numéro 7. Juillet 1863.

SYNTAXE

DU SUBJONCTIF FRANÇAIS COMPARÉ AU SUBJONCTIF LATIN.

Les grammaires employées dans l'enseignement moyen souffrent d'une imperfection qui a été mainte fois signalée, sans qu'on ait encore essayé d'y apporter un remède efficace : c'est le manque d'accord entre elles. Quelquefois elles se contredisent ouvertement; celle-ci condamne ce que celle-là approuve, et il semble que, pour apprendre l'une, il faille d'abord oublier l'autre. Souvent le point de vue sous lequel elles considèrent les mêmes faits grammaticaux est déplacé sans nécessité, ou bien il y a une trop grande différence dans la manière, non pas de concevoir, mais de formuler les mêmes théories. Ces deux derniers défauts qui semblent légers et dont la critique se préoccupe trop peu, font plus de mal qu'on ne pense communément. De jeunes élèves se laissent facilement dérouter lorsqu'on leur présente les mêmes théories sous des formes trop variées; chaque fois qu'ils commencent l'étude d'une langue étrangère, ils se figurent être tout à fait devant l'inconnu parce qu'ils ont de nouvelles formules à retenir, et cependant, le plus souvent, il ne s'agit que d'appliquer à d'autres mots les principes et les règles qu'ils connaissent déjà. Ce qui, pour un homme fait ou même pour des élèves d'un certain âge, pourrait ajouter à l'intelligence d'une chose qu'il s'agit d'approfondir en la considérant sous plusieurs points de vue, ne saurait le plus souvent produire, dans la tête d'un enfant, que confusion et obscurité. En tout cas, c'est causer une bien regrettable perte de temps, que de faire remplacer une formule par une autre, fussent-elles bonnes toutes deux. Mais le mal est infiniment plus grand lorsque le désaccord porte sur le fond des doctrines. Personne ne saurait disconvenir que des contradictions manifestes ne mettent à la plus rude, à la plus cruelle épreuve l'esprit peu développé des commençants, et ne soient pour leurs progrès un obstacle réel, dont toute l'habileté et tout le zèle des professeurs parviennent rarement à triompher.

Il est donc nécessaire qu'il y ait une certaine concordance entre

les grammaires, tant sous le rapport de la forme que sous celui du fond. La grammaire de la langue maternelle, si elle est assez bien faite pour pouvoir servir de base à tout l'enseignement, permettra de simplifier toutes les autres. Beaucoup de choses, par exemple, les définitions, n'ont besoin d'être exposées qu'une fois; tout au plus pourrait-on permettre qu'on en parlât dans les deux grammaires flamande et française employées dans les provinces flamandes. Ce n'est pas à dire que le professeur d'une langue étrangère ne doive pas s'occuper de ce qui est commun à plusieurs ou à toutes les langues; au contraire, il aura souvent besoin de rappeler les principes généraux, mais il ne le fera d'une manière vraiment utile qu'en s'appuyant sur le livre dans lequel ils ont déjà été appris. Quant aux règles de la syntaxe.dont chaque grammaire présente d'ordinaire un ensemble plus ou moins complet, il convient de les renfermer dans les mêmes formules quand elles sont les mêmes pour le fond; à plus forte raison ne doivent-elles pas être exposées à des points de vue différents. Il est utile aussi d'établir des comparaisons entre les diverses syntaxes, et principalement d'appeler l'attention sur les ressemblances et les dissemblances entre la langue maternelle et les langues étrangères. Ce procédé fait mieux retenir ce qui a été appris; il fait aussi mieux saisir ce qu'il faut encore apprendre, et, chose importante, il contribue à donner du goût pour une étude qu'il n'est pas toujours possible de rendre attrayante par d'autres moyens. Il est vrai que les professeurs habiles ne manquent pas d'avoir recours à ce mode d'enseignement, mais il est bon aussi que les livres n'y restent pas tout à fait étrangers ou que, pour le moins, ils soient composés de manière à faciliter les comparaisons les plus nécessaires.

Dans les pages suivantes on a voulu voir à quel point il est possible d'établir la *concordance* entre les grammaires française et latine dans ce qu'elles ont de plus difficile et de plus délicat, l'emploi du subjonctif. On ne se borne cependant pas aux ressemblances, mais traitant le subjonctif français dans toute son étendue, on indique très-brièvement quels principes et quelles règles conviennent ou ne conviennent pas à la langue latine. Bien que plus complet que d'autres du même genre, ce petit travail n'a pas la prétention d'épuiser la matière ni de donner des résultats définitifs. C'est une simple étude faite dans une forme élémentaire comme elle convient à l'enseignement. Elle ne fait qu'ouvrir la voie que d'autres voudront

parcourir avec plus de loisir et plus de lecture. Il n'est pas trop de tous les efforts réunis pour améliorer les livres classiques; il faut plus d'un essai avant d'arriver à une perfection même relative.

Voici les différents points qu'on se propose de développer :

Chap. I. Idée générale du subjonctif.
II. Subjonctif avec certains verbes *déclaratifs*.
III. Subjonctif après une proposition hypothétique.
IV. Subjonctif après une proposition interrogative.
V. Subjonctif après une proposition négative.
VI. Subjonctif après les verbes qui expriment un mouvement de l'âme.
VII. Subjonctif après les verbes unipersonnels.
VIII. Subjonctif après différentes sortes de verbes.
IX. Subjonctif précédé de *que* avec ellipse de la proposition principale.
X. Subjonctif sans la conjonction *que*.
XI. Subjonctif après les adjectifs ou adverbes relatifs.
XII. Subjonctif après certaines expressions générales ou indéfinies.
XIII. Subjonctif après certaines conjonctions ou locutions conjonctives.
XIV. Subjonctif après *que* dans le sens de certaines conjonctions.
XV. Subjonctif ou indicatif après certaines conjonctions ou locutions conjonctives.

CHAP. I. IDÉE GÉNÉRALE DU SUBJONCTIF.

§ 1. Le subjonctif, à ne regarder qu'à l'étymologie du mot, est le mode du verbe qui est lié et subordonné à un autre mode; on le conçoit *d'ordinaire* comme dépendant d'un verbe exprimé ou sous-entendu.

Si l'on examine sa véritable nature, sa signification la plus générale, c'est le mode qui exprime la non-réalité, une simple conception de l'esprit, et de là le doute, l'incertitude dans laquelle on est sur l'existence réelle d'un fait.

Tandis que l'indicatif présente un fait comme positif, certain, existant réellement, le subjonctif l'énonce comme douteux, incertain, n'existant que dans la pensée. « La terre est ronde » voilà la réalité, le fait positif. « L'instituteur désire que ses élèves *fassent* des progrès » voilà, dans la proposition subordonnée, une simple con-

ception de l'esprit; il *n'est pas certain* que l'objet du désir exprimé se réalise. De même, « il me semble que mon cœur *veuille* se fendre par la moitié » exprime un fait douteux ou plutôt invraisemblable, qui n'existe que dans la pensée de Mad. de Sévigné.

Le subjonctif peut bien exprimer aussi un fait réel, mais on ne le considère que dans ses rapports avec l'idée contenue dans la proposition principale, et on l'énonce comme paraissant ou ayant paru *incertain*. Si je dis « je m'étonne que vous *soyez* venu » vous êtes réellement venu; mais je ne le pensais pas; votre arrivée excite mon étonnement parce qu'elle a été *douteuse* pour moi; le subjonctif exprime ici un rapport de *cause*.

Tel est le caractère général du subjonctif français comme du subjonctif latin (1). Nous allons voir si ce caractère se retrouve dans tous les cas qui peuvent se présenter. Nous citerons surtout beaucoup d'exemples, choisis, autant que possible, dans les meilleurs auteurs de toutes les époques de la littérature française, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. Les règles grammaticales ne peuvent se baser que sur l'usage des bons auteurs, elles inspirent d'autant plus de confiance qu'elles s'appuyent d'exemples plus nombreux.

(1) Parmi les grammaires françaises que nous avons pu consulter, les plus complètes et les meilleures, à notre avis, ont ce défaut qu'elles prennent un cas particulier pour le caractère général du subjonctif. Citons d'abord Lemare, qui a été souvent copié. « Le subjonctif, dit-il, exprime l'action comme *voulue* par une personne ou par un être quelconque. » Bescherelle dit à son tour : « dans la théorie nous ferons voir, au moyen de nombreuses analyses, que le véritable génie du subjonctif est d'indiquer une action ou une *chose* comme terme d'une *volonté* annoncée dans une proposition antécédente, proposition qui peut être exprimée ou sous-entendue ». Nous aurons l'occasion de montrer combien ces analyses sont forcées ou plutôt combien elles sont impossibles. Poitevin, qui a fait faire un grand pas à la science grammaticale, s'exprime ainsi : « Tout verbe est employé au subjonctif quand il se trouve sous la dépendance d'un verbe exprimant la *crainte*, le *désir*, la *volonté*, la *supposition*, la *défense*, et toute idée qui éveille l'incertitude du résultat espéré, de la fin attendue. » Il commence, comme on voit, par cinq cas particuliers, et comme la liste est loin d'être complète, il termine par quelque chose de plus général : « *toute idée* qui éveille *l'incertitude du résultat espéré, de la fin attendue* ». Mais le subjonctif s'emploie souvent dans la proposition subordonnée sans que le verbe principal exprime une idée qui éveille l'incertitude d'un *résultat espéré, d'une fin attendue*.

Si nous faisons cette critique, à laquelle nous pourrions en ajouter d'autres, c'est uniquement pour montrer comment un nouvel essai sur le subjonctif français a pu ne pas nous sembler tout à fait inutile.

CHAP. II. SUBJONCTIF APRÈS QUELQUES VERBES *déclaratifs*.

§ 2.

1. Après les verbes qui ont la signification de *déclarer* et de *sentir*, on exprime généralement un fait positif, réel, et l'on emploie, par conséquent, l'indicatif. Ainsi l'on dit :

Je déclare, j'affirme, je pense, je crois, je sens, je vois, je m'imagine, je présume etc. etc. que vous *êtes* sage.

Trop de gens pourraient se laisser porter à *croire* que l'instruction *doit* être surtout prompte, facile, l'éducation complaisante, et que les longs travaux, les règles sévères *sont* désormais hors de saison. GUIZOT.

2. Après quelques-uns de ces verbes, on trouve cependant aussi le subjonctif, pour exprimer un fait incertain, non réel, n'ayant d'existence que dans la pensée. Quand Mad. de Sévigné dit : « je *pensais* que c'*était* un chien » il n'y a pas d'incertitude dans sa pensée, et elle lui donne une forme positive. Mais en disant : « on *pensait* à Vitré que ce *fussent* des Bohêmes (Lemare) », elle regarde le fait comme non réel, comme invraisemblable ou impossible. Les phrases suivantes s'expliquent de la même manière :

Vous vous *figurez* que ce *soit* un jeu. MAD. DE SÉVIGNÉ.

Je pensais qu'il ne *fît* que des gants. MOLIÈRE.

Cette lettre, monsieur, qu'avecque cette boîte
On *prétend* qu'*ait* reçue Isabelle de vous. MOLIÈRE.

Je *pensais* d'abord que ce *fût* une tache. MOLIÈRE (cité par M. Aubertin).

A Athènes, un homme riche serait au désespoir que l'on *crût* qu'il *dépendît* du magistrat. MONTESQUIEU.

Voilà ce que nous appelons des archaïsmes. Il faut avouer qu'ils peignent admirablement les nuances de la pensée. Que l'on compare à la dernière phrase la suivante du même auteur :

Je me suis démis de la dictature dans le temps qu'il n'y avait pas un seul homme dans l'univers qui ne *crût* que la dictature *était* mon seul asile. MONTESQ.

§ 3.

3. Deux verbes déclaratifs méritent une attention particulière. D'après l'Académie, *concevoir* se construit avec le subjonctif, *comprendre* avec l'indicatif. L'Académie constate sans doute l'usage de la plupart des bons auteurs du 17e et du 18e siècle. Cet usage est tout à fait conforme à la logique, les deux verbes, malgré leur synonymie, exprimant des idées différentes au fond, comme l'a fort bien établi Lafaye (Dict. des Syn.).

Je *conçois* qu'il n'*ait* pas été satisfait de votre conduite. ACADÉMIE.

Je *conçois* sans peine que la diction de Pascal n'*ait* pas vieilli. VILLEMAIN.

Je *conçois* donc que Scribe n'*ait* pas fait grand effort pour accentuer ses personnages et pour colorer son style. VITET.

Je *comprends* bien que tu *es* fâché de te voir dans mes mains. FÉNÉLON.

Je *comprends* même que vous *avez* fait une action généreuse de leur donner un asile. ID.

Vous *comprendrez* qu'il *a* pu m'en coûter un peu d'être, je ne dis pas un héros, mais un homme. G. SAND.

Cependant on tend, de plus en plus, à ne pas tenir compte de cette différence de signification, et l'on construit les deux verbes avec l'un ou l'autre mode selon la nuance d'idée que l'on veut exprimer. *Concevoir* peut donc se mettre avec l'indicatif comme dans les exemples suivants :

On *conçoit* qu'il *est* plus aisé et plus commode d'avoir de bons critiques que de bons historiens. LA HARPE.

Avec cette intention de tout blâmer, on *conçoit* que les traits les plus sensés *ont* été pris en mauvaise part. BEAUMARCHAIS.

Les arts sont de la même famille que la poésie. On *conçoit* donc qu'un rapport intime... *doit* exister entre ces divers enfants de l'imaginaton. J.-J. AMPÈRE.

On *conçoit* qu'il ne *doit* pas en coûter autant que s'il fallait créer une organisation particulière. GUIZOT.

Si les vérités morales ne sont pas infinies comme les vérités géométriques, on *peut concevoir* que le génie, dans sa perpétuelle activité, *attaquera* quelquefois les premières tandis qu'il augmente incessamment les autres... il égare les hommes plutôt que de renoncer à les conduire. VILLEMAIN.

On trouve un plus grand nombre d'exemples de *comprendre* avec le subjonctif :

Oh! mon ami, je *comprends* qu'elle *ait* le feu sacré, celle-là. G. SAND.

Pourtant je *comprends* qu'ils s'y *soient* trompés, et que les plus formelles déclarations du gouvernement français et de ses agents n'*aient* pas réussi à les détromper. GUIZOT.

Je *comprends* que souvent le pouvoir *demeure* immobile et s'en *remette* au temps du soin de guérir certains maux de l'état social. ID.

C'étaient là des inconvénients de la plus extrême gravité, et même sans l'ardeur naturelle au caractère de Napoléon, on *comprend* que s'il y avait un autre plan, il le *préférât*. THIERS.

On *comprend* néanmoins qu'apercevant un brillant état-major... il n'*osât* pas se basarder à commencer l'action avec les forces dont il disposait. ID.

Je *comprends* qu'il *puisse* y avoir... de la sincérité, de la générosité, de la vertu dans des conspirateurs. GUIZOT.

Je *comprends* qu'on *ait*, sur cette question, des avis différents. ID.

S'expliquer, dans le sens de concevoir, est oublié dans les dictionnaires, et, comme les deux précédents, dans les grammaires. Il est soumis à la même règle que concevoir :

Certes, on *s'explique* assez que cette glorieuse activité... *ait* recommencé dès lors... VILLEMAIN.

Voyez d'autres verbes déclaratifs au § 12.

Les verbes déclaratifs (verba declarandi et sentiendi) ne présentent pas, en latin, la ressource d'une double construction comme dans la langue de Molière et de Mad. de Sévigné. La construction latine (règle du *que retranché*) a plus de concision, mais la construction française peint mieux les nuances de la pensée. L'on peut regretter que l'usage l'ait renfermée dans des limites si étroites.

4. On emploie quelquefois le subjonctif en commençant la phrase avec *que* et en faisant suivre le verbe déclaratif ou une expression de même valeur. On exprime d'abord le fait comme incertain, pour ne l'affirmer bien positivement qu'après, et on rappelle par un pronom dans la proposition principale, l'énoncé de la proposition subordonnée. On pourrait le nommer subjonctif par *inversion*. § 4.

Qu'il *ait* réussi sans peine à convaincre l'empereur, on le *croira* volontiers. VILLEMAIN.

Que le roi et les deux chambres *eussent* le droit d'ordonner de concert... de telles... limitations, cela *est évident*. GUIZOT.

Que les Français de 1799... *aient* accepté aveuglément une œuvre de violence et de ruse dissimulée par la gloire, il faut bien se résigner à le *comprendre*. EDG. QUINET.

5. Le subjonctif s'emploie encore après certains verbes déclaratifs employés au mode conditionnel, comme on *croirait*, on *dirait* etc. Ce sont des affirmations timides, vagues, incertaines, qui doivent naturellement permettre dans la proposition subordonnée, l'expression d'un fait douteux, invraisemblable ou impossible : § 5.

Vous *diriez* qu'il *ait* l'oreille du prince ou le secret du ministre. LA BRUYÈRE.

On *dirait* que le livre des décrets *ait* été ouvert à ce prophète. BOSSUET.

On *dirait* que pour plaire, instruit par la nature,
Homère *ait* à Vénus dérobé sa ceinture. BOILEAU.

On *eût* dit que du haut de son Louvre fatal
Médicis à la France *eût* donné le signal. VOLTAIRE.

On *dirait* que l'ancienne Égypte *ait* craint que la postérité ignorât un jour ce que c'était que la mort. CHATEAUBRIAND.

Après ces mêmes expressions, on emploie l'indicatif, si l'on veut exprimer un fait vraisemblable, certain ou que l'on veut faire regarder comme tel : § 6.

Elle eut une magnificence royale, et l'on *eût dit* qu'elle *perdait* ce qu'elle ne donnait pas. BOSSUET.

On dirait que le ciel *est* soumis à sa loi,
Et que Dieu l'*a* pétri d'autre limon que moi. BOILEAU.

Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime,
On dirait, quand tu veux, qu'elle *vient* te chercher. ID.

Là vous *diriez* que Mars *a* concentré sa rage. DELLILE.

Le désert paraît encore muet de terreur, et l'on *dirait* qu'il n'*a* osé rompre le silence, depuis qu'il a entendu la voix de l'Éternel. CHATEAUBRIAND.

On *dirait* que nous *assistons* à un drame tout composé d'avance. GUIZOT.

On *eût dit* qu'il *avait* une dernière vision de la bataille de Marengo. THIERS.

On *eût dit* que.... cherchant à tout prix une distraction, il (Napoléon) *prenait* la plus frivole. VILLEMAIN.

On *eût dit* qu'il *avait* le sentiment de faire une bonne action. G. SAND.

On *dirait* qu'ils *sont* l'œuvre de la nature plutôt que des hommes. EDG. QUINET.

Voici une dernière phrase où l'on trouve l'indicatif et le subjonctif ne marquant qu'une légère différence dans l'affirmation :

On *eût dit* qu'ils *étaient* possédés par un esprit étranger et que leur lumière naturelle les *eût* abandonnés. BOSSUET.

Quelle nuance délicate et que cela contribue à la variété du style !

Le latin, plus concis, comme nous l'avons déjà dit, présente moins de ressources.

Rem. On a dit, pour justifier l'emploi de l'indicatif, qu'il y a ellipse d'une phrase *principale,* et que par conséquent « on dirait qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon », est pour « si l'on croyait ces gens, on dirait qu'ils ont etc. » et « on dirait qu'elle te vient chercher » est pour « à en juger par ta facilité, on dirait qu'elle te vient chercher ». Quelle influence ces ellipses pourraient-elles exercer sur le choix du mode?

CH. III. SUBJONCTIF DÉPENDANT D'UNE PROPOSITION HYPOTHÉTIQUE.

§ 7. 1. Le subjonctif s'emploie après une proposition hypothétique formée d'un verbe déclaratif ou de tout autre. On *suppose* un fait plus ou moins incertain, et la proposition qui suit doit naturellement subir l'influence de cette incertitude, elle se mettra donc au subjonctif :

Si vous jugez que je *puisse* vous aller trouver, envoyez-moi un anneau d'or. FÉNÉLON.

S'il est vrai que tu *sois* touché de mes maux, tu peux me donner une dernière consolation. ID.

Voilà votre roi, *s*'il est vrai que vous *désiriez* de faire régner chez vous les lois du sage Minos. ID.

S'il est vrai que vous ne *désiriez* qu'une bonne paix, la voilà qui se présente à vous. ID.

Il penserait paraître un homme du commun
Si l'on pensait qu'il *fût* de l'avis de quelqu'un. MOLIÈRE.

S'il est vrai, ce que dit Platon, que le soleil et la lune *aient* enseigné aux hommes la science des nombres. BOSSUET.

S'il arrivait que quelqu'un dans ses terres *fût* accusé d'assassinat, il lui promettait sûreté en justice, à condition qu'il lui ferait obligation de telle somme. FLÉCHIER.

Tu te trompes assurément, cher ami, *s*'il est bien vrai que tu me *croies* plus malade d'esprit que de corps. LA FONTAINE.

S'il est vrai qu'Homère *ait* fait Virgile, c'est son plus bel ouvrage. VOLTAIRE.

Si votre état est tel qu'il vous *faille* absolument l'oublier.... dormez vite une heure ou deux. BEAUMARCHAIS.

S'il est vrai, comme on l'a dit, que tous les hommes *soient* frères... ID.

Soit que nous pensions que, pour vous faire courber la tête, il *faille* absolument des demi-dieux, soit que... EDG. QUINET.

S'il est vrai qu'elles *aient* moins d'intelligence et plus de cœur, où est l'infériorité de leur nature? G. SAND.

Cependant, on peut aussi, avec la conjonction *si, supposer* un fait réel et par conséquent énoncer la proposition subordonnée à l'indicatif; en disant:

S'il est vrai que *j'ai* chassé les ennemis.... VERTOT.

celui qui parle, pense que cela est vrai en effet, tandis que, par exemple, dans la phrase de Voltaire citée plus haut, l'auteur n'est pas du tout sûr qu'Homère ait fait Virgile; il suppose un cas douteux en lui même pour en tirer une conséquence.

La langue latine n'a rien de semblable. En revanche, elle construit au subjonctif ou à l'indicatif le verbe dépendant de *si*, selon qu'on suppose un fait réel ou incertain : si verum est, si verum sit. Comparez *si verum est* à la phrase de Vertot.

Rem. *Si tant est*, synonyme de *s'il est vrai*, se construit avec le subjonctif :

Je ne manquerai pas d'y aller, *si tant est* que cela *soit*, comme vous dites. ACADÉMIE.

Il peut reprendre la sienne (sa liberté), *si tant est* qu'il l'*ait* perdue. G. SAND.

CHAP. IV. SUBJONCTIF APRÈS UNE PROPOSITION INTERROGATIVE.

§ 8.

1. Après une proposition interrogative formée avec un verbe déclaratif ou tout autre, on emploie le subjonctif si l'on veut exprimer un fait non réel, douteux, ou bien l'incertitude dans laquelle on veut être par rapport à un fait :

Croyez-vous qu'ils *puissent* vous faire périr sans l'ordre des dieux? FÉNÉLON.

A qui *croyez-vous* qu'*appartienne* une si belle maison et une arène si commode? LA BRUYÈRE.

Qui croirait... qu'on n'*ait* jamais rien su de la délibération que quatre ans après? BOSSUET.

Te semble-t-il que la triste Ériphile
Doive être de leur joie un témoin si tranquille? RACINE.

Est-il certain que des momies *soient* des objets fort dignes de votre curiosité? CHATEAUBRIAND.

Les abus *sont-ils* devenus si sacrés, qu'on n'en *puisse* attaquer aucun sans lui trouver vingt défenseurs? BEAUMARCHAIS.

Croyez-vous réellement que le chagrin en *soit* la cause? G. SAND.

Croyez-vous qu'un laboratoire ou un concours *soient* des endroits gais? TAINE.

Comment se *fait-il* que cette catastrophe... *n'ait* pas laissé... une impression d'effroi et d'horreur? GUIZOT.

Sommes-nous de tels enfants ou de tels vieillards que nous *oubliions* si tôt ce qui s'est passé sous nos yeux? ID.

Tout en passionnant l'histoire, M. Macaulay ne l'égare pas. Est-ce à dire cependant que ses jugements *soient* sans erreur, et qu'il n'y *ait* aucun excès dans son talent? MIGNET.

On doute réellement qu'un laboratoire soit un endroit gai; on peut douter qu'on n'ait jamais rien su de la délibération, que le chagrin en soit la cause, etc.; on ne pense pas que la triste Ériphile doive être un témoin tranquille; il est douteux que nous soyons de tels enfants etc.

§ 9. 2. Cependant on emploie aussi l'indicatif si l'interrogation porte sur un fait généralement admis ou qu'on ne veut pas présenter comme douteux. Si je dis : « croyez-vous qu'il y *a* un Dieu? » je n'exprime pas de doute sur l'existence de Dieu; je vous interroge sur un fait que je regarde comme certain ou généralement admis. Au contraire, en disant : « croyez-vous qu'il y *ait* des hommes tout à fait méchants? » je m'exprime avec doute; je ne sais s'il y en a ou je n'admets pas qu'il y en ait. Qu'on examine encore les phrases suivantes :

Oubliez-vous déjà que vous *êtes* chrétien? CORNEILLE.

Oubliez-vous
Que Thésée *est* mon père? RACINE.

Croiriez-vous, Milord, que Louis XIV *a* réformé le goût de sa cour en plus d'un genre? VOLTAIRE.

Croyez-vous que deux et deux *font* quatre? LEMARE.

Qui osera dire qu'il *faut* étouffer la civilisation? GUIZOT.

Puis-je oublier que je *suis* votre compatriote? G. SAND.

Croyez-vous que je *veux* le faire pape? GUIZOT.

On interroge ici sur des faits positifs, certains, incontestables ou que l'on regarde comme tels : « Vous êtes chrétien, Louis XIV a réformé le goût, deux et deux font quatre etc. » Ce sont des faits

réels, dont on ne peut pas douter. Quand l'abbé de Montesquiou, répondant à ceux qui lui reprochaient d'avoir nommé un protestant (M. Guizot) à des fonctions élevées, leur dit avec une *ironie libérale :* « Croyez-vous que je *veux* le faire pape? » il n'exprime aucune espèce d'incertitude, il n'en suppose pas chez ses interlocuteurs; l'interrogation est, comme on dit, une forme oratoire, qui répond ici à une négation absolue : je ne veux pas le faire pape, et vous ne le supposez pas. Il y a également absence de toute incertitude dans l'autre phrase de Guizot.

3. On ne trouve cependant pas toujours entre le subjonctif et l'indicatif une différence aussi tranchée. C'est ce qui fait qu'on peut employer l'un ou l'autre mode suivant le besoin de l'harmonie, comme, par exemple, dans les deux questions suivantes de Figaro :

Où croyez-vous qu'*est* monseigneur? BEAUMARCHAIS.
Et Susanne, mon épousée, où croyez-vous qu'elle *soit*? ID.

Rem. 1. On trouve dans Molière : Tu penses qu'on te *croie?* Selon Bescherelle cette phrase est fautive parce qu'elle n'a pas la forme interrogative. Bien que nous soyons loin de la proposer à l'imitation, elle est cependant conforme aux principes adoptés par Bescherelle lui-même et, avant lui, par Boniface; en effet, ces deux grammairiens prétendent, et cela avec raison, qu'il ne faut pas s'arrêter à la forme de la proposition primordiale pour faire usage de l'indicatif ou du subjonctif et que le *sens* que l'on veut exprimer doit seul déterminer l'emploi de l'un ou de l'autre mode.

Rem. 2. L'explication du subjonctif par *l'ellipse* de *vouloir* est inadmissible. La phrase : « penses-tu qu'en effet Zaïre me trahisse? » n'est pas, comme on dit, *rigoureusement analysée* par celle-ci : « Penses-tu qu'en effet (la fatalité *veut*) que Zaïre me trahisse? » Le subjonctif est suffisamment justifié par le doute dans lequel se trouve celui qui parle. On a dû faire intervenir le verbe *vouloir* parce qu'on avait mal défini le caractère général du subjonctif.

CHAP. V. SUBJONCTIF APRÈS UNE PROPOSITION NÉGATIVE.

§ 10.

1. On emploie le subjonctif après une proposition négative (formée d'un verbe déclaratif ou de tout autre) si l'on veut exprimer un fait non réel, douteux, ou l'incertitude dans laquelle on veut être par rapport à un fait :

Je relisais sans cesse cette lettre, *et ne pouvais me persuader* qu'elle *fût* de Philoclès. FÉNÉLON,

Pour moi, je lui souhaite la mort, ***ne comprenant pas*** qu'elle ***puisse*** vivre après une pareille perte. **Mad. de Sévigné.**

Elle semblait oublier son rang, et l'on ***ne s'apercevait pas*** qu'on ***parlât*** à une personne si élevée. **Bossuet.**

Je ***ne veux pas dire*** pourtant que l'Egypte ***ait*** été guerrière. **Bossuet.**

Je ***n'avais pas cru*** jusqu'ici que ce ***fût*** un sujet de blâme pour un comédien que de peindre trop bien les hommes. **Molière.**

N'allez pas dire par le monde que cette comédie vous ***ait*** plu. **Molière.**

Je ***ne crois pas*** qu'on ***doive*** faire aucune levée de troupes. **Vertot.**

Les uns ***ne pouvaient croire*** que le despote ***fût*** devenu soudainement un homme de liberté, les autres, que le conquérant du monde en ***fût*** devenu le pacificateur. **Edg. Quinet.**

On ***ne voit pas*** qu'il ***ait*** accepté une seule des leçons de l'adversité. **Edg. Quinet.**

Il ***n'est pas si habile*** qu'il ne ***fasse*** quelquefois des fautes. **Laveaux.**

> Et moi je ***n'admets pas*** que les privations
> ***Soient*** jamais une excuse aux lâches actions. **Ponsard.**

Il ***n'est pas vrai*** que tous les hommes ***soient*** égaux. **Guizot.**

Il ***n'est pas vrai*** que le gouvernement ***soit*** neutre dans cette lutte de la vérité et de l'erreur qui se passe devant lui. Il ***n'est pas vrai*** qu'il n'***ait*** aucun rôle à jouer. **Guizot.**

Il a pris le trône ***sans être bien sûr*** qu'il en ***ait*** eu le droit. **Sainte-Beuve.**

Nous avons dit plus haut *proposition négative,* non pas verbe employé négativement, et nous avons vu de ces propositions formées avec *pouvoir, vouloir,* etc. suivis de leur complément à l'infinitif, lequel a le verbe au subjonctif dans sa dépendance. Voici d'autres phrases de ce genre plus compliquées ou formées avec d'autres verbes :

Vénus... ***ne pouvait se consoler de voir*** que ces deux téméraires mortels ***eussent*** échappé aux vents et à la mer. **Fénélon.**

Les autres ***ne pouvaient se résigner à croire*** que la liberté politique ***rentrât*** en France... au milieu de nos revers. **Guizot.**

Je ***n'ai pas la présomption de croire*** que mes pensées ***puissent*** vous aider beaucoup. **Lamennais.**

Qu'on examine toutes ces phrases, et l'on verra qu'elles expriment, à différents degrés, le doute ou la non-réalité. Quand Molière dit « n'allez pas dire que cette comédie vous *ait* plu » il peut bien croire que la comédie a plu; mais il veut laisser du vague, de l'incertitude dans l'affirmation, et s'exprime ainsi d'une manière modeste. Les *deux téméraires mortels* avaient bien échappé à la mer, mais Vénus n'avait pu ou pouvait à peine le croire; le fait est réel, mais l'on veut exprimer l'incertitude dans laquelle était l'esprit de la déesse par rapport à ce fait. *Ne pouvaient se résigner à croire* répond à *ne voulaient pas croire ; je n'ai pas la présomption de croire*

répond de même, quant à l'influence à exercer sur la proposition subordonnée, à *je ne crois pas*.

2. Certaines tournures ou certains mots, exprimant une idée de doute ou de négation, sont suivis du subjonctif, comme la proposition négative : § 11.

A peine peut-il croire qu'il *ait* entendu ces hautes prédictions. FÉNÉLON.

Dieu *me garde* de dire que tout *soit* fait. GUIZOT.

Loin de croire, lui dis-je, qu'un changement de dynastie *soit* nécessaire à la France, je le regarderais comme un grand mal ou un grand péril. GUIZOT.

Son erreur... c'est d'avoir cru qu'un roi *pût* se résigner. THIERS.

On a tort de *prétendre* et de *croire* que cette influence *soit* le résultat immédiat de la force... BRACONNIER.

C'est une erreur de croire que la servitude *soit* toujours douloureuse. EDG. QUINET.

Les hommes ont quelque *peine à croire* qu'un homme de leur siècle... *ait* un talent supérieur. VILLEMAIN.

Il est assurément injuste de prétendre, que le calme, le sang-froid, la ruse y *aient* manqué. EDG. QUINET.

Gardons-nous donc de croire historiquement, que le gouvernement constitutionnel *ait été,* comme le dit l'esprit de servilité, un obstacle aux grandes choses. VILLEMAIN.

Pour le sens, c'est comme s'il y avait « il doute qu'il ait entendu; je doute ou je ne crois pas qu'un changement soit nécessaire ; il ne pouvait pas croire, sans se tromper, qu'un roi pût se résigner etc. »

Voici le doute ou la négation dans des phrases plus compliquées :

Nous sommes trop convaincus de l'arbitraire qui régnera toujours dans une pareille division pour croire que notre système *soit* l'unique ou le meilleur. D'ALEMBERT.

C'est-à-dire, nous ne croyons pas.

Ne le croirait-on pas vaincu d'avance, et n'était-ce pas l'être en effet que de laisser croire qu'il le *fût* un moment? EDG. QUINET.

C'est-à-dire, Napoléon ne voulait pas ou ne devait pas laisser croire qu'il le fût un moment.

Croire que Pisistrate *ait* seulement procuré une édition d'Homère, c'est méconnaître le vrai caractère du travail dont les anciens lui font honneur. EGGER.

On voit, par ces trois phrases, surtout par la dernière, que le *sens* que l'on veut exprimer, et non la forme seule de la proposition, doit déterminer l'emploi du mode.

3. On met l'indicatif après une proposition négative lorsqu'on veut exprimer un fait positif, incontestable ou dont on ne doute généralement pas : § 12.

Une reine si prévoyante (Nicotris) *ne songea pas* qu'elle *apprenait* à ses ennemis à prendre sa ville. BOSSUET.

Ils se dirent un adieu bien triste quoiqu'ils *ne sussent pas* que *c'était* le dernier. BOSSUET.

Ne dis donc pas que *c'est* un mal pour toi de vivre. J.-J. ROUSSEAU.

La passion *ne se doute pas* qu'elle *est* injuste. GUIZOT.

Il (Napoléon) *ne se disait pas* qu'entre... cet abus de l'ascendant de la force et le moment actuel, il y *avait* l'incalculable désastre de Moscou. VILLEMAIN.

Là *il n'est jamais certain* que deux et deux *font* quatre. EDG. QUINET.

Il ne voulait point reconnaître que Blucher *avait* appris quelque chose à l'école de Napoléon. ID.

Non, *je ne croirai point* que *j'écris* sur les ruines de la liberté. LACORDAIRE.

On ne peut pas admettre que le nombre des élèves *sera* la règle de répartition des secours. GUIZOT.

Dans ces phrases, on ne laisse planer aucun doute sur les faits énoncés dans les propositions subordonnées, soit qu'on les affirme soit qu'on les nie. Blucher avait réellement appris etc.; on admet comme une vérité incontestable que la passion est injuste; je sais que je n'écris point sur les ruines de la liberté etc.

§ 13. 4. Il faut citer ici quelques verbes qui par eux-mêmes marquent la négation. La règle étant la même, nous ne donnerons que des exemples :

a. On *nie* qu'il *soit* venu. LAVEAUX.

Je *ne nie pas* qu'il *n'ait* fait cela, qu'il *ait* fait cela. ACADÉMIE.

Vous ne pouvez nier qu'un homme *n'apprenne* bien des choses quand il voyage. FÉNÉLON.

On *ne peut nier* que cette vie ne *soit* désirable. BOSSUET.

Il me paraît absurde de nier qu'il y *ait* une intelligence dans le monde. VOLTAIRE.

Personne *ne nie* qu'il y *ait* un Dieu. CHATEAUBRIAND.

Personne *ne peut nier* que ce code (le code civil de Napoléon) ne *soit* celui du monde civilisé moderne. THIERS.

Voici *nier* avec l'indicatif :

Nier cette vérité, c'est *nier* qu'il *fait* jour en plein midi. ACADÉMIE.

Il s'agit ici d'une vérité admise par tout le monde.

Je ne vous nîrai point, seigneur, que ses soupirs
M'ont daigné quelquefois expliquer ses désirs. RACINE.

On avance un fait positif sur lequel on ne veut laisser planer aucun doute.

Si donc il s'agit des libertés légales... il est impossible de *nier* que, depuis 1830, il y *a eu*, à cet égard, un immense développement. GUIZOT.

Même observation que pour la phrase précédente.

b. Il *ignorait* que Mentor *sût* avec tant de perfection chanter et jouer de la lyre. FÉNÉLON.

On *ignore* communément que Tristan *ait* mis en vers l'office de la sainte Vierge. VOLTAIRE.

Le comte *ignorera* que vous *soyez* au château. BEAUMARCHAIS.

Il *ignore* qu'on *fasse* des informations contre lui. LAVEAUX.

Je *n'ignore pas* qu'il *a* voulu me nuire. ACADÉMIE.

Il *n'ignore pas* qu'on *fait* des informations contre lui. LAVEAUX.

Je *n'ignore pas* que *c'est* un grand ridicule de vouloir attribuer tous les genres de mérite à l'homme dont on *fait* l'éloge. VILLEMAIN.

Employé négativement, *ignorer* signifie *savoir;* de là l'emploi de l'indicatif dans la proposition subordonnée. Dans le sens affirmatif, il veut dire *n'être pas sûr, ne pas savoir,* et se construit comme ces expressions.

c. J'ai oublié qu'il *devait* venir me chercher. ACADÉMIE.

Il semblait avoir *oublié* qu'il y *eût* des tribuns dans la république. VERTOT.

Oubliez-vous déjà que vous *êtes* chrétien? CORNEILLE.

M. et Mad. de la Fère.... *oubliaient* qu'ils *eussent* jamais eu du chagrin. Mme GUIZOT.

La critique n'*oubliera* pas que la même impartialité lui *prescrit* de signaler les écarts de ces hommes dont elle vient de signaler les mérites. J.-J. AMPÈRE.

M. Sainte-Beuve n'est pas homme à *oublier*... que parmi les idées nouvelles il y en *avait* de très-raisonnables. RIGAULT.

Ils semblaient *oublier* que la justice et la vérité *sont* la loi commune de tout écrivain. VILLEMAIN.

d. Vous ne sauriez *disconvenir* qu'il ne vous *ait* parlé ou qu'il vous a parlé. ACADÉMIE.

e. Des grammairiens *ont contesté* qu'on *pût* dire : il m'a couru après. LITTRÉ.

On ne peut contester, en effet, qu'aux époques les plus diverses,... cet ordre de supériorité se *retrouvait* comme l'attribut particulier de l'esprit français. VILLEMAIN.

f. Il *dissimula* qu'il *eût* eu part à cette action. LAVEAUX.

Je *ne dissimule pas* que je n'*ai* pas toujours été de cet avis. ID.

Je ne *me dissimule pas* qu'il y *aura* des difficultés à vaincre. ACADÉMIE.

Rem. En latin, l'interrogation et la négation dans la proposition principale n'exercent pas d'influence sur le mode de la proposition subordonnée. C'est ce qui empêche le latin d'exprimer aussi bien que le français les différentes nuances de la pensée. A cette occasion, faisons remarquer qu'il s'agit toujours d'une proposition subordonnée par la conjonction *que*. Avec un mot interrogatif dans la proposition subordonnée on emploie toujours, en français, le mode indicatif (L'on ne s'imagine pas *quelle* dépense d'éloquence il se *fait*. E. QUINET.) tandis qu'en latin on ne peut mettre que le subjonctif (interrogations indirectes).

§ 14. 5. Il faut faire une mention particulière des expressions négatives *ce n'est pas que, non pas que, non que,* qui nient la réalité d'un motif allégué, ou d'un simple fait, et veulent par conséquent le subjonctif :

Ce n'est pas que les hommes ne ***connussent*** déjà le blé... mais ils ignoraient la perfection du labourage. FÉNELON.

Ce n'était pas qu'il ***manquât*** de génie, ses lumières égalaient son courage; mais il n'avait jamais été instruit par la mauvaise fortune. ID.

Ce n'est pas que le mérite seul n'***ait*** à mes yeux tout le prix qu'il doit avoir. MOLIÈRE.

Ce n'est pas qu'on ***disputât*** rien aux rois, ou que personne ***eût*** droit de les contraindre... mais c'est qu'une coutume ancienne avait tout reglé. BOSSUET.

> ***Ce n'est pas*** qu'aisément comme un autre à ton char
> Je ne ***pusse*** attacher Alexandre ou César. BOILEAU.

Ce n'est pas que l'esprit de Mascaron ne ***paraisse*** tendre naturellement à s'élever. LA HARPE.

Ce n'est pas qu'on ne ***puisse*** quelquefois citer en chaire un auteur paien. ID.

Ce n'est pas que le duc de Broglie ***soit*** un théoricien obstiné et un caractère difficile. GUIZOT.

Ce n'est pas qu'on ne ***sût*** causer à Rome au temps de Cicéron. PRÉVOST-PARADOL.

Non que les vues et les intentions politiques de M. Thiers ***fussent,*** à cette époque, différentes des nôtres,... mais il craignait que son influence ne parût affaiblie. GUIZOT.

Cette publication est, à tout prendre, favorable à sa mémoire; ***non pas*** que le Lamennais de ces lettres ***soit*** différent du Lamennais que nous connaissons par ses livres, qu'il ***soit*** plus modéré, plus raisonnable... PRÉVOST-PARADOL.

Ce n'était pas du tout que moi-même je ***fusse*** devenu classique, ni que je ***fusse*** converti; mais j'aime ce qui a un caractère... SAINTE-BEUVE.

La règle est exactement la même en latin. On sait que *non quod, non quo, non ideo quod, non eo quod, non quin* avec le subjonctif expriment que le motif allégué n'est pas véritable, réel; le vrai motif s'ajoute à l'indicatif avec *sed quod, sed quia,* comme en français avec *mais c'est que* ou *mais.*

La proposition subordonnée dépend quelquefois de *dire* :

Ce n'est pas à dire qu'il ***dédaignât*** l'esprit de son temps, ni qu'il se ***tînt*** à l'écart du prodigieux mouvement qui se produisait alors dans les idées. G. SAND.

Mais ***ce n'était pas à dire*** qu'il ***fallût*** prendre à la lettre cet ingénieux paradoxe. SAINTE-BEUVE.

En latin on met également *dico* (ou un autre verbe) avant *quod,* en ajoutant *eo, id circo* etc. Non eo dico, quo mihi veniat in dubium tua fides.

(La suite prochainement.)

OBSERVATIONS SUR UN PASSAGE D'HORACE.

ART POÉTIQUE 86-98.

Au nombre des passages qui, dans l'Art poétique d'Horace, embarrassent un lecteur attentif, il faut compter, entre autres, les vers 86-98. D'après l'édition de Bentley on y lit :

> *Descriptas servare vices operumque colores,*
> *Cur ego, si nequeo ignoroque, poeta salutor?*
> *Cur nescire, pudens prave, quam discere malo?*
> *Versibus exponi tragicis res comica non volt:*
> 90 *Indignatur item privatis ac prope socco*
> *Dignis carminibus narrari cena Thyestae.*
> *Singula quaeque locum teneant sortita decentem.*
> *Interdum tamen et vocem Comoedia tollit,*
> *Iratusque Chremes tumido dilitigat ore.*
> 95 *Et tragicus plerumque dolet sermone pedestri*
> *Telephus aut Peleus: cum pauper et exsul uterque,*
> *Projicit ampullas et sesquipedalia verba,*
> *Si curat cor spectantis tetigisse querela.*

La plupart des manuscrits fournissent, pour le vers 92, *decenter,* au lieu de *decentem,* ce qui donne un meilleur sens. Cependant, même ainsi, la phrase est tellement vague et banale (*que toute chose garde décemment la place qui lui est échue*), qu'on ne peut s'empêcher de la regarder comme l'ouvrage d'un interpolateur. On est d'autant plus porté à le croire que ces mots ne font que répéter, affaibli, le sens des vers 86-88, en interrompant mal à propos la suite des idées. Ce vers est, certes, aussi suspect que les vers 337 et 349 justement condamnés pour quiconque accepte de bonnes raisons, l'un par Bentley, l'autre par feu M. Fuss.

Bentley a le premier reconnu et prouvé que *tragicus* est une épithète appartenant à *Telephus* et à *Peleus,* et qu'il fallait, par conséquent, supprimer le point placé après *pedestri.* C'est à tort que M. F. Ritter en est revenu à l'ancienne ponctuation, croyant par là applanir la difficulté que présentent les mots suivants.

Ces mots sont, en effet, difficiles. Ici, comme *Carm.* III, 5, 31-38 (1), on trouve une période interrompue au détriment de la justesse de la pensée qu'elle doit exprimer. « *Et dans la tragédie Télèphe ou* « *Pélée exhalent d'ordinaire leurs douleurs en paroles simples:* « *lorsqu'ils sont* (ou *puisqu'ils sont*) *pauvres et exilés tous deux,*

(1) Voyez pp. 107-110 de cette Revue.

« *ils répudient toute enflure et les mots d'une longueur démesurée,*
« *s'ils veulent que leurs plaintes touchent l'âme du spectateur.* »
De cette manière la phrase « *s'ils veulent que leurs plaintes* etc. »
n'appartient qu'à la dernière proposition « *ils répudient toute enflure* etc. » alors qu'il est visible que, dans l'esprit du poète, elle doit également appartenir à la première « *exhalent leurs douleurs en paroles simples* ».

Cette liaison indispensable est rétablie lorsque nous admettons qu'Horace a écrit *nec* au lieu de *cum*, et employé *projicere* dans le sens de *jacere* ou *profundere, faire entendre, prononcer, débiter.* Ce sens peut se prouver par les exemples suivants. Hirtius, l'auteur présumé du *bellum Alexandrinum,* dit, au ch. 24 : « *Ille* (rex « Ptolemaeus) *ut ex carceribus in liberum cursum emissus adeo* « *contra Caesarem acriter bellum gerere coepit, ut lacrimas, quas* « *in colloquio* PROJECERAT, *gaudio videretur profudisse* » et Sénèque, dans sa 10[me] lettre à Lucile : « *Repeto memoria, quam magno animo* « VERBA QUAEDAM PROJECERIS, *quanti roboris plena. Gratulatus sum* « *protinus mihi et dixi : non a summis labris ista venerunt; habent* « *hae voces fundamentum; iste homo non est unus e populo.* » Enfin Quintilien (X, 7, 10) emploie dans le même sens le mot *ejicere :* « *si non intersistentes offensantesque brevia illa atque concisa sin-* « *gultantium modo* EJECTURI *sumus.* »

En parcourant la note de Lambin sur ce passage, je vois avec plaisir que P. Victorius, *Variar. lectionum lib.* 14, explique *projicere ampullas, etc.* par *magna loqui.* Je regrette de ne pouvoir me procurer ce livre, pour m'assurer si Victorius n'a point lu, comme je pense qu'Horace a écrit, *nec* à la place de *cum.* On dirait qu'il n'en peut être autrement, *magna loqui* sans négation allant directement au rebours de ce que le poète veut dire.

Voici donc l'ensemble de ces vers rétablis dans leur rédaction primitive, rédaction qui se comprend aussi aisément que celle du texte ordinaire est difficile à comprendre :

Descriptas servare vices operumque colores
cur ego si nequeo ignoroque poeta salutor?
Cur nescire pudens prave quam discere malo?
Versibus exponi tragicis res comica non vult;
indignatur item privatis ac prope socco
dignis carminibus narrari coena Thyestae.
Interdum tamen et vocem comoedia tollit
iratusque Chremes tumido delitigat ore;

et tragicus plerumque dolet sermone pedestri
Telephus aut Peleus nec, pauper et exsul uterque,
projicit ampullas et sesquipedalia verba,
si curat cor spectantis tetigisse querela.

En français : « *Si je ne puis ni ne sais conserver à chaque genre*
« *ses limites et ses couleurs, pourquoi me salue-t-on poète? Pourquoi,*
« *par mauvaise honte, l'ignorer plutôt que de l'apprendre? Un sujet*
« *de comédie ne veut point être traité en vers tragiques, et le festin*
« *de Thyeste s'indigne d'être raconté dans le familier langage du*
« *brodequin. Cependant parfois la comédie élève la voix et Chrémès*
« *exhale sa colère en paroles majestueuses; de même dans la tragédie*
« *Télèphe ou Pélée expriment d'ordinaire simplement leurs douleurs*
« *et ne font pas entendre, tous deux misérables et bannis, des mots*
« *ambitieux et des phrases ampoulées, si tant est qu'ils veuillent que*
« *leurs plaintes touchent l'âme du spectateur.* »

X. Prinz.

Liége.

UN MOT SUR LA SYNTAXE DE *POSTQUAM*.

Dans la livraison de mai de la *Revue de l'instruction publique*, p. 200, M. Prinz, après avoir cité saint Jérôme, ajoute dans une note : « Le passage de saint Jérôme dont je viens de faire usage, *prouve* que la conjonction *postquam* peut se construire avec le futur antérieur. »

Le passage de saint Jérôme ne peut *prouver* qu'une seule chose, c'est que saint Jérôme s'est servi du futur antérieur avec *postquam;* il ne prouve pas que cette tournure soit classique, car sous ce rapport les Pères de l'Église ne font pas autorité. Nous admettons volontiers que l'analogie et le raisonnement sont pour ceux qui soutiennent que *postquam* peut se construire avec le futur antérieur; mais l'analogie et le raisonnement ne suffisent pas non plus. L'usage, « l'arbitre souverain du langage, » comme dit Horace, n'est pas toujours conforme à la pure logique, et l'usage seul des bons auteurs doit servir de règle dans l'enseignement. Nous ne nions pas que Cicéron ne puisse avoir employé *postquam* de la même manière que saint Jérôme, mais nous ne nous rappelons pas l'avoir vu une seule fois. Nous prions donc M. Prinz de vouloir bien nous envoyer les exemples qu'il a trouvés dans la grammaire qu'il cite et qu'on ne trouve pas ici. Nous les publierons volontiers dans notre prochaine livraison.

GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE.

NOUVELLE MÉTHODE DE RÉDUCTION DE L'ÉQUATION GÉNÉRALE DU SECOND DEGRÉ.

1. Soit l'équation générale

$$Ay^2 + Bxy + Cx^2 + Dy + Ex + F = 0$$

et θ l'angle des axes des coordonnées OX, OY.

Nous savons que résolue, par rapport à y, cette équation devient: pour les *ellipses* et les *hyperboles* :

$$(A) \qquad y = ax + b \pm \frac{1}{2A}\sqrt{nx^2 + 2px + q}$$

pour les *paraboles :*

$$(A') \qquad y = ax + b \pm \frac{1}{2A}\sqrt{2px + q}.$$

Les quantités sub-radicales, dans ces deux équations, reviennent à :

$$n\left(x + \frac{p}{n}\right)^2 + \frac{nq - p^2}{n} \quad \text{et} \quad 2p\left(x + \frac{q}{2p}\right);$$

ce qui nous conduit à changer la forme des équations elles-mêmes et à écrire :

$$(B) \quad y = a\left(x + \frac{p}{n}\right) - \frac{ap}{n} + b \pm \frac{1}{2A}\sqrt{n\left(x + \frac{p}{n}\right)^2 + \frac{nq - p^2}{n}}$$

$$(B') \quad y = a\left(x + \frac{q}{2p}\right) - \frac{aq}{2p} + b \pm \frac{1}{2A}\sqrt{2p\left(x + \frac{q}{2p}\right)};$$

ou bien :

$$(C) \quad y + \frac{ap}{n} - b = a\left(x + \frac{p}{n}\right) \pm \frac{1}{2A}\sqrt{n\left(x + \frac{p}{n}\right)^2 + \frac{nq - p^2}{n}}$$

$$(C') \quad y + \frac{aq}{2p} - b = a\left(x + \frac{q}{2p}\right) \pm \frac{1}{2A}\sqrt{2p\left(x + \frac{q}{2p}\right)}$$

2. Cela posé, il est toujours possible de transporter les axes, *parallèlement* à eux-mêmes, en O′X′, O′Y′ de manière que x' et y'

étant les coordonnées d'un point de la courbe, dans ce second système, on ait :

$$y+\frac{ap}{n}-b=y' \text{ et } x+\frac{p}{n}=x', \text{ pour les } \textit{ellipses} \text{ et } \textit{hyperboles},$$

$$y+\frac{aq}{2p}-b=y' \text{ et } x+\frac{q}{2p}=x', \text{ pour les } \textit{paraboles};$$

il suffit pour cela que les coordonnées y_1 et x_1 de la nouvelle origine, par rapport aux axes primitifs, soient, l'ordonnée $y_1=-\frac{ap}{n}+b$ ou $-\frac{aq}{2p}+b$, l'abscisse $x_1=-\frac{p}{n}$, ou $-\frac{q}{2p}$.

Les équations (C, C') se réduisent ainsi à

$$\text{(D)} \qquad y'=ax'\pm\frac{1}{2A}\sqrt{nx'^2+\frac{nq-p^2}{n}}$$

$$\text{(D')} \qquad y'=ax'\pm\frac{1}{2A}\sqrt{2px'}.$$

3. Fesons maintenant disparaître les termes en x' qui se trouvent hors des radicaux.

A cet effet, changeons l'axe des x', en conservant la même origine O' et le même axe des y'.

Soit O'X'' le nouvel axe, et α l'angle indéterminé qu'il fait avec O'X'. Nous aurons pour formules de transformation :

$$y'=y''+\frac{\sin\alpha}{\sin\theta}x''=y''+lx''$$

$$x'=\frac{\sin(\theta-\alpha)}{\sin\theta}x''=kx''$$

en faisant $\qquad \frac{\sin\alpha}{\sin\theta}=l, \qquad \frac{\sin(\theta-\alpha)}{\sin\theta}=k.$

Les transformées de (D) et (D') seront :

$$\text{(E)} \qquad y''+lx''=akx''\pm\frac{1}{2A}\sqrt{nk^2x''^2+\frac{nq-p^2}{n}}$$

$$\text{(E')} \qquad y''+lx''=akx''\pm\frac{1}{2A}\sqrt{2pkx''}.$$

Profitons de l'indétermination de α pour faire

$$\text{(M)} \qquad l=ak \quad \text{ou} \quad \sin\alpha=a\sin(\theta-\alpha)$$

les équations (E, E′) se simplifient et deviennent :

$$(F) \qquad y'' = \pm \frac{1}{2A}\sqrt{\frac{nl^2}{a^2}x''^2 + \frac{nq-p^2}{n}}$$

$$(F') \qquad y'' = \pm \frac{1}{2A}\sqrt{\frac{2pl}{a}x''}$$

d'où l'on tire finalement, pour formes générales le plus simples de l'équation du second degré :

$$(G) \qquad 4A^2y^2 - \frac{nl^2}{a^2}x^2 + \frac{p^2-nq}{n} = 0 \qquad (\textit{ellipses, hyperboles})$$

$$(G') \qquad y^2 = \frac{pl}{2A^2a}x \qquad (\textit{paraboles}).$$

4. La valeur de α, donnée par l'équation (M), est toujours réelle; en effet on en déduit :

$$(N) \qquad \operatorname{tg}\alpha = \frac{a \sin\theta}{1 + a\cos\theta},$$

or une tangente peut prendre tous les états de grandeurs entre $-\infty$ et $+\infty$, donc la transformation qui conduit à la dernière simplification est toujours possible.

Une autre preuve que la valeur de α est réelle, se déduit directement de l'équation (M), on en tire en effet :

$$\frac{\sin\alpha}{\sin(\theta-\alpha)} = a$$

le premier membre de cette égalité est le *coefficient angulaire* du nouvel axe, qui, rapporté aux anciens axes, a par conséquent pour équation

$$(P) \qquad y = ax$$

Ainsi l'angle α peut se calculer par l'équation (N), ou se construire d'après l'équation (P).

5. *Quant au coefficient l qui entre dans les équations* (G, G′) il se détermine facilement, en effet l'équation (N) donne :

$$\sin^2\alpha = \frac{a^2\sin^2\theta}{1 + a^2 + 2a\cos\theta}$$

d'où $\frac{\sin^2 \alpha}{\sin^2 \theta}$ ou $l^2 = \frac{a^2}{1 + a^2 + 2a \cos \theta}$

valeur dont le dénominateur est positif, quelle que soit la quantité a. Le signe de l est le même que celui de sin α; l'angle α doit être tel que la partie positive du nouvel axe des x soit dirigée à droite de l'origine par rapport à l'axe des y.

F. Retsin.

SUR LE VOLUME DE LA PYRAMIDE.

Dans la livraison du mois de mai (voir Rev. p. 212 et suiv.) M. Batteux donne une autre démonstration du volume de toute pyramide, d'après le principe des variables, principe qu'il dit avoir démontré (Rev. mars 1855). Il affirme que ma démonstration publiée en mars dernier (Rev. p. 115 et suiv.) n'est pas rigoureuse et prétend y signaler plusieurs inexactitudes. Voyons donc si ces inexactitudes existent réellement.

D'abord on sait que $S_2 = \frac{1}{3} n^3 + \frac{1}{2} n^2 + \frac{1}{6} n$. Or n étant un nombre entier, il est clair que $\frac{1}{6} n < \frac{1}{2} n^2$. Donc $\frac{1}{2} n^2 + \frac{1}{6} n < n^2$. Si donc k désigne un nombre constant ou indépendant de n, mais moindre que l'unité, il est clair qu'ayant $k < 1$, on a aussi $kn^2 < n^2$ et par suite

$$S_2 = \frac{1}{3} n^3 + kn^2. \dots (1)$$

M. Batteux dit qu'il faudrait, pour l'exactitude de cette égalité, que « deux quantités plus petites chacune qu'une même troisième « fussent nécessairement égales entre elles, ce qui est évidem- « ment faux. »

Mais il ne s'agit pas ici de comparer à n^2 les deux quantités plus petites $\frac{1}{2} n^2$ et $\frac{1}{6} n$ pour en conclure que celles-ci sont égales entre elles, vu qu'on sait déjà qu'elles sont inégales. Il s'agit uniquement de calculer la *limite supérieure* de la somme des termes variables $\frac{1}{2} n^2$ et $\frac{1}{6} n$, laquelle limite est bien certainement kn^2. — D'ailleurs, k ne représente pas $\frac{1}{2} + \frac{1}{6n}$, comme M.

Batteux le suppose : k désigne $\frac{1}{2} + < \frac{1}{2}$, nombre constant et moindre que l'unité. L'égalité (1) est donc parfaitement exacte.

L'expression de la m ième tranche T est

$$T = rx^3 [m^2 - < (2m - 1)].$$

Or le nombre, déjà $< (2m - 1)$, est aussi $< 2m$, et à plus forte raison $< 2n$, vu que n est la plus grande valeur de m. Donc puisque $k < 1$, on a aussi $2kn < 2n$ et par suite

$$T = rx^3 (m^2 - 2kn). \dots (2)$$

M. Batteux ne peut lire dans ce qui précède l'inégalité $2m - 1 < 2n$, car ce n'est pas $< (2m - 1)$, mais bien $< 2m$ que je remplace par $< 2n$. Son objection n'est donc pas fondée, et l'inégalité (2) est rigoureusement exacte.

Il en résulte ensuite l'égalité finale, vraie quel que soit le nombre entier n, savoir :

$$P = \frac{1}{3} bh - kbx; \dots (3)$$

laquelle donne exactement $P = \frac{1}{3} bh$.

On voit que M. Batteux n'a pas encore démontré qu'une égalité finale, n'ayant qu'un seul terme variable, soit essentiellement fausse ou absolument impossible ; contrairement à ce qu'il affirme (Rev. pp. 213 et 214).

Ce qui le trompe dans ce cas, c'est qu'il perd de vue que le seul terme variable X dans l'égalité finale $A = B + X$, ne s'y trouve que par suite de l'emploi de variables *auxiliaires* pour calculer cette égalité; laquelle par conséquent ne saurait dépendre de ces auxiliaires, ni de X. Ce dernier terme doit donc en disparaître, et l'on a exactement $A = B$.

On conçoit bien, en effet, que si l'équation finale $A = B + X$ reste toujours exacte pendant que le terme X varie en diminuant sans cesse, sans pouvoir devenir nul, il faut que cette équation soit absolument indépendante de ce terme et qu'on ait $A = B$.

Observons maintenant que le terme variable X peut être supposé *infiniment petit*, et alors il en résulte une démonstration du *principe infinitésimal* que voici :

Tout nombre ne saurait augmenter ni diminuer celui qui le contient une infinité de fois, et doit se négliger ou être regardé comme absolument nul à l'égard de celui-ci : c'est un *zéro relatif* à ce dernier.

J'ai fait voir combien ce principe simplifie les calculs et les raisonnements pour avoir l'expression exacte du volume de toute pyramide et pour démontrer différents autres théorèmes de mesurage.

M. Batteux donne (p. 215) une seconde équation finale pour en déduire l'expression de P. Mais comment voit-il que les deux termes $+ < n^2$ et $- < n^2$ sont égaux entre eux, parce qu'ils sont variables avec le nombre n? Il est facile de voir, au contraire, que ces deux termes sont nécessairement inégaux. Car la somme des n prismes étant plus grande que la pyramide P, il faut que le binôme $+ < n^2 - < n^2$ se réduise à un monôme négatif. La seconde équation finale (p. 215) ne doit donc avoir qu'un seul terme variable pour être toujours exacte quel que soit le nombre entier n : elle rentre dans l'équation finale (3) plus haut.

Enfin, ce qui précède suffit pour donner l'entière certitude qu'il n'existe aucune des inexactitudes que M. Batteux croit voir, mais qu'il ne signale pas, dans les utiles considérations par lesquelles je termine l'article de mars dernier (p. 117 et suiv.).

Liége, mai 1863.

J.-N. Noel.

VARIÉTÉS.

SUR LA DÉFINITION GÉOMÉTRIQUE DE DIEU.

On attribue tantôt à Pascal, tantôt à Bossuet cette définition : « Dieu est une sphère dont le centre est partout et la circonférence nulle part. » Cette pittoresque définition, empruntée à la géométrie, a une origine bien plus reculée, car dans un ouvrage grec, intitulé Ποιμάνδρης, *Le pasteur,* et attribué à Mercure Trismégiste, on lit à la fin du XIII[e] dialogue :

Ὁ κύκλος ὁ ἀθάνατος τοῦ Θεοῦ προσδεξάσθω μου τὸν λόγον.

« Que le cercle immortel de Dieu accueille mon discours. »

Vincent de Beauvais, précepteur des enfants de saint Louis, mort vers 1260, dans son *Speculum majus,* espèce d'encyclopédie, imprimée en 10 volumes in-folio, à Strasbourg, en 1573, dit au premier chapitre du ***Miroir historique** : Empedocles quoque sic Deum definire fertur : Deus est sphaera, cujus centrum ubique, circumferentia nusquam.* Et il dit qu'il a emprunté cette assertion à Helinand, poète du XII[e] siècle.

Cette même pensée se retrouve deux fois dans Rabelais qui dit (liv. III, chap. XIII) :

« Nostre asme, lorsque le corps dort... s'esbat et reveoit sa patrie, qui est le ciel. De là reçoit participation insigne de sa prime et divine origine, et en contemplation de ceste infinie et intellectuelle sphère, le centre de laquelle est en chascun lieu de l'univers, la circonférence point, à laquelle rien n'advient, rien ne passe, rien ne dechet, tous temps sont présents, note non seulement les choses passées, mais aussi les futures. »

Et livre V, chapitre XLVII :

« Cela faict, il (Bacbuc) nous emplit trois oires, de l'eaüe fantasticque, et manuellement nous les baillant dist : Alléz, amys, en protection de ceste sphère intellectuelle de laquelle, en tous lieux, est le centre, et n'ha en lieu aulcun circonférence, que nous appellons Dieu. »

Enfin on lit dans les *Essais* de Montaigne :

« Trismegiste appelle la Déité cercle dont le centre est partout, la circonférence nulle part. »

Voici comment s'exprime Pascal : « Tout ce que nous voyons au monde n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature. Nulle idée n'approche de l'étendue de ses espaces. Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses. C'est une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part. Enfin c'est un des plus grands caractères sensibles de la toute-puissance de Dieu, que notre imagination se perde dans cette pensée (Pensées 1[re] part. art. IV) ».

La plupart des détails qui précèdent sont tirés de l'édition des Pensées de Pascal publiée par M. Havet. Paris 1852.

A. C.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. — *Philologie classique.* — Depuis une vingtaine d'années on avait conçu le dessein de rechercher au moyen de la linguistique comparée l'état social, religieux, politique, etc. des Aryas primitifs ou des peuples indo-européens avant leur séparation. M. Kuhn publia sur ce sujet une dissertation du plus haut intérêt en 1845; le célèbre historien Mommsen développa l'idée de Kuhn dans le premier chapitre de son histoire romaine, et M. Maury y ajouta quelques détails dans son *Histoire des religions de la Grèce ancienne.* Mais tout cela ce n'étaient que de petits essais; le premier qui a traité avec étendue cette vaste matière est un genévois, M. *Adolphe Pictet,* dont l'ouvrage considérable vient d'être complété par l'apparition de la 2e partie qui forme un volume gr. in-8° de 777 p. Il a pour titre *Les origines indo-européennes,* ou *les Aryas primitifs. Essai de paléontologie linguistique.*

Le projet grandiose de réunir en un seul *corpus* toutes les inscriptions latines, formé jadis par M. Villemain et abandonné en France depuis la révolution de 1848, est exécuté actuellement par l'Académie royale des sciences de Berlin. Deux volumes de cette importante publication ont déjà paru; ils comprennent les inscriptions jusqu'à la mort de César et ont pour éditeurs MM. Ritschl et Mommsen, les philologues les plus éminents de l'Allemagne. M. Mommsen s'est chargé de la publication du texte de toutes les inscriptions existantes ou détruites, et du commentaire historique; M. Ritschl a pris pour tâche la reproduction par fac-simile des monuments conservés et les explications grammaticales et linguistiques. Il s'est acquitté de cette tâche avec une exactitude rare, un scrupule inouï: les planches de son édition ne reproduisent pas seulement les lettres et les traits, mais chaque ombre, chaque fente, chaque inégalité du monument qui porte l'inscription. La correction de ces planches a été faite à la loupe et chaque fois que le lithographe n'avait pas été aussi fidèle que le désirait le consciencieux éditeur, il n'hésitait pas de faire gratter la pierre et recommencer l'œuvre à grands frais. Les planches sont au nombre de 96; on y voit d'abord la cista de Ficoroni, les anciens miroirs, coupes, urnes, monnaies, sceaux et marques de gladiateurs; puis viennent le sénatus-consulte *de Bacchanalibus,* la table bantinienne, les restes des lois *agraria, repetundarum, Cornelia de viginti quaestoribus, de Termensibus, Rubria, Iulia municipalis;* enfin on trouve le sénatus-consulte sur les Tiburtins, les *leges Puteolana, pagi Herculanei* et *Furfensis,* la *columna rostrata,* le *carmen arvale,* des dédicaces, des pierres miliaires, des inscriptions funéraires, entre autres celle des Scipions, etc. Les inscriptions sont rangées par ordre chronologique; l'époque de la plupart d'entre elles a pu être fixée par l'éditeur d'une manière certaine ou du moins très-probable, grâce à ses profondes études sur l'ancienne langue latine, et sur les transformations successives qu'elle a subies. Le commentaire grammatical qui devait accompagner les inscriptions n'a pu être imprimé dans le volume; il paraîtra bientôt séparément sous forme de grammaire épigraphique de l'ancienne latinité. Mais les philologues trouveront déjà de nombreux et précieux renseignements linguistiques dans le recueil même et surtout dans les *indices,* dont le plus intéressant est sans contredit l'*index palaeographicus.*

Voici le texte complet du volume publié par M. Mommsen : *Corpus inscrip-*

tionum latinarum consilio et auctoritate academiae litterarum regiae Borussicae editum volumen primum. Inscriptiones latinae antiquissimae ad C. Caesaris mortem edidit Theodorus Mommsen. Accedunt Elogia clarorum virorum edita ab eodem Fasti anni Iuliani editi ab eodem Fasti consulares ad A. U. C. DCCLXVI editi a Guilelmo Henzeno. — Prix 16 Thaler.

A côté de ces belles publications il faut citer avec honneur le magnifique ouvrage suivant : *Inscriptiones christianae urbis Romae VII saeculo antiquiores* ed. J.-B. de Rossi. Vol. I. Romae 1862 in-4°; XLII, CXXIII, 619 pp. La plus ancienne inscription chrétienne datée qu'on y rencontre appartient au règne de Vespasien. Un important article sur ces inscriptions, écrit par M. *Ad. Delvigne,* professeur au séminaire de Malines, se trouve dans la Revue catholique de Louvain 1863, 4e livraison.

M. *C.-T. Newton,* l'archéologue célèbre qui a découvert le mausolée d'Halicarnasse, vient de publier la suite de son ouvrage : « A History of *Discoveries at Halicarnassus, Cnidus and Branchidae.* Vol. II. Part. II. Il contient la description détaillée de l'Ile de Cnide et de ses ruines.

M. le Dr *C. L. Grotefend* si connu par ses sérieux travaux sur les antiquités romaines a publié récemment l'ouvrage suivant : *Imperium Romanum tributim descriptum.* Die geographische vertheilung der Römischen tribus im ganzen Römischen reiche. Hannover, Hahn 1863, 1 vol. in-8°, pp. 173. Prix 1 thlr. 10 sgr. C'est la liste complète de toutes les tribus romaines classées par pays selon l'ordre alphabétique ; aux noms sont ajoutées les inscriptions dans lesquelles ils se trouvent. Voici un exemple qui indiquera la nature de l'ouvrage : ARICIA dans le Latium. HOR*atia.* — CN. DVPILIVS. CN. F. HOR. — — Q. AED. DICTAT. ARICIAE. et CN. DVPILIVS. M. F. HOR. PATER. et M. DVPILIVS. CN. F. HOR. FRATER. (Romae.) Bullett. dell' inst. di corresp. archeol. 1858, p. 168. Le volume est précédé d'une préface contenant l'histoire critique de la division de l'état romain en tribus.

La seconde partie du 2e volume de la récension de Tite-Live par le célèbre philologue danois Madvig vient de paraître à Coppenhague chez Gyldendal (*Titi Livii historiarum romanarum libri qui supersunt. ex recensione Io. Nic. Madvigii. ediderunt Io. Nic. Madvigius et Io. L. Ussingius*). Il comprend les livres 26 à 30 (pr. 1 thlr). Le critique y a fait toutes les corrections dont il avait donné les preuves dans son beau livre *Emendationes Livianae* (4 thlr.). Ces preuves sont reproduites, en abrégé, dans la préface placée en tête de chaque volume, pour les passages qui diffèrent du texte de Weissenborn. Dans la récension de la troisième décade, M. Madvig part de ce principe que la critique doit être basée sur le *codex Puteaneus* seul, et que tous les autres manuscrits, dérivant de cette source, n'ont aucune valeur diplomatique. Ce codex nommé *Puteaneus* parce qu'il a appartenu à Claudius Erycius Puteanus se trouve à la bibliothèque impériale de Paris, où il porte le numéro 5730.

Telle n'a pas été entièrement l'opinion de M. Herz, auteur d'une autre récension de Tite-Live, qui croit que plusieurs lacunes du codex peuvent être suppléées au moyen d'autres manuscrits inférieurs, il est vrai, mais provenant d'une autre source, plus complète en certains endroits. La récension de M. Herz paraît chez Bernhard Tauchnitz à Leipzig; les 3 premiers volumes sont publiés et comprennent la 1re, la 3me et la 4me décade. Une *annotatio critica* étendue donne outre

les principales variantes des MSS les conjectures faites sur le texte. Le premier volume est précédé d'une importante introduction sur la vie et les écrits de Tite-Live (prix de chaque vol. 18 Ngr.).

L'importante question des sources de Tite-Live a été traitée de nouveau par M. *H. Nissen : Kritische Untersuchungen über die Quellen der 4 und 5 Dekade des Livius*. Berlin, 1 1/2 thlr.

La quatrième édition des commentaires de César *de bello Gallico* expliqués par Kraner (Berlin, Weidmann) vient de paraître. Les amis de César n'ouvriront pas ce livre sans une profonde tristesse, car il paraît après la mort de M. Kraner, dont les travaux laborieux ont produit de si beaux résultats pour la critique et l'intelligence du texte des commentaires. L'auteur n'a pu revoir que les 18 premières feuilles de cette édition (l. I à VI ch. 36); on y trouve plusieurs notes nouvelles, mais le texte n'est pas changé, malgré la nouvelle récension critique de Frigell (Upsala 1861), qui aurait pourtant, semble-t-il, dû faire adopter un assez grand nombre de leçons différentes.

M. Hofman Peerlcamp, qui depuis de longues années vit retiré à la campagne dans les environs de Haarlem, mais continue, malgré son grand âge, ses travaux critiques, a récemment livré au monde savant une édition annotée des satires d'Horace, qui ne manquera pas d'avoir le même retentissement que celles des odes (Hor. Flacci Satirae recensuit P. Hofman Peerlkamp. Amstelodami, Fred. Muller fl. 2,25).

Abstraction faite des idées saint-simoniennes de l'auteur, on ne lira pas sans fruit ni intérêt le second volume de l'*Histoire de la femme,* sa condition politique, civile, morale et religieuse par M. Louis-Auguste Martin, membre de la Société asiatique etc. Antiquité 2e partie : Grèce, Rome, peuples du Nord, 1 vol. in-12. Paris, Didier. Voici les sujets des différents chapitres : la femme grecque des temps primitifs; de la condition des femmes à Sparte et à Athènes; du rôle des femmes grecques dans les lettres et dans la religion; de l'opinion des Grecs sur les femmes; la femme des premiers temps à Rome; de la question des biens de la femme; des déesses romaines; de la vie privée des Romains; des femmes célèbres; de l'opinion des philosophes et des poëtes; l'histoire de la femme chez les anciens peuples du Nord, chez les Scythes, les Mongols, les Germains, les Gaulois, etc.

Le fils de M. Artaud, ancien recteur de l'Académie de Paris vient de recueillir et de publier différentes études de son père sous le titre de : *Études sur la littérature depuis Homère jusqu'à l'école romantique.* In-8°, XX-360 p. Paris.

M. *Naudet,* membre de l'Institut, a publié récemment un livre important traitant *de la noblesse et des récompenses d'honneur chez les Romains,* 1 vol. in-8° Paris, Durand. 4 fr. Il se compose de deux mémoires : le premier s'occupe de la noblesse à Rome depuis les commencements de la puissance romaine jusqu'à la fin de l'empire d'Occident. L'auteur y donne des renseignements détaillés sur le patriciat, le sénat, l'ordre équestre, les décuries judiciaires, les chevaliers *equo publico,* les *Augustales* etc. Il traite de même ce qui concerne la hiérarchie honorifique du Bas-Empire. L'autre mémoire parle des récompenses honorifiques chez les Romains et particulièrement des récompenses militaires, des décorations civiles et des statues.

M. le comte de Champagny si favorablement connu par ses ouvrages sur les

Césars et sur Rome et la Judée du temps de Néron, vient de publier la suite de ses études sur l'empire romain. Elles embrassent le règne des Antonins (69-180) et forment 3 vol. in-8° de 1404 p.

L'*Essai bibliographique sur M. T. Cicéron* publié dernièrement par M. *P. Dechamps*, Paris, L. Potier, 1 vol in-8° de 144 pp. contient de curieux détails sur beaucoup de manuscrits et d'éditions de Cicéron. Mais ces détails intéresseront plus le bibliophile que le philologue; car l'auteur ne s'est pas préoccupé de la valeur intrinsèque des manuscrits et n'a pas même cherché quels sont ceux qui doivent servir de base à la critique. Il ne fait pas connaître non plus de nouveaux codices; il se borne à reproduire la liste des MSS de Cicéron donnée par de Montfaucon, Le Maistre et Baldini. Le volume est précédé d'une préface de M. Jules Janin, faisant, en 32 pages, l'éloge de Cicéron dans un style passablement oratoire.

Les professeurs qui sont parfois embarrassés de trouver des versions à donner aux élèves, trouveront un choix assez riche dans le « Recueil de versions latines dictées dans les facultés pour les examens du baccalauréat ès sciences, et accompagnées de notes et de notices par A. Marais et A Leroy. In-8°, 184 p. Paris, Hachette, 2 fr. 50.

II. — *Histoire et littérature moderne.* — M. *Vallet de Viriville*, qui étudie depuis vingt ans, sous toutes ses faces le règne de Charles VII de France, s'occupe de résumer ses travaux partiels dans un grand ouvrage qui doit former trois volumes; deux ont déjà paru sous le titre de *Histoire de Charles VII, roi de France et de son époque* (1403—1461). Paris, veuve J. Renouard, 2 vol. in-8°. Le second volume se termine à l'an 1444.

Depuis longtemps l'Académie royale de Belgique, sur l'invitation du Gouvernement, prépare la publication des principaux écrivains belges en langue française du moyen âge. Cette belle entreprise vient d'avoir un commencement d'exécution par l'apparition de 5 volumes. Ce sont 1° le vol. I des *Œuvres de Chastellain, publiées par M. Kervyn de Lettenhove* (gr. in-8° de LXIV et 363 p. pap. vergé, 6 fr.); 2° *Le premier livre des Chroniques de Jehan Froissart, texte inédit, publié d'après un manuscrit du Vatican,* par le même (2 vol. in-8° chacun de plus de 400 pp.; prix 12 fr. complet); 3° *La chronique de Jehan le Bel, publiée pour la première fois par M. L. Polain* (2 vol. gr. in-8°, pr. 12 fr. complet).

1° Malgré la renommée prodigieuse de la chronique de Chastellain chez ses contemporains, elle tomba rapidement dans l'oubli et ce ne fut qu'en 1825 qu'elle obtint en partie les honneurs de l'impression. M. Buchon la fit entrer dans la collection des *chroniques nationales françaises;* une seconde édition plus complète fut publiée en 1837, et dès ce moment les historiens et les critiques s'accordèrent à rendre un légitime hommage à « ce grand et éloquent historien. »

Cependant l'ombre qui s'est épaissie pendant tant d'années est bien loin d'être dissipée, et M. Kervyn lui-même dont les laborieuses recherches ont tant fait pour l'historien, avoue que les lacunes sont encore fréquentes dans la biographie et que « la partie la plus considérable des chroniques figure encore parmi nos *desiderata.* » On ne connaissait jusqu'ici que 20 à 25 manuscrits de Chastellain. M. Kervyn en a découvert plus de cent et de ce nombre il y en a peu qu'il n'ait consultés pour son édition. Au texte le savant éditeur a ajouté quelques notes

pour éclaircir ou pour compléter la narration de l'auteur. De ces notes il en est d'assez importantes, notamment celles qui se rapportent au projet du duc Philippe, avant le traité de Troyes, de ceindre lui-même la couronne de France. « Notre intention, dit M. Kervyn, était d'en réunir un plus grand nombre : d'autres occupations s'y sont opposées. »

Le premier livre des chroniques contenu dans le volume raconte les événements de 1419 à 1422. Le tome 2 qui est sous presse comprendra des fragments des livres 2 et 3 et le livre 4. Dans le tome 3 se trouveront des fragments des livres 6 et 7. Enfin les tomes 4 et 5 des œuvres de Chastellain donneront ses autres ouvrages. Plusieurs fragments des chroniques et la plupart des autres œuvres sont inédits; le texte du reste est beaucoup plus correct que celui qu'on avait donné jusqu'ici.

2° Dans le tome 3 de cette Revue (année 1860) nous avons reproduit *in extenso* la remarquable notice de M. Kervyn sur les bibliothèques de Rome et sur la rédaction de Froissard conservée à la Vaticane (p. 151 sqq). C'est le texte de cette rédaction que le savant académicien vient de publier.

3° « Nous avons vu, dit M Arthur Dinaux dans l'ouvrage dont nous parlerons tout à l'heure, nous avons vu le laborieux Buchon, cet heureux et persévérant dénicheur de chroniques à qui nous avions donné l'éveil sur Le Bel, sécher de dépit de rester impuissant à découvrir ses histoires; d'autres aussi y perdaient leurs peines et leurs labeurs; il était enfin réservé à M. Polain de les retrouver, de les montrer aux savants du siècle et de les mettre au jour du moins en partie. » Elles furent imprimées en 1850, à Mons, à 125 exemplaires, non livrés au commerce et numérotés à la presse. La seconde partie de la chronique fut déterrée en 1861, par M. Meyer, à la bibliothèque de Châlons sur Marne. Le texte complet du prédécesseur de Froissard est contenu dans l'édition actuelle.

L'exécution typographique des œuvres des écrivains belges du moyen âge est confiée à M. Weissenbruch, imprimeur du Roi; elle se fait avec les soins les plus minutieux, en caractères neufs. Sous tous les rapports donc ces publications méritent les plus grands éloges et constituent un véritable monument national.

Sous le titre de : *Les trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois*, M. Arthur Dinaux, vient de publier une suite de notices biographiques et littéraires sur nos anciens poëtes avec des extraits de leurs œuvres. Les trouvères traités dans ce volume sont au nombre de plus de 80. Il fait partie des études de l'auteur sur les trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord de la France et du Midi de la Belgique.

Le plus complet des recueils de poésies françaises est sans contredit celui qui a paru récemment sous le titre de « Les poëtes français. — Recueil des chefs-d'œuvre de la poésie française, depuis les origines jusqu'à nos jours, avec une notice littéraire sur chaque poëte, par MM. Ch. Asselinau, Baudelaire, Boyer, d'Héricault, Fournier, Th. Gautier, J. Janin, etc., publié sous la direction de M. Eugène Crêpet. » 4 vol. Paris, Hachette. 7 fr. 50 le vol. Le premier volume embrasse la première période du 12e au 16e siècle, jusqu'à Marot et Marguerite de Navarre; le second renferme la deuxième période de Ronsard à Boileau; le troisième va de Boileau à de Lamartine; le quatrième comprend les contemporains. Tous les genres, depuis l'épopée jusqu'à l'épigramme, y sont représentés, sauf la poésie dramatique qui a paru pouvoir moins se détacher en morceaux.

M. *Paul Lacroix*, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, vient de publier chez M. Hachette, des *Œuvres inédites de J. de La Fontaine*; avec diverses pièces en vers et en prose qui lui ont été attribuées. 1 vol. in-8° pp. XVI et 462. Par *œuvre inédite*, M. Lacroix entend toute pièce *imprimée ou non*, qui n'a pas encore figuré dans une édition quelconque des OEuvres complètes et notamment dans celle de 1827, à laquelle l'éditeur a voulu donner une suite et un complément. Le volume comprend 27 fables, 5 contes et nouvelles (les deux testaments; le contract; Gros-Jean et son curé; le Gascon; le procès en impuissance), des poésies diverses et des pièces diverses en prose, parmi lesquelles la pièce : « La fameuse comédienne ou histoire de la Guérin, auparavant femme et veuve de Molière, » satire contre la veuve de l'illustre poète, attribuée par M. Lacroix à La Fontaine. Il s'en faut de beaucoup que toutes les pièces exhumées par M. Lacroix soient des chefs-d'œuvre; un grand nombre sont indignes de la gloire du fabuliste et quelques critiques français ont déjà élevé des doutes sur leur authenticité.

La fortune bonne ou mauvaise échue au fabuliste vient d'être également le partage d'un autre poëte célèbre par son esprit. M. *Victor de Beauvillé* vient de publier un volume de « Poésies inédites de Gresset, précédées de recherches sur ses manuscrits. » 1 vol. in-8. Paris, Claye.

Les amis de la littérature française accueilleront aussi avec plaisir l'ouvrage suivant : « *Les contemporains de Molière*, recueil de comédies rares ou peu connues jouées de 1650 à 1680, publiées avec l'histoire de chaque théâtre, des notes et notices biographiques, bibliographiques et critiques, par M. *Victor Fournel*, tome 1er in-8° Paris, Didot ». Les quatre ou cinq volumes dont se composera cet ouvrage seront consacrés successivement aux divers Théâtres Français du temps de Molière. Le 1er volume traite du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et l'auteur y a reproduit des pièces de Philippe Quinault, de Boisrobert, de Boursault, de Lambert, de Montfleury, de Villiers, de Chapuzeau, de Poisson, de Marcoureau de Brécourt. L'ouvrage doit embrasser la période de temps comprise entre l'année 1653, époque où Molière fit jouer l'*Etourdi*, et l'année 1680 pendant laquelle eut lieu la fusion des diverses troupes de comédiens de Paris en une seule, qui représenta dès lors le Théâtre-Français.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Étude sur les universités allemandes. — *Rapport présenté à M. le Ministre de l'Intérieur par* J.-E. Demarteau, *Ancien élève de l'École normale, professeur agrégé de l'enseignement moyen.* Anvers, imprimerie de L.-J. Decort, 1863. 1 vol. in-8° de 131 pp.

Un séjour prolongé en Allemagne a permis à M. Demarteau de voir de près et d'étudier les principaux établissements d'instruction du pays, ceux de Berlin, de Bonn, de Heidelberg, d'Iéna, de Munich, etc. Dans le rapport, qu'il avait été chargé d'écrire, il présente le résultat de ses observations relatives surtout à l'enseignement des écoles de Bonn et de Berlin. Il apprécie les méthodes et la portée des principaux cours de philologie et d'histoire de ces universités, de plus il

examine l'organisation des programmes des gymnases allemands et discute les épreuves scientifiques auxquelles le gouvernement prussien soumet les candidats à l'enseignement moyen. Une seule question, en somme, a été traitée, celle de l'organisation et du niveau des études classiques en Allemagne. Pour présenter à la fois une idée de l'ensemble et des détails, et montrer le cercle des points parcourus, voici le sommaire des différents chapitres.

Chapitre I. L'Université de Berlin. — Histoire de la fondation de l'Université de Berlin. — Première organisation de ses programmes et de ses règlements. — Son esprit et son but. — Son rôle dans l'histoire de la philologie. — Programmes des études philologiques, littéraires et historiques pour le semestre d'hiver 1860-61. — Utilité des cours semestriels. — Appréciation des principaux cours : leçons d'histoire littéraire de MM. les professeurs Böckh, Haupt et Gosche; leçons philologiques de MM. les professeurs Geppert, Steinthal, Haupt et Massmann. — Examen des cours d'histoire de MM. les professeurs von Raümer, Ranke, Droysen, Lepsius, Köpke, Benary, Müller et Kiepert.

Chap. II. Les conférences du Séminaire philologique de Berlin.

Chap. III. L'Université de Bonn et les Séminaires philologiques. — Programmes de Bonn pendant les trois dernières années. — Les professeurs et leurs livres. — Cours philologiques et Séminaires. — Programmes de Wolf pour le Séminaire philologique de Halle. — Développement historique des Séminaires en Allemagne. — Ce qu'ils sont actuellement et sous quel point de vue ils doivent être considérés. — Résumé des programmes des différents Séminaires philologiques de l'Allemagne pour l'année 1860-61.

Chap. IV. Les Examens des Professeurs de l'enseignement moyen en Prusse. — Développement historique des programmes officiels. — Discussion des règlements en vigueur. — Comparaison avec les programmes similaires belges. — Comment le résultat de la comparaison est favorable à nos institutions.

Chap. V. Conclusions. — Remarques générales sur l'organisation et les méthodes de l'enseignement universitaire allemand comparé à l'enseignement universitaire belge. Les programmes de l'université et les programmes de l'étudiant; cours lus, et cours improvisés; influence de la publication sur l'enseignement; le fond et la forme des cours allemands; cours disproportionnés. — Possibilité aux Universités belges de cours spéciaux et de réunions scientifiques et littéraires d'étudiants, placées sous la direction des professeurs. — L'enseignement moyen allemand et l'enseignement moyen belge, au point de vue du latin, de la langue nationale et de l'histoire; leurs qualités respectives; programmes du gymnase de Joachimsthal à Berlin; d'une seconde rhétorique en Belgique. — Rapprochement de nos trois conclusions.

Le livre de M. Demarteau renferme, comme on le voit, une foule de renseignements sûrs et pleins d'actualité sur la manière dont l'instruction se donne en Allemagne, pays si vanté sous ce rapport. Ils pourront servir à établir d'utiles comparaisons avec la Belgique. Voici, pour terminer, un passage qui donnera une idée de la manière de l'auteur.

« En Allemagne, la découverte de l'improvisation dans le domaine de l'enseignement ne date pas de loin; aux Universités les nouvelles générations de professeurs seules défendent contre les anciennes traditions la liberté de l'élocution. Il est peu de pays où, comme en Allemagne, on préconise autant en théorie l'importance

de la libre improvisation universitaire, où l'on ait tant donné de définitions savantes de l'enseignement supérieur, où on lui impose tant de charges et de responsabilité morale : la *viva vox*, le débit spontané, éveillant chez l'auditeur l'amour du savoir et la conscience de lui-même et de ses facultés, est toujours le grand moyen recommandé. Malheureusement, ces idées sont celles de l'opposition, et l'opposition c'est la minorité. La plupart des cours célèbres dans le monde universitaire allemand sont donnés par la dictée. En ne faisant pas imprimer, le professeur conserve alors le monopole de ses idées à la faculté de l'Université à laquelle il appartient. Nous avons pu cependant entendre quelques cours, reconnus par tout le monde comme excellents. Le professeur indiquait un manuel qu'il suivait à la leçons : le *compendium* comprenait la partie historique, les faits, la matière qui servait de base au cours, et, dans une improvisation méditée mais spontanée encore, le professeur développait ses idées et expliquait le contenu de l'abrégé imprimé. C'est, croyons-nous, la vraie et seule manière de comprendre et de donner un cours universitaire. La difficulté est grande sans doute ; il faut employer tout son temps et mettre tout son talent en œuvre, en un mot se donner tout entier à l'enseignement. C'est ce que demande l'Université. De tels cours sont rares en Allemagne, et pour différentes raisons. Une de celles que l'on peut donner en premier lieu, c'est que la publication par la presse occupe trop le travail des savants des Universités d'Allemagne. Ceux-ci ne pourraient guère s'adresser le reproche que faisait incidemment Cicéron aux Romains lorsqu'il disait : *« caput est, quod minime facimus, quam plurimum scribere. »* Nous en avons déjà touché un mot à propos de certains cours d'histoire de l'Université de Berlin. Lorsqu'il s'agit d'une Université allemande célèbre il faut se défier, dans l'appréciation générale, de la légitime connexion des idées d'Université et d'enseignement : il faut, lorsqu'il s'agit des noms illustres du programme, se réserver le bénéfice de l'examen comparé de la publication et de l'enseignement, ne pas conclure en un mot de savant au professeur. L'on connaît, par les catalogues de la librairie, le nombre immense de livres que produit annuellement l'Allemagne savante : il est assez intéressant d'étudier l'effet de la publication sur les Universités. Nous avons, par exemple, assez souvent trouvé à la *planche noire* des diverses facultés des avis du genre de celui-ci, copié textuellement :

Commilitones humanissimi.

In edendis Æschyli tragœdiis totus occupatus, Agamemnonem nunc non tractabo. Valete. »

RÉSUMÉ D'UN COURS DE BIOGRAPHIES *de grands hommes de l'antiquité, par* P.-J. WOUTERS, *professeur d'histoire à l'athénée royal de Gand.* Gand, Van Dosselaere 1865. 1 vol. in-8e de pp. 64.

Cet ouvrage renferme, en une soixantaine de pages, toutes les biographies anciennes portées au programme des athénées pour la cinquième professionnelle, et au programme des écoles moyennes pour la troisième année d'études. La concision est le caractère particulier du travail de M. Wouters. Son livre est un résumé, dans lequel tout ce qui n'est pas absolument nécessaire est seulement indiqué, ou même simplement annoncé par les mots : détails, anecdote etc. Cette manière, dont l'auteur a pu constater la supériorité par une pratique de plusieurs années consacrées à l'enseignement historique, produit, d'après lui, trois résul-

tats également avantageux. D'abord elle force le professeur à parler, à expliquer, à tenir sans cesse en éveil l'attention et la curiosité de l'élève. Ensuite elle laisse le professeur libre de développer plus ou moins, suivant qu'il le juge convenable. Enfin, point important, elle apprend à l'élève à s'exprimer, en l'obligeant à reproduire lui-même et dans une forme qui lui soit personnelle, les développements oraux donnés par le professeur.

L'auteur écrivant pour des enfants a visé surtout à l'ordre, à la clarté, à la méthode; nous croyons que sous ce triple rapport il a atteint son but. Son livre sera utile à ceux qui aiment les méthodes dans lesquelles on tient moins à exercer la mémoire pure qu'à éveiller l'attention et à former le jugement. L'auteur a eu aussi la bonne pensée de relier entre elles les biographies par des paragraphes dits de transition; c'est une espèce de coup-d'œil rapide sur l'histoire générale du fond de laquelle se détache la vie des grands hommes. A la fin du livre se trouve une table des dates et des événements principaux; elle pourra fournir, comme le dit M. Wouters, l'occasion de répétitions incessantes.

Récréations métriques. — L'Énéide *traduite en vers français par un ancien professeur de l'athénée de Bruxelles.* Livre sixième. Bruxelles, Tircher et Manceaux 1863. 1 vol. in-8° de pp. 43.

Le lecteur n'apprendra pas sans quelque plaisir qu'il existe encore en Belgique des hommes assez admirateurs de Virgile pour employer une partie de leurs loisirs à le traduire en vers français. Quand même, par préférence pour l'original, il serait peu amateur de telles traductions, il ne lira pas sans intérêt, même après les traductions les plus en vogue, celle que nous annonçons; il se plaira à considérer cette espèce de lutte dans laquelle le traducteur, les yeux fixés sur le modèle, cherche à dompter une langue rebelle, et tantôt réussit, tantôt succombe après des efforts plus ou moins glorieux. M. Giron a du talent et une bonne facture de vers : il sait quitter le terre à terre, et rencontre souvent le mot à effet ou la formule véritable; et s'il est l'auteur de la traduction des trois premiers livres de l'Énéide qui a paru chez Goemaere en 1856, il y a un incontestable progrès. A-t-il emprunté à ses devanciers, c'est ce que nous n'avons pas vérifié. Quoi qu'il en soit, à cause de ses qualités on lui passera des défauts; ainsi il a çà et là des faiblesses, des inégalités, des hardiesses gratuites qui frisent l'incorrection, des obscurités; parfois il est délayé, il s'éloigne plus ou moins du sens, il ajoute à Virgile, que du reste il allonge un peu trop. Après cela, nous aimons aussi sa prose, et l'originalité paradoxale de la préface, dans laquelle l'auteur explique pourquoi il s'est mis à traduire Virgile en vers. Afin que le lecteur puisse juger par lui-même de la manière de l'auteur, nous allons mettre sous ses yeux un des passages à notre avis les mieux réussis, celui de Salmonée.

J'ai vu dans son supplice en ces terribles lieux
Salmone, imitateur de la foudre des dieux.
Une torche à la main, du haut de son quadrige,
Il simulait les feux que Jupiter dirige.
Par l'Élide et la Grèce, aux peuples pâlissants
Pour ses autels nouveaux il commandait l'encens.
Vertige des forfaits! aveuglements stupides!
Avec le pied de fer de ses chevaux rapides

Courant, traînant son char sur ses voûtes d'airain,
De la foudre et des feux du maître souverain
Il pensait imiter la voix inimitable :
Il s'élevait en dieu, quand le dieu véritable,
Non pas en un vain jeu de torches et d'éclairs,
Mais en ses tourbillons, sous le vrai feu des airs,
L'enveloppa d'effroi, le saisit dans son crime,
Et le précipita vivant au noir abîme.

LE BON MÉTIER DES TANNEURS *de l'ancienne cité de Liége, par* STANISLAS BORMANS, *docteur en philosophie et lettres, conservateur adjoint des archives de l'État à Liége etc.* Liége, Carmanne 1863. 1 vol. in-8° de pp. 362.

Ce livre a plus de rapport avec les matières spéciales traitées dans cette revue que le titre ne le fait d'abord supposer. Depuis que l'histoire est devenue autre chose qu'un exposé de faits extérieurs, de guerres, de batailles, de révolutions, de traités de paix, le professeur doit, lui aussi, s'occuper de la vie intime des peuples, des mœurs, des coutumes, des usages, des institutions, surtout lorsqu'il s'agit de ces époques où l'activité des nations modernes s'épanouit avec tant d'éclat, se produisit avec tant d'énergie. Sous ce rapport rien de plus intéressant à étudier que l'origine, les développements, la puissante organisation de ces corporations de métiers, de ces hiérarchies de travailleurs associés dans un intérêt commun, défendant la patrie au besoin, parfois la faisant trembler sous les secousses des passions populaires.

M. Bormans commence par donner dans une introduction l'histoire générale des 32 métiers de la cité de Liége. Puis abordant directement son sujet il expose d'abord, en une quarantaine de pages, l'histoire particulière de la corporation des tanneurs; ensuite, étudiant longuement et dans tous ses détails l'organisation intérieure du métier, il traite successivement des officiers et des employés, des compagnons, de la possession du métier, des marchandises, des propriétés de la corporation, des marques distinctives du métier (1) et des archives. Après cela vient un vocabulaire des mots techniques wallons employés par le métier des tanneurs, suivi d'un glossaire par lettre alphabétique. Le livre est terminé par un appendice d'une centaine de pages, presque exclusivement composé de documents inédits, en français, concernant la corporation des tanneurs.

Comme on le voit, le livre de M. Bormans offre le plus grand intérêt. Il est le fruit de patientes et consciencieuses recherches et l'on y trouve une foule de choses à apprendre. Nous l'avons parcouru avec beaucoup de plaisir. Nous insisterions davantage sur son mérite, si la Société liégeoise de littérature wallonne ne l'avait proclamé l'année dernière en lui décernant à la fois deux prix : l'un pour l'Étude sur l'ancienne corporation des tanneurs, l'autre pour le Vocabulaire des mots techniques employés dans la tannerie. De plus elle a doublé la valeur du premier prix en considération des recherches étendues de l'auteur. Ceux qui liront l'ouvrage, souscriront, nous en sommes sûrs, à la décision du jury.

(1) Les deux planches en chromolithographie représentant les armoiries des tanneurs de Liége, Huy, Bruxelles, Anvers, Gand, Ypres, font honneur aux presses de M. Daveluy, notre imprimeur.

Les veillées du vieux conteur, ***histoires traduites de l'allemand*****, par A. d'Aveline. Liége, Dessain, 1863. 1 vol. in-8° de pp. 211.**

C'est ici un nouveau volume qui vient augmenter la collection des livres à la fois agréables et utiles édités par M. Dessain surtout pour être donnés en prix. Il renferme deux histoires, *L'homme à l'habit gris* et *La famille Barbadeau,* composées la première par Franz Hoffmann, la seconde par Gustave Nieritz, noms connus en Allemagne. Ces histoires écrites dans un style simple et facile, où l'on ne sent pas la traduction, se recommandent par un intérêt dramatique produit par des moyens naturels, et au fond duquel se retrouvent toujours des principes solides de morale ou de religion. Elles figureront donc très-bien dans la collection de M. Dessain, et conviennent spécialement aux écoles moyennes et aux classes inférieures des humanités ou de la section professionnelle.

ACTES OFFICIELS.

Un arrêté royal approuve l'élection faite par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, dans sa séance du 10 mai dernier, de M. *Adolphe Mathieu,* en qualité de membre titulaire de ladite classe.

— Le sieur *Louvat,* inspecteur de l'enseignement primaire pour le deuxième ressort de la province de Namur, est chargé par intérim, et jusqu'au 1er janvier 1864, des fonctions d'inspecteur du premier ressort, en remplacement du sieur Collet dont la démission est acceptée.

— Sont nommés :

A l'école moyenne de Boom : assistant, en remplacement du sieur Van den Broeke, dont la démission est acceptée, le sieur *Feytens,* assistant dédoublant; — assistant dédoublant, le sieur *Daniels,* élève diplômé de l'école normale de Saint-Trond, sous-instituteur communal à Hal.

— Un arrêté royal du 7 juillet porte ce qui suit :

« Vu Notre arrêté en date du 1er mai 1860, décrétant qu'une somme de vingt mille francs sera prélevée sur les fonds du département de l'intérieur pour être répartie entre les auteurs des meilleurs ouvrages en langue française ou flamande, sur le développement de la Belgique depuis 1830;

« Vu notamment l'art. 6 de Notre arrêté prérappelé, déterminant que les ouvrages concurrents devront être remis au département de l'intérieur avant le 1er mai 1863;

« Considérant que les ouvrages parvenus au département s'écartent complétement des conditions du programme inséré dans Notre arrêté du 1er mai 1860 prérappelé;

« Considérant aussi que l'exposé de la situation générale du royaume pendant la période décennale de 1851 à 1860 n'a pu être encore publié, et que ce travail devait guider les concurrents dans leurs recherches et dans leurs travaux;

« Sur la proposition de Notre ministre de l'intérieur, nous avons arrêté et arrêtons :

« Le délai déterminé par l'article 6 de Notre arrêté du 1er mai 1860 pour l'envoi au département de l'intérieur des ouvrages sur le développement intellectuel et

moral et sur le développement matériel de la Belgique depuis 1830, est prorogé au 1er juillet 1865. »

— Par arrêté royal du 15 juin, il est institué, près de la section normale primaire annexée à l'école moyenne de Bruges, des cours destinés à former des professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré inférieur.

La durée de ces cours est de deux ans.

Pourront être admis aux cours de la première année, après avoir subi un examen dont les conditions seront déterminées par le ministre de l'intérieur : 1° les élèves des écoles normales primaires de l'État, munis du diplôme d'instituteur; 2° les jeunes gens qui auront terminé les études de la troisième latine ou de la troisième professionnelle, telles qu'elles se font dans les établissements où l'on se conforme au programme général publié par le gouvernement.

Le nombre des élèves à admettre aux cours sera détermiué, chaque année, par le ministre de l'intérieur.

— La session de 1863 du jury chargé de délivrer les diplômes d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, s'ouvrira à Liége, le jeudi 6 août prochain, à 9 heures du matin.

— Le jury chargé de procéder aux examens d'admission à l'école normale des sciences pour l'année scolaire 1863-1864, se réunira, à cet effet, le lundi 12 octobre prochain, à 9 heures du matin, au local de l'université de Gand.

L'inscription des récipiendaires se fera au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des examens.

Université de Gand — Écoles spéciales y annexées. *École du génie civil.* — Examens d'admission à l'école préparatoire le 6 octobre, à 9 heures du matin.

Examens d'admission, en qualité d'aspirant élève ingénieur, d'élève ingénieur et d'élève conducteur des ponts et chaussées, le 1er septembre, à 10 heures.

Examens pour l'obtention des grades de sous-ingénieur et de conducteur de troisième classe des ponts et chaussées, le 13 octobre, à 10 heures.

École des arts et manufactures. — Examens d'admission à l'école préparatoire, le 1er octobre, à 9 heures.

Examens d'admission à l'école spéciale et examens de passage de la première à la deuxième année d'études, le 8 et le 15 septembre, à 9 heures.

Examens pour l'obtention du grade d'ingénieur industriel, le 14 octobre, à 9 heures.

L'inscription des récipiendaires se fera au jour et à l'heure indiqués pour l'ouverture de chaque examen.

— Le *Moniteur* du 10 et du 11 juillet publie en divers arrêtés l'ordre des sessions des jurys chargés de délivrer les grades académiques, la composition de ces jurys, la nomination des secrétaires, et la liste des récipiendaires.

— Les jeunes gens qui ont l'intention de subir, à la session de 1863, l'examen de gradué en lettres, l'examen préalable à l'examen de candidat en pharmacie, l'examen préalable à celui de candidat notaire, l'examen supplémentaire prévu par les art. 4 et 5 de la loi du 27 mars 1861, l'examen complémentaire sur la géométrie à trois dimensions prévu par l'arrêté royal du 22 Avril 1863, devront se faire inscrire dans le chef-lieu de chaque province, au gouvernement provincial, du 17 au 28 juillet courant inclusivement.

Concours universitaire de 1862-1863. I. Le sieur *Blancquart* (Isidore), de Roulers, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, élève de l'université de Gand, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 72 points sur 100, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé PREMIER *en sciences physiques et mathématiques.*

II. Le sieur *Vander Donckt* (Ignace-François), de Gand, candidat en médecine, élève de l'université de Gand, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 242 points sur 300, a été proclamé PREMIER *en médecine* (*matières spéciales*).

Le sieur *Max* (Oscar), de Bruxelles, docteur en médecine, élève de l'université de Bruxelles, ayant obtenu, dans les mêmes épreuves, 229 points sur 300, le jury lui a décerné une *mention très-honorable.*

— Le *Moniteur* du 24 juin publie la liste des modèles à employer dans les académies, mise en rapport avec le plan d'études arrêté par le conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.

NOUVELLES DIVERSES.

Académie royale de Belgique. La classe des lettres met au concours pour 1864 les questions suivantes :

I. Rechercher les causes qui amenèrent, pendant le douzième et le treizième siècle, l'établissement de colonies belges en Allemagne. Exposer l'organisation de ces colonies et l'influence qu'elles ont exercée sur les institutions politiques et civiles, ainsi que sur les mœurs et les usages du pays où elles furent fondées.

II. Faire l'histoire du système monétaire établi par les Carlovingiens, jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, tant sous le rapport de la valeur des monnaies que sous celui de leurs types.

III. Comparer la condition physique, morale et intellectuelle des classes laborieuses, en Belgique, sous le régime des corporations et à l'époque actuelle.

IV. Faire l'histoire du conseil souverain du Brabant.

V. Faire l'histoire des relations internationales entre la Belgique et l'Espagne, principalement au point de vue commercial, industriel, littéraire et artistique, depuis les temps les plus reculés, jusqu'au traité d'Utrecht.

Les auteurs ne toucheront à l'histoire politique, que pour autant qu'elle doive servir de liaison entre les faits qu'ils auront à traiter.

Prix Stassart. — I. Un prix de six cents francs à l'auteur du meilleur travail sur Van Helmont, comprenant, outre la biographie de ce savant, un exposé critique de ses découvertes et de sa doctrine. On désire que les concurrents utilisent, à cet effet, les documents concernant Van Helmont qui existent dans les différents dépôts littéraires du pays.

II. Un prix de trois mille francs à l'auteur du meilleur ouvrage traitant une question d'histoire nationale et publié durant la période sexennale, ouverte le 1er janvier 1858 et close le 1er janvier 1864.

Concours de cantates. La commission chargée de choisir une cantate pour le concours de composition musicale, s'est trouvée cette année fort embarrassée. Sur 54 pièces soumises à son examen, 50 ont été écartées à l'unanimité : les unes péchaient contre la poétique ou la rhythmique ; les autres, malgré leurs qualités littéraires, ne réunissaient pas les conditions d'un poème destiné à être chanté.

La discussion s'étant ouverte sur les quatre pièces restantes, trois ont été finalement éliminées. Il n'en restait plus qu'une, intitulée *Paul et Virginie.*

Trois membres avaient signalé cette pièce comme étant la plus heureusement coupée, au point de vue musical; ils y trouvaient, plus que dans toutes les autres, la variété des sentiments et l'opposition des effets dramatiques. La minorité, sans contester ces qualités ne pouvait consentir à donner le prix à un poëme trop inférieur, sous le rapport du style, à plusieurs des pièces envoyées au concours. Tous les commissaires étaient d'avis, d'ailleurs, que cette cantate ne pouvait être utilisée qu'après avoir subi des modifications importantes, corrections et retranchements.

Mais comme il s'agissait moins de décerner le prix d'un concours de poésie que de trouver un poëme susceptible d'être mis en musique, la commission, à l'unanimité, s'est décidée à écrire à M. le ministre de l'intérieur pour lui faire part de la situation et lui demander d'aviser aux moyens d'obtenir l'assentiment et le concours de l'auteur de *Paul et Virginie* aux changements réclamés. La lettre ajoutait que, dans le cas où cette proposition serait adoptée par le gouvernement, ce n'était point le prix qu'il fallait accorder à l'auteur, mais une indemnité en rémunération de son travail. Le ministre de l'intérieur s'étant rallié à la proposition de la commission, le billet cacheté qui accompagnait le poëme choisi a été ouvert et a fait connaître que l'auteur est un jeune homme de seize ans, élève de troisième à l'athénée d'Arlon. Ce jeune homme a été appelé à Bruxelles et, de concert avec le président et le secrétaire de la commission, il a fait les changements demandés. C'est son poëme qui a été donné aux concurrents entrés en loges le 8 du mois dernier.

— L'empereur des Français vient de nommer ministre de l'instruction publique en remplacement de M. Rouland, M. Duruy, inspecteur général des études, dont les ouvrages historiques sont connus de tous les lecteurs Le nouveau ministre a signalé son arrivée par un décret qui rend à la classe de logique dans les lycées son ancien nom des classe de philosophie, et qui rétablit un ordre spécial d'agrégation pour les classes de philosophie dans les lycées. Grosse question comme on sait. Il a ouvert ensuite la session du conseil supérieur de l'instruction publique par un discours dans lequel nous remarquons le passage suivant : « L'empereur, qui a fait déjà de si grandes choses dans la paix et dans la guerre, veut qu'il s'en accomplisse de plus grandes encore. Il nous demande pour cela de lui faire des hommes, et non pas seulement des bacheliers. A vous, messieurs, de m'aider à en trouver les moyens. »

Nécrologie. — En Belgique : M. *Didot*, chevalier de l'Ordre de Léopold, docteur en médecine, directeur de l'école vétérinaire de l'État, membre de l'Académie royale de médecine, à Cureghem.

A l'étranger : M. *J.-B.-J. de Bay*, statuaire belge des plus distingués, conservateur des antiques au Musée impérial du Louvre, à Paris; — M. *Jean Raynaud,* auteur de *Terre et ciel,* un des principaux adeptes du saint-simonisme, à Paris; — le prince *Alphonse de Polignac,* auteur de plusieurs mémoires et d'une traduction du *Faust* en vers français, à Paris; — M. *Nyhoff,* archiviste de la province de Gueldre, membre de l'Académie royale de Hollande, archéologue et historien distingué, à Arnhem.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 8. Août 1863.

MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE LA GRAMMAIRE LATINE.

(Suite. — Voir la livraison de juin.)

Malgré les rudiments et les dictionnaires, dit Radonvilliers (1), l'étude du latin est encore d'une difficulté insurmontable pour la plupart des jeunes gens. Pourquoi? Considérons la nature des choses. « Qu'est-ce que le langage parmi les hommes? Un art pratique. Or ces sortes d'arts s'apprennent par l'exercice, et non par le raisonnement. Placez une plume entre les doigts d'un enfant, conduisez sa main; après quelque temps il saura écrire, quoiqu'il ignore la théorie de l'écriture. Exercez les oreilles et la langue d'un enfant; bientôt il comprendra ce que vous lui direz, et il saura vous répondre sans connaître les règles du langage. A proprement parler, les arts pratiques n'ont point de règles. Ce qu'on appelle de ce nom n'est que le recueil des observations faites sur la manière dont on a d'abord exercé ces arts par le seul instinct de la nature. De là vient que l'habileté ne consiste pas à savoir ces règles prétendues, mais à les observer sans réflexion, soit qu'on les sache, soit qu'on les ignore. Tous les Français entendent leur langue; combien y en a-t-il qui aient étudié la grammaire? Les plus habiles grammairiens ne font aucun usage de leur science pour suivre la conversation; ils entendent le sens du discours par habitude, comme les ignorants. »

Si l'étude du latin paraît hérissée de difficultés, c'est parce qu'on occupe les commençants de métaphysique grammaticale, au lieu de suivre une marche naturelle, en ayant recours à l'usage. Tout le monde est à peu près d'accord là-dessus; mais le problème à résoudre, c'est de trouver un moyen d'apprendre par l'usage les langues mortes. Pourquoi ne pourrait-on pas les apprendre dans les livres, comme on s'initie à la langue maternelle dans le commerce de la vie? Il ne reste

(1) *De la manière d'apprendre les langues*. Paris 1768, in-8°, *préface*. — Les œuvres de Radonvilliers ont été revues et publiées par M. Noël en 1827, 3 vol. in-8°.

que l'embarras de faire entendre les auteurs. Qu'on procède comme Du Marsais ou de toute autre manière, la forme est indifférente. La seule chose essentielle, c'est de joindre toujours un mot connu au mot inconnu. Radonvilliers ne veut ni raisonnement, ni application d'aucune règle, ni développement d'aucun principe, ni thèmes, ni versions écrites, ni dictionnaire, ni rudiment : la traduction verbale lui suffit (1). Cependant il convient que dans les écoles publiques l'ordre des exercices a pu s'opposer à l'adoption d'une pareille méthode. « Cet ordre est si bien combiné et renferme tant de choses utiles, comme l'a prouvé le sage Rollin, qu'on n'a pas dû le changer légèrement » (2). Mais en fait d'éducation privée, rien n'empêche qu'on ne s'engage résolument dans la voie du progrès.

Sachant une première langue, en apprendre une seconde par la lecture, voilà toute la question. Pour ne pas marcher en aveugle, il faut d'abord examiner comment l'enfant arrive à entendre une première langue, sa langue maternelle. Il y a une expression naturelle et éloquente des mouvements de l'âme, qui précède la parole articulée (3); il y a un certain nombre de mouvements extérieurs dont la liaison avec les pensées ne saurait être ignorée de personne. De lui-même, l'homme aurait pu passer de ce langage rudimentaire au langage achevé; mais nous savons que l'action divine a hâté cette transformation. Laissons cependant de côté la tradition; remarquons seulement que si « le lien qui unit la pensée aux gestes est naturel et nécessaire, celui qui l'unit aux paroles est libre et de convention ». Le son *ira,* par lui-même, n'a pas un rapport plus marqué à un homme en colère, qu'à un homme tranquille (4). La langue naturelle

(1) *Éloge de M. l'abbé de Radonvilliers,* dans les *Œuvres choisies* du cardinal Maury, Paris 1827, in-8°, t. III, p. 493. « Les grammaires, manifestement postérieures à la fixation de tous les dialectes, ainsi qu'inutiles pour expliquer le sens des mots, ne sont donc pas la première et la véritable clef des langues. »

(2) *De la manière d'apprendre les langues,* préface, p. XIII. Maury dit à ce propos : « L'expérience qui est aussi une autorité de quelque poids sans doute, y démontre tous les jours (dans les écoles) que l'esprit ne retient solidement que ce qu'il apprend avec réflexion et difficulté. L'étude de la grammaire, par les grands principes, appelle aussitôt l'attention et le raisonnement sur chaque mot, et devient ainsi, à notre insu, le premier comme le plus instructif cours de la logique dont l'enfance puisse être susceptible, en analysant tous les éléments du langage avant de pouvoir combiner les autres opérations intellectuelles qu'exige le discours » (p. 494).

(3) Sur le langage naturel, v. Kersten, *Essai sur l'activité du principe pensant,* t. III, Liége, 1863, in-8°.

(4) *De la manière d'apprendre les langues,* p. 18.

est donc la plus véridique, la plus pathétique, la plus répandue, et les langues *nationales* n'en ont point fait cesser l'usage : à chaque instant elle supplée à leur indigence. Néanmoins le langage articulé est indispensable, parce que seul il porte ce caractère de précision sans lequel nous ne saurions nous communiquer nos conceptions si variées. Le discours articulé possède des mots pour désigner les idées et d'autres pour marquer leurs rapports entre elles, rapports qui peuvent différer tandis que les idées restent les mêmes, et qui peuvent aussi rester les mêmes tout en s'appliquant à des idées différentes. La langue naturelle, d'autre part, manque de signes propres pour un grand nombre d'idées ; elle prête aux équivoques; elle ne peut pas s'analyser comme la pensée, elle exprime souvent toute une pensée par un seul geste. Mais il faut bien s'en servir d'abord pour parvenir à entendre l'autre ; elle est l'instrument que la mère emploie pour apprendre à son enfant les termes de la langue nationale, et pour lui en faire saisir les liaisons. L'action extérieure interprète les inflexions de la voix, et peu à peu, par la substitution de vocables déjà connus aux vocables inconnus, ceux-ci deviennent intelligibles; sans raisonnement et sans règles, grâce à des leçons pratiques fréquemment répétées, l'enfant apprend à parler couramment. La nature même se charge de le conduire à ce second degré. Elle l'avertit qu'il peut imiter la parole comme les gestes (1). Un besoin physique le presse encore. L'expérience lui fait connaître que le sens des mots assemblés est vague en lui-même; l'imitation et l'analogie l'invitent à se conformer à l'usage reçu, et d'ailleurs ses écarts sont sans cesse redressés. Cette route est longue, parce qu'elle est d'un détail immense; mais tous les jours on fait un pas en avant, tandis qu'avec des règles générales on n'aboutirait qu'à tourner dans un cercle, outre qu'on ne se ferait guère comprendre.

Si telle est la méthode infaillible pour initier l'enfant à une première langue, pourquoi en chercher une autre pour lui en faire apprendre une seconde? Seulement ici l'art doit remplacer la nature. Celle-ci enseignait au moyen des gestes et de la conversation ; l'art aura recours à la lecture, il le faut bien. Des difficultés nouvelles se présentent ; car les langues n'ont pas le même génie, et ce qui était joint d'un côté est séparé de l'autre. La signification d'un terme n'est pas exactement la même dans deux langues données : *imperator* ne rend pas fidèlement *empereur*. Ces désavantages de l'art seront com-

(1) *Ibid.* p. 46.

pensés par la supériorité de l'interprète qu'il emploie (1). L'étude se réduira à comparer les phrases des deux langues, car au fond, malgré les nuances qu'on signale, elles se composent des mêmes éléments. Pour résoudre plus pertinemment le problème, Radonvilliers prend pour exemple le latin, une langue morte.

« Un auteur parle dans ses écrits. Le lire, ce n'est pas converser avec lui, mais au moins c'est l'écouter ». Le premier soin à prendre sera donc de proposer à l'élève de choisir un auteur qu'il puisse *entendre parler* (2), comme il entendait autrefois sa nourrice et sa gouvernante. Les auteurs abstraits seront écartés, ainsi que les poètes et les orateurs. On s'adressera aux historiens, à Tacite, par exemple : « la finesse de ses pensées diminuera un peu l'ennui des leçons » (3). Le choix de Tacite paraîtra sans doute étrange; Radonvilliers le reconnut plus tard, en remplaçant l'auteur des Annales par Cornélius Népos, ce qui ne laisse pas que de faire honneur à son jugement, a soin d'ajouter Maury. Donc Tacite. *Urbem Romam a principio reges habuere.* Version des mots, d'abord : *la ville de Rome au commencement des rois eurent.* Façon de s'exprimer bizarre, ridicule même et presque inintelligible. Sans doute : elle n'est ni française ni latine; mais patience : entre deux langues si éloignées, l'intervalle est trop grand pour le franchir tout d'un coup. On examinera tour à tour les points de divergence, c'est-à-dire les mots, le mécanisme, le style et l'arrangement. Ainsi, pour le mécanisme, on fera remarquer à l'élève que pour lier les deux idées *ville, Rome,* le français insère entre elles la particule *de,* tandis que le latin n'emploie pas de particule, mais donne aux deux mots la même inflexion : *urbs Roma, urbis Romæ, urbem Romam.* Pour le style on montrera que le français aurait dit : *Rome a eu des rois,* mais que le latin a préféré : *des rois ont eu Rome, Reges habuere Romam.* On porte enfin l'attention sur les inversions. Les deux phrases ayant été rapprochées sous ces quatre points de vue, la phrase latine sera très-clairement entendue par ceux qui savent le français. Alors il sera temps de procéder à la version *de la pensée,* c'est-à-dire de rendre le passage de Tacite par un équivalent conforme à l'usage de la langue française. Afin d'abréger une étude que sa longueur pourrait faire paraître rebutante, Radonvilliers propose

(1) *Ibid.* p. 60.
(2) *Ibid.* p. 65.
(3) *Ibid.* p. 67.

de dresser des cahiers où la version littérale serait inscrite sous le texte latin écrit sans inversions; plus bas viendrait la version de la pensée. Sous chaque mot latin figurerait le mot français exactement correspondant; la version corrigée, d'autre part, serait aussi fidèle que possible, mais claire avant tout, et sans recherche d'élégance. Plus de difficulté : la première étude bien faite, l'élève fermera son cahier, ouvrira un Tacite purement latin et répétera sa traduction. On ira lentement d'abord, assez lentement pour s'impatienter quelquefois; mais bientôt une page entière ne demandera pas plus de temps, qu'une seule phrase n'en demandait en commençant (1). La seule condition rigoureuse à observer, c'est de répéter le plus souvent possible.

Plus tard, le latin et le français seront sur des cahiers séparés, et dans la version française *des mots,* on ne soulignera plus ceux que notre langue oblige d'ajouter; dans le latin, on ne joindra plus par un tiret, comme on l'avait fait au commencement, les mots qui doivent être pris ensemble. On apprendra à lire le livre II des *Annales* en français, d'abord sur le cahier latin, puis sur le texte de l'auteur.

Plus tard encore, le livre élémentaire ne sera composé que d'un cahier français, contenant deux versions. Le latin artificiel disparaîtra entièrement; l'élève retrouvera les mots des deux langues qui se répondent, sans être aidé comme auparavant par l'ordre dans lequel ils sont rangés. Lecture du III[e] livre des *Annales* (2).

Au dernier degré, le cahier ne contiendra plus qu'une version unique, en *bon français,* ne s'éloignant pas beaucoup du tour de la phrase latine, mais non assujettie à en suivre les mots scrupuleusement. « C'est à l'élève, avec le secours de cette version, à retrouver le sens de chacun des mots de l'auteur, en sorte qu'il sache expliquer le IV[e] livre des *Annales* aussi littéralement qu'il expliquait le premier, tandis qu'il était encore au premier degré des éléments. Il peut se passer de toute la science grammaticale des substantifs, des adjectifs, des cas, des temps, des personnes, etc. Mais il est indispensable qu'il sache la signification précise de chacun des mots, ou, lorsque le génie de la langue ne permet pas de les séparer, la signification de plusieurs mots pris ensemble » (3).

« On avance, ajoute Radonvilliers, en proportion du temps qu'on

(1) *Ibid.* p. 80.
(2) *Ibid.* p. 85.
(3) *Ibid.* p. 87.

veut donner à la lecture. C'est par cet avis que je termine les études élémentaires. Je dis à mon élève : vous pouvez à présent, sans aucun livre composé exprès et sans aucun maître, par votre propre travail, *et à l'aide des traductions,* entendre César, Cicéron. Tite-Live et tous les autres écrivains de Rome. Voulez-vous apprendre leur langue parfaitement? Lisez beaucoup. Si vous lisez peu, vous ne la saurez jamais que médiocrement; car il y a dans cette science, comme dans toutes les autres, différents degrés. Je vous ai mis à l'entrée du chemin; il dépend de vous d'avancer aussi loin qu'il vous plaira » (1).

La tâche d'apprendre un grand nombre de mots paraîtra moins difficile, dès qu'on se dira que, dans toute langue, il y a un certain nombre de mots qui sont comme la base de tout le discours. De plus, quand on connaît un mot sous une forme, on le devine sous toutes les autres; ensuite, l'analogie épargne tous les détails des inflexions (des cas pour les noms, des temps pour les verbes). Enfin, quand on entend le plus grand nombre des mots, la suite du discours détermine le sens des autres : on peut le constater tous les jours dans la conversation.

Telle est en substance la méthode de Radonvilliers; pour en donner une idée complète, il faut dire un mot des chapitres où il traite des moyens par lesquels on peut se former à écrire et même à parler en latin.

Le latin moderne, selon lui, ne mérite jamais une pleine confiance; il en est de même de toutes les langues dont les éléments ne seraient connus que par les livres (2). Cependant, tout imparfait qu'est cet idiome factice, on aurait tort de lui contester des beautés d'harmonie et d'expression; considérons encore qu'il est la langue de l'Église, celle des savants, etc. Mais ceux qui veulent s'en servir ont à imiter autant que possible le style des bons auteurs anciens : hors de là point de salut. A force d'habitude, les savants trouvent si aisément le tour latin, qu'ils finissent par croire qu'ils ont conçu leur pensée en cette langue. Évidemment il n'en est pas de même des élèves : ils pensent en français. Qu'auront-ils donc à faire? Ils prendront garde aux quatre points indiqués plus haut, à propos de la version; cependant « il y a tant de bizarrerie dans le mécanisme des langues, qu'il est douteux qu'on puisse l'apprendre sans être averti des fautes que l'on commet. Les auteurs sont des maîtres qui enseignent ce qui est bien.

(1) *Ibid.* p. 89.
(2) *Ibid.* p. 206.

Il faut s'en procurer un qui enseigne ce qui est mal : on le trouvera dans la grammaire. Voilà sa véritable place ». Radonvilliers conseille de prendre d'abord une *grammaire générale* et raisonnée, ensuite de voir dans une grammaire latine ce qui est particulier à cette langue. Mais l'essentiel, c'est de s'exercer à écrire, et pour cela, au début, on remettra en latin la version *des mots* du livre élémentaire; quelque temps après, la version *de la pensée;* enfin, la traduction française. Pour s'habituer aux inversions, on prendra le cahier, et l'on essayera de rétablir les mots dans l'ordre du texte (1). On commencera par le mot le plus important, selon la remarque de l'abbé Batteux (2) ;on observera, pour les autres, la règle de Quintilien, sauf les exceptions que l'oreille peut conseiller. L'auteur sera toujours un maître excellent, pour corriger les fautes où l'on sera tombé. Les exercices oraux seront conçus dans le même sens. Radonvilliers recommande instamment de diviser les difficultés avec les commençants. Les méthodes vulgaires observent mal cette règle de Descartes : c'est encore un des griefs de notre réformateur contre elles.

Le traité qu'on vient d'analyser renferme non-seulement des pages sainement philosophiques, mais il fourmille d'observations pratiques des plus judicieuses, il est plein d'excellentes pensées, comme dit M. Baguet (3). Il démontre l'utilité du thème d'imitation aussi bien que l'importance de la traduction; il met à néant le formalisme; enfin il a l'intention de fonder la graduation des études sur une base psychologique. Mais en n'admettant pas même la grammaire comme un *code* à consulter, dans les études élémentaires, Radonvilliers se montre exclusif. Lui aussi, il expose les jeunes gens à se former des préjugés de toute sorte, contre lesquels le professeur aura sans cesse à lutter, et souvent vainement, puisqu'en définitive il ne pourra jamais invoquer autre chose que des exemples isolés. En outre, à partir d'un certain moment, les facultés d'intuition ne sont pas les seules qui réclament une culture spéciale; les élèves ont besoin de prémisses pour justifier les jugements qu'ils sont mis en demeure de porter eux-mêmes, en présence des difficultés; et s'il faut attendre qu'ils trouvent spontanément toutes les analogies qui ont servi à légitimer les règles, il faudra attendre longtemps. Les procédés de Radonvil-

(1) *Ibid.* p. 213.

(2) *Principes de la littérature.* Paris 1774, in-12 (T. V, 10e traité : *De la construction oratoire*).

(3) *Revue catholique* de Louvain, juin 1851 : *De l'étude de la grammaire* etc.

liers sont plutôt applicables aux langues vivantes qu'aux langues mortes, parce que la conversation est une leçon permanente, et que le ton et le geste de celui qui parle aident à l'intelligence de ce qu'il dit; mais le texte de l'auteur ne s'explique pas de lui-même, et l'interprétation *matérielle* des mots, à elle seule, ne suffit pas à émanciper les facultés actives du jeune auditeur. On a l'air de se confier dans les efforts de son esprit, et en réalité on ne lui permet que de répéter ce qu'on lui a dit, sauf à tâtonner à l'aventure. Sans doute il n'est pas plus rationnel de commencer l'étude des langues par la grammaire, qu'il ne le serait d'apprendre à penser au moyen de la logique, ou à chanter au moyen de la théorie musicale; mais il n'en est pas moins nécessaire de soulager peu à peu l'esprit par les règles, en le dispensant de l'obligation d'observer directement les faits très-nombreux et très-variés qui ont servi de matériaux aux grammairiens. Les idées des enfants, le plus souvent, seraient devenus confuses, avant qu'ils fussent en état de s'élever d'eux-mêmes à la conception des règles. Il ne faut pas oublier, enfin, que l'étude d'une seconde langue est une étude de réflexion autant que d'intuition, quand elle n'est pas commencée dans la première enfance : mais ceci nous entraînerait trop loin. Aux mains d'un bon maître, nous le répétons, la méthode de Radonvilliers peut réussir avec des élèves privés; mais dans ces conditions mêmes, elle contribuera difficilement à donner aux jeunes gens la précision d'esprit et la sûreté de jugement que réclament d'eux, ultérieurement, des études sérieusement scientifiques. Il y a encore là-dessous une conception peu nette de la nature et du but des humanités : nous n'apprenons pas tant les langues mortes *comme telles* pour en connaître *l'usage,* que pour pénétrer dans leur organisme, condition *sine quâ non* d'une véritable intelligence des chefs-d'œuvre antiques. On ne néglige pas impunément ce dernier point de vue : c'est ce qui va ressortir clairement d'une revue rapide des méthodes dont Hamilton et Jacotot se sont faits les apôtres.

James Hamilton, né vers 1769, quitta l'Angleterre vers 1798 pour s'établir à Hambourg, où il s'adonna au commerce (1). Désireux de s'initier le plus tôt possible à la langue allemande, il s'entendit avec

(1) V. la notice de M. Ruthardt sur Hamilton, dans l'*Encycl. de Gotha,* t. III, p. 241-255. — Raumer, *Gesch. d. Paedag.* t. III, p. 74-84. — Schmid, sur la méthode de Hamilton, dans les *Jahn's Jahrb.* 1839, t. XXV (v. le catalogue détaillé des sources, à la fin de l'art. de M. Ruthardt).

un émigré français, le général d'Angely, qui avait vécu longtemps en Autriche. Il fut convenu entre eux qu'on laisserait la grammaire entièrement de côté. Hamilton se souvenait d'être parvenu, chez les Jésuites de Dublin, à comprendre Horace et Virgile sans s'inquiéter des règles. Au bout de douze leçons, l'élève était parvenu à lire un livre facile. Il s'intéressa dès lors à la question des méthodes; mais les réflexions auxquelles il se livra n'influèrent sur sa carrière que beaucoup plus tard. Après la rupture de la paix d'Amiens, il se vit forcé de renoncer aux affaires. Emmené en France comme prisonnier de guerre, élargi seulement en 1814, il passa tour à tour en Hollande, en Angleterre et aux États-Unis (1815), profitant de ses voyages pour étendre sa connaissance des langues, mais ne songeant pas encore à les enseigner. Cette idée lui vint à New-York; elle lui fut suggérée par la nécessité de se créer une occupation. Il prit pour point de départ le système de traduction *mot à mot* dont il avait fait l'expérience avec d'Angely; il rédigea son plan et le soumit à un ecclésiastique, qui contribua le premier à le mettre en vogue. Il s'installa donc comme professeur de français, et annonça qu'en quinze leçons, il mettrait ses élèves à même de traduire de français en anglais l'Évangile de S. Jean. Le succès dépassa ses espérances : au bout de dix leçons, la promesse se trouva tenue. Grand émoi parmi les maîtres de langues : attaques, réponses; la nouvelle méthode n'en devint que plus populaire. Philadelphie, Baltimore et d'autres villes se disputèrent Hamilton; rentré dans sa patrie en 1823, il n'y fut pas moins bien accueili. Au bout de 18 mois, il était parvenu, malgré le prix élevé de ses honoraires, à réunir 600 disciples; il organisa alors des cours réguliers de latin, de grec, de français, d'italien et d'allemand et s'adjoignit des aides. Il conste du témoignage d'hommes considérables qu'en 1826, huit enfants pauvres de 12 à 14 ans, qui lui avaient été confiés en vue d'une épreuve solennelle de sa méthode, traduisirent *avec la plus grande facilité,* après six mois de leçons, plusieurs chapitres de l'Évangile de S. Jean (texte latin de la Vulgate) et des commentaires de César. Hamilton parcourut avec un zèle infatigable Liverpool, Manchester, Dublin, Belfast etc. et mourut à Dublin en 1831, avec la pleine certitude d'avoir fait école.

Il pose deux principes fondamentaux, l'un concernant la *matière,* l'autre la *forme* (1) : 1° La langue qu'on veut enseigner doit être

(1) Schmid, *art. cité.*

présentée à l'élève comme vivante, comme expression de la pensée; il faut donc partir non des mots, mais de la proposition, c'est-à-dire d'un ensemble concret, synthétique; 2° il faut mettre l'élève en mesure de découvrir par lui-même autant que possible, les règles grammaticales. Hamilton ne paraît pas avoir connu les écrits de Ratich; mais ce sont évidemment deux esprits de même famille. Peut-être le traité de Locke était-il venu jusqu'à lui : peu importe. Rappelons seulement avec M. Ruthardt que les penseurs et les savants qui se sont le plus vivement intéressés à la réforme des humanités, depuis Bacon jusqu'à Kant, depuis G. Vossius jusqu'à M. Dübner, ont pris pour point d'appui des thèses analogues. Mais la difficulté est dans l'exécution, dans le choix des moyens. Il est essentiel de distinguer ici ce qui appartient en propre à Hamilton, des essais divers tentés par les pédagogues qui ont suivi ses traces.

Les procédés de Hamilton, avec les commençants, sont tout *empiriques* ou, pour parler comme ses sectateurs, *pratiques* et *naturels*. Les élèves ont d'abord à se rendre familiers avec un auteur, et c'est par cet auteur même que le *génie* et la *forme* de la langue qu'il s'agit d'apprendre leur seront révélés. On n'exige des nouveaux arrivants aucune préparation : ils n'ont qu'à écouter. Le maître prend un texte et le traduit *mot à mot,* en ayant soin d'attacher à chaque mot étranger un vocable de la langue maternelle qui en rend aussi fidèlement que possible le sens *primitif.* Le même terme est toujours rendu de la même manière : seulement on tient compte des nombres, des cas, des modes, des temps, etc. On exige, avant d'aller plus loin, que chaque leçon ait été parfaitement comprise et retenue. L'élève, rentré chez lui, la répète au moyen d'une version interlinéaire exactement semblable à la version orale faite en classe par le professeur. Il sait qu'il doit parvenir, au moyen de l'interprétation des mots, à trouver le sens de la *phrase* étrangère, et son esprit s'aiguise en conséquence. Il revient en classe : on répète, on redresse les erreurs, puis on avance, de plus en plus vite, sans s'inquiéter d'aucun terme de grammaire, d'aucun paradigme, d'aucune règle de syntaxe, jusqu'au moment où l'élève, à force d'habitude, est arrivé certainement à posséder, pour ainsi dire sans le savoir, les éléments de ces paradigmes et la teneur de ces règles. Ici commence le second cours, où l'analyse grammaticale se mêle à la lecture, et où la mémoire ne joue plus le rôle principal. On se sert fort peu du dictionnaire, cela s'entend. Des exercices de synthèse occupent le troisième cours; on fait

des thèmes d'imitation. Dans un quatrième cours, s'il y a lieu, on essaie de parler, tout au moins de traduire verbalement en langue étrangère un texte de la langue maternelle, choisi en raison des lectures sur lesquelles repose tout l'édifice (1).

Hamilton mettait d'abord entre les mains de ses élèves l'Évangile de S. Jean. Pour donner une idée de ses versions interlinéaires, nous emprunterons à M. de Raumer deux exemples (2), qui émerveilleront sans doute nos lecteurs, pour peu qu'ils aient une légère teinture de la langue allemande.

Le premier est tiré du ch. I de l'Évangile précité :

C' était en elle qu' était la vie, et la vie était la lumière
Diess war in sie dass war die Leben, und die Leben war die Licht
des hommes. Et la lumière luit dans les ténèbres, et
der Menschen. Und die Licht leuchtet in die Finsternisse, und
les ténèbres ne l'ont pas reçue.
die Finsternisse nicht sie haben Punkt empfangen.

On voit déjà que si Hamilton tient compte du nombre, il n'en est pas de même du genre. Et que dire de *point* (négation) rendu par *Punkt?* Nous allons voir, d'après les mêmes principes, *pas* (dans le même sens) rendu par *Schritt.* Voici le second exemple (Joan. XVIII, 25-27) :

Pierre était là et se chauffait; et ils lui dirent : N' es-
Petrus war da und sich wärmte; und sie ihm sagten : Nicht bist
tu pas aussi de ses disciples? Il le nia et dit :
du Schritt auch von seine Schüler? Er es verneinte und sagte :
Je n' en suis point. Et l'un des serviteurs du
Ich nicht davon bin Punkt. Und der eine von die Diener von den
pontife, parent de celui à qui Pierre avait
Hohenpriester, Verwandter von demjenigen zu welchen Petrus hatte
coupé l'oreille, lui dit : Ne t' ai- je pas vu
geschlagen die Ohr, ihm sagte : Nicht dich habe ich Schritt gesehen
dans le jardin avec lui? Pierre le nia encore une fois;
in den Garten mit ihn? Petrus es verneinte noch eine Mal;
et aussitôt le coq chanta.
und alsobald der Hahn sang.

(1) Ruthardt, *art. cité,* p. 243-244.

(2) Le second est tiré de la version de Tafel, disciple ardent de Hamilton et auteur d'un grand nombre d'ouvrages classiques destinés à populariser la nouvelle méthode.

Méthode de charlatan! s'écria-t-on en Allemagne; enseignement superficiel et propre à fourvoyer les élèves, bon tout au plus pour les *commis-voyageurs* pressés d'être le plutôt possible en état d'écorcher la langue de leurs clients (1). Contradiction, dit-on encore : quoi! vous voulez partir de la proposition, de l'unité de la pensée exprimée dans la phrase, et vous traduisez les mots par des équivalents qui ne seraient admissibles que s'ils étaient considérés isolément! Vous ne tenez même pas compte de l'homonymie! Mais quelle langue apprendront vos élèves! A coup sûr les dictionnaires égareront moins les plus malhabiles que ce galimatias qui n'a pas le mérite, quoi que vous puissiez prétendre, d'être une traduction littérale.

D'autre part, comment tirer de l'Évangile de S. Jean de quoi composer un seul paradigme? Il faut donc bien qu'on en revienne à la grammaire, et alors c'était bien la peine de faire tant de bruit! Les Hamiltoniens durent effectivement en venir là, dès le premier semestre, à l'Institut de Stetten, fondé par leurs soins. Mais ce serait perdre du temps que de multiplier les objections. Ajoutons seulement que Hamilton se faisait fort, grâce à sa méthode, de faire comprendre au bout de trois heures tout le premier chapitre de S. Jean. La quatrième heure, on pouvait déjà traduire plus de 50 versets. Dix leçons devaient suffire pour l'*Epitome historiæ sacræ*. C'est alors que commençait l'étude de la grammaire, qu'on n'apprenait point par cœur, naturellement. On abordait la syntaxe avec *Cornélius Népos;* ensuite venaient *César, Virgile* et *Horace* : ce dernier auteur seulement était expliqué sans version interlinéaire. « En admettant de la part de l'élève une attention soutenue, dit Hamilton, et de la part du maître un zèle équivalent, on obtiendra en cinq ou six *mois* des résultats qu'un nombre égal d'*années* ne permet que rarement d'atteindre aujourd'hui ». Basedow était dépassé!

Il ne serait pas équitable, cependant, de juger un novateur uniquement d'après ses excentricités. Quand on voit des hommes de la valeur de MM. Hölder, K. A. Schmid (2) et Tafel prendre au sérieux les idées de Hamilton, on est porté à réfléchir. Personne ne méconnaîtra l'avantage qu'il y a pour les élèves d'être amenés dès le com-

(1) L'un des principaux adversaires de Hamilton fut M. le directeur Meiring, de Düren. V. son *programme* de 1842, intitulé : *Ueber das Vokabelnlernen im lateinischen Unterricht.*

(2) L'honorable directeur de l'*Encyclopédie de Gotha*. M. Schmid est aujourd'hui à la tête du gymnase de Stuttgart.

mencement à comprendre un texte suivi, intéressant par son contenu: aucun stimulant peut-être n'est plus puissant sur eux, aucune conquête ne sourit davantage à leur jeune amour-propre; chaque résultat obtenu les flatte intérieurement et pique leur curiosité. L'imagination, en pareil cas, vient en aide aux défaillances de la mémoire; enfin l'*instinct d'analogie* (1) se développe et le jugement commence à s'exercer. Mais il faut aussi convenir que la méthode hamiltonienne, réduite bien entendu à des proportions modérées et dépouillée de ses exagérations, sera toujours plus applicable à l'étude des langues vivantes qu'à celle des langues mortes; tout au plus peut-on s'en faire, dans certains cas, un auxiliaire utile. Ses premiers partisans n'ont pas tardé à ouvrir les yeux; des dissidences se sont manifestées entre eux; les deux principes du fondateur sont seuls restés debout, parce qu'ils sont vrais au fond, et sous ce rapport les Hamiltoniens raisonnables, tels que ceux du Wurtemberg, ont servi de contrepoids utile aux *orthodoxes* trop fidèles à l'emploi de la synthèse formelle dans l'enseignement élémentaire. Il faut dire au surplus que de telles méthodes ne réussissent en général qu'en raison directe du talent de ceux qui les pratiquent. Leurs défenseurs les comparent eux-mêmes au coursier rétif, jugé vicieux tant qu'il n'a été monté que par des cavaliers inhabiles : un maître écuyer se présente, le dompte, et des cris d'admiration s'élèvent de toutes parts. Mais on peut répondre que les méthodes d'enseignement doivent être, autant que possible, à la portée du plus grand nombre des professeurs; celles qui ne doivent porter leurs fruits qu'exceptionnellement, sont légitimement suspectes : issues de l'expérience individuelle ou écloses dans une heure de réaction, elles n'ont pas des conditions normales de viabilité. Les hommes sages profitent de leur apparition comme d'un avertissement; ils en tirent même parti dans une juste mesure; mais elles finissent, à force de transformations, par perdre jusqu'à leur nom, et l'oubli où elles tombent est d'autant plus profond et plus irrémédiable que leur premier éclat a excité plus de surprise et d'enthousiasme.

Quelle apparente nouveauté a plus complétement fait tourner les têtes, non-seulement en Belgique, mais dans la plus grande partie de l'Europe studieuse, que l'*enseignement universel* de Jacotot? Jacotot fut un *révélateur,* un *émancipateur* des intelligences, avant d'être tombé, dans l'opinion, presque au niveau des Ratich et des Hamilton.

(1) Observation de M. Ruthardt, *art. cité.*

C'est que Jacotot était supérieur à sa méthode; lui mort, il n'est resté que quelques préceptes utiles sans doute, mais connus depuis longtemps et dont la meilleure application pratique est encore à trouver. Si cette église compte encore des fidèles convaincus comme les martyrs d'un culte opprimé, ils semblent pourtant impuissants à relever ce culte par l'influence de leur exemple; l'idée du maître, livrée à elle-même, a laissé entrevoir sa stérilité. Peut-être a-t-elle été mal comprise : mais à qui la faute? Un véritable maître peut se présenter et relever le drapeau de Jacotot, dira-t-on. Illusion! c'est son propre drapeau qu'il élèvera : la force de la méthode a disparu avec le réformateur; un nouveau génie, en croyant s'en emparer, créera sans le savoir une nouvelle méthode. Telle est la force et telle est aussi la faiblesse des conceptions exclusives ou laissant à désirer dans leur formule : elles triomphent un instant, elles préviennent les excès opposés, mais elles finissent par n'être plus même comprises, parce qu'elles n'ont jamais qu'une valeur individuelle et de circonstance. Elles ne l'emportent jamais pour longtemps devant le bon sens public, qui aime mieux supporter quelques inconvénients traditionnels, que de courir indéfiniment des hasards, sous prétexte de progrès instantané.

Le progrès se mesure d'après l'accroissement du nombre des vérités devenues *évidentes,* acquises une fois pour toutes, et non d'après l'accélération du mouvement des idées. C'est l'arbre qui croît et se fortifie lentement, mais sûrement; ce n'est point le vent violent qui balaie la terre et renverse tout sur son passage.

Depuis trois mille ans, selon Jacotot, on s'abuse du tout au tout sur les procédés qui conviennent à la culture de l'homme. Ces assertions dogmatiques nous touchent peu. Cependant Jacotot était un esprit distingué, un penseur ami de la vérité et en même temps un homme pratique, tout plein de tendresse pour l'enfance. A tous ces titres, sa mémoire a droit au respect et son système mérite un examen attentif.

Alphonse Le Roy.

(La suite prochainement.)

SYNTAXE

DU SUBJONCTIF FRANÇAIS COMPARÉ AU SUBJONCTIF LATIN.

(*Suite. — Voir la livraison de juillet.*)

CHAP. VI. SUBJONCTIF APRÈS LES VERBES QUI EXPRIMENT UN MOUVEMENT DE L'AME.

§ 15. I. On emploie le subjonctif après les verbes qui expriment un mouvement de l'âme, comme la joie, la tristesse, l'étonnement etc. ou les effets d'un mouvement de l'âme, comme le blâme, l'approbation, la plainte etc. Tels sont les verbes *se réjouir, s'étonner, enrager, s'indigner; — se plaindre, blâmer, approuver, désapprouver, rendre grâces* etc. Il faut y ajouter les expressions de même signification ou de signification analogue, comme *être charmé, heureux, enchanté, désolé, trouver bon, mauvais, tout simple* etc. etc.

La proposition subordonnée exprime la cause de ces différents mouvements de l'âme. Celui qui se *réjouit*, se *plaint* etc. regarde ou regardait la cause de sa *joie*, de ses *plaintes* etc. comme un fait plus ou moins incertain, un fait auquel il a peine à croire ou auquel il ne croyait pas. Le doute qu'il y a ou qu'il y avait à cet égard dans son esprit, est exprimé par le subjonctif.

Je me *réjouis*, je *suis charmé*, j'*approuve*, je *blâme* que vous *veniez*. LAVEAUX.

Je *suis fâché* qu'il *ait* méprisé vos autels. FÉNÉLON.

Pourquoi *admirez*-vous que nous nous *soyons* trompés, nous qui sommes des hommes. PASCAL.

Je me *contente* que vous *ayez vu* que la milice romaine a surpassé de beaucoup tout ce qui avait paru dans les siècles précédents. BOSSUET.

Le concile de Nicée *avait approuvé* que l'évêque de la cité sainte *eût* le même rang. ID.

Agréez, monsieur, que je vous *félicite* de votre mariage. MOLIÈRE.

Je me *repens* que ma main t'*ait* fait grâce
Et ne t'*ait* pas d'abord assommé sur la place. ID.

Pour les trouver ainsi (les vers) vous avez vos raisons,
Mais vous *trouverez bon* que j'en *puisse* avoir d'autres,
Qui se dispenseront de se soumettre aux vôtres. ID.

Ils ont *trouvé étrange* que j'*eusse* la hardiesse de jouer leurs grimaces. ID.

Je *trouve mauvais* que vous *ayez* fait cette démarche. ACADÉMIE.

Vous pouvez vous *plaindre* qu'on ne vous *ait* pas rendu justice. BOILEAU.

Il se *plaignait* secrètement qu'on lui *eût* donné deux rois pour deux consuls. VERTOT.

J'*abhorre* que l'on *fasse* souffrir les animaux. J.-J. ROUSSEAU.

On est *surpris* qu'un empereur, maître de l'Espagne, des dix-sept provinces des Pays-Bas, de Naples et de Sicile, suzerain de la Lombardie, déjà possesseur du Mexique... *ait* si peu profité de son bonheur. VOLTAIRE.

Le duc d'Orléans... *fut trop heureux* qu'on le *laissât* sortir de Novare. ID.

On peut *regretter* ici que Montesquieu n'*ait* pas connu les nouveaux fragments de la République de Cicéron. VILLEMAIN.

Il s'*étonnait* et s'*indignait* que la majesté royale *pût* encourir de si grossiers affronts. GUIZOT.

Le public s'*étonnait* que la victoire de l'ordre ne lui *rendît* pas plus de repos et de sécurité. ID.

Le roi *approuva*, sur mon rapport, que M. Vitet *fût* nommé inspecteur général des monuments historiques. ID.

Sa *surprise* que je ne *fusse* jamais venu en Angleterre. ID.

La postérité s'*étonnera* que la France *ait* été accablée par la perte d'une seule bataille (Waterloo). EDG. QUINET.

Il se montra un jour fort *désappointé* que j'*eusse* pénétré.... dans l'enceinte cyclopéenne de Tyrinthe. ID.

Je suis *charmé* que vous y *trouviez* un peu d'air et d'espace. G. SAND.

On s'*étonne* et on se *réjouit* qu'il y *ait* un si honnête homme dans un pays si perdu, parmi tant de coquins et d'imbéciles. TAINE.

Je *trouve* parfaitement *simple* que vous le *disiez*. GUIZOT.

C'est là un incident dont l'opposition a pu se prévaloir, dont je *trouve tout simple* qu'elle se *prévale* aujourd'hui... ID.

La langue latine conçoit les choses autrement puisqu'elle construit ces sortes de verbes avec quod (que) et l'indicatif. La cause contenue dans la proposition subordonnée est toujours présentée, en latin, comme quelque chose de positif, de certain. L'indicatif doit d'autant moins étonner que souvent il peut très-bien être remplacé par l'infinitif.

Le verbe au subjonctif ne dépend pas toujours immédiatement du verbe qui exprime un mouvement de l'âme :

Ils *eurent honte* de *voir* que les Crétois *dussent* la vie à cette troupe d'hommes fugitifs... FÉNÉLON.

§ 16. 2. Après quelques-uns de ces verbes, on peut aussi exprimer un fait d'une manière positive, en employant *de ce que* ou *si* avec l'indicatif :

Elle se *plaint de ce qu*'on l'*a* retenue. Mad. DE SÉVIGNÉ.

Théophraste mourant se *plaignait de ce que* la nature *avait* accordé aux cerfs et aux corneilles une vie si longue. LA BRUYÈRE.

Êtes-vous *étonné... de ce que* les hommes les plus estimables *sont* encore hommes. FÉNÉLON.

Faut-il s'*étonner s*'ils ne *sont* pas aimés, puisqu'ils ne sont pas estimables. ID.

On *se plaint de ce que* les plus belles tragédies de Voltaire, Zaïre et Tancrède, sont fondées sur des mal-entendus. Mad. DE STAEL.

Faut-il s'étonner *si Orgue est* quelquefois masculin? **Braconnier.**
Tu *t'étonnerais s'*ils étaient vertueux. **Taine.**

Après *se plaindre,* on trouve même quelquefois la conjonction *que* avec l'indicatif, pour marquer un fait bien certain :

Si Chimène se *plaint qu'*il *a* tué son père. **Corneille.**

Nous nous sommes *plaints que* la mort, ennemie des fruits que nous promettait la princesse, les *a* ravagés dans la fleur. **Bossuet** (éd. de 1743, Paris, et de 1858 P. Didier).

Il (Napoléon) se *plaignait... que* l'Autriche *avait* tout embrouillé, *qu'*elle *n'était* plus même impartiale. **Villemain.**

Déjà il (Napoléon) se *plaint que* ses lieutenants *ont* été ébranlés par ses désastres. **Edg. Quinet.**

On voit ce philosophe auteur se *plaindre* amèrement au roi *que,* pour avoir démasqué des hypocrites, ils *imprimaient* partout qu'il était un libertin, un impie. **Beaumarchais.**

La philosophie a pu *se plaindre que* la médecine *voulait* lui faire acheter cette alliance par des concessions injustes. **Dacier.**

CHAP. VII. SUBJONCTIF APRÈS LES VERBES UNIPERSONNELS.

§ 17.

1. On emploie le subjonctif après les verbes unipersonnels *il faut, il s'en faut, tant s'en faut, peu s'en faut, il importe, il me plait, il vaut mieux, il tient à, il me tarde, il dépend de* et d'autres semblables après lesquels le fait énoncé dans la proposition subordonnée n'est considéré que par rapport à l'idée exprimée par la proposition principale, et n'a rien de certain, rien de réel.

Il faut que l'air *soit* accommodé aux paroles. **Molière.**
Il faut qu'une métaphore *soit* naturelle, vraie, lumineuse. **Voltaire.**
Il fallait, ou qu'ils (les Juifs) *subjugassent* tout, ou qu'ils *fussent* écrasés. **Id.**
Il fallait que le Christ *souffrît.* **Lamennais.**
Il faut que l'histoire *soit* respectueuse, et que l'art *soit* original. **Taine.**

Cet homme paraît faire tout ce qu'il veut : mais *il s'en faut* bien qu'il le *fasse.* **Fénélon.**

Tant s'en faut qu'il y *consente,* qu'au contraire il fera tout pour l'empêcher. **Académie.**

Peu s'en fallut qu'il n'*interrompît* Mentor. **Fénélon.**

Ceux qui ont le moins d'honneur et de vertu savent combien *il leur importe* que les autres en *aient.* **Duclos** (cité par Bescherelle).

Il me plaît que vous *alliez* là. **Académie.**

Quand l'ignorant vient dans une réunion, *il vaut mieux* qu'il se *taise.* **J.-J. Ampère.**

Il ne tenait pas à lui qu'on n'*oubliât* ses victoires et ses triomphes. **Mascaron.**
Il tient à moi que cela se *fasse.* **Académie.**

Je ne sais à quoi *il tient, il ne tient* à rien, à quoi *tient-il* que je ne lui *rompe* en visière. **Id.**

Il ne tiendra qu'à vous qu'avec le même zèle
Nous ne *continuions* cet office fidèle. MOLIÈRE.

Il me tarde que je *sois* hors d'affaire. LAVEAUX.

Ne dis donc plus que c'est un mal pour toi de vivre, puisqu'*il dépend* de toi que ce *soit* un bien. ROUSSEAU.

On connaît les verbes latins qui ont une construction analogue : *oportet, multum abest, tantum abest, non multum abest, interest* etc.

§ 18. 2. On met encore le subjonctif après les expressions unipersonnelles formées du verbe être et d'un adjectif ou d'un substantif, comme *il est bon, bienséant, convenable, essentiel, faux, heureux, juste, important, nécessaire, rare, possible (= il se peut, il peut se faire), il est tout simple, il est à propos, il est temps, il est dommage, il est sans exemple* etc. et après les expressions semblables commençant par *ce*, comme *c'est assez, c'est peu, c'est bien le moins, c'est une peine, c'est dommage, c'est une honte* etc. et par ellipse *quel dommage, quelle honte* etc. Après toutes ces expressions on énonce les faits comme non réels ; ils peuvent, à la vérité, être réellement arrivés, mais on ne les considère que dans leur rapport avec la proposition principale qui énonce un jugement sur ces faits mêmes. Si je dis : *il est important que vous veniez,* il reste *incertain* si vous viendrez, et l'action de venir n'existe que dans la pensée; de là le subjonctif ; en disant : *il est important que vous soyez venu,* vous êtes réellement venu, mais je ne *conçois* ce fait que dans son rapport avec le jugement que j'en porte.

Il est impossible que la matière *soit* au-dessus de ce qui pense. LA BRUYÈRE.

Il est difficile qu'un fort malhonnête homme *ait* assez d'esprit. ID.

Il serait désirable qu'un coquin ne le *fût* pas au point d'être privé de tout sentiment. ID.

Il est faux que l'égalité *soit* une loi de la nature. VAUV.

Il était convenable que la nouvelle lumière se *répandît* par tout l'univers. BOSSUET.

(Il dit) qu'*il était bien surprenant* que cet imposteur *eût* gardé un si profond secret sur une pareille affaire. VERTOT.

Il était difficile... que les Suisses *fussent* vainqueurs. VOLTAIRE.

Il est donc très-avantageux que l'histoire leur *fasse* à tous d'utiles leçons... et qu'elle leur *fasse* entendre qu'ils sont pour leurs inférieurs et non leurs inférieurs pour eux. ROLLIN.

C'est qu'*il est inouï* qu'on *permette* d'ouvrir les lettres de quelqu'un. BEAUMARCHAIS.

Il est rare qu'on *excelle* dans un art, si l'on n'a pas d'enthousiasme. ACADÉMIE.

Il est étrange que je ne *puisse* plus travailler. G. SAND.

Il est assurément *fâcheux* que le duc d'Albe *ait* eu un si grand besoin d'argent. EDG. QUINET.

Il était naturel que le chantre d'Achille *reposât* sous la protection de Thétis. CHATEAUBRIAND.

Cette épreuve est bonne au caractère des hommes politiques comme aux intérêts du pays; *il est juste, il est utile* que leurs faiblesses *soient* connues. GUIZOT.

Quand les gouvernements ont été ridicules, *il est* presque *inévitable* qu'ils *soient* atroces. EDG. QUINET.

Il n'y a donc rien d'*étonnant* que la France *soit* aujourd'hui modérée, *il serait merveilleux* qu'elle ne le *fût* pas. GUIZOT.

Combien *n'est-il pas précieux* que... quelques appuis *soient* offerts au talent isolé. VILLERS.

Il était impossible que le dix-huitième siècle ne *vît* pas naître des écrivains animés d'un esprit d'indépendance. VILLEMAIN.

Il est temps désormais que la lumière *revienne*. BOSSUET.

Il est temps que vous *appreniez* à marcher seul. FÉNÉLON.

Il était sans exemple... que le magistrat *refusât* le secours des lois à ceux qui le réclamaient. VERTOT.

Il est dans le vœu du pays qu'on *rende* justice à toutes les qualités. GUIZOT.

Il est bien dommage que nous *ayons* perdu une si grande partie des ouvrages de Tacite et de Tite-Live. ACADÉMIE.

Il était dans l'intérêt général... que notre révolution... ne se *jetât* pas en aveugle dans des carrières inconnues, qu'elle *respectât* tous les faits, qu'elle *transigeât* avec tous les intérêts... qu'elle se *modérât* elle-même, qu'elle se *contînt* au moment même où elle s'accomplissait. GUIZOT.

C'est assez que vous me *chargiez* de ce soin. MOLIÈRE.

> Mais je veux que ce soit là une vérité
> Et *c'est assez* pour vous que je l'*aie* arrêté. ID.

> *C'était peu* que les tiens altérés de ton sang
> *Eussent* osé porter le couteau dans ton flanc. CRÉBILLON.

C'était peu qu'on l'*eût* mortifié dans toutes les occasions. VOLTAIRE.

C'était bien *assez*, selon lui, que je *fusse* condamné par ma délicate constitution à vivre à la ville. G SAND.

C'est singulier qu'il n'*ait* pas songé à ses serviteurs. ID.

C'est une honte... pour les hommes qu'ils *aient* tant de maladies, car les bonnes mœurs produisent la santé. FÉNÉLON.

C'est un malheur que tous ces hommes... ne *soient* point exercés au travail. ID.

C'est un mal que le bien se *fasse* par les méchants. ID.

C'est une étrange chose de vous autres, messieurs les poètes, que vous *condamniez* toujours les pièces où tout le monde court, et ne *disiez* jamais du bien que de celles où personne ne va. MOLIÈRE.

> Et *ce serait péché* qu'une beauté si rare
> *Fût* laissée au pouvoir de cet homme bizarre. ID.

C'était une consolation pour moi que la lumière du jour me *quittât* et que la nuit *vînt* m'envelopper. FÉNÉLON.

C'est une espèce de prodige que... les peuples *aient* été si obéissants. BOSSUET.

C'est dommage que ces sentiments ne *soient* pas du tout naturels. VOLTAIRE.

C'est le sort du genre humain que la vérité *soit* persécutée, dès qu'elle commence à paraître. VOLTAIRE.

Ce fut le triste destin du gouvernement des Cent-Jours que l'autorité du sens moral se *rangeât* du bord des royalistes ses adversaires... GUIZOT.

C'eût été certainement *un grand bien* pour la France... que sa résistance se *renfermât* dans les limites du droit monarchique, et qu'elle *ressaisît* ses libertés sans renverser son gouvernement. ID.

C'est une chose unique peut-être qu'un sol si violemment reconquis n'*ait* pas été partagé, et *soit* resté le domaine d'un pouvoir abstrait, qui, en réalité, ne se fait sentir nulle part. EDG. QUINET.

C'eût été un grand bonheur pour M. Decazes que le sentiment du roi *prévalût*. GUIZOT.

Ce serait pitié qu'une réunion de tant de personnes capables et dignes *demeurât* sans résultat. ID.

Si j'avais gouverné les Romains avec douceur, *quelle merveille* que l'ennui, que le dégoût, qu'un caprice m'*eussent* fait quitter le gouvernement. MONTESQUIEU.

Chose étrange... que... les hommes *soient* sujets à de telles faiblesses. MOLIÈRE.

Bien vous prend que son frère *ait* toute une autre humeur. ID.

Quel dommage que... Christiania n'*ait* point un monument. J.-J. AMPÈRE.

Quel malheur qu'il *soit* riche et *travaille* à ses heures! PONSARD.

Quelle injure pour le genre humain qu'un pareil vœu *ait* pu sortir d'une âme vertueuse...! VILLEMAIN.

Dans un énoncé hypothétique le subjonctif est doublement justifié :

S'il est juste, s'il est heureux qu'un homme seul *ait* pris sur lui, au 18 brumaire, la responsabilité des destinées de la France; *s'il est sage et glorieux* que tous les autres se *soient* démis devant lui et *soient* rentrés, les yeux fermés, dans la poussière; *si c'est une félicité* qu'il *ait*, dès le commencement, détruit, renversé tout obstacle à sa fantaisie... veuillez donc considérer que vous vous ôtez par là le droit de blâmer ce même homme... EDG. QUINET.

Rem. 1. On aura remarqué que quelques-unes de ces expressions (quelle honte, il est étonnant etc.) pourraient aussi se ranger dans la catégorie de celles qui marquent un *mouvement* de l'âme.

Rem. 2. D'un autre côté, quelques-unes de ces expressions peuvent se construire avec l'indicatif. Ainsi on a, malgré le tour interrogatif :

Est-il possible que vous *serez* toujours embéguiné de vos apothicaires. MOLIÈRE.

parce que l'auteur veut exprimer un fait bien positif, bien réel; on pense que vous *serez* en effet toujours embéguiné de vos apothicaires, et l'interrogation n'est qu'une forme oratoire.

Il se peut, il se peut faire, synonymes de *il est possible* se construisent également avec le subjonctif et l'indicatif :

Si j'avais vingt ou trente ans de moins, ***il se pourrait*** que je me ***partageasse*** entre vous et lui. VOLTAIRE.

Il peut se faire qu'il ne ***vienne*** pas. ACADÉMIE.

Il se peut que nous nous ***trouvions*** bientôt obligés de prendre un parti. GUIZOT.

Haïssez vos ennemis avec modération, car ***il se peut faire*** qu'ils ***seront*** vos amis dans la suite. FÉNÉLON.

Dans le dernier exemple, on suppose un cas positif. Il faut donc toujours voir quelle idée on veut exprimer.

Voici encore l'indicatif, mais ne dépendant pas immédiatement du verbe unipersonnel :

Lorsque de pareilles calamités se renouvellent coup sur coup, il est peu raisonnable ***d'imaginer*** qu'elles ***ont*** été produites par une circonstance fortuite. EDG. QUINET.

Mais ce qu'il y a de fâcheux, sire, ***c'est qu***'en croyant au rétablissement de la monarchie, on ***n'a*** pas confiance dans sa durée. GUIZOT.

Rem. 3. Expliquer ces subjonctifs par une ellipse, c'est mettre dans la langue ce qui n'y est pas. *Il est juste qu'un meurtrier périsse,* serait, d'après certains grammairiens, un abrégé de : Il est juste (le pouvoir qui veut) qu'un meurtrier périsse, ou bien : La justice veut que... *Il est possible qu'ils aient raison,* serait pour : Il est possible (le cas qui veut) qu'ils aient raison, ou la possibilité veut qu'ils aient raison. Il suffit de citer ces *analyses* pour en faire justice.

On sait qu'en latin la plupart de ces expressions se construisent avec l'infinitif. Cependant les expressions latines analogues aux françaises ne manquent pas. Ainsi l'on dit *necesse est* avec *ut* ou avec le subjonctif seul. Ce qui rappelle le mieux la construction française, ce sont les expressions unipersonnelles qui se trouvent *exceptionnellement* avec *ut;* telles sont : *rarum, novum, falsum, aequum, rectum, utile, usitatum, tritum, commune, mirum, singulare, inauditum est, non verisimile est,* et même *verum est ut.* En employant *ut,* la langue latine paraît considérer la proposition subordonnée comme une *conséquence* de la proposition principale d'après l'analogie de *fit ut. Si verum est ut* équivaudrait, d'après cela, à *si verum est factum esse ut.*

Ce qui est une exception en latin devient la règle en français.

On peut encore citer comme analogie : *mos est ut, jus est ut,* etc. avec le subjonctif, *vitium est quod* etc.

Mos est hominum, ***ut nolint,*** eumdem pluribus rebus excellere. CICÉRON.

Scis meum ***jus*** esse, ***ut*** te cogam. TÉRENCE.

Est hoc commune ***vitium... ut*** invidia gloriae comes ***sit.*** NÉPOS.

Magnum beneficium est naturae, ***quod*** necesse ***est*** mori. SÉNÈQUE.

3. Le subjonctif et l'indicatif qui accompagnent les verbes uni- § 19.

personnels *il suffit, il semble, il me semble* s'expliquent de la même manière.

a. Il suffit, ce me semble, que je *fasse* connaître les motifs. MOLIÈRE.
Je ne te dirai point où est ton père, *il suffit* que tu *sois* libre de le chercher. FÉNÉLON.
Il nous *suffirait* que vous nous *menassiez* dans l'Épire. ID.
Il suffit... que le mensonge soit mensonge pour ne pas être digne d'un homme. ID.
Il suffisait que *j'eusse* entendu un trait pour le rendre aussitôt avec netteté. G. SAND.

Il suffit que l'on *est* contente du détour. MOLIÈRE.
Ne vous suffit-il pas que je l'*ai* condamné?
Que je le hais? RACINE.

On voit que l'on emploie l'indicatif après *il suffit* lorsqu'on veut présenter un fait comme bien réel, même quand la proposition principale est une interrogation négative, comme dans le dernier exemple.

Bescherelle fait observer que l'indicatif est plus usité en poésie qu'en prose, et il admet, pour l'expliquer, l'ellipse *de savoir*. Il me semble que la règle générale suffit pour expliquer l'indicatif. Quant à l'explication du subjonctif par *vouloir,* elle est tout à fait inadmissible :

Il suffit que vous nous *commandiez*
Vous nous verrez combattre et mourir à vos pieds. RACINE.

ne saurait être analysé par : *nous voulons que vous commandiez, il le faut et cela suffit.*

§ 20. *b. Il semble,* selon Lafaye, marque l'incertitude de l'esprit. Il faudrait donc qu'il fût toujours accompagné du subjonctif. L'Académie, ne donnant aucun exemple de l'indicatif, semble se conformer à cette règle. Cependant, si l'on consulte l'usage des bons auteurs,

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi,

il est certain que l'on peut employer le subjonctif ou l'indicatif selon l'idée de réalité ou de non-réalité, d'incertitude ou de certitude etc. que l'on veut exprimer. En voici des preuves nombreuses :

SUBJONCTIF.

Il semblait que ces déserts *n'eussent* plus rien de sauvage. FÉNÉLON.

Il semble que ce *soit* par plaisir que nous vous ayons mis à deux cents lieues d'elle. Mme DE SÉVIGNÉ.

Il semble qu'il (Sésostris) *ait* dédaigné de mourir comme les autres hom-

INDICATIF.

Il semble que la Victoire... *tient* déjà une couronne suspendue au-dessus de sa tête FÉNÉLON.

Il semble qu'aux âmes bien nées les fêtes *font* mieux sentir l'infortune de nos proches. LA BRUYÈRE.

Il semble que la rusticité n'*est* autre

mes. BOSSUET.

Il semble que les Égyptiens n'*aient* pas connu le père de Sésostris. ID.

Il semblait que l'ancienne tour de Babel *allât* être renouvelée. ID.

Il semble que l'on ne *puisse* rire que des choses ridicules. LA BRUYÈRE.

Il semblait que la réunion du peuple avec les patriciens *fût* sincère et durable. VERTOT.

Il semblait que le peuple romain *eût* perdu ce courage qui auparavant le faisait craindre et respecter par ses voisins. ID.

Il semble que le Nord de l'Europe *soit* et *ait* toujours été séparé de l'Amérique par des mers considérables. BUFFON.

Il semble qu'ils *aient* tous été trop jeunes ou trop vieux G. SAND.

Il semble qu'aux yeux de Robertson il n'y *ait* point d'histoire... avant le 12e siècle. AUG. THIERRY.

Il semble qu'une âme si violente... ne *soit* capable que de divaguer. TAINE.

Il semble que l'auteur (Macaulay) *soit* un vulgarisateur comme M. Thiers, un philosophe comme M. Guizot. TAINE.

Il semble que l'homme, pour atteindre à la vérité, *ait* besoin de concentrer vers ce but toutes ses forces. GUIZOT.

Il semble, à vous entendre parler, que vous m'*ayez* rendu service. ACAD.

Il semble qu'il *prenne* à tâche de me désoler. LAVEAUX.

Il semble qu'en matière d'instruction publique rien n'*existe* en France, que tout soit à faire. GUIZOT.

Mais *il semble* que mon récit vous *ait* attristée? G. SAND.

Il semble que tout *soit* permis et légitime sur le territoire ennemi.

SAINTE-BEUVE.

En considérant le *Télémaque* comme une inspiration des muses grecques, *il semble* que le génie de Fénélon en *reçoive* une force qui ne lui était pas naturelle. VILLEMAIN.

chose qu'une ignorance grossière des bienséances. LA BRUYÈRE.

Il semble que l'un (Corneille) imite Sophocle et que l'autre (Racine) *doit* plus à Euripide. ID.

Il semblait qu'ils (les Romains) *voulaient* eux-mêmes modérer leur humeur guerrière. BOSSUET.

Il semble que le bon sens *dépend* encore plus des sentiments du cœur que des lumières de l'esprit. ROUSSEAU.

Il semble qu'alors Charles *manqua* à sa fortune. VOLTAIRE.

Il semble que c'*était* alors le caprice plus que l'intérêt qui liait Henri VIII avec Charles-Quint. ID.

Il semblerait du moins qu'un homme qui se hasarde à faire parler le législateur de notre poésie *devrait* avoir lu l'art poétique. ID.

(Euripide) parvient quelquefois au sublime, pour lequel *il semble* que la nature ne l'*avait* pas destiné.

BARTHÉLÉMY.

Il semble que cet être céleste *est* né d'une autre race. LAMARTINE.

Parce qu'une forme poétique s'épuise, *il semble* que la poésie *va* finir; mais c'est une illusion. J.-J. AMPÈRE.

Il semble... que la grammaire *a* sa valeur propre et qu'elle constitue par elle-même une véritable science. EGGER.

Il semblait cependant, à voir son brillant et facile empire, qu'il (Voltaire) *gouvernait* son siècle au lieu de le flatter. VILLEMAIN.

Il semble que Napoléon après Waterloo, *a* trop vite cédé à la mauvaise fortune et que la liberté lui *a* fait trop aisément peur. EDG. QUINET.

Il semble que le grammairien n'*a* jamais compris sa mission. BRACONNIER.

Il semble cependant qu'il n'y *avait* plus alors, dans la pensée de Napoléon, les mêmes motifs pour souhaiter la fin de la guerre. EDG. QUINET.

Il semblait que toute la science légis-

Il semble cependant que ce spectacle *ait* mieux inspiré l'auteur... ID.

lative *était* devenue impossible après eux. THIERS.

Il ne parle pas en historien, mais en contemporain ; *il semble* que sa vie et son honneur *sont* en jeu... qu'il *est* membre du Long-Parlement. TAINE.

Il semble que ce grand homme (Montesquieu) tant qu'il ne traitait pas des sujets dignes de sa pensée, se *livrait* à l'influence de son siècle. VILLEMAIN.

Il semble que son génie, après avoir pénétré dans l'intérieur de chaque État, *a* besoin d'embrasser à la fois tous les temps et tous les lieux. ID.

Il semble qu'on en *avait* fini avec cet assassin par plagiat. ID.

Voici, pour finir, les deux modes dans la même phrase :

Il semble qu'aujourd'hui un mari se *fait* une ridicule honte d'aimer sa femme, et que la tendresse conjugale *soit* une pratique bourgeoise. ST-EVREMOND.

Ne peut-il pas sembler ici que l'auteur, en se servant des deux modes, ait voulu exprimer une nuance entre les deux affirmations?

§ 21. *c.* On aime à mettre l'indicatif après *il me semble, il semble à;* les exemples du subjonctif sont plus rares :

SUBJONCTIF.

Il me semble que mon cœur *veuille* se fendre par la moitié. Mad. DE SÉVIGNÉ.

Il me semble que ce *soit* une crise que la nature *ait* souhaitée. ID.

Il lui semblait que tout le monde *voulût* pénétrer son secret. G. SAND.

Il semblait à Marcel que le lendemain de cette étrange journée *dût* être gros d'événements. ID.

Il me semble que ce moine lui en *ait* ôté l'envie. ID.

INDICATIF.

Il me semblait que toute la grandeur des princes ne *consistait* qu'à se faire craindre. FENÉLON.

Il me semble que je *suis* venu. MOLIÈRE.

Il me semble que le cœur *est* du côté gauche et le foie du côté droit. ID.

Il me semble que j'*avais* défendu que vous vissiez personne. ID.

Il me semble que qui sollicite pour les autres *a* la confiance d'un homme qui demande justice. LA BRUYÈRE.

Il me semble déjà que ces murs, que ces voûtes *vont* prendre la parole RACINE.

Il me semble que Corneille *a* donné des modèles de tous les genres. VOLT.

Il semble à mon frère que vous vous *moquez* de lui. LAVEAUX.

Il me semblait que vous vous *connaissiez* à peine. G. SAND.

Beaucoup de grammairiens affirment que *il semble* se construit toujours avec le subjonctif. Nous avons vu que l'usage est contre cette règle. D'autres, et des meilleurs, disent qu'on peut employer le subjonctif ou l'indicatif après les deux expressions. Nous pensons qu'il faut distinguer comme nous l'avons fait. *Il me semble,* selon Lafaye, se rapproche, pour le sens, de *je crois, il me paraît*; aussi le construit-on *ordinairement* avec l'indicatif. L'Académie ne donne pas un seul exemple du subjonctif, et ceux qu'on trouve dans les auteurs sont bien rares.

L'analogie avec le latin manque. La langue française offre ici plus de ressources pour exprimer les nuances de la pensée.

4. *a.* On met l'indicatif après les unipersonnels *il paraît, il arrive, il résulte, il s'ensuit, il est vrai, certain, probable, vraisemblable, constant* et d'autres semblables dont le sens ne donne lieu à aucun doute et veut qu'on énonce après eux un fait comme positif, certain, réel : § 22.

Il arriva à la fin que tous les sujets de l'empire *se crurent* Romains. BOSSUET.

Il est vrai que la cour de France, soumise à la duchesse d'Angoulême, ennemie du connétable (de Bourbon), *persécuta* les amis du fugitif. VOLTAIRE.

Il est certain que nulle part je n'*ai* vu autant de braves gens réunis. G. SAND.

Il est remarquable que dans le Rig-Véda il n'y *a* ni enfer ni purgatoire. BURNOUF.

N'est-il pas vraisemblable que, dans une intelligence prodigieusement active et pénétrante comme celle de Pascal, l'ardeur de connaître une chose secrète et défendue *servît* à exciter le talent mathématique? VILLEMAIN.

b. Cependant on emploie aussi le subjonctif après ces verbes lorsque par un adverbe ou d'autres mots, on en modifie le sens de manière à éveiller l'idée de doute ou d'incertitude, ou bien encore lorsqu'on les emploie dans l'interrogation, ou avec la négation ou avec la conjonction conditionnelle *si*. Ces trois derniers cas ont été jugés au chap. III, § 4 et 5.

Il *peut* arriver qu'on *soit* médiocre et sévèrement critiqué. VILLEMAIN.

Il *peut* arriver que tout à coup... on *soit* préparé... à sentir comme lui, et alors ce qu'il y a dans ce génie de plus exquis nous *soit* révélé par une illumination soudaine. J.-J. AMPÈRE.

Il *pourrait* arriver qu'au lieu de négociations prolongées, nous nous *vissions* bientôt en face de la solution et de ses difficultés. GUIZOT.

Il arrive bien difficilement que l'on *soit* malheureux pour ne pas savoir ce qui se passe dans le cœur des autres. (Cité par Bescherelle.)

Dans le dernier exemple, l'adverbe *difficilement* rend la proposition tellement douteuse qu'on serait porté à la nier.

Il peut cependant se faire que malgré la forme de la proposition principale, on veuille énoncer un fait réellement arrivé ou qui arrivera selon toutes les apparences; alors on emploie l'indicatif; comme dans la phrase suivante :

Il peut arriver que la gloire *sera* votre récompense. PASCAL.

En latin, ces verbes veulent, les uns l'infinitif, les autres le subjonctif avec *ut* ou l'infinitif. On dit *fit ut, sequitur ut, est ut, accidit ut* etc. *Ut* (que), exprimant une conséquence, se met toujours avec le subjonctif.

SUR LA SYNTAXE DE *POSTQUAM*.

L'exemple de saint Jérôme que j'ai rapporté t. VI, p. 200 de cette Revue, n'est pas, dit-on, suffisant pour établir que *postquam* peut se construire avec le futur antérieur. Cependant au dire de M. Bähr, dans l'*Encyclopédie de A. Pauly, pour les sciences de l'antiquité classique* t. III, p. 1334, ce docteur de l'Église écrit un bon et pur latin, dont il s'est approprié la connaissance par l'étude de la littérature profane sous des maîtres tels que Marius Victorinus et Ælius Donatus; c'est même à ce titre qu'il figure dans cet ouvrage. Cette circonstance est de nature à faire présumer que saint Jérôme n'a pas été le premier à se servir de la construction contestée. Juvénal, dont l'autorité ne sera probablement pas révoquée en doute, pour dire « *Si vous voulez savoir ce que c'est que les hommes, cette seule maison* » (de Gallicus, préfet de Rome (1)) « *suffira* » (pour vous en instruire); « *passez-y quelques jours et, après que vous serez sorti de là, osez encore vous croire malheureux,* » Juvénal, dis-je, s'exprime comme suit, sat. XIII, 159-161 :

Humani generis mores tibi nosse volenti
sufficit una domus; paucos consume dies et
dicere te miserum, postquam illinc veneris, aude.

Cette construction n'est donc pas seulement conforme à la pure logique, mais elle est aussi conforme à l'usage. Il y a plus; elle est, selon la pensée qu'il s'agit de rendre, souvent la seule bonne et, par conséquent, préférable à *cum* ou *quum* avec le futur antérieur. En effet, *cum* avec le futur antérieur marque seulement le moment précis, *postquam* tout un temps indéfini après l'accomplissement de

(1) Le préfet de Rome exerçait, à cette époque, la juridiction criminelle.

l'action exprimée par le verbe. J'ai pour cela deux bonnes autorités, Q. Antistius Labeo, un des hommes les plus lettrés et, en même temps, chef de l'une des deux écoles de jurisprudence sous Auguste, et Javolenus Priscus, jurisconsulte romain, mort l'an 138 après J. C. Le premier avait écrit, entre autres, un ouvrage d'au moins quarante livres, qui fut publié après la mort de son auteur sous le titre de *Posteriores libri* et dont le 38e, le 39e et le 40e livres, d'après Aulu-Gelle (XIII, 10), ne traitaient que de questions de grammaire et de latinité. Javolenus en rapporte un passage sur la différence de sens des deux locutions latines dont il s'agit, § 217, tit. XVI, *De significatione verborum,* liv. L des Pandectes. Le voici :

Inter illam conditionem « QUUM FARI POTUERIT » *et* « POSTQUAM FARI POTUERIT » *multum interest; nam posteriorem scripturam uberiorem esse constat, et* « QUUM FARI POTUERIT » *artiorem et id tantummodo tempus significari* (1) *quo primum fari potuerit.*

D'après cela saint Jérôme et Juvénal savaient bien ce qu'ils faisaient en employant, dans les deux passages que j'ai cités, *postquam* plutôt que *cum* avec le futur antérieur et si la première de ces locutions se rencontre plus rarement que la seconde, c'est que les auteurs avaient moins souvent à rendre la nuance de pensée qu'elle implique. En français aussi *après que* s'emploie, pour le même motif, moins fréquemment avec ce temps que *lorsque* ou *quand*. Est-ce à dire pour cela que ce tour de phrase soit fautif?

J'ai cité aussi l'opinion de M. F. Schultz. Après avoir parlé (§ 327, 2) de *simulac, postquam, ubi, ut, quum,* construits, dans la narration, avec le parfait et (R. 1) de *simulac, ubi, quum, si, quoties, is qui* et les composés de *cunque* construits également avec le parfait quand l'action du verbe est antérieure à celle d'une proposition principale où le verbe est au présent, le grammairien allemand dit que *dans ces sortes de propositions les Latins emploient le futur antérieur quand elles se rapportent au temps futur*. Bien que parmi les exemples qu'il donne (au lieu de *Cic. Att. XII, 49* il faut lire *Cic. Att. XII, 40*) il n'y en ait point de *postquam,* je puis assurer qu'il n'en regarde pas moins la règle comme fondée pour ce mot comme pour les autres, et le bon Lhomond n'a donc pas eu tort d'enseigner (§ 540 de sa grammaire, d'après l'édition de Bruxelles 1840) à traduire « *après avoir lu, j'écrirai* » par « *postquam legero, scribam.* » Cette construction en effet est d'une bonne latinité et ne forme aucune espèce de solécisme.

(1) C'est probablement *significare* qu'il faut lire.

Mais ce qui est un solécisme, c'est de construire, comme le font certaines grammaires, *antequam* avec le futur de l'indicatif. Ni dans la première phrase des Philippiques de Cicéron, « Antequam de re publica, P. C., dicam ea quae dicenda hoc tempore arbitror, exponam vobis breviter consilium et profectionis et reversionis meae », ni dans d'autres phrases semblables; on ne peut prendre *dicam* et les formes analogues pour des futurs; ce sont des présents du subjonctif. Car on n'y trouve jamais *dicemus,* p. ex. ni les formes analogues. Voyez le Tursellinus de Hand (1829) I, p. 397; la Grammaire latine de R. Kühner (1850) § 151; celle de M. Meiring (1861); celle de F. Schultz (1862) § 364. Les deux derniers, aux endroits indiqués, nient formellement cette construction-là.

X. PRINZ.

Liége.

SUR LE PROBLÈME DE HALLEY.

Nicollie, dans les mémoires de l'Académie des Sciences 1746, p. 291, donne une élégante solution du problème connu sous le nom de problème de Halley, qui consiste à déterminer l'orbite d'une planète ou d'une comète connaissant trois de ses positions par rapport au soleil, ou ce qui revient au même, à tracer une conique connaissant un foyer et trois points. Cette solution repose sur les principes suivants :

1er Principe. — Si du foyer F d'une section conique comme centre, avec un rayon quelconque on décrit une circonférence, qu'on mène du foyer 2 rayons quelconques rencontrant la conique en A′, A″ et la circonférence en a', a'', le rayon mené du foyer au milieu B de A′ A″ rencontrera la corde a' a'' en un point b tel qu'en abaissant de ce point une perpendiculaire sur A′ A″, cette perpendiculaire passera toujours par le même point P de l'axe focal.

En effet soient : $y^2+x^2=r^2$ l'équation du cercle; x', y'; x'', y'' les coordonnées des points A′, A″; ρ', ρ'' les rayons vecteurs FA′, FA″; les coordonnées des points a', a'' seront $\frac{rx'}{\rho'}$, $\frac{ry'}{\rho'}$; $\frac{rx''}{\rho''}$, $\frac{ry''}{\rho''}$; la droite FB aura pour équation

$$y=\frac{y'+y''}{x'+x''}\,x$$

l'équation de la droite $a'\,a''$ étant

$$y - \frac{r\,y'}{\rho'} = \frac{\frac{r\,y'}{\rho'} - \frac{r\,y''}{\rho''}}{\frac{r\,x'}{\rho'} - \frac{r\,x''}{\rho''}} \left(x - \frac{r\,x'}{\rho'}\right)$$

les coordonnées du point b, intersection de ces deux droites seront :

$$y = \frac{r\,(y' + y'')}{\rho' + \rho''},\, x = \frac{r\,(x' + x'')}{\rho' + \rho''}$$

par suite la perpendiculaire abaissée de b sur $A'\,A''$ aura pour équation

$$y - \frac{r\,(y' + y'')}{\rho' + \rho''} = -\frac{x' - x''}{y' - y''}\left(x - \frac{r\,(x' + x'')}{\rho' + \rho''}\right)$$

Faisant $y = o$ nous aurons toute réduction faite

$$x = \frac{r\,(\rho' - \rho'')}{x' - x''}$$

Or lorsque l'ellipse est rapportée à l'un de ses foyers on a

$$\rho = \frac{b^2 + c\,x}{a}$$

donc si dans l'expression précédente nous remplaçons ρ' et ρ'' par leurs valeurs nous aurons

$$x = \frac{r\,c}{a}$$

Ce point reste donc le même pour le même cercle quelle que soit la position des points A', A'', ce qui démontre le 1er principe.

En examinant les valeurs des coordonnées du point b on peut s'assurer facilement que ce point divise la corde $a'\,a''$ en parties inversement proportionnelles aux rayons vecteurs FA', FA'' et qu'on a

$$\frac{a'\,b}{a''\,b} = \frac{FA''}{FA'}.$$

2e Principe. — Si on prolonge la ligne $a'\,P$ jusqu'à ce qu'elle rencontre la circonférence en α', en appelant F' le 2e foyer on aura

$$\frac{a'\,P}{\alpha'\,P} = \frac{A'\,F'}{A'\,F}$$

Ce principe sera évidemment démontré si nous, faisons voir que le rapport des ordonnées des points a' et α' est égal à $\frac{A'\,F'}{A'\,F}$, or l'équation de la droite $a'\,P$ est :

$$y = \frac{\frac{r y'}{\rho'}}{\frac{r x'}{\rho'} - \frac{r c}{a}} \left(x - \frac{r c}{a}\right)$$

et en remplaçant x par sa valeur $\sqrt{r^2 - y^2}$ il nous viendra

$$y = \frac{\frac{r y'}{\rho'}}{\frac{r x'}{\rho'} - \frac{r c}{a}} \left(\sqrt{r^2 - y^2} - \frac{r c}{a}\right)$$

d'où l'on tire

$$y^2\left(1 - \frac{2 c x'}{\rho' a} + \frac{c^2}{a^2}\right) + \frac{2 r c y y'}{a \rho'}\left(\frac{x'}{\rho'} - \frac{c}{a}\right) - \frac{r^2 b^2 y'^2}{a^2 \rho'^2} = 0$$

le produit des racines est donc égal à $\frac{- r^2 y'^2 b^2}{a' \rho'^2 - 2 c \rho a x' + c^2 \rho'^2}$

et comme l'une des racines est $\frac{r y'}{\rho'}$ l'autre sera $\frac{- r y' b^2}{a^2 \rho' - 2 c a x' + c^2 \rho'}$

et leur rapport sera, abstraction faite du signe,

$$\frac{a^2 \rho' - 2 c a x' + c^2 \rho'}{\rho' b^2} = \frac{a^2 \rho' + c^2 \rho' - 2 c a \frac{a \rho' - b^3}{\rho}}{\rho' b^2}$$

$$= \frac{2a - \rho'}{\rho'} = \frac{A'F'}{A'F}$$

Le deuxième principe est donc démontré.

Si maintenant nous voulons résoudre le problème, construire une conique connaissant le foyer F et trois points A′, A″, A‴, nous décrirons d'abord du foyer une circonférence quelconque qui sera rencontrée en a', a'', a''' par les rayons FA′, FA″, FA‴; nous joindrons le foyer au milieu des cordes A′ A″, A′ A‴ par des droites qui couperont a' a'' et a' a''' aux points b, b'; de ces points nous abaisserons des perpendiculaires sur A′ A″ et A′ A‴; le point P où ces perpendiculaires se couperont sera un point de l'axe focal qui sera ainsi déterminé de position; nous joindrons a' P qui rencontre la circonférence en α' en construisant une 4ᵉ proportionnelle entr A′ F, a' P, α' P nous aurons la distance A′ F. Le 2ᵈ foyer étant déterminé nous connaitrons l'excentrécité et au moyen de la relation trouvée précédemment $FP = \frac{r c}{a}$ nous pourrons déterminer le grand axe. La courbe est donc toute déterminée.

Dans ce qui précède nous avons supposé qu'il s'agissait d'une ellipse; il est facile de voir que les résultats précédents existent encore lorsqu'il s'agit d'une hyperbole.

Si nous supposons que le cercle décrit du foyer ait pour rayon a, Fp devient alors égal à c c'est-à-dire que toutes les perpendiculaires passent par le centre de la courbe; or si $A'A''$ devenait tangente à l'ellipse le point b coïnciderait avec le point a' et nous pouvons conclure que :

Le lieu géométrique des points d'intersection des perpendiculaires abaissées du centre sur toutes les tangentes avec les rayons vecteurs passant par leurs points de contact est la circonférence décrite du foyer comme centre avec le demi grand axe pour rayon.

Cette propriété fournit un moyen simple de construire une tangente en un point A' d'une ellipse ou d'une hyperbole; car il suffit de prolonger le rayon vecteur FA' jusqu'à sa rencontre en a' avec le cercle décrit de F comme centre avec a pour rayon, de joindre $a'o$ et la perpendiculaire abaissée de A' sur cette droite est la tangente demandée.

A. C.

Rectification. — Dans le compte rendu des exercices d'Algèbre de M. l'abbé Ghuyot il s'est glissé une erreur; la règle relative à la division des radicaux imaginaires est entièrement exacte.

CONCOURS DES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

RHÉTORIQUE LATINE.

COMPOSITION LATINE (SANS DICTIONNAIRE).

Ad vitae felicitatem plurimum confert labori a teneris adsuevisse.

Hanc sententiam expoliant alumni et confirment comparando inter se commoda quae ex labore et damna quae ex otio in mortales redundant.

Les concurrents ont cinq heures pour faire leur travail.

COMPOSITION FRANÇAISE.

Le jubilé du centenaire. Le vieux Marcel, qui vient d'accomplir sa centième année, est chef de culture, à la ferme des aubépines : c'est son titre, et ses avis sont toujours écoutés avec respect......

Que de preuves de dévouement il a données à la famille qu'il sert depuis plus de soixante-dix ans!......

Ami de son maître, Marcel est le favori de son bourgmestre et, pour son curé, une ouaille de prédilection. — Il a reçu du Roi la médaille réservée aux travailleurs agricoles.

On célèbre aujourd'hui le jubilé du centenaire.

La foule qui l'acclame applaudit surtout en lui le rare bonheur d'une vie séculaire. Marcel, au fond de son cœur, remercie Dieu, qui lui a accordé la grâce de vivre honnête et content de son sort. — Sa conscience le félicite de ce qu'il n'a jamais bronché dans la voie du devoir. — Il espère mourir entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens.

N. B. Il faut faire particulièrement ressortir, dans la composition, le côté moral du sujet.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

TRADUCTION DU GREC EN FRANÇAIS.

Périclès. Τῇ μέντοι περὶ τὸν βίον κατασκευῇ καὶ τῷ μεγέθει τοῦ φρονήματος ἁρμόζοντα λόγον, ὥσπερ ὄργανον, ἐξαρτυόμενος ὁ Περικλῆς παρενέτεινε πολλαχοῦ τὸν Ἀναξαγόραν, οἷον βαφὴν τῇ ῥητορικῇ τὴν φυσιολογίαν ὑποχεόμενος. Τὸ γὰρ ὑψηλόνουν τοῦτο καὶ πάντη τελεσιουργὸν, ὡς ὁ θεῖος Πλάτων φησὶ, πρὸς τῷ εὐφυὴς εἶναι κτησάμενος ἐκ φυσιολογίας καὶ τὸ πρόσφορον ἑλκύσας ἐπὶ τὴν τῶν λόγων τέχνην πολὺ πάντων διήνεγκε. Διὸ καὶ τὴν ἐπίκλησιν αὐτῷ γενέσθαι λέγουσι· καίτοι τινὲς ἀπὸ τῶν οἷς ἐκόσμησε τὴν πόλιν, οἱ δ' ἀπὸ τῆς ἐν τῇ πολιτείᾳ καὶ ταῖς στρατηγίαις δυνάμεως Ὀλύμπιον αὐτὸν οἴονται προσαγορευθῆναι· καὶ συνδραμεῖν οὐδὲν ἀπέοικεν ἀπὸ πολλῶν προσόντων τῷ ἀνδρὶ τὴν δόξαν. Αἱ μέντοι κωμῳδίαι τῶν τότε διδασκάλων σπουδῇ τε πολλὰς καὶ μετὰ γέλωτος ἀφεικότων φωνὰς εἰς αὐτὸν ἐπὶ τῷ λόγῳ μάλιστα τὴν προσωνυμίαν γενέσθαι δηλοῦσι, βροντᾶν μὲν αὐτὸν καὶ ἀστράπτειν, ὅτε δημηγοροίη, δεινὸν δὲ κεραυνὸν ἐν γλώσσῃ φέρειν λεγόντων. Διαμνημονεύεται δέ τις καὶ Θουκυδίδου τοῦ Μελησίου λόγος εἰς τὴν δεινότητα τοῦ Περικλέους μετὰ παιδιᾶς εἰρημένος. Ἦν μὲν γὰρ ὁ Θουκυδίδης τῶν καλῶν καὶ ἀγαθῶν ἀνδρῶν καὶ πλεῖστον ἀντεπολιτεύσατο τῷ Περικλεῖ χρόνον· Ἀρχιδάμου δὲ τοῦ Λακεδαιμονίων βασιλέως πυνθανομένου, πότερον αὐτὸς ἢ Περικλῆς παλαίει βέλτιον « ὅταν, εἶπεν, ἐγὼ καταβάλω παλαίων, ἐκεῖνος ἀντιλέγων, ὡς οὐ πέπτωκε, νικᾷ καὶ μεταπείθει τοὺς ὁρῶντας. »

Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ αὐτὸς ὁ Περικλῆς περὶ τὸν λόγον εὐλαβὴς ἦν, ὥστ' ἀεὶ πρὸς τὸ βῆμα βαδίζων εὔχετο τοῖς θεοῖς μηδὲ ῥῆμα μηδὲν ἐκπεσεῖν ἄκοντος αὐτοῦ πρὸς τὴν προκειμένην χρείαν ἀνάρμοστον. (1)·

Les élèves ont cinq heures pour faire leur travail.

(1) Plutarque Periclès. — Note de la *R.*

MATHÉMATIQUES.

I. Deux voyageurs partent en même temps de deux points A et B, distants de 147 lieues, et marchent l'un vers l'autre.

Le premier fait 4 lieues le premier jour et, pendant chacun des jours suivants, deux lieues de plus que le jour précédent.

Le chemin parcouru par le second forme aussi une progression arithmétique, dont le premier terme est 2 et la raison 3.

On demande au bout de combien de jours les voyageurs se rencontreront et quel chemin chacun aura fait.

II. Deux pyramides triangulaires qui ont des bases équivalentes et des hauteurs égales sont équivalentes (démontrer).

III. Étant données la hauteur et les bases parallèles d'un tronc de cône inscrit dans une sphère de rayon R, déterminer le volume de la partie du tronc comprise entre la grande base et le plan du grand cercle parallèle aux bases.

IV. A, B, C étant les trois angles d'un triangle, transformer l'expression tang. A + tang. B + tang. C en une autre calculable par logarithmes.

V. Démontrer la formule :

$$\frac{\sin. p - \sin. q}{\cos. q - \cos. p} = \cot. \tfrac{1}{2}(p + q).$$

Les concurrents ont cinq heures pour faire leur travail.

QUATRIÈME LATINE.

THÈME LATIN.

Il vaut mieux ignorer que connaître l'avenir. Aucun mortel ne peut savoir ce qu'apportera l'heure prochaine. Il y en a qui demandent pourquoi Dieu nous a caché l'avenir. Si nous pouvions prévoir ce qui sera, en serions-nous plus heureux? Ne deviendrions-nous pas inactifs et paresseux, ou bien ne serions-nous pas en proie aux inquiétudes et même au désespoir, si nous savions quel sort nous attend? Quelle eût été la vie de Cyrus, de Pompée, de César, pour ne nommer que ceux-là, s'ils avaient su qu'ils devaient périr d'une mort cruelle et indigne?

Peu importe qu'il nous arrive plus de biens ou plus de maux; mais mais il importe beaucoup que nous fassions un bon usage des biens de la vie et que nous en supportions les maux avec patience et courage. Quelqu'un serait-il assez insensé pour attendre de l'avenir ce

qu'il peut se donner lui-même, à savoir un cœur content et préparé à toute espèce de fortune? Cesse donc de demander avec crainte ce qui arrivera demain; tâche plutôt d'être disposé à supporter avec la même égalité d'âme le malheur comme le bonheur, et à t'en reposer en tout sur la volonté de Dieu. L'univers n'est-il pas administré par la Providence divine, et Dieu n'a-t-il pas soin de tous les hommes en général et de chacun en particulier?

Les élèves ont quatre heures pour faire leur travail.

CONCOURS DU 29 JUILLET.

Histoire. I. Quelles furent les causes des guerres médiques?

II. Faites le récit très-succinct de l'expédition entreprise par Xerxès contre la Grèce.

III. Racontez brièvement la troisième guerre punique.

Géographie. I. De quels pays se composait la Grèce proprement dite?

II. Donnez quelques détails sur l'Attique.

III. Dans quelles parties de la Grèce se trouvaient le Parnasse, le Pénée, les Thermopyles, Chéronée, Pharsale, Philippes, Actium?

IV. Donnez les grandes divisions de l'Italie. — Faites connaître les subdivisions de l'Italie méridionale ou inférieure.

V. Dans quelles parties de l'Italie se trouvaient Cannae (Cannes), Herculanum, Pompeii, Tarentum (Tarente), Brundusium (Brindes); — la Trébie (Trebia), le Tésin (Ticinus), le lac Trasimène (Trasimenus lacus).

Les élèves ont cinq heures pour faire leur travail.

CONCOURS DU 31 JUILLET.

Traduction du latin en français. Cyrus, subacta Asia et universo Oriente in potestatem redacto, Scythis bellum infert. Erat eo tempore Scytharum regina Tomyris, quae non muliebriter adventu hostium territa, quum prohibere eos transitu Araxis fluminis posset, transire permisit, et sibi faciliorem pugnam intra regni sui terminos rata et hostibus objectu fluminis fugam difficiliorem. Itaque Cyrus, trajectis copiis, quum aliquantisper in Scythiam processisset, castra metatus est. Dein, postero die, simulato metu, quasi refugiens castra deseruisset, ita vini affatim et ea quae epulis erant necessaria reliquit. Quod quum nuntiatum reginae esset, adolescentulum filium, ad insequendum eum cum tertia parte copiarum mittit.

Quum ventum ad Cyri castra esset, ignarus rei militaris adolescens, veluti ad epulas non ad praelium venisset, omissis hostibus, insuetos barbaros vino se onerare patitur : priusque Scythae ebrietate quam bello vincuntur. Nam, cognitis his, Cyrus reversus per noctem securos opprimit omnesque Scythas cum reginae filio interficit. (1)

Exercices sur la langue grecque. I. Donnez le tableau résumé des terminaisons de la 3[me] déclinaison.

II. Donnez le comparatif et le superlatif des adjectifs καλός, πολύς, μέγας.

III. Déclinez le pronom personnel ἐγώ dans ses trois nombres.

IV. Conjuguez, dans tous les modes, l'aor. 1[er] passif du verbe λύω.

V. Donnez le futur passif du verbe τύπτω, et expliquez la formation de ce futur.

VI. En quoi consiste le redoublement attique?

VII. Combien la conjugaison des verbes en μι a-t-elle de temps qui lui soient particuliers? — Nommez ces temps.

VIII. Traduisez mot à mot la phrase suivante :

Ἀγαπᾶτε (2) τοὺς ἐχθροὺς ὑμῶν· καλῶς ποιεῖτε τοῖς μισοῦσιν ὑμᾶς.

IX. Traduisez en grec la phrase suivante :

« Nous aimerons ceux qui nous haïssent : nous avons fait du bien à nos ennemis. »

Les élèves ont cinq heures pour faire leur travail.

COMPOSITION EN LANGUE FLAMANDE.

Frans heeft onlangs zyne moeder verloren. Hy schryft aen Karel om hem te bedanken voor de vertroostingen welke hy van hem, in die droevige omstandigheid, ontvangen heeft.

Hy vertelt, in zynen brief, hoe diep hy ontroerd werd, toen hy, voor de eerste mael, na den dood van zyne moeder, in de kamer trad, waer derzelver beeldtenis hangt...... De teederlyk beminde vrouw lag in haer graf, en hy zag nogtans haer lief en lagchend wezen......

Nooit zal hy de lessen vergeten welke zy hem gegeven heeft.

Les élèves ont quatre heures pour faire leur travail.

(1) Justin. I. — Note de la *R.*

(1) Ἀγαπάω, j'aime, fut. ήσω. — Ἐχθρὸς, ennemi. — Καλῶς (adv.) bien. — Ποιέω, je fais, fut. ήσω, parf. ηκα. — Μισέω, je hais, fut. ήσω.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTIONS RÉUNIES).

CONCOURS DU 27 JUILLET.

Composition française. Réveil de la nature au commencement du printemps.

N. B. On ne demande pas une pure amplification, mais une composition où les notions scientifiques se mêlent aux sentiments qu'inspirent les effets partout visibles des forces naturelles qui se raniment.

Traduction du français en anglais ou en allemand. La situation de l'homme sur le globe qu'il habite et où il règne en souverain, est, sous divers rapports, extrêmement remarquable. Si on le compare aux autres animaux, en n'envisageant que sa constitution physique, il semble moins bien partagé qu'eux. Aucun autre animal n'a une enfance aussi longue; aucun autre n'a une vieillesse plus débile. C'est à peine si l'on en peut citer un autre que la nature ait traité avec plus de parcimonie dans la distribution qu'elle a faite des armes offensives et défensives.

Cependant cet être si faible est le roi de la création. Il met à contribution la nature elle-même; il s'est assujéti les animaux les plus forts, les plus sauvages; la baleine, l'aigle, l'éléphant, le tigre, éprouvent également sa puissance. Il dépouille la terre des produits qu'elle étale à sa surface; il lui arrache les matières qu'elle recèle dans son sein. D'où lui vient tant d'empire? de sa raison.

Histoire de Belgique. I. Exposez brièvement le règne de Jean sans Peur.

II. Rapportez les événements qui amenèrent la *Pacification de Gand* (1576) et dites quel était le caractère de ce traité.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

COMPOSITION EN LANGUE FLAMANDE.

Over de natuerlyke wetenschappen. Al de beschaefde volkeren stellen het hoogste belang in het beoefenen der natuerlyke wetenschappen.

Twee byzondere redenen regtvaerdigen dit belang.

1. De natuerlyke wetenschappen beantwoorden aen onze aengeborene weetgierigheid. — De mensch wil den bodem kennen die hem draegt..... Hy poogt de oorzaken te ontdekken der verschynsels die onder zyne oogen plaets hebben.....

2. De natuerlyke wetenschappen verdryven de onwetendheid, dien grooten hinderpael voor onze zedelyke verbetering. — Zy stellen ter onzer beschikking nieuwe krachten, nieuwe stoffen.....

Daer en boven verheffen zy ons verstand tot eene meer beredeneerde kennis van de oneindige wysheid des Almagtigen.

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

PREMIÈRE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

CONCOURS DU 30 JUILLET.

Sciences commerciales. I. Un rentier de Berlin fait acheter à Vienne, le 1er août, 12 obligations métalliques de 1000 florins chacune, à 5 %, au cours de 68 1/2, plus les intérêts depuis le 1er mai. Le change entre les deux villes étant à 105 florins pour 60 thalers et les frais de commission de 1/4 %, on demande ce que le rentier déboursera en monnaie de Prusse et à quel taux il aura placé son argent.

II. Quels sont les divers sens du mot prime, dans la langue financière?

Droit commercial. I. Qu'est-ce que le commissionnaire? — En quoi diffère-t-il du courtier? — De quoi est-il garant?

II. Dans quels cas les lettres de change sont-elles réputées simples promesses?

Qu'est-ce que l'aval et comment se donne-t-il?

Géographie commerciale et industrielle. I. Quelles sont les principales industries de la province de Luxembourg? — Indiquer les lieux où elles ont leurs siéges.

II. Faire connaître la nature de nos relations commerciales avec la Suède et la Norwège.

III. De quels pays tirons-nous les peaux pour le tannage?

Histoire industrielle et commerciale. Exposer d'une manière sommaire l'état de l'industrie et du commerce, dans l'évêché de Liége, à l'époque de l'avénement de la maison de Bourgogne. — Quels furent, sur l'industrie et le commerce de l'évêché, les effets de la politique des princes de cette maison?

Économie politique. I. Qu'est-ce que la consommation? — Qu'appelle-t-on consommation reproductive et consommation stérile?

II. Faire voir que l'intérêt des consommateurs est plus conforme à l'intérêt général que celui des producteurs.

Chimie. Faire connaître les propriétés générales des sulfures métalliques et les principaux procédés par lesquels on les prépare.

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

I. Circonscrire à une sphère donnée une pyramide triangulaire régulière dont le volume soit un minimum.

Déterminer la base et la hauteur de la pyramide.

II. Donner la définition arithmétique et la définition algébrique des logarithmes et faire voir la concordance des deux définitions.

III. Trouver le lieu des foyers des courbes du second ordre qui ont une directrice commune et deux points communs.

Discuter l'équation du lieu.

Les concurrents ont six heures pour faire leur travail.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

CONCOURS DU 28 JUILLET.

Langue française. — Une excursion d'écoliers à la campagne. Départ joyeux. — Heureuse arrivée. — On se disperse par groupes et l'on se lance dans les plaines et dans les bois......

Au coucher du soleil, on se remet en route. Enfin la troupe un peu fatiguée atteint la ville, où chacun rentre avec ses conquêtes. — Disons ici, à la louange de nos jeunes écoliers, que tous ont respecté les oiseaux et leurs nids......

Thème flamand ou allemand, pour les provinces wallonnes; thème allemand, pour les provinces flamandes. La chèvre vient à l'homme volontiers; elle se familiarise aisément; elle est sensible aux caresses et capable d'attachement; elle est aussi plus forte, plus légère et moins timide que la brebis. Ce n'est qu'avec peine qu'on la conduit et qu'on peut la réduire en troupeau. Elle aime à s'écarter dans les solitudes, à grimper sur les lieux escarpés, à se placer, et même à dormir sur la pointe des rochers et sur le bord des précipices; elle est robuste, aisée à nourir; presque toutes les herbes lui sont bonnes et il en est peu qui l'incommodent.

La chèvre fournit du lait comme la brebis, et même en plus grande abondance; son poil, quoique plus rude que la laine, sert à faire de très-bonnes étoffes.

Histoire. I. Donnez quelques détails sur la guerre qui eut lieu entre César et Pompée.

II. Exposez brièvement la chute de l'empire d'Occident. Vous rappelerez d'abord comment cet empire avait été formé.

Géographie. I. Citez les îles principales et les principaux détroits de l'Europe.

II. Dites dans quels pays et sur quels fleuves sont situées les villes dénommées ci-après : Rotterdam, Liverpool, Stettin, Hambourg, Mayence, Bude, Nantes, Séville, Porto.

III. Quels sont les pays qu'il faudrait traverser, pour se rendre directement et par terre de Constantinople (côte d'Asie) à Calcutta?

IV. Quels sont les trois plus grands fleuves de l'Asie qui se jettent dans l'océan glacial arctique?

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

CONCOURS DU 30 JUILLET.

Sciences commerciales. I. Vous achetez, le 1er août, pour 3000 francs de marchandises et vous les payez en donnant :

1° 1200 francs comptant, sous la déduction d'un escompte de 1 1/2 °/o;

2° votre remise de 1000 francs sur Lousberg;

3° votre billet à ordre, à trois mois pour le reste.

Inscrire au journal cette opération, d'après la méthode en partie double, et écrire la formule du billet à ordre du 1er août.

II. Faire connaître la manière de solder le compte d'effets à recevoir, 1° lorsque l'effet est entré et sorti pour la même somme; 2° lorsque l'effet est entré et sorti pour des sommes différentes.

Algèbre. I. Simplifier le radical

$$\sqrt{\left(\frac{a^3b^2}{4}-\frac{a^2b^3}{8}\right)\left(a^3-\frac{ab^2}{4}\right)}.$$

II. Quelle somme x devrait-on placer, au commencement de chaque année, à intérêt composé, et à raison de r pour un franc par an, si l'on voulait retirer une somme déterminée S, au bout de n années?

Calculer x par logarithmes.

Géométrie. I. Dans un triangle ABC, on mène du sommet A une droite qui partage le côté opposé en deux segments proportionnels

aux deux autres côtés AB et AC : démontrer que cette droite est bissectrice de l'angle A.

II. Étant donnés le périmètre et la surface d'un rectangle, trouver les côtés.

Trigonométrie. Déterminer l'un des angles d'un triangle dont on connaît les trois côtés et approprier la formule au calcul logarithmique.

Physique. Sur quel principe repose la construction de la presse hydraulique? — Décrire cet appareil et indiquer ses principales applications.

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

CONCOURS DES ÉCOLES MOYENNES.

CONCOURS DU 3 AOUT.

Langue française. I. Conjuguez le présent et l'imparfait du subjonctif du verbe *savoir*.

II. Quand faut-il employer *son, sa, ses;* quand faut-il employer *leur, leurs*, après le pronom indéfini *chacun?* (Exemples.)

Dans quel cas doit-on faire usage 1° de l'imparfait de l'indicatif, 2° du passé indéfini? (Exemples.)

Composition. — Lettre. Édouard fait connaître à un de ses amis les projets qu'il a formés pour ses prochaines vacances.

Comme l'année précédente, il passera le mois de septembre à la campagne. Il a déjà acquis beaucoup de connaissances utiles, en voyant de près les travaux d'une ferme. Autour de celle qu'il habitera, on trouve des étangs, des bois, des prairies......

Si les plaisirs que les vacances lui promettent tentent son ami, qu'il vienne les partager......

Histoire de Belgique. I. Faites-nous connaître Godefroid de Bouillon et Baudouin de Constantinople.

II. Racontez brièvement le règne d'Albert et d'Isabelle (1599).

Géographie. I. Citez les productions naturelles et les principales industries de chacune de nos provinces.

II. Donnez les grandes divisions de l'empire d'Autriche. Quel est le fleuve le plus important de cet empire et quelles villes se trouvent sur ce fleuve?

Sur quelle mer le gouvernement autrichien a-t-il ses établissements maritimes?

III. Donnez la division de l'Afrique et faites connaître les colonies que les Européens ont dans cette partie du monde.

Les élèves ont six heures pour faire ce travail.

CONCOURS DU 4 AOUT.

Arithmétique. I. Définir le mètre et faire voir d'une manière sommaire comment les autres unités de mesure, dans le système métrique, dérivent du mètre.

II. Démontrer que, dans toute proportion, la somme ou la différence des antécédents est à la somme où à la différence des conséquents, comme un quelconque des antécédents est à son conséquent.

III. Trois ouvriers ont fait un ouvrage pour lequel ils ont reçu 72 fr. Si chaque ouvrier avait travaillé seul, le premier aurait fait l'ouvrage en 6 jours, le second, en 8 jours et le troisième en 12 jours. Ils ont été payés en proportion de leur travail.

On demande ce que chacun d'eux a reçu et combien de jours ils ont employés pour faire l'ouvrage, en travaillant ensemble.

Algèbre. I. Simplifier l'expression

$$\frac{3a^2-5ab}{3xz-x}\times\frac{4z^2-4z+1}{18a^3-50ab^2}.$$

II. Un nombre est composé de trois chiffres dont la somme est 18. Le chiffre des dizaines est égal à la somme des chiffres des centaines et des unités, et, en écrivant les chiffres du nombre dans un ordre inverse, on obtient un second nombre qui surpasse le premier de 99.

Quel est le premier nombre?

Géométrie. I. Définissez le parallélogramme et le trapèze.

II. Les périmètres des polygones réguliers d'un même nombre de côtés sont comme les rayons des cercles circonscrits et aussi comme les rayons des cercles inscrits (démontrer).

III. Exprimer la surface du triangle équilatéral en fonction du rayon du cercle circonscrit.

Les élèves ont cinq heures pour faire leur travail.

CONCOURS DU 5 AOUT.

Composition en langue flamande. De jonge Alfred wandelde eens alleen in den hof van zynen grootvader...... Hy zag vele schoone

bloemen...... en hy plukte ze niet ; — maer hy kwam by eenen pruimeboom die met rype pruimen overladen was...... (Hier zult gy de verscheidene gevoelens afschilderen die hem bezielen.)

Eindelyk strekt hy de hand uit; maer, op het zelfde oogenblik, neen! zegt hy met luider stem......

Gy zult toch er van krygen, riep de grootvader van ver...... en de gryzaerd ging weldra aen 't schudden.

Eenige bedenkingen zullen de vertelling sluiten en tot zedeles kunnen dienen.

Les élèves ont quatre heures pour faire leur travail.

ACTES OFFICIELS.

M. le docteur Julien *Van Roosbroeck*, professeur à l'université de Gand, est nommé membre titulaire de l'Académie de médecine.

— Le sieur *de Groote* (Édouard-Médard), est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour les cantons de Beveren et de Tamise, en remplacement du sieur Van Bavegem, démissionnaire. Le sieur *Brohez*, curé à Brugelette, est nommé aux mêmes fonctions pour le canton d'Ath, en remplacement du sieur Picquart, décédé.

— Le sieur *Naniot* (Théodore), prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne d'Andenne, en remplacement du sieur Alexis, qui a reçu une autre destination.

— *Examen de professeur agrégé etc.* Le jury chargé de délivrer les diplômes d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, ainsi que le diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, est composé comme suit :

Président, M. *Van Hoegaerden*, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne. Président suppléant, M. *Grandgagnage*, président de chambre à la cour d'appel de Liége, membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

Membres pour les grades d'aspirant-professeur agrégé et de professeur agrégé, MM. *Prinz*, directeur de l'école normale des humanités ; *Burggraff*, professeur à la même école, secrétaire ; *De Closset*, id.; *Hallard*, professeur à l'université de Louvain ; *James*, professeur à l'université de Bruxelles ; *Blondel*, inspecteur général de l'enseignement moyen.

Membres pour les diplômes de capacité pour l'enseignement des langues modernes, MM. *Delcroix*, littérateur à Bruxelles ; *Gantrelle*, inspecteur de l'enseignement moyen, secrétaire ; *James*, professeur à l'université de Bruxelles ; *Prinz*, directeur de l'école normale des humanités.

— *Examen de gradué en lettres.* Le jury central, chargé exclusivement de la vérification et de l'homologation des certificats d'études moyennes, est composé, pour la session de 1863, de la manière suivante :

Président, M. *L. Alvin,* membre de l'Académie. Suppléant du président, M. *N. Loumyer,* chef de division au ministère des affaires étrangères.

Membres titulaires : MM. *Vander Cruyssen,* préfet des études à l'athénée de Tournai, qui remplira les fonctions de secrétaire ; *Delgoffe,* préfet des études à l'athénée de Bruges ; *Robert,* directeur du collége de Pitzenbourg, à Malines; *Delvaux,* professeur de rhétorique au collége de la Paix, à Namur.

Membres suppléants : MM. *Hansotte,* préfet des études à l'athénée de Namur; *Opdenbosch,* professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Nicolas; *Fassin,* professeur de rhétorique latine à l'athénée de Liége; *Matagne,* professeur de rhétorique au collége Sainte-Barbe, à Gand.

Les trois jurys chargés de procéder aux divers examens sont composés de la manière suivante :

Ressort de la cour d'appel de Bruxelles.

Président, M. *Weiler,* général-major. Suppléant du président, M. *Liagre,* major du génie, à Bruxelles.

Membres titulaires : MM. *Retsin,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Gand ; *Heiderscheidt,* professeur de poésie à l'athénée de Liége; *Roersch,* professeur à l'athénée de Bruges, chargé des fonctions de secrétaire; *Martens,* professeur de mathématiques au petit séminaire de Saint-Nicolas; *Vermeiren,* professeur de rhétorique au collége d'Alost; *Dambre,* professeur de rhétorique au petit séminaire de Roulers.

Membres suppléants : MM. *Leclerck,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Bruges; *Scheuer,* professeur de quatrième latine à l'athénée d'Arlon; *Schermers,* professeur de mathématiques au collége de Saint-François-Xavier, à Verviers; *Parmentier,* professeur de rhétorique au collége de Courtrai.

Ce jury est formé de manière qu'il puisse apprécier les compositions allemandes et flamandes.

Examinateurs spéciaux : MM. *Heremans,* professeur de flamand à l'athénée de Gand; *Kerzmann,* professeur d'allemand à l'athénée de Namur; *Reece,* professeur d'anglais à l'athénée de Namur ; *Croft,* professeur d'anglais au collége de de Courtrai; *Hoofs,* professeur d'allemand au collége de Herve; *De Baets,* professeur de flamand au collége Sainte-Barbe, à Gand.

Ressort de la cour d'appel de Gand.

Président : M. *Goethals,* juge au tribunal de première instance de Bruges. Suppléant du président : M. *Vander Meersch*, docteur en droit, archiviste à Gand.

Membres titulaires : MM. *Nelis,* professeur de rhétorique latine à l'athénée d'Anvers ; *Sauveur,* professeur de rhétorique au collége communal de Louvain, chargé des fonctions de secrétaire ; *Falisse,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Liége; *Corluy,* professeur de mathématiques au collége Saint-Michel à Bruxelles; *Lindemans,* professeur de rhétorique au petit séminaire de Malines; *Mottet,* directeur du petit séminaire de Basse-Wavre.

Membres suppléants : MM. *Passage,* professeur de rhétorique française à l'athénée de Liége; *Fouquet,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Hasselt; *Garot,* professeur de mathématiques au petit séminaire de Saint-Trond; *Dumoulin,* professeur de rhétorique au collége d'Enghien.

Examinateurs spéciaux : MM. *Stallaert,* professeur de flamand à l'athénée de

Bruxelles; *Mohl,* professeur d'allemand à l'athénée de Bruxelles; *Taylor,* professeur d'anglais à l'athénée d'Anvers; *Sneyers,* professeur d'allemand au collége de Saint-Trond; *Schmit,* professeur d'anglais au collége de Dinant; *Marsias,* professeur de flamand au collége de Saint-Trond.

Ressort de la cour d'appel de Liége.

Président : M. *Cloes,* conseiller à la cour d'appel de Liége. Suppléant du président: M. *Lhoest,* vice-président du tribunal de première instance de Liége.

Membres titulaires : MM. *Convert,* professeur de rhétorique latine à l'athénée de Bruxelles; *Mahutte,* professeur de rhétorique latine à l'athénée de Mons; *Wyvekens,* professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Mons; *Van Cauwelaert,* professeur de rhétorique au collége Notre-Dame à Anvers, chargé des fonctions de secrétaire; *Ghyoot,* professeur de mathématiques au collége de Courtrai; *Desnoullet,* professeur de rhétorique au collége de la Sainte-Trinité, à Louvain.

Membres suppléants : MM. *Demaret,* professeur de rhétorique au collége communal d'Ath; *Piret,* professeur de mathématiques au collége communal de Chimai; *Devos,* professeur de rhétorique au collége de Grammont; *Desrumeaux,* professeur de mathématiques au collége de la Sainte-Trinité, à Louvain.

Examinateurs spéciaux : MM. *Schäfer,* professeur d'allemand à l'athénée d'Anvers; *Van Driessche,* professeur de flamand à l'athénée de Bruxelles; *Bridges,* professeur d'anglais à l'athénée de Tournai; *Vanden Bulcke,* professeur de flamand au collége de Thielt; *Meersseman,* professeur d'allemand au collége de Bruges; *Henry,* professeur d'anglais au collége Saint-Stanislas, à Mons.

Ces trois jurys commenceront leurs travaux, le 17 août courant, respectivement à Anvers, à Liége et à Gand, et les continueront respectivement à Bruxelles, à Mons, à Namur et à Bruges.

Il a été pris 497 inscriptions, savoir : Brabant 125, Hainaut 46, Anvers 39; Liége 77, Limbourg 31, Luxembourg 14, Namur 60; Flandre orientale 65, Flandre occidentale 40. C'est une augmentation de plus de 100 sur l'an passé.

— *Diplôme de capacité pour la première industrielle et commerciale.* Le jury chargé de délivrer le diplôme de capacité aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées royaux, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres pris en dehors du personnel des athénées : MM. *Jules de Saint-Genois,* membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, président; *Vinçotte,* inspecteur de l'enseignement moyen; *Gantrelle,* id.

Membres pris parmi les professeurs des établissements où l'examen doit avoir lieu : athénée d'Anvers, MM. *Rasquinet,* professeur des sciences commerciales, *Van Beers,* professeur de flamand; athénée de Bruxelles, MM. *Delhaize,* professeur de tenue des livres et de commerce, *Stallaert,* professeur de flamand; athénée de Bruges, MM. *Leclercq,* professeur de sciences commerciales, *Niesten,* professeur de flamand; athénée de Mons, MM. *Descamps,* professeur de sciences commerciales, *Degive,* professeur de rhétorique française; athénée de Hasselt, MM. *Salle,* professeur de sciences commerciales, *Crets,* professeur de flamand.

— *Prix quinquennal de littérature française.* Un arrêté royal du 28 juillet porte ce qui suit :

« Revu Notre arrêté du 18 mai 1859, portant que le concours de littérature française pour la période finissant le 31 décembre 1862 embrassera les dix années

antérieures, et que deux prix de cinq mille francs chacun seront décernés, l'un pour les ouvrages en prose et l'autre pour les ouvrages en vers;

« Considérant que dans l'opinion du jury chargé de juger ce concours, il n'y a pas eu lieu de décerner le prix de cinq mille francs qui était destiné aux ouvrages en prose;

« Voulant, néanmoins, réserver en faveur des écrivains belges tous les bénéfices de la disposition qui fait l'objet de Notre arrêté du 18 mai 1859;

« Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur, Nous avons arrêté et arrêtons :

« Le concours de littérature française pour la période quinquennale finissant le 31 décembre 1867, comprendra deux prix de cinq mille francs. Ces prix seront attribués, l'un au meilleur ouvrage en prose et l'autre au meilleur ouvrage en vers dont la publication aura lieu pendant la période précitée. »

— Concours universitaire. Le programme des questions à traiter à domicile, pour le concours universitaire de l'année académique 1863-1864, se compose comme suit :

Philosophie et lettres. — Philosophie. Quelle a été l'influence de la dialectique de Platon sur la logique d'Aristote? — *Philologie.* Faire une histoire critique du dithyrambe grec et caractériser l'influence de ce genre de composition sur les productions de la poésie dramatique de la Grèce.

Sciences. — Sciences physiques et mathématiques. Quels sont les procédés qui peuvent conduire à la résolution des équations indéterminées d'un degré supérieur au premier? — *Sciences naturelles.* Exposer la théorie de Darwin sur l'origine des espèces animales et les objections qu'on peut lui opposer.

Droit. — Droit romain. Exposer la théorie du droit d'accroissement entre légataires et interpréter les textes qui la concernent. — *Droit moderne.* Exposer et discuter les principes qui concernent la force obligatoire des lois pénales par rapport au territoire.

Médecine. — Matières générales. Quels sont les phénomènes physiques, chimiques et vitaux de la respiration chez l'homme? Faites l'histoire critique des théories les plus célèbres sur cette matière; indiquez les modifications principales que les trois espèces de phénomènes susmentionnés présentent dans les quatre classes des vertébrés. — *Matières spéciales.* Décrire les affections et les lésions dont le fœtus peut être atteint dans le sein de la mère, en les considérant uniquement au point de vue médico-légal.

NOUVELLES DIVERSES.

M. le ministre de l'instruction publique en France a décidé, en conseil impérial de l'instruction publique et par arrêté du 27 juillet dernier, que les ouvrages intitulés *Cornelii Nepotis de viris illustribus quae supersunt,* texte revu et annoté par *L. Roersch* (Paris, Magnin-Blanchard et Cie, Liége, H. Dessain), et *De viris illustribus,* d'après la révision du professeur Holzer de Stuttgard, par *A. Alvin* (mêmes maisons), peuvent être introduits dans les écoles publiques de l'empire français.

— La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique a completé dans la séance du 3 août son programme de concours pour 1865 en y ajoutant la question

suivante : Prix d'éloquence flamande, — *L'éloge de Vondel.* Le prix sera de 600 francs, les conditions tant les mêmes que pour les autres questions portées un programme.

— On nous communique en manuscrit la traduction en vers français de l'Art poétique d'Horace, due à la plume de M. Pierre Montrieux, professeur à Mons. Nous l'avons lue avec intérêt, heureux de voir souvent l'auteur latin rendu avec fidélité et avec la précision qui est son caractère. Beaucoup de passages sont bien réussis; il en est d'autres au contraire qui doivent être revus avec soin, tant pour la parfaite exactitude du sens que pour la netteté, la distinction, la grâce de l'expression. Voici du reste, comme spécimen du talent de M. Montrieux, le tableau des âges.

Voulez-vous un public attentif à la scène
Jusqu'à ce qu'un chanteur dise : Battez des mains ?
Voici ce qu'avec moi désirent les Romains.
Que chaque âge ait ses mœurs, et chacun, la nuance
Que lui donne son être et des ans l'influence.
Un enfant qui déjà sait parler et marcher,
Joue avec ses pareils, est prompt à se fâcher,
S'apaise pour un rien, et change par boutade.
L'imberbe, libre enfin d'un gouverneur maussade,
Aime le Champ-de-Mars, les meutes, les coursiers.
De cire pour le mal, rude aux bons conseillers,
Prodigue, imprévoyant, fier, plein de convoitise,
Il se blase, à l'instant que son âme est éprise.
L'âge mur, différant et de but et de mœurs,
Cherche les amitiés, les biens et les honneurs,
Et craint de s'engager où le regret doit suivre.
Vieillards, combien de maux s'en viennent nous poursuivre.
Avide de fortune, on temble d'en user,
Timide en agissant, de glace pour oser,
Défiant, incertain, quinteux, geignant sans cesse,
On prône son vieux temps et gronde la jeunesse.
En croissant l'homme acquiert diverses qualités
Que les ans lui font perdre avec ses facultés.
Ne confondez donc point l'âge mûr et l'enfance,
Ni la triste vieillesse avec l'adolescence.
Conservons leur toujours leur cachet respectif.

— On nous écrit de Paris en date du 1er août : « Pendant la dernière année tout entière de l'administration de M. Rouland, on s'occupait beaucoup, en France, des questions d'enseignement; la presse politique même leur ouvrait ses colonnes dans une proportion plus large qu'on ne l'avait jamais vu. Ce mouvement a très-sensiblement augmenté depuis le changement soudain dont nous avons parlé à la fin de notre dernier numéro. Le *Courrier du dimanche* commence sa « semaine politique » du 19 juillet par ces paroles : « Parmi les ques-
« tions fondamentales que la société française est tenue de résoudre si elle veut
« s'organiser d'une manière définitive, celles qui touchent à l'enseignement oc-
« cupent le premier rang. » Dans d'autres feuilles on rencontre des séries d'ar-

ticles intitulés : *Réforme de l'enseignement.* La Revue de l'Instruction publique, éditée par M. Hachette, redevient un journal politique. Les familles et le public sont impatients de voir arriver le 11 août où M. Duruy prononcera, à la Sorbonne, le discours d'usage pour la fête du concours général des lycées. Personne ne doute de l'esprit libéral du nouveau ministre et moins encore de son amour du progrès. Le vaste savoir dont il a fait preuve, il y a environ un an, dans son discours d'ouverture à l'École polytechnique ainsi que sa longue expérience de professeur et d'inspecteur, l'aideront sans doute puissamment pour résoudre les difficiles problèmes accumulés sur ses pas par une série de fautes aujourd'hui peut-être irréparables et auxquelles il a eu moins de part que qui que ce soit. »

Au moment de mettre sous presse nous recevons encore les lignes suivantes :

« Je sors de la Sorbonne où M. Duruy a prononcé, d'une voix émue, son premier discours solennel. Après les compliments d'usage à l'adrese de l'Université et de la France, il a timidement avoué que tout n'était pas au mieux, mais que l'Empereur « l'homme le plus véritablement libéral de l'Empire, est en même temps, de tous les princes, celui qui aime le plus et pratique le mieux *vos* études, » immédiatement après le vocatif : *chers élèves.* Son annonce de l'abolition de la fameuse *bifurcation,* a été saluée d'enthousiasme par *cinq* salves d'applaudissements prolongés, à la face de l'éminent membre du conseil impérial, qui à tort ou à raison, est regardé (pour parler avec Platon) comme le *père* de la chose et qui était assis à côté du ministre. Le baccalauréat dit *scindé* est également aboli; un projet de loi pour l'enseignement professionnel va être soumis aux chambres; dans la classe de philosophie on fera l'histoire générale de l'Europe depuis 1789 *jusqu'à nos jours!* A la bonne heure! direz-vous. Nous sommes le peuple « de la grande initiative », mais quand il s'agit de liberté, nous y mettons la prudence et le temps nécessaires. »

— L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le 23 juillet, sous la présidence de M. Saint-Marc Girardin, directeur. M. Villemain, secrétaire perpétuel, a lu le rapport sur les ouvrages présentés au concours pour l'année 1863. Les prix ont été décernés de la manière suivante.

Prix d'éloquence. L'Académie avait maintenu au concours, pour sujet du prix d'éloquence : *Une étude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de Retz.* Le prix a été partagé également entre M. Topin, receveur de l'enregistrement et des domaines à Aigues-Mortes, et M. Michon, docteur ès lettres, docteur en médecine, licencié ès sciences.

Prix de poésie. Le sujet proposé était : *La France dans l'extrême Orient.* Le prix a été décerné à M. le vicomte Henri de Bornier, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal.

Prix Montyon. Prix destinés aux actes de vertu. L'Académie décerne un premier prix de 3000 francs à Laurence Guittaud, à Chambéry, Savoie.

Deux prix de 1500 francs chacun, à Jean Milasseau dit *Dupuy,* à Thouérac, Charente, et à M. l'abbé Louis-Jean-Baptiste Remy, à Saint-Aile, Seine-et-Marne.

Trois médailles de 1000 francs et quinze médailles de 500 francs.

Prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. L'Académie française décerne deux prix de 3000 francs : 1° à M. Paul Janet, pour son ouvrage en un volume in-8° intitulé : *Philosophie du bonheur;* 2° à l'ouvrage de feue Mlle Eugénie de Guérin, intitulé : *Journal et Lettres,* 1 vol. in-8°.

Six médailles de 2000 francs chacune : 1° à M. Ferraz, professeur de logique au lycée impérial de Strasbourg, pour son ouvrage intitulé: *de la Psychologie de saint Augustin,* 1 vol. in-8°; 2° à M. l'abbé Blampignon, docteur en théologie et docteur ès lettres, pour son ouvrage intitulé : *Étude sur Malebranche, d'après des documents inédits, suivie d'une correspondance inédite,* 1 vol. in-8°; 3° à M. Mastier, ancien élève de l'École normale, docteur ès lettres, pour son ouvrage intitulé *Turgot, sa vie et sa doctrine,* 1 vol. in-8°; 4° à M. Charles de Mouy, pour son ouvrage intitulé *Don Carlos et Philippe II,* 1 vol in-8°; 5° à M. François de la Jugie, pour sa traduction en vers, *les Psaumes d'après l'hébreu,* 1 vol. in-12; 6° à M le marquis de Belloy, pour l'ouvrage intitulé : *Théatre complet de Térence,* traduit en vers, 1 vol. in-12.

Prix fondé par M. le baron Gobert. Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie, paru dans l'année qui puisse disputer le premier prix à celui qui l'avait obtenu précédemment, le premier prix de la fondation Gobert demeure décerné à M. Camille Rousset, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de Louvois et de son administration,* etc.

L'Académie décerne le second prix de la même fondation à M. Charles Caboche, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les mémoires et l'histoire en France,* 2 vol. in-8°.

Prix fondé par M. Bordin. Le prix spécial de trois mille francs, fondé par feu M. Bordin, a été décerné, cette année, à M. Ferdinand Béchard, auteur des ouvrages intitulés : *Droit municipal dans l'antiquité,* 1 vol. in-8; *Droit municipal au moyen âge,* 2 vol. in-8.

Prix fondé par M. Lambert. Par décision de l'Académie, la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour rémunération des travaux littéraires, a été décernée, cette année, à M. Léopold Laluyé, auteur de plusieurs ouvrages dramatiques.

Prix fondé par M. Achille-Edmond Halphen. Le prix triennal de quinze cents francs, provenant de la fondation faite par feu M. Achille-Edmond Halphen, pour l'auteur d'un ouvrage que, selon les termes de l'acte de fondation, l'Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral, est attribué, cette année, à l'ouvrage de feu M. Huguenin, intitulé : *Histoire du royaume mérovingien d'Austrasie.* 1 vol. in-8.

Nécrologie : M. *Benjamin Pautex,* qui s'est fait connaître par des travaux philologiques, à Paris; — M. *Jean Hachette,* géomètre, élève et collaborateur de Monge, à Paris; — M. *Berger de Xivrey,* membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris; — M *J.-W. Loebell,* professeur d'histoire à l'université de Bonn.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 9 et 10. Septembre et Octobre

SYNTAXE

DU SUBJONCTIF FRANÇAIS COMPARÉ AU SUBJONCTIF LATIN.

(*Suite. — Voir la livraison d'août.*)

CHAP. VIII. SUBJONCTIF APRÈS DIFFÉRENTES SORTES DE VERBES.

1. Subjonctif après les verbes qui marquent le *doute* et la *crainte*. § 23.

On met le subjonctif après les verbes qui marquent le *doute* et la *crainte,* comme *douter, craindre, avoir peur, appréhender, trembler*. Il en est de même en latin; seulement, en latin, la liaison des deux propositions est plus variée (dubito an, an non, num, utrum,.. an; non dubito quin, quis dubitat quin, etc.). En français comme en latin, on exprime, dans la proposition subordonnée, un fait non réel ou incertain.

Je *doute* seulement que le ris excessif *convienne* aux hommes, qui sont mortels. LA BRUYÈRE.

Je *doute* qu'une si grande perfection *soit* dans les forces des natures humaines. MOLIÈRE.

L'on ne peut guère *douter* que les animaux actuellement domestiques n'*aient* été sauvages. BUFFON.

Il *doutait* que le peuple *voulût* se ranger sous les enseignes des décemvirs. VERTOT.

Je *doute* que cette teinture *réussit* aujourd'hui. VOLTAIRE.

Les maux de la France firent *douter* qu'il y *eût* assez de force dans la main seule de Louis XIV pour sauver l'État. VILLEMAIN.

N'*appréhende* pas qu'un autre ici m'*obtienne*. CORNEILLE.

La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses, nous fait *appréhender* qu'elles ne le *soient* pas assez pour mériter d'être lues. LA BRUYÈRE.

Ils (les décemvirs) *appréhendaient* que si la noblesse et le peuple venaient à se réunir, ils ne *tournassent* contre eux cette ancienne animosité, qu'ils avaient tant d'intérêt d'empêcher qui ne s'éteignît. VERTOT.

Il (M. Thiers) *craignait* que son influence ne *fût* affaiblie. GUIZOT.

J'*aurais peur* que le pays ne s'y *prêtât* trop aisément. ID.

Rem. *Se douter* se construit avec l'indicatif parce qu'il a le sens d'un verbe déclaratif :

La passion ne *se doute* pas qu'elle *est* injuste. GUIZOT.

Voici un exemple où l'idée de *crainte* s'efface pour ne laisser que celle de *pensée :*

Ils n'étaient point gênés par la *crainte* qu'il leur *imputerait* le mauvais succès. FÉNELON.

§ 24. 2. Subjonctif après les verbes qui marquent une *supposition*.

a. On emploie le subjonctif après *supposer, poser, admettre,* pour exprimer un fait non réel, incertain :

Je *suppose* que vous *soyez* victorieux,... cette victoire vous détruira. FÉNELON.

Je *suppose* que les hommes *soient* éternels sur la terre... LA BRUYÈRE.

Supposons d'abord que ces expéditions lointaines *aient* eu le succès qu'on pouvait attendre... MICHAUD.

Posons que cela *soit*. ACADÉMIE.

Posons que nous *ayons* bien observé... BUFFON.

Il (Napoléon) le réprima durement, lui disant qu'il *admettait,* quant à lui, que l'on *fût* croyant ou qu'on ne le *fût* pas. THIERS.

J'*admets* que, des deux parts, il y *ait* quelque hyperbole. VITET.

J'*admets* qu'il y *ait* six mille graines semées qui meurent. LITTRÉ.

Vous avez pris la voie des douleurs, j'*admets* que ce *soit* la plus suivie. G. SAND.

§ 25. *b*. Avec ces verbes, on construit aussi l'indicatif, lorsqu'on admet un fait comme réel, comme ne donnant lieu à aucun doute. *Supposer* se prend alors quelquefois dans le sens de *présumer*.

Je *suppose* que Philoclès *est* effectivement sec et sévère. FÉNELON.

Je continue à vous parler librement, *supposant* que vous le *voulez* et que vous *détestez* toute flatterie. ID.

Supposons pourtant... que *c'est* injustice. LA BRUYÈRE.

Je *suppose* qu'on *a* étudié tous ces rapports avec soin; la tâche de l'historien de la poésie est-elle accomplie? J.-J. AMPÈRE.

Je *suppose* que l'auteur *a* dû être tenté plus d'une fois de s'étendre outre mesure en considérations générales sur les Cent-Jours. EDG. QUINET.

Posons que j'*ai* eu tort, certainement il était l'agresseur. J.-J. ROUSSEAU.

J'*admets* qu'il en *est* ainsi. LITTRÉ.

Rem. *Admettre* avec l'indicatif prend le sens de *reconnaître pour vrai* (Littré).

En latin, on a *esto, fac* (supposez), dont le premier se construit avec le subj. et ut, le second avec l'infinitif, qui peut par conséquent répondre à l'ind. ou au subj. français : fac animos interire ut corpus, supposez que l'âme *périt* ou périsse avec le corps. La nuance de sens manque au latin.

§ 26. 3. On met le subjonctif après les verbes qui expriment une idée de *permission* ou une idée analogue.

Tels sont les verbes *permettre, consentir, endurer, tolérer, souffrir, accorder,* etc. On permet, on souffre etc. que telle ou telle chose ait lieu; mais aura-t-elle lieu réellement, c'est ce qui reste incertain. De là le subjonctif.

Les destins ne *permettent* ni qu'il *périsse* ni que sa vertu *succombe*. FÉNELON.

Les dieux *permirent* que je *fisse* une faute qui devait servir à me corriger de ma présomption. Id.

Sa grâce *a permis* que je *voie*
Ce que mes yeux cherchaient toujours. Lamartine.

Enfin le ciel *permet* que je te *voie*. Corneille.

J'*accorde* que vous *fassiez* cela. J'*ai accordé* à mon fils qu'il *allât* à Paris. Littré.

Je *consens* qu'il *soit* encore errant par mer et par terre, qu'il *vive* loin de sa patrie. Fénelon.

Ils *consentiront* que vous ne leur *donniez* d'abord qu'un faible secours. Id.

Il aimait trop sa patrie pour *consentir* que l'autre *régnât* jamais Id.

Je *consens* que mes yeux *soient* toujours abusés. Racine.

L'Assemblée constituante *a enduré* deux ans que le moindre Électeur d'Allemagne la *bravât* hautement. Guizot.

Je ne puis *tolérer* que cet homme *s'arroge* un tel droit. Académie.

Les Manduriens *souffraient* impatiemment qu'Idoménée *espérât* de les tromper encore une fois. Fénelon.

Ils *souffraient* sans peine que... la mesure du boire et du manger leur *fût* marquée. Bossuet.

Souffrez que j'*interrompe* pour un peu la répétition. Molière.

Il serait arrivé quelque folie, si j'*avais souffert* qu'ils se *fussent* vus. Id.

Je ne *souffrirais* pas que mon administration *donnât* lieu à un tel reproche. Guizot.

Rem. M. Littré fait observer qu'on pourrait aussi, au temps passé, construire *accorder* avec le conditionnel (il lui *accorda* qu'il *irait* à Paris). Ce n'est pas là un véritable conditionnel, c'est un futur II qu'on emploie, en général, avec les temps passés, lorsque avec le temps présent on emploie le futur. Mais pourquoi peut-on ici se servir du futur II au lieu du subjonctif? V. § 32.

Accorder, dans le sens de *reconnaître pour vrai*, se construit naturellement avec l'indicatif :

J'*accorde* qu'il *a* eu raison de refuser. Académie.

J'*accorde* que... on *peut* aimer quelqu'un plus que soi-même. La Bruyère.

Dans ce sens encore, observe M. Littré, il peut être suivi du subjonctif. Ainsi on peut dire :

J'*accorde* qu'il le *fera* ou qu'il le *fasse*. Littré.

Dans le premier cas, on est convaincu qu'il le fera *réellement;* dans le second, on admet un fait, mais sans être assez convaincu de sa réalité.

On sait qu'en latin, on construit également avec le subjonctif (et *ut*) les verbes qui signifient *permettre* (do, permitto, concedo, patior, sino). Quant à l'infinitif avec une préposition, qu'on peut em-

ployer en français après quelques-uns de ces verbes, il offre une seconde analogie avec le latin.

§ 27. 4. *a*. On met le subjonctif après les verbes qui expriment l'idée de *volonté* ou de *souhait*, comme *vouloir, désirer, entendre, prétendre, être d'avis, proposer, résoudre, souhaiter, prier, supplier, brûler, aimer, aimer mieux, préférer, avoir à cœur*, etc. etc. Tous ces verbes marquant une *tendance*, sont suivis de l'expression d'un fait qui n'existe que dans la pensée.

Il ***voulut*** qu'on ***punît*** sévèrement toutes les banqueroutes. FÉNELON.

Les Romains ***voulurent*** que tout leur ***cédât***. BOSSUET.

Si on veut que le maître d'école ***soit*** utile, il faut qu'il soit respecté. GUIZOT.

Chacun pour sa propre sûreté ***désirait*** qu'elle ***pérît***. FENELON.

Fénelon ***veut*** que la nation ***soit*** appelée à se défendre elle-même. VILLEM.

Ce que la France doit ***désirer***, c'est que l'Europe ne ***soit*** pas troublée. GUIZOT.

J'***entends*** que ce ***soit*** moi qui choisisse à mon aise. PONSARD.

L'Américain... ***entend*** qu'à commencer par son âme tout ***soit*** libre... LACORDAIRE.

Et tu ***prétends***... que les choses ***aillent*** toujours de même. MOLIÈRE.

M. de Castelbajac ***proposa*** que les évêques et les curés ***fussent*** autorisés à recevoir... toutes les donations. GUIZOT.

On ***proposa*** et on ***fit mettre aux voix***... que le conseil ***fût*** en permanence, qu'il se ***rendît*** sur-le-champ dans son palais à Paris... MIGNET.

D'autres sénateurs ***étaient d'avis*** qu'on ***restreignît*** cette grâce. VERTOT.

Carnot ***était d'avis*** que l'empereur ***retournât*** sur-le-champ à l'armée. EDG. QUINET.

Si les dieux ***ont résolu*** que vous ***régniez***, Alexandre ne peut pas vous ôter la vie. MONTESQUIEU.

On ***souhaitait*** presque unanimement que le pape ***s'entendît*** avec l'empereur... sans ***désirer*** même qu'il ***pût*** obtenir le rétablissement de la puissance temporelle. THIERS.

Fénelon... ***aurait souhaité*** que l'unité du pouvoir ***souffrît*** quelques tempéraments salutaires au peuple. VILLEMAIN.

Je ***prie*** Dieu qu'il vous ***ait*** en sa sainte et digne garde. ACADÉMIE.

Si l'on sait des nouvelles de mon voleur, je ***supplie*** qu'on m'en ***dise***. MOLIÈRE.

Et je ***brûle*** qu'un nœud d'amitié vous ***unisse***. ID.

J'***aime*** qu'on ***soit*** sincère. ID.

J'***aime*** que certaines choses ***soient*** réservées au jugement et à la volonté de la multitude. VILLEMAIN (trad. de la Rép. de Cicéron).

J'***aime mieux*** qu'Acanthe ***soit*** méchant que si je l'étais. FÉNELON.

J'***aimerais mieux*** qu'il me ***fît*** mourir, que de lui ôter la vie, et même que de manquer à la défendre. ID.

Je ***préfère*** que vous ***restiez*** dans le sépulcre. EDG. QUINET.

L'Angleterre... ***avait*** fortement ***à cœur*** que l'Espagne ***restât*** parfaitement indépendante et que l'influence française n'y ***pût*** prévaloir. GUIZOT.

Plaise aux dieux qu'il ***soit*** encore vivant. FÉNELON.

Fasse le ciel que nous *ayons* bientôt la paix. ACADÉMIE.

Plût aux dieux qu'on *réglât* ainsi tous les procès. LA FONTAINE.

b. Quelques-uns de ces verbes, comme *entendre, prétendre, être d'avis,* ne marquent pas toujours une *tendance.* Ils prennent quelquefois la signification de verbes déclaratifs et sont alors suivis de l'indicatif. Par exemple, *prétendre* peut signifier *soutenir affirmativement; être d'avis* peut être la même chose que *penser* etc. § 28.

Je *prétends* que mon droit *est* incontestable. ACADÉMIE.

Ils sont d'avis que l'on *peut* tuer pour un soufflet. PASCAL.

Doit-on *conclure* qu'un homme *est* coupable parce qu'il est accusé. LAMART.

c. Quelques-uns de ces verbes, sans changer de signification, se trouvent avec l'indicatif. S'ils conservent la signification de *tendance,* celle de *déclaration* devient prépondérante, de manière qu'on ne doute pas de la réalisation du fait exprimé dans la proposition subordonnée : § 29.

J'ai toujours *entendu* que l'acte *serait* enregistré. BEAUMARCHAIS.

Ils *résolurent* que ses ennemis *seraient* réputés ennemis de l'État. VERTOT.

Le monde fut sauvé ; il devait l'être ; *il était résolu* qu'il le *serait.* LAMENNAIS.

En latin on construit également le subjonctif (et *ut*) après les verbes qui signifient *vouloir, souhaiter, résoudre.* Il suffit de citer, sans entrer dans des détails, *volo, malo, opto, statuo, decerno.*

5. *a.* On emploie le subjonctif après les verbes qui expriment l'idée de *demande* et de *commandement,* comme *demander, exiger, ordonner, défendre, décider, décréter, arrêter,* etc. etc. Ils marquent, comme ceux qui précèdent, une *tendance.* § 30.

Dieu nous *demande* que nous *secourions* nos semblables. FÉNELON.

Je faisais signe de la main pour *demander* qu'on nous *écoutât.* ID.

J'exigeai qu'il *détruisît* sa flotte. MONTESQUIEU.

Mirabeau *avait exigé* de Cabanis qu'il n'*appelât* pas de médecin. THIERS.

Les devoirs de la société *exigent* que l'on *ait* quelque ménagement pour l'amour-propre des hommes. ACADÉMIE.

Elle *avait exigé* qu'on la *laissât* seule un instant. G. SAND.

L'empereur *a commandé* qu'il *meure.* RACINE.

J'*ordonne* que tout lui *soit* soumis, jusqu'aux animaux. BOSSUET.

François Ier *ordonna* enfin qu'en France ceux qui avaient le malheur de plaider *pussent* lire leur ruine dans leur propre idiome. VOLTAIRE.

Rodolphe de Habsbourg *avait ordonné* dans l'Allemagne qu'on *plaidât* et qu'on *rendît* les arrêts dans la langue du pays. VOLTAIRE.

(Le duc d'Albe) *ordonna* qu'on *commençât* par brûler secrètement aux condamnés la langue avec un fer ardent. EDG. QUINET.

Il me semble...
Que j'*avais défendu* que vous *vissiez* personne. MOLIÈRE.

Défendit qu'un vers faible y *pût* jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis *osât* s'y remontrer. BOILEAU.

En latin, les verbes qui signifient *demander* et *ordonner* (oro, rogo, peto, flagito, postulo, impero, mando, praecipio) se construisent également avec le subjonctif (et *ut* ou *ne*). Commander *que* et commander *de* diffèrent par l'énergie ; n'en est-ce pas de même de impero *ut* et impero avec l'infinitif et l'accusatif?

§ 31. *b.* On construit même le subjonctif après *dire, écrire* et d'autres verbes déclaratifs ou expressions équivalentes, quand ils servent à marquer le sens d'*ordonner* ou en général une idée de *tendance,* un *but,* un *dessein.* Le même verbe peut donc être suivi de l'indicatif et du subjonctif, pour exprimer d'abord un fait positif et réel, et ensuite un fait non réel, un fait qu'on a en vue, vers lequel on tend. Il en est absolument de même en latin (subjonctif et infinitif).

Tous ces plébéiens *s'écrièrent* qu'ils *étaient* contents et qu'il les *ramenât* dans Rome. VERTOT.

Appius lui fit *dire* qu'il *eût* à se retirer et que l'affaire *était* jugée. ID.

Je l'*avertis* que son travail *soit* prêt demain. LITTRÉ.

C'est en effet *ma pensée* que nous *considérions* ce qu'il vaut le mieux établir, une république ou un gouvernement monarchique mixte. GUIZOT.

§ 32. *c.* En revanche, quelques-uns des verbes cités plus haut peuvent perdre leur force primitive. L'idée de *tendance* s'affaiblit pour laisser dominer celle de *déclaration.* Ils se construisent alors, comme les verbes déclaratifs, avec l'indicatif, pour exprimer un fait sur la réalisation duquel on n'a pas de doute.

J'*ordonne* que le demandeur *retiendra* cette fille comme son esclave. VERTOT.

Il *ordonna*... que personne ne *serait* reçu à la charge de préteur qu'il n'eût passé par celle de questeur. ID.

On *exigea* d'eux qu'ils *remettraient* aux Romains la place et le port de Lilybée. VERTOT.

J'ai *décidé* que j'y *viendrais.* G. SAND.

Il *fut décidé* qu'on ne *recevrait* plus de commissaires. GUIZOT.

La Convention *décida*, par un décret, que les deux tiers de ses membres *seraient* réélus. MIGNET.

La Convention *décréta* qu'aucun citoyen ne *pourrait* obtenir les honneurs du Panthéon. MIGNET.

(L'amendement) *statue* que les secours du gouvernement *seront* répartis dans les diverses écoles, selon leur importance relative. GUIZOT.

Rem. Si quelques-uns de ces verbes permettent aussi en latin deux constructions, le subjonctif et l'infinitif, la différence ne porte pas sur le plus ou moins de certitude du fait énoncé, mais sur la force de l'expression : Postulat deus credi.

6. *a.* Il y a beaucoup d'autres verbes qui marquent une *tendance* et le plus souvent un *but* ou une *conséquence* qu'on a en vue, et qui, par conséquent, veulent après eux le subjonctif. Tels sont *faire* (en sorte), *tâcher, empêcher, avoir (prendre) soin, obtenir, prendre garde, garder, éviter, attendre.* § 33.

Il fit des règles pour ***faire en sorte*** qu'il ***fût*** aisé de ne jamais faire banqueroute. FÉNELON.

Si je ne puis ***faire*** qu'il ***soit*** heureux, je tâcherai au moins de ***faire*** qu'il ***soit*** sage. J.-J. ROUSSEAU.

Tâchons qu'il y ***ait*** le moins de malheureux possible. POITEVIN.

On eut bien de la peine à ***empêcher*** qu'elle ne ***fût*** déchirée par le peuple en fureur. FÉNELON.

De sages législateurs... ***empêchèrent*** que la liberté ne ***dégénérât*** en licence. BOSSUET.

L'état de civilisation des vainqueurs et des vaincus ***avait empêché*** que rien s'***unît,*** se ***constituât*** en un tout homogène et solide. GUIZOT.

Ni les lectures ni les leçons n'***empêchaient*** qu'à chaque instant on n'***entrât*** dans ma chambre. G. SAND.

On ***prenait un soin*** particulier qu'ils ne ***vissent*** et n'***entendissent*** rien de malhonnête BOSSUET.

Il ***avait soin*** que la justice ***fût*** partout rendue avec promptitude. VOLTAIRE.

Il ***obtint*** du prince qu'il ***consentît*** de traiter d'égal avec l'Archiduc. BOSSUET.

J'***obtiendrai*** de Claudius... qu'il ***consente*** que cette fille demeure en liberté. VERTOT.

Vous ***prenez garde*** qu'une trop scrupuleuse régularité, qu'une délicatesse trop molle n'***éteigne*** le feu des esprits, et n'***affaiblisse*** la vigueur du style. VOLTAIRE.

> ***Gardez*** qu'on ne vous ***voie*** et qu'on ne vous ***entende.*** MOLIÈRE.
>
> ***Gardez*** qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
> Ne ***soit*** d'une voyelle en son chemin heurtée. BOILEAU.
>
> Dieu ***garde*** que jamais tout ***vienne*** à te manquer. PONSARD.

La commune voulut ***éviter*** que les prisonniers ***concertassent*** leur justification. MIGNET.

On ***attend*** tous les jours que M. de Luxembourg ***batte*** les ennemis. MAD. DE SÉVIGNÉ.

Ce qu'on pouvait raisonnablement ***attendre*** du maréchal Ney, c'est qu'il ***fît*** tête à l'armée anglaise et qu'il l'***empêchât*** de rejoindre les Prussiens. EDG. QUINET.

Rem. Nous verrons plus loin une autre signification d'*attendre que* (*que* dans le sens de *jusqu'à ce que*).

En latin, on peut dire *exspecto ut :* nisi forte exspectabis, ut illa diluam... CIC. A moins que vous n'attendiez que je réfute cela...

Les autres analogies sont nombreuses : facio, efficio, id ago ; operam do, contendo, nitor; impedio; curo; pervinco, impetro, assequor; caveo, etc. tous suivis du subjonctif avec différentes conjonctions. La règle au fond est la même.

Voici une pure imitation du latin qu'on rencontre rarement : c'est le subjonctif après le verbe *pouvoir* employé négativement (traduction exacte de *facere non possum quin, non possum quin)* :

Je ne puis cette fois que je ne les *excuse*. BOILEAU.

Et vous ne pouvez pas que vous n'*ayez* raison. MOLIÈRE.

§ 34. *b*. Si après plusieurs de ces verbes on met aussi, et même souvent, l'indicatif, c'est pour les raisons que nous avons déjà données plus haut quand il a été question du verbe *ordonner* et d'autres semblables :

Cette curiosité du roi *fit* qu'on nous présenta à lui. FÉNELON.
Je *ferai* que le pilote *perdra* sa route. ID.
Il *fit en sorte* que plusieurs choses nécessaires *manquèrent*. ID.

Ici, on énonce des faits certains comme simples conséquences. En latin, la conséquence, marquée par *ut*, veut toujours le verbe au subjonctif.

Il *obtint* de lui qu'Eurydice *retournerait* parmi les vivants. FÉNELON.
J'*ai obtenu* de lui qu'il *resterait* encore trois jours avec nous. ACADÉMIE.

L'Académie ne donne pas même d'exemple du subjonctif avec *obtenir;* les meilleurs auteurs n'en manquent pas. C'est qu'on peut exprimer après *obtenir* une conséquence qu'on a en vue et qui est incertaine, aussi bien qu'une conséquence qu'on regarde comme devant se réaliser.

Attendre, dans le sens de se promettre, espérer, prend aussi l'indicatif, et il le prend même ordinairement :

C'est là que nous *attendons* que notre espérance ne *sera* pas déçue. PASCAL.

J'*attends* de votre complaisance,
Que désormais partout vous *fuirez* sa présence. RACINE.

L'Académie n'a pas d'exemple du subjonctif, et ils sont rares. S'*attendre que* est encore plus positif et signifie *compter sur*.

Je *m'attends* que vous *viendrez* demain.

§ 35. 7. Le subjonctif se met après les verbes *mériter, être digne, valoir; avoir besoin*. Ces verbes expriment encore une *tendance,* mais dans un autre sens que les précédents. On présente comme incertaine la réalisation du fait énoncé dans la proposition subordonnée; en la mettant en rapport avec la proposition principale, on n'a en vue que de prononcer un jugement (v. § 16), abstraction faite de l'idée de réalisation :

Toute l'Hespérie et toute la Grèce.... *méritent* que nous *tenions* cette conduite pour en être estimés. FÉNELON.

Ils *méritèrent* que ce siècle s'*appelât* le siècle des Médicis. VOLTAIRE.

La vérité *mérite* bien que l'on s'*engage* un peu pour elle et qu'on la *dise* de son vivant. VILLEMAIN.

Ces résultats *méritaient* pourtant qu'on les *fît* connaître sans délai. EDG. QUINET.

Si la république pouvait être rétablie, nous *étions dignes* qu'elle *commençât* par nous. GUIZOT.

Elle *est digne* que vous *ayez foi* dans sa loyauté, comme elle a foi dans vos promesses. ID.

Je *vaux* bien que de moi l'on *fasse* plus de cas. MOLIÈRE.

Bonaparte tombé, le Bonapartisme avait disparu. A sa place ne se montra aucun principe qui semblât *valoir* qu'on s'*ensevelît* avec lui. EDG. QUINET.

Il croyait *avoir besoin* que les rois alliés *attaquassent* en même temps le camp d'Adraste. FÉNÉLON.

(Napoléon) *avait besoin...* que le drapeau de la république *flottât* clairement sur l'empire. GUIZOT.

La société et la royauté *avaient besoin* que le respect du droit et le sentiment de la crainte *rentrassent* dans les âmes. ID.

Rem. On peut comparer : dignus eram a *quo* respublica *inciperet*. TACITE. Mihi opus est, *ut lavem*. PLAUTE. Quos, *ut* socios *haberes*, dignos duxisti. TITE-LIVE.

8. Il est beaucoup d'autres expressions qui veulent le subjonctif parce qu'elles renferment une idée de *tendance*. En voici quelques exemples : § 36.

En octobre 1815... le roi s'était montré pressé que la loi sur les cours prévôtales *fût* présentée. GUIZOT.

La liberté des cultes doit être entière, et sa première condition, c'est qu'aucun culte ne *soit* insulté. ID.

Si on établit un chef unique, il faut le doter si bien, qu'il n'*ait* pas envie d'usurper. THIERS.

Je demande à faire quelques réflexions timides sur les convenances qu'il y aurait *à ce que* l'assemblée nationale de France *parlât* français, et même *écrivît* en français les lois qu'elle propose. MIRABEAU.

Je ne sais qui m'arrête et retient mon courroux,
Que...
Je ne *coure* des dieux divulguer la menace. RACINE.

Quels sont les caractères de l'état révolutionnaire? Voici les plus saillants : c'est que toutes choses *soient* mises en question; c'est que les prétentions *soient* indéfinies; c'est que des appels continuels *soient* faits à la force, à la violence. GUIZOT.

Nous avons cru qu'il fallait... mettre le gouvernement dans une position telle qu'il n'y *eût* pas à craindre d'émeutes dans les rues. ID.

Le principe fondamental de notre société, c'est que le pouvoir n'*intervienne* pas dans les questions purement morales. ID.

Le principe, c'est que l'instituteur *reçoive* un traitement fixe... ID.

Il y faut sans doute une condition ; c'est que la destinée de ce talent ***soit*** utile; c'est que la pensée ***soit*** pure et le but honorable. VILLEMAIN.

CHAP. IX. SUBJONCTIF PRÉCÉDÉ DE *que* AVEC ELLIPSE DE LA PROPOSITION PRINCIPALE.

§ 37. On emploie le subjonctif avec *que* sans proposition antécédente, quand on veut exprimer l'*étonnement*, l'*indignation*, la *volonté*, l'*ordre* et la *défense*, la *supposition*, le *consentement*, la *concession*, etc. Le plus souvent on peut sous-entendre un des verbes que nous avons traités jusqu'ici; par conséquent, l'emploi de ces subjonctifs n'a pas besoin de nouvelle explication :

Qu'on n'***ait*** pas eu plus de respect pour un si grand personnage (étonnement)! ACADÉMIE.

Que je ***trahisse*** mon ami! je mourrais plutôt (indignation). ID.

Qu'on ***fasse*** venir le notaire pour dresser le contrat (volonté ou ordre). MOLIÈRE.

Que tous deux on se ***taise*** (ordre). ID.

Que tout ce qui respire
S'en ***vienne*** comparaître aux pieds de ma grandeur (ordre). LA F.

Que les dieux me ***fassent*** périr plutôt que de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon âme (volonté ou souhait). FÉNELON.

Que Dieu ***soit*** en aide au bon droit (souhait). V. HUGO.

Qu'il ***fasse*** le moindre excès, il en est malade (supposition). ACADÉMIE.

Que sa mort que vous déplorez, vous ***serve*** à la fois de consolation et d'exemple (désir). BOSSUET.

Que je ***fasse*** encore une bonne action avant de mourir (désir, exhortation). J.-J. ROUSSEAU.

Que le vent nous ***pousse*** ou nous ***retarde***, quand on est dans la bonne voie, il faut marcher, il faut avancer (supposition). GUIZOT.

Qu'il ***sorte*** de nos écoles des esprits sains, vigoureux, difficiles, fortement exercés à apprendre; elles auront bien mérité de la patrie (supposition). Id.

Qu'on ***dise*** quelque chose ou qu'on ne ***dise*** rien,
J'en veux faire à ma tête (supposition ou concession). LA FONTAINE.

Qu'il ***fasse*** ce qui lui plaira (consentement ou concession). ACADÉMIE.

Qu'on ***ait*** aussi ses poëtes chéris, rien de mieux, mais que ce goût particulier ne ***rende*** pas insensible au mérite des autres poëtes (concession et désir). J.-J. AMPÈRE.

Que le début ***soit*** simple et n'***ait*** rien d'affecté (prescription, précepte). BOILEAU.

Rem. « Qu'il *parle,* tout se tait » *suppose* un cas *incertain;* c'est pour le sens, la même chose que « s'il arrive qu'il parle, je suppose qu'il parle. On ne peut pas introduire ici *lorsque* ou *quand,* comme le pensent l'Académie et Poitevin; le subjonctif s'y oppose. Dans la phrase :

Qu'un homme illustre se *trouve* au milieu de... il jouira avec plaisir de sa célébrité. Duclos.

le *que* n'est pas non plus mis pour *si,* comme on le dit; avec *si* on mettrait l'indicatif.

Les analogies abondent en latin : Donis impii *ne* placare *audeant* deos (défense). Cic. Tua quod nihil refert, *ne cures* (défense). Plaute. Hoc *ne feceris* (défense). Cic. *Ne sim* salvus (vœu). Cic. *Ne sit* summum malum dolor, malum certe est (concession ou supposition). Cic. *Ut desint* vires, tamen est laudanda voluntas (concession). Ovide. Verum *ut* hoc non *sit.* Cic.

CHAP. X. SUBJONCTIF SANS LA CONJONCTION *que.*

1. Le subjonctif sans *que* ni proposition antécédente s'emploie surtout pour exprimer un *vœu,* un *souhait,* mais aussi une *supposition,* une *concession,* etc. Ce subjonctif peut être regardé comme formant une proposition principale. § 38.

Sois-je du ciel écrasé si je mens. Molière.

Pour ta confusion, raisonneur obstiné,
Puissé-je être pillé, dépouillé, ruiné. Id.

Puisse donc ce Dieu de miséricorde accepter ses afflictions en sacrifice agréable. Bossuet.

Ainsi *puisse*-t-il toujours vous être un cher entretien! ainsi *puissiez*-vous profiter de ses vertus. Id.

Vivent les colléges d'où l'on sort si habile homme. Molière.

Fasse le ciel que nous ayons bientôt la paix. Académie.

Plaise aux dieux qu'il soit encore vivant. Fénelon.

Ne plaise aux dieux que je couche avec vous sous le même toit. La Fontaine.

Plût aux dieux qu'on *réglât* ainsi tous les procès. La Fontaine.

Salut, monsieur, le ciel *perde* qui vous veut nuire,
Et vous soit favorable autant que je désire. Molière.

Dieu *veuille*... que... notre progrès social soit désormais illimité. De Ségur.

Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue,
Que je ne dise rien qui doive être repris. La Fontaine.

Votre volonté *soit* faite. Bossuet.

Écrive qui voudra. Boileau.

Tienne qui voudra contre de si grandes extrémités. La Bruyère.

Vienne encore un procès et je suis achevé. Corneille.

Rem. 1. Pour expliquer ces subjonctifs, on n'a pas besoin d'avoir recours à une ellipse; la forme de la plupart des phrases citées ne le permettrait du reste pas.

On a de même en latin : *Valeant* cives mei, *valeant, sint* incolumes (vœu). CICÉRON. *Vincat* utilitas Reipublicae (souhait). ID. Hoc dii bene *vertant* (souhait). ID. *Moriar,* si... (souhait). ID. Rex *velit* honesta, nemo non eadem volet (supposition). SÉNÈQUE. Unum *cognoris,* omnes noris (supposition). TÉRENCE. Partem opere in tanto, *sineret* dolor, haberes. VIRG. Malus civis Cn. Carbo fuit? *Fuerit aliis* (concession), tibi quando esse coepit? CICÉRON.

Rem. 2. *Soit* est aussi un subjonctif qui marque la supposition. On en trouve l'explication dans *que ce soit, je suppose que ce soit, s'il est vrai que ce soit;* mais ce mot est communément rangé parmi les conjonctions, et s'emploie comme le latin *sive-sive :* sive casu, sive consilio, soit hasard, soit dessein.

Quelques généraux, *soit* modestie, *soit* indifférence, écoutaient sans rien dire. VILLEMAIN.

§ 39. 2. Dans les phrases précédentes, le subjonctif forme une proposition principale. On l'emploie à peu près dans le même sens dans une proposition subordonnée et en mettant le verbe avant son sujet. Ordinairement il exprime une *hypothèse* en même temps qu'une *concession;* et, ordinairement encore, on suppose et l'on concède un fait *invraisemblable,* en tout cas *non réel.*

Fussiez-vous au fond des abîmes, la main de Jupiter pourrait vous en tirer. FÉNELON.

... Je voudrais, m'en *coutât-il* grand chose,
Pour la beauté du fait, avoir perdu ma cause. MOLIÈRE.

Il sera toujours grand et beau de régner sur soi, *fût-ce* pour obéir à des opinions fantastiques. ROUSSEAU.

(L'histoire) n'inspire que du mépris et de l'horreur pour le crime, *fût-il* revêtu de pourpre, tout brillant de lumière et placé sur le trône. ROLLIN.

Eût-il été doué de prudence et d'esprit de conduite, il n'y avait plus de salut pour lui. A. THIERRY.

Je ne veux pas faire le mal, *dût-il* en résulter quelque bien. ID.

Eussiez-vous été maître de choisir... vous n'auriez pas trouvé... un génie... plus élevé que Bossuet. VILLEMAIN.

Fût-il sincère dans ses déclarations de paix, pouvaient-ils (les rois) pardonner leurs longues humiliations...? EDG. QUINET.

J'aime l'individualité dans la poésie..., cette individualité ne *fût-elle* pas précisément la mienne. SAINTE-BEUVE.

Rem. On peut remarquer qu'on met dans ces phrases hypothétiques sans *si* l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif. En latin, on emploie ces mêmes temps avec *si* pour supposer un cas qui ne se réalise pas ou qui ne s'est pas réalisé.

3. Quand il s'agit de subjonctifs indépendants (ou formant une proposition principale), on ne peut pas oublier la tournure si connue *je ne sache (pas, personne, rien)*. En voici quelques exemples : § 40.

Je ne sache pas de condition plus déplorable que celle d'un peuple qui ne peut se défendre ni se suffire. TOCQUEVILLE (cité par Poitevin).

Je ne sache rien de plus précieux que la vertu. LAVEAUX.

Je ne sache personne qu'on puisse lui comparer. ACADÉMIE.

Le verbe *savoir* seul se construit de cette manière au subjonctif. C'est un tour de phrase isolé, emprunté de la langue latine, et qui doit s'expliquer comme les phrases semblables qu'on trouve en grand nombre en latin. Ce subjonctif exprime une assertion vague, modeste, peu positive; des grammairiens latins l'expliquent en partant d'une proposition hypothétique : Si velim, *possim;* si Scipionis desiderio me moveri negem, *mentiar,* CIC. En français on le rend par le conditionnel ou par le futur, ou en employant les verbes pouvoir, vouloir, devoir, surtout au conditionnel aussi. Ainsi *credam* peut signifier je croirais, je puis croire, je voudrais croire, etc. etc.

On emploie surtout ainsi *velim, nolim, malim,* pour exprimer le sens de *vouloir* avec *retenue* et *modestie,* c'est-à-dire moins *positivement* que si on employait l'indicatif : je ne *voudrais* pas, j'aimerais mieux (si cela était possible, si cela était permis etc.). Voici d'autres exemples :

Hic *quaerat* quispiam. CIC. Quelqu'un pourrait demander, demandera peut-être.

Haud facile *dixerim,* il ne me serait pas facile de dire.

Nemo istud tibi *concedat,* personne ne pourrait vous accorder, ne vous accordera.

Forsitan *quaeratis,* vous demanderez peut-être.

Nec opponere Thucydidi Sallustium *verear,* je ne craindrais point d'opposer à Thucydide Salluste.

Perfectum officium rectum, opinor, *vocemus.* CIC. Le devoir parfait, nous pouvons, ou nous pourrions, je pense, le nommer obligation stricte.

Tu Platonem nec nimis valde, nec nimis saepe *laudaveris.* CIC. Vous ne louerez, vous ne sauriez louer etc.

Equidem haud *abnuerim.* T. L. Je ne *voudrais* pas nier.

Nec tamen hoc tribuens, *dederim* quoque cetera, nam sic
Et Laberi mimos ut pulchra poemacta *mirer.* HORACE, sat. I, 10, 6.

Je ne *voudrais* pas... je *devrais* louer.

On a cherché à expliquer ce subjonctif par différentes ellipses. Les ellipses *expliquent rarement* quelque chose, et l'on en a fait un trop grand et trop facile abus, depuis Sanctius et Port-Royal jusqu'à nos jours, pour que nous soyons tentés d'y avoir recours sans absolue nécessité. Dans le cas présent la plus probable qu'on propose est « il semble que »; nous préférons dire que c'est une imitation du latin qui est restée isolée dans la langue.

OBSERVATIONS SUR HORACE.

ART POÉTIQUE 24-31.

Dans les vers 24-31 de l'Art poétique, Horace explique pourquoi l'unité, dont il a fait voir la nécessité absolue pour tout ouvrage d'art (*denique sit quidvis simplex duntaxat et unum*), ne se rencontre guère dans les œuvres des poètes romains. C'est, dit-il, le besoin d'éviter la monotonie, le désir de varier son sujet. Ce désir est louable, la variété est chose excellente; mais nous n'avons point d'ordinaire une juste idée de cette qualité, pas plus que des qualités de style. Voilà pourquoi nous tombons, en voulant échapper à une *culpa, l'uniformité,* dans un *vitium, l'extravagance.*

Si tel est, en général, le sens de ce passage, et je pense que personne ne pourra le contester, il nous sera peut-être possible de faire disparaître une erreur qui dépare une partie du texte et la rend presque inintelligible.

Maxima pars vatum, pater et juvenes patre digni,
25 *decipimur specie recti. Brevis esse laboro,*
obscurus fio; sectantem lenia nervi
deficiunt animique; professus grandia turget;
serpit humi tutus nimium timidusque procellae.
Qui variare cupit rem prodigialiter unam,
30 *delphinum silvis appingit, fluctibus aprum :*
In vitium ducit culpae fuga, si caret arte.

Voilà le texte tel que le donnent les manuscrits et la plupart des éditions, sauf le mot *lenia,* que Bentley a eu raison de mettre à la place de *levia.* J'ai employé la ponctuation qui me paraît le mieux indiquer le rapport des phrases entre elles.

Les cinq premiers vers ne servent que d'introduction à l'idée principale qu'Horace veut exprimer. Il y est question des qualités

de style que l'écrivain recherche et des défauts contraires dans lesquels il tombe faute de jugement pour les discerner : concision, obscurité; élégance, faiblesse; élévation, boursouflure.

Dans le vers 28 le mot *nimium,* malgré la place qu'il occupe, appartient, non à *tutus timidusque procellae,* mais à *serpit humi.* En effet, être *trop* sur ses gardes, craindre *trop* l'orage est déjà blâmable dans un écrivain, tandis qu'une juste crainte de tomber dans la boursouflure lui est nécessaire ; elle fait qu'il soit simple et naturel; mal entendue, elle devient, comme les autres qualités, la cause d'un défaut, celui de s'exprimer trivialement, *nimis humi serpere.*

De pareilles *trajectiones verborum* ne sont pas rares chez les poètes anciens.

Les qualités et les défauts dont parle ici Horace succinctement, sont exposés avec plus de détails *Rhetoricorum ad Herennium* l. IV, 8-12.

Dans ce qui suit Horace doit mettre, comme il l'a fait dans ce qui précède, d'un côté une vertu, une qualité, de l'autre le vice, le défaut qui lui est contraire. Or varier son sujet d'une manière étonnante, *rem variare prodigialiter,* c'est ce qui arrive aux écrivains quand ils manquent de talent et de jugement, mais aucun, certes, ne peut le *désirer.* Et que telle est la signification de *prodigialiter,* c'est ce qui résulte de l'étymologie du mot et de l'emploi qu'en a fait Columelle III, 3, 3.

En français on a traduit *rem variare prodigialiter unam* par *mettre, à force de merveilleux, de la variété dans un sujet qui est un* ou *égayer un sujet uniforme par le merveilleux.* Outre qu'il sera difficile de prouver que *prodigialiter* comporte ce sens, Horace, raisonnablement, ne peut avoir eu en vue qu'une qualité applicable indistinctement à tout sujet, comme le sont les qualités de style dont il vient de parler. C'est la variété des détails et des faits, qui s'obtient par le contraste des passions et des caractères, par les digressions et les épisodes amenés et ménagés de manière à ne pas détruire l'unité du fond et l'harmonie de l'ensemble (1). Ces digressions et ces épisodes peuvent être d'une nature merveilleuse, cela dépend du sujet que l'on traite, mais il s'en faut qu'ils doivent l'être toujours.

(1) Voyez la Rhétorique de M. A. Baron, au ch. XI.

Un mot dont le sens et la portée ne sont pas moins difficiles à établir, c'est *unam*. *Res una* ne peut pas être simplement *un sujet*. Est-ce un *sujet uniforme?* On ne voit pas trop quelle espèce de sujet cela peut être. On comprend une manière uniforme de traiter un sujet ; mais il n'est guère possible de se faire une idée d'un *sujet uniforme*. Est-ce un *sujet qui est un,* un sujet dans lequel il y a de l'unité? Mais le sujet n'a par lui-même encore aucune manière d'être, c'est le poète qui doit mettre de l'unité, non dans le sujet ou la matière, mais dans l'œuvre qu'il en produit. C'est ce qu'Horace a établi lui-même dans les 23 premiers vers, comme la condition essentielle, indispensable de tout poème et, en général, de tout ouvrage d'art. Tout ce que vous faites, dit-il, *amphora* ou *urceus,* ne doit être qu'*une* chose, et non en partie ceci, en partie cela. « *Sit quidvis simplex duntaxat et unum.* »

Je crois qu'il sera très-difficile de sauver, pour le mot *unam,* la leçon des manuscrits.

Si *unam* n'est pas sorti de la plume d'Horace, qu'a-t-il écrit donc? M F.-W. Schneidewin l'a dit d'abord t. III, p. 129 du Philologus et après lui M. L. Spengel t. IX, p. 574 et t. XVIII, p. 95 de la même publication. Seulement ni l'un ni l'autre n'ont démontré que la leçon ordinaire est insoutenable. C'est *una* qu'Horace a écrit, et la virgule doit être placée, non après ce mot ni après *prodigialiter,* mais après *rem*.

> ***Qui variare cupit rem, prodigialiter una***
> ***delphinum silvis appingit, fluctibus aprum :***
> ***In vitium ducit culpae fuga, si caret arte.***

Celui qui veut varier son sujet, peint à la fois, chose étonnante, un dauphin dans les bois, et dans les flots un sanglier : la peur d'un défaut nous fait tomber dans un pire, si nous manquons de goût et de talent.

S'il était nécessaire de prouver que *una* peut se dire en parlant de deux actions qui se font simultanément, on pourrait citer Cic. in Q. Caecilium c. 1, § 1 : *Si mei consilii causam rationemque cognoverit,* UNA *et id quod facio probabit et in hac causa profecto neminem praeponendum mihi esse putabit.*

Dans les six vers suivants (32-37) Horace donne pour précepte que, les différentes parties d'un ouvrage une fois établies, l'auteur doit les travailler toutes avec le même soin, s'il veut produire un ensemble harmonieux et parfait.

L'explication que nous venons de donner du passage en question, nous paraît de nature à satisfaire l'esprit le plus rigoureux. C'est pour ne pas l'avoir compris comme nous croyons qu'il doit être compris, que M. Gruppe, dans son Minos, pp. 229 et 230, a voulu que les vers 23-32 fussent une interpolation. Quintilien, comme le fait remarquer du reste M. Gruppe lui-même (Minos p. 554), cite (l. IX, 3, 65) les mots « *brevis esse laboro, obscurus fio* », en ajoutant « *et quae sequuntur* ». Cette interpolation serait par conséquent antérieure à l'époque de ce rhéteur. Horace est mort l'an 8 ap. J. C. et Quintilien florissait vers l'an 90. Un si court espace de temps aurait donc suffi pour dénaturer les poésies d'Horace et des nombreux exemplaires qui en devaient exister alors, aucun n'aurait échappé à cette profanation, pour qu'un littérateur aussi instruit prît le pastiche d'un interpolateur pour l'œuvre authentique du poète de Vénusie. Cela est-il croyable?

X. PRINZ.

Liége, juillet 1863.

ÉTYMOLOGIE DES TERMES *SINUS* ET *COSINUS*.

Dans son *Dictionnaire d'étymologie française,* livre éminemment utile et instructif, M. A. Scheler dit p. 307 :

« SINUS, *mot latin, employé dans les sciences mathématiques et dont la langue commune a fait* SEIN. »

Quoique je ne prétende nullement connaître les procédés par lesquels les mots de la langue française se sont formés du latin ou d'autres langues, et moins encore pouvoir apprendre quelque chose sous ce rapport au savant étymologiste dont j'ai cité l'ouvrage, cependant il me semble que l'origine que M. Scheler assigne au terme *sinus* usité en mathématiques dans les langues modernes, est fort peu plausible.

En effet, qu'est-ce qu'une ligne droite a de commun avec un *sein (sinus)?* Ce dernier mot implique plutôt l'idée d'une ligne courbe, comme le prouve *sinuosité* qui en dérive. Ensuite quelle sera l'étymologie de *cosinus,* terme corrélatif de *sinus?*

Voici, sur l'origine de ces deux termes, l'explication que je me rappelle avoir entendu donner par M. Diesterweg dans un cours de trigonométrie :

« *Sinus* s'est formé, par l'interposition de la la lettre *u*, des mots

« latins abrégés *s. ins.* = *semi-inscripta,* c'est-à-dire la demi-ligne « inscrite qui détermine un arc de cercle ; et *cosinus* s'est formé de « la même manière des mots latins abrégés *co. s. ins.* = *comple-* « *menti semi-inscripta,* c'est-à-dire la demi-ligne inscrite qui dé- « termine le complément de cet arc. »

M. Véga dans son ouvrage intitulé *Vorlesungen über die Mathematik,* Vienne 1822, t. II, p. 191, établit la même étymologie.

Liége, juillet 1863.

X. Prinz.

SUR LA SYNTAXE DE *POSTQUAM*.

Dans notre précédente livraison, M. Prinz a bien voulu mettre son érudition au service de la Revue, et apporter de nouvelles lumières à la question de la syntaxe de *postquam*. Nous n'avons qu'à nous applaudir de ses savantes recherches dans le domaine grammatical; et si nous revenons aujourd'hui sur ce sujet, ce n'est pas pour détruire les faits avancés par l'honorable directeur de l'école normale, mais pour examiner les déductions pratiques que l'on peut légitimement tirer de ses explications, dans l'enseignement du latin.

M. Prinz a fort bien établi que dans quelques auteurs on trouve *postquam* construit avec le futur antérieur. Mais là, ce nous semble, doivent s'arrêter les conclusions, et les preuves ne paraissent pas suffisantes pour permettre de poser en règle que cette construction est conforme à la pure latinité.

La construction de *postquam* avec le futur antérieur s'appuie sur trois passages fournis par saint Jérome, Juvénal, Antistius Labéon, et sur l'autorité de M. Schultz dans sa grammaire latine.

Sans aucun doute saint Jérôme écrit bien et purement en latin; mais il n'est pas pour cela une autorité sur laquelle on puisse s'appuyer en fait de règles syntaxiques; car alors on pourrait s'appuyer également sur Muret, Ruhnken et Wyttenbach. Et comme saint Jérôme vivait au IVe siècle, il ne saurait, lorsqu'il s'agit de constater l'usage du beau siècle de la litttérature latine, remplacer Cicéron et César qui font absolument défaut.

Quant à Juvénal, outre que c'est un poète, et qu'il n'appartient pas à l'âge d'or, l'unique exemple cité de lui ne saurait non plus établir l'usage; c'est au contraire une véritable exception, et il n'est pas possible de constituer une règle sur une exception. M. Schultz lui-

même, dont nous avons eu l'occasion de consulter la grammaire, ne tient pas compte des exceptions fournies par un ou plusieurs prosateurs. Pour n'en citer qu'un exemple, *quamvis* se trouve une fois avec l'indicatif dans Cicéron; on le rencontre également dans Cornélius Népos et dans Tite-Live. Cependant M. Schultz donne pour règle qu'on doit construire *quamvis* avec le subjonctif, et que nous devons bien nous garder de le mettre avec l'indicatif (muss von ons durchaus vermieden werden). Beaucoup d'excellents grammairiens allemands sont du même avis. Comme ils ne tiennent pas compte de l'usage à peu près constant de Tacite, on ne saurait fonder une règle sur une exception de Juvénal.

Puisque nous en sommes là, disons en passant que l'exemple de Juvénal ne peut pas servir de base à la règle telle qu'elle est formulée par M. Schultz. Car celui-ci ne dit pas simplement que « *dans ces sortes de propositions les Latins emploient le futur antérieur quand elles se rapportent au temps futur :* » il dit plus, il dit qu'on *doit* employer le futur antérieur (so *muss* das futurum exactum gebraucht werden). Or cette règle ainsi formulée est contredite par Juvénal lui-même (Sat. III, v. 302) :

Nam qui spoliet te
Non *deerit,* clausis domibus, *postquam* omnis ubique
Fixa catenatae *siluit* compago tabernae.

Le passage du jurisconsulte romain Antistius Labéon, rapporté par Javolenus Priscus, ne fait pas plus autorité que saint Jérôme et le seul exemple de Juvénal. Cet auteur du reste n'est pas un guide infaillible, si l'on songe à sa plaisante étymologie de *soror,* qu'il tire de *seorsum.*

Reste l'autorité de M. Schultz, qui serait certainement d'un grand poids s'il citait des exemples à l'appui de la règle qu'il pose dans sa grammaire. Mais il n'en donne aucun concernant *postquam.* On peut en conclure qu'il n'en a pas trouvé dans Cicéron, sur lequel il aime, et avec raison, à appuyer ses théories grammaticales, ni dans les auteurs classiques. Mais si les exemples manquent, la règle tombe, comme un édifice qui s'écroule si la base fait défaut. Car pour établir une règle il ne faut pas seulement un exemple, mais des exemples nombreux. Peut-être en trouvera-t-on quelque jour; en attendant nous pensons que l'on doit regarder *postquam* avec le futur antérieur comme une tournure qu'aucun passage ne justifie dans les auteurs d'après lesquels on formule aujourd'hui les règles de syntaxe.

A la fin de son article M. Prinz dit un mot d'*antequam* avec le futur de l'indicatif, construction qui est enseignée dans plusieurs grammaires et qu'il regarde comme un solécisme. Nous reviendrons sur cette question, et si nous ne sommes pas d'accord avec l'honorable directeur de l'école normale, il voudra bien nous le pardonner en considérant que dans tout ceci nous n'avons d'autre but que de faire jaillir la lumière de la discussion, et d'être ainsi utile à l'enseignement.

L. Roersch.

Bruges, septembre 1863.

DISTRIBUTION DES PRIX AUX LAURÉATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

La distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général institué entre les établissements d'instruction moyenne du premier et du second degré a eu lieu à Bruxelles, le jeudi 24 septembre, à une heure, au temple des Augustins.

M. le ministre de l'intérieur a pris place au bureau, ayant à sa droite M. le ministre des affaires étrangères, M le gouverneur de la province et M. Thiery, directeur général de l'instruction publique; à sa gauche, M. Leclercq, procureur général près la cour de cassation, vice-président du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, M. P.-P. Van Hoegaerden, conseiller à la cour de cassation, vice-président du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, et M. Rensing, chef de la division de l'enseignement supérieur et moyen.

M. Wagener, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, chargé de prononcer le discours d'usage, avait aussi pris place au bureau.

Les membres des conseils de perfectionnement et des jurys, les professeurs etc. siégeaient sur l'estrade.

MM. de Rote, administrateur-inspecteur de l'université de Gand; Roulez, recteur de la même université; Spring, recteur de l'université de Liége; Roussel, recteur de l'université de Bruxelles; Blondel, inspecteur-général de l'enseignement moyen, et Vinçotte, inspecteur pour les mathématiques et les sciences naturelles, avaient pris place dans la loge latérale gauche.

Les quatre appariteurs des deux universités de l'État, la masse sur l'épaule, étaient debout devant l'estrade.

L'assemblée était nombreuse.

Après un morceau d'harmonie, exécuté par la musique du régiment des guides, sous la direction de son chef, M. Bender, M. le ministre de l'intérieur a déclaré la séance ouverte et a donné la parole à M. Wagener.

M. Wagener s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

Appelé par la confiance du gouvernement à prendre la parole en cette circonstance solennelle, je ne me dissimule nullement toutes les qualités qui me manquent pour m'acquitter, comme je le voudrais, de la tâche qui m'incombe. Aussi, messieurs, quand je viens tout d'abord réclamer de votre part cette bienveillance qui rend indulgent, je vous prie de voir dans mes paroles, non pas une formule banale, mais l'expression sincère du sentiment de mon insuffisance.

Je me propose, messieurs, de vous soumettre quelques considérations sur le lien qui devrait unir, selon moi, le culte des lettres et celui des beaux-arts. J'ose espérer que ce sujet ne vous paraîtra pas indigne de quelques moments d'attention; en effet, d'une part il se rattache à l'enseignement, dont la cérémonie de ce jour constitue pour nous la fête la plus imposante; d'autre part, il touche aux beaux-arts, pour lesquels, quand on s'adresse à un auditoire belge, surtout lorsqu'il est composé comme celui devant lequel j'ai l'honneur de parler, on peut être sûr de rencontrer toujours une vive sympathie.

Quiconque n'est pas entièrement étranger aux deux sphères de l'activité humaine que je viens d'indiquer, aura plus d'une fois été frappé de ce fait, à savoir que les hommes de lettres et les artistes suivent souvent des routes tellement divergentes qu'il n'y a plus guère entre eux de points de contact. Généralement l'homme de lettres se tient en dehors de tout ce qui forme le domaine des beaux-arts. En fait de peinture il lui sera bien difficile de distinguer un chef-d'œuvre de la plus infime production; la sculpture ne lui fera pas éprouver la moindre émotion; en ce qui concerne l'architecture, son ignorance sera complète.

D'un autre côté, il faut avoir le courage de le dire, parmi les artistes il en est un bon nombre pour lesquels la vraie littérature est, à tout prendre, lettre close. Ils n'ont rien lu de ce qui forme l'esprit, et le cœur; ils ne connaissent ni les chefs-d'œuvre de la littérature, ni les grands faits de l'histoire; ils ne savent qu'une chose : manier avec talent le pinceau, le ciseau ou l'équerre. Quel est le résultat fatal de cet état de choses? C'est qu'entre les artistes et les hommes qui ont reçu une éducation classique, les rapports sont excessivement rares. L'artiste n'ose pas se montrer dans la société des gens lettrés, parce qu'il comprend qu'à chaque instant il

se sentirait dépaysé. L'homme de lettres, de son côté, ne voit guère les artistes; car, à son tour, il s'exposerait devant eux à porter les jugements les plus ridicules. L'abîme qui les sépare va ainsi s'élargissant tous les jours, au grand détriment des uns et des autres.

Car enfin, messieurs, si nous voulons nous placer à un point de vue un peu élevé, peut-on dire d'un homme, quel que soit d'ailleurs son mérite, qu'il a reçu une éducation de tout point accomplie, quand il a tenu son âme entièrement fermée soit à ces émotions sublimes qui s'éveillent à la voix du poëte, soit à ces nobles jouissances que fait naître le culte des arts? Je ne le pense pas.

Sans doute tous ne peuvent pas suivre la même voie. Les aptitudes, les vocations sont diverses, et le Créateur a départi les talents de telle sorte que de cette diversité naît l'harmonie la plus merveilleuse.

Mais si l'individu a une fonction sociale, s'il fait partie de cet admirable engrenage qui fait concourir à une œuvre commune depuis le monarque jusqu'au plus modeste artisan, chacun de nous a aussi sa valeur personnelle, chacun de nous est doué d'une âme immortelle dont le développement harmonieux constitue la grande affaire de la vie. Cette âme se manifeste à la fois comme raison, comme volonté et comme sensibilité. Le vrai, le bien et le beau, voilà son domaine naturel, sa véritable patrie. Or, il n'y a aucune des trois facultés de notre âme que nous ayons le droit de laisser dépérir, faute de nourriture suffisante.

Ce principe est assez généralement reconnu par les personnes qui s'intéressent à l'éducation. Il est vrai que la majorité des hommes ne paraît point partager cette manière de voir. Bien des pères de famille ne s'efforcent de procurer à leurs enfants que ce qu'ils appellent un état, une position sociale. L'éducation proprement dite, c'est-à-dire le développement de l'âme, l'élévation de la pensée, la noblesse des sentiments, la fermeté de caractère, c'est là ce dont, en général, on se préoccupe le moins. Ces doléances, je le sais, ne sont pas neuves : bien des fois déjà elles ont été formulées par les voix les plus éloquentes. Mais il ne faut pas se lasser de les renouveler, jusqu'à ce que finalement l'humanité commence à comprendre que ceux-là n'aiment pas véritablement leurs enfants, pour lesquels le perfectionnement de l'âme n'est qu'un point secondaire.

Toutefois, quel que soit, à cet égard, l'aveuglement des masses, les personnes éclairées qui s'occupent des questions d'éducation,

celles-là du moins ont compris de tout temps qu'il ne s'agit pas seulement de former des spécialités, mais que la chose capitale, celle à laquelle il faut songer avant tout, c'est d'élever les hommes à l'humanité, c'est de faire en sorte que le type humain, créé à l'image de Dieu, se développe dans chacun de nous d'une manière aussi complète que possible. En d'autres termes, à côté de l'éducation professionnelle, il faut accorder une large place à l'éducation que je me permettrai d'appeler humanitaire. Et sous ce rapport, je le dirai sans détour, car c'est chez moi une profonde conviction, je ne pense pas qu'il y ait lieu d'établir une différence essentielle entre l'homme et la femme. L'un et l'autre ont une âme immortelle; les facultés fondamentales qui en sont comme les faces diverses, existent chez la femme aussi bien que chez l'homme. Négliger, au nom de je ne sais quels étroits préjugés d'un autre âge, de faire participer la femme à la vie intellectuelle de l'homme, c'est commettre, à mon sens, un crime de lèse-humanité. Ne laisser sommeiller aucune des puissances dont le Créateur a doué notre âme, tirer de cette mine féconde tous les trésors qui s'y cachent, tel est pour la femme ainsi que pour l'homme le but vers lequel doivent tendre leurs efforts. Il faut que sous le légiste, sous le médecin, sous le banquier, sous l'artiste, sous l'industriel, sous le négociant, il faut, dit-je, que sous ces diverses spécialités je puisse découvrir toujours un homme s'épanouissant dans la plénitude de son être; il faut, d'autre part, que cette jeune fille gracieuse, que cette épouse aimante, que cette mère pleine de sollicitude, puissent s'occuper d'autre chose que de futilités. Or, messieurs, si ce que je viens de dire est exact, je ne sais véritablement sur quel principe on pourrait se baser pour séparer l'étude des arts de l'enseignement littéraire.

Dans un cours d'humanités on consacre, et on a raison de le faire, de longues années à l'étude des belles-lettres.

Quant aux beaux-arts, on a compris instinctivement, dans ces dernières années, la nécessité de ne pas les laisser complétement à l'écart; toutefois la place qu'on leur accorde se réduit généralement à un minimum. Il n'y a que la musique, et je ne m'en plains pas, qui ait le privilége, surtout dans l'éducation de la femme, de jouer souvent un rôle plus considérable. Mais pour ce qui est des arts plastiques, ce qu'on en sait au sortir du collége ou de la pension ne vaut ordinairement pas la peine d'en parler. Eh bien, messieurs, je vois dans cet état de choses une lacune regrettable, qui n'est que très-rarement comblée dans la suite de la vie.

Certes je suis loin de prétendre qu'il faille, au sortir de l'école, être peintre, sculpteur ou architecte. Ce serait là en effet une prétention aussi ridicule que celle qui consisterait à vouloir qu'on fût poëte au sortir du cours de poésie, ou orateur après avoir fait sa rhétorique. Mais il faudrait qu'en terminant ses études moyennes on eût quelques notions sur les arts plastiques, qu'on eût vu reproduits par le dessin, par la photographie ou de toute autre manière, quelques-uns des chefs-d'œuvre des principales écoles, dont un maître intelligent eût fait ressortir les beautés les plus saillantes, en procédant, comme il convient toujours de le faire, d'une manière systématique.

Chose étrange! il n'y a peut-être pas de pays au monde, si l'on en excepte l'Italie, où les chefs-d'œuvre de la peinture soient moins centralisés qu'en Belgique. Dans de petites villes, parfois même dans des villages, on trouve des œuvres du plus grand mérite. Il semble que, grâce à cette circonstance, le goût, en matière de peinture, devrait être fort répandu parmi nous. Pourtant il n'en est rien : d'ordinaire ces trésors artistiques demeurent sans effet sur l'esprit de la jeunesse, parce que pour pouvoir goûter les productions des beaux-arts il faut, comme dans beaucoup d'autres circonstances, une certaine initiation.

Ce que je viens de dire ne s'applique qu'à la peinture. En ce qui concerne la sculpture, il ne serait certainement pas fort dispendieux d'avoir, dans chaque établissement d'instruction moyenne, quelques plâtres de choix dont l'examen attentif, sous la direction d'un maître habile, ferait surgir dans bien des jeunes têtes des horizons tout nouveaux. D'ailleurs, la photographie et notamment le stéréoscope, cette merveilleuse invention de notre époque, ont fait complétement disparaître les difficultés qu'on aurait pu jadis faire valoir contre mes idées. C'est encore la photographie qui, en matière d'architecture, pourrait fournir à la jeunesse des données précieuses, dont elle profiterait, j'en suis sûr, avec le plus vif intérêt. Un enseignement artistique, conçu sur ce plan, réaliserait au plus haut degré cette combinaison de l'agréable et de l'utile que réclame pour la poésie dramatique le chantre de Venuse.

Grâce à l'initiative du gouvernement, pour peu qu'elle soit secondée par le bon vouloir des communes, l'instruction primaire sera désormais complétée en Belgique par la vue habituelle d'un certain nombre de compositions de mérite. L'école primaire sera décorée de tableaux qui apprendront aux enfants à aimer la patrie, tout en

gravant dans leur imagination des types de beaucoup plus parfaits que ceux que le hasard mettrait probablement sous leurs yeux.

Il y a là, messieurs, un commencement qui n'est point à dédaigner. Mais il faudrait que, dans l'enseignement moyen, ces germes fussent développés. Il existe à la vérité, de nos jours, des professeurs de dessin dans un grand grand nombre d'établissements. Cependant tout le monde n'a pas de dispositions pour l'art du dessin, et en eût-on même, ce n'est pas en dessinant, comme on le fait d'ordinaire, qu'on apprend à se familiariser avec les beaux-arts. S'il m'est permis de citer mon propre exemple, je dirai que j'ai manié tout comme un autre le crayon et l'estompe, pendant les années que j'ai passées au collége, et pourtant, au sortir de l'école, quelles étaient mes idées en matière de beaux-arts? Le *Magasin pittoresque* avait été mon seul professeur.

Je ne sache pas que dans ces dernières années la situation sous ce rapport ait changé, ni qu'on s'efforce d'éveiller chez nos futurs pédagogues, l'intelligence et le goût des beaux-arts. Dans nos universités il n'en est pas question. Nos docteurs en philosophie n'ont pas la moindre idée de l'art, à moins que leur goût personnel ne les ait portés à en faire l'étude.

Faut-il après cela s'étonner que, dans un pays aussi fécond en artistes que la Belgique, le goût et la connaissance des arts plastiques soient relativement si peu répandus? Tous les artistes vous parleront des luttes qu'ils ont à soutenir contre l'incroyable ineptie, en matière de beaux-arts, de beaucoup d'hommes, d'ailleurs fort instruits, qui s'imaginent que parce qu'ils ont reçu une instruction littéraire, ils sont nécessairement aussi juges compétents dans toutes les questions relatives au beau. D'autre part, malgré les encouragements nombreux et intelligents qu'on accorde en Belgique aux beaux-arts, le public pris en masse reste assez indifférent aux œuvres d'art même les mieux réussies. C'est qu'il ne suffit pas, messieurs, de se trouver devant une œuvre d'art pour être capable d'en jouir. Il faut que préalablement les yeux de l'âme aient été ouverts à la splendeur du beau.

Je crois pour ma part, et des hommes dont la compétence ne peut être révoquée en doute m'ont affirmé plus d'une fois qu'eux aussi étaient d'avis que la *faculté* de saisir le beau dans les arts est beaucoup plus répandue qu'on ne le pense communément. Il n'y a, à tout prendre, que peu d'hommes assez mal doués par la nature pour être

complétement incapables de goûter le beau. Mais si la faculté de percevoir le beau est l'apanage, dans une certaine mesure, de la presque totalité des hommes, cette faculté, chez la plupart d'entre eux restera constamment à l'état de simple puissance, à moins que l'éducation ne l'éveille, ne l'entretienne et ne la fortifie. Je voudrais donc que dans l'enseignement moyen, et permettez-moi d'appliquer cette expression aussi bien à l'éducation de la femme qu'à celle de l'homme, je voudrais, dis-je, que dans l'enseignement moyen on consacrât régulièrement un certain nombre d'heures à la vue et à l'interprétation des œuvres d'art les plus remarquables. Les principaux monuments d'architecture, les statues et les bas-reliefs les plus parfaits des différentes écoles, pourquoi ne pourraient-ils passer sous les yeux des élèves de la manière que j'ai indiquée tout à l'heure? Il faudrait à la vérité, pour que cette éducation au moyen des yeux produisît tous ses fruits, qu'on eût à sa disposition des maîtres intelligents. Ces maîtres n'existent peut-être pas maintenant en quantité suffisante; mais il ne serait pas, je crois, bien difficile d'en former, même sans augmenter le personnel enseignant.

Nos écoles normales pourraient, par exemple, être aisément modifiées en ce sens. Toutefois, messieurs, les questions d'organisation doivent nécessairement être réservées au gouvernement. C'est à lui seul encore qu'appartient le droit de juger s'il conviendrait que l'histoire de l'art fût inscrite au programme de nos universités.

Ce que je demande, messieurs, se réduit, en réalité, à bien peu de chose, et pourtant, j'en suis persuadé, on aboutirait, dans cette voie, aux plus féconds résultats. A l'heure qu'il est, il n'y a presque pas un seul homme, quelque modeste que soit sa position, qui, de temps en temps, n'éprouve le besoin et ne trouve les moyens de se déplacer, de voir d'autres cités, d'autres pays.

Or, je vous le demande, quelle est la somme d'enseignements que la plupart des personnes recueillent dans leurs voyages? Sont-elles frappées des beautés sévères de l'architecture, qui produisent, sur l'esprit capable de les apprécier, je ne sais quelle impression de grandeur, de force et de majesté, qui nous révèlent la vie des différentes nations dans ses manifestations les plus élevées, qui traduisent d'une façon si énergique et si originale les idées religieuses et les sentiments politiques? Ces mêmes personnes parcourront peut-être, parce qu'elles s'y croient obligées, les musées les plus célèbres, les galeries particulières les plus en renom. Elles les par-

courront, c'est le mot, mais qu'en rapporteront-elles? Beaucoup de fatigue, rien de plus.

Comprendont-elles du moins la nature? La nature est un livre merveilleux; cependant il n'est pas donné à tout le monde d'y lire. Ici encore il faut des initiateurs. Pour beaucoup d'hommes, ce sont les poëtes, Homère, Virgile, Horace, Byron, ce sont eux dont l'action éloignée ou prochaine a révélé à l'humanité cette splendeur ineffable qui est répandue sur les œuvres de Dieu. Mais il n'est pas possible à la poésie, quelque vaste que soit son domaine, d'interpréter la nature sous tous ses aspects. C'est à l'artiste qu'est échue la mission de nous la faire aimer d'une façon plus directe, plus vive et plus complète. Non, messieurs, l'art n'est pas du luxe inutile; ce n'est pas le comprendre, c'est porter atteinte à sa dignité que de le qualifier, comme on le fait quelquefois, d'agréable passe-temps. L'art est pour moi comme une espèce de sacerdoce; l'artiste est chargé de faire comprendre au peuple la beauté de l'Être suprême se reflétant dans son œuvre.

En effet, vous aurez beau parcourir le Midi et le Nord, visiter tour à tour l'Italie et la Norvége, les Pyrénées et la Suisse, jamais, à moins d'être artiste par nature, ou d'avoir vécu dans le monde des arts, vous ne verrez dans ces beaux pays ce qu'y aperçoit l'œil du peintre. L'aspect sauvage de ce sombre ravin, la douce mélancolie de ce bouquet de peupliers et de saules, l'élégance de contour de cette série de collines, la merveilleuse richesse de tons de ce golfe éclairé par les derniers rayons du soleil, la vigueur luxuriante de ce chêne aux branches tordues, si vous vous sentez capable de comprendre ces choses, n'est-ce pas l'artiste qui vous y a initié? Doué d'une sensibilité exquise, il éprouve, en présence des beautés de la nature, des émotions plus profondes que le reste des hommes. Ces beautés, il sent le besoin de les reproduire et à cet effet écartant avec soin tous les détails accessoires, insignifiants et qui ne sont propres qu'à distraire, ne s'attachant qu'aux parties essentielles, aux grandes lignes, aux grandes masses, il les accentue, il les met en relief, il les fait ressortir vivement, il concentre sur elles l'attention tout entière. C'est ainsi que peu à peu il aiguise nos regards, il nous apprend à voir et à aimer la nature.

Je crois, messieurs, en avoir dit assez pour vous faire comprendre le rôle que devrait jouer, selon moi, l'étude des arts dans l'enseignement général. Mais si l'homme qui reçoit une éducation litté-

raire ne peut pas, sans mutiler sa nature spirituelle, se tenir en dehors du monde des beaux-arts, d'autre part il faut dire que l'artiste ne peut pas, comme il le fait trop souvent, se borner strictement à l'étude de son art. Un critique français a dit avec raison : Tout homme qui n'a pas son monde intérieur à traduire, n'est pas un artiste. Les œuvres du véritable artiste ne sont que le reflet de son âme. Si cette âme est vulgaire ou frivole, ses créations auront le même cachet. Si au contraire il y a dans cette âme de grandes pensées et de nobles instincts, tout ce qu'il concevra sera noble et grand.

Celui qui aura passé sa vie dans le monde des tavernes, qui n'aura respiré qu'une atmosphère corrompue, ah ! sans doute il sera peut-être artiste, il pourra, s'il a un talent hors ligne, aspirer à la gloire de Jean Steen, c'est-à-dire qu'en présence de ses œuvres le dégoût se mêlera toujours à l'admiration. Il reproduira, si je puis ainsi parler, l'épopée de la débauche et de l'ivrognerie. Oui, il aura des succès; mais de ces succès dont une âme bien née rougirait. Je ne dirai pas, comme on l'a prétendu bien à tort, qu'avec des instincts vulgaires on ne saurait être artiste. Mais j'en veux à cet artiste, précisément parce qu'il est artiste; je lui en veux, parce qu'étant doué comme il l'est, il n'a pas eu honte de traîner son art dans la boue. Et pourtant telle est l'inflexible logique de notre nature, l'artiste dont je parle sera comme retenu dans un cercle de fer. Il ne lui sera pas permis, sous peine d'échouer, de s'essayer à des créations prises en dehors de son monde méprisable.

C'est en vain que, pris peut-être d'un tardif repentir, il voudra se transporter dans des sphères supérieures : il ravalera les plus nobles sujets, qui porteront toujours l'empreinte de la vulgarité de son âme. Si le temps me permettait de vous prouver ces assertions par des faits, assurément les exemples ne me feraient pas défaut.

L'art, disais-je tantôt, est un sacerdoce; sa mission est de faire comprendre à l'humanité tout ce qu'il y a de beau dans le monde et dans l'histoire. Or, comment voulez-vous que l'artiste remplisse sa tâche, s'il détruit constamment d'une main ce qu'il édifie de l'autre? Il me montrera peut-être quelque bel effet de lumière; mais cette magnifique lumière éclairera un spectacle dont la laideur morale m'inspirera du dégoût.

Il voudra traiter un sujet religieux; mais si l'idée religieuse est incapable de faire vibrer son âme, toute l'habileté du monde ne saurait pallier ce défaut.

L'artiste aura manqué son but.

Il s'essayera dans la peinture historique. Toute grande page d'histoire représente la lutte ou le triomphe d'une idée.

Si le peintre ou le sculpteur ne s'est pas identifié avec les personnages qu'il veut mettre en scène, s'il n'a pas pensé comme eux, s'il n'a pas compris leurs passions, si, dans une certaine mesure, il ne s'y est pas associé, s'il n'a point réussi à partager leurs émotions, si, en un mot, il n'a pas vécu de leur vie, son travail sera nécessairement une œuvre incomplète. Le costume, les armures, l'ameublement, l'architecture, tout sera exact, irréprochable, je le veux bien; le dessin sera correct et le coloris magnifique. Il ne manquera à ce tableau qu'une seule chose : la vie, j'entends parler de la vie de l'âme, de la pensée, du sentiment.

Soit, l'artiste ne portera pas si haut son ambition; il se bornera aux scènes de la vie journalière. Ici encore la poésie abonde. La vie de l'artisan, du laboureur et du pâtre nous offre des tableaux d'un charme ineffable. L'humanité, dans ces humbles sphères, peut se présenter à nous sous les aspects les plus séduisants. Mais c'est précisément pour représenter des scènes de cette nature qu'il faut être doué d'une grande distinction de sentiments et d'idées, afin de ne pas tomber dans la vulgarité.

Il n'y a pas jusqu'au paysage qui, pour être traité d'une manière supérieure, n'exige, de la part de l'artiste, un grand fond de poésie, une âme éminemment délicate et sensible.

Mais en supposant même qu'il en fût autrement et que sans être véritablement homme on pût être un artiste accompli, sera-t-il permis à cet artiste de mutiler sa nature? La liberté doit être, sans doute, respectée, mais le gouvernement et les communes en organisant leurs écoles des beaux-arts pourraient y faire entrer, dans de plus larges proportions, cette mâle instruction scientifique et littéraire destinée à former des hommes. Il n'y aurait, dans ce fait, pas la moindre entrave portée à la liberté individuelle.

Je sais, messieurs, ce qu'on objecte à ma manière de voir. On ne veut pas que les artistes soient des savants. On a peur de ce vieux spectre nommé *idéologie*. On prétend qu'à force de science l'artiste finit par perdre son originalité, et on ose citer, à l'appui de cette singulière prétention, plusieurs des noms les plus illustres des pays d'Outre-Rhin.

Je ne veux pas, messieurs, entrer ici dans le vif d'une question

qui a été traitée avec plus de passion que de bonne foi et d'intelligence; mais je dis que, si pour être artiste, il fallait être et demeurer ignorant, l'art serait irrévocablement condamné. L'idéologie, c'est-à-dire les idées creuses et la philosophie nuageuse, qui donc s'en est constitué l'apôtre? Ce que je veux, et heureusement je ne suis pas seul à le vouloir, c'est qu'il y ait chez l'artiste, non pas des théories creuses et des abstractions nuageuses, mais des idées claires, des notions nettes et précises sur le monde et sur l'humanité. Voilà ce que nous voulons, et pas autre chose. Ce contre quoi nous protestons, c'est l'absence d'idées, c'est la prédominance *exclusive* du procédé matériel, l'admiration béate et excessive du *faire*.

Ah! messieurs, quand je songe que pour être dans le monde des arts ce qu'Athènes était jadis dans la Grèce, il ne manque à la Belgique que ce que je viens d'indiquer, je voudrais que ma parole fût plus persuasive, afin de porter mes convictions dans tous les esprits.

La Belgique vers laquelle, depuis plus d'un quart de siècle, se tournent avec étonnement les yeux de l'Europe, qui a prouvé au monde que la liberté la plus complète peut se concilier parfaitement avec l'ordre le plus admirable, la Belgique, ce champ clos pacifique, où les savants et les artistes de tous les pays viennent tour à tour défendre leurs idées et mesurer leurs forces, la Belgique dont le trône vénéré est en quelque sorte un tribunal suprême où se sont vidées, sans effusion de sang, des querelles entre de grandes nations, la Belgique qui peut se vanter, à bon droit, de donner des exemples aux rois et aux peuples, en leur montrant comment des principes réputés incompatibles peuvent se confondre dans une unité supérieure, tout en sauvegardant les droits et la dignité de chacun, cette Belgique ne doit pas s'arrêter en chemin. La voie du progrès lui est ouverte : de nouvelles palmes l'attendent. Puisse-t-elle, je terminerai par ce vœu, réaliser l'union des études littéraires et du culte des beaux-arts! Ici, comme en toutes choses, *l'Union fait la force*.

Ce discours a été couvert d'applaudissements par le nombreux auditoire.

Pendant l'exécution d'un nouveau morceau d'harmonie, on a annoncé l'arrivée de la Famille royale. M. le ministre de l'intérieur, accompagné des membres du bureau et des hauts fonctionnaires des universités, est allé recevoir, sous le portail, LL. AA. RR. et I. Mgr. le Duc et Mme la Duchesse de Brabant, et le Comte de Flandre, dont l'entrée a été saluée par les plus vifs applaudissements.

Lorsque LL. AA. RR. et I. ont eu pris place dans la loge royale, M. Rensing, chef de division au ministère de l'intérieur, a donné lecture des noms des lauréats.

(Extrait du *Moniteur*.)

RÉSULTATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

CONCOURS ENTRE LES ÉCOLES MOYENNES (PREMIÈRE DIVISION).

Élèves nouveaux.

1er Prix : Henri-Fr. Vankerkhoven, de l'école moy. de Malines, 88,5 p. sur 100.
2e » Edmond-Louis Berger, de l'école moyenne de Philippeville, 86,5.
3e » Auguste-Victorien Dartevelle, de l'école moyenne de Couvin, 83,8.
4e » Jean-François De Meyer, de l'école moyenne de Turnhout, 82,5.
Paul Heimburger, de l'école moyenne d'Houdeng-Aimeries, 82,5.
5e » Auguste-Joseph Bertrand, de l'école moyenne de Philippeville, 81,2.
Auguste Jacquet, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 81,2.
6e » Gustave Von Stockhausen, de l'école moyenne de Wavre, 80,5.
7e » Jules Colet, de l'école moyenne de Bruges, 78,5.
8e » Lucien-Joseph Blondeau, de l'école moyenne de Couvin, 77,8.
Émile Sanders, de l'école moyenne d'Anvers, 77,8.
9e » Casimir Delcourt, de l'école moyenne de Péruwelz, 77.
Jean-Joseph Lambert, de l'école moyenne de Waremme, 77.
Eugène-Henri Lemaire, de l'école moyenne de Spa, 77.
Auguste-Joseph Lenaerts, de l'école moyenne de Turnhout, 77.
Antoine Thiriaux, de l'école moyenne de Saint-Ghislain, 77.
10e » Léopold Chardome, de l'école moyenne de Saint-Hubert, 76,3.
1er Acc. Gustave Delhaie, de l'école moyenne de Saint-Ghislain, 75,2.
2e » Émile Mahaut, de l'école moyenne de Jodoigne, 75.
3e » Julien Dascotte, de l'école moyenne de Saint-Ghislain, 74.
Antoine-Camille Ducoffre, de l'école moyenne de Philippeville, 74.
Léon Maricq, de l'école moyenne de Saint-Ghislain, 74.
4e » Bonheur-Florian-Joseph Mairiaux, de l'école moyenne de Thuin, 73,7.
5e » Armand Duchâteau, de l'école moyenne de Jodoigne, 73,5.
Nicolas-Joseph Schaff, de l'école moyenne d'Andenne, 73,5.
Constant-Émile Van de Walle, de l'école moyenne de Renaix, 73,5.
6e » Victor-Nicolas-Jos. Hardenne, de l'école moyenne de Limbourg, 73,2.
7e » Pierre-Joseph Hans, de l'école moyenne de Waremme, 72.
8e » Gustave Delmotte, de l'école moyenne de Louvain, 71,8.
9e » Jean-Baptiste Rosy, de l'école moyenne de Jodoigne, 71,3.
10e » Alexandre Bouillot, de l'école moyenne de Couvin, 71.
11e » Désiré De Wynter, de l'école moyenne de Bruges, 70,8.
12e » Mathieu-Joseph Rahier, de l'école moyenne de Waremme, 70,6.
13e » Wilfrid Colmant, de l'école moyenne de Pâturages, 70,3.
14e » Gérard Renis, de l'école moyenne d'Anvers, 70,2.
15e » Pierre Dens, de l'école moyenne d'Anvers, 70,1.
16e » Adrien-François Jacobs, de l'école moyenne de Turnhout, 69,8.
17e » Julien-Émile Lekime, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 69,1.
18e » Émile Delforge, de l'école moyenne de Wavre, 68,9.
19e » François-Joseph Bouty, de l'école moyenne de Couvin, 68,3.
20e » Joseph Blondiau, de l'école moyenne de Soignies, 68.
Constant Simens, de l'école moyenne de Visé, 68.
Théodore Vanderveken, de l'école moyenne de Jodoigne, 68.

Élèves vétérans.

Prix : Camille Breyre, de l'école moyenne de Virton, 90,5 p. sur 100.
» Omer Michez, de l'école moyenne de Bruges, 90.
» Philibert Ghislain, de l'école moyenne de Saint-Ghislain, 82,8.
» Alphonse Gosseries, de l'école moyenne de Gosselies, 82.
» Jules Ducarme, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 81,1.
» Antoine-Joseph Bouillot, de l'école moyenne de Couvin, 79,1.
» Pierre Delannoy, de l'école moyenne de Saint-Ghislain, 78,5.
» Louis-Jean-Renier Snieders, de l'école moyenne de Turnhout, 77.
» Benjamin Halleux, de l'école moyenne de Waremme, 75,7.
» Edmond-Antoine Burlion, de l'école moyenne de Soignies, 75,5.
» Henri-Jules Descamps, de l'école moyenne de Soignies, 73,5.
» Henri-Jean-Théodore Snieders, de l'école moyenne de Turnhout, 73,5.
» Constant Van Cutsem, de l'école moyenne de Wavre, 73.
» Marcellin Niesz, de l'école moyenne de Lierre, 72,5.

CONCOURS SPÉCIAL DE FLAMAND. *Élèves nouveaux.*

1er Prix : François Deckers, de l'école moyenne de Lierre, 85 p. sur 100.
Jacques Timmermans, de l'école moyenne de Maeseyck, 85.
2e » Amédée Sneyers, de l'école moyenne de Lierre, 82.
3e » Alphonse Hesemans, de l'école moyenne de Diest, 80.
4e » Jean-François De Meyer, de l'école moyenne de Turnhout, 75.
1er Acc. Louis-François Wyckaert, de l'école moyenne de Nieuport, 70.
2e » Désiré De Wynter, de l'école moyenne de Bruges, 68.
3e » Adrien-François Jacobs, de l'école moyenne de Turnhout, 65.
Alexis Schurmans, de l'école moyenne d'Anvers, 65.
1re M. h. Constant-Émile Vandewalle, de l'école moyenne de Renaix, 64.
2e » Hubert-Adolphe Vander Stock, de l'école moyenne de Saint-Trond, 62.
3e » Auguste-Joseph Lenaerts, de l'école moynne de Turnhout, 60.

Élèves vétérans.

Prix : Henri-Jean-Théodore Snieders, de l'éc. moy. de Turnhout, 90 p. sur 100.
» Henri Schepmans, de l'école moyenne d'Anvers, 85.
» Marcellin Niesz, de l'école moyenne de Lierre, 85.
» Henri Wagemaekers, de l'école moyenne d'Anvers, 80.

CONCOURS ENTRE LES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

1re M. h. Roger Van Langenhove, de l'athénée de Liége, 62 3/4 p. sur 100.
2e » Gustave Bastian, de l'athénée de Bruxelles, 61 1/2.
3e » Félix Reding, du collége communal de Virton, 61.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

Sections réunies.

Prix : Léon Dutreux, de l'athénée d'Arlon, 85 1/2 p. sur 100.
Accessit : Charles Housiaux, de l'athénée de Bruxelles, 68.
Ment. h. Joseph Banneux, de l'athénée de Liége, 61 1/2.

Section industrielle et commerciale.

Prix : Victor Moreau, de l'athénée de Mons, 76 p. sur 100.
Accessit : Gustave Vander Haeghe, de l'athénée de Bruges, 67.
Ment. h. Frédéric Galwey, de l'athénée de Bruges, 60 1/2.

Section scientifique. — Élèves nouveaux.

Pr. d'honn. Camille Laduron, de l'athénée de Liége, 75 p. sur 100.
2e Prix : Émile Lamboray, du collége patronné de Dinant, 72 1/2.
Accessit : Charles Housiaux, de l'athénée de Bruxelles, 66.
Ment. h. Jules Weens, de l'athénée de Mons, 63.

Élève vétéran.

Prix : Charles-Ignace Lagasse, du coll. comm. de Nivelles, 71 p. sur 100.

Concours spécial de flamand.

1er Prix : Gustave Dreessens, de l'athénée de Hasselt, 80 p. sur 100.
2e » Henri Humblé, de l'athénée de Hasselt, 79.
1er Acc. Gustave Van der Haeghe, de l'athénée de Bruges, 75.
2e » Émile Ceulemans, de l'athénée d'Anvers, 73.
3e » Joseph Putzeys, du collége communal de Tirlemont, 72.
4e » Arthur Grisar, de l'athénée de Hasselt, 67.

QUATRIÈME LATINE.

1er Prix : René-E.-H.-L. Tschaggeny, de l'athénée de Bruxelles, 90 p. sur 100.
2e » Edmond Stasse, de l'athénée de Tournai, 89 1/4.
3e » Gustave Thirionnet, du collége communal de Chimai, 88 1/4.
4e » Gabriel Mestreit, de l'athénée de Liége, 86.
1er Acc. Félicien Otten, du collége patronné de Saint-Trond, 85 1/4.
2e » Louis-Adrien Cloquet, du collége communal de Nivelles, 84 3/4.
3e » Armand Hubert, de l'athénée de Liége, 84 1/2.
4e » Ernest Ferir, du collége communal de Virton, 84 1/4.
5e » Adolphe Wangermée, de l'athénée d'Anvers, 84.
6e » Hector Leboucq, du collége communal d'Ypres, 83 1/2.
7e » Joseph Nélis, de l'athénée d'Anvers, 82 3/4.
8e » Jules Masuy, du collége communal de Chimai, 82 1/4.
9e » Frédéric De Moor, de l'athénée de Gand, 81 3/4.
10e » Edmond Focquet, du collége communal de Chimai, 81 1/2.
Joseph Van Geetruyen, de l'athénée d'Anvers, 81 1/2.

11e	Acc.	Maximilien Passau, de l'athénée d'Arlon, 81 1/4.
12e	»	Édouard Sausset, du collége patronné d'Enghien, 80 3/4.
13e	»	Henri Harvey, de l'athénée de Liége, 80 1/2.
14e	»	Louis De Busschere, de l'athénée de Bruges, 80.
		Victor Gravez, du collége communal de Chimai, 80.
15e	»	Jules Lepère, du collége patronné de Courtrai, 79 3/4.
		Alphonse Prayon, de l'athénée de Gand, 79 3/4.
16e	»	Victor Leysens, du collége patronné d'Enghien, 79 1/4.
17e	»	Alfred Warnant, du collége patronné de Dinant, 78 3/4.
18e	»	Alexandre Robert, du collége communal de Nivelles, 78 1/2.
19e	»	Pierre-Joseph Henrard, du collége patronné de Saint-Trond, 78 1/4.
20e	»	Édouard Herbos, de l'athénée de Bruxelles, 78. (1)

Concours spécial de flamand.

1er Prix : Albert Frédéricq, du collége patronné de Courtrai, 84 p. sur 100.
2e » Félicien Otten, du collége patronné de Saint-Trond, 82.

(1) Aux termes des dispositions organiques du concours, un prix ne peut être décerné qu'à l'élève qui a obtenu au moins 70 points sur 100; un accessit, à l'élève qui a obtenu 65 points, et une mention honorable à l'élève ayant réuni 60 points. D'autre part, le nombre des récompenses à décerner en quatrième latine est limité à quatre prix et vingt nominations. Or, le concours de la quatrième latine, en 1863, a présenté cette particularité, que 76 élèves, ayant obtenu au moins 60 points, n'ont pu entrer en ligne de compte pour les récompenses désignées au présent programme.

De ces 76 élèves, 1 appartient à l'athénée royal d'Anvers.
3 — — d'Arlon.
7 — — de Bruges.
15 — — de Bruxelles.
4 — — de Gand.
2 — — de Hasselt.
6 — — de Liége.
2 — — de Mons.
3 — — de Namur.
2 — — de Tournai.
1 — au collége communal d'Ath.
2 — — patronné de Beeringen.
2 — — communal de Chimai.
2 — — patronné de Dinant.
3 — — — d'Enghien.
2 — — — de Gheel.
3 — — — de Pitzenbourg, à Malines.
1 — — — de Poperinghe.
7 — — — de Saint-Trond.
1 — — communal de Tirlemont.
4 — — — de Tongres.
3 — — — de Virton.

1er Acc. Ernest Rutten, du collége patronné de Beeringen, 76.
2e » Alphonse Remans, du même collége, 75.
3e » Léopold Claerhout, du collége patronné de Thielt, 74.
4e » Henri Bouten, du collége patronné de Courtrai, 73.
5e » Victor Muls, du collége patronné de Saint-Trond, 72.
6e » Albert Muls, du même collége, 70.
7e » Jean Leysens, du collége patronné de Gheel, 69.
8e » Jules Lepère, du collége patronné de Courtrai, 68.
9e » Julien Liebaert, du même collége, 67.
10e » Victor Callens, du même collége, 65.
Sébastien Van Schelven, de l'athénée de Gand, 65.

RHÉTORIQUE. — *Composition latine.*

1er Prix : Jean Kugener, de l'athénée d'Arlon, 75 p. sur 100.
2e » Henri De Rasse, de l'athénée de Tournai, 71.
1er Acc. Joseph Mestreit, de l'athénée de Liége, 66.
2e » Albert Rymenans, de l'athénée d'Anvers, 65.
1re M. h. Jean Mollitor, de l'athénée d'Arlon, 64.
2e » Victor-Marie-François De Locht, de l'athénée de Bruxelles, 63.
Gustave Geubelle, de l'athénée de Namur, 63.
3e » Charles Servais, de l'athénée de Liége, 62.
4e » Jean-Louis-Georges De Rongé, de l'athénée de Bruxelles, 61.
Benoît-Adolphe-Georges Prins, de l'athénée de Bruxelles, 61.
5e » Albert Dubois, de l'athénée de Mons, 60.
Henri Vander Cruyssen, de l'athénée de Tournai, 60.

Composition française.

Pr. d'honn. Benoît-Adolphe-Georges Prins, de l'ath. de Bruxelles, 87 p. sur 100.
2e Prix : Hermann Pergameni, de l'athénée de Bruxelles, 85.
1er Acc. Léon-Adolphe Collet, de l'athénée de Bruxelles, 80.
Jean-Louis-Georges De Rongé, de l'athénée de Bruxelles, 80.
2e » Édouard Fineuse, de l'athénée de Namur, 74.
3e » Henri De Rasse, de l'athénée de Tournai, 73.
Albert Dubois, de l'athénée de Mons, 73.
4e » Théodore Vitry, de l'athénée de Mons, 70.
5e » Arsène Bartholomé, dit Deschamps, de l'athénée de Liége, 67.
Edmond-Ghislain-François Funck, de l'athénée de Bruxelles, 67.
Émile Gens, de l'athénée d'Anvers, 67.
Joseph Mestreit, de l'athénée de Liége, 67.
6e » Constantin-Eugène De Burlet, du collége communal de Nivelles, 66.
Paul Van de Putte, de l'athénée de Gand, 66.
7e » Eugène-Claude-Georges Bidaut, de l'athénée de Bruxelles, 65.
Jules Debroux, de l'athénée de Namur, 65.
Louis Gilias, du collége communal de Louvain, 65.
François Grandprez, du collége patronné de St-Trond, 65.
Édouard Henin, de l'athénée de Namur, 65.
Alphonse Hock, de l'athénée de Namur, 65.
Florent Selb, de l'athénée d'Anvers, 65.
Hippolyte Vande Put, de l'athénée de Hasselt, 65.

1re M. h. Victor Gaspard, de l'athénée de Namur, 64.
2e » Ursmar Cauchie, du collége communal d'Ath, 61.
Omer Gantois, de l'athénée d'Anvers, 61.
Arthur Père, du collége communal d'Ath, 61.
Félix Simoens, du collége patronné de Poperinghe, 61.
3e » Henri Coomans, de l'athénée d'Anvers, 60.
Léon-Marie-Constant De Locht, de l'athénée de Bruxelles, 60.
Joseph De Wael, du collége patronné de St-Trond, 60.
Gustave Geubelle, de l'athénée de Namur, 60.
Henri Joniaux, de l'athénée de Gand, 60.
Louis Lekens, du collége patronné de Saint-Trond, 60.
Henri Van der Cruyssen, de l'athénée de Tournai, 60.
Livin Walravens, du collége patronné d'Enghien, 60.
Alexandre Wilmart, du collége patronné d'Enghien, 60.

Version grecque.

Prix : Ursmar Cauchie, du collége communal d'Ath, 72 p. sur 100.
Accessit: Joseph Mestreit, de l'athénée de Liége, 65.
Ment. h. Léon-Adolphe Collet, de l'athénée de Bruxelles, 63.

Mathématiques.

1er Prix : Constantin-Eugène De Burlet, du coll. comm. de Nivelles, 88 p. sur 100.
2e » Camille Robert, du même collége, 86.
1er Acc. Jules Hauchamps, du même collége, 81.
2e » Jules Billy, du collége patronné de Dinant, 79.
Henri De Rasse, de l'athénée de Tournai, 79.
3e » Émile Lassine, de l'athénée de Hasselt, 78.
4e » Jean-Henri Neetens, du collége patronné de Pitzenbourg, 77 1/2.
5e » Corneille-Martin De Weert, du même collége, 75.
6e » Victor De Locht, de l'athénée de Bruxelles, 74.
7e » Joseph Mestreit, de l'athénée de Liége, 72.
Edmond Van Buylaere, de l'athénée de Bruges, 72.
8e » Léon Sclobas, de l'athénée de Mons, 71.
9e » Pédro Van Halmé, de l'athénée de Bruges, 69.
10e » Émile Carlier, du collége communal de Nivelles, 67.
François Pieters, de l'athénée de Bruges, 67.

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

Il s'est présenté au concours de 1862-1863, un concurrent pour la question de sciences physiques et mathématiques, un concurrent pour la question de sciences naturelles, et deux concurrents pour la question de médecine (matières spéciales).

L'auteur du mémoire traitant la question de sciences naturelles n'a pas été admis aux deux dernières épreuves du concours.

Pour les nominations en sciences physiques et mathématiques et en médecine voir la livraison de juillet, page 317.

CONCOURS DE CANTATES.

Parmi les nombreuses cantates envoyées cette année au concours, celle qui a été choisie pour servir de thème au concours de composition musicale, a pour auteur, comme on sait, M. Kürth, de Mersch, élève de troisième latine à l'athénée d'Arlon. Voici le texte de cette cantate.

PAUL ET VIRGINIE.

I

PAUL.

Récitatif.

Elle va revenir! non, ce n'est point un rêve...
— Les rêves seraient-ils si doux et si charmants? —
Elle va revenir! Encor quelques moments,
Et son pied foulera le sable de la grève.

Depuis le jour de son départ fatal,
Combien de fois suis-je venu l'attendre!
En vain je demandais au Ciel de me la rendre,
De la rendre à sa mère, à son pays natal.

Pour la revoir j'eusse donné ma vie;
Mais les jours succédaient aux jours
Sans ramener vers moi la sœur qu'on m'a ravie,
Et pourtant j'espérais toujours!

Cavatine.

Je t'ai si longtemps attendue!
Viens m'assurer de son retour;
Apparais enfin à ma vue,
Nef qui ramènes mon amour!

Vents qui soufflez vers cette plage,
Apaisez les flots écumeux;
Abrégez ce trop long voyage;
Secondez l'ardeur de mes vœux!

Je t'ai si longtemps attendue!
Viens m'assurer de son retour;
Apparais enfin à ma vue,
Nef qui ramènes mon amour!

Récitatif.

Vainement mon regard interroge l'espace;
Le soleil baisse, l'heure passe...
Rien n'apparaît à l'horizon.
Si mon espoir n'était qu'une illusion...

Mais quoi! dans le lointain que déjà l'ombre voile,
Ce point blanc qui surgit, n'est-ce pas une voile?...

Oui, c'est elle! — Déjà je sens battre mon cœur.
Quelle joie! Elle vient! Elle approche, ô bonheur!
Si mes yeux m'abusaient? Hélas! si le navire
S'éloignait de ces bords, cherchant d'autres climats!...
— Ce doute affreux me glace, me déchire!
Mais non, il vient, il vient, je ne me trompais pas!...

Air.

Oh! quelle douce ivresse!
Dieu comble mon espoir;
Mon cœur bat d'allégresse,
Je vais donc la revoir!

Le vaisseau vers la rive,
Au gré de mes désirs,
Rapidement arrive
Bercé par les zéphyrs.

Oh! quelle douce ivresse!
Dieu comble mon espoir;
Mon cœur bat d'allégresse!
Je vais donc la revoir!

II

Récitatif.

L'horizon s'est voilé d'un sinistre nuage;
L'éclair, précurseur de l'orage,
A sillonné le firmament;
La foudre éclate, le ciel tonne!
Jouet des flots, le bâtiment
Sous l'effort du vent tourbillonne...
Grâce! Il va s'abîmer dans le gouffre écumant.

Chœur de colons.

Dieu, qui calmes les tempêtes,
Grâce pour ces malheureux!
La mort plane sur leurs têtes,
Dieu puissant, veille sur eux!

La lame avec fureur vient heurter le navire;
Sous ses coups redoublés il se penche, il chavire,
Et moi, qu'un sort fatal enchaîne sur ces bords,
Je me consume en stériles efforts!...

Chœur de colons.

O Seigneur, sois propice
Aux pauvres matelots!
Que ta main protectrice
Les guide sur les flots!

III

PAUL.

Récitatif.

Debout sur le tillac, une femme,.. C'est elle !
Ses bras levés du Ciel implorent le secours !
Oui, j'entends ta voix qui m'appelle ;
Me voici, chère sœur, j'accours !
(*Il se jette à la mer.*)

Chœur de colons.

Près de la rive hospitalière,
Seigneur, faut-il les voir périr !
Sois sensible à notre prière,
Dieu clément, laisse-toi fléchir !

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

EXERCICES D'ALGÈBRE, *par* F.-J. RETSIN, *docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Gand.* Deuxième édition. 3e Partie. Gand, Lebrun-Devigne 1863. 1 vol. in-8° de pp. 32.

La troisième partie des exercices d'algèbre que publie M. Retsin, traite des progressions, des logarithmes, des intérêts composés et des annuités.

Après avoir, sous forme de questions, passé en revue les diverses propriétés des progressions et des logarithmes, l'auteur donne plusieurs séries d'applications, toutes également bien choisies et accompagnées le plus souvent des solutions.

La partie la plus intéressante de cette nouvelle publication consiste dans la résolution des problèmes qui se rapportent aux questions d'annuités et de versements successifs.

L'auteur, par des considérations aussi simples qu'ingénieuses, est parvenu à déduire les formules des annuités de celle des intérêts composés sans le secours des progressions. La solution qu'il donne pour les problèmes 24, 25, 29, pages 24 et 25, suffit pour nous mettre au courant de ce procédé.

Le point de vue auquel M. Retsin s'est placé dans ce genre de questions, lui a permis de résoudre avec facilité plusieurs problèmes tout nouveaux et pour la résolution desquels l'emploi des méthodes ordinaires laisserait beaucoup à désirer.

Nous citerons tout particulièrement le n° 44 dont nous croyons devoir donner l'énoncé, afin de rectifier une erreur qui s'y est glissée, et qui pourrait nuire à l'intelligence de la question :

« Un emprunt de A fr. contracté au taux r pour *un* fr. doit être remboursé à l'aide de $3a$ sommes, payables, la première dans $m+n$ (au lieu de m) années et les autres successivement n années après la précédente.

« Les a premières sommes doivent être doubles des a suivantes et celles-ci triples des a dernières ; quelle est la première somme à payer ? »

Nous félicitons l'auteur d'avoir complété d'une manière si distinguée les exercices dont l'examen fait l'objet des études algébriques dans les classes supérieures de la section des humanités. Seulement il serait bon de faire disparaître quelques fautes de typographie ou d'oubli qui se rencontrent dans cette édition.

RÉDACTION ET SOLUTIONS DES EXERCICES PRATIQUES *renfermés dans les Manuels de sciences commerciales, à l'usage de la 4e et de la 3e professionnelle des athénées et des colléges, par* L. LECLERCQ, *professeur de sciences commerciales et d'économie politique à l'athénée royal de Bruges.*

Dans les deux *Manuels de sciences commerciales* que M. Leclercq a publiés jusqu'ici, et qu'il a mis en rapport avec le programme officiel, il cherche avant tout à guider le professeur dans son enseignement, et à rendre aux élèves l'étude de ces sciences aussi facile que fructueuse. A cet effet il expose succinctement la théorie de chaque système de comptabilité, et, pour en faire saisir le mécanisme, il analyse et formule, conformément aux habitudes du commerce, un certain nombre d'opérations simulées, qu'il fait suivre d'une série peu étendue d'exercices pratiques, dont il ne donne que le simple énoncé, et que les élèves doivent rédiger eux-mêmes pour devoirs et transcrire aux livres après correction.

Cette manière de procéder, qui a pour avantage d'exercer l'intelligence et le jugement des élèves, et de permettre aux professeurs de parcourir en entier leur programme dans le temps prescrit, devait nécessairement laisser quelque chose à faire pour ceux-ci, et c'est afin de compléter son œuvre que M. Leclercq publie aujourd'hui la *Rédaction et les solutions des exercices pratiques renfermés dans ses manuels.* Cet ouvrage, nous n'en doutons pas, sera bien accueilli des professeurs, à qui il est exclusivement destiné, car il sera, entre leurs mains, le guide le plus sûr dont ils puissent se servir pour contrôler leurs préparations, et principalement le travail de leurs élèves en classe.

Ajoutons pour terminer que l'ouvrage n'étant tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires, ne sera livré qu'aux professeurs qui y souscriront, ou qui en adresseront la demande par écrit à l'auteur.

Le prix en est fixé à deux francs, frais de port et de recouvrement compris.

ACTES OFFICIELS.

Le sieur *Leray,* Adolphe, auteur de chants et de poésies populaires à Tournai, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

Université de Liége. La démission du sieur Émile *Bède,* professeur extraordinaire à la faculté des sciences, est acceptée. — Le sieur Aug. *Gillon,* ingénieur civil, chargé du cours de métallurgie, est nommé professeur extraordinaire dans la faculté des sciences.

M. *Hennau,* professeur ordinaire à la faculté de droit est déchargé, à sa demande, des deux cours d'*économie politique* et d'*économie industrielle,* dont il est le titulaire. — M. *De Laveleye,* Émile, docteur en droit, à Gand, est nommé professeur extraordinaire dans la faculté de droit. Il est chargé de faire les deux cours d'*économie politique* et d'*économie industrielle* pendant l'année académique 1863-1864.

Université de Gand. Le cours de *haute algèbre* est détaché des attributions de M. Manderlier, professeur ordinaire à la faculté des sciences. La *haute algèbre et la géométrie analytique* sont réunies et feront l'objet d'un cours annuel qui est placé dans les attributions de M. *Dauge,* professeur extraordinaire à ladite faculté, lequel est promu au rang de professeur ordinaire.

M. R. *Boddaert,* docteur spécial en sciences physiologiques, est nommé professeur extraordinaire dans la faculté de médecine. Il est chargé de donner, dans cette faculté, le *cours d'anatomie pathologique,* et, dans la faculté des sciences, le *cours de zoologie.*

M. Ch. *Van Lynseele,* docteur spécial en sciences chirurgicales et adjoint au cours de clinique obstétricale, est nommé professeur extraordinaire dans la faculté de médecine. Il est chargé du *cours théorique et pratique des accouchements et du cours de clinique obstétricale.*

M. C.-F. *Waelbroeck,* docteur en droit à Gand, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de droit. Il est chargé de donner, dans cette faculté, le cours d'*histoire politique moderne,* pendant l'année académique 1863-1864.

M. L. *Fraeys,* professeur ordinaire à la faculté de médecine, est chargé de donner, dans cette faculté, le *cours de pathologie et de thérapeutique spéciale des maladies internes* et le *cours de clinique interne.* Il est déchargé du *cours de thérapeutique générale et pharmacodynamique,* du *cours théorique et pratique des accouchements,* et du *cours de clinique obstétricale.*

M. N. *Dumoulin,* professeur extraordinaire, est chargé de donner le *cours de thérapeutique générale et pharmacodynamique.* Il conserve ses autres cours.

— Sont acceptées les démissions des sieurs *Lemoine,* professeur de rhétorique latine à l'athénée de Namur, *Clavier,* professeur de sixième latine à l'athénée de Namur, *Lemaître,* maître de dessin à l'athénée de Namur, *Alexandre,* troisième régent à l'école moyenne de Gosselies, *Kops,* directeur de l'école moyenne de Malines, tous admis à faire valoir leurs droits à la pension. — Le sieur *Van Gobbelschroy,* est déchargé de ses fonctions de quatrième régent à l'école moyenne de Louvain, avec faculté de faire valoir ses droits à la pension. — Le sieur *Magnée,* ancien régent à l'école moyenne de Lierre, est admis à faire valoir ses droits à la pension.

— Sont nommés :

A l'athénée d'Anvers : professeur de seconde latine, en remplacement du sieur Nelis, promu à la chaire de rhétorique latine, le sieur *Labeye,* professeur de troisième latine; — professeur de troisième latine, le sieur *Coppée,* professeur de quatrième latine à l'athénée de Mons;

A l'athénée de Gand : professeur de rhétorique latine, en remplacement du sieur Legrand, qui reçoit une autre destination, le sieur *Courtoy,* professeur de rhétorique latine à l'athénée d'Arlon; — second professeur de français, en remplacement du sieur Walton, promu à la chaire de rhétorique française, le sieur *Demoor,* professeur dédoublant pour la quatrième professionnelle;

A l'athénée de Mons : professeur de rhétorique latine, à titre provisoire, en remplacement du sieur Mahutte, qui reçoit une autre destination, le sieur *Demarteau,* professeur intérimaire de seconde latine à l'athénée d'Anvers; — professeur de quatrième latine, en remplacement du sieur Coppée, le sieur *Bernimoulin,* professeur de cinquième latine; — professeur de cinquième latine,

le sieur *Hallet*, professeur de sixième latine; — professeur de sixième latine, le sieur *Sarton*, professeur de troisième au collége communal de Tirlemont;

A l'athénée de Liége : professeur de rhétorique latine, en remplacement du sieur Fassin, le sieur *Mahutte*, professeur de rhétorique latine à l'athénée de Mons; — maître de dessin, en remplacement du sieur *Berleur*, décédé, le sieur *Van Marcke*, professeur de dessin linéaire à l'Académie des beaux-arts de Liége;

A l'athénée d'Arlon : professeur de rhétorique latine, à titre provisoire, en remplacement du sieur Courtoy, le sieur *Milz*, docteur en philosophie et lettres, professeur de rhétorique au collége de Virton; — professeur de sixième latine, en remplacement du sieur Defossé, qui reçoit une autre destination, le sieur *Maas*, ancien professeur de quatrième au collége de Huy, professeur à la section normale établie dans la même ville; — professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle, en remplacement du sieur Wannez, décédé, le sieur *Verryken*, docteur en sciences naturelles, chargé des mêmes cours, à titre provisoire;

A l'athénée de Namur : professeur de rhétorique latine, en remplacement du sieur Lemoine, démissionnaire, le sieur *Legrand*, professeur de rhétorique latine à l'athénée de Gand; — professeur de sixième latine, en remplacement du sieur Clavier, démissionnaire, le sieur *Defossé*, professeur de sixième latine à l'athénée d'Arlon;

A l'école moyenne d'Anvers : deuxièmes instituteurs dédoublants, les sieurs *Lenaerts* et *Wybouw*, aspirant professeur agrégé;

A l'école moyenne de Lierre : deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Soons*, instituteur privé à Lierre;

A l'école moyenne de Boom : assistant dédoublant, le sieur *Drossin*, élève diplômé de l'école normale de Saint-Trond;

A l'école moyenne de Malines : directeur en remplacement du sieur Kops, démissionnaire, le sieur *Angenot*, directeur de l'école moyenne de Tongres;

A l'école moyenne d'Aerschot : instituteur, en remplacement du sieur Lansens, qui reçoit une autre destination, le sieur *Tubbax*, deuxième instituteur dédoublant à l'école moyenne d'Ypres;

A l'école moyenne de Diest : directeur, en remplacement du sieur Horsmans, qui reçoit une autre destination, le sieur *Deprez*, premier régent; — premier régent, le sieur *Coppin*, ancien régent à l'école moyenne de Soignies;

A l'école moyenne de Louvain : quatrième régent, en remplacement du sieur Van Gobbelschroy, le sieur *Goyens*, instituteur;

A l'école moyenne d'Ypres : troisième régent, en remplacement du sieur Boullienne, intérimaire, qui reçoit une autre destination, le sieur *Raepsaet*, troisième régent à l'école moyenne de Malines; — second instituteur dédoublant, en remplacement du sieur Tubbax, le sieur *De Ceuninck*, instituteur à l'école moyenne d'Alost;

A l'école moyenne d'Alost : directeur, en remplacement du sieur Van Nerum, le sieur *Horsmans*, directeur de l'école moyenne de Diest; — premier instituteur, en remplacement du sieur De Ceuninck, le sieur *Lansens*, instituteur à l'école moyenne d'Aerschot;

A l'école moyenne de Gand : premier instituteur dédoublant, le sieur *Vanderlinden*, deuxième instituteur; — deuxième instituteur, le sieur *De Backer*, deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Gommaerts*, aspirant professeur agrégé;

A l'école moyenne de Mons : premier instituteur, en remplacement du sieur Lamborel, qui reçoit une autre destination, le sieur *Hustin,* deuxième instituteur ; — deuxième instituteur, le sieur *Goffinet,* assistant à l'école moyenne de Neufchâteau ;

A l'école moyenne de Pâturages : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Deloyers, qui reçoit une autre destination, le sieur *Cogniaux,* professeur agrégé, chargé d'un intérim à l'école moyenne de Visé;

A l'école moyenne de Gosselies : troisième régent, en remplacement du sieur Alexandre, démissionnaire, le sieur *Colinge,* instituteur à l'école moyenne de Saint-Hubert ;

A l'école moyenne de Saint-Ghislain : premier régent, en remplacement du sieur Genonceaux, qui reçoit une autre destination, le sieur *Decosseaux,* second régent à l'école moyenne de Spa ;

A l'école moyenne de Soignies : premier régent, en remplacement du sieur Sosset, qui reçoit une autre destination, le sieur *Lempereur,* premier régent à l'école moyenne de Limbourg;

A l'école moyenne de Limbourg : premier régent, en remplacement du sieur Lempereur, le sieur *Wernke,* second régent; — second régent, le sieur *Philippe,* professeur agrégé ;

A l'école moyenne de Spa : second régent, en remplacement du sieur Decosseaux, le sieur *Crevecœur,* troisième régent ; — troisième régent, le sieur *Deloyers,* deuxième instituteur à l'école moyenne de Pâturages ;

A l'école moyenne de Limbourg : assistant, en remplacement du sieur Jamart, qui reçoit une autre destination, le sieur *Harroy,* professeur agrégé ;

A l'école moyenne de Waremme : instituteur, en remplacement du sieur Hayen, qui reçoit une autre destination, le sieur *Jamart,* assistant à l'école moyenne de Limbourg;

A l'école moyenne de Visé : second régent, en remplacement du sieur Kinet, admis à la pension, le sieur *Tilman,* second régent à l'école moyenne de Couvin;

A l'école moyenne de Tongres : directeur, en remplacement du sieur Angenot, le sieur *Demaret,* préfet des études et professeur de rhétorique au collége communal d'Ath ; — premier régent, en remplacement du sieur Peeters, qui reçoit une autre destination, le sieur *Vanlangenaken,* premier régent à l'école moyenne de Saint-Trond;

A l'école moyenne de Saint-Trond : premier régent, en remplacement du sieur Vanlangenaken, le sieur *Peeters,* premier régent à l'école moyenne de Tongres ;

A l'école moyenne de Marche : premier régent, en remplacement du sieur Buisseret, le sieur *Leclercq,* troisième régent dédoublant à l'école moyenne de Jodoigne ;

A l'école moyenne de Neufchâteau : assistant, en remplacement du sieur Goffinet, qui reçoit une autre destination, le sieur *Toussaint,* professeur agrégé;

A l'école moyenne de Saint-Hubert : instituteur, en remplacement du sieur Colinge, qui reçoit une autre destination, le sieur *Wauthia,* assistant à l'école moyenne de Rochefort ;

A l'école moyenne de Couvin : second régent, en remplacement du sieur Tilman, qui reçoit une autre destination, le sieur *Boullienne,* troisième régent intérimaire à l'école moyenne d'Ypres ;

A l'école moyenne de Dinant : troisième régent, le sieur *Cardols,* instituteur à l'école moyenne de Rochefort ;

A l'école moyenne de Rochefort : directeur en remplacement du sieur Waxweiler, le sieur *Sosset,* premier régent à l'école moyenne de Soignies; — instituteur, en remplacement du sieur Cardols, le sieur *Lamborel,* premier instituteur à l'école moyenne de Mons; — assistant, en remplacement du sieur Wanthia, le sieur *Requette,* professeur agrégé.

— Le sieur *Daminet,* prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Péruwelz (Hainaut), en remplacement du sieur Bouillard, appelé à d'autres fonctions.

— Le sieur *Genonceaux,* premier régent à l'école moyenne de Saint-Ghislain, est nommé professeur à la section normale de l'enseignement moyen instituée à Bruges.

— Le sieur *Knuts,* chanoine, ancien directeur du petit séminaire de Saint-Roch, est nommé inspecteur ecclésiastique diocésain des écoles primaires de la province de Liége, en remplacement du sieur Vanderryst, appelé à un autre emploi.

Le sieur *Vanderryst,* chanoine, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour le ressort de Hasselt, en remplacement du sieur Spaas. Le sieur *Belien* est nommé aux mêmes fonctions pour le ressort de Brée, en remplacement du sieur Tessens, décédé.

— Le sieur *Paillot,* inspecteur du sixième ressort scolaire du Hainaut, est chargé *ad interim* des fonctions d'inspecteur pour le onzième ressort (Tournai), en remplacement du sieur Leschevin, décédé.

— Le sieur *Verschaffelt,* ex-professeur de mathématiques à l'athénée d'Arlon, est chargé des fonctions de professeur spécial à la section normale de Gand.

NOUVELLES DIVERSES.

La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique pose dès à présent la question suivante, pour le concours de 1865 : « Rechercher les causes qui amenèrent, pendant le douzième et le treizième siècle, l'établissement des colonies belges en Hongrie et en Transylvanie. Exposer l'organisation de ces colonies et l'influence qu'elles ont exercée sur les institutions politiques et civiles, ainsi que sur les mœurs et les usages des pays où elles furent fondées. »

— Le nouveau collége communal de Malines est maintenant entièrement constitué. M. *Angenot,* directeur de l'école moyenne de Tongres, est nommé préfet des études et professeur de rhétorique; M. *G. Cauchie,* ex-professeur de troisième latine à Bouillon, donnera la poésie; M. *Louveaux,* du collége de Charleroi, la troisième; M *Guérette,* la quatrième; M. *Stevens,* la cinquième; M. *G. Lebrocquy,* du collége de Thuin, est chargé de la littérature et de l'histoire; M. *Micheels,* du collége de Termonde, des langues modernes.

— Un de nos correspondants nous écrit ce qui suit : « Le nouveau ministre de l'instruction publique en France déploie une grande activité et cherche à remplir les espérances que son savoir, son expérience et ses principes notoirement libéraux ont fait naître. Il s'est tout d'abord attaché à exécuter les promesses les plus saillantes de son discours solennel à la Sorbonne. Le nouveau réglement, très-

développé, de la *bifurcation* restreinte à la seconde et à la rhétorique, a surpris presque tout le public non universitaire, qui s'était imaginé que M. Duruy avait bel et bien tué la bifurcation ; mais on n'a pas tardé à comprendre que ceux qui avaient fait en troisième des études bifurquées, ne pouvaient pas en passant en seconde, faire des études complètes. Il faudra donc encore deux ans avant que la bifurcation puisse obtenir son joyeux *requiem*. Cela donne un peu à réfléchir; et l'on prête à l'un des grands promoteurs de la bifurcation-Fortoul le mot que voici : « Ils veulent abolir la bifurcation ? avant deux ans ils auront la *trifurcation*. » Après le programme de la classe de philosophie et celui des examens sur la philosophie (pour l'agrégation et pour le baccalauréat), M. Duruy a publié le programme du cours de l'histoire contemporaine de 1789 à 1863, y compris « la prise de Puebla et l'occupation de Mexico. » Les journaux politiques se sont aussitôt jetés sur ce morceau, que les uns, le *Constitutionnel* en tête, ont porté aux nues, les autres, en plus grand nombre, critiqué avec une extrême amertume. D'autres circulaires, toutes fort longues, ont suivi sur l'enseignement des sciences, l'enseignement des langues vivantes, l'enseignement professionnel, qui sera joint à l'enseignement secondaire du lycée, donné dans les bâtiments des lycées et surveillé par les proviseurs des lycées : dispositions qui trouveront difficilement l'approbation générale. Il n'est pas téméraire non plus de prévoir de grandes luttes que le ministre aura à soutenir au sein du conseil impérial, pour lequel l'opposition au ministre président est une sorte de tradition. »

— Voici la circulaire adressée par M. Duruy aux recteurs d'académie, concernant le cours d'histoire contemporaine en philosophie, dont il est question plus haut. Elle est datée du 24 septembre.

« Monsieur le recteur,

« Je vous adresse le programme pour le nouveau cours d'histoire institué dans la classe de philosophie, et qui doit s'étendre depuis 1789 jusqu'à nos jours, afin que ceux qui, dans quelques années, feront les affaires du pays, sachent de quelle manière ce pays a jusqu'à présent vécu.

« En rhétorique, le professeur expose déjà, dans ses dernières leçons, les faits qui se sont accomplis de 1789 à 1815. J'ai jugé nécessaire de reprendre cette étude en philosophie d'une manière rapide. Notre société actuelle, avec son organisation et ses besoins, date de la révolution, et pour la bien comprendre, comme pour la bien servir, il faut la bien connaître.

« Mais, en faisant cette révision, le professeur se placera à un point de vue différent de celui où il se met en rhétorique. Cette fois, il négligera les événements militaires qu'il a racontés l'année précédente pour suivre de plus près l'enchaînement logique des choses, et montrer la marche incertaine, quelquefois précipitée et téméraire, mais toujours résolue et active, de notre société française vers le but nouveau et légitime de ses impatients désirs : plus de bien-être physique, plus aussi de bien-être moral.

« A partir de 1815, le récit reprend son cours, et s'étend successivement, comme nos intérêts, bien au delà de nos frontières. C'est l'honneur de notre pays d'appeler sur lui l'attention des peuples et de faire sentir au loin son influence. Il a tant agi et pensé pour le monde qu'on trouverait peu de grandes questions européennes qui ne fussent aussi des questions françaises; de sorte que notre histoire ne s'explique bien qu'à la condition d'étudier celle des autres. En outre,

les diverses nations de l'Europe, même du monde, deviennent solidaires. Il faut mêler leurs annales, comme elles mêlent leurs intérêts.

« J'ai disposé le programme de manière que les événements accomplis dans les différents pays s'éclairent et s'expliquent les uns les autres. A ce sujet, vous aurez, monsieur le recteur, à rappeler aux professeurs une des lois de leur enseignement, celle qui les avertit de moins tenir à donner beaucoup qu'à choisir ce qu'ils donnent. Vous leur ferez aussi remarquer que je me suis efforcé de porter la lumière plutôt sur les choses que sur les personnes. Les hommes passent, les faits demeurent et nos enfants n'auront affaire qu'avec les conséquences. Même pour les faits, il conviendra de ne pas les étudier à la façon de Suétone et de Saint-Simon, mais de les regarder de haut et de loin, bonne manière pour bien voir. On s'arrêtera donc sur ceux qui sont considérables ou caractéristiques, et que le temps, en les jetant dans son crible, n'a point encore laissé passer et se perdre.

« J'ai introduit dans l'histoire des idées et des événements de ce siècle quelques notions d'économie politique. Ce n'est pas à dire que nos chaires doivent se transformer, et que les faits aient à y céder la place aux théories hasardées. Au lycée on ne fait pas de la science nouvelle : on donne la science faite et éprouvée. Or, depuis un siècle que les économistes sont à l'œuvre, ils ont mis en lumière un certain nombre de vérités que personne aujourd'hui ne conteste plus, et dont l'éducation peut déjà s'emparer, au grand profit de nos élèves et du pays.

« Tant que la guerre et les intrigues de cour ont été la grande affaire des sociétés, Machiavel et l'histoire-bataille suffisaient. Aujourd'hui il faut autre chose. Les faits économiques ont pris une trop grande place dans notre société pour que l'histoire puisse les négliger, si elle veut rester ce qu'elle doit être : le trésor de l'expérience humaine et la maîtresse de la vie, *magistra vitæ*. L'Angleterre a pu traverser paisiblement une crise épouvantable, parce que ses ouvriers connaissent tout ce que nos jeunes gens ignorent encore : les ressorts si délicats de la production et de la vie économique. Nos misères de 1848 sont venues de cette ignorance.

« Grâce à cet enseignement, nos élèves, en sortant du lycée, ne tomberont plus dans l'inconnu. Nous leur aurons montré le terrain où, jusqu'à cette heure, ils marchaient sans guide, et nous les aurons mis en état de comprendre les événements au milieu desquels la vie sérieuse vient les surprendre. Jeter un homme dans la cité sans lui avoir rien dit de l'organisation et des nécessités qu'il y rencontre, c'est comme si l'on jetait dans la bataille un chasseur à pied avec l'armement des francs-archers de Charles VII.

« Vous connaissez le but de ce cours : éclairer la route où nos enfants s'engagent en devenant hommes ou citoyens.

« Quel en sera l'esprit? Un esprit de paix et de justice.

« J'ai toujours trouvé à l'histoire une grande vertu d'apaisement. Elle montre par toutes ses leçons que, si l'absolu se trouve dans la vérité religieuse et dans la vérité scientifique, la politique est, comme la loi, une question de rapport, une convenance entre les choses à faire et les choses déjà faites; que même il faut compter, sans les subir, avec les passions, les préjugés, et que la plus grande des forces, c'est la fermeté dans la modération.

« L'histoire stimule les timides en leur faisant voir les nécessités impérieuses

des choses, et elle calme les impatients en leur prouvant que rien de durable ne s'improvise, que ce qu'il y a de plus dans le présent, c'est toujours du passé, et qu'il faut en tout l'aide du temps, ce puissant maître, comme dit un des nôtres, le vieil Eschyle.

« Aussi suis-je convaincu que l'étude faite avec bonne foi des épreuves que nous avons subies depuis quatre-vingts ans est plutôt de nature à apaiser les esprits en les éclairant qu'à les irriter, et qu'elle contribuera à affermir et à améliorer nos institutions plutôt qu'à les ébranler.

« Veillez donc, monsieur le recteur, avec la plus active sollicitude, comme j'y veillerai de mon côté par l'inspection générale et par moi-même, à ce que ce cours soit une école de moralité, de respect et de modération : la vérité sur les choses; partout et en tout une haine vigoureuse pour le mal et pour ceux qui l'ont accompli sciemment, mais des égards pour ceux qui n'ont fait que se tromper et qui ont servi leur pays avec de l'erreur quand ils croyaient le servir avec de la vérité.

« Respectons les hommes qui ont, avant nous, porté le poids du jour, pour que nous soyons respectés à notre tour malgré nos fautes.

« Le gouvernement impérial cherche, comme son glorieux fondateur, la réconciliation des partis, et sa plus belle victoire serait de réunir tous ceux que nous ont légués nos révolutions, pour qu'il n'en restât qu'un seul, celui de la France.

« Aussi, M. le recteur, je n'ai pas besoin de vous dire, qu'en instituant ce cours nouveau, le gouvernement ne songe pas à faire de tous nos professeurs d'histoire des avocats intéressés et aveugles d'une cause qui n'est plus à gagner.

« Quand on n'est qu'un parti, on fausse l'histoire pour la faire servir à ses desseins; mais quand on représente, après les avoir noblement servis, les intérêts généraux du pays et la nation même avec ses aspirations les plus généreuses, on ne craint pas la lumière ni la comparaison avec personne, et on demande simplement la vérité.

« Les professeurs d'histoire de votre académie n'ont donc, monsieur le recteur, qu'à s'inspirer pour leur enseignement de ce patriotisme éclairé qui met l'honneur et l'intérêt du pays au-dessus de toutes les questions, et de la fierté légitime que donne l'idée qu'on appartient à une société policée, libre et puissante.

« Agréez, etc.

— MM. Francisque Michel et Édouard Fournier ont découvert à Londres, au commencement de septembre, sept volumes manuscrits de Beaumarchais. Ils en ont prévenu aussitôt M. Édouard Thierry, administrateur de la Comédie française, qui s'est empressé d'en faire l'acquisition pour la bibliothèque du théâtre. Ces volumes renferment : un manuscrit du *Barbier de Séville;* un autre de *la Mère coupable* avec de très-nombreuses variantes, de la main même de Beaumarchais; un aussi de la pièce du *Faux ami,* devenu le drame des *Deux amis;* neuf ou dix pièces complétement inconnues : comédies, dont une en trois actes, en prose, et une autre, en un acte, en vers; opéras-comiques, divertissements, parades, etc. Un volume de chansons et de musique notée par Beaumarchais lui-même, un volume de correspondance littéraire, un autre de correspondance diplomatique, un autre enfin relatif à l'affaire, jusqu'à présent si mystérieuse, de Beaumarchais et du chevalier d'Éon.

— M. E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut de France, est à la veille de donner un volume qui ne comprendra pas moins de quatorze *Traités* inédits sur la musique du moyen âge. Les auteurs de ces traités sont : Jérôme de Moravie, Jean de Garlande, François de Cologne, Pierre Picard, Walter Odington, le nommé Aristote, Jean Ballou, un anonyme de Saint-Victor, deux anonymes de Saint-Dié, un anonyme de Bruxelles, plus trois commentateurs, Robert de Handlo, John Hamboys et Jean de Muris. Nous allons donc posséder un complément au fameux ouvrage du prince-abbé Gerbert, intitulé : *Scriptores ecclesiastici de musicâ sacrâ*, etc., trois vol. in-4°, 1784, qui. malgré ses imperfections, malgré les nombreuses incorrections qui déparent les textes, n'a pas moins fait une révolution dans les études historiques concernant la musique, et a été le point de départ de tous les travaux solides sur le chant ecclésiastique et la musique mesurée qui se sont succédé depuis la fin du dernier siècle jusqu'à nos jours. Mais Gerbert était loin d'avoir puisé à toutes les sources; il était loin d'avoir connu tous les trésors contenus dans les bibliothèques de France, d'Italie, d'Angleterre, de Belgique, etc. De plus, ainsi que l'observe le savant auteur de la *Biographie universelle des musiciens*, M. Fétis, « l'abbé Gerbert avait été mal servi par ses correspondants; on lui avait envoyé des copies incorrectes, des manuscrits qui n'étaient pas les meilleurs qu'on eût pu choisir, et ce ne furent pas toujours les ouvrages les plus remarquables d'un auteur qu'on lui fit parvenir. » Il y a tout lieu de supposer que l'ouvrage de M. de Coussemaker ne présentera pas ces imperfections. Tous les manuscrits qu'il va éditer ont été calqués et collationnés par lui avec la conscience, la compétence et la sagacité que ce savant apporte dans tous ses travaux. De plus, l'exécution typographique en sera excellente. Le volume aura pour titre : *Scriptorum de musica medii ævi novam seriem, a Gerbertino alteram, collegit nuncque primum edidit E. de Coussemaker, e Galliæ imperiali Instituto,* etc.

Ce sera là, pour les érudits, une publication de premier ordre. (*Débats.*)

Nécrologie. — En Belgique : M. *Callier,* échevin de la ville de Gand, professeur à la faculté de philosophie de l'université de cette ville ; — M. *Carton,* chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges et de la métropole de Paris, officier de l'ordre de Léopold, président de la société d'Émulation, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la commission de statistique et de beaucoup de sociétés savantes, et fondateur-directeur de l'Institut des sourds-muets et aveugles de Bruges ; — M. *Heiderscheidt,* professeur de seconde latine à l'athénée royal de Liége.

A l'étranger : M. *Eugène Delacroix,* le grand peintre, membre de l'Institut de France, à Paris ; — M. le comte *Alfred de Vigny,* l'auteur de Cinq-Mars et d'Éloa, membre de l'Académie française, à Paris ; — M. *Jacob Grimm,* le célèbre linguiste, à Berlin ; — le docteur *E. Mitscherlich,* professeur de chimie à l'université de Berlin ; — M. *Nusslin,* doyen des professeurs allemands, conseiller intime, à Manheim ; — le docteur *Reiche,* professeur de théologie à l'université de Gœttingue ; — M. le docteur *Voigt,* professeur d'histoire, directeur des archives, doyen de l'université, membre de la chambre des seigneurs, à Kœnigsberg ; — M. *Borgni,* professeur de mathématiques appliquées à l'université de Pise, membre de l'institut lombard ; — M. *Nobile,* directeur de l'observatoire de Naples.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Numéro 11. Novembre 1863.

MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE LA GRAMMAIRE LATINE.

(Suite. — Voir la livraison d'août.)

Joseph Jacotot naquit en 1770 à Dijon, et fit ses études à l'école polytechnique de Paris. Il changea plusieurs fois de carrière : nous le trouvons tour à tour avocat, professeur d'humanités, capitaine d'artillerie, secrétaire du ministère de la guerre, sous-directeur de l'école polytechnique, professeur de langues et de mathématiques à Paris. Peu de temps après la réorganisation des universités des Pays-Bas, en 1818, il fut investi, à Louvain, de la chaire de langue et de littérature française. Les événements de 1830 l'éloignèrent de la Belgique : il mourut à Paris, dans la retraite, le 30 juillet 1840. On peut voir au Père-Lachaise le monument érigé à sa mémoire par ses amis et ses admirateurs : ils y ont fait graver les célèbres formules auxquelles le nom de Jacotot restera désormais irrévocablement attaché.

Les voici, telles que le fondateur de « l'émancipation intellectuelle » les a lui-même nettement énoncées dans la préface du livre de l'*Enseignement universel,* son œuvre capitale. D'abord un dogme ou une hypothèse philosophique :

Tous les hommes ont une intelligence égale.

Ensuite, pour la méthode, un second principe et l'indication du moyen de l'appliquer :

Tout est dans tout. Sachez un livre, rapportez-y tous les autres.

« Je ne veux pas dicuter, ajoute l'auteur, mais je ne sollicite pas une aveugle approbation; je demande seulement de la confiance, de la docilité, de la persévérance à suivre la route que j'indique ; c'est une expérience que nous avons à faire ; c'est un résultat qu'il faut obtenir » (1).

(1) *Enseignement universel.* Dijon, 1823, in-8°; dern. éd. Paris, 1830; *Avant-propos.*

Ces idées ne sont pas neuves : Jacotot déclare lui-même que la première maxime, si elle n'est pas celle de tous nos savants, » est du moins celle de Descartes (1) et de Newton. Il aurait tout aussi aisément fait appel au chancelier Bacon (2), à Montaigne (3) et à Helvétius (4); mais ce n'est qu'en passant qu'il cite des autorités; quand cela lui arrive, il en rougit presque et s'empresse de se reprendre en disant : *cela ne prouve rien*. La seconde maxime est textuellement, comme chacun sait, la proposition fondamentale de l'antique doctrine d'Anaxagore.

Ce qui caractérise Jacotot, c'est qu'il prend ses hypothèses radicales au pied de la lettre. L'expérience se chargera de les vérifier; il n'a confiance, pour lui, que dans les faits; mais il est sûr, parfaitement sûr que les faits lui donneront raison. Cependant, par moments, et quoi qu'il en ait, il se croit obligé de hasarder une sorte de démonstration. L'égalité *native* des intelligences, dit-il, est « le lien commun du genre humain (5). La réciprocité des services qu'ils doivent se rendre à cause de leur faiblesse individuelle, exigeait que chacun pût compter au moins sur la même volonté, sur la même disposition de bienveillance de part et d'autre. Mais pourrait-on compter sur ce doux penchant du cœur qui nous porte à nous entr'aimer tous, si l'intelligence nécessaire pour comprendre les rapports d'homme à homme n'existe pas également chez tous les hommes ? Celui que j'obligerai n'aura-t-il pas la faculté de mesurer les services qu'il peut espérer de moi, et de préparer les moyens de me témoigner sa re-

(1) *Ibid.* — Il résulte en effet, de la théorie cartésienne des idées innées, que tout homme apporte en ce monde une certaine aptitude à concevoir les vérités fondamentales; la pensée étant, d'autre part, notre essence même, nous sommes tous, au même titre, des êtres pensants. — On peut voir ici, enfin, le germe de la théorie de la raison impersonnelle, et des doctrines de Maine de Biran et de M. Cousin, qui ne font consister la personnalité humaine que dans la volonté. Mais il ne suit pas nécessairement de là, comme Jacotot le suppose, que l'éducation puisse annuler d'une manière équivalente, chez tous les enfants qui le *voudront*, les obstacles tenant à la constitution physique, etc. Pour Descartes, le corps n'est qu'une *machine*, mais cette machine ne fonctionne pas de la même manière chez tous les individus.

(2) « Notre méthode d'invention dans les sciences rend les esprits presque égaux et laisse bien peu d'avantage à la supériorité du génie ». *Nouv. organum*, aphor. 122.

(3) Essais, l. I, ch. 25; l. II, ch. 37, etc.

(4) *De l'esprit*, passim.

(5) *Enseignement universel*, p. 35 et 36.

connaissance, de m'aider enfin de ses conseils, et de tous les autres moyens qui sont en son pouvoir? Ne peut-il pas juger de leur efficacité dans tel cas, de leur inutilité dans tel autre? Son amitié, sans génie, saura-t-elle prévoir le danger qui me menace, quand la passion me ferme les yeux sur la profondeur de l'abîme où je cours? Ne puis-je moi-même voir les piéges que me tendent la haine, l'artifice, toutes les passions qui conspirent contre ma vertu chancelante? Si je ne le puis pas, que deviennent la moralité des actions humaines, et la conscience dont personne ne conteste de bonne foi l'existence? Si je le puis, que manque-t-il à mon intelligence? N'imposerai-je pas silence à mes passions, à mes distractions quand il me plaira? Que me manque-t-il donc pour arriver à la perfection qu'il est donné à l'homme d'atteindre? Je vaincrai ma paresse, et je m'instruirai des faits; je les combinerai dans le calme de la raison : l'homme ne saurait faire plus. Je m'élèverai au-dessus des autres hommes non pas par l'intelligence, mais par mon courage et ma patience; et si j'ai surtout le bonheur de me distinguer par de bonnes actions, je n'en serai point fier; mais je serai heureux et content, quelque petite que soit la part que j'ai acquise d'un patrimoine qui appartient en commun à mon espèce : nous y avons tous un droit égal; mais ce patrimoine ne produit rien sans culture. Si donc je travaille à atteindre ce but pour lequel je suis né, je verrai qu'il est plus rare encore de bien faire que de bien dire; que je puis obtenir l'un et l'autre avantage; et comme cette persuasion me vient de la connaissance de ma propre nature, je regarde ce mot, axiome des anciens, comme le fondement de l'enseignement universel : *Connais-toi toi-même.* »

Jacotot dit encore ailleurs : *Il n'y a pas de moitié d'homme*, et il ne cesse de répéter avec Buffon : *Le génie n'est autre chose qu'une grande aptitude à la patience.* C'est donc en raison directe de la force de leur volonté que les enfants progressent, et tous peuvent progresser s'ils le veulent. Excellent stimulant sans contredit, mais proposition paradoxale si l'on n'y apporte aucune restriction. Jacotot n'a jamais nié, nous en convenons, que l'inégalité subsistera toujours en fait; mais en principe il n'y croit pas (1). Peu nous importerait sans doute, si cette conviction n'entraînait pas en pratique des conséquences immédiates. Mais s'il est bien établi que toutes les intelligences sont égales, il faut admettre aussitôt que l'éducation réussira

(1) V. Baguet, *Quelques mots à M. Martin*, etc. Louvain, 1843, in-8°, p. 19 et 20.

infailliblement en tous cas, dès que les élèves seront suffisamment attentifs et désireux d'apprendre. Or nous voyons au contraire tous les jours des enfants laborieux, s'opiniâtrant au travail et restant néanmoins bornés, terre à terre, échos passifs des paroles de leurs maîtres et des livres qu'ils ont lus et relus sans les comprendre, tandis que d'autres, moins assidus et habituellement distraits, se placent d'emblée au premier rang et s'y maintiennent si c'est leur caprice. On dira que c'est encore la force de la volonté qui rend possibles ces progrès rapides et inespérés; mais si cette volonté puissante, cette attention un instant énergique ne s'appuyaient pas sur une intelligence exceptionnellement vive et lucide, nos jeunes coryphées auraient beau faire : la fable du Lièvre et de la Tortue leur serait toujours applicable. Et que ces enfants bien doués se mettent finalement à se passionner pour l'étude, qu'ils deviennent persévérants à leur tour : où n'iront-ils pas? Pour encourager la médiocrité, il ne faut ni supprimer le talent ni méconnaître le vrai génie : surtout il ne faut point argumenter à faux sur les conditions d'existence de la société humaine. Que tous, à part les malheureux infirmes dont l'organisation physique paralyse le développement, que tous nous naissions avec le germe de la raison, prêt à être fécondé par l'éducation, c'est une vérité banale; mais que tous nous puissions atteindre le même degré de perfection *dans le même sens,* c'est une erreur profonde et une illusion dangereuse. Les hommes ne sont pas littéralement égaux, — ni sous le rapport de l'intelligence, ni sous aucun autre rapport : ils sont *équivalents,* et chacun a sa *vocation* particulière. Précisément la société n'est possible qu'à raison de la diversité de ces vocations, c'est-à-dire à raison de la diversité des talents et des aptitudes. Si l'idée contraire se répandait, l'ambition s'en mêlant, nous n'aurions bientôt plus que des capitaines et point de soldats. L'empire du monde serait légitimement assuré à la volonté la plus forte, car elle serait fondée à se proclamer la suprême raison. Jacotot ne se trompe pas, il énonce une vérité incontestable quand il estime qu'il n'y a point d'intelligence si deshéritée qu'on n'en puisse tirer quelque chose; mais il se fourvoie complétement quand il rêve que la volonté suffit pour conduire une intelligence quelconque à une perfection *donnée.* Son principe est tout au plus applicable à l'instruction primaire, où tous les enfants partent du même point et sont appelés à faire ensemble le premier pas vers la lumière.

Mais bientôt la variété des esprits se révèle, les goûts se pro-

noncent. Les influences physiques agissent dans des sens opposés; il y a incontestablement des prédispositions de toute sorte. Ici le système musculaire prédomine; là, les nerfs sont particulièrement délicats; celui-là ne distingue que les couleurs tranchées, celui-ci saisit jusqu'aux moindres nuances; où l'un n'entend qu'un bruit indistinct, l'autre se sent enivré d'harmonie. Vous êtes porté à calculer, les combinaisons des nombres et des formes géométriques vous intéressent; moi je suis rêveur, contemplatif, poète de sentiment, ou je me plais dans la lutte, dans la discussion; de bonne heure, mes idées se sont fixées, j'ai des opinions nettes et je suis animé de l'ardeur du prosélytisme. Vous êtes disert, amoureux des rondes périodes; moi je m'intéresse curieusement aux éléments mêmes du langage, à son histoire, ou encore je suis avide de m'éclairer, par de subtiles analyses, sur les admirables procédés du mécanisme de l'esprit humain. Les mêmes objets nous sont présentés : je n'y découvre pas ce qui vous y frappe; nous ne les voyons pas du même œil. Nous sommes l'un et l'autre observateurs, et dans le même sens si cela vous plaît; mais nous mêlons l'un et l'autre nos jugements à nos investigations, sans le savoir, en dépit de nous-mêmes; nous observons au profit de nos hypothèses, de nos préjugés. Nous voilà bien loin de l'égalité uniforme des intelligences, bien loin de la classification des hommes d'après la force de leur volonté! Nous sommes équivalents, tout bien pesé : chacun peut s'honorer dans sa sphère, mais chacun a sa sphère naturelle où il peut atteindre une perfection relative. Le tout est de s'éclairer sur cette sphère et de ne pas prendre celle d'un autre pour la sienne. Tâchez de démêler la vocation des jeunes gens, de leur en donner la conscience; mais ce n'est pas en leur laissant uniquement ce soin que vous y parviendrez! On verra tout à l'heure, au reste, que l'*émancipation intellectuelle* des Jacotistes se réduit à bien peu de chose.

Ne nous défions pas de l'intelligence des enfants, dit Jacotot; mais n'ayons au contraire aucune confiance dans leur mémoire. Gravons-y quelque chose, dans cette mémoire : une seule chose; seulement, que l'impression soit profonde et durable. *Tout est dans tout,* comme disait jadis Anaxagore ; tout est dans tout; la différence des faits empêche seule que toutes nos pensées, tous nos sentiments soient des lieux communs (1). Prenez cette maxime pour base de vos exercices; habituez, par exemple, votre élève à comparer toutes les

(1) *Enseignement universel : langue maternelle,* p. 31 et 32.

peintures du même sentiment, et à voir en quoi consistent la ressemblance et la différence. Pour avoir un point d'appui solide, choisissez un texte. Soit le premier livre de Télémaque (1) : faites-le lire, relire, relire encore, sans explication, jusqu'à ce que l'élève le sache imperturbablement par cœur, phrase pour phrase, mot pour mot; vous aurez dirigé son attention le plus tôt possible, cela s'entend, sur les lettres et sur les syllabes, ainsi que sur l'orthographe des mots : cette orthographe, il la connaîtra ainsi par cœur (ce sera vérifié). Après le premier livre, le second ; jusqu'à six livres, et toujours répéter. Chemin faisant, l'élève apprend à écrire. Enfin, par une série de questions sur le texte de Télémaque, on s'assurera s'il a compris, c'est-à-dire s'il fait attention à ce qu'il récite. Le nombre des questions est infini : méthode socratique. A un moment donné, soyez-en sûr, la lumière se fera dans l'esprit de l'enfant : n'est-il pas doué comme son maître d'intelligence et de bon sens? On ne lui apprend rien, on l'éveille. Il en viendra à saisir jusqu'aux artifices oratoires ; il distinguera les synonymes ; il imitera son modèle, et finalement il le *traduira,* c'est-à-dire il en appliquera les expressions par analogie, à un autre ordre de faits. Ce n'est pas vous qui aurez pensé pour lui, qui l'aurez guidé : c'est lui qui aura tout fait, qui aura marché de découvertes en découvertes. Le voilà qui saisit les ressemblances et les différences : il sait analyser, il pense par lui-même, il juge; s'il le *veut,* il appréciera tous les auteurs qu'il aura l'occasion de lire, avec un tel sens critique et une telle clairvoyance de sentiments, que s'ils étaient perdus, il saurait les refaire. Arrivez seulement là, et vous verrez ce dont il sera capable par la suite. Ainsi, apprendre et comparer, comparer et vérifier, voilà l'enseignement universel. En possession de sa langue maternelle, concentrée pour lui dans le texte de son modèle ou rayonnant autour de ce texte, il sera en état d'étendre par lui-même le cercle de ses connaissances. Seulement il faudra toujours que tout se rapporte au point de départ unique, que ce point de départ soit Télémaque ou un autre livre. Tout est dans tout. On demande : les mathématiques sont-elles dans Télémaque? Pourquoi pas? Ne faites pas attention à mes locutions barbares, dit Jacotot, je vous dis seulement qu'il faut s'habituer à chercher les ressemblances et les différences. Est-ce que les mathématiques ne sont pas une langue? Est-ce qu'on n'y

(1) Dans les écoles jacotistes de la Suisse, Télémaque fut remplacé par *Alwin et Théodore,* de Jacobs.

remarque pas le même artifice, la même marche de l'esprit humain qu'on observe dans les langues? Émancipez les esprits, ils trouveront tout d'eux-mêmes.

Avant d'aller plus loin, quelques observations ne seront pas inutiles. Jacotot prétend, comme on voit, suivre le cours de la nature; de plus, il ne veut pas qu'on enveloppe l'enfant dans le réseau des règles et des préceptes; il estime que son disciple saura s'orienter de lui-même et découvrir sans cesse des rapports nouveaux, grâce à l'habitude qu'il aura acquise de comparer entre elles les données indispensables qui lui ont été d'abord soumises. Pour lui faire prendre cette habitude, Jacotot commence par l'enseignement des langues, et avant tout de la langue maternelle; d'ailleurs, à ses yeux, *une langue quelconque est le dépôt de toutes les connaissances humaines*. L'instituteur s'adresse d'abord à la mémoire, puis il provoque les réflexions. Mais il est si peu un guide pour son élève, qu'on n'exige pas même de lui plus de science acquise que de ce dernier. Jacotot parlait par hyperboles, pour attirer plus sûrement l'attention, direz-vous; il faut réduire ceci à sa juste valeur. Oui, et c'est ce que ses successeurs ont quelquefois essayé de faire; mais rien ne nous autorise à croire que le fondateur ait transigé : il n'eût pas été logique. D'après son principe, *l'enfance doit être livrée à elle-même* (1), *émancipée*. Mais quel usage l'élève fera-t-il de cette liberté sans bornes? Qui oserait garantir qu'il verra toujours juste et qu'il ne s'embarrassera point de préjugés? « Si un premier aperçu, où l'on croit avoir deviné juste, est erroné, il faut que le hasard ramène d'autres circonstances assez favorables pour dissiper votre erreur, et, dans l'intervalle, elle a peut-être jeté de profondes racines; car la lecture n'est pas comme l'expérience des hommes et des choses, où les mécomptes, les malentendus, sont relevés souvent par de vives leçons. En lisant nous pouvons aller loin au sein de l'erreur, quand nous dédaignons d'ouvrir un dictionnaire, et que nous attendons des circonstances et du temps une explication dont le besoin est immédiat. Qu'arrive-t-il dans ce cas? Le véritable sens des expressions s'associe dans notre esprit à une foule d'idées parasites, qui en altèrent la pureté, qui leur sont absolument étrangères, mais

(1) *Enseignement universel*, passim. — La preuve que Jacotot prenait ses principes à la lettre se trouve dans l'article 7 de la constitution de l'école qui porte son nom, continuée à Paris par M. Victor Jacotot. V. le *Manuel d'émancipation intellectuelle* publié au nom de cet établissement (rue Louis-le-Grand, 25), 1841, in-18°.

que l'habitude de certaines circonstances nous fait regarder comme essentielles » (1). Remarquons encore que l'élève ne jouit que d'un semblant de liberté : il demeure enchaîné à son modèle, lequel est une œuvre d'art et non la nature elle-même : il en résulte qu'il ne connaît qu'une manière de bien dire et qu'il ne s'exerce qu'à l'imitation. Nous avons bien peur qu'au lieu d'émanciper son intelligence, on ne le conduise à l'*automatisme*. A-t-on vu, par parenthèse, un seul des petits prodiges sortis des mains de Jacotot produire une œuvre vraiment originale? Enfin admettons que par des questions habilement graduées, l'instituteur n'enseignant que ce qu'il connaît lui-même, l'élève soit amené à trouver de nouvelles analogies, etc. Il faut alors admettre que la série des questions a constitué un enseignement positif; mais en ce cas il ne s'agit plus de la méthode de Jacotot. S'il n'en a pas été ainsi, comment l'élève aura-t-il pu apprendre quelque chose de nouveau? Il aura exercé son entendement, son esprit d'analyse, mais en tournant toujours dans le même cercle. En prétendant suivre la méthode des inventeurs, en répétant cent fois *tout est dans tout,* Jacotot « confond évidemment la faculté de *trouver* avec celle d'*apprendre;* il les croit identiques; il ne veut pas voir que *trouver* c'est se frayer un chemin pour arriver à la vérité, et qu'*apprendre* c'est tout simplement la voir, la saisir quand on nous la montre dégagée des obstacles qui en rendaient l'accès difficile » (2). Il ne suffit pas de dire à l'élève : Observez; il faut lui montrer comment on observe, et aussi, jusqu'à certain point, ce qu'il doit observer. Toutes les vérités ne sont pas évidentes, et toute la science n'est pas dans les analogies que chacun peut trouver de lui-même. Jacotot, d'autre part, occupe son disciple des mots plutôt que des choses. Un seul exemple, d'après Hoffmann (3). Le maître interroge :

— Qu'est-ce que la sagesse? Qu'est-ce que la vertu?

L'élève. Ces deux mots expriment l'amour du bien, l'horreur du vice.

Le maître. Pourquoi?

L'élève. Il me semble que c'est ainsi.

Le maître. Mal répondu. Pourquoi l'horreur du vice?

(1) Durivau, *Examen raisonné de l'enseignement universel,* Bruxelles, 1827, in-8°, p. 57.

(2) *Id. ibid.* p. 41.

(3) *J. Jacotot's Universalunterricht.* Iena, 1835, in-8°, p. 126-27. — Raumer, *ouv. cité,* t. III, p. 88.

L'élève Celui qui n'a pas horreur du vice ne saurait être vertueux.

Le maître. Tu ne suis pas notre méthode. Je te demande quel passage de ton Télémaque a provoqué en toi cette réflexion; en d'autres termes, où as-tu vu les mots *sagesse* et *vertu* employés dans le sens que tu leur donnes?

Ainsi de suite. Est-ce là exercer l'intelligence? Un mortel ennui doit s'emparer finalement du malheureux élève; on le proclame émancipé, et voilà qu'on lui rive des fers. Il est inexorablement enchaîné à un texte; il n'ose plus ni parler ni même penser sans prendre Fénelon pour intermédiaire. Que si vous voulez maintenant savoir comment Jacotot s'y prend pour initier les enfants à l'histoire, à la géographie, à la physique, en un mot à la connaissance des faits, ouvrez le livre de l'*enseignement universel,* lisez d'un bout à l'autre les longs chapitres consacrés à chacune de ces sciences, et si vous y trouvez autre chose que la nécessité d'apprendre par cœur un petit catéchisme, de le répéter sans cesse, de tâcher de le comprendre et d'y rapporter tout, vous serez bien habile. C'est l'abus de la méthode heuristique, exagérée, le mot n'est pas trop fort, jusqu'au ridicule. Remarquez surtout que les Jacotistes purs ne transigent pas : « point de pacte, disent-ils, avec les plagiaires, *les perfectionneurs,* les accapareurs de la méthode des pauvres ! » (1).

Les langues étrangères s'apprennent, selon Jacotot, par les mêmes procédés que la langue maternelle. Lire, apprendre par cœur, observer, saisir des ressemblances et des différences, en un mot analyser, puis synthétiser, imiter et toujours vérifier : toute cette série d'exercices rappelle involontairement Hamilton (2). Il y a pourtant cette différence, que Jacotot introduit dans l'école, beaucoup plus tôt que l'autre réformateur, les exercices de conversation et de rédaction; il arrive également plus tôt à la synthèse; il est plus préoccupé d'affranchir l'élève de toute formule et de tout fatras scientifique; enfin il n'entend pas de la même manière l'exercice de la traduction. Jacotot place en regard du texte une version assez libre, mais correcte. L'élève apprend par cœur, phrase par phrase, le texte et la traduction; il cherche ensuite lui-même la correspondance des propositions et des mots; il devine le sens des différents vocables dont se compose chaque proposition; des mots il passe aux syllabes; l'analogie lui fait

(1) *Constitution de l'école de Jacotot,* art. 13.

(2) On ne sait pas au juste si Jacotot a connu la méthode de Hamilton : d'ailleurs, peu importe.

distinguer les radicaux, les particules, les syllabes de dérivation et les flexions : il répète le tout à satiété, et graduellement il avance d'un pas plus ferme et plus aisé, ne s'inquiétant pas des difficultés exceptionnelles qu'il rencontre, parfaitement persuadé au contraire qu'elles s'aplaniront d'elles-mêmes quand il aura lu davantage (1).

Le livre préféré, pour le latin, est l'*Epitome historiæ sacræ* de Lhomond. « Dès qu'on sait l'*Epitome* par phrases, par mots et par syllabes, on sait le latin ». Les matériaux, c'est-à-dire les radicaux latins sont acquis : il ne s'agit plus que de les mettre en œuvre. « Savoir le livre, c'est donc savoir la langue » (2). Tant bien que mal, sans doute; mais enfin c'est la savoir ; or deux mois suffisent à un élève attentif et zélé pour connaître son *Epitome* par cœur et pour l'avoir analysé, retourné de cent façons, épuisé pour ainsi dire. Criez au prodige : oui, au prodige, et pourtant ce n'est pas tout . l'élève sait désormais le latin, que peut-être son maître ne savait pas quand il a commencé à l'enseigner. « Je donne avis à tout le monde, dit Jacotot (3), que je puis enseigner le hollandais que j'ignore, plus rapidement que tous les grammairiens du monde réunis. Je ne le dis pas pour qu'on le croie, je le dis pour qu'on le sache : et que m'importe à moi que l'on parle hollandais, ou grec, ou latin, ou français! J'ajoute que *je suis le premier maître du monde,* que *je suis l'unique,* et c'est de vous tous que je tiens mon brevet; car, me contester le fait et déclarer qu'il est impossible, c'est reconnaître que je suis le seul capable. Eh bien ! Je refuse même cet éloge ; je déclare de plus que vous pouvez tous faire ce que je fais, que chacun de vous le peut pour lui-même sans maître (pas plus moi qu'un autre), s'il veut suivre notre route, etc., etc. »

Jacotot, nous l'avons déjà dit, ne transige avec personne et pose ses principes comme absolus; mais évidemment il emploie à dessein le langage le plus propre à lui attirer des partisans fanatiques et d'irréconciliables adversaires. Il a tout à la fois l'art de s'effacer à la manière du fils de Phænarète, et l'audace de se considérer comme un révélateur, dont la mission doit être avérée par des miracles. De là, nous paraît-il, sa préoccupation constante d'étonner le monde par des expériences à l'adresse directe des bons pères de famille, et son insouciance à l'égard des notions scientifiques proprement dites.

(1) Ruthardt, art. Jacotot, dans l'*Encycl.* de Gotha, t. III, p. 736.
(2) *Enseignement universel*, langue étrangère, p. 123-25, etc.
(3) *Id.* Langue maternelle, p. 122.

Il s'est exposé ainsi au reproche de charlatanisme, qu'il ne méritait pas au fond : car il est impossible de douter qu'il n'ait été sincèrement convaincu. Cependant il y a lieu de noter, en fait de latin, que son *Epitome* est écrit dans un latin singulièrement francisé, si bien que l'élève n'a presque aucune peine à établir les rapports du texte et de la traduction littérale, et qu'il paraît au vulgaire avoir marché à pas de géant, tandis que les formes particulières au génie de la langue latine lui sont restées en effet étrangères (1). On n'est pas moins frappé de l'application trop absolue que fait ici Jacotot du fameux principe : *Tout est dans tout,* lorsqu'il compte trouver dans l'*Epitome* « toutes les circonstances propres à nous procurer l'intelligence des innombrables acceptions et locutions latines, lorsque pourtant la réunion de Virgile, Horace, Cicéron et Tacite, ne remplirait encore ce but qu'imparfaitement. N'est-ce pas compter un peu trop sur la simplicité des lecteurs à qui l'on propose de pareilles vues ? » (2)

L'élève finira du reste par s'appliquer à la grammaire, ou plutôt, selon l'expression du *fondateur,* par *vérifier la grammaire.* Il prendra en mains une grammaire assez complète et il la lira d'un bout à l'autre. Les faits dont les règles ne sont que la généralisation lui étant déjà connus, il n'aura besoin que d'apprendre la langue abstraite des grammairiens : bientôt il en saura autant que ceux-ci, et du moins ses études auront été, dès le commencement, vivantes et attrayantes.

Cornélius Népos suivra l'*Epitome,* et sera l'objet des mêmes exercices. L'élève sera invité à parler latin : par exemple, il développera un parallèle entre Miltiade et Thémistocle : la connaissance qu'il aura du texte de son auteur lui suffira pour cela. Viendra enfin Horace : cet auteur est sans doute difficile, mais qu'importe? A force de le répéter, on finira par le comprendre, au moyen de la traduction. Les explications du maitre sont inutiles; les réflexions spontanées de l'élève y suppléeront. Vraiment ceci tient du prodige : nous avons toujours cru, pour notre part, que l'habitude a précisement pour effet de paralyser la réflexion. « Rien ne se soustrait plus obsti-

(1) *Examen raisonné,* etc. p. 36. — C'est dans le même sens que Lemare a reproché à la grammaire de Lhomond « de prendre les gallicismes pour point de départ au lieu de faire connaître les latinismes, et de les proposer pour objets d'imitation. » (*Cours de langue latine.*)

(2) *Examen raisonné,* etc. p. 34.

nément à notre réflexion, dit très-bien M. Durivau (1), que ce que nous répétons continuellement. Voyez ce que l'enfant répète ainsi par routine, sans avoir fait au préalable les travaux nécessaires pour en acquérir une parfaite intelligence ; on a une peine infinie à le ramener sur ce qu'il dit pour lui en faire peser la valeur. Sa mémoire, sa parole ne peuvent presque plus suspendre le mouvement quand il est une fois imprimé. »

On a tant écrit pour, contre et sur la méthode de Jacotot, qu'il serait superflu d'insister plus longuement sur les lacunes qu'elle présente et sur l'illusion qui lui sert de point d'appui. Elle a d'ailleurs fait son temps; elle appartient à l'histoire. Qu'on se garde pourtant de regarder son apparition comme un phénomène bizarre et sans importance. Il y a de l'or dans ce fumier d'Ennius, plus d'or qu'on ne pense. Essayons de le déterrer.

Philosophiquement, on ne peut pas dire que tout soit dans tout; mais il est vrai que tout se rapporte à tout; dans l'univers, tout se lie, et tout se lie aussi ou doit se lier dans l'intelligence. Il est certain qu'en observant bien une chose, nous découvrirons entre cette chose et d'autres une foule de rapports que nous ne soupçonnions même pas, lorsque notre attention n'était pas suffisamment tenace. Il est certain encore que rien n'est si propre à éveiller les facultés actives des enfants, et à leur former le jugement, que l'invitation qui leur est adressée de chercher par eux-mêmes les analogies plus ou moins apparentes des idées, des mots, des formes grammaticales, en un mot de tous les faits qui leur sont présentés chaque jour dans le cours des leçons. Seulement c'est aux maîtres de choisir avec prudence et en observant une gradation méthodique, les aliments que les élèves doivent s'assimiler et qui doivent leur donner des forces nouvelles. Les abandonner à eux-mêmes, ce serait supposer que le hasard est le meilleur des maîtres, et sur ce point Jacotot donne prise à la critique. Appliquez au contraire le principe de Jacotot dans les limites et selon les procédés de la maïeutique de Socrate, tout sera dit. Posez vous-même des questions; employez habilement, et en vue d'une fin déterminée, c'est-à-dire pour dégager ce qui était enveloppé, pour faire saisir le lien des rapports déjà connus avec ceux qui ne le sont pas encore, employez, disons-nous, la forme catéchétique : vous atteindrez le but autant qu'il est possible de l'atteindre. Dans beaucoup de gymnases allemands, entre autres, on

(1) *Id.* p. 38.

a ainsi introduit, peu à peu, une foule d'exercices que Jacotot lui-même aurait approuvés et dont il faut peut-être, en définitive, lui faire honneur : tels sont l'analyse des auteurs portés au programme, analyse des idées et des sentiments aussi bien qu'analyse des propositions et des mots, l'étude des familles de mots, l'interprétation des synonymes par les élèves; enfin l'emploi de bonnes chrestomathies dès le commencement, ou plutôt parallèlement à l'enseignement de la grammaire. Ainsi l'on obtient l'avantage auquel Jacotot ne pouvait pas prétendre, celui de soutenir le travail des élèves et de soulager leur esprit par la connaissance des règles; mais en même temps on rend l'enseignement attrayant et conforme à la nature, en partant d'un tout concret, d'une expression vivante de la pensée, et non pas purement et simplement, comme autrefois, d'une kyrielle de formules qui ne disaient rien aux jeunes esprits et leur imposaient une véritable torture. L'enseignement purement jacotiste ne saurait être que superficiel; un texte quelconque ne contient pas tous les faits qu'il est nécessaire de connaître pour posséder réellement une langue et se rendre compte de son mécanisme; mais combinée avec une méthode plus régulière, plus scientifique et visant moins à l'effet, il constitue un véritable progrès.

La méthode de Jacotot mérite surtout d'être prise en considération avec les commençants : mais qu'on y prenne garde; c'est une arme extrêmement dangereuse. Il importe beaucoup de se défier de l'abus des répétitions, nous l'avons déjà suffisamment indiqué. En revanche, pratiquée par un maître habile et impitoyable pour les *à-peu-près,* elle est destinée à éveiller une curiosité salutaire et une émulation féconde. Mais c'est à une condition *sine quâ non;* c'est à condition que le maître s'assure toujours que l'élève ne s'est pas formé une seule idée fausse, ou plutôt à condition que le temps ne lui soit pas laissé de se fourvoyer. Il est essentiel de le tenir sans cesse en haleine et de prévenir instantanément tout écart; ou si, avec intention, on l'a pour un moment abandonné à lui-même, afin de mesurer pour lui *quid valeant humeri,* il est essentiel de lui prêter main-forte au moment même où il chancelle, ne fût-ce qu'en lui posant une question qui lui serve d'avertissement et le ramène à la vérité. Jacotot, parce qu'il était pratiquement un excellent maître, ne procédait lui-même pas autrement : témoin tous ceux qui l'ont entendu. Mais les instituteurs ordinaires qui ont pratiqué servilement sa méthode se sont trouvés bien empêchés; elle n'est donc point par elle-même suffi-

samment pratique, à la portée de tout le monde; elle ne mérite donc pas le nom d'*universelle*. En somme elle n'est valable que comme appoint, comme complément des méthodes ordinaires. Dans ces limites, n'hésitons pas à le dire, elle a rendu des services; elle a démontré qu'il faut faire penser les élèves, et que l'efficacité de l'enseignement tient moins à la manière dont la leçon est faite qu'à la manière dont elle est reçue. Elle a contribué à interdire l'accès des écoles aux pédants et aux routiniers; de plus, en exigeant trop des instituteurs, elle a indirectement forcé les commissions d'examen à exiger d'eux non-seulement une instruction, mais une capacité suffisante. Elle a fait réfléchir sur les erreurs traditionnelles; elle a donné naissance à des procédés expéditifs et éminemment rationnels, que le temps s'est chargé de perfectionner. Nous ne citerons que son influence sur les méthodes de lecture et d'écriture, et surtout sur l'enseignement élémentaire du dessin (1). Mais ceci nous entraînerait trop loin. Il est inutile également de faire ressortir son insuffisance radicale en ce qui concerne l'histoire (2), les mathématiques et toutes les sciences qui ont pour objet des faits positifs. Elle a trop dédaigné la matière de l'instruction, pour ne s'appliquer qu'aux procédés de l'intelligence.

Cette préoccupation dominante de Jacotot est venue en aide, au contraire, aux *autodidactes;* nous voulons parler des adultes, et spécialement de ceux qui essayent d'apprendre seuls des langues étrangères, au moins pour se mettre en état de traduire des textes de difficulté moyenne (3). Mais ce ne sont pas là des études régulières, encore moins des humanités.

Pour approprier la méthode de Jacotot à l'enseignement des colléges, il faudrait, comme l'a fait remarquer M. Baguet (4), élaguer des ouvrages du fondateur « tout ce qui peut paraître offensant », ou « se borner à en extraire une série d'observations propres à guider

(1) L'idée de faire dessiner des masses, des formes générales, pour arriver ensuite aux détails n'appartient pas exclusivement à Jacotot.

(2) Il est vrai que celui qui possède bien une histoire aura plus de facilité qu'un autre d'en apprendre une seconde : mais l'enseignement historique ne peut consister simplement à établir des parallèles.

(3) L'influence de Jacotot sur les auteurs de *méthodes* composées dans ce but, pour servir de préparation à des exercices de conversation, ne saurait être contestée : il suffira de citer les livres élémentaires de MM. Ahn, Favre, etc. Seulement le thème y marche à côté de la version.

(4) *Quelques mots à M. Marlin,* p. 18.

les maîtres, et ensuite exposer la marche à suivre pour faire acquérir aux élèves telle ou telle connaissance ». Sans doute il y a des avantages sérieux à retirer des exercices recommandés dans le volume qui traite de la langue maternelle : il est désirable que les jeunes gens apprennent « à ne rien écrire sans pouvoir en rendre compte, à ne faire aucune réflexion qui ne s'appuie sur des faits ». Sans doute, en ce qui concerne les auteurs anciens, « un grand nombre des difficultés que nous rencontrons n'a souvent d'autre cause que l'ignorance des faits que l'écrivain a eus en vue » (1). Il est bon d'habituer les élèves à la généralisation et de leur répéter que *rien n'est facile à bien faire.* Mais pour appliquer avec fruit ces excellents conseils, il est indispensable de ne plus voir dans les formules du *fondateur* que des hyperboles, et dès lors ce n'est plus strictement de sa méthode qu'il s'agit. En rendant hommage au sentiment de pieuse reconnaissance qui a inspiré M. Baguet, lorsqu'il a voulu (2) rattacher ses propres idées de réforme à la tradition jacotiste (3), nous constatons que le digne professeur de Louvain est allé bien loin au delà de son maître; et dans l'intérêt de la cause qu'il défend, nous inclinons à croire qu'il eût probablement mieux fait de laisser dormir le nom qu'il invoque (4). M. Baguet interprète Jacotot; mais en réalité il le transforme, il change le plomb en or. Jacotot fut, si l'on veut, son inspirateur; mais si nous n'avons égard qu'à son plan, abstraction faite des circonstances qui en ont provoqué l'élaboration, nous dirons que ce plan est plus neuf et plus original que celui de Jacotot lui-même.

D'abord M. Baguet est convaincu de la nécessité « de ne faire étudier les langues anciennes qu'après que les élèves ont déjà acquis une connaissance assez étendue de la langue maternelle » (5). Les études dites classiques seront moins longues, plus attrayantes et plus fructueuses, quand elles ne seront abordées que par des élèves suffisamment préparés. Il faudra naturellement, en ce cas, modifier considérablement les livres de classe et notamment les grammaires

(1) *Ibid.* p. 20 et 21.

(2) *Considérations sur l'organisation des colléges.* Louvain, 1843, in-8°.

(3) L'honorable M. Baguet, un des philologues les plus distingués de la Belgique, a été l'élève, l'ami, et même le collaborateur de Jacotot.

(4) Nous nous rencontrons sur ce terrain avec le rédacteur du *Journal historique* (de Liége). V. t. XI, p. 340. — V. la réponse de M. Baguet (Liége, Lardinois, Déc. 1845, in-8°).

(5) *Réflexions sur l'enseignement moyen.* Louvain, février 1842, in-8°, p. 38.

latine et grecque, en n'y comprenant plus que « ce qui est particulier aux langues dont elles font connaître les éléments » (1). Quant aux auteurs, on les étudiera d'une manière approfondie, et dans chaque classe on ne s'attachera qu'à un seul auteur; mais on groupera autour de ce texte dominant, que de fréquentes répétitions rendront tout-à-fait familier aux élèves, des lectures choisies des historiens anciens, ce qui leur sera doublement utile. Les exercices sont gradués à peu près selon l'ordre recommandé par Jacotot; mais il ne faut pas oublier que l'étude de la grammaire accompagne toujours celle des textes; ni, d'autre part, qu'on s'adresse à des élèves connaissant déjà le mécanisme de leur langue. S'il y a ici du jacotisme, c'est un jacotisme tout nouveau, on en conviendra. M. Baguet est plus voisin du P. Girard (de Fribourg) que de Jacotot; s'il s'adresse à la volonté, il dirige aussi l'intelligence; il est attentif à écarter toutes les difficultés de nature à entraver la volonté des jeunes gens qui viennent s'instruire sous sa direction (2); il ne laisse donc rien au hasard. Il demande que les études soient concentrées : *peu et bien*, c'est à merveille ! Jacotot n'en était pas là : ses élèves apprenaient *peu*, mais apprenaient-ils *bien?* C'est fort douteux; car ils avaient tout à deviner. Et en fait de latin, par exemple, que pouvaient-ils apprendre ? La langue hybride de l'*Epitome*, et encore dans les limites étroites du texte de ce livre, passablement maigre, fût-il correct. Quelle différence ! Nous établissons, pour nous, une antithèse radicale entre les procédés de M. Baguet et ceux de Jacotot, et nous nous proposons de justifier cette opinion dans la dernière partie de ce travail, en analysant succinctement les excellentes notices que ce clairvoyant ami des bonnes études classiques a publiées çà et là, sur la question qui nous occupe, depuis une vingtaine d'années.

Liége, octobre 1863.

ALPHONSE LE ROY.

(La suite prochainement.)

(1) *Ibid.* p. 39.
(2) *De la méthode d'enseigner* (*Revue catholique* de Louvain, t. VIII, mai 1849).

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES.

4e Article.

LES MOTS FRANÇAIS *saison* ET *chapeler*.

1. *Saison*.

« Encore que ce mot signifie le temps et l'occasion propre à faire quelque chose, il vient pourtant de *satio,* qui est proprement l'action de semer les fruits. Pierre de Blois, dans l'Épistre 66 : *ager sationarius* une terre assaisonnée, c'est à dire preste à estre ensemencée; *ut creta vel fimo ager sationarius impinguetur.* » Ainsi s'exprime Caseneuve dans ses Origines françaises à propos du mot *saison,* et telle est aussi l'opinion généralement reçue par les étymologistes modernes. Personne aujourd'hui n'est plus porté à patronner l'avis de Le Duchat qui, un jour, perdant de vue la signification fondamentale du mot, savoir « temps propice », s'est prononcé en faveur de *sectio* (division), étymologie rejettable pour d'autres raisons encore. On s'en est donc tenu à *satio,* auquel on a fait dire successivement « action de semer, temps propice aux semailles, puis temps propre à n'importe quoi, puis enfin les époques diverses de l'année. »

On ne saurait contester la parfaite convenance de cette manière de voir en ce qui concerne le français *saison* et son parallèle provençal et espagnol *sazon*. Bien des vocables se sont modifiés dans leur signification par des synecdoques du même genre. La *Géhenne* de l'Évangile est devenue une *gêne* quelconque, l'*escu bocler* ou à boucle a donné son nom à toute espèce d'écus; dans *jecur ficatum* l'accessoire a également fini par absorber l'essentiel et *ficatum, fégato, foie* a supplanté *jecur; équiper,* dans le principe, comme l'indique clairement le mot, ne s'appliquait qu'aux vaisseaux.

Rien ne s'oppose donc, ni pour le sens, ni pour la lettre, à ce que *saison* procède de *satio*. Et cependant j'hésite à l'affirmer. Comment, en effet, concilier cette étymologie avec les correspondants italien et espagnol *stagione, estacion?* Certainement les diverses branches de la famille romane n'ont pas été condamnées à se servir des mêmes racines pour exprimer les mêmes choses, et l'idée de *saison* pouvait parfaitement se représenter par des modes différents répondant à des intuitions différentes. Seulement, je me le demande, est-il probable que dans leur procédé de dénomination, les langues se soient arrêtées à des symboles aussi voisins à l'ouïe que le sont

statio et *satio,* types respectifs de *stagione* et *saison,* sans avoir subi des influences l'une de l'autre? Peut-on voir dans cette ressemblance extrême des deux termes une circonstance fortuite ou ne faut-il pas plutôt établir entre eux un rapport de famille, une connexité radicale?

Je ne rejette pas d'emblée le fait d'une coïncidence accidentelle. Je suis prêt à l'admettre dans plus d'un cas. Ainsi, pour citer un exemple, malgré la similitude du franç. *épieu, espieu* avec l'ital. *spiedo,* qui dit la même chose, je n'en rapporte pas moins l'un à un primitif latin *(spiculum)* et l'autre à un primitif germanique (all. *spiess*), d'abord parce que les règles phonologiques m'y obligent, puis parce que les deux dénominations reposent sur une représentation idéale analogue. Mais cette dernière condition faisant défaut dans le cas qui nous occupe, je n'y verrai du hasard que lorsque les moyens de trouver un rapport étymologique auront été reconnus insuffisants; ce qui fait que je me lance courageusement à la recherche de ce rapport.

Évidemment, la forme *stagione* ne peut être envisagée comme issue d'une forme antérieure *sagione* = *saison;* ce serait là un fait phénoménal et sans précédent. C'est bien plutôt de *stagione* qu'il faut partir pour arriver à *saison.*

Stagione répond au latin *statio,* ainsi que l'espagnol *estacion.* Ce *statio* signifie arrêt et traduit parfaitement le grec ἐποχὴ, arrêt, époque (de ἐπέχειν, retenir, cp. le lat. in-hibere). C'est également de *stehen* = lat. *stare* que les Allemands ont tiré leur *stunde* (heure). La filière des sens est donc pour *statio :* 1. arrêt, point d'arrêt dans le mouvement ou la marche du temps; 2. époque; 3. époque déterminée de l'année (1), saison, gr. ὥρα; 4. temps convenable, favorable, gr. καιρός, opportunitas.

L'étymologie de *stagione* bien établie, il reste à voir si la chute de l'élement *t* dans le groupe initial *st* peut être admise comme possible, et par conséquent *saison* envisagé comme le représentant littéral de *stagione.* Diez, tout en se déclarant pour *satio,* fait entendre qu'il approuverait volontiers pour *saison* une étymologie *statio,* si cette simplification de *st* initial en *s* lui était démontrée (2). L'espagnol

(1) C'est peut-être de cette valeur de *statio* qu'il faut déduire l'acception de jeûne que le mot a prise dans la latinité de l'Église.

(2) Pour le changement de *st* en *s* ou *z* à l'intérieur du mot, elle ne fait pas doute; nous rappelons en fr. *lisière* p. *listière* (voy. mon Dictionnaire). Cp. en it. *inzigare* de *instigare,* en esp. *gozo* de *gustus.*

Zuñiga, qui vient de *Estuñiga,* constitue une exception unique, et aurait d'ailleurs, dit-il, donné en prov. *zazon* et non *sazon*. J'opposerai donc au vénérable professeur de Bonn non pas seulement le fait que *Zuñiga* ne constitue pas un exemple unique de l'équation *st* = *z,* puisque M. Diez lui-même à la p. 326 du tome I de sa Grammaire (2e éd.) nous fait connaître les mots it. *zambecco* (de l'all. *steinbock*) et *zanco* p. *stanco,* mais que d'autres cas se présentent faisant présumer que la transition de *st* en *s* s'est produite par-ci par-là même au commencement des mots. Voici ces cas :

1. *Sablière,* terme de charpentier, signifiant une pièce de bois posée horizontalement et servant de support, me fait l'effet d'être p. *stablière* et de se rattacher soit à *stable* (stabilis), soit à l'all. *stapel* chantier, cale.

2. Les mots *sabot, savate* (esp. zapato), ainsi que *semelle* (p. *sebelle,* d'un type *sapella*) (1) s'expliqueraient facilement s'il était permis de les tirer d'un radical *sap,* qui serait pour *stap* (all. *stappen* marcher, fouler, cp. le slave *stopa* vestige et soulier).

3. Peut-on raisonnablement attribuer à deux sources différentes les deux termes italiens qui traduisent le verbe français *saisir,* savoir *staggire* (saisir = user de main-mise, subst. *staggina,* saisine) et *sagire* (saisir = mettre en possession)? (2)

4. Le bas-latin *soccus* stipes, truncus, d'où viennent prov. *soca,* fr. *souche,* it. *zocco,* se déduit bien plus convenablement de l'équivalent germanique *stock* que du latin *soccus,* sorte de chaussure.

5. Enfin deux mots provençaux, négligés par Raynouard et cités dans le Donat provençal par Hugues de Faidit (2e éd. pp 43 et 63), donneront, j'espère, quelque autorité à la thèse que j'avance : ce sont *sanc* sinistrarius et *sanca* manus sinistra, qui bien certainement répondent au *stanco, stanca* des Italiens. Je triomphais de ma trouvaille quand je me suis aperçu, en ouvrant la 2e éd. du Glossaire de Diez au mot *zanco,* que le savant philologue avait également noté ces deux mots, mais il a négligé d'en tirer parti en traitant les mots *stagione* et *saison.*

(1) Cp. *samedi* p. *sabedi* de *sabbati dies.* Depuis la rédaction de mon dictionnaire, cette mienne opinion quant à l'étymologie de *semelle* a été quelque peu ébranlée par une glose du Glossaire roman-latin de Lille, *solea-sommele,* et par la forme latine *sumella* que présente un document du 13e siècle. Je me propose de revenir bientôt sur ce sujet.

(2) Je serais disposé à rattacher *staggire* au subst. latin *staggio* (p. ostaggio), ôtage, gage, cp. *nantir* de *namp* gage.

Je n'invoquerai pas à mon appui le mot *sot,* que Ménage veut faire sortir de *stultus,* et ne me laisserai pas entraîner non plus à alléguer notre substantif *sas,* en l'expliquant par l'équivalent italien *staccio* (1). Ce serait compromettre ma cause; les quelques cas cités suffiront peut-être pour justifier l'identification lexique de *stagione* et *saison,* et faire admettre pour *saison* une dérogation à la règle générale d'après laquelle le mot aurait dû être façonné en *estaison.*

Je suis loin, cependant, de vouloir par l'exposé ci-dessus trancher la question; mon intention se borne à éveiller l'attention sur ce problème. Je le répète, l'étymologie *satio* pour *saison* ne présente pas le moindre inconvénient. Je me plais même, pour le cas où il faudrait absolument l'accepter, à rapprocher de la filiation des idées qui aurait fait prendre au mot français sa signification actuelle, celle que présente le mot grec analogue ὥρα. Une étude spéciale de Savelsberg (Kuhn, Zeitschrift VII, pp. 384-394) a démontré que le sens foncier de ce substantif est printemps (cp. *satio,* temps des semailles) et qu'il a successivement dégagé les acceptions suivantes : 1. saison (ainsi ὥρη χειμερίη, saison d'hiver); 2. temps propice, convenable (cp. Odyss. 17, 176 ἐν ὥρῃ δεῖπνον ἑλέσθαι); 3. temps en général (νυκτὸς ἐν ὥρῃ Hés.); 4. division du jour, lat. *hora* (ὧραι τῆς ἡμέρας Xén. Mem.).

Dérivés de *saison*, prov. *sazon.*

1. Assaisonner, mettre ou faire à point (2), bien apprêter, enfin = *condire,* rendre les aliments plus agréables (acception actuelle, prise au propre et au figuré). En prov. *asazonar* signifie mûrir à propos, venir à temps (3); il en est de même de l'it. *stagionare* (« condurre a perfezione con proporzionato temperamento », en parlant des viandes et dans le sens neutre = ridursi a perfetta cottura). Dans le dialecte berrichon *assaisonner* veut dire cultiver en saison propre. Grandgagnage (Dictionn. I, 28) renseigne le verbe wallon *asaguener* (assaisonner) qu'il dit être corrompu de *asahener* (primitif *sahon* = *saison*).

2. Dessaisonner, faire, traiter, manier quelque chose hors de la

(1) Les deux mots, toutefois, dérivent d'un même primitif, qui est le bas-latin *setacium* (de *seta,* crins de cheval). *Staggio* est pour *setaccio* (qui est la forme napolitaine) et notre *sas* a été précédé de la forme *saas,* qui répond parfaitement au type latin.

(2) « Assez vault miex viande assesonnée que le mangié poi cui et trop hastez » (Exemple du 13e siècle cité par Littré).

(3) Raynouard me semble confondre deux *asazonar,* l'un de *sazon* saison, l'autre, signifiant satisfaire, rassasier, soulager, de *sazion* rassasié, comblé.

saison voulue; prov. *dessazonar,* sens neutre, perdre sa saison, se dénaturer; sens actif, faire sortir de l'état habituel, déranger, troubler. L'espagnol *desazon* signifie au propre temps contraire, mauvais goût des fruits cultivés hors de saison, puis au figuré mauvaise humeur, chagrin, d'où le verbe *desazonar*, rendre insipide, chagriner.

2. LE VERBE *chapeler* ET SA FAMILLE.

Nos dictionnaires renseignent un verbe *chapeler* qu'ils définissent par tailler, couper par morceaux, en ajoutant qu'il ne se dit plus guère que dans les phrases « chapeler du pain (en ôter la croûte), chapeler une volaille » et semblables. Si l'usage du mot est limité aujourd'hui à quelques locutions, il était d'un usage d'autant plus répandu dans la langue des trouvères, où il avait le sens de frapper, tailler, mettre en pièces et constituait un synonyme de *férir* (lat. ferire). A chaque pas l'on y rencontre des chevaliers sabreurs, « qui bien savent chapler », et la *chaple* des espées, le *chapléis,* la *chaplison,* le *chaplement,* sont des termes qui sonnent souvent à l'oreille pour exprimer massacre et carnage. De son côté le provençal nous offre le verbe *capolare* charpenter, chapler, avec les subst. *chaple, chapladis* et *chaplatio.*

Il ne peut guère y avoir doute sur l'identité de notre verbe avec le *capulare* des Latins, que nous rencontrons chez Pomponius Mela 2, 5, 7 avec la valeur de harponner des poissons; mais les opinions peuvent diverger quant à l'origine de ce *capulare.* Généralement on le rattache au subst. *capulus* poignée d'épée, qui, évidemment, vient de *capere,* comme l'équivalent all. *griff* de *greifen.* Diez approuve cette étymologie et Littré fait de même. Je ne puis me ranger de leur avis, car la poignée de l'épée n'est destinée ni à frapper ni à trancher. S'il se confirme que, dans le passage cité de Méla, *pisces capulare* ne veut dire autre chose que prendre des poissons sans l'idée accessoire de les blesser, de les harponner, alors je suis prêt à admettre dans *capulare,* soit un diminutif de *capere,* soit un dérivé immédiat d'un substantif *capulum,* instrument servant à prendre.

En attendant, je considère comme signification propre et essentielle de *capulare* celle de tailler, que je lui retrouve dans la latinité du moyen âge et dans le correspondant français *chapeler,* et je rattache ce verbe non pas à *capere* mais à une racine indo-germanique CAP, disant couper, tailler, et à laquelle ressort en latin le subst.

capus ou *capo* (gr. κάπων), notre *chapon* ou coq châtré. Ce CAP reparaît dans l'allemand *kappen*, couper, et n'est qu'une variété vocale de COP, qui a donné le gr. κοπω· κόπτω et l'angl. *chop* trancher, et qui a peut-être bien aussi déterminé le sens tailler de notre verbe *coper, couper* (1), ainsi que de CIP (prononcez *kip*), d'où vient l'allemand *kippen*, l'angl. *chip* chapeler, et probablement les *cippos* (taillis, abattis) de Jules César.

Cette racine m'explique encore d'autres vocables de la langue française. C'est ainsi que j'y ramène :

1. Le diminutif *chapoter* dégrossir le bois avec une plane.

2. L'ancien verbe *chapuiser* couper menu (prov. *capuzar*), qui pourrait avoir été façonné sur le patron de l'ancien verbe *menusier menuiser* (lat. *minutiare*) ou de *aiguiser* (latin *acutiare*), à moins qu'il ne faille plutôt envisager la terminaison comme un suffixe verbal particulier à la langue romane et servant à faire des fréquentatifs (cp. ital. *tagliuzzare* et le vieux français *chantuser*).

3. A *chapuiser* se rattachent les subst. *chapuis, chappus, chaput*, qui dans le langage des métiers désignent diverses espèces de billots servant à couper ou à équarrir, puis le même mot *chapuis* dans le sens de charpentier.

4. Il faut peut-être aussi ranger dans la famille que nous traitons le mot *chaperon*, en tant qu'usité chez les papetiers pour « égratignure au papier », chez les imprimeurs pour « feuilles gâtées, puis celles destinées à les remplacer », chez les agriculteurs pour les « fragments qui échappent au fléau ».

5. Et la *capilotade* ne pourrait-elle pas aussi être revendiquée à la racine *cap* mettre en pièces?

Gardez-vous, toutefois, de placer ici le mot *chablis* bois abattu; celui-ci vient de *chabler, cabler* (conservé dans *ac-cabler*) = renverser, abattre, lui-même dérivé de *caable* renversement, qui représente le bas-latin *cadabula*, grec καταβολή.

Aug. Scheler.

Bruxelles, octobre 1863.

SUR LA SYNTAXE DE *ANTEQUAM*.

En faisant nos réserves dans un article précédent sur l'opinion de M. Prinz concernant la construction de *postquam* avec le futur anté-

(1) Qui, étymologiquement, comme on sait, ne signifie que frapper.

rieur, nous avons dit que nous ne partagions pas son avis sur la construction d'*antequam*. Voici ce que disait l'honorable directeur de l'école normale à la page 346 de cette Revue :

« Mais ce qui est un solécisme, c'est de construire, comme le font certaines grammaires *antequam* avec le futur de l'indicatif. Ni dans la première phrase des Philippiques de Cicéron, « Antequam de re publica, P. C., dicam ea quae dicenda hoc tempore arbitror, exponam vobis breviter consilium et profectionis et reversionis meae », ni dans d'autres phrases semblables, on ne peut prendre *dicam* et les formes analogues pour des futurs; ce sont des présents du subjonctif. Car on n'y trouve jamais *dicemus,* p. ex. ni les formes analogues. Voyez le Tursellinus de Hand (1829) I, p. 397; la Grammaire latine de R. Kühner (1850) § 151; celle de M. Meiring (1861); celle de F. Schultz (1862) § 364. Les deux derniers, aux endroits indiqués, nient formellement cette construction-là. »

Nous ne savons si M. Prinz a d'autres motifs pour condamner d'une manière aussi absolue la construction d'*antequam* avec le futur de l'indicatif. Pour le moment il se borne à citer, à l'appui de son opinion, le Tursellinus de Hand, les grammaires de Kühner, de Meiring et de Schultz. Or ces auteurs n'admettent aucune différence entre *antequam* et *priusquam;* comme il est probable qu'il en est de même de M. Prinz, nous pourrons joindre ces deux conjonctions dans le présent examen.

En considérant les passages de ces auteurs nous voyons d'abord qu'ils ne peuvent être invoqués, au même degré, à l'appui de l'opinion citée. Voici ce que dit Hand : « *Omnibus temporibus* communis est comparatio *prioris* et *posterioris* rei... futuri simplicis nullum habeo notatum exemplum *certum*. Nam quod ex Cic. Phil. 1, 1 *afferunt : antequam de republica dicam* etc. praesens est, ut in reliquis Cic. in Verr. 2. 1, 2 *antequam de incommodis Siciliae dico* etc. ». On le voit, Hand ne condamne pas la construction, il dit simplement qu'il n'en connait pas d'exemple *certain*.

Quant à Kühner, voici ce que nous lisons dans l'édition de 1845 (nous n'avons pas pu consulter celle de 1851) : « On met le présent de l'indicatif, à moins qu'on ne veuille en même temps marquer une *intention,* ou faire une *assertion générale,* ou présenter un fait comme simplement *possible.* » Kühner ne parle pas de futur dans cette règle, mais peut-on en conclure qu'il considère cette construction comme un *solécisme?* Nous n'oserions l'affirmer; le grammairien allemand écri-

vant pour les classes donne sans doute la règle générale, sans s'inquiéter des exceptions. Dans la phrase citée : *Antequam de praeceptis oratoriis dicamus, videtur dicendum de genere ipsius artis,* le subjonctif est motivé par la tournure *videtur dicendum* et l'on ne peut la mettre sur la même ligne avec le passage des Philippiques.

MM. Meiring et Schultz vont plus loin ; ils nient la construction d'*antequam* et de *priusquam* avec le futur de l'indicatif. « Après le présent et le futur, dit le premier, on met le présent de l'indicatif (non pas le futur) etc. » Notons toutefois que les mots placés entre parenthèses *non pas le futur* ne se trouvaient pas encore dans la grammaire de M. Meiring en 1857, car dans l'édition de cette année nous lisons : « Après le présent ou le futur on met en général le présent du subjonctif. Le présent de l'indicatif se met lorsqu'on veut exprimer que l'action doit *réellement* s'accomplir. » Certes on ne peut que louer M. Meiring d'apporter à son livre les changements qu'il croit utiles, mais n'est-on pas en droit de se demander si l'auteur, par cette addition, n'a pas voulu indiquer la règle générale, et n'est-il pas permis de croire qu'il considère la tournure en question plutôt comme une exception que comme un solécisme? Car s'il était du dernier avis, aurait-il attendu jusqu'à la 3e édition (la première est de 1852), avant d'en avertir les élèves?

M. Schultz s'exprime d'une manière plus absolue : « Le futur ne se trouve jamais, dit-il (*steht nie*), avec *antequam* et *priusquam,* mais bien, à sa place, le présent de l'indicatif ou du subjonctif. » Toutefois si l'on demandait à M. Schultz s'il pense que Plaute, dans lequel, comme nous le verrons tout à l'heure, on rencontre plusieurs fois *priusquam* avec un futur bien caractérisé, a fait des solécismes, il répondrait sans doute négativement, et si on lui objectait le passage de sa grammaire, il dirait peut-être qu'écrivant pour les classes, il n'a pas plus tenu compte de cette tournure que de celle de *quamvis* avec l'indicatif.

Mais admettons que M. Schultz et même M. Meiring considèrent comme solécismes la construction dont il s'agit; cela prouve uniquement qu'ils sont de cet avis. Pour que nous le partagions il faudrait qu'ils l'appuyassent sur des arguments concluants, ou bien que la question fût tellement certaine qu'ils n'eussent plus besoin d'avancer des preuves. Or ceci n'est pas le cas, car si nous interrogeons les savants allemands (nous ne parlerons que de ceux-là, parceque M. Prinz n'en a pas cité d'autres), nous les voyons pencher plutôt vers l'opinion contraire.

M. Dietsch, qui, sans écrire de grammaire, a fait pourtant une étude profonde des questions grammaticales, comme on le voit dans son commentaire sur Salluste, condamne si peu la construction d'*antequam* et de *priusquam* avec le futur, qu'il n'hésite pas d'introduire, par conjecture, le futur de l'indicatif dans un passage de Cicéron où les MSS donnent le présent du subjonctif. *Is videlicet antequam veniat in Pontum, litteras ad Pompeium mittet,* lit-on Rull. II, 20; or, en citant ce passage, M. Dietsch dit : « ubi non dubito *veniet* corrigere. »

On sait de quel poids est l'opinion de M. Madvig en fait de grammaire, surtout quand il s'agit de l'usage de Cicéron, dont il est un des plus fins connaisseurs. Or en parlant du *futur* il dit dans sa grammaire (§ 339 2e éd. 1857) que le présent se met dans certains cas où l'on pourrait s'attendre à voir le futur... et qu'on le met *ordinairement* avec *antequam* et *priusquam,* si l'on dit simplement qu'une chose arrivera avant une autre : antequam pro L. Murena dicere instituo, pro me ipso pauca dicam (Cic. Mur. 1). « Mais on trouve aussi, ajoute-t-il, antequam de republica dicam ea quae dicenda hoc tempore arbitror, exponam breviter etc. » Il s'agit ici évidemment du futur. Le célèbre professeur de l'université de Copenhague n'y voit donc pas un solécisme.

De même la grammaire si justement renommée de M. Krueger est loin de regarder comme fautif l'emploi du futur. Car en citant les phrases de Quintilien (*Inst. or.* 10. 1; 42) *antequam de singulis loquar, pauca dicenda sunt* et de Cicéron *antequam de re publica dicam... exponam*, ce savant dit que *loquar* et *dicam* peuvent être, ainsi que d'autres formes semblables, des futurs de l'indicatif (éd. de 1842), et nous ne voyons pas qu'il ait changé d'avis dans sa récente édition du 10e livre de Quintilien (1861).

Nous pourrions citer encore Ramshorn, Weissenborn, Putsche, Kritz et Berger, Schneider, etc.; mais il suffit d'avoir constaté que la construction d'*antequam* et de *priusquam* avec le futur de l'indicatif a pour elle des autorités très-compétentes. Examinons maintenant de plus près le passage des Philippiques de Cicéron, et voyons s'il n'y a pas de raison plus décisive que les assertions de tel ou tel grammairien pour conclure que *dicam* est un futur de l'indicatif.

Mettons ce passage en regard d'autres endroits de Cicéron où se trouve le présent de l'indicatif.

Antequam de incommodis Siciliae *dico* pauca mihi videntur esse de provinciae dignitate dicenda. Verr. 2. 1.

Cui *priusquam* de ceteris rebus *respondeo*, de amicitia pauca... dicam. Phil. 1. 1, 1.

Antequam ad sententiam *redeo*, de me pauca dicam. Cat. 4. 10, 20.

Antequam de republica *dicam*, ea quae dicenda hoc tempore arbitror, vobis breviter consilium et profectionis et reversionis meae *exponam*. Phil. 1, init.

Dans les phrases de la 1e colonne, Cicéron emploie le présent de l'indicatif, parce qu'il parle de faits isolés, qui doivent réellement avoir lieu, et qu'il n'exprime qu'un simple rapport de temps. Maintenant nous demandons si le fait énoncé avec *antequam* dans la 2e colonne est moins isolé, moins réel et s'il y a autre chose qu'un rapport de temps. Nous ne le pensons pas. Pour que *dicam* pût être pris pour un subjonctif, il faudrait, nous semble-t-il, qu'on pût découvrir dans la phrase, pour nous servir des paroles de Kühner, l'expression d'une intention, ou d'une simple possibilité, ou d'un rapport de cause, ou bien, comme dit Dietsch, il devrait y avoir *nexus quidam causalis,* ou selon les paroles de Meiring, il faudrait que Cicéron ne voulût pas parler d'un fait réel. Il serait assez difficile de trouver entre *antequam redeo* et *antequam dicam* la différence qui distingue ordinairement l'indicatif du subjonctif. Peut-on, comme le veut Schultz, pour justifier l'emploi du subjonctif, voir entre les deux propositions *antequam dicam... exponam* une telle dépendance que l'une soit la *condition* ou la *cause* de l'autre (eine bedingende oder begruendende Abhaengigkeit), ou bien n'y a-t-il là qu'un simple rapport de temps entre deux faits également *réels,* comme le veut encore Schultz pour justifier l'indicatif (eine thatsaechliche Aufeinanderfolge in der Zeit)? Nous avons beau chercher un motif quelconque pour prendre ici *dicam* pour un subjonctif, nous n'en trouvons pas, et nous ne voyons d'autre moyen de placer *dicam* dans ce mode, que de déclarer, avec Zumpt, que l'indicatif et le subjonctif avec *antequam* et *priusquam* s'emploient indifféremment (ohne Unterschied).

Du reste l'emploi d'*antequam* et de *priusquam* avec le futur de l'indicatif n'est pas contraire au génie de la langue latine. Voici des exemples pris dans des auteurs qui ne sont pas de la décadence.

Prius quam istam pugnam pugnabo, ego etiam prius
Dabo aliam pugnam claram et commemorabilem.
Plaut. Pseudul. 1. 5, 110.

Prius quam quicquam convivis dabis,
Gustato tute prius. Ibid. III. 2, 95.
Utinam mihi argentum reddas, prius quam hinc
In nervum abducere. Pl. Poenul. sc. dern. v. 18.

Boves ne pedes subterant *priusquam* in viam quoquam *ages*, pice liquida cornua infima unguito. Cato, de re rustica c. 72.

Cependant dans ces sortes de phrases les Latins préféraient au futur, le présent de l'indicatif, à peu près comme les Allemands, qui, avec les mêmes conjonctions (*ehe* et *bevor*) construisent peut-être plus souvent le présent de l'indicatif que le futur. La construction d'*antequam* et *priusquam* avec le futur se rencontre donc rarement dans les auteurs que l'on regarde comme classiques, mais il serait téméraire d'affirmer qu'on ne l'y rencontre jamais, et l'on ne peut accuser de solécisme les grammairiens qui dans le passage contesté de Cicéron, considèrent *dicam* comme un futur.

Bruges, novembre 1863.

L. Roersch.

EXAMEN DE GRADUÉ EN LETTRES.

Nous avons donné dans le numéro précédent la composition des trois jurys. Ces jurys ont siégé successivement à Anvers, Bruxelles, Mons, — Liége, Namur, — Gand, Bruges. Comme les inscriptions, sans compter les examens supplémentaires, surpassaient de 108 celles de l'an dernier, il y a eu deux séries à Bruxelles, à Liége et à Namur et les sessions se sont prolongées assez tard. Le jury pour le ressort de la cour d'appel de Bruxelles, qui était le plus occupé, a terminé ses travaux le 17 octobre.

Voici, d'après nos renseignements, quel a été le résultat des examens dans les différentes villes.

Pour l'examen de gradué en lettres :

	Inscrits.	Admis.	Non admis.	Absents.
Anvers,	35	22	13	»
Bruxelles,	97	68	27	2
Mons,	43	29	11	3
Liége,	76	46	26	4
Namur,	65	49	12	4
Gand,	52	42	9	1
Bruges,	27	21	4	2
Total,	395	277	102	16

Pour l'examen préalable à la pharmacie et au notariat :

	Inscrits.	Admis.	Non admis.	Absents.
Anvers,	7	5	2	»
Bruxelles,	16	9	7	»

Mons,	11	7	4	»
Liége,	17	6	11	»
Namur,	20	12	8	»
Gand,	13	7	5	1
Bruges,	9	5	4	»
Total,	93	51	41	1

Six récipiendaires ont fait une composition flamande à l'épreuve écrite de l'examen de gradué.

Nous ajoutons les matières de l'examen écrit qui nous sont parvenues, en nous bornant, comme d'habitude, à faire connaître les sujets de compositions sans donner au long les arguments.

EXAMEN DE GRADUÉ EN LETTRES.

Composition latine.

Caius Pétréius exhorte ses soldats à combattre vaillamment contre Catilina.

Julius Blaesus cherche à arrêter la révolte des légions de la Pannonie (Tacite *Ann.* I, 18 et 19).

Un Corinthien implore Mummius en faveur de sa ville.

Décius Magius engage les Campaniens à massacrer la garnison carthaginoise de Capoue et à renouveler l'alliance avec Rome (Tite-Live XXIII, 7).

Guillaume de Normandie, après avoir brûlé sa flotte, exhorte ses soldats à se battre courageusement contre Harold, son compétiteur, et les Anglais.

Miltiade engage Cimon à pardonner à ses concitoyens leur ingratitude à l'égard du vainqueur de Marathon, et à ne pas abandonner pour cela la défense de la patrie.

Q. Fabius Maximus reproche aux Romains l'abattement et le désespoir qu'ils montrent après la bataille de Cannes.

Burrhus cherche à détourner Néron du meurtre de Britannicus.

Après la mort de Cicéron un de ses amis fait son éloge funèbre en rappelant les services de l'homme d'État et la gloire de l'orateur.

Composition française ou flamande.

Un conseiller de Charles le Téméraire cherche à détourner ce prince de la guerre contre les Suisses.

Philippe Raoux, ex-conseiller du conseil souverain du Hainaut, parle devant la Convention nationale en faveur du maintien de l'indépendance de la Belgique.

Venise étant réduite à la dernière extrémité en 1378, un sénateur propose de transporter à Candie le siége de la république. Le doge Contarino parle contre ce projet.

Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, assaillie par les Écossais pendant l'absence d'Édouard III, exhorte sa noblesse à défendre l'honneur du roi et de l'Angleterre.

Un père mourant recommande l'union à ses fils, par l'affection naturelle, par la communauté d'intérêts, par les dangers de la discorde.

Bouchard ayant formé le dessein d'assassiner Charles le Bon, comte de Flandre, un de ses amis s'efforce de l'en détourner, en présentant ce meurtre comme une

lâcheté, un sacrilége, un parricide, qui doit être aussi funeste à Bouchard lui-même qu'à la patrie.

Un père reproche à son fils d'avoir déserté son régiment la veille d'une bataille.

Traduction du latin en français.

Sulpicius, *ap. Cic. ad divers.* IV, 5 § 1 et 2 jusqu'à *honores omnes.*
Quinte-Curce, VIII, 4 n° 1 à 7.
Pline le jeune, *Epist.* VIIII, 26 jusqu'à *altum an enorme.*
Cicéron à Quintus, I, *ep.* 1 § 3, 4 et 5 jusqu'à *esse videatur.*
Cicéron, *De officiis* I, c. 16 jusqu'à *amicorum esse communia omnia.*
Tacite, *De oratoribus* n° 19, depuis *cum condicione* jusqu'à la fin.
Quintilien, II, c. 16 n° 12 à 17.
Cicéron, *Orator,* XXI, 69, 70 : Devoirs de l'orateur.

Traduction du grec en français.

Plutarque, Démosthène, c. 7 jusqu'à *διαπονεῖν τὴν φωνήν.*
Plutarque, Périclès, c. 38 et 39 depuis *Περικλέους ἤδη* jusqu'à *χρήσασθαί τινι τῶν ἐχθρῶν ὡς ἀνηκέστῳ.*
Plutarque, Périclès, c. 33 depuis *ἐμβάλλουσιν* jusqu'à *δυσχεραινόντων.*
Plutarque, Thémistocle, c. 16 depuis *Θεμιστοκλῆς* jusqu'à *ἐκ τῆς Ἑλλάδος.*
Plutarque, Cicéron, c. 3 depuis *Ἐν τῷ χρόνῳ* jusqu'à *δεομένου.*
Plutarque, Aristide, c. 4, jusqu'à *καὶ μαλίστα.*
Plutarque, Alexandre, c. 5, jusqu'à *οὐ γὰρ ἡδονήν.*
Plutarque, Démosthène, c. 5, jusqu'à *τοῦ δὲ λόγου μᾶλλον ἐθαύμασε.*

EXAMEN PRÉALABLE A CEUX DE CANDIDAT NOTAIRE ET DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Traduction du latin en français.

Aulu-Gelle, I, 19.
Valère Maxime, VII, 4, 5.
Sénèque, *de Beneficiis,* V, 24.
Justin, XIII, 7 jusqu'à *in reliquam spem condendae urbis accendit.*
Quinte-Curce, c. 10 n° 1-10.
Quinte-Curce, VII, c. 2 n° 1, 2, 3, 4, 5.
Justin, XXXI, 7 depuis *trajicientibus in Asiam* jusqu'à *Post haec leges pacis.*

Rédaction française.

Les grues d'Ibycus.

Narration. Un jeune soldat apprend la maladie de son père. Il déserte, est arrêté, condamné à mort ; il reçoit sa grâce.

Éloge de la charité.

Une herborisation dans une forêt.

Développer cette pensée : « La joie qu'un peuple montre au sujet du rétablissement de la santé de son roi, fait le plus bel éloge du roi et du peuple lui-même.

Lettre d'un élève à un de ses anciens maîtres, pour lui faire part d'un succès obtenu dans ses études.

Douleurs de l'exilé.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Cours d'arithmétique *par* **Adolphe Snoeck**, *docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur à l'école normale de l'État, à Nivelles.* Deuxième édition. Bruxelles, Ve Parent 1863. 1 vol. in-8° de pp. VIII-359.

Lorsque parut en 1860 la première édition de cet ouvrage, la Revue en a rendu compte (1860, p. 93), en signalant comme caractères distinctifs de la manière de l'auteur celui de réagir contre la tendance de la jeunesse à matérialiser l'étude, et celui de grouper autour des théories mathématiques beaucoup de détails intéressants sur certaines questions astronomiques, commerciales, financières, détails qui ne se rencontrent pas d'ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. Le public s'est chargé de donner raison à M. Snoeck en épuisant rapidement son livre, et en le forçant à le réimprimer. Toutefois malgré l'approbation dont la première édition a été l'objet, l'auteur l'a soigneusement revue; il a rectifié certaines erreurs qui lui avaient échappé. il a ajouté plusieurs paragraphes nouveaux, entre autres sur la monnaie et sur les modifications survenues dans notre système monétaire depuis 1860, sur les trois espèces de sociétés commerciales ou compagnies reconnues par la loi, ainsi que sur les actions et les obligations, mode de placement qui s'étend tous les jours davantage. Nous souhaitons à cette édition le succès qu'a eu la première, succès dont nous félicitons vivement l'auteur.

Fables de Léon Serre. Marchienne-au-Pont, Battelet-House 1863. 1 vol. in-16 de pp. 46.

Ce petit volume renferme dix-huit fables qui trahissent une lecture assidue de La Fontaine. Aussi on rencontre dans beaucoup de passages de la facilité, de l'entrain, des vers bien frappés, des rimes fermes et une bonne facture. Témoin ce commencement de *La place de précepteur :*

Jeannot Lapin l'entrepreneur,
Dans les travaux publics avait fait sa fortune,
Sans fraude, nous dit-on, (c'est chose peu commune).
Tout naturellement, il fit le grand seigneur,
Il eut châteaux et parcs et laquais en livrée.
Comme il voulait, un jour, donner un gouverneur
A ses jeunes enfants, une annonce insérée
Dans tous les journaux
Avertit le public qu'on cherchait un bon maître
Pour six lapereaux.
On lui promettait le bien être
Et de jolis appointements,
Pourvu qu'il fût porteur de bons renseignements,
Qu'en outre il sût l'algèbre et la géométrie,
La physique et la chimie
Et la géologie;
Qu'il parlât le flamand, le wallon, le français,
Le grec et le latin, l'arabe et le malais...

Citons aussi le début du *Chercheur d'or* :

Un rat qui nourrissait le goût des aventures,
Aspirait au bonheur de traverser les mers.

(J'ai vu chez d'autres gens de semblables travers.)
Ce goût, ce mal plutôt, lui venait des lectures
Qu'à ses jours de loisirs, il faisait trop souvent
Dans le cabinet d'un savant.
(Les rats auront toujours cette manie!)
Or celui-ci croyait que son destin
L'appelait en Californie :
Pour la ville d'Ostende il part un beau matin.

Mais l'auteur manque assez souvent d'art : outre que la langue et la versification ne sont pas toujours respectées, et que çà et là il y a dans le style des disparates, la morale est loin de sortir toujours naturellement du sujet, par exemple dans *La sagesse d'un fou,* dans *La paix des partis,* dans *L'héritière trop prudente,* de façon que les pièces sans défaut sont rares. Cependant la fable intitulée *Le serin* se soutient bien et donne peu de prise à la critique, il en est à peu près de même du *Chercheur d'or,* à part le dernier vers et surtout le dernier mot :

Au modeste foyer de leur *médiocreté.*

Ajoutons que l'impression laisse à désirer, surtout pour la manière dont sont disposés les vers de différentes mesures.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques cantonaux les sieurs *Delogne,* curé-doyen de Bouillon, pour le doyenné de Bouillon, en remplacement du sieur Gilson, démissionnaire, *Poncelet,* curé-doyen à Louette-Saint-Pierre, pour le doyenné de Louette-Saint-Pierre, en remplacement du sieur Delogne, démissionnaire.

— Les sieurs *Wathelet* et *Flostroy,* instituteur et assistant à la section préparatoire de l'école moyenne à Dinant, avant que cet établissement fût élevé à la catégorie intermédiaire, sont confirmés dans leurs fonctions, respectivement en qualité de premier instituteur et de deuxième instituteur.

— Sont nommés :

A l'école moyenne d'Anvers : deuxième instituteur dédoublant, en remplacement du sieur Deweerdt, décédé, le sieur *Justice;*

A l'école moyenne de Dinant : deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Husson ;*

A l'école moyenne de Tongres : deuxième régent, en remplacement du sieur Heyden, le sieur *Deckers,* troisième régent ;

A l'école moyenne de Neufchâteau : maître de gymnastique, en partage, en remplacement du sieur Goffinet, qui a reçu une autre destination, le sieur *Claisse,* premier régent ;

A l'école moyenne de Rochefort : maîtres de dessin, en partage, en remplacement des sieurs Cardols et Wauthia, qui ont reçu une autre destination, les sieurs *Lamborelle* et *Requette,* respectivement instituteur et assistant.

Cours de thèmes à l'usage de la troisième. Aux termes de l'arrêté ministériel du 12 juillet 1861, les personnes qui avaient l'intention de prendre part au concours institué par l'arrêté royal du 28 juin 1861 pour la rédaction du texte fran-

çais d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de troisième, avaient à faire précéder le cours de thèmes d'une introduction contenant, pour l'utilité pratique des élèves, des observations sur le style de Tite-Live et sur la manière de l'imiter. Elles pouvaient concourir pour l'ensemble de l'ouvrage ou séparément, soit pour l'introduction, soit pour les thèmes. Les ouvrages devaient être adressés en manuscrit au ministère de l'intérieur avant le 15 octobre 1863.

Le ministre de l'intérieur déclare qu'à la date du 15 octobre courant, son département a reçu *trois* introductions et *deux* cours de thèmes.

En conséquence il a nommé pour apprécier le concours dont il s'agit, un jury composé comme suit : MM. *Van Hoegaerden,* conseiller à la cour de cassation, vice-président du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne ; *Roulez,* professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne; *Blondel,* inspecteur général de l'enseignement moyen ; *Gantrelle,* inspecteur de l'enseignement moyen pour les humanités; *Roersch,* professeur de troisième latine à l'athénée de Bruges.

NOUVELLES DIVERSES.

La classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique propose pour le concours de 1864, les questions suivantes :

I. Exposer, d'après les sources authentiques, de quelle manière il a été pourvu, depuis le commencement du quatorzième siècle jusqu'à la mort de Rubens, à l'enseignement des arts graphiques et plastiques dans les provinces des Pays-Bas et le pays de Liége.

II. Faire l'historique des systèmes successifs de couverture des édifices chez les différents peuples. En déduire l'appropriation des formes et des matériaux aux divers pays et aux divers climats.

III. Faire l'histoire de la peinture murale en Belgique et de son application polychrome à l'architecture. Indiquer les caractères et les procédés de chaque époque et de chaque école.

IV. Faire l'éloge de Grétry; déterminer ce qui caractérise son talent dans les cinq genres de musique dramatique, à savoir : la comédie sérieuse, la comédie bouffonne, la pastorale, le grand opéra de demi-caractère et la tragédie lyrique.

Le prix pour chacune des *deux premieres* questions sera une médaille d'or de la valeur de huit cents francs ; il sera de douze cents francs pour la *troisième* question, et de six cents francs pour la *quatrième.*

Les auteurs des mémoires insérés dans les recueils de l'Académie ont droit à recevoir cent exemplaires particuliers de leur travail. Ils ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille.

Nécrologie. — En Belgique : M. *D.-J. Van der Mersch,* docteur en médecine, savant distingué, auteur de la *Bibliographie audenardaise* et de plusieurs articles d'histoire et d'archéologie insérés dans différentes revues, à Audenarde.

A l'étranger : M. *Chabaille,* polygraphe connu par de nombreux travaux d'érudition, à Vincennes; — M. *Jung,* professeur à la faculté de théologie protestante, à Strasbourg.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Numéro 12. Décembre 1863.

DE LA THÉORIE DES TEMPS ET DE LEUR EMPLOI.

A PROPOS DES *Principes de grammaire générale*... PAR P. BURGGRAFF, PROFESSEUR DE LITTÉRATURE ORIENTALE A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE, CHARGÉ DU COURS DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE A L'ÉCOLE NORMALE DES HUMANITÉS.

La grammaire générale de M. Burggraff n'a plus besoin d'être appréciée dans son ensemble. Elle l'a été en France aussi bien qu'en Belgique, et, dans les deux pays, elle a obtenu des éloges mérités. Fruit de beaucoup de recherches, de longues méditations et d'une connaissance approfondie des littératures classiques, elle ne pourra manquer d'être bientôt entre les mains de tous nos professeurs et d'exercer une influence prépondérante dans l'enseignement. Sans doute, elle n'est pas encore arrivée à cette perfection qui défie la critique consciencieuse, et l'éminent professeur sera peut-être le premier à en convenir; mais, telle qu'elle est, elle lui fait le plus grand honneur, et de nouvelles réflexions amélioreront sans doute les parties plus ou moins faibles qu'on pourrait y découvrir. L'auteur, nous en sommes certain, ne manquera pas à cette tâche; car il est de la dernière importance qu'un livre qui doit servir de base à tout l'enseignement grammatical, obtienne, pour les moindres détails, une approbation aussi générale que possible. Nous serions heureux si nous pouvions contribuer, ne fût-ce que pour une part minime, à obtenir et à hâter un si beau résultat; c'est le motif qui nous fait prendre la liberté d'attirer l'attention du savant philologue sur certains points dont l'exactitude nous a laissé quelques doutes. Nous examinerons cette fois-ci le chapitre XXIII, qui traite *de la valeur des temps en général.*

« Toute action, comparée au moment où l'on parle, est, relativement à l'instant de la parole, présente, passée ou future, ou, en d'autres termes, lui est simultanée, antérieure ou postérieure. Le rapport de simultanéité est exprimé par le Présent : j'écris; le rapport d'antériorité est exprimé par le Prétérit indéfini : j'ai écrit; le rapport de postériorité l'est par le Futur : j'écrirai. En d'autres termes,

le Présent marque tout simplement que l'action a lieu en même temps que l'acte de la parole; le Prétérit indéfini marque *uniquement* que le fait a eu lieu dans un temps *quelconque* avant l'acte de la parole; le Futur simple marque que l'action aura lieu dans un temps quelconque après l'instant de la parole. *Ces trois Temps peuvent être appelés principaux, parce qu'ils se sont sans doute formés avant tous les autres, auxquels ils ont donné naissance et qu'on appelle, pour ce motif, Temps secondaires.* »

Ces notions fondamentales, que nous ne pouvons donner que dans un maigre résumé, sont exposées avec tous les détails nécessaires et accompagnées de considérations d'une clarté parfaite. On pourrait peút-être, en se plaçant au point de vue de l'auteur, faire des réserves sur la division des Temps en principaux et secondaires et sur la manière dont cette division est justifiée, mais cela nous paraît ici de peu d'importance. Il est un seul point que nous eussions voulu voir éclairci, c'est la question de savoir si le Prétérit indéfini est véritablement un Temps principal, ou plutôt s'il marque *uniquement* que le fait a eu lieu dans un temps *quelconque* avant l'instant de la parole. Quand on réfléchit à la véritable nature du Prétérit indéfini et du Prétérit défini, il peut sembler que ce soit le dernier qui représente le plus purement le temps passé. *J'écrivis une lettre* exprime une action accomplie dans un temps *précis,* dans ce sens que c'est un temps entièrement écoulé, hors duquel je me trouve placé; de là aussi la dénomination de *défini,* que M. Burggraff préfère, avec la plupart des grammairiens, à la dénomination grecque (aoriste). Quand on dit : j'ai lu; cette année a été bonne pour les récoltes; ou bien, quand César écrit au sénat : je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu, il s'agit bien d'actions accomplies, mais elles sont énoncées comme accomplies dans une période de temps qui n'est pas écoulée, en d'autres termes, dans un temps présent par rapport à celui qui parle. Le présent n'est pas seulement l'instant de la parole, c'est le jour présent, le mois présent, le siècle présent et en général la période présente dont l'instant de la parole fait partie; c'est enfin le temps dans lequel celui qui parle se figure être. La forme même du Parfait indéfini français confirme l'idée que nous nous faisons de ce Temps. *J'ai vaincu toutes les difficultés* équivaut à *j'ai* ou *je possède, maintenant, dans le temps présent, une action accomplie qui est celle d'avoir vaincu toutes les difficultés.* On nous pardonnera ce langage barbare en faveur de la clarté.

Le Parfait indéfini, tout en exprimant une action accomplie, appartient donc à une période de temps qui n'est pas écoulée, à un temps présent par rapport à celui qui parle; peut-il donc marquer *uniquement* que le fait a eu lieu dans un temps *quelconque* avant l'instant de la parole? Le Parfait défini, au contraire, a le caractère pur d'une action accomplie dans une période de temps entièrement écoulée, dont le moment présent ne fait pas partie. C'est lui qui représente le passé de la manière la plus absolue.

En comparant les faits entre eux, et non pas à l'acte de la parole, M. Burggraff trouve encore qu'ils sont, par rapport les uns aux autres, ou simultanés, ou postérieurs ou antérieurs. Ainsi, pour les Temps passés, on trouve le rapport de simultanéité dans l'Imparfait : *j'écrivais* quand il entra; le rapport de postériorité dans le Parfait défini : on *arriva* à la porte de la grotte de Calypso; le rapport d'antériorité dans le Plus-que-parfait : *j'avais fini* quand il est entré. Logiquement, il doit en être de même quand il s'agit des Futurs. Les actions futures, comparées à d'autres actions futures, sont simultanées, postérieures ou antérieures, c'est-à-dire présentes, passées ou futures. Mais les langues, ajoute M. Burggraff, n'ont réellement que la forme qui exprime le rapport d'antériorité (j'aurai écrit); deux formes manquent. On peut y suppléer en exprimant le rapport de simultanéité par : je serai à écrire, *scribens ero,* le rapport de postériorité par : je devrai écrire, *scripturus ero.* « Le raisonnement fait découvrir neuf Temps pour exprimer les circonstances de temps, parce que, ajoute l'auteur, nous prenons *naturellement* pour terme de comparaison, ou l'acte de la parole, ou un fait passé ou un fait futur, mais la langue française n'en a réellement que *sept.* »

Tout le système de l'auteur est résumé dans la dernière phrase. Le raisonnement lui fait découvrir différents rapports dont il cherche l'expression dans les formes du verbe. Si les formes manquent, c'est que les langues sont trop pauvres, ou plutôt, l'homme n'a pas éprouvé le besoin d'exprimer par le langage tous les rapports imaginés. C'est un inconvénient. Ce qui contrarie davantage le système, c'est l'impossibilité de faire entrer dans les cadres adoptés toutes les formes que le verbe français présente; on est, par exemple, forcé d'en exclure le Parfait défini antérieur (j'eus écrit) et de le regarder simplement comme une seconde forme du Plus-que-parfait, ce qui est inadmissible, comme nous le prouverons. Le système adopté est donc, sous deux rapports différents, en dés-

accord avec les faits de la langue. Il repose sur la découverte de rapports si compliqués ou si peu importants que le langage ne les exprime pas; le *raisonnement* qui seul fournit tous ces rapports est-il donc si *naturel* à l'homme? Est-il si essentiel qu'il doive seul servir de base à la classification et à la définition des Temps? Ne vaudrait-il pas mieux commencer par constater les faits, examiner ensuite leur nature propre, et finir par les grouper suivant leurs caractères? Si la comparaison des actions passées avec les actions passées et des actions futures avec les actions futures était l'unique moyen de découvrir la véritable nature de chaque Temps, on pourrait comprendre la préférence qu'on donne à ce procédé, malgré certains inconvénients réels. Mais loin de là; cette comparaison conduit à des définitions inexactes et tend à confondre des faits bien distincts; c'est ce que nous chercherons à démontrer. En attendant, disons un mot du nombre des Temps du verbe français.

Il y a sept Temps, selon M. Burggraff; il y en a huit, selon la plupart des grammairiens français, le Plus-que-parfait (j'avais écrit) et le Parfait défini antérieur (j'eus écrit) ne pouvant pas être pris pour un seul et même Temps. Nous pensons qu'il faut admettre un neuvième : j'écrirais. Cette forme n'est généralement pas regardée comme un Temps de l'Indicatif; on lui donne le nom de *Conditionnel présent*. Ce nom est justifié lorsqu'une condition est exprimée ou sous-entendue; mais lorsque je dis *je crois qu'il viendra, je croyais, j'avais cru qu'il viendrait,* je ne pense pas à une condition, pas plus dans la seconde phrase que dans la première. *Viendra* est un Futur et l'on peut l'appeler Futur I; *viendrait* marque évidemment aussi une *action future;* cette action n'est pas plus soumise à une condition que celle qui est exprimée par *viendra;* il n'y a pas de raison de *sous-entendre* la condition plutôt avec l'une qu'avec l'autre; enfin, il n'y a là rien de conditionnel. Nous ne saurions donc voir dans *viendrait* qu'une seconde forme du Futur, qu'on peut appeler Futur II. Le Futur II ne diffère, quant à la forme, du Futur I que par l'addition d'un *s;* la dérivation concorde avec notre raisonnement. Logiquement, ce Temps ne doit en réalité son existence qu'à la comparaison de deux faits dont l'un est futur par rapport à l'autre qui appartient au temps passé; *j'ai cru, je croyais qu'il viendrait* présente l'action de venir comme *postérieure* à l'action de croire. Ce Futur ne s'emploie que dans une proposition subordonnée (1).

(1) Il y a un rapprochement utile à faire. De même que le Futur II s'emploie avec l'Imparfait dans une proposition subordonnée, de même le *Conditionnel*

Nous avons fait entendre que l'inconvénient le plus grave du système adopté est que les caractères qu'on assigne aux Temps d'après les idées de *simultanéité*, d'*antériorité* et de *postériorité* ne semblent pas pouvoir être acceptés comme fondamentaux. C'est ce qu'il s'agit maintenant de montrer.

« L'Imparfait marque un rapport de simultanéité d'une action avec une autre action passée : à l'arrivée du messager, j'écrivais une lettre, c'est-à-dire que mon action a eu lieu en même temps que l'arrivée du messager. » Cette définition de l'Imparfait ne le distinguant pas d'autres Temps passés, ce ne peut être là son caractère fondamental. Si l'on dit : à l'arrivée de César, l'ennemi *leva* le siége; il partit quand son ami *entra;* il est parti quand tu *es entré,* on exprime assurément aussi des rapports de simultanéité entre des faits passés : l'action de lever le siége a eu lieu *en même temps* que l'arrivée de César, dans la première phrase; dans les deux autres, le départ *coïncide* avec l'entrée. Mais la simultanéité, dans ces phrases comme dans celle construite avec l'Imparfait, n'est qu'un caractère *accidentel;* ce caractère ne se montre que par suite de la comparaison de deux faits *dans la même phrase.* Faut-il, peut-on étudier dans les phrases *composées* la véritable nature des Temps? Nous ne le pensons pas. La comparaison des propositions dans la même phrase fait souvent ressortir un caractère secondaire que les élèves sont trop tentés de prendre pour le caractère principal. Ensuite, la plupart des Temps ont, sans doute, d'abord été employés dans des phrases simples; la plupart ont une valeur propre, absolue, qui ne peut être déterminée par une proposition subordonnée; la subordination des propositions est un procédé trop compliqué pour le langage primitif; Homère lui-même coordonne encore certaines propositions entre lesquelles nous ne pouvons voir qu'un rapport de subordination.

Examinons donc des phrases simples : il écrivait, il écrivit, il a écrit; Calypso ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse... tout à coup elle aperçut etc. Quelle idée nous suggèrent tout d'abord ces différentes formes du verbe? Nous avons déjà vu, et cela n'est contesté par personne, que le Parfait défini et le Parfait indéfini (il écrivit, il a écrit) expriment des actions entièrement accomplies.

(la même forme) s'emploie dans une proposition principale à laquelle est lié et subordonné un Imparfait avec *si* : Je croyais qu'il voudrait; il voudrait s'il croyait.

En est-il de même de l'Imparfait? *J'écrivais* veut dire : j'étais occupé à écrire ou j'avais commencé l'action d'écrire, mais cette action n'était pas (alors, dans le temps passé) finie, achevée, entièrement accomplie. On pourra donc dire que l'Imparfait présente une action comme s'accomplissant dans un temps passé. C'est ainsi que le Présent (j'écris) exprime l'action comme s'accomplissant dans le temps présent et que *j'écrirai* marque une action s'accomplissant dans un temps futur. Que l'on compare l'Imparfait à tous les autres Temps passés, on verra que le caractère que nous lui assignons, l'en distingue véritablement.

Une action commencée dans le temps passé, mais non encore accomplie dans ce même temps passé, se présente à notre esprit comme une action qui a une certaine *durée*. Aussi l'Imparfait marque-t-il particulièrement la *durée dans le passé,* comme le Présent marque *la durée dans le temps présent,* comme le Futur marque *la durée dans le temps futur.*

Dans le système qui fait découvrir dans les faits passés comparés entre eux des rapports de simultanéité, d'antériorité ou de postériorité, le Parfait défini *j'écrivis* sert à marquer « un rapport de *postériorité* d'une action avec une autre action passée ». A supposer que cette définition fût bien exacte, pourrait-elle être regardée comme bien claire, bien facile à saisir? Quand je dis *il étudiera,* je vois sans difficulté un rapport de postériorité avec l'instant de la parole. Où est dans j'*écrivis* le rapport de postériorité avec une autre action passée? *J'écrivis,* dit l'auteur, marque l'action comme appartenant à un temps futur, à une période future, relativement à un fait passé. Nous connaissons un Futur passé par rapport à un Futur, nous aurions ici un Passé futur par rapport à un Passé. Est-ce bien clair ? C'est le système de Burnouf, dont la grammaire grecque est d'ailleurs citée par l'auteur :

> Je chante le héros qui *régna* sur la France
> Et par droit de conquête et par droit de naissance.

Le mot *régna,* dit Burnouf, marque d'abord que le fait est *antérieur* au moment où le poëte composa ses vers; ensuite qu'il est *postérieur* à d'autres faits, savoir la *naissance* de Henri IV et la *conquête* qu'il fit de son royaume. D'après cela, *Deus creavit cœlum et terram, Dieu créa* ou *a créé l'univers,* montre dans *créa* un fait *postérieur* à un autre fait passé, un fait appartenant à un *temps futur* relativement à un fait passé. Quel est le fait passé antérieur à *créa?* On répondra :

l'existence de Dieu; la création de l'univers est donc un fait *postérieur* à l'existence de Dieu. Mais si, au lieu de *créa,* je dis *a créé,* le raisonnement n'est-il pas le même? Le fait n'est-il pas toujours postérieur à l'existence de celui qui accomplit le fait? Le *sujet* n'existe-il pas avant le *prédicat,* c'est-à-dire avant l'action qu'on lui attribue, et qu'on dise de Henri IV qu'il *régna* ou qu'il *a régné,* peut-il faire une action *avant* sa naissance? Mais supposons que le raisonnement de Burnouf soit sérieux, qu'est-ce qui distingue le Parfait défini du Parfait indéfini? Rien, et ce sont des formes de même valeur. Voilà à quelles conséquences conduit un système préconçu dans les cadres duquel on veut faire entrer les faits de la langue.

Nous ne pouvons donc, avec la meilleure volonté du monde, voir dans la signification de *postériorité* le caractère fondamental du Parfait défini. M. Burggraff insiste beaucoup sur cette signification et y revient à plusieurs reprises. Nous l'avons cherchée avec sincérité dans toutes sortes de phrases, il nous a été impossible de la trouver comme caractère distinctif. Voici une de ces phrases, plus favorable que celle de Burnouf à l'idée de postériorité : après que j'eus fini de parler, il me répondit en ces termes. Il est bien clair ici que l'action de répondre est postérieure à celle de finir. Mais il en est de même dans les phrases suivantes : après que j'ai eu fini, il m'a répondu; après que j'avais fini, il m'a répondu. Qu'est-ce que c'est qu'un caractère fondamental qui est commun à deux temps différents? Ici, du moins, le caractère de postériorité se montre naturellement; il ne nous semble pas naturel de le chercher dans *on arriva à la porte,* pas plus que dans *je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.* Si l'on peut l'y introduire par le raisonnement, il ne tient pas essentiellement à la forme du verbe; il est purement accidentel, comme la simultanéité l'est dans l'Imparfait.

Nous avons déjà vu, au commencement de cet article, ce qui distingue le Parfait défini du Parfait indéfini. Tous les deux expriment une action accomplie; le premier la présente comme accomplie dans un temps passé entièrement écoulé, hors duquel on est placé; le second l'énonce comme accomplie dans une période de temps qui n'est pas écoulée, ou, en d'autres termes, dans un temps présent dont l'instant de la parole fait partie. Le Parfait indéfini tient par un côté au temps présent; le Parfait défini appartient uniquement au temps passé, hors duquel celui qui parle se trouve placé ou se

figure être placé. J'ajoute *se figure être placé;* tout dépend en effet de la manière dont on veut présenter les faits. M. Villemain, en disant : aussitôt que Bossuet *a paru,* l'éloquence *semble* se communiquer et se répandre, se place ou se figure être dans la période de temps où Bossuet vivait, il se fait contemporain du grand orateur; en d'autres termes, il présente les faits passés comme s'accomplissant sous nos yeux ou dans un temps présent par rapport à l'instant de la parole. S'il avait dit : aussitôt que Bossuet *parut,* l'éloquence *sembla* se communiquer et se répandre, il aurait présenté les faits comme accomplis dans une période de temps entièrement écoulée, hors de laquelle il se trouve placé. De là aussi la concordance des Temps dans les deux phrases : le *Présent semble* répond à *a paru,* qui apparrtient aussi au *temps présent*, tandis que *a paru* serait incompatible avec *sembla* (1).

On peut donc dire que le Parfait défini exprime une action *accomplie dans un temps passé,* et que le Parfait indéfini marque une action *accomplie dans un temps présent*. Puisque l'Imparfait présente l'action comme *s'accomplissant dans le temps passé,* il n'y a pas moyen de confondre les trois Temps.

La signification de *durée,* qui est à peu près identique avec la signification primitive de l'Imparfait, ne se trouve pas, quoi qu'on dise, dans les deux autres formes ou du moins elle est d'une nature toute différente. Si, par exemple, l'on trouve l'idée de durée dans *il passa la nuit à pleurer, tant qu'il eut de l'argent, il eut des flatteurs*, cette idée n'est pas inhérente à la forme du Temps employé, elle résulte de la forme de la phrase, de la construction ou des mots qui accompagnent le verbe. Elle est accidentelle comme la simultanéité l'est dans l'Imparfait.

Le Plus-que-parfait, dit l'auteur, garde « quelque chose de l'Imparfait touchant *la durée* ou la répétition d'une action ». Constatons, en passant, que l'on reconnaît ici dans la forme de l'Imparfait le caractère de la durée. Que ce caractère ne soit pas une conséquence de celui de simultanéité, cela est prouvé à suffisance par ce que nous venons de dire de ce Temps. Quant au fond de l'observation faite sur le Plus-que-parfait, on peut dire, ce nous semble, de tous les temps composés qu'ils gardent quelque chose de la signification des mots dont ils se composent. Nous avons déjà vu que le Parfait indéfini

(1) Comparez : puer de tecto decidit (parf. ind.) ut crus *fregerit,* et puer de tecto decidit (Parf. déf.) ut crus *frangeret.*

(j'ai écrit) conserve quelque chose de la signification du Présent, et cela nous a servi à en connaître la véritable nature ; il en est de même du Parfait défini antérieur (j'eus écrit), du Futur passé (j'aurai écrit), du Parfait indéfini antérieur (j'ai eu écrit), si l'on veut admettre ce Temps. Dans *j'avais écrit* comme dans *j'écrivais,* le fait est présenté comme ayant une certaine *durée* dans le passé et, par conséquent, comme marquant un *état,* une *situation;* car *j'avais écrit* équivaut à *j'avais,* depuis plus ou moins de temps, en ma possession l'action accomplie. Ce qui distingue particulièrement le Plus-que-parfait, c'est qu'il présente l'action comme ayant eu lieu *avant* un autre fait accompli exprimé ou sous-entendu : j'avais déjà parlé, lorsqu'il entra; il est clair qu'on lui avait confié le secret (terme de comparaison sous-entendu). Voilà le second Temps (le premier est le Futur II) qui ne paraît devoir véritablement son existence qu'à la comparaison de deux actions, qu'à la réunion dans la même phrase (ou dans la pensée) de deux faits dont l'un est antérieur à l'autre.

Le Parfait antérieur exprime également un fait accompli *avant* un autre qui est accompli aussi. En quoi diffère-t-il du Plus-que-parfait? N'y a-t-il pas entre *j'avais lu la lettre, lorsqu'il est entré,* et *à peine eus-je lu la lettre qu'il entra,* la même différence à peu près qu'il y a entre *j'avais* et *j'eus,* entre l'*Imparfait* et le *Parfait défini?* M. Burggraff pense que le Parfait antérieur exprime « le rapport de *postériorité* d'une action avec un fait passé et à la fois le rapport d'*antériorité* de la même action avec un fait passé ». Nous avons vu que le *régna* de Burnouf est aussi *antérieur* et *postérieur* en même temps; c'est la théorie du Parfait défini appliquée au Passé antérieur. La discuter de nouveau pourrait paraître oiseux. Cependant comme l'auteur y attache une grande importance, voyons-en l'application.

« Le fils d'Ulysse raconte à Calypso comment Mentor et lui ont échappé aux vaisseaux des Troyens, en faisant des efforts pour aborder sur la côte voisine de la Sicile ; puis il ajoute :

A peine *fûmes*-nous *arrivés* sur ce rivage, que les habitants *crurent* que nous étions ou d'autres peuples de l'île arrivés pour les surprendre, ou des étrangers qui venaient s'emparer de leurs terres.

« Il est évident que par ces mots *à peine fûmes-nous arrivés,* Fénelon veut marquer qu'ils sont arrivés *après* avoir fait des efforts pour aborder, et *avant* que les habitants crussent que c'étaient des étrangers; en d'autres termes, il représente leur arrivée comme *pos-*

térieure à leurs efforts d'aborder, et *antérieure* à la croyance des habitants. »

Cela est en effet évident, peut-être trop évident ; mais est-il besoin, pour marquer tout cela, d'avoir recours au Parfait antérieur? Dans la phrase suivante :

> A peine *étais-je entré* que, ravi de me voir,
> Mon homme en m'embrassant *m'est venu* recevoir. BOILEAU.

il est bien évident aussi que je suis entré *après* qu'une autre action a été accomplie, et *avant* les embrassements de mon homme. Voilà donc le Plus-que-parfait qui marque aussi *l'antériorité et la postériorité à la fois;* voilà donc deux formes différentes qui ont exactement le même sens. Supposons qu'elles signifient tout ce qu'on leur fait signifier, nous demanderons ce qui les distingue, et ce qui règle leur emploi.

Examinons les phrases suivantes :

Quand *j'eus reconnu* mon erreur, *je fus* tout honteux des mauvais procédés que *j'avais eus* pour lui. POITEVIN.

A peine *eus-je parlé* qu'il *s'éleva* dans l'assemblée un bruit sourd. FÉNEL.

Aussitôt que *j'eus cacheté* mes lettres, *je vis* entrer... MAD. DE SÉVIGNÉ.

Il n'y *eut* plus moyen de les gouverner, quand la victoire de Salamine les *eut rassurés* contre les Perses. BOSSUET.

Un moment après que *j'eus envoyé* mon paquet, le petit Dubois m'*apporta* etc. MAD. DE SÉVIGNÉ.

J'avais déjà *parlé* lorsque tu entras (ou es entré).

La fortune l'*avait abandonné* au commencement de la campagne. MASSILLON.

Quand la Grande-Bretagne se sépara de la cour de Rome, le parlement *avait* déjà *jugé* et déposé les rois. CHATEAUBR.

La paix qui *avait été* jusque-là le bienfait... de ce règne, venait d'être compromise. LAMARTINE.

J'ai su que vous *aviez eu* une longue et douloureuse goutte. MAD. DE SÉVIGNÉ.

On remarquera d'abord que, dans les phrases des deux colonnes, il y a des actions accomplies dans un temps passé et *antérieures* à d'autres actions passées. S'il n'y avait que cela, on aurait raison de dire que le Parfait antérieur n'est qu'une *seconde forme* du Plus-que-parfait.

Mais il y a aussi cette différence *caractéristique*, que le Plus-que-parfait présente le fait accompli comme marquant l'*état, la situation* (*durée*) et que le Parfait antérieur présente le fait comme simplement accompli ou *accompli d'une manière absolue* dans le temps passé, exactement comme le Parfait défini qui entre dans sa composition ; aussi ne l'emploie-t-on qu'accompagné du Parfait défini, dans le récit historique. On peut pour cette raison l'appeler *Parfait défini*

antérieur. Il y a, dans l'emploi des deux Temps, d'autres différences très-marquées, qu'on découvre facilement si l'on compare les phrases des deux colonnes. Nous en parlerons plus tard en examinant l'emploi de chaque Temps en particulier.

Le Futur passé ne présente pas de difficulté. Il exprime une action *accomplie dans un temps futur: j'aurai* bientôt *terminé* cet ouvrage; il *aura* vite *dépensé* sa fortune; si pergis, *abiero*. Tér. Ad. On ajoute ordinairement à cette définition « avant une autre action future » : j'aurai fini quand vous viendrez. Il nous semble que, pour comprendre le caractère de ce Temps, on n'a pas besoin de le mettre en rapport avec un autre Temps dans la même phrase. Il a une valeur propre, elle ne peut dépendre d'une proposition subordonnée. De même que le Parfait indéfini et le Parfait défini marquent l'*accomplissement de l'action,* l'un dans le *temps présent,* l'autre dans le *temps passé,* le Futur passé marque l'*accomplissement* dans un *temps à venir :* j'ai écrit, j'écrivis, j'aurai écrit; il a sa valeur absolue au même titre qui le Parfait indéfini.

« Le Parfait *sur-composé,* dit M. Burggraff, n'est plus en usage, et cela à juste raison parce qu'il faisait double emploi avec le Plus-que-parfait. » On peut dire de ce Temps ce que nous avons dit de tous les Temps composés; il conserve la signification fondamentale des éléments qui entrent dans sa composition; il répond au Parfait indéfini, comme le Parfait défini antérieur répond au Parfait défini, et c'est pour cela qu'on l'appelerait mieux *Parfait indéfini antérieur*. Ce que nous venons de dire ressort des deux phrases suivantes : dès que j'ai eu soupé, je suis sorti; dès que j'eus soupé, je sortis. On peut regretter que ce Temps ne soit guère en usage; il exprime une nuance délicate.

Faisons sur les Temps une dernière observation, par laquelle nous aurions peut-être dû commencer. Le verbe, dit l'auteur, « a reçu différentes formes pour marquer les différentes circonstances de temps, et ce sont ces formes elles-mêmes qu'on appelle les Temps du verbe ». Nous pensons que les formes du verbe expriment encore autre chose; elles énoncent les faits soit comme s'*accomplissant* soit comme *accomplis*. Nous avons déjà souvent employé ces mots sans juger qu'il fût nécessaire de les expliquer ou de les justifier. On se figure, en effet, tout naturellement une action comme s'*accomplissant* dans un temps présent, dans un temps passé ou dans un temps futur; il n'est pas plus difficile de la concevoir comme *accomplie* à ces trois

époques de la durée. Ainsi le Présent *je lis une lettre* équivaut à « je suis maintenant, dans le temps présent, occupé à faire l'action de lire, l'action est commencée mais non achevée, elle est présentée comme s'*accomplissant dans le temps présent*; de même j'*ai lu une lettre* équivaut à « j'ai ou je possède (maintenant, dans le temps présent) une action accomplie qui est celle d'avoir lu une lettre, l'action est présentée comme *accomplie dans le temps* présent; de même *je lisais une lettre* équivaut à « j'étais (dans le temps passé) occupé à faire l'action de lire, elle était commencée, mais non achevée, l'action est présentée comme s'*accomplissant dans le temps passé*. On pourra examiner tous les autres Temps et l'on trouvera toujours des actions énoncées soit comme s'accomplissant soit comme accomplies aux trois époques de la durée. Des neuf Temps que nous admettons pour le verbe français, quatre présentent les actions comme s'accomplissant, ce sont : le Présent, l'Imparfait, le Futur I et le Futur II; cinq expriment des actions accomplies, ce sont : le Parfait indéfini, le Parfait défini, le Plus-que-parfait, le Parfait défini antérieur, le Futur passé.

Trois de ces Temps sont d'une nature particulière; ce sont : le Plus-que-parfait, le Parfait défini antérieur et le Futur II. Les exemples que nous avons cités prouvent que ces Temps ne peuvent exister qu'en s'appuyant pour ainsi dire sur d'autres Temps; ils ne peuvent se concevoir et ne peuvent s'employer que mis *en rapport* avec d'autres Temps dans la même phrase, et l'on peut, pour cette raison, les appeler *Temps relatifs*. Il n'y a qu'un Temps relatif en latin et en grec; c'est le Plus-que-parfait.

Les six autres Temps ont une signification absolue; ils existent par eux-mêmes et s'emploient dans une phrase simple aussi bien que dans une phrase composée. Nous les appellerons *Temps absolus* (1).

Les trois langues classiques, le français, le latin et le grec, ont tous les Temps absolus; seulement, en latin, le Parfait défini et le Parfait indéfini sont marqués par une seule forme (scripsi) ayant deux significations différentes, comme en allemand et en flamand une même forme sert à exprimer l'Imparfait et le Parfait défini.

(1) Nous venons de dire dans quel sens nous prenons les dénominations *absolus* et *relatifs*. Elles ne signifient pas la même chose pour tous les grammairiens. Pour ne citer qu'un seul, Wagner regarde même le Présent, le Parfait et le Futur comme Temps relatifs (Tria igitur nobis notanda sunt tempora, praesens videlicet, praeteritum s. perfectum atque futurum, quae sane optimo jure *relativa* vocari possunt, quia eorum nullum sine reliquorum altero saltem cogitari potest. (*Opuscula acad.* T. 1.)

L'accomplissement et le non-accomplissement des actions combinés avec les trois époques de la durée, nous donnent, pour les six Temps absolus, la répartition régulière suivante :

On a,

Pour le temps présent	une action qui n'est pas achevée : j'écris, scribo, γράφω. Présent. une action accomplie : j'ai écrit, scripsi, γέγραφα. Parfait indéfini.
Pour le temps passé	une action non achevée : j'écrivais, scribebam, ἔγραφον. Imparfait. une action accomplie : j'écrivis, scripsi, ἔγραψα. Parfait défini (aoriste).
Pour le temps futur	une action non achevée : j'écrirai, scribam, γράψω. Futur. une action accomplie : j'aurai écrit, scripsero (le grec n'a que la forme moyenne, par ex. τετάξομαι). Futur passé.

Il nous reste à résumer notre manière de voir sur les Temps du verbe afin qu'on puisse la juger dans son ensemble.

Le verbe a différentes formes pour énoncer les faits (1) soit comme s'accomplissant, soit comme accomplis (2) aux trois époques de la durée, le présent, le passé et le futur. Ces formes s'appellent *Temps* du verbe.

Il y a six Temps *absolus :*

le Présent :	j'écris, action s'accomplissant	dans le temps présent.
le Parfait indéfini :	j'ai écrit, action qui se trouve accomplie	
l'Imparfait :	j'écrivais, action s'accomplissant	dans le temps passé.
le Parfait défini :	j'écrivis, action accomplie	
le Futur :	j'écrirai, action s'accomplissant	dans le temps futur.
le Futur passé :	j'aurai écrit, action accomplie	

(1) Fait = action, état.

(2) Si le verbe exprime plutôt un état qu'une action, l'état est présenté comme ayant une certaine *durée* ou comme *passé*.

Il y a trois Temps relatifs :

Le Plus-que-parfait : j'avais écrit, action accomplie dans le temps passé, avant une autre action accomplie, et présentée comme état ou situation;

Le Parfait défini antérieur : j'eus écrit, action accomplie d'une manière absolue dans le temps passé avant une autre action accomplie.

Le Futur II : j'écrirais, action s'accomplissant dans un temps futur par rapport à une action du temps passée.

Voici de chaque Temps une définition complète :

Le *Présent* exprime l'action comme s'accomplissant au moment même où l'on parle ou dans un temps présent ; *j'écris,* c'est-à-dire, je suis maintenant, au moment présent, occupé à faire l'action d'écrire; cette action est commencée, elle n'est pas achevée, accomplie.

L'*Imparfait* exprime l'action comme s'accomplissant dans un temps passé : *j'écrivais,* c'est-à-dire, dans un temps passé, j'étais occupé à faire l'action d'écrire; elle était commencée, mais non achevée, accomplie; elle *durait* dans un temps passé.

Le *Parfait indéfini* exprime une action comme accomplie dans un temps présent : *j'ai écrit* une lettre, c'est-à-dire j'ai ou je possède (maintenant, dans le temps présent) l'action d'écrire accomplie.

Le *Parfait défini* exprime une action accomplie dans un temps passé : Alexandre *lut* la lettre et *prit* la potion, voilà des actions accomplies dans une période de temps passée dont il ne reste plus rien, hors de laquelle celui qui parle se trouve.

Le *Plus-que-parfait* exprime, comme état ou situation, une action accomplie dans un temps passé *avant* une autre action également accomplie, exprimée ou sous-entendue : j'avais écrit la lettre quand il est entré

Le *Parfait défini antérieur* marque, d'une manière absolue, une action accomplie dans un temps passé *avant* une autre action accomplie, toujours exprimée au parfait défini : quand il eut écrit, il partit.

Le *Futur I* marque l'action comme s'accomplissant dans un temps futur : *j'écrirai,* c'est-à-dire dans un temps à venir, je serai occupé à faire l'action d'écrire.

Le *Futur II* présente une action comme s'accomplissant dans un temps futur, et mise en rapport avec une action passée : je croyais, j'avais cru, qu'il *viendrait.*

Le *Futur passé* exprime une action accomplie dans un temps futur : il *aura* vite *écrit* la lettre. J. G.

Bruxelles, novembre 1863.

SUR LES SUBSTANCES QUE LES ANCIENS APPELÈRENT *ELECTRUM*.

EXAMEN DE LA THÉORIE PUBLIÉE A CE SUJET PAR M. ROSSIGNOL, MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE.

M. Rossignol vient de publier, dans le *Journal général de l'instruction publique* en France (1863, Nos 53, 55 et 57), un savant travail dans lequel il cherche à déterminer quelles sont les substances qui ont été appelées par les anciens *électrum*.

Partant de l'étymologie généralement admise que ἤλεκτρος vient de ἠλέκτωρ, le soleil, dérivé de ἥλιος, — lequel est tiré à son tour de ἕλη ou εἵλη, puis ἑλείη, qu'Hésychius définit par ἡ τοῦ ἡλίου αὐγή, l'éclat du soleil, — M. Rossignol aboutit aux conclusions suivantes.

1° L'électrum fut d'abord une substance idéale, un métal de la minéralogie mythique, aussi précieux que l'or, rivalisant d'éclat avec le soleil, mais créé par le génie des poètes et ne correspondant à aucune substance de la nature. C'est ainsi qu'il faut l'entendre dans Homère, dans Hésiode et dans deux passages de Virgile. Car les deux poètes grecs n'ont pu désigner l'ambre jaune, qu'ils ne connaissaient pas, ni un composé d'or et d'argent puisque l'alliage des métaux leur était inconnu.

2° Dans l'âge suivant le nom d'électrum fut donné à une substance déterminée, l'ambre jaune ou succin. En effet, c'est vers l'an 584 avant l'ère chrétienne que les Grecs connurent cette résine, et comme sa transparence lumineuse et dorée leur rappelait le métal fabuleux auquel ils avaient donné le nom même du soleil, dans leur enthousiasme ils l'appelèrent électrum.

3° Plus tard l'électrum désigna l'or le plur pur.

4° Il signifia aussi quelquefois le verre, et, qui plus est, l'éclat et la transparence elle-même.

5° En avançant toujours l'électrum désigna un alliage naturel ou artificiel, de quatre cinquièmes d'or et d'un cinquième d'argent et aussi, par l'habitude, un alliage de ces deux métaux dans des proportions quelconques.

6° Enfin l'électrum descendit jusqu'à désigner le laiton, et se confondit avec l'orichalque.

Telle est la théorie de M. Rossignol. Elle pourrait servir de base pour l'explication des auteurs, sans les graves objections qu'elle soulève sur quelques points, objections fournies par les textes mêmes

qui servent à l'appuyer. De l'examen de ces textes résulte pour nous la conviction que jamais l'électrum n'a désigné un métal idéal ou mythique; — qu'il n'a pas non plus désigné la transparence, — ni l'or le plus pur, — et qu'il n'est pas necessaire d'y voir toujours un composé de quatre parties d'or sur une partie d'argent, bien qu'on puisse admettre cette proportion dans certain cas.

1°. Pour prouver que primitivement l'électrum était un métal fabuleux, M. Rossignol pose un dilemme dont voici le sens. « Dans Homère et dans Hésiode l'électrum ne peut être l'ambre jaune, puisqu'il n'était pas alors connu des Grecs. C'est donc un métal. Lequel ? Le seul qu'on ait jamais indiqué est un alliage d'or et d'argent : mais comme à cette époque on ne connaissait pas l'alliage des métaux, on ne saurait accepter cette explication et il faut recourir à un métal mythique. » Nous voulons bien supposer que dans tous les passages d'Homère et d'Hésiode il ne s'agisse pas de l'ambre, quoique cette partie de la thèse ne soit pas établie d'une manière fort solide. Mais enfin Pline assure que, dans un endroit, Homère parle d'un métal, et il n'y a aucune raison pour ne pas être de son avis. Cela posé, quelle preuve a-t-on que ce soit un métal fabuleux? Aucune. Pas une seule citation d'auteurs anciens ne le laisse soupçonner. De plus, dans Homère et dans Hésiode rien n'indique la prééminence de l'électrum: il n'est relevé par aucune épithète; dans les énumérations il se place entre l'or et l'argent, ou entre l'ivoire et l'or; le rôle qu'il joue est très-simple et n'exige pas un métal extraordinaire. Dans Homère il s'agit du palais de Ménélas, palais magnifique, il est vrai, où resplendit l'éclat du cuivre... de l'or, de l'électrum, de l'argent et de l'ivoire (1), et dans deux endroits d'un collier d'or, auquel est associé l'électrum (2); dans Hésiode, du bouclier d'Hercule, qui reluisait de gypse, de blanc ivoire et d'électrum, et qui brillait par l'or éclatant (3). Ensuite la manière dont Hésiode l'oppose à l'or n'est guère en sa faveur; on n'a qu'à peser les termes ὑπολαμπές et λαμπόμενον.

(1) *Odyss.* IV, 72 sq. Χαλκοῦ τε στεροπὴν κὰδ δώματα ἠχήεντα,
Χρυσοῦ τ' ἠλέκτρου τε καὶ ἀργύρου ἠδ' ἐλέφαντος.

(2) *Ibid.* XV, 460. Χρύσεον ὅρμον ἔχων, μετὰ δ' ἠλέκτροισιν ἔερτο.
Ibid. XVIII, 295 sq. Ὅρμον δ' Εὐρυμάχῳ πολυδαίδαλον αὐτίκ' ἔνεικεν,
Χρύσεον, ἠλέκτροισιν ἐερμένον, ἠέλιον ὥς.

(3) *Scut. Herc.* 141 sq. Πᾶν μὲν γὰρ κύκλῳ τιτάνῳ, λευκῷ τ' ἐλέφαντι,
Ἠλέκτρῳ θ' ὑπολαμπὲς ἔην, χρυσῷ τε φαεινῷ
Λαμπόμενον...

Qu'importe après cela qu'Homère et Hésiode ne connussent pas l'alliage des métaux? Ce grand et unique argument de M. Rossignol tombe de lui-même, puisque la nature fournit en abondance, surtout en Asie Mineure, comme nous le montrerons, les alliages d'or et d'argent. Mais si on ignorait alors l'alliage des métaux, on ignorait aussi apparemment l'art assez difficile de séparer l'or de l'argent. Homère et Hésiode voyaient donc dans un tel alliage un métal particulier, offrant des variétés et des nuances, mais dans tous les cas formant une espèce d'intermédiaire entre l'or et l'argent et s'opposant suffisamment à l'un et à l'autre. Du reste c'est l'histoire de tous les alliages : on sait fort bien ce que c'est, on les distingue très-bien sans pouvoir déterminer avec précision où ils commencent et où ils finissent.

C'est bien cet alliage d'or et d'argent et non un métal mythique que Virgile fait entrer dans la composition des armes d'Énée. Les jambarts sont formés d'électrum et d'or recuit (Aen. VIII, 624) :

Tum leves ocreas electro auroque recocto.

Or pourquoi chez le sobre Virgile cette épithète *recocto,* sinon pour opposer l'or recuit, l'or purifié à celui qui ne l'est pas, à celui qui est encore mêlé d'argent? Quant à l'autre vers (Aen. VIII, 402) :

Quod fieri ferro liquidove potest electro,

il est difficile d'y voir, avec M. Rossignol, le métal le plus brillant opposé au plus obscur, une matière « résumant en elle le cuivre, l'argent et l'or, et faisant songer encore au delà. » L'épithète *liquido* indique simplement un métal fusible opposé à celui qui se travaille surtout au marteau. C'est le creuset opposé à l'enclume afin de résumer tous les travaux de Vulcain. L'électrum est donc l'espèce pour le genre. Virgile du reste n'est pas si précis; car plus loin les Cyclopes ne mettent en œuvre que le fer, le cuivre et l'or pour faire les armes d'Énée, dans la composition desquelles, comme on le voit ailleurs, entrent en outre l'électrum et l'argent.

2°. Que le nom d'électrum ait été donné par les anciens à l'ambre jaune, c'est un fait très-positif; et le motif en est tout simple, c'est l'analogie de couleur entre les deux substances. De l'ambre au verre il n'y a qu'un pas, à cause de leur transparence commune. Le nom d'électrum ayant été donné à l'ambre a donc pu être donné au verre. Mais on comprend moins bien M. Rossignol lorsqu'il prétend que dans Callimaque et dans un passage de Virgile l'électrum « remon-

tant au je ne sais quoi de son point de départ, exprime non plus seulement l'idéal d'un métal éclatant, mais l'éclat et la transparence même et qu'il nous échappe sous une abstraction. » Évidemment dans ces deux endroits, où il s'agit « d'une eau qui jaillit de sa source, semblable à l'électrum (1) » et « d'un fleuve plus pur que l'électrum, (2) » ce mot désigne l'ambre. L'ambre est pris pour type de la transparence, il est vrai, mais c'est toujours l'ambre et non une abstraction; encore moins l'idéal d'un métal éclatant, » ou « l'éclat et la transparence même. »

3°. On n'admettra pas facilement non plus que l'électrum ait jamais désigné l'or le plur pur. Le seul passage cité à l'appui est celui-ci de Sophocle (Antig. 1019 sq.) :

> Κερδαίνετ', ἐμπολᾶτε τὸν πρὸς Σάρδεων
> Ἤλεκτρον, εἰ βούλεσθε, καὶ τὸν Ινδικὸν
> Χρυσόν...

« Enrichissez-vous, acquérez l'électrum de Sardes, si vous voulez, et l'or de l'Inde. » Voici maintenant comment on raisonne. « Sardes est sur le Pactole, qui roulait de l'or; l'or charrié par les fleuves est le plus pur de tous; par conséquent l'électrum désigne ici l'or le plus pur que connussent les anciens. » Pour renverser ce raisonnement il suffit de remarquer que l'interprétation est tout à fait contraire au sens. En effet qu'est-ce que la pureté de l'or peut avoir à faire ici? Il s'agit de quantité et non de pureté : « Acquérez *tout* l'or de Sardes et de l'Inde, » comme le contexte le montre évidemment. Et comme l'or pâle ou électrum était de beaucoup le plus abondant à Sardes, Sophocle s'est servi de l'espèce pour désigner le genre ce qui n'offre pas la moindre difficulté.

Pour avoir une idée assez exacte de l'or de Sardes on peut consulter Hérodote (I, 50). Cet historien raconte que Crésus, qui régnait à Sardes, fit un jour au temple de Delphes des présents en or pour une valeur immense. Mais ces présents diffèrent : les uns sont en or recuit (χρυσοῦ ἀπέφθου) et pèsent 20 talents; les autres en or pâle (λευκοῦ χρυσοῦ) du poids de 226 talents; pour le reste l'espèce d'or n'est pas spécifiée, ce qui semble indiquer qu'ils n'ont pas autant de valeur

(1) *Hymn. in Cer.* 29 sq. ... τὸ δ', ὥστ' ἀλέκτρινον, ὕδωρ
Ἐξ ἀμαρᾶν ἀνέθυε...

(2) *Georg.* III, 521 sq. Non qui per saxa volutus
Purior electro campum petit amnis...

que les premiers. Or qu'est-ce que l'or recuit? D'après les meilleures explications c'est de l'or purifié par de fréquentes fusions; ce n'est donc pas de l'or natif; ce n'est pas l'or du Pactole. Mais quand même on traduirait ἄπεφθος χρυσός par ἄπυρος, « or tellement pur qu'il n'a pas subi la fusion, » on ne serait pas plus avancé, car les calculs les plus récents ne donnent à cet or recuit d'Hérodote qu'une pesanteur spécifique de 13 1/4, ce qui fait supposer moitié d'alliage (1), tandis que l'or en paillettes, l'or roulé par les eaux est communément à 23 karats, ou renferme 23 parties d'or sur 24 (2). Quoi qu'il en soit de cette question, il n'en reste pas moins avéré que contre 20 talents d'or recuit Crésus donne 226 talents d'or pâle, ce qui prouve que cet or était beaucoup plus commun dans sa capitale.

De plus, et ceci est hors de doute, la monnaie d'or de l'Asie Mineure était la plus mauvaise de toutes, à cause de l'alliage d'argent qu'elle présentait (3). Les statères frappés dans les divers états étaient d'un or

(1) Cf. Jacobs, *Dissert. de mensuris Herodot.* p. 8 sq. Cet auteur a trouvé que le poids spécifique des demi-plinthes d'or pur (*Hérodot.* I, 50) est 13.266 et celui des demi-plinthes d'or blanc 10.614. Il en conclut que les premières ne renfermaient que la moitié de leur poids d'or véritable, tandis que l'autre moitié était de l'argent ou tout autre alliage; et que les demi-plinthes d'or blanc étaient formées d'un dixième d'or seulement sur neuf dixièmes d'argent. Ces conclusions sont basées sur les données d'Hérodote, qui indique d'une part les trois dimensions des demi-plinthes (par conséquent leur volume), et d'autre part leur poids réel, savoir deux talents et demi pour celles d'or pur et deux talents pour celles d'or blanc; d'où on tire facilement la densité ou poids spécifique. Cependant tout cela nous paraît inadmissible. Comment croire en effet que l'or pur de Crésus renfermât moitié d'alliage, et que les anciens donnassent le nom d'or blanc à une composition qui ne renfermait qu'un dixième d'or? On arriverait à un résultat beaucoup plus satisfaisant en supposant qu'Hérodote, en donnant en palmes la hauteur, la largeur et l'épaisseur des demi-plinthes, a procédé par nombres ronds 6, 3, 1, et qu'ainsi il a légèrement forcé les dimensions pour éviter les fractions. De la sorte, le volume diminuant un peu, la densité augmenterait; l'or pur serait plus pur sans pouvoir être cependant jamais celui du Pactole, et l'or blanc renfermerait suffisamment d'or pour mériter son nom.

(2) Je raisonne ici dans l'hypothèse la plus favorable à M. Rossignol, à savoir que le Pactole roulait de l'or pur. Mais Baehr assure (*ad Hérodot.* I, 54) que le Pactole roulait de l'électrum ou or blanc : *ex auro albo seu electro per Pactolum allato.*

(3) Les monnaies d'or qui avaient surtout cours en Asie Mineure au temps de Sophocle étaient le statère de Phocée et celui de Cyzique, mentionnés par Thucydide, Xénophon et les orateurs attiques. « L'or de Phocée, dit Hésychius, est le plus mauvais de tous. » Parmi les pièces parvenues jusqu'à nous, quelques-unes sont d'or pur, mais la plupart sont de cet alliage d'or et d'argent nommé élec-

mêlé *naturellement* d'argent. Les différences de titre que l'on remarque dans des pièces d'un poids et d'une valeur identiques, prouvent que les Grecs ignoraient la quantité de cet alliage et par conséquent qu'il n'était point artificiel. Voilà ce que dit M. Raoul-Rochette. Il est facile de conclure de tout cela que Sophocle en parlant des trésors de Sardes, a désigné par électrum, non pas l'or le plus pur, mais ce qui formait la plus grande richesse de ce pays, l'or des statères, l'or blanc d'Hérodote, ou un or plus ou moins mélangé d'argent. Le nom d'or blanc ne doit pas effrayer, c'est le terme ordinaire ou significatif substitué au terme poétique dont le sens s'était perdu. L'or blanc c'est l'or plus pâle que l'or fauve, pas davantage.

Une conclusion plus générale est celle-ci. Puisque chez les Grecs l'électrum n'était point artificiel, il s'en suit que cet alliage était indéterminé et que les proportions d'or et d'argent variaient selon les mines qui le fournissaient.

4°. La grande raison pour laquelle M. Rossignol refuse le nom d'électrum à l'or blanc d'Hérodote et au métal dont les statères de l'Asie Mineure étaient formés, c'est que pour lui la composition de l'électrum a été rigoureusement déterminée par la grande autorité de Pline, et que le véritable électrum est un alliage de quatre parties d'or et d'une partie d'argent. Avant d'examiner le témoignage de Pline, constatons que chez les Romains, avant et après lui, on appelait électrum un composé d'or et d'argent, sans s'inquiéter beaucoup des proportions. M. Rossignol fournira lui-même les témoignages. Voici d'abord celui de Strabon. Il dit en parlant de l'or de l'Espagne : « De l'or cuit et purifié à l'aide d'une certaine terre alumineuse il reste un résidu *qui forme de l'électrum;* si l'on recuit ensuite ce résidu, *qui contient un mélange d'argent et d'or,* l'argent se consume et l'or reste au fond. » Il y a également des passages de Pausanias, de Julien, de Tertullien, d'Eustathe qu'il serait trop long de rapporter, et qui présentent l'électrum comme assez peu déterminé dans sa composition. Ce sens est resté pendant le moyen âge, qui nous a légué plusieurs objets avec une inscription dans ce genre : « *Hoc est neque aurum neque argentum, sed electrum,* » objets qui sont trop

trum. Une pièce d'une sixième de statère, entre autres, renferme à peine moitié d'or; le reste est de l'argent avec une très-faible quantité de cuivre. Quant au statère de Cyzique, sur un poids de 16 grammes il ne contenait guère que 12 grammes d'or, puisqu'il n'avait cours au Bosphore que pour 28 drachmes attiques. C'est donc à peu près l'électrum de Servius et d'Isidore. Hultsch, *Griechische u. Röm. Metrologie,* p. 267 sq.

pâles de couleur pour ne renfermer qu'un cinquième d'argent. De ce nombre est la clef de saint Servais, conservée à Maestricht. Elle est fort ancienne. Peut-être l'analyse en déterminera sous peu la composition.

Voyons maintenant le texte de Pline (XXXIII, 23). « Omni auro inest argentum vario pondere, alibi dena, alibi nona, alibi octava parte. In uno tantum Galliae metallo, quod vocant Albicrarense XXXVI portio invenitur. Ideo caeteris praeest. Ubicumque quinta argenti portio est, electrum vocatur. Scrobes eae reperiuntur in canaliensi. Fit et cura electrum, argento addito. Quod si quintam portionem excessit, incudibus non resistit. » Ce passage est sans contredit le plus important et le plus précis que nous ayons au sujet de l'électrum. S'en suit-il que la formule fût rigoureuse et qu'il fallût toujours un cinquième d'argent sur quatre cinquièmes d'or, ni plus ni moins ? On le croit généralement. Mais outre qu'une composition aussi absolue s'accorde mal avec tous les passages d'auteurs cités plus haut et avec l'usage constant de l'époque romaine et du moyen âge, elle est contredite par Servius et Isidore, qui forment l'électrum d'un quart d'argent et de trois quarts d'or. Nous croyons donc que le passage de Pline a été mal interprété, et que le véritable sens est le suivant : « Tout or renferme de l'argent. Quand il n'y en a qu'un dixième, un neuvième ou même un huitième, on n'en tient pas grand compte; c'est toujours de l'or. Mais quand la proportion est d'un cinquième, ce n'est plus de l'or, c'est de l'électrum. Si l'argent excède un cinquième, c'est encore de l'électrum, mais alors il ne resiste pas à la percussion. » Pline pose donc le point où l'électrum commence sans dire où il finit. En expliquant ainsi on a pour l'électrum ce qu'on a pour le cuivre corinthien, composé d'or d'argent et de cuivre, un certain nombre d'alliages plus ou moins beaux, plus ou moins recherchés suivant la proportion des métaux simples qui y entrent, et d'autant plus estimés qu'ils unissent à plus de qualités particulières et déterminées une plus grande quantité du métal le plus précieux. Si cette explication n'est pas acceptée, il faudra admettre que les Romains de l'époque impériale, pour qui l'électrum était un objet de luxe, et qui avaient à leur disposition d'autres mines que celles de l'Asie Mineure, déterminèrent la composition de l'alliage en prenant pour type celui qui leur paraissait le plus beau et le plus précieux, à savoir l'électrum naturel trouvé dans certaines mines. Alors le mot aura deux sens : un sens large, désignant un composé d'or

et d'argent en proportions quelconques, mais suffisamment distinct de ces deux métaux pour mériter un nom particulier; un sens étroit pour indiquer un alliage de quatre parties d'or et d'une partie d'argent, composition requise pour certains ouvrages. Après cela on mettra d'accord comme on pourra les textes de Pline, de Servius et d'Isidore.

Nous concluons de tout ceci que, chez les anciens, l'électrum a généralement désigné deux substances de couleur analogue, un composé métallique et une résine.

L'électrum résine, ou ambre jaune, étant quelquefois fort transparent, a été pris pour type de la transparence; il a désigné aussi le verre.

L'électrum métal était chez les Grecs un composé d'or et d'argent dans des proportions peu déterminées. Les Romains l'entendaient communément de même; peut-être cependant faut-il admettre, à l'époque impériale, pour certains ouvrages particuliers, la proportion rigoureuse d'un cinquième d'argent et de quatre cinquièmes d'or.

L'électrum métal a donné son nom au laiton, qui offre avec lui de la ressemblance.

E. Feys.

Bruges, novembre 1863.

DE *POSTQUAM* ET *ANTEQUAM*.

Dans un article imprimé pp. 384-386 du tome VI de cette Revue M. Roersch a cherché à détruire l'importance des passages que j'avais apportés, pp. 344-346, à l'appui de *postquam* construit avec le futur antérieur.

« La phrase de saint Jérôme, ne prouve rien, dit-il, pas plus que ne prouverait une phrase de Muret, de Ruhnken ou de Wyttenbach. » Qui admettra cela? Qui pourra croire qu'un auteur latin, c'est-à-dire un auteur qui a écrit à l'époque où la langue latine était parlée dans tout l'Occident, n'a pas infiniment plus d'autorité qu'un latiniste écrivant dans un idiome qui n'était pas le sien et qui était mort depuis longtemps?

Ce qui me paraît plus fort, c'est de récuser Juvénal. Cet auteur, âgé de quarante ans quand il commença à écrire et qui avait passé par les écoles des grammairiens et des rhéteurs de son temps, n'aurait pas su sa langue? Cependant on veut bien admettre comme une

exception l'emploi qu'il a fait, en sa qualité de poète, du tour de phrase contesté. C'est déjà quelque chose.

Enfin, « le jurisconsulte Labéon n'a pas plus de valeur que saint Jérôme et Juvénal, parce que, dit M. Roersch, il n'a pas été heureux dans ses étymologies. » Et Cicéron, lui qui dérive *fides* de *fieri* et *Janus* de *ire,* était-il plus fort dans ces recherches ardues? En est-il moins pour cela considéré, à juste titre, comme le modèle du beau langage en latin? Y a-t-il, en général, dans une langue quelconque un auteur qui connaisse l'origine de tous les termes qu'il emploie? Certes, pour quiconque est sans prévention, la différence que Labéon établit entre *postquam* et *cum* construits avec le futur antérieur, différence admise par les jurisconsultes qui ont composé les Pandectes, démontre tout au moins l'existence et l'usage de l'une et de l'autre construction.

Quant à l'importance des Pandectes et à la valeur de saint Jérôme au point de vue du latin, celui qui voudra lire le 1er chapitre du 15me livre des *variae lectiones* de Muret, verra que cet habile latiniste se contentait, pour justifier l'emploi d'un terme ou d'une locution, de l'autorité d'auteurs tels que Lactance, saint Augustin, saint Jérôme, et qu'il faisait assez de cas du recueil des décisions des jurisconsultes romains pour employer, dans ce même chapitre, des expressions qu'il leur a empruntées.

On s'imagine avoir convaincu d'inexactitude M. Schultz, qui dit avec raison que dans ces sortes de phrases l'emploi du futur antérieur est nécessaire, en lui opposant Juvénal (ici Juvénal redevient important) III 302-304. Malheureusement ce passage n'a rien de commun avec la question dont il s'agit. Car ce n'est pas au futur *deerit,* comme le croit mon honorable contradicteur, que se rapporte *postquam siluit,* mais bien au présent *spoliet (il y aura des gens qui vous* DÉPOUILLENT *après que les verrous, fermant les portes des maisons* ONT CESSÉ *de retentir).* Les mots *qui spoliet te postquam omnis ubique fixa catenatae siluit compago tabernae* sont tout à fait semblables, pour le tour, à ceux du même auteur qui se trouvent VI, 371-373, VIII 204-206, XI 75-76. Au lieu de *postquam* le poète y aurait pu employer *cum,* comme il l'a fait III 122-124 et 195-196. Tous ces passages tombent sous l'application de la règle exposée par R. Kühner § 107, R. 10, par Madvig § 335, R. 1, par Meiring § 606, R. 2.

Il y a des cas où *postquam* avec le futur antérieur est la seule

construction possible. C'est lorsqu'il s'agit d'indiquer l'époque qui doit s'écouler entre deux faits encore à venir. Dans ses préceptes sur l'agriculture Caton dit, chap. 65 : « *postridie aut diem tertium quam lecta erit (oliva), facito (oleum)*. D'après la Grammaire « justement renommée » de G. F. A. Krüger, § 391, c'est exactement la même chose que *altero aut tertio die post quam lecta erit* (*oliva*), *facito* (*oleum*), c'est-à-dire « *le deuxième ou le troisième jour après que vous aurez recueilli vos olives, faites-en de l'huile.* » Pourrait-on dans de pareilles phrases employer autre chose que *post quam* en latin, *après que* en français?

Dans l'article destiné à prouver que *antequam* peut, sans solécisme, se construire avec le futur de l'indicatif, pp. 436-441 du présent tome de la Revue, M. Roersch ne cite pas un seul passage où cette construction ait lieu d'une manière évidente. Tous ceux qu'il produit sont, pour la construction, semblables à celui à l'occasion duquel j'en ai contesté l'existence. Par conséquent ils ne sont par eux-mêmes d'aucune valeur dans ce débat. Aussi y figurent-ils principalement pour faire connaître les opinions des grammairiens ou des commentateurs qui en ont parlé. On a bien voulu n'interroger que des savants allemands parce que je n'en ai pas cité d'autres. Je ne vois pas quel mal il y avait à s'adresser à d'autres. Je me permettrai de faire, sur chacune des trois autorités dont on a rapporté les avis, une courte observation.

Au chapitre V du Jugurtha de Salluste se trouvent les mots « *prius quam hujusmodi rei initium expedio, pauca supra repetam.* » Dietsch, dans son édition, a consacré à cette phrase une note très-longue qui a fourni à M. Roersch la matière du 9me alinéa de son second article et quelques-unes des idées du 15me. Lisons-en la partie qui a rapport à la question.

« *Ceux-là n'ont pas tort,* » y est-il dit, « *qui ont cru que le subjonctif s'emploie* (après *antequam* et *priusquam*), *lorsque* (dans la proposition principale) *suit le gérondif* (c'est-à-dire le participe du futur passif avec *esse*). » « *Non prorsus rejicienda videtur eorum sententia qui* (*Fab. ad h. l. et ad. C. 4, 5 atque Kritz. ibid*). *conj. locum habere censuerunt, ubi sequatur gerundivum.* » C'est inexact quant à Kritz; celui-là ne parle pas du gérondif. « *En effet, puisque ce qui a lieu d'abord est considéré comme nécessaire, il y a entre ce fait et celui qui doit avoir lieu après, un certain lien causal.* » « *Nam quoniam, quod prius fit, necessarium esse dicitur, inter hoc et id,*

quod postea futurum est, intercedit causalis quidam nexus. » Après avoir expliqué cette idée à la phrase de Salluste Cat. 4, 5 « *de cujus hominis moribus pauca prius explicanda sunt, quam initium narrandi faciam* », le commentateur dit : « *Atque ut largiaris usum huic rationi* » (c'est-à-dire l'explication du subjonctif par le nexus causalis qui résulte de la présence du gérondif dans la proposition principale) « *obstare, tamen scriptoribus eo magis libertas concedenda est, quod etiam indicativum ibi interdum posuerunt, ubi conjunctivus requiri videtur.* » Un moment! L'usage s'oppose à cette explication? Néanmoins nous devons, nous autres, accorder aux anciens la liberté de s'exprimer comme ils l'entendent? Par l'indicatif ou par le subjonctif? Et cela parce qu'ils ont mis, sans notre permission, quelquefois l'indicatif là où le subjonctif parait être nécessaire? En vérité, c'est à s'y perdre. Continuons cependant. Après avoir cité la phrase « *dabo operam ut istuc veniam ante quam ex animo tuo effluo* » à l'effet de prouver l'existence du *nexus causalis* dans les cas où le verbe de la proposition incidente est à l'indicatif et celui de la principale au gérondif (*dabo,* gérondif?), il continue : « *Le lien causal peut être établi au même titre là où le verbe de la proposition principale est au futur.* » « *Certe causalis nexus eodem jure statui potest, ubi futurum in primario enuntiato est.* » Et parce qu'il ne retrouve pas le lien causal dans la phrase de Cicéron transcrite déjà par M. Roersch, il veut en changer le texte par la substitution de *veniet* en *veniat.* Je ne sais ce qu'en pensent les autres lecteurs; pour moi, *quod corrigere vult, mihi depravare videtur.* J'en reste là dans la lecture du commentaire qui révèle une étude profonde des questions grammaticales, laissant la poursuivre jusqu'au bout à quiconque en a le désir.

Deux alinéas plus loin M. Roersch rapporte l'opinion émise par G. F. A. Krüger, § 635, R. de sa grammaire. Je regrette que mon honorable contradicteur n'ait pas lu ce qui suit immédiatement. Il y aurait vu ceci : « Cependant des passages tels que Cic. invent. 1, 4, 5; Rull. 2, 20; Liv. 22, 39, 6 militent en faveur du subjonctif.

Quant à Madvig, je suis obligé de dire, malgré que j'en aie et avec le respect dû à un homme de son mérite, que lui aussi a pu se tromper.

J'ai dit plus haut qu'on n'a pu indiquer aucun auteur qui ait construit *antequam* avec le futur de l'indicatif. En revanche on produit trois passages des comédies de Plaute et un du livre de Caton

De re rustica, dans lesquels ce temps se trouve employé avec *prius quam*. Ces exemples sont déjà tous rapportés vol. II, p. 132, de l'ouvrage de Holze intitulé *Syntaxis priscorum scriptorum latinorum usque ad Terentium* (1862). Puis, après avoir dit au 3me alinéa, que les grammairiens nommés par moi ne mettaient aucune différence entre ces deux expressions, ni moi probablement non plus, on croit, par ces citations, avoir gain de cause. Si, dans une dispute à peu près semblable, sur des points contestes de la grammaire française, je donnais lecture à ceux qui ne seraient pas de mon avis, d'un certain nombre de passages où *tout que* se trouve avec l'indicatif et que je voulusse ensuite, d'un air triomphant, m'écrier : « *Eh bien, vous le voyez, quelque que, expression synonyme, se met avec l'indicatif* » que diraient-ils?

Au reste, comme M. Roersch ne compte sans doute pas Plaute au nombre des auteurs d'après lesquels on formule aujourd'hui les règles de la syntaxe et qu'il exige, pour les bien établir, de nombreux exemples, j'ai l'espoir qu'il finira par être de l'avis de MM. Meiring et Schultz, en disant qu'il y a lieu de supprimer une règle mal établie.

Celui qui veut considérer attentivement les phrases de la nature de celles dont il s'agit, se convaincra bientôt que le futur du verbe exprimant l'action dans la proposition principale suffit pour placer également dans un temps à venir l'action énoncée par le verbe au présent dans l'incidente. Car les mots *ante* ou *prius* assurent à la première même la priorité sur la seconde. Le mode du verbe à employer est indifférent et dépend du choix de l'écrivain. Dans certains cas le subjonctif est préférable; dans d'autres, l'indicatif.

Je crois donc que Lhomond, Burnouf, Kühner ont bien fait de ne pas parler d'une construction d'*antequam* ou *priusquam* avec le futur et que Meiring a mieux fait encore de défendre d'en faire usage. Car ils ont destiné leurs livres aux classes. Il n'en est pas de même de M. Schultz. Celui-là vise plus haut. Quoique je puisse me flatter, je crois, d'être au nombre de ses connaissances, cependant, sans crainte de lui déplaire, je pense qu'il a eu tort, d'abord, de n'avoir pas mentionné comme archaïsmes les cas où *prius quam* se trouve avec le futur, à moins qu'il ne regarde dans ces exemples la leçon comme incertaine, ensuite, d'avoir parlé de *quamvis* que Cicéron aurait construit avec l'indicatif. Le discours auquel appartient le passage en question, *pro Rabirio Postumo,* c. 2, est, au dire de Baiter et Halm, tellement rempli d'erreurs dans tous les manuscrits,

qu'il n'y a aucune témérité à croire que Cicéron n'a pas écrit « *quamvis patrem suum nunquam viderat* ». Tel est l'avis de Klotz (dans son édition), de Nipperdey (Corn. Nep. Milt. 2, 3), de Baiter et Halm (dans l'édition des œuvres de Cicéron par Orelli, tome II, préface XI et p. 1137) et probablement de Freund (dans son dictionnaire).

Mais il est difficile, très-difficile d'écrire une grammaire, surtout si on ne veut le faire qu'après avoir, la plume à la main, étudié les auteurs d'après les textes les mieux établis. La plupart des grammaires, même les plus exactes et celles par lesquelles nous apprenons tous les jours, sont quelquefois en défaut. Ainsi, Madvig assure, § 490, R. 3, que *is, ejus* etc., au lieu de *se, suus* etc., ne se trouvent jamais dans une proposition infinitive qui dépend d'une proposition principale. On peut le contredire en citant Plin. n. h. VIII, 35. Ensuite, § 458, R. 2, il dit qu'il est extrêmement rare que les poètes lient deux propositions par *et* ou par *que* de manière que la négation qui se trouve dans la première, appartienne aussi à la suivante. Au lieu de *extrêmement rare* il aurait fallu dire *assez commun*. En effet, le cas se trouve Virg. G. 2, 312-313; Hor. Od. 3, 29, 47; Epist. 1, 18, 58; 2, 1, 69; Tibull. 1, 3, 37-38; Ov. Her. 7, 81-82; Pont. 1, 9, 5-6; Am. 1, 9, 13-14; Mart. 4, 31, 1-4. Pour mieux faire comprendre au lecteur cette particularité de la syntaxe latine, voici transcrit le passage de Martial :

> Quod cupis in nostris dicique legique libellis
>   et non nullus honos creditur iste tibi,
> ne valeam, si non res est gratissima nobis
>   et volo te chartis inseruisse meis.

La négation *non* qui précède *res est* appartient aussi au verbe *volo* de la proposition suivante. « *Que je périsse, si cela ne m'est point* « *fort agréable et si je ne suis point disposé à te donner une place* « *dans mes écrits.* » Dans la grammaire de Weissenborn, § 208, R. 2, on lit qu'après une proposition commençant par *ne* il y a pour la proposition suivante quelquefois un *ut* à sous-entendre et *vice versa*. Cette dernière partie de la règle est de toute impossibilité. Il n'existe aucune phrase pareille et il n'en saurait exister. Car si l'on pouvait sous-entendre une négation quand il n'y en a pas dans la proposition qui précède, on ne se comprendrait plus; les langues deviendraient autant de Babels. Un cas qui paraît avoir échappé à tous, à Madvig comme à Schultz, c'est celui où, pour nier deux

termes, *neque* ne se trouve employé qu'une fois; placée devant le second, cette négation s'applique, dans la pensée, au premier. C'est ainsi que Martial, 3, 95, a pu dire à quelqu'un qui s'attendait toujours à être le premier salué par lui :

> *Cur hoc expectas a me? Rogo, Naevole, dicas.*
> *Nam, puto, me melior, Naevole, nec prior es.*

« *Car je pense, Nuevolus, que tu ne l'emportes sur moi ni par tes qualités, ni par le rang.* » Le mot *nec* est à sous-entendre devant *melior*. Properce 1, 8, 41, et Stace, Achill. 1, 201-202, se sont exprimés de la même manière.

La grammaire de Zumpt a été et est encore, non sans raison, fort en vogue. Cependant elle contient aussi plus d'une assertion hasardée. On y lit § 804 : « Ce n'est que lorsque *qui* commence la protase « d'une période qu'il peut être suivi de *tamen.* » Il y a bien des exemples du contraire, entre autres *Cic. de Or.* 1, 26, 122; *Cic. de lege Man.* 9, 26; *Cic. Cat.* 4, 11, 26; *Cic. pro Mil.* 22; *Liv.* 25, 6; *Suet. Aug.* 24 et 27; *Catull.* 55, 8. Ailleurs Zumpt dit, et d'autres grammairiens le répètent, qu'avec *senatus populusque romanus* le verbe est toujours au singulier. Tite-Live l'a mis au pluriel 36, 32, 5 et 37, 45, 141, ainsi qu'en d'autres endroits, d'après l'assurance que donne M. Schultz. Zumpt et d'autres grammairiens font encore toujours figurer, dans le tableau des conjugaisons des verbes passifs et déponents, à la 2me personne du pluriel de l'impératif futur une forme en *minor*, *amaminor, moneminor,* etc. Il y a plus de cent ans qu'un savant français a déjà dit que ces formes ne se trouvent peut-être dans aucun bon auteur. Un philologue de renom a démontré depuis plus de vingt ans qu'elles ne reposent que sur de fausses leçons et n'existent nulle part.

X. Prinz.

Liége, décembre 1863.

Mon intention est de clore ici cette discussion, qui sans doute n'aura pas été inutile, mais qu'il serait désormais superflu de prolonger. Les arguments pour et contre sont épuisés, et l'on ne pourrait que revenir sur ce qui a été dit. C'est maintenant au lecteur à prononcer en toute connaissance de cause. Je ferai cependant remarquer, en terminant, que M. Prinz semble donner à mes articles sur *postquam* et *antequam* une portée qu'ils n'ont pas et qu'ils ne pourraient avoir. Dans le premier j'ai cherché à démontrer qu'un passage

de saint Jérôme, un second de Juvénal et un troisième de Javolénus Priscus ne suffisent pas pour établir comme règle l'emploi de *postquam* avec le futur antérieur. Les règles grammaticales, surtout dans les livres élémentaires, comme celui de Lhomond, que M. Prinz a approuvé dans ce cas, doivent être basées sur l'usage des *prosateurs* du siècle classique; or ni saint Jérôme, ni Juvénal, ni Javolénus Priscus n'appartiennent à cette catégorie.

Par l'article sur *antequam* j'ai voulu prouver que la construction de *antequam* avec le futur ne peut être établie comme règle, mais que M. Prinz a été trop loin en accusant de *solécisme* les grammairiens qui ont cru la découvrir dans quelques passages. En effet *priusquam,* qui pour le sens ne diffère en rien d'*antequam,* se trouve construit ainsi dans quelques endroits où le doute n'est pas permis; et dans d'autres où on lit *antequam,* les savants sont indécis. Si nous adoptons l'avis de ceux qui voient dans ces passages un futur de l'indicatif, c'est que nous n'avons pu découvrir aucun motif pour y légitimer l'emploi du subjonctif. M. Prinz n'a pas donné non plus la raison de cet emploi, c'était pourtant le vrai moyen de montrer que les mots sur lesquels on discute, se trouvent réellement au subjonctif.

L. Roersch.

Bruges, décembre 1863.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE (1).

Parmi les éditions récentes d'Hérodote nous signalons comme particulièrement recommandable, sous le point de vue pratique, celle que M. *Abicht* a préparée pour la collection d'auteurs grecs et latins avec notes allemandes publiée à Leipzig par Teubner. Deux tomes (livres I-V, prix : 27 et 21 Ngr.) en ont paru. Outre une notice biographique sur Hérodote, riche en renseignements intéressants et peu connus, l'auteur donne un aperçu complet du dialecte ionien, suivi d'une liste alphabétique des formes ioniennes qui se rencontrent le plus fréquemment dans l'historien grec. Dans l'édition de Lhardy la partie lexicologique, dans celle de Krueger, la partie grammaticale domine; l'interprétation des faits, si importante dans Hérodote, est insuffisante dans la première, complétement nulle dans la seconde. L'édition de Stein l'emporte sous ce rapport sur les deux précédentes; seulement la critique du texte laisse beaucoup à désirer. En résumé donc l'édition de M. Abicht nous a paru réunir le plus de qualités.

M. *Immanuel Bekker,* le célèbre éditeur d'Homère, vient de réunir, en un volume, 31 dissertations sur la critique homérique publiées séparément dans

(1) On peut se procurer tous les ouvrages annoncés ici à la librairie Muquardt à Bruxelles et à Gand.

différents recueils (Homerische Blätter von I.-B. Beilage zu dessen Carmina Homerica. Bonn 1858. — Bonn bei Adolph Marcus 1863, prix 7 fr. 35). Voici les titres de quelques-unes de ces dissertations : Revue de l'édition de l'Iliade par Heyne, revue de l'Homère de Wolf. Sur le commencement de l'Odyssée. Homonymie dans Homère. Optatif en *οιν*. Sur le 20e livre de l'Odyssée. Sur le digamma. L'Homère de Wolf comparé à celui d'Ernesti.

De Xénophon à Démosthènes la transition est peut-être trop brusque pour les élèves. Avant de leur mettre entre les mains le prince de l'éloquence, il serait utile de leur donner à lire Lysias, orateur renommé pour la pureté et l'élégance de son style, mais moins élevé et par conséquent aussi moins difficile que Démosthènes. Denys d'Halicarnasse, contemporain d'Auguste, était déjà de cet avis : *τῆς μὲν Θουκυδίδου λέξεως καὶ Δημοσθένους πολλὰ δυσείκαστά ἐστιν ἡμῖν καὶ ἀσαφῆ καὶ δεόμενα ἐξηγητοῦ, ἡ δὲ Λυσίου λέξις ἅπασά ἐστι φανερὰ καὶ σαφής.* C'est pour ce motif que l'illustre critique *Cobet,* après avoir donné un texte épuré de l'Anabase et des Helléniques de Xénophon, publie maintenant, à l'usage des écoles, les discours de Lysias (Lysiae orationes et fragmenta, in usum studiosæ juventutis emendavit C. G. Cobet. Amstelodami, Fred. Muller 1865. Prix : 1 fl. 20). Le texte de cet orateur nous est conservé dans un seul MS le *Codex Palatinus* ou ***Heidelbergensis;*** ce *codex* est tellement rempli de fautes de toute espèce qu'à part les caractéres de Théophraste et une portion du livre de Dicéarque intitulé *βίος τῆς Ἑλλάδος,* il n'y a pas d'auteur grec dont le texte ait eu plus à souffrir. Les critiques ont donc eu ici ample matière à corrections et à conjectures. Parmi eux s'était particulièrement distingué M. Scheibe, l'éditeur du Lysias de la collection Teubner; inutile de dire cependant que M. Cobet a trouvé à corriger après lui. L'édition est précédée d'une préface de 28 pages dans laquelle l'auteur rend compte de son travail critique et donne entre autres la liste des passages qu'il a corrigés en les mettant en regard des leçons du codex Palatin M. Cobet ne prétend pas avoir rétabli partout le véritable texte : plusieurs passages semblent incurables et beaucoup de fautes peuvent lui avoir échappé. Il engage donc les jeunes philologues à étudier cet auteur, en vue de la critique; la comparaison des passages fautifs avec les corrections de l'illustre professeur leur sera de la plus grande utilité dans cette étude.

M. ***W. Corssen,*** dont l'ouvrage, couronné par l'Académie de Berlin, sur la prononciation, le vocalisme et l'accentuation du latin, a obtenu un succès si légitime, vient de publier les résultats de nombreuses recherches dans un livre qu'il a intitulé ***Kritische Beiträge zur Lateinischen Formenlehre.*** Leipzig, Teubner 1 vol. in-8° de 608 pp. Prix 15 fr. On y trouve une foule d'observations savantes et justes sur l'euphonie, l'étymologie et la lexigraphie latines, classées d'après les changements que subissent les lettres en latin. Voici, par exemple ce que l'auteur dit du mot ***setius;*** après avoir prouvé, par les inscriptions et les anciens MSS, que les latins écrivaient ***setius*** ou ***sectius,*** il montre que le premier provient du second par l'intermédiaire de ***settius;*** l'assimilation du ***c*** en ***t*** si commune dans l'italien était déjà usitée en latin (M. C. en donne de nombreux exemples), et la consonne doublée n'était souvent écrite qu'une seule fois. Quant à ***sectius*** c'est le comparatif d'un participe dérivé de la racine ***seg,*** qu'on retrouve dans ***seg-nis.*** Le sens premier de ***setius*** est donc « plus lent. » Cf. Plaut. Cist. IV, 2, 24 : ***Sed memet moror, cum hoc ago setius.***

La librairie Teubner vient de publier les actes de la 20e assemblée des philologues et hommes d'école allemands tenue à Francfort sur le Mein en septembre 1861, et celle de la 21e assemblée tenue en septembre 1862 à Augsbourg. Nos lecteurs savent ce qui s'est passé à la première assemblée par les comptes-rendus qu'en ont donnés MM. Gantrelle et Prinz dans le 3e rapport triennal. Parmi les dissertations lues à la seconde nous citerons celles-ci comme particulièrement intéressantes : « Sur l'importance paléologique et critique du *Codex Sinaiticus,* par le Dr *Tischendorf.* » Ce MS du Nouveau Testament récemment découvert appartient à l'empereur de Russie, par ordre duquel le célèbre critique en a donné une édition de luxe. Les caractères, la division des colonnes, l'orthographe, l'ordre des livres, tout prouve qu'il est antérieur à la fin du IVe siècle; peut-être fut-il écrit du temps d'Eusèbe vers 330. C'est le plus ancien MS connu du N. T; — « Sur l'ensemble et les éléments de l'Odyssée, par M. *Köchly* de Zurich; »—« Sur la fondation de l'oracle de Delphes, par le Dr Gust. *Wolff* de Berlin; » — « Sur la religion grecque et l'art plastique, par le Dr *Overbecq* de Leipzig; » — « Sur le rapport de tous les anciens cercles d'idées, » par M *Julius Braun* de Munich. L'auteur cherche à prouver que la civilisation indo-germaine ne s'est pas développée spontanément, mais a reçu beaucoup d'idées de l'Égypte, par l'intermédiaire des Sémites; — « Sur la définition qu'Aristote donne de l'âme (Ψυχή ἐστιν ἐντελέχεια ἡ πρώτη σώματος φυσικοῦ δυνάμει ζωὴν ἔχοντος), par M. *Biehl* de Salzbourg; » — « Sur les épithètes constantes d'Homère, par M. *Düntzer* de Cologne; » — « Sur le mot *ambactus* par le Dr *Glück* de Munich. Ce mot qui dans César paraît synonyme du latin *cliens,* ne dérive pas, comme on l'a cru jusqu'ici du gothique *andbahts* « serviteur, » mais est composé du celtique *ambi* « autour » et du participe présent *actos* (R. *ag*) « allant; » le mot signifie donc *ambiens* et de là « serviteur, » comme le grec ἀμφίπολος.

Dans la section pédagogique de l'assemblée d'Augsbourg, M. *Vielhaber* de Salzbourg a défendu Cornélius Népos, comme auteur classique, contre ceux qui voudraient le bannir des écoles. Il n'a trouvé que très-peu de contradicteurs. M. *Müller* de Hanovre a parlé des punitions. Il est opposé aux retenues après la classe et aux pensums, excepté quand un élève n'a pas su sa leçon plusieurs fois de suite, il est bon alors de la lui faire écrire deux ou trois fois. Il se montre favorable aux punitions corporelles, parce qu'elles sont de courte durée et croit qu'on peut frapper un élève aussi longtemps qu'il ne considère pas les coups comme une atteinte portée à son honneur.

Le grand ouvrage de M. *Gladstone, Homer and the Homeric age,* renferme une foule de considérations intéressantes et utiles, à côté de points de vues faux ou exclusifs. C'est ce qui a engagé M. *Albert Schuster, conrector* au gymnase de Clausthal, à réunir, en un volume de 464 p., les parties les plus importantes de l'œuvre du célèbre homme d'état anglais. (*Gladstone's Homerische Studien frei bearbeitet von A. S.* Leipzig, Teubner. Prix 12 fr.). Comme l'original, ce livre est divisé en quatre parties, ayant pour titres : Achaeis ou Ethnographie des races grecques; — Olympos ou religion de l'âge homérique; — Agora ou politique de l'âge homérique; — Ilios ou les Troyens et les Grecs comparés entre eux; — Aoidos ou réflexions sur la poétique d'Homère.

M. *Max Duncker* vient de donner une troisième édition du 1er volume de sa *Geschichte des Alterthums.* (Berlin, Duncker et Humblot.) Ce volume comprend

l'histoire de l'Égypte et des peuples de l'Asie occidentale jusqu'au temps de Cyrus. Il est divisé en quatre livres : les Égyptiens; — les Sémites; — les temps des Assyriens (1250-715 a. C.); — les quatre grandes puissances (715 à 550 a. C.). A l'histoire politique, M. Duncker ajoute les notions essentielles sur la géographie, la religion, les usages et la littérature des peuples orientaux. Son livre est parfaitement au courant des découvertes modernes; en plusieurs points l'auteur a lui-même fait avancer la science. La seconde édition, qui a paru en 1855, n'avait que 626 pages; celle-ci en a 934.

M. *Rossignol* de l'Institut a publié à part ses travaux sur la Métallurgie des anciens sous le titre suivant : Les métaux dans l'antiquité, origines religieuses de la métallurgie, ou les dieux de la Samothrace représentés comme métallurgistes, d'après l'histoire et la géographie. De l'orichalque, histoire du cuivre et de ses alliages, suivie d'un appendice sur les substances appelées électre. In-8° de 396 p. 6 fr. — Voir plus haut, dans la présente livraison, un article sur cette dernière partie.

M. *Léo Joubert* a réuni de même divers articles publiés dans des recueils périodiques. Son volume est intitulé : *Essais de critique et d'histoire* in-12. Paris, Didot. Il comprend : Grote, Histoire de la Grèce; — Gladstone, Homère et l'âge homérique; — Les religions de la Grèce antique; — Alcée et Sappho; — Idylles de Théocrite et odes anacréontiques; — G.-C. Lewis, Les quatre premiers siècles de Rome; — La chute de la république romaine et l'établissement de l'empire; — L'empire et la papauté au moyen âge; — Cantu, Histoire des Italiens; — Léopardi; — Chateaubriand.

Il paraît que le discours latin prononcé au concours général dernier en France a laissé considérablement à désirer sous le rapport de la latinité. M. *Andrieu* en a donné une appréciation fort sévère mais juste dans une brochure intitulée *Appel aux amis des lettres latines*. L'auteur attribue l'infériorité de ce discours à la nature de l'enseignement public depuis Lhomond. Avant ce grammairien, dit-il, on étudiait le latin dans les auteurs, maintenant on l'étudie dans le rudiment.

Une partie peu étudiée de l'histoire de la littérature française a été mise en lumière par M. *Jacquinet,* directeur des études littéraires à l'École normale supérieure à Paris, dans un ouvrage qui a pour titre : *Des prédicateurs du dix-septième siècle avant Bossuet*. L'auteur y traite successivement les points suivants : de la prédication au moyen âge et au seizième siècle; de l'état du clergé et de la France à la fin de ce siècle; de l'Oratoire; du goût chez les Jésuites; de la part de l'Académie française dans la réforme de la prédication; de l'influence de Balzac; de Port Royal; de l'impulsion donnée à la réforme de la chaire par le Port-Royal de M. de Saint-Cyran, du caractère de la prédication chez ses disciples.

M. Jonckbloet, professeur à l'Université de Groningue, si connu par ses travaux sur la littérature du moyen âge, vient de publier en français une *Étude sur le Roman de Renart*. Gr 8. 405 p. Groningue, fl. 6, 98. Jadis M. Jonckbloet a donné l'édition la plus estimée de la rédaction néerlandaise de ce roman.

A la liste d'ouvrages inédits des auteurs français on peut ajouter maintenant : 1° Les *Œuvres inédites de la Rochefoucauld,* publiées d'après les manuscrits conservés par sa famille et précédées de l'histoire de sa vie, par *Édouard de Barthélemy*. Paris, L. Hachette. 1 v. in-8° de 320 pp. Ce volume contient le texte du manuscrit autographe de la première rédaction du livre des *Maximes,* des

lettres et une *pièce historique* inédites, ainsi que onze nouvelles *réflexions morales*. Il est prouvé par une note trouvée sur le manuscrit des *Mémoires* que le morceau *La guerre de Paris* n'est pas du duc de la Rochefoucauld mais de son secrétaire, de Vineuil;

2° Les *Lettres inédites de Michel de Montaigne* et de quelques autres personnages, pour servir à l'histoire du XVI[e] siècle, publiées par M. *F. Feuillet de Conches*. In-8° de 327 p. Prix 20 fr. Les lettres de Montaigne sont au nombre de huit; il y est joint des lettres de Henri IV, de la reine Marguerite et de Duplessis-Mornay. Le tout est extrait des papiers du maréchal de Motignon, appartenant au prince de Monaco.

L'étude des patois français, si utile pour la connaissance approfondie de la langue, se poursuit avec zèle. Il vient de paraître un *Dictionnaire gascon-français* (dialecte du département du Gers), suivi d'un abrégé de grammaire gasconne, par Cénac Moncaut. Paris, Didron, in-8° de 143 p.

Un ouvrage intéressant, quoiqu'un peu léger, est le suivant : « *Curiosités de l'étymologie française*, avec l'explication de quelques proverbes et dictons populaires, par M. *Ch. Nisard*. 1 vol. in-12. Paris, Hachette. » M. Nisard y recherche l'origine et la signification propre de plusieurs expressions familières. Dans un avant-propos il examine les différents éléments dont s'est formée la langue française.

ACTES OFFICIELS.

Le sieur *Delbœuf*, docteur en philosophie et lettres et en sciences physiques e mathématiques, maître de conférences à l'école normale des humanités à Liége est nommé professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand.

— La démission du sieur *Woygnet*, surveillant à l'athénée royal de Tournai, est acceptée.

— Sont nommés :

A l'école moyenne de Braine-le-Comte : premier régent, en remplacement du sieur Mouzon, appelé à d'autres fonctions, le sieur *Royer*, premier régent à l'école moyenne de Fosses;

A l'école moyenne de Fosses : premier régent, en remplacement du sieur Royer, le sieur *Heller*, second régent; — second régent, le sieur *Pierron*, professeur agrégé;

A l'école moyenne de Huy : surveillant, en remplacement du sieur Gardeur, démissionnaire, le sieur *Willame;*

A l'école moyenne de Limbourg : maître de musique, en remplacement du sieur Lempereur, le sieur *Visé*, instituteur; — maître de gymnastique, en remplacement du sieur Jamart, le sieur *Wernke*, premier régent;

A l'école moyenne d'Alost : maître de gymnastique, en remplacement du sieur Deceuninck, qui a reçu une autre destination, le sieur *Selderslagh*.

— Le sieur *Lenaerts*, curé-doyen de Vlytingen est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour le ressort de Vlytingen, en remplacement du sieur Martin. — Le sieur *Gaspar*, curé-doyen de Fauvillers, est

nommé aux mêmes fonctions pour le doyenné de Fauvillers (Luxembourg), en remplacement du sieur Magonette, décédé.

— Le sieur *Halen*, prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement de la religion et de la morale à la section normale primaire établie près de l'école moyenne de Huy.

— Le sieur *Gallet*, prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Beaumont.

— Le sieur *Tedesco*, inspecteur cantonal du deuxième ressort de la province de Luxembourg (Virton), est chargé, jusqu'au 1er janvier 1864, de l'intérim des fonctions d'inspecteur du sixième ressort (Bastogne), en remplacement du sieur Lenger, appelé à un autre emploi.

— Le sieur *Minnaert*, élève diplômé de l'école normale de Lierre, instituteur aux écoles communales de Gand, est chargé de donner à la section normale primaire de la même ville, une partie de l'enseignement complémentaire mentionné à l'article 3, § 2, de l'arrêté royal du 25 juillet 1861.

— Le sieur *Page*, élève diplômé de l'école normale de Bonne-Espérance, est chargé des fonctions de maître d'études surveillant à la section normale de Gand, en remplacement du sieur Gommaerts, dont la démission est acceptée.

— Sont nommés à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles : professeur de la 2e classe d'architecture, M. *Gustave Deman;* professeur de la 3e classe d'architecture, M. *Félix Laureys;* professeur de sculpture, M. *Joseph Jacquet;* professeur de sculpture d'ornement dans ses applications variées, M. *Louis-François Lefebvre;* professeur de géométrie, de statique et de mécanique, M. *Isidore Loxhay;* professeur de géométrie descriptive et de perspective, M. *Joseph Moreau;* professeur d'archéologie, M. *Félix Stappaerts;* professeur de dessin d'après la tête antique, M. *Alexandre Robert.*

— Sont nommés membres du jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques pour la période de 1859-1863 : MM. *de Koninck*, professeur à l'université de Liége ; *Lamarle*, professeur à l'université de Gand ; *Liagre*, major du génie, professeur à l'école militaire ; *Melsens*, professeur à l'école vétérinaire ; *Nerenburger*, général-major ; *Schaar*, professeur à l'université de Liége ; *Valérius*, professeur à l'université de Gand.

— Sont nommés membres du jury chargé de décerner le prix triennal institué en faveur d'une œuvre dramatique en langue française, pour la période de 1861-1863 : MM. *Bourson*, directeur du *Moniteur belge; Fuérison*, professeur à l'université de Gand; *Mathieu*, membre de l'Académie royale de Belgique.

L'article 3 de l'arrêté du 30 septembre 1859, instituant ce prix triennal, est modifié comme suit :

« La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

« *Si cette représentation ne pouvait avoir lieu, une indemnité de* 500 *à* 1,500 *francs, à fixer par Notre Ministre de l'intérieur, d'après le mérite et l'importance de l'œuvre couronnée, serait allouée à l'auteur, à titre de compensation.*

« La présente disposition est applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1850. »

— Par arrêté royal du 11 novembre « le nombre des points à exiger des élèves pour l'obtention des diplômes du premier, du deuxième ou du troisième degré, sera fixé, à nouveau, par une disposition ministérielle, pour les écoles normales adoptées aussi bien que pour les établissements de l'État et de la même manière pour les diverses catégories d'établissements » destinés à la formation d'instituteurs primaires.

NOUVELLES DIVERSES.

Académie royale de Belgique. Dans la séance du 7 décembre de la classe des lettres, M. le baron Kervyn de Lettenhove a lu une notice *sur une charte d'Édouard III, donnée à l'Ecluse en* 1345, charte par laquelle la mémoire d'Artevelde est réhabilitée du reproche attesté par Gilles le Muisis et par la plupart des textes de Froissart, du projet d'enlever l'autorité au comte de Flandre pour la transférer aux Anglais.

Voici, d'après le compte-rendu du *Moniteur,* le texte de ce document précieux, retrouvé dans les papiers du *Record office* de Londres, et signalé à M. le baron Kervyn par M. Van Brussel, chef du bureau paléographique.

« Édouard..., A tous ceux qui cestes présentes lettres verront salut.

« Savoir vous fesons qne comme le comte de Flandres, qui se tient encore *pour* homme a sire Philippe de Valois, se est efforcé, tant comme il poet, d'avoir entré le pays *et comté* de Flandres et d'avoir eu le gouvernement d'icelle sans faire hommage ou serment *a nous qui* sommes son seigneur sovereyn roi de France, *et a ensi,* en préjudice de nous, esmu débat de tout le pays de Flandres, et sur ce nous ont *requis* les bourgmaistre, eskevins, conselx et tote la commune de la ville de Bruges, *et* considérants les choses avant-dites et vuillant sauver le serment *fait à nous* comme à leur seigneur sovereyn roi de France, et eschevir les perils qui porroient avenir de iceux tretés, ont granté et promys par lours lettres patentes, *avecques* totes les chastelleries et communes pays appartenants à la dite ville de Bruges, que dès ores en avant ils, ne nuls de eux, tendront, ne tendra partance *ne* treté avecq le dit comte, ne avec ses heirs, ne avec nul autre de par lui, ne le receiveront el dit pays, ne ne seront à lui respondants, ne obeissants, tant que il soit *venus* devers nous et soit accordés avecques nous et nous ait fait hommage et foialté et son devoir comme à son seigneur sovereyn le roi de France, selong *ce que est dit* ès dessous dites lettres desquelles nous avons les scelés et contenu plus à plein. Et nous, sur ce, considerants la bonne volonté des avant dits bourgmaistre, eskevins et conselx, et comment que le dit comte soi a malement porté devers nous, de notre grace spéciale avons promys et promettons et volons que à quel heur *que il* viegne devers nous et nous face hommage et foialité et ce qu'il nous devra faire comme à son seigneur lige roi de France, nous le receverons gracieusement, et *nous grantons* que les bonnes gents de Flandres puissent lors recevre *de* mesmes celui comte, quant il sera venu par devers nous, comme dessus est dit, et sa femme et ses enfants, respectant à luy comme à leur seigneur immédiat comte de Flandre sauvants totes voies le serment qu'ils ont fait à nous comme à roi de France leur *souvereyn seigneur.* Et est entendu que si ledit comte ne viegne devers nous faire hommage en son temps, que adonques après sa mort ladite condition soit sauve à son heir, et ensy de heir en heir, et totes voies l'intention de nous est que, en cas que ledit

comte ou nul de ses heirs *ne* viegnent en païs par *hommage et seloncq* la fourme dessus dite, que le gouvernement de luy ou de ses heirs avant dits, soit *exercé* par ceux qui aujourd'y sont, nos féaulx, habitants et aidants el païs, *sauvants totes voies* en tous points l'*hommage foialté* del comte de Flandres, le droit, seigneurie et heritage dudit comte et de ses heirs, les us, coustumes et priviléges *des* dites villes, chastelleries, et communes du païs de Flandres et de chacune d'icelles, et aussy avons promys et promettons as dites bonnes gents de Bruges et *a ceux* des chastelleries et commun païs appartenant à icelle, de les aider et secoure comme seigneur sovereyn, en cas que aulcuns gents, qui qu'ils soient les *vuellent* empêcher en temps à venir pour causse de lour grant et promesse devant dits, en tesmoignance de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

Donné el port de Siwyn, le XIX[e] jour de juillet.

— Population des athénées royaux au 10 novembre 1862 et au 10 novembre 1863 : Anvers 323 363, Bruxelles 630 660, Bruges 177 172, Gand 309 319, Mons 270 266, Tournai 202 205, Liége 561 554, Hasselt 250 238, Arlon 201 200, Namur 208 200. Totaux 3,131 3,177.

Population des écoles moyennes aux mêmes époques : Anvers 378 427, Boom 254 231, Lierre 155 211, Malines 266 224, Turnhout 280 279, Aerschot 145 153, Diest 121 109, Hal 155 145, Jodoigne 161 170, Louvain 286 255, Wavre 167 196, Bruges 161 189, Furnes 82 82, Nieuport 80 89, Ypres 117 104, Alost 177 146, Gand 292 306, Renaix 130 117, Ath 111 111, Beaumont 66 74, Braine-le-Comte 172 144, Gosselies 121 158, Houdeng-Aimeries 118 170, Mons 127 118, Pâturages 136 141, Péruwelz 90 92, Rœulx 101 109, Saint-Ghislain 98 104, Soignies 140 155, Thuin 127 128, Huy 228 204, Limbourg 216 221, Spa 180 172, Stavelot 66 59, Visé 227 223, Waremme 129 120, Maeseyck 139 132, Saint-Trond 125 105, Tongres 201 208, Marche 138 119, Neufchâteau 64 79 Saint-Hubert 56 58, Virton 106 114, Andenne 102 102, Couvin 109, 118, Dinant 180 178, Fosses 140 150, Namur 66 94, Philippeville 114 140, Rochefort 65 43. Totaux 7,465 7,576.

— Des mesures nouvelles viennent d'être prises par M. le ministre de l'intérieur concernant l'enseignement de la musique dans les athénées royaux. Voici en peu de mots les principales dispositions.

1° On fera usage du *Manuel des principes de musique,* par M. Fétis, et des *Leçons pratiques* extraites de divers solféges; et cela afin de donner de l'unité à l'enseignement dans les différents athénées, et d'offrir aux élèves des sujets d'étude qui leur soient utiles, non-seulement au point de vue de la pratique, mais encore au point de vue de leur première éducation musicale. Le choix de *leçons pratiques* a l'avantage de pouvoir servir à des cours de différentes forces, de leur offrir un bon fond de connaissances élémentaires, d'être approprié aux athénées, où l'on doit se borner à amener les élèves à lire assez couramment la musique usuelle, sans chercher à faire surmonter des difficultés d'intonation et de mesure.

2° L'usage de la dictée musicale est prescrit pendant une partie de la leçon, afin de donner du repos aux voix, d'apprendre la musique même à ceux qui ne peuvent pas chanter, et sutout afin que la leçon serve à tous les élèves, ce qui n'arrive pas dans le solfége chanté, où les plus avancés entraînent les autres,

sans qu'on puisse distinguer ceux qui savent de ceux qui ne savent pas. La dictée musicale se fait comme suit. Le maître écrit au tableau un exercice que les élèves transcrivent à leur tour dans leur cahier. Cela terminé, le maître fait chanter deux ou trois fois l'exercice écrit au tableau. Puis on enlève le tableau et le maître dicte, en chantant et en nommant les notes en mesure, l'exercice, que chaque élève écrit sur une ardoise réglée. Après correction du travail, le maître dicte de nouveau en vocalisant. Rien de plus facile après cela, pour ceux qui ont de la voix, que de répéter chez eux cet exercice d'après leur copie. Quant à ceux qui ne peuvent chanter, ils nomment les notes en mesure, et apprennent à lire la musique, ce qui leur sera utile pour l'étude d'un instrument.

3° On accompagnera, autant que possible, avec l'harmonium, qui offre l'avantage de former l'oreille à l'harmonie et qui l'emporte sur le violon par la justesse et l'agrément de l'accompagnement.

4° Il y a lieu de former pour les élèves un peu habiles un cours facultatif (une leçon par semaine), dans lequel on s'occupera du chant de chœurs choisis, de lectures ou d'explications concernant la musique, et même de notions d'harmonie. Cette section des chœurs présenterait une masse chorale qu'on pourrait produire dans une grande occasion, comme la fête des écoles en 1858.

— Le *Moniteur* reproduit (n° du 4 décembre et suivants) un rapport très-intéressant, mais trop long pour être inséré ici, adressé à M. le ministre de l'intérieur, par M. Alvin, président, et M. Chauvin, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. Ces messieurs avaient été chargés, par lettre ministérielle du 4 septembre, d'aller étudier l'exposition ouverte alors à Munich, où l'on avait soumis à l'appréciation du public des ouvrages produits par les élèves des écoles consacrées, en Bavière, à l'application des arts du dessin à l'industrie; de visiter les principales écoles qui ont formé les élèves dont les travaux étaient publiquement exhibés, notamment l'école de Nuremberg; si le temps le permettait, de faire un court séjour à Stuttgart, afin d'étudier les institutions analogues du royaume de Wurtemberg; enfin, de tâcher d'assister au congrès des professeurs des écoles de dessin de la Bavière, qui devait se réunir, vers la fin du mois, à Munich même.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Delvaux*, docteur en médecine, professeur émérite à l'université de Liége; — M. *Defooz*, professeur émérite à l'université de Liége, auteur des *Études de droit administratif* (inachevées); — M. *De Rote,* administrateur inspecteur de l'université de Gand; — M. *De Ryckere*, professeur émérite à la faculté de droit de l'université de Gand; — M. *Landrien*, éditeur à Bruxelles, ancien professeur de langues, auteur d'un grand nombre d'ouvrages élémentaires; — M. *Dominique Mouzon*, qui a rempli pendant près d'un demi-siècle les fonctions d'instituteur en chef à Musson (Luxembourg;) — M. *Henri Boisseaux*, auteur dramatique, qui fut collaborateur de Scribe.

A l'étranger : M. *L. Doederlein*, professeur de philologie et d'éloquence, et directeur du gymnase philologique à Erlangen ; — le baron *O.-C. Kuhn*, professeur ordinaire de chimie à l'université de Leipzig; — M. *Raymond Thomassy*, voyageur courageux et savant géographe, à Cuba; — M. *Capo de Feuillide*, publiciste français.

TABLE DES MATIÈRES.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.



SOMMAIRE.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Histoire des États généraux des Pays-Bas (1465-1790), *par* Th. Juste. Bruxelles, Bruylant-Christophe; Paris, A. Durand, 1864. 2 vol. in-8°.

Histoire du congrès national, *par* F. Degive, *docteur en philosophie et lettres, professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Mons.* Mons, Manceaux-Hoyois 1864. 1 vol. in-12 de pp. 127.

Choix d'opuscules *philosophiques, historiques, politiques et littéraires de* S. Van de Weyer. 1re Série. Bruxelles, Bruylant-Christophe; Londres, Trübner et Cie; 1 vol. petit in-8°, 1863.

La *Revue de l'instruction publique* paraît régulièrement le 15 de chaque mois.

Chaque numéro contient au moins 32 pages in-8°, de manière à former un volume d'environ 400 pages par année.

Prix de l'abonnement, fr. 5-50 pour la Belgique; — pour l'étranger, 7 francs. La *Revue* est expédiée *franco* aux abonnés.

Pour tout ce qui regarde l'abonnement et la rédaction, s'adresser, par lettres ou paquets affranchis, à M. *Feys* ou à M. *Roersch,* professeurs, éditeurs de la *Revue,* place du Parc 33, à Bruges.

On s'abonne aussi à Paris, chez M. *Lethielleux,* libraire, rue Bonaparte, 66 dépositaire des publications de la maison Casterman, et chez M. *Durand,* libraire rue des Grès-Sorbonne, 7; à La Haye, chez M. *Nyhoff,* libraire.

J. Gruber.



